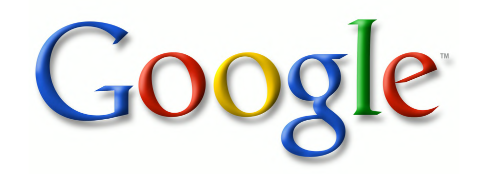
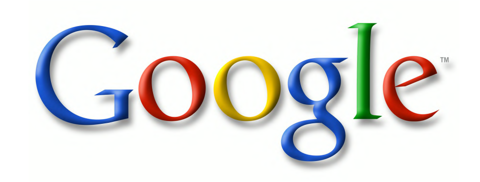
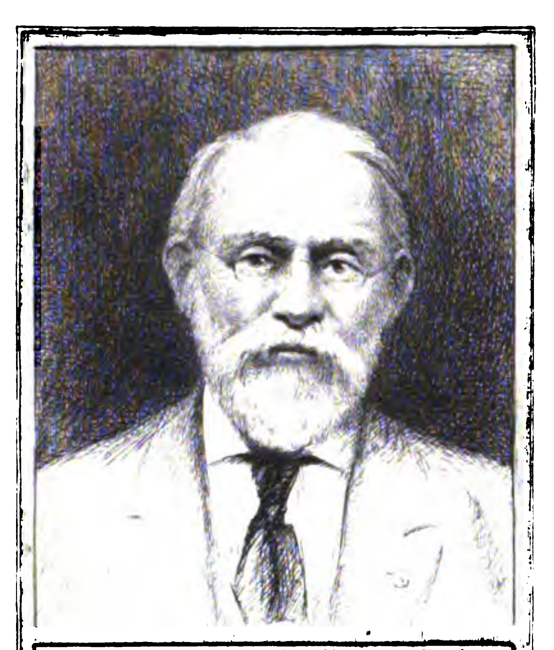
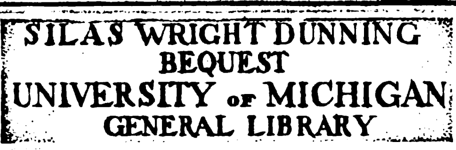
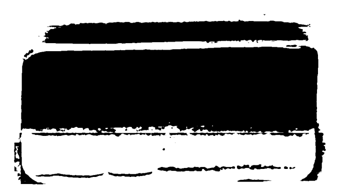



Google









PROCÈS-VERBAUX.

—

TOME VI.

CHARTRES. — IMPRIMERIE ÉDOUARD GARNIER.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

D'EURE-ET-LOIR.

—

TOME VI.

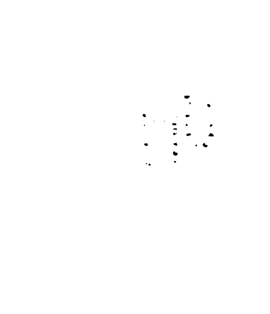
—



CHARTRES
PETROT-GARNIER, LIBRAIRE
Place des Halles, 16 et 17.

—

1880



SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
D'EURE-ET-LOIR.

LISTE DES MEMBRES.

MEMBRES HONORAIRES.

MM. de Charnailles (le comte), ancien Préfet d'Eure-et-Loir, à Paris.
Chasles (Michel), membre de l'Académie des sciences, à Paris.
Clément (Ernest), sous-lieutenant d'artillerie.
Desnoyers, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à Paris.
Dumas, membre de l'Académie des sciences, à Paris.
Lescarbault, docteur-médecin, à Orgères.
Gréard, vice-recteur de l'Académie de Paris.
Desprez, inspecteur d'Académie, à Chartres.
Mgr Pie, évêque de Poitiers.
Mgr Regnault, évêque de Chartres.
MM. Delacroix, maire de Chartres.
Baron, préfet d'Eure-et-Loir.

MEMBRES TITULAIRES.

Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des membres fondateurs de la Société.

MM. D'Aligre (le marquis), à Paris.
* D'Alvimare de Feuquières (le marquis), à Dreux.
Amblard, papetier, à Chartres.
D'Anthenaise (le vicomte), à Montireau.
* Appay, avocat, à Lèves.
Aubouin (l'abbé), curé de Saint-Ange et Torçay.
Auger (l'abbé), vicaire de la cathédrale, à Chartres.
Balandra, professeur au collége de Chartres.
Barbot, ancien instituteur, à Dreux.
Barland, ancien professeur au collége de Chartres.
* Barois, ancien professeur, à Chartres.
Baron, ancien employé de la Préfecture, à Chartres.
Barrier (l'abbé), vicaire-général, à Chartres.
Barrois, docteur-médecin, à Illiers.
De Barthélemy (Anatole), membre des Comités historiques, à Paris.
Batardon, ancien notaire, à Dreux.
* Baudouin, avocat, à Chinon (Indre-et-Loire).
De Baulny, au château de la Forêt, près Arrou.
Bégué, entrepreneur, à Chartres.
Bellier de la Chavignerie (Eugène), à Evreux (Eure).
Bellier de la Chavignerie (Philippe), ancien magistrat, à Chartres.
Benoist, instituteur, à Auneau.
Benoît, conseiller à la Cour d'appel de Paris.
De Bernage, ancien notaire, à Chartres.
Bernier, notaire, à Châteauneuf.
De Bertheville, président honoraire du tribunal civil, à Chartres.
Besnard (Alfred), notaire, à Saint-Denis (Seine).
Besnard, notaire, à Chartres.
Besselle, à Chartres.
Béthouart, ingénieur-mécanicien, à Chartres.
Bigarne (l'abbé), curé de Senonches.
Billard, notaire, à Illiers.
Binet (l'abbé), directeur de la Providence, à Chartres.
Blay, instituteur, à Nogent-le-Rotrou.

MM. Bocher, à La Ferté-Vidame.
Boileau, instituteur, à Chassant.
Boisseau (Alfred), à Chartres.
De Boissieu, à Chartres.
De Boisvillette, à Chartres.
* Bonnard, notaire honoraire, à Chartres.
Bonnet (Victor), secrétaire de la Commission des chemins de fer, à Paris.
Bordier (l'abbé), chapelain de Saint-Brice, à Chartres.
Bordier, instituteur, à Maisons.
Bornet, à Maintenon.
Boulmert (l'abbé), curé de Rouvray-Saint-Florentin.
* Bourdel, ancieninspecteur des Domaines, à Chartres.
Bourdois, maître d'hôtel, à Chartres.
Bourez, directeur de la Sucrerie, à Béville-le-Comte.
Bourlier (l'abbé), supérieur du grand-séminaire, à Chartres.
Bouthemard, entrepreneur, à Chartres.
Boy, ancien notaire, à Chartres.
Brault, ingénieur-mécanicien, à Chartres.
Bretillard, à Nogent-le-Roi.
Breville, receveur municipal, à Dreux.
Brière, conducteur des ponts et chaussées, à Dreux.
Brochet, à Epône (Seine-et-Oise).
Brosseron, libraire, à Chartres.
Brosseron (Valéry), instituteur, à Santeuil.
Brossier-Géray, à Saint-Denis-les-Ponts.
Bucquet (Paul), inspecteur général des établissements de bienfaisance, à Paris.
Buisson, ancien conducteur des ponts et chaussées, à Chartres.
Bulteau (l'abbé), curé de Wambaix (Nord).
Cachin, instituteur adjoint, à Courville.
Caït, directeur de la Société générale, à Chartres.
Cantenot (l'abbé), curé de Santeuil.
Castel, ancien notaire, à Dreux.
Chantegrain, instituteur, à Unverre.
Chapelain (Ernest), architecte, à Paris.
Charles (l'abbé), à La Ferté-Bernard.
* Chasles (Michel), membre de l'Institut, à Paris.
* Chasles (Henri), à Paris.
Chavaudret, ancien lieutenant-colonel d'artillerie, à Chartres.
Chedieu, avocat à la Cour d'appel de Paris.
Chellet de Kerdréan, à La Croix-du-Perche.
Chevallier-Letartre, directeur d'Assurances, à Chartres.

MM. CHEVALLIER-RUFFIGNY, directeur des Contributions directes, à Chartres.
CHEVAUCHÉ, notaire, à Gallardon.
CHEVRIER, négociant, à Chartres.
CHOPPARD, à Chartres.
CHOPPARD, avocat à la Cour d'appel de Paris.
* CHOPPIN, vice-président du Tribunal de la Seine, à Paris.
CHOUET (Henri), instituteur, à Saint-Prest.
CIBOIS (l'abbé), curé d'Authon.
CINTRAT (l'abbé), curé de Mignières.
CINTRAT (Charles), instituteur, à Ermenonville-la-Grande.
COLLET (l'abbé), curé de Charonville.
* COLLIER-BORDIER, conseiller général, à Chartres.
CORNILLON (l'abbé), curé de Montainville.
CORNILLON (Jules), instituteur, à Mainvilliers.
DE COSSÉ-BRISSAC (le marquis), à Saint-Luperce.
COTTEREAU (l'abbé), curé de Magny.
COUDRAY, avoué, à Châteaudun.
* COUDRAY-MAUNIER, employé, à Chartres.
* COURTOIS (Jules), juge au tribunal civil de Chartres.
DE COYNART, ancien chef-d'escadron d'état-major, à Dreux.
DAGRON-ROUSSEAU, à Dreux.
DAMIOT (Georges), marchand de bois, à Chartres.
DAUVILLIER, maire de Chuisnes.
DEHORS, percepteur, à Courville.
DELACROIX (Jules), sénateur, à Chartres.
DE MÉLY (Fernand), avocat, à Chartres.
DESBANS, pharmacien, à Châteaudun.
DESCHAMPS, entrepreneur, à Chartres.
DESHAYES, maire d'Allonnes.
DESVAUX, ancien avoué, à Dreux.
DESVIGNES (l'abbé), professeur au collége de Saint-Calais (Sarthe).
DIDOT, libraire, à Paris.
DE DION, à Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).
DORÉ-DELENTE, entrepreneur, à Dreux.
DOULLAY, avoué, à Chartres.
DUBOIS, négociant, juge au Tribunal de commerce, à Dreux.
DUBREUIL (Henri), gérant du *Courrier d'Eure-et-Loir*, à Chartres.
DUCHANOY, à Châteaudun.
DUCHON, libraire, à Chartres.
DUCHON, ancien commissaire-priseur, à Chartres.
DUPONT, notaire, à Dreux.

MM. Dupré, ancien bibliothécaire, à Blois.
* Durand (Paul), archéologue, à Chartres.
Durand (l'abbé), vicaire de la cathédrale de Chartres.
Durand-Pie, libraire, à Chartres.
Dussart, professeur au collége de Chartres.
Duteyeul (l'abbé), précepteur du prince Henri d'Orléans, à Rouen.
Escoffier, ancien receveur de rentes, à Chartres.
Escudié, professeur de musique, à Chartres.
* Fabrègue (Adrien), ancien notaire, à Chartres.
Famin, à Chartres.
Faucherreau (l'abbé), vicaire-général, à Chartres.
Faucon, marchand de meubles, à Paris.
Fauveau, bijoutier, à Chartres.
* Foiret (Gustave), à Chartres.
Foiret (Edmond), à Chartres.
Fortin, conseiller municipal, à Dreux.
Foucault (l'abbé), professeur à l'institution Notre-Dame, à Chartres.
Fournier, notaire, à Chartres.
De Franqueville, à Paris.
Gabriel, commissaire des chemins de fer de l'État, à Chartres.
Gallas (Désiré), ancien photographe, à Chartres.
Gallas aîné, vice-président du Comice agricole de Dreux.
Galopin, docteur-médecin, à Illiers.
Ganot, notaire, à Voves.
* Garnier père, directeur du *Journal de Chartres*.
Garnier (Edouard), imprimeur, à Chartres.
Mme Garnier-Courtois, à Chartres.
MM. Gatineau, ancien libraire, à La Loupe.
Gaullier, notaire, à Chartres.
Gaullier, notaire, à Anet.
Genet (l'abbé), vicaire de Saint-Pierre, à Chartres.
Georget, notaire, à Courville.
* Germond (l'abbé), secrétaire de l'Évêché, à Chartres.
Germond, professeur au collége de Chartres.
Gerondeau, à Chartres.
Gilbert, artiste peintre, à Chartres.
* Gillard, à Nogent-le-Roi.
Gillard (Gabriel), étudiant, à Paris.
Glin, commissaire-priseur, à Chartres.
De Gontaut (Armand), au château de Courtalain.
Goron (l'abbé), curé de Saint-Loup.

MM. Gouache (l'abbé), curé de Neuvy-en-Dunois.
Goupil (Sainte-Marie), à Paris.
Goupy, receveur d'enregistrement, à Illiers.
De Goussencourt (le baron), à Saint-Eman.
* Goussard, ancien notaire, à Meslay-le-Vidame.
Goussu (l'abbé), curé de Fains-la-Folie.
De Gouvion Saint-Cyr (le marquis), à Rouvray-Saint-Florentin.
Granger, ancien maire d'Auneau.
Granger (Georges), avoué, à Chartres.
Granson, à Nogent-le-Roi.
* Gromard, président du tribunal de commerce, à Dreux.
Grosmiller, à l'Abbaye-de-l'Eau.
Guenée (Achille), à Châteaudun.
Guérin (Emile), à Chartres.
Guérin (l'abbé), vicaire de la cathédrale, à Chartres.
Guérineau, instituteur, à Roinville.
Guignard, à La Vicomté, près Blois.
Guillon, instituteur-adjoint, à Maintenon.
Guillon, instituteur, à Souancé.
Hallé, notaire, à Bû.
Haret (l'abbé), curé de Crécy-Couvé.
* Harreaux, docteur-médecin, à Saint-Léger-des-Aubées.
Haudié, instituteur, à Maintenon.
Haye (Léon), agent d'affaires, à Chartres.
Haye (l'abbé), curé de Saint-Avit.
Hays, instituteur, à Soulaires.
Hazon (l'abbé), curé d'Anet.
* Hénault (l'abbé), chapelain de la Providence, à Chartres.
Héquet, ancien négociant, à Chartres.
Hermant, au Nuisement.
Hetté aîné, instituteur, à Voves.
Hetté (Jules), instituteur, à Amilly.
Hetzel, libraire, à Paris.
* Heurtault, chef d'institution, à Chartres.
Houlle (l'abbé), curé de Saint-Aignan, à Chartres.
Hue (Charles), avocat, à Chartres.
Hue (l'abbé), curé de Marchéville.
Isambert (Michel), ancien notaire, à Chartres.
Isambert (Stanislas), ancien négociant, à Chartres.
Isambert (Gustave), homme de lettres, à Paris.
Jarry (Louis), à Orléans.
Jatteau, docteur-médecin, à Chartres.
Job, juge au tribunal de commerce, à Dreux.

MM. Joliet, ancien magistrat, à Paris.
Joliet (Lucien), docteur-ès-sciences, à Paris.
Jolly (l'abbé), curé de Montireau.
Jumeau, cultivateur, à La Motte.
* Juteau, docteur-médecin, à Chartres.
Labiche (Emile), sénateur, à Béville-le-Comte.
Labiche, notaire, à Chartres.
Lacroix, libraire, à Dreux.
Lagrue, instituteur, à Ymonville.
Lahays, instituteur, à Laons.
Laigneau (Joseph), à Paris.
Laigneau, inspecteur des écoles, à Ploërmel (Morbihan).
Laigneau (l'abbé), curé de Saint-Hilaire-sur-Yerre.
Laisné (l'abbé), curé de Sours.
Lallemand du Marais (le baron de), au Prieuré, près Douy.
Lamy, docteur-médecin, à Maintenon.
Lanctin, instituteur, à Landelles.
Larcher, notaire, à Illiers.
Laroche, instituteur, à Nogent-le-Roi.
De Layre (le baron), maire de Beaumont-les-Autels.
* Lecocq (Adolphe), à Chartres.
Lecomte (l'abbé), curé d'Aunay-sous-Auneau.
Lefébure (Constant), au Gland.
Lefebvre (Auguste), vice-président du tribunal civil, à Chartres.
Lefèvre-Pontalis (Amédée), ancien député, à La Fontaine.
Lefèvre (Auguste), peintre, à Dreux.
Legendre, docteur-médecin, à Chartres.
Le Goux, à Coulombs.
Legrand, professeur au lycée de Bayonne.
Leloup, architecte-vérificateur, à Chartres.
Lepargneux, à Bigeonnette.
Leroux, avoué, à Dreux.
Leroy, étudiant, à Paris.
Leroy-Meignan, ancien négociant, à Chartres.
Lesimple (l'abbé), chanoine honoraire, à Chartres.
Letartre (Alphonse), à Chartres.
Letellier, ancien magistrat, maire de Lèves.
Letourneur, instituteur, à Ouarville.
Levassort (l'abbé), aumônier des Sœurs Sainte-Marie, à Vitry-sur-Seine.
De Lévis-Mirepoix (le comte), à Montigny-le-Gannelon.
Lhémery, instituteur, à Yèvres.
Lhérondeau, ancien instituteur, à Pont.

MM. Lhérondeau, instituteur, à Bleury.
Lœw, professeur au collége de Chartres.
Lorin, peintre-verrier, à Chartres.
Lorpin (l'abbé), curé de Gohory.
Loury, instituteur, à Saussay.
Lucas (Edgard), notaire, à Châteaudun.
Machelard, directeur des domaines, à Chartres.
Maillet, notaire, à Epernon.
Malenfant, sculpteur sur bois, à Charonville.
De Maleyssie (le marquis), à Maillebois.
De Maleyssie (le comte), à Houville.
* Marchand (Albert), à Chartres.
Marchand, employé de la banque, à Neuilly.
De Marchéville, à Paris.
Marneur, receveur d'enregistrement, à Authon.
Marquis (l'abbé), curé d'Illiers.
Martin (Charles), à Chartres.
De la Martraye (Georges), à Chartres.
Massé, ingénieur des ponts et chaussées, à Chartres.
Mauger, inspecteur des écoles, à Dreux.
Maunoury, docteur-médecin, à Chartres.
Maunoury (Pol), député, à Luisant.
Maunoury, à Saint-Germain-la-Gâtine.
Maury (l'abbé), vicaire, à Dreux.
Maury (Firmin), régisseur au château d'Eclimont.
Mauzaize (Michel), à Chartres.
Mélin (Georges), à Chartres.
Ménager, inspecteur des domaines, à Chartres.
Mercier, au château de Beaurouvre.
* Merlet, archiviste du département, à Chartres.
Mesquitte, conseiller général, à Nogent-le-Roi.
* Met-Gaubert, professeur au collége de Chartres.
* De Mianville, président de la Commission de la Bibliothèque de Chartres.
De Mianville (Edmond), ancien magistrat, à Chartres.
Michaud, professeur de dessin, à Chartres.
Michaut, géomètre, à Voves.
Michel (Victor), professeur de français au collége de Chartres.
Millon, négociant, à Chartres.
Milochau (Emile), secrétaire du Comice agricole, à Béville-le-Comte.
De Mirepoix-Lévis (le duc), à Léran (Ariège).
Montéage (Jules), avocat, à Chartres.
Montion, maire de Mézières-en-Drouais.

MM. De Montluisant, général d'artillerie, à Nîmes.
De Morainville, à Morainville.
Moreau (Ferdinand), syndic des agents de change, à Paris.
Morillon, à Paris.
Morin (Saturnin), conseiller municipal de la Seine, à Paris.
*Morin, receveur de rentes, à Paris.
Morin (Florentin), instituteur, à Vitray-en-Beauce.
Mouton, conducteur des ponts-et-Chaussées, à Dreux.
Mouton (Nicaise), architecte, à Chartres.
* Moutoné, architecte, à Chartres.
Nancy, ingénieur civil, à Chartres.
Nicolle, négociant, à Chartres.
De Noailles (le duc), membre de l'Académie française, à Maintenon.
Noury (Théodore), percepteur, à Tréon.
* Olivier (l'abbé), ancien secrétaire de l'Evêché, à Chartres.
D'Orléans (Henri), duc d'Aumale, membre de l'Académie française, à Chantilly.
D'Orléans (Robert), duc de Chartres, à Rouen.
Ossude (Paul), avocat, à Chartres.
Pardos (l'abbé), vicaire de Saint-Aignan, à Chartres.
Passard, architecte, à Chartres.
Paty (l'abbé), économe du grand séminaire, à Chartres.
Peigné (Remy), ancien élève de l'école de Grignon, à Dreux.
Pelé, membre du Conseil général, à Courville.
Penel, instituteur, à Saint-Symphorien.
Percebois, ancien instituteur, à Janville.
Perrier, ancien instituteur, à Rueil-la-Gadelière.
Perroud, ancien notaire, à Paris.
Peschard, instituteur-adjoint, à la Bazoche-Gouet.
Petey de la Charmois, à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or).
Petit-Mangin, avocat, à Chartres.
Petrot-Garnier, libraire, à Chartres.
Petrot-Lemarié, ancien commissaire-priseur, à Chartres.
Peulvey (Emile), entrepreneur, à Chartres.
* Piébourg père, architecte, à Chartres.
Piébourg (Paul), capitaine d'artillerie, à Chartres.
Piébourg (Alfred), architecte de la ville de Chartres.
Piébourg (l'abbé), curé de Nogent-le-Roi.
Pivard, instituteur, à Bû.
* Poisson (l'abbé), à Paris.
* De Pontoi-Pontcarré (le marquis), ancien député, à Villebon.
De Ponton d'Amécourt (René), à Saint-Calais (Sarthe).

MM. Popot-Lemoult, négociant, à Chartres.
De Possesse (le comte), propriétaire, à Dangeau.
Pouclée (l'abbé), chanoine, à Chartres.
Poucin, ancien notaire, à Illiers.
Poulain, instituteur, à Illiers.
Poulain d'Arsigny (le comte), à Glatigny (Loir-et-Cher).
Poullard, instituteur-adjoint, à Pontgouin.
Poyer, tapissier, à Chartres.
Pron (le baron), conseiller général, à Senonches.
De Prunelé (le comte), au château de Moléans.
Quijoux, instituteur, à La Loupe.
* Ravault, ancien magistrat, à Chartres.
Raveneau, représentant de commerce, à Paris.
Regnier, juge de paix, à Chartres.
Reille (le vicomte Gustave), à Paris.
De Reiset (le comte), au Breuil-Marcilly (Eure).
Renault, instituteur, à Barjouville.
Renault, instituteur, à Morancez.
Reverdy, ancien notaire, à Nogent-le-Roi.
De Reviers de Mauny (le comte), à Douy.
Mme Ribot, à Luisant.
MM. Ricour, agent d'affaires, à Chartres.
De Rilly (le comte), à Paris.
Rivière (l'abbé), curé de Prunay-le-Gillon.
Rivière, instituteur, à Saint-Léger-des-Aubées.
Robé (l'abbé), aumônier de l'Ecole normale, à Chartres.
Robin, docteur-médecin, à Béville-le-Comte.
Robinet (l'abbé), curé de Mainvilliers.
Rocque, docteur-médecin, à Chartres.
Rousseau, vérificateur des poids et mesures, à Chartres.
Mme Roux, à Chartres.
MM. Royneau, maire de Luplanté.
Sadorge, géomètre et expert, à Chartres.
Sainsot (l'abbé), curé de Blandainville.
* De Sainte-Beuve, secrétaire des hospices, à Chartres.
De Saint-Blanquat (le baron), à Dreux.
* De Saint-Laumer (Alexandre), à Chartres.
De Saint-Laumer (Léon), à Orléans.
Sautton, à Paris.
Sautton, à Voves.
Sauvageot, artiste graveur, à Paris.
Sédillot, instituteur, à Theuvy-Achères.
Servant, à Chartres.
Sevestre (Victor), ancien notaire, à Lormaye.

MM. SEVIN, instituteur, à La Ferté-Vidame.
DE LA SICOTIÈRE (le marquis), sénateur, à Alençon.
TASSET, à Chartres.
TELLOT (Henri), à Dreux.
* DU TEMPLE DE ROUGEMONT (le comte), à Chartres.
TEVERT, négociant, à Chartres.
THÉVERT (l'abbé), curé de Soulaires.
THIBAULT (l'abbé), curé de Meslay-le-Vidame.
THIBAULT, instituteur, à la Bazoche-Gouet.
TREILLE (Jules), architecte, à Chartres.
DE TRÉMAULT, à Sours.
VALLET DE LUBRIAT (Stanislas), à Chartres.
DE VALLOMBROSA (le duc), au château d'Abondant.
VASSAL-MAURICE, à Chartres.
* VASSARD (l'abbé), curé de Saint-Pierre, à Chartres.
VASSORT, instituteur, à Pierres.
VÉDIE, notaire, à Chartres.
* VILBERT (l'abbé), aumônier de la chapelle Saint-Louis, à Dreux.
VINCENT (l'abbé), curé de Cloyes.
VINCENT, sculpteur, à Thiron.
VINET, maire de Garancières-en-Beauce.
VINSON, pharmacien, à Chartres.
VIVIER (l'abbé), aumônier de Saint-Ferdinand, à Paris.
VOYET, docteur-médecin, à Chartres.
WATRIN, avoué, à Chartres.
YVON, ancien notaire, à Chartres.

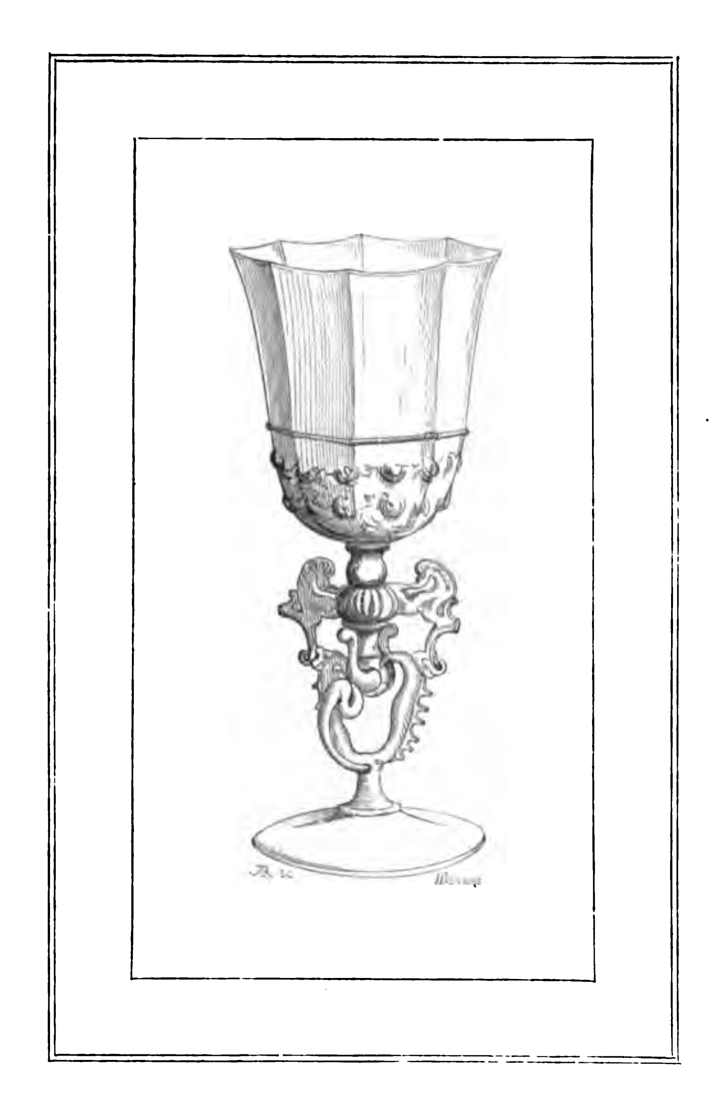
SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans (Loiret).
Société archéologique de Rambouillet (Seine-et-Oise).
Société archéologique Lorraine, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême (Charente).
Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles.
Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (Vienne).
Commission historique du Cher, à Bourges (Cher).
Académie de Stanislas, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
Société académique du département de l'Oise, à Beauvais (Oise).

Société d'émulation de l'Allier, à Moulins (Allier).
Société Eduenne, à Autun (Saône-et-Loire).
Société archéologique de Sens (Yonne).
Commission archéologique de Maine-et-Loire.
Société nationale des Antiquaires de Paris.
Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône (Saône-et-Loire).
Sociéte d'émulation de la Vendée, à La Roche-sur-Yon.
Société archéologique du Vendômois, à Vendôme.
Société Dunoise, à Châteaudun.
Société libre des lettres, sciences et arts de l'Eure, à Evreux.
Société Dunkerquoise, à Dunkerque (Nord).
Société des sciences et arts de Vitry-le-François (Marne).
Société littéraire historique et archéologique de Lyon.
Société historique et archéologique de la Corrèze, à Brive.
Société historique et archéologique du Maine, au Mans (Sarthe).

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ.

Président d'honneur. .	M. BARON, préfet d'Eure-et-Loir.
Id.	Mgr REGNAULT, évêque de Chartres.
Id.	M. DELACROIX, sénateur, maire de Chartres.
Id.	M. DUMAS, membre de l'Institut.
Id.	M. CHASLES (Michel).
Président.	M. DE SAINT-LAUMER (Alexandre).
Vice-Président	M. MERLET.
Id.	M. OLIVIER (l'abbé).
Id.	M. DURAND (Paul).
Archiviste	N.
Secrétaire.	M. MET-GAUBERT.
Vice-Secrétaire	M. DE BOISVILLETTE (Ludovic).
Id.	N.
Conservateur du Musée.	M. BELLIER DE LA CHAVIGNERIE (Philippe).
Trésorier.	M. HEURTAULT.
Trésorier-adjoint .	M. HUE (Charles).



VERRE DE VENISE.

TIRÉ DE LA COLLECTION DE M. HARET,
CURÉ DE CRÉCY-COUVÉ.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'EURE-ET-LOIR.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU 6 JANVIER 1876.

Présidence de M. MERLET. — M. MET-GAUBERT, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart par la lecture et l'adoption du procès-verbal de la précédente réunion.

Etaient présents : MM. Merlet, Chavaudret, Met-Gaubert, l'abbé Auboin, Barois, Balandra, Bost, Buisson, Dubreuil (H.), Girouard (Em.), Goupil (Sainte-Marie), Heurtault, Hue, Lecocq, Legrand, Ravault, Rémond (André), Sautton (E.), Touche.

Communication de M. Legrand sur la réorganisation de la bibliothèque de la Société. — Remerciements de la part de M. le Président.

L'ordre du jour appelle ensuite l'attention sur les découvertes archéologiques récemment opérées à Saulnières. D'après toute

probabilité il y aurait eu là un cimetière mérovingien. On y a trouvé plusieurs cercueils, des lames de sabres, des morceaux de fer, quelques poteries, des boucles de ceinturon, des chaînes en cuivre doré, un petit javelot, etc.

Aux renseignements que transmet M. l'abbé Auboin, à ce sujet, viennent se joindre les communications complémentaires de M. Heurtault. Les fouilles se continuent; il est temps d'aviser, pour ne pas laisser disparaître plusieurs objets curieux.

L'assemblée, consultée, décide que quelques-uns de nos confrères voudront bien se charger d'opérer une exploration. M. l'abbé Haret, voisin du lieu des fouilles, le demande avec instances.

Il est arrêté que MM. Lecocq et Goupil (Sainte-Marie) se chargeront de cette mission, de concert avec MM. les abbés Haret et Auboin.

De leur côté, M. le Président et M. Buisson en référeront à notre collègue, M. Bréville de Dreux, et à M. Simare, conducteur des ponts et chaussées.

Il sera fait, plus tard, un rapport détaillé sur les découvertes en question.

Lecture est ensuite donnée par le Secrétaire d'un travail de M. Dagron-Rousseau sur l'instruction primaire à Broué, avant 1789. — Renvoi à la Commission de publication.

M. le Président adresse des remerciements particuliers à notre confrère présent, M. Touche, instituteur, à Viabon, lequel a offert à la Société un exemplaire des *Adolescentes*, poésies éditées par M. Brosseron.

Communication sur l'excursion archéologique qui doit avoir lieu, conformément aux prescriptions du règlement.

L'assemblée, consultée, décide que cette séance publique se tiendra, cette année, à Anet, à l'époque des beaux jours. On fera en sorte, s'il est possible, de la rendre littéraire et scientifique à la fois.

Invitation pressante est adressée à tous les membres de vouloir bien préparer quelques travaux.

La séance se termine par une communication scientifique d'un de nos jeunes confrères, M. E. Girouard, aujourd'hui ré-

dacteur au journal scientifique *Les Mondes*, qui profite d'un de ses voyages pour entretenir la Société de ses principales inventions et découvertes.

Burette-Lampe. — Burette destinée au graissage des machines; elle diffère des autres en ce qu'elle est à deux compartiments, dont l'un rempli d'une éponge imbibée d'essence minérale est surmonté d'un bec de lampe. Grâce à cet ustensile, on peut graisser dans les endroits obscurs, sans lanterne, tout en conservant la liberté de son autre main.

Fabrication instantanée du savon. — Dans une prochaine réunion, notre confrère fera devant nous un bloc de savon par la méthode qu'il nous a décrite, et qui consiste à accélérer les combinaisons chimiques par un courant électrique.

Eclairage des trains a grande vitesse. — Une glace de verre légèrement platiné est inclinée de 45 degrés en avant d'une lanterne renfermant une lampe électrique. La glace peut s'incliner de droite à gauche de façon à renverser obliquement le faisceau lumineux. Deux verres, un rouge et un vert, peuvent à volonté être placés devant le faisceau et le colorer par le mouvement que leur imprime le mécanicien à l'aide d'un levier.

Par ce moyen, deux locomotives munies de ce système optique, pourront se voir de très-loin malgré les tranchées et les courbes, puisque le faisceau coloré, lancé verticalement, sera visible dans l'espace au-dessus du train; la coloration et l'obliquité des rayons permettront de juger du sens de la marche du train. Vu la faible épaisseur de la couche de platine déposée sur le miroir, la lanterne éclaire en même temps la voie en avant comme avec un fanal ordinaire. La lumière est produite par l'électricité dégagée d'une petite machine Gramme ou Lontin mise en mouvement par un piston animé par la vapeur même de la locomotive.

Papier galvanique. — Le papier distribué par notre confrère aux membres présents à la séance, est préparé avec l'oxyde de zinc. La nouveauté du procédé consiste dans l'idée d'avoir fait dissoudre cette substance dans l'ammoniaque ou l'urine putréfiée. On écrit sur ce papier sans plume ni encre, ni crayon, à l'aide de tout corps métallique, le fer excepté.

Blanchiment des textiles végétaux. — Le procédé consiste dans l'addition da la glycérine et de ses congénères aux hypochlorites de soude, ce qui empêche de brûler la fibre et permet de rouir directement les plantes dans un excès de potasse. La bagasse (canne à sucre), préparée pour la pâte à papier, que chacun a vue, était blanchie de cette façon.

Immobilisateur pour traire les vaches vicieuses. — Instrument destiné à empêcher les vaches de ruer, de s'émoucher et de répandre des excréments dans les seaux pendant la traite. Cet instrument consiste en deux pinces jumelles à ressort et adossées, dont l'une saisit le muscle du jarret et l'autre la queue. Ce moyen, mis en usage dans certaines fermes, a fourni de très-bons résultats.

Soie artificielle. — Notre confrère en est encore à ses premiers essais qui lui ont donné des fils de 0 m. 20 de longueur et de différentes couleurs; mais il espère pouvoir nous montrer prochainement des écheveaux d'une seule longueur, lorsqu'il sera en possession des appareils qu'il fait construire en ce moment. La base de ce procédé consiste dans un moyen de dissolution de certains corps albuminoïdes et fibrineux qui sont coagulés et solidifiés au moment de l'étirage. La coloration est donnée pendant que la substance est encore liquide.

La Société remercie notre jeune confrère de ses intéressantes communications et l'engage à continuer ses recherches.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures trois quarts.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. Allain (Eugène), chirurgien-dentiste, à Chartres; présenté par MM. Rémond (André) et Met-Gaubert.

L'abbé Auboin, curé de Saint-Ange-et-Torçay; présenté par MM. l'abbé Haret et Goupil (Sainte-Marie).

Fortin (Pierre-François), conseiller municipal, à Dreux; présenté par MM. Tellot et Job.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Les Adolescentes, poésies par M. Touche, instituteur, à Viabon. (Don de M. Brosseron.)

Bulletin de la Société d'Histoire naturelle de Toulouse (1874-1875), 3e fascicule. (Envoi de la Société.)

Mémoires de la Société d'Agriculture, de Sciences et d'Arts de Douai, t. XII (1872-1874). Douai, imprim. de Lucien Crépin, 1875. (Envoi de la Société.)

SÉANCE DU 3 FÉVRIER 1876.

Présidence de M. P. DURAND. — M. MET-GAUBERT, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart par la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière réunion.

Etaient présents : MM. P. Durand, l'abbé Olivier, Chavaudret, Met-Gaubert, Barois, de Bertheville, Besselle, Boisseau, Boy, Chevrier, Dubreuil, Famin, Gabriel, Gilbert (P.), l'abbé Hénault, Hue, Isambert (Michel), Isambert (Stanislas), de Saint-Laumer père, Lecocq, Legrand, de Mély (Fernand), Nancy (A.), Person, Ravault et Sautton (E.).

M. le Président donne communication d'une note archéologique de M. Lecocq, intitulée : *Une excursion au cimetière mérovingien de Saulnières* (*Eure-et-Loir*).

« Pour nous conformer au désir exprimé par nos collègues, dans la séance du 7 janvier dernier, et vu l'urgence, nous n'avons pas, en dépit de la rigueur de la température, hésité à nous transporter, le lundi 10 janvier suivant, à Crécy-Couvé, chez notre collègue M. l'abbé Haret, curé de cette paroisse ; nous y fûmes bientôt rejoint par deux autres collègues qui, eux-mêmes, avaient pris part à la séance archéologique du 7 janvier : c'étaient MM. Goupil (Sainte-Marie), et l'abbé Auboin,

curé de Saint-Ange-et-Torçay. A la suite d'un déjeuner pris en commun, nous nous transportâmes à Saulnières, commune limitrophe, pour visiter et explorer les terrassements d'un ancien chemin, dont on modifie la pente ; il est situé au milieu de ce village, dans la partie comprise entre la maison d'école, le jardin du presbytère et l'église.

» Le déblai, qui fut opéré en cet endroit, atteint une profondeur d'environ 1 m. 70. Le travail entrepris, depuis quelques mois, sur ce chemin vicinal, a mis à découvert une trentaine de tombeaux et sépultures diverses, le tout semblant appartenir aux premiers âges de notre monarchie. A l'époque de notre visite, la neige couvrait le sol et la terre était durcie par la gelée. Aussi, à notre arrivée, nous trouvâmes le travail suspendu et absence complète de travailleurs. Ayant rencontré un ouvrier, nous le priâmes de bien vouloir pratiquer une tranchée, dans un endroit où nous était signalée l'existence de trois tombeaux demeurés inexplorés, attendu qu'ils se trouvaient en dehors du périmètre tracé pour le terrassement. Mais, malgré la bonne volonté et les efforts de l'ouvrier, il lui fut impossible d'ouvrir le sol durci par la gelée. La plupart des tombes mises à jour sont en plâtre gâché, et offrent une épaisseur d'environ huit centimètres. Ce plâtre, après avoir été, d'abord, coulé par panneaux carrés, qui furent, ensuite, extérieurement réunis par une couche de plâtre liquide, formait dans son ensemble un sarcophage complet. Le cadavre se trouvait isolé du sol par cinq des côtés du tombeau; le sixième côté, qui devait former le dessus de ce sarcophage, était absent, au point qu'on n'en signalait pas le moindre débris aux environs. Devrait-on supposer que ces sortes de cercueils en plâtre, dépourvus de dessus, auraient été enfouis de la sorte, ou bien doit-on croire qu'ils auraient été violés, à une époque antérieure ? C'est ce qu'il nous est impossible de décider, attendu que nous avons été privés d'assister à l'ouverture d'une de ces étranges sépultures; il nous fut seulement permis d'examiner une portion intérieure de l'une d'elles, renfermant encore quelques fragments d'un crâne et les grands ossements des jambes et des bras.

» Tous ces tombeaux se rencontrent, généralement, à une profondeur de 60 à 80 centimètres, et reposent sur un sol primitif, composé d'énormes silex. D'après une inspection attentive des lieux environnants, nous serions portés à croire qu'une cer-

taine épaisseur de terre arable a pu être enlevée, en cet endroit, à une époque antérieure, dans le but de diminuer un peu la rapidité de la pente de ce chemin placé dans la partie abrupte du coteau. Quelques sépultures se trouvaient, assure-t-on, superposées. Cet emplacement était désigné sous le nom de *Vieux-Cimetière*.

» Nous avons pu acquérir de la main d'un ouvrier, en faveur du Musée de notre Société, deux beaux fragments d'épées, provenant de ces antiques tombeaux; elles portent chacune soixante centimètres de longueur, mais le fer, par suite de l'oxydation, réduit en lamelles, est, à l'extérieur, entièrement recouvert de terre, de graviers et de parcelles d'ossements agrégés ensemble. Nous sommes encore possesseur d'une large plaque de fer, qui, à travers la couche terreuse qui la recouvre, laisse entrevoir la forme d'une grande boucle, ayant pu servir à maintenir la selle d'un cavalier.

» Depuis le commencement des travaux, MM. les abbés Haret et Auboin sont devenus les heureux possesseurs de plusieurs objets pleins d'intérêt, provenant de ces fouilles funéraires. Ce sont d'abord : un vase en terre noire et orné de stries sur la panse, rappelant l'époque franque; une portion de fibule double en bronze, module moyen, décorée de gravures d'annelets, sur toute la surface; en dessous, se remarquent les deux tenons et la goupille en fer, formant l'articulation; un petit anneau en or, uni, mais excessivement mince, et brisé; une boucle de ceinturon, ornée d'enlacements mérovingiens, gravée et argentée; une pièce de monnaie très-mince et assez fruste remontant, peut-être, à l'époque Carlovingienne; trois espèces de chaînettes en bronze, dont une de forme quadrangulaire et une autre triangulaire, nous en avons apporté des spécimens. M. Haret possède un bel ornement en bronze découpé, d'un caractère particulier, et garni de chaînettes, lequel semblerait avoir appartenu à un cavalier.

» Grâce à l'obligeance de M. Buisson, l'un de nos collègues, M. Simare, agent des Ponts-et-Chaussées, avait envoyé, sur les lieux du terrassement, un cantonnier-chef, qui a reçu l'ordre de ne rien laisser distraire, à l'avenir, des objets qui pourraient se rencontrer de nouveau dans les fouilles opérées en cet endroit, où il reste encore à pratiquer des talus qui porteront deux mètres de large; là se rencontreront, sans doute

de nouvelles sépultures. Ordre est également prescrit, de remettre, à la Mairie, les objets nouvellement découverts, lesquels, ensuite, seront vendus au profit de qui de droit. M. l'Instituteur à relevé, sur le plan cadastral, la situation des endroits fouillés, ainsi que le parcellaire de l'ensemble.

» Il nous fut impossible, à notre grand regret, et cela en raison de la saison rigoureuse, d'obtenir de notre mission un résultat plus satisfaisant. M. le Curé de Crécy, en véritable apôtre de l'archéologie, a bien voulu se charger de représenter, à Saulnières, notre Société, et de prendre, lorsque ces fouilles auront dit leur dernier mot, le soin de décrire minutieusement, à l'aide de la plume et du dessin, tous les objets recueillis dans le *Vieux-Cimetière* de Saulnières. Quelques portions de terrain du voisinage des fouilles actuelles auront, peut-être, aussi besoin d'être explorées, afin que l'on puisse obtenir, s'il est possible, toutes les richesses ou curiosités archéologiques que peut contenir ce lieu d'inhumation, qui nous semblerait appartenir à la dernière période Mérovingienne.

» Cette suite de tombeaux en plâtre, pour la plupart garnis à l'intérieur des armes de chacun des guerriers défunts, nous paraîtrait révéler la suite d'un combat qui se serait livré, à cette époque reculée, sur les coteaux qui environnent la Blaise, lieu qui a déjà fourni au frère Indes dans ses deux lettres intitulées : *Des Monuments préhistoriques dans les environs de Dreux* [1], l'occasion de décrire, au gré d'une heureuse imagination, mais trop minutieusement peut-être, l'existence, le long de cette même vallée, de traces d'animaux disparus de notre contrée, en même temps que, trop affirmativement, le foyer domestique, au même lieu, d'hommes vivant à une époque très-reculée, et que l'on désigne sous le titre pompeux et un peu élastique de *préhistorique*. »

Quelques observations contradictoires sont présentées, à ce sujet, par MM. Fernand de Mély et Dubreuil.

Du reste, on attendra, pour s'éclairer complétement là-dessus le rapport détaillé que M. l'abbé Haret, curé de Crécy, promet pour la prochaine séance.

[1] Ces deux lettres furent, d'abord, insérées dans le *Courrier d'Eure-et-Loir* et, ensuite, tirées à part, en deux fascicules (formant ensemble 46 pages) in-12, 1873-1874.

M. l'abbé Hénault fait hommage à la Société d'une hache en pierre polie trouvée près de Saumeray, au moulin du Crouzet.

Notre confrère, M. E. Sautton, communique au nom de M. Touche, instituteur à Viabon, plusieurs pièces de monnaies qu'on a rencontrées à Baigneaux, canton d'Orgères [1]. Le même membre laisse espérer que d'autres monnaies, également curieuses, seront encore fournies à l'avenir.

Enfin le Secrétaire donne lecture d'une étude biographique qu'il a composée sur le poète satirique *du Lorens*, de Châteauneuf-en-Thimerais, avec citations détachées de l'ouvrage. — Renvoi à la Commission de publication.

« Messieurs,

» Notre cher pays de la Beauce et du Perche est riche en illustrations de tous genres. Les Lettres, les Sciences, les Beaux-Arts, l'Administration, l'Etat militaire nous fournissent un glorieux contingent d'hommes remarquables, trop connus pour qu'il soit nécessaire d'en faire ici l'énumération.

» Dans ces divers genres de célébrité, il en est un qu'on pourrait affirmer être vraiment le *trait saillant* de notre contrée. Je veux parler du genre satirique si délicat, si difficile à mettre en évidence quand on songe qu'il peut frapper les vices du caractère, l'hypocrisie des uns, l'avarice des autres, l'or-

[1] Voici la description de ces monnaies que nous devons à l'obligeance de notre confrère, M. Chevrier :

Quatre pièces de monnaies Gauloises du pays des Carnutes, dont un revers Aigle éployé de face regardant à droite, et une R. Cheval courant à gauche ; deux frustes.

Auguste. R. Autel de Lyon.

Tibère (deux pièces, moyen et petit module). R. Autel de Lyon.

Claude I. R. Pallus lançant un javelot.

Trajan. R. La Victoire volant à gauche.

Adrien. R. Déesse debout, tenant une patère et une haste. — Autre. R. La Félicité. — Autre. R. Neptune, debout à droite, le pied sur une proue de navire.

Marc-Aurele R. La déesse Hygie, debout à gauche, donnant à manger à un serpent.

Caracalla (billon, grand module). R Le Soleil, debout.

Gordien III (billon). R. La Félicité.

Julia Mammæa, mère d'Alexandre Sévère. R. Vesta, debout.

Volusien (billon). R. La Concorde, assise.

Claude II, dit le Gothique. R. Marin.

Posthume. R. La Victoire, debout ; à gauche, un Aigle à ses pieds.

gueil insolent, la bassesse servile, l'ignorance superbe, la jalousie sotte et cruelle, l'intolérance aveugle et farouche, l'impiété téméraire et cette audace de l'esprit qui, à certaines époques de corruption, arrive à un tel degré de cynisme, que le reproche même lui devient un titre de gloire; quand on pense, enfin, que ce genre périlleux de la satire a la prétention de maintenir les hommes dans les bornes de la raison et de la morale.

» C'est, néanmoins, ce qu'a essayé de faire un poëte satirique percheron peu connu, et dont je vais avoir l'honneur de vous entretenir pendant quelques instants.

» Dans l'espace de quelques lieues qui s'étend de Dreux à Chartres ont brillé, au commencement du XVII[e] siècle, trois poëtes vraiment dignes de ce nom. Deux d'entre eux sont arrivés jusqu'à nous avec les honneurs dus à leur génie; ce sont : Régnier, le premier de nos satiriques, né à Chartres, et celui que Corneille ne dédaignait pas d'appeler son père, Rotrou, natif de Dreux.

» Entre ces deux villes, à moitié chemin de l'une et de l'autre, naquit le troisième, *Jacques Du Lorens*, le poëte satirique de Châteauneuf-en-Thimerais. Ami de Régnier et de Rotrou, il ne les a pas suivis sur le chemin de la postérité. Il était dangereux d'écrire des satires en même temps que Régnier, et la réputation de Du Lorens s'est éclipsée devant la gloire de son illustre contemporain. Plus tard, Boileau qui s'était fait le grand justicier de la littérature du passé, mais qui n'a pas toujours mis dans ses arrêts l'impartialité que commandait le droit qu'il s'était arrogé, Boileau n'a pas jugé à propos de donner à Du Lorens la place qu'il lui devait dans le Panthéon littéraire de son art poétique. Il serait possible que le nouveau satirique eût un peu redouté la comparaison avec son devancier, qu'il avait encore une autre raison de passer sous silence, n'ayant pas dédaigné de lui faire de sérieux emprunts.

» Ce qui a manqué à Du Lorens, pour arriver jusqu'à nous dans le rang qu'il mérite d'occuper, ce n'est pourtant ni le talent poétique, ni surtout la verve satirique qu'il possède au plus haut degré.

» Ce n'est pas, non plus, la fécondité, car à trois reprises différentes, il s'est armé du fouet de la satire pour fustiger ses contemporains. *Difficile est satyram non scribere*, disait-il avec Régnier.

« Etant jeune avocat, après être docteur,
Et voyant qu'au barreau je n'étais qu'auditeur,
Que d'autres moins savants plaidaient pour les parties,
Moi de jeter le froc, par dépit, aux orties,
Détester le bonnet, n'aller plus au palais,
Où l'on m'eût souvent pris sans cause et de relais. »

» C'est ainsi que Du Lorens raconte lui-même qu'il abandonna le droit pour la poésie satirique. Mais il n'est pas vrai que *de dépit il ait jeté le froc aux orties*, puisque, quittant Paris, il vint à Chartres et exerça la profession d'avocat au présidial de cette ville.

» Jacques Du Lorens, sieur d'Oiré, était né en 1580 à Châteauneuf-en-Thimerais. La terre d'Oiré lui fut apportée en dot par sa femme Geneviève Langlois, avec des biens considérables. Du Lorens ne s'en plaignit pas :

» J'ai du bien, grâce à Dieu, ce qu'il m'en faut pour vivre. »

» En 1613, Du Lorens quitta Chartres avec sa famille et fut revêtu de la charge de bailli, vicomte de Châteauneuf, et devint plus tard lieutenant-général du bailliage, avec la charge de président de nouvelle érection.

» C'est moins dans un ouvrage assez estimé : *Sur les Annotations des Coutumes de Châteauneuf, Chartres et Dreux*, que dans son goût pour la poésie satirique, qu'il faut prendre les traits qui conviennent le mieux à la physionomie de M. le grand-bailli de Châteauneuf.

» Boileau, qui déjà, selon l'expression d'un poëte contemporain, aux vers de Régnier, avait mêlé

« . . . . sa tisane à la glace, »

Boileau s'empara avec talent de presque tous les sujets ébauchés avec verve par Du Lorens dans ses vingt-six satires, *le Mariage, la Noblesse, les Embarras de Paris, les Dangers de la vie satirique*.

» Il faut lire avec soin notre poëte pour voir s'épanouir dans son œuvre sa curieuse et bizarre figure; en suivant le galop parfois un peu lourd de ses vers, on croirait sentir l'aiguillon du grand satirique romain Juvénal. Il nous rappelle la verve caustique et railleuse de Sanlecque, de Panard et de Régnier dont le pays chartrain est fier à juste titre.

» C'est surtout pour Du Lorens qu'est vraie cette parole de Buffon « le style est l'homme même », car il ne cesse de parler de lui; il aimait le vin et la querelle, était sujet au gros rire, aux coups de boutoir; grivois sans trop de vergogne, toujours prêt à injurier ses voisins, ses confrères, et..... à battre sa femme; il est vrai que ce dernier droit était acquis en ce temps-là à la bonne bourgeoisie, mais ce droit entraînait des devoirs. Du Lorens a l'indiscrétion de s'en plaindre au public et de conter à tout le monde que sa femme provoquait des tracasseries peu séantes.

» Mme Du Lorens avait enrichi notre avocat, de là un peu d'aigreur, et..... d'exigence peut-être. Ecoutez ce que dit d'elle le malicieux auteur :

« Au lieu de me jeter un jour par la fenêtre,
Je souffris que l'on mît à mon col ce chevestre;
C'est où je tiens encor; d'où je puis de mon mal
En qualité d'expert dresser procès-verbal.....
La femme que j'ai prise est une des meilleures,
Mais toutefois elle a de si mauvaises heures!
Elle est mélancolique et hait tout passe-temps;
Si parfois elle rit, c'est signe de beau temps;
Son humeur est fâcheuse et contraire à la mienne.....
Mais néanmoins le mal que je lui veux m'advienne! »

» On n'est pas plus chrétien. Voyons jusqu'au bout ce qu'est Mme Du Lorens :

« Tout ainsi qu'un prêcheur, s'il entend le métier,
Sur trois mots de saint Luc fait un sermon entier,
Elle, sur un ruban, sur un linge, une écuelle,
Un mouchoir égaré, bâtit une querelle,
Qui commence au matin et n'achève qu'au soir..... »

» Et pas toujours encore; mais ce n'était pas une raison pour se consoler de la bonne dame par une épitaphe qu'on lui prête et qu'il a dû faire, l'ingrat!

« Ci-gît ma femme, ah! qu'elle est bien!
Pour son repos et..... pour le mien! »

» Du Lorens avait la rage d'écrire des vers, c'est ce qu'il appelle le *mal du bout des doigts;* il s'adressait de préférence

aux faux dévots; le portrait de son *Tartufe* est un vrai chef-d'œuvre qui devait bientôt en enfanter un autre plus connu :

« Le franc bigot fait tout pour gagner la faveur,
C'est où son zèle tend, où vise sa ferveur;
Près de la ligne droite on connaît moins la courbe
Qu'au prix d'un vray dévôt il ne paraît qu'un fourbe;
Qui ne le connoistroit sitost qu'il l'auroit veu
Serait de jugement tout à fait dépourveu :
Afin de m'expliquer, il aurait la berlue.
Sans clignoter des yeux jamais ne vous salue,
Et croit que pour se mettre au rang des vrais dévos,
Il ne faut que parler contre les huguenos;
Pourveu qu'en apparence on soit bon catholique,
Qu'aux bonnes actions on peut faire la nique. »

» La comédie de Molière est là, toute, avec ses maîtresses lignes et ses plus fins détails.

» Du Lorens s'adressait encore aux *marmiteux*, aux pédants dont il décrit ainsi la tournure :

« On voit à leur marcher quatre choses ensemble,
Le trot et l'entrepas et le galop et l'amble. »

» Aimant le clairet et le blanc, c'était de son siècle, il se gardait de faire :

« Comme fait aujourd'hui ce gentilhomme à lièvre
Qui croit en avalant son cidre que ce soit
De ce que Ganymède à son maître versoit. »

» Quoi qu'il en dise sur les préjugés de la naissance, Du Lorens paraît peu content de la sienne, et sa muse qui prêche l'égalité des hommes, se contenterait fort bien de quelque titre nobiliaire :

« Si le bon père Adam n'eût pas mordu la pomme,
Tout le monde aussi bien eût été gentilhomme. »

» Il avait peu de goût pour la noblesse de cour, car il dit quelque part :

« Moi, que j'aille à la cour? — et que je n'irai pas! —
Vendre ma liberté pour un méchant dîner,
Et de plus n'oser fuir, me voulût-on berner;
Cela n'est bon qu'à ceux qui font plus pour leur panse
Qu'un chien de bateleur quand son maître le tance. »

» Néanmoins c'est au Roi qu'il adresse quelques vers câlins, humble flatterie dictée par la peur :

« Dessous le règne heureux de Votre Majesté
Nous faisons imprimer en toute liberté. »

Il ajoute plus loin :

« Que c'est bien fait à vous d'aimer le Cardinal
Qu'on peut de la vertu nommer l'original!..... »

» Quand le trait piquant faisait défaut, Du Lorens ramassait quelque grosse bouffonnerie; il brave, même en rimant, l'honnêteté, à ce point que de nos jours on pourrait croire en certains vers qu'il parle latin.

» Ce poëte avocat, aimait, comme tous les critiques, les livres rares, les tapisseries et les meubles de prix. Son cabinet de peinture fut seul évalué à dix mille écus.

« Mon petit cabinet des beautés me découvre
Que je ne verrais pas dans les chambres du Louvre. »

» C'est ce que Mme Du Lorens ne voulut jamais comprendre; elle trouvait, la digne femme, que l'art coûtait gros, et voilà pourquoi chez M. l'avocat de Chartres, il y eut..... des querelles de ménage.

» Le satirique percheron mourut en 1655.

» Résumons-nous. On n'a point mis Du Lorens où il mérite d'être. Il ne lui manque que d'avoir demeuré dans la Capitale. C'est là qu'il eût trouvé quelques sujets plus intéressants peut-être, des idées plus variées, et sans doute une manière de peindre plus grande et plus noble.

Habent sua fata Libelli!

» Du Lorens a eu le malheur de vivre dans une trop petite province. Cependant il existe de lui deux satires très-belles que Régnier lui-même n'aurait pas désavouées. S'il est moins correct que Boileau, on ne voit pas ses vers se traîner péniblement.

« . . . . pas à pas, deux à deux
Comme s'en vont les vers classiques et les bœufs. »

» Du Lorens joue de l'instrument qui est bien la langue du vrai poëte, cette mélopée instinctive, où le tic-tac du balancier de l'hémistiche ne se fait aucunement sentir.

» Beaucoup d'écrivains du XVII[e] siècle furent latins ou grecs, Du Lorens a été français, a été gaulois, a été *lui*. Son livre, en somme, a des longueurs, des incohérences; mais nos vieilles mœurs naïvement peintes, y racontent leur histoire de jeux, de costumes et de soupers anacréontiques, où nos pères, joyeux banqueteurs, se désopilaient.

» Pour connaître le vrai Du Lorens, il faut regarder attentivement son portrait dont nous devons la conservation à un collectionneur chartrain (M. Louvancour). La figure expressive du satirique nous donne une idée exacte de son caractère et de ses œuvres. La malice, l'âpreté dont ses traits sont empreints, se trouvent tempérées par une fierté et une noblesse de physionomie qui montrent que chez lui, comme chez plusieurs de ses contemporains, la grossièreté du langage ne procède pas d'une vulgarité de sentiments, et doit être imputée bien moins à l'individu qu'à l'époque où il vivait.

» Pour apprécier le vrai Du Lorens, il faut lire et relire les deux premières satires; elles ont, aux yeux des érudits, une valeur réelle et sérieuse. En parcourant le reste du volume, malheureusement trop peu connu, on est charmé de cette verdeur toute gauloise, et on est tenté d'appliquer à notre satirique ces vers d'un poëte contemporain qui semblent écrits pour lui :

« . . . . . Quel plaisir de voir, sans masque, ni lisières,
A travers le chaos de nos folles misères
Courir, en souriant, ses beaux vers ingénus
Tantôt légers, tantôt boiteux, toujours pieds-nus! »

» Maintenant l'ombre de Du Lorens peut dormir tranquille au fond de son cercueil. Satisfaction lui est donnée. A nous de la saluer respectueusement en la voyant passer à côté de celles des Régnier, des Nicole, des Chauveau-Lagarde et des Marceau, à côté de celles des Florent d'Illiers, des Rotrou, des Senarmont et des Rémi Belleau, noms illustres pour notre bien-aimé pays, noms vénérés à jamais, parce qu'ils nous rappellent et nous rappelleront toujours l'assiduité au travail, l'amour de la gloire, la vie de sacrifices et le dévouement à la Patrie ! »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures et demie.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Notice biographique sur Louis-Nicolas Robert, inventeur de la machine à papier continu. Dreux, imprimerie de Ch. Lemenestrel, 1873. (Don de l'auteur, M. Bréville.)

Gravure représentant un sculpteur hollandais. (Don de l'auteur, M. Yves.)

SÉANCE DU 2 MARS 1876.

Présidence de M. MERLET. — M. MET-GAUBERT, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart. Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Etaient présents : MM. Merlet, P. Durand, Chavaudret, Met-Gaubert, Balandra, Barois, de Bertheville, de Boisvillette, Bost, Besselle, Brosseron (Justin), Chevrier, Dubreuil, Famin, abbé Foucault, Gilbert (P.), abbé Haret, Hue, Heurtault, Legrand, Lecocq, de Lubriat, Nancy (Alf.), abbé Pouclée, Ravault, Sautton (E.).

M. le Président donne communication d'une circulaire ministérielle à propos de la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne.

Par un arrêté en date du 20 janvier dernier, M. le Ministre de l'Instruction publique a décidé que la 14e réunion des délégués des Sociétés savantes des départements aurait lieu à la Sorbonne au mois d'avril 1876, et que des séances de lectures et de conférences publiques seraient faites pendant les journées des mercredi 19, jeudi 20 et vendredi 21 avril.

Le samedi 22 avril, le Ministre présidera la séance générale dans laquelle seront distribués les récompenses et encouragements accordés aux Sociétés et aux savants.

Une somme de 3,000 francs est mise à la disposition du Comité des travaux historiques pour être distribuée par les sections d'Histoire, d'Archéologie et des Sciences aux Sociétés et aux savants dont les travaux auront contribué le plus efficacement aux progrès de ces différentes branches.

M. le Président s'empresse de faire connaître cette décision aux membres de la Société, en leur indiquant les jours des réunions, pour qu'ils aient le temps de préparer les communications qu'ils se proposent de faire.

Ceux de nos confrères qui auraient l'intention de se rendre à ces réunions sont instamment priés d'en donner avis, soit au Président, soit au Secrétaire, *avant le 25 mars.*

A l'occasion de ces réunions, les compagnies des chemins de fer accordent une réduction de 50 °/₀ sur le prix des places, à la condition de se conformer aux décisions du syndicat et aux prescriptions ministérielles dont la connaissance sera communiquée immédiatement aux intéressés.

Sont délégués, MM. Merlet, le docteur Lescarbault, Joliet, Chevrier, Girouard (Emile) et Met-Gaubert.

Communication d'une seconde lettre ministérielle qui a pour but la publication des documents inédits relatifs aux Etats-Généraux du XIVe au XVIIe siècle.

M. le Ministre invite les membres des Sociétés savantes à vouloir bien entreprendre des recherches immédiates, en réponse aux six indications mentionnées, et à lui en faire parvenir les résultats dans le plus bref délai possible.

Sur la prière de M. le Président, M. Lecocq promet de rédiger, à ce sujet, une note qu'il enverra au Ministère.

Communication d'une autre circulaire ministérielle qui a pour objet le projet de publication des Mémoires des Intendants en 1697.

M. le Ministre fait appel au zèle de tous les amis de l'histoire, afin d'obtenir des notes qui permettent d'étudier en toute confiance le tableau de l'ancienne France. Il prie instamment les savants de répondre à un questionnaire composé de huit paragraphes et d'adresser les renseignements, sous son couvert, au Bureau des travaux historiques et des Sociétés savantes. (Division des Sciences et Lettres.)

A ce propos, quelques réflexions sont fournies par M. Lecocq qui possède un manuscrit sur l'Intendance d'Orléans.

M. l'abbé Haret, curé de Crécy, donne ensuite lecture de son rapport sur les découvertes archéologiques opérées à Saulnières.

« Messieurs,

» Nous relevons en ce moment à Saulnières et à Crécy, dans un ancien cimetière, des morts portant de lourdes et tranchantes épées attachées à de larges ceinturons, tels que les décrit saint Sidoine Apollinaire. Ces morts sont des Francs, des Mérovingiens, comme on dit; tout l'atteste. Les ornements qui décorent les agrafes de leurs ceinturons, la garniture des harnais de leurs chevaux, les petites poteries déposées auprès d'eux dans leurs cercueils et quelques autres objets encore. De plus, la beauté des squelettes, la grandeur des corps, la belle régularité des têtes, les mâchoires ornées toutes de toutes leurs dents, tout prouve que nous sommes ici en présence de la race Franque Mérovingienne, couchée dans un de ces notables et importants cimetières.

» Ce cimetière a une étendue très-grande, il s'étend sur toute la côte méridionale qui va de Crécy à Fontaine, en passant par Saulnières son centre, et ne mesure pas moins de mille mètres. Je vais vous le décrire, c'est-à-dire que je vais vous faire la description de la petite partie du cimetière qui se trouve dans la parcelle de terrain que l'on creuse maintenant pour établir un chemin vicinal allant de Saint-Rémy à Marville-les-Bois.

» Ce que vous désirez le plus de moi, Messieurs (au moins je le pense), c'est un journal, ce sont des notes prises au jour le jour et écrites dans Saulnières, à chaque place du chantier montrant des tombes. C'est aussi ce que j'aime mieux faire et ce qui est plus utile pour une réunion privée. Permettez-moi de vous lire mes notes telles que je les ai prises, ayant sous les yeux les pièces, je ne dirai pas à décrire, mais à énumérer.

» Au mois d'octobre de l'année dernière, ont commencé des travaux de terrassement dans l'intérieur du pays, sur la place publique elle-même que l'on voulait aplanir pour adoucir le chemin.

» Tout ce qui a été trouvé était gisant dans de la terre qui

est maintenant enlevée et qui forme un remblai dans la vallée, des deux côtés de la rivière. Par conséquent la place des trouvailles n'existe plus, on ne peut plus la voir ni l'étudier; seulement la route, dans cette place, ayant dix mètres de largeur et deux mètres de profondeur, laisse voir sur ses côtés, dans la hauteur du terrain, différentes places marquées par différentes nuances, attestant la présence de cercueils et montrant soit des fragments de poteries, soit des fragments d'os humains, soit du plâtre, soit du charbon, soit des cendres noirâtres.

» Le premier cercueil de plâtre fut trouvé sans que je l'aie vu, et je ne sais quel jour du mois d'octobre. Les débris restèrent longtemps mêlés à la terre fouillée.

» Le deuxième cercueil en plâtre fut trouvé le 26 octobre. Il y avait dans ce cercueil, un squelette et une bague en bronze. Je dois vous dire, dès le commencement, que tous les corps que nous avons trouvés, à l'exception de deux ou trois, sont orientés à la manière des corps inhumés dans les cimetières chrétiens. Je dois vous faire remarquer aussi, auprès du premier cercueil en plâtre, que les corps sont aussi bien conservés dans ce plâtre, que dans la terre ou sur les pierres. Enfin, quant à la façon de ces cercueils, j'ai vu qu'ils étaient formés de plaques de plâtre, qu'ils n'avaient pas de couvercle et qu'ils étaient remplis d'une terre très-fine et choisie, versée sur les squelettes et les objets funéraires.

» 27 octobre. — On trouva deux lames en fer, l'une ayant 50 centimètres de longueur, l'autre 45.

» 28 octobre. — Dans un cercueil en plâtre : un petit vase en terre cuite brisé; une lame de 47 centimètres placée obliquement sur le squelette; une plaque de ceinturon en fer avec sa boucle en fer.

» 5 novembre. — Petit vase en terre cuite, trouvé en pleine terre; débris de verre et de charbon. Le petit vase que j'ai dessiné ressemble entièrement à ceux que l'abbé Cochet a trouvés dans les sépultures Franques.

» 12 novembre. — Dans un cercueil en plâtre, débris de plaques de fer d'assez grande dimension, pour que j'aie pu croire un instant qu'elles avaient formé une cuirasse; mais je pense maintenant que ces débris étaient tous des plaques de ceinturon. Ces plaques portaient des clous de bronze en forme de rosette.

» 13 novembre. — Cercueil en plâtre, c'est le huitième; plaque de ceinturon, de forme carrée, en fer, portant des clous en cuivre ou en bronze, façonnés en rosette.

» 15 novembre. — Neuvième cercueil en plâtre.

» 16 novembre. — Dixième cercueil en plâtre. Longue chaîne de bronze, de forme carrée, portant de place en place des ornements. Ces différents ornements ont pour pièce principale une décoration centrale qui pouvait être destinée au poitrail d'un cheval; je l'offre au musée de la Société, après en avoir pris dessin, que je garde.

» 17 novembre. — Onzième cercueil en plâtre, renfermant un corps avec une large épée ayant la plaque de son ceinturon plus forte que les autres.

» 22 novembre. — Un cercueil et une épée.

» 23-24 novembre. — Des corps et deux épées.

» 25 novembre. — Sous un corps, une chaîne en bronze plus grosse et plus plate que la première, les mailles forment une chaîne triangulaire dont les tronçons sont reliés par une très-belle attache en forme d'anse, type assez commun à l'époque Franque.

» 26 novembre. — Cercueils en plâtre, débris de vases en terre, débris d'armes et d'armures en fer.

» Décembre. — A deux mètres de profondeur auprès d'un corps : une médaille chrétienne, la face, une croix, le revers, un temple, soit la Sainte-Chapelle, soit la marque des monnaies de Tours. Première trouvaille à l'entrée du jardin du presbytère, à 50 centimètres du pied d'un vieux mur. La médaille a pu glisser entre les terres, tomber à cette profondeur; mais aussi elle a pu avoir été déposée là auprès d'une sépulture datant de l'époque de la médaille, d'une sépulture carlovingienne ou capétienne faite dans une fosse mérovingienne. Je pense même que beaucoup de sépultures de ce cimetière ont été violées et volées, car nous n'avons jamais trouvé que du fer et du bronze, jamais de métaux précieux, jamais rien de bien parfait, à l'exception d'un seul ornement du harnais d'un cheval. Nous n'avons trouvé qu'un seul petit vase intact; et à chaque place, nous avons rencontré des débris de ces vases en terre. Dans le cimetière de Brou, on avait recueilli auprès de quatre corps seulement beaucoup plus de choses précieuses.

» 20 décembre. — Quinzième cercueil en plâtre; une épée,

la septième ou la huitième, exactement de la même forme que les précédentes, mais plus longue: elle mesure en longueur 60 centimètres.

» Février. — Pendant ce mois, les quatre ouvriers, qui seuls ont fait tous les travaux de terrassement depuis six mois, n'ont eu qu'à niveler la terre et faire les talus des deux côtés de la route.

» On a encore trouvé des squelettes en grand nombre, des débris d'épée, des débris d'autres objets en pierre, et une boucle très-forte en bronze; mais ce que j'ai l'intention de vous montrer, et ce que je vous prie de bien examiner, c'est une tête que j'ai déterrée le 16 février, quand il faisait déjà un peu nuit. Cette tête est d'un type qui me semble extraordinaire et qui diffère de tous ceux que nous avons trouvés dans le vieux cimetière de Saulnières.

» 19 février. — Je trouve un corps à une profondeur de 60 centimètres, la face contre terre, la tête au midi, les pieds au nord; sur le corps, des pierres paraissent avoir été placées avec intention. J'ai conservé la tête qui me paraît d'un type ordinaire.

» Le crâne, que j'ai gardé, semble avoir reçu un coup d'épée, et porte une large fente faite avec une arme tranchante.

» Le 22 février, assistant encore aux travaux des ouvriers qui trouvaient à chaque instant des corps, mais des corps qui n'avaient plus de cercueils, ni de places bien marquées et qui étaient posés un peu dans tous les sens, bien que tous fussent entiers; la fantaisie m'a pris de regarder les pierres mêlées aux os, aux cendres de ces morts. Toutes les pierres que j'ai regardées, m'ont semblé bonnes à ramasser. Heureusement que je n'ai eu qu'un instant cette fantaisie, car j'aurais formé un véritable tas de ces débris de silex. J'apporte ici quelques échantillons, et si l'on me dit qu'ils méritent attention, je n'aurai pas de peine à en collectionner une grande quantité de semblables.

» 23 février. — Les quatre ouvriers du chantier, après avoir travaillé le matin un peu avant le jour, à la place de la veille, sont allés, pendant le milieu de la journée, confectionner au bas de la côte ce qu'ils appellent des cuvettes pour la route, et sont revenus le soir encore travailler à la place de la veille. Ils ont mis en tas toutes les terres qu'ils retiraient des talus.

» Le 24. — Je trouve dans la terre amoncelée des talus, un superbe éperon de cavalier. En ce moment, on travaillait à faire ce qu'on appelle un racollement entre le chemin et une maison qui se trouvait isolée par suite des nouveaux travaux.

» Je pris, ce jour-là, une pioche, et chaque coup de mon instrument m'apportait des os humains; j'ai trouvé quatre corps à quatre places; j'ai bien examiné le terrain et j'ai vu que chaque corps avait son *loculus*, sa place marquée. Des pierres de silex, tournées du côté de leurs faces polies et parées, formaient un lit de repos, et, à la tête, se trouvaient des pierres rangées qui formaient un oreiller, *pulvinar*, et faisaient faire au corps mort une inflexion forcée; j'ai étudié cette situation pour quatre individus que j'ai déterrés moi-même. Une minute après ce résultat, M. l'Instituteur, qui était avec moi, ce jour-là, m'a montré dans les terres noires des talus, tout à côté de nous, une mâchoire de cheval. La veille, nous avions eu un éperon de cavalier.

» 28 février. — Fragment d'une petite épée, gardant encore un peu du bois qui lui servait de manche. — Morceau de fer informe, ayant été soit un tronçon d'épée, soit une poignée d'épée. — Débris de vase. — Têtes de femmes et d'enfants.

» En résumé, nous avons trouvé trente cercueils en plâtre, quatorze épées entières, beaucoup de débris, quelques objets en bronze et en fer avec une centaine de squelettes, dans un espace très-restreint, dans une longueur de chemin de 40 mètres au plus. Ce chemin formant une tranchée, une route creuse, laisse voir, sur ses bords élevés, des marques très-évidentes de la présence de nouveaux cercueils, de nouveaux objets, de nouveaux sujets mérovingiens. Ceux-là pourraient être étudiés autrement que je ne l'ai fait et que je n'ai pu le faire avec des ouvriers qui n'entreprenaient pas des fouilles archéologiques, mais qui faisaient des terrassements pour un entrepreneur de chemins vicinaux, et qui taillaient progressivement avec leurs pioches un cercueil ou un squelette depuis son commencement jusqu'à sa fin, sans jamais en découvrir un seul entier.

» Toutes les trouvailles que nous vous signalons ici, Messieurs, ont donc toujours été faites au hasard, à l'aventure, par des ouvriers qui n'ont jamais pris une minute l'attention de conserver quelque chose de précieux, qui ne se sont jamais donné la peine de mettre à nu en entier un sarcophage depuis

les pieds jusqu'à la tête. Il n'a pas été donné un seul coup de pioche, il n'a pas été remué une seule pelletée de terre pour chercher quelque chose. Nos fouilles n'ont pas eu tout l'intérêt qu'elles auraient pu avoir si des archéologues les eussent entreprises. On aurait eu à étudier là les positions précises du corps dans le cercueil, les marques des blessures que pouvaient porter les squelettes, on aurait su si ces hommes avaient été tués à la guerre, on aurait examiné leur taille, leur beauté, leur grandeur, les caractères analytiques des têtes; on aurait pu faire des remarques qui n'ont pas été faites. C'est bien à regretter. Mais il existe encore des tombes en grand nombre sur toute cette place; il y en a dont nous voyons les pieds, il y en a dont nous voyons la tête, il y en a dont nous voyons le dessus, il y en a dont nous voyons le dessous. Elles sont à notre portée, et, avec des permissions qu'on obtiendrait facilement et quelques heures de travail, nous reverrions des Mérovingiens ensevelis et très-bien conservés. Le pays depuis Crécy jusqu'à Fontaine en passant par Saulnières, qui est le centre et le point le plus favorisé, est riche en ces sortes de souvenirs.

» En finissant, je vous avouerai, Messieurs, que ce n'est pas sans émotion que j'assiste à la découverte des cadavres de ces anciens Francs qui sont les prémices de notre nation française et le commencement de notre belle et glorieuse histoire. De plus, pour leur honneur immortel, ne peut-on pas dire que c'est avec eux que Dieu a fait son œuvre? N'existe-t-il pas un livre intitulé : *Gesta Dei per Francos?* N'est-ce pas avec ceux-là aussi que Clovis aurait si bien voulu se trouver à la Passion de Notre-Seigneur, et n'est-ce pas ceux-là qu'il nous faudrait peut-être encore dans les temps malheureux où nous sommes? La vue de leurs froides dépouilles, de leurs restes inanimés, semble en quelque sorte donner de l'énergie à l'âme, et produit certainement sur moi une vive et salutaire émotion. »

Ce travail, accueilli avec un très-vif intérêt, est renvoyé à la Commission de publication.

Sont laissés en dépôt pour la Société tous les objets trouvés à Crécy par M. l'abbé Haret.

L'assemblée vote une somme de cent francs pour la continuation des fouilles à opérer à Saulnières.

A propos de ces découvertes récentes et d'une contradiction apportée, en séance, à une de nos dernières réunions, M. Fernand de Mély a composé un Mémoire dont il est donné lecture.

« Messieurs,

» Dans la dernière séance de la Société, une remarque que je fis au sujet d'un *Celt* en pierre polie, trouvé dans un tombeau Mérovingien de Crécy, m'attira, de la part d'un de nos collègues, une observation pleine de promesses. J'aurais peut-être mieux fait d'attendre le rapport de M. l'abbé Haret qui nous annonce un Mémoire sur les découvertes de son pays; mais les fouilles que je venais de voir, l'impression encore toute fraîche d'une conversation des plus intéressantes avec lui sur ce sujet, le désir même, je l'avoue, d'une dissertation scientifique, tout cela n'a fait qu'enflammer un beau zèle dont je vous apporte aujourd'hui les fruits.

» Si vous avez oublié le sujet de notre thèse, permettez-moi de vous le rappeler en deux mots.

» Dans une sépulture, parmi des fragments de ceinturons et d'ornements guerriers évidemment Mérovingiens, les ouvriers avaient découvert une hache en serpentine polie. Notre savant contradicteur trouva le fait difficile à croire; selon lui, c'était sans nul doute une plaisanterie faite par les ouvriers à des archéologues trop prompts à s'enflammer; du reste, si l'un des membres de la Société voulait en soutenir l'authenticité, il était tout prêt à apporter dans la discussion des arguments irréfutables [1]. Je ne sais de quelles preuves notre collègue doit se servir; il me faut donc chercher dans mes souvenirs de la séance du 3 février pour prendre pied dans mon sujet.

On m'a d'abord contesté le mot *Celt* dont je me servais pour remplacer le mot *Hache* soit de pierre soit de bronze, sous prétexte que c'était un simple terme de classification. Cependant il vient du *Kym*, Celt, qui signifie silex, pierre avec laquelle étaient faites les premières haches, de même qu'un mécanisme appliqué aux arquebuses devint dans la suite le terme absolu qui servit à désigner l'arme entière sous le nom de fusil. Mieux

[1] L'auteur de ce Mémoire, M. Fernand de Mély, fait allusion aux observations échangées entre lui et M. Lecocq, à la suite du rapport lu par ce dernier sur les Fouilles de Saulnières, dans la séance du 3 février. Voir p. 5 et suivantes.

que moi, vous connaissez les âges préhistoriques de l'humanité, cependant notre question demande que ces distinctions soient bien établies puisque c'est sur leurs transitions que nous avons à discuter.

» Nous nous trouvons en présence de trois grandes divisions: la pierre, le bronze, le fer; l'âge de bronze servant de séparation entre le fer et la pierre, comment se fait-il qu'à cette dernière époque, malgré un aussi long espace de temps, nous retrouvions des traces évidentes de l'âge de pierre? Laissons à d'autres le soin de discuter l'arrivée du bronze dans les Gaules; qu'elle soit due à des migrations asiatiques qui auraient eu les Druides pour conducteurs, ou aux Phéniciens qui venaient chercher aux Cassitérides l'étain dont ils avaient besoin, c'est un point dont nous n'avons pas à nous inquiéter aujourd'hui; cependant, il pourrait nous servir de repère et fixer la fin de la première période à laquelle on donne généralement comme limite le XIIIe siècle avant Jésus-Christ; l'âge de bronze commence à ce moment et dure jusqu'au VIe siècle de notre ère. Le fait qui nous intéresse se serait passé vers 400. C'est donc un espace de seize siècles que la pierre polie a dû traverser pour que nous la retrouvions encore à ce moment. Nous ne sommes plus déjà en pleine période de bronze; depuis longtemps, les armes en fer ont remplacé les épées de bronze si rares aujourd'hui; nous sommes dans la transition de la 2e et 3e période. Les nations, Messieurs, ont leur vie comme nous avons la nôtre, plus longue, par cela même plus agitée, mais elles sont en grand ce que nous sommes en petit. Or, il n'est pas besoin de vous dire que les modifications physiques et morales suivent une même règle, qu'aucun mouvement ne se produit à l'improviste, que nul changement subit dans les mœurs, dans la manière d'être, ne vient déranger les peuples à leurs premiers âges. Ce n'est pas du jour au lendemain que l'homme peut changer ses habitudes et, bien que son caractère, ses goûts prennent une nouvelle direction, pendant longtemps, malgré lui, il conserve les traces de sa première existence. Vous voyez dès à présent où je voulais en arriver; mais il faut citer des faits avant de tirer une conclusion.

» Jusqu'en 1872, personne ne se doutait que, dans une tombe Mérovingienne, on pût découvrir en même temps du bronze, du fer, de la pierre. D'où cela provenait-il? Depuis, le fait s'étant

produit non pas une fois, mais cent fois, il est probable qu'antérieurement les mêmes découvertes auraient pu avoir lieu. Les archéologues, sans doute, n'y apportaient pas grande attention, et les ouvriers, ne cherchant, comme aujourd'hui encore, que le métal qui à leurs yeux a une valeur réelle, s'empressaient de rejeter hors du cercueil tous les débris auxquels ils ne trouvaient aucune importance. Aussitôt qu'une tombe était ouverte, ils la déblayaient, brisaient les vases, mettaient de côté les ornements guerriers et éprouvaient une amère déception quand ils ne rencontraient que ces pierres qui devaient plus tard donner tant de travail aux Sociétés savantes. Aujourd'hui qu'un chercheur distingué, M. F. Moreau, en surveillant attentivement les fouilles qu'il faisait faire à Caranda a trouvé dans un cimetière Mérovingien du bronze et de la pierre polie, les archéologues prévenus ont dirigé sur ce point leurs recherches et voilà qu'en 1874, plusieurs amateurs distingués ont écrit à la Société d'archéolologie de Paris pour lui apprendre qu'eux aussi avaient trouvé ces *Celts* qui n'existaient, prétendait-on, que dans les imaginations exaltées. Peut-être est-il quelquefois arrivé qu'un amateur trop ardent se soit laissé emporter par un trop vif désir de découverte, mais Bacon, ce chercheur infatigable, l'a dit avant nous :

Citius emergit veritas ex errore quàm ex confusione.

Ne les blâmez donc pas, ne cherchez pas à les décourager, montrez-leur le droit chemin; c'est un service que je viens demander à notre savant collègue et pour eux et pour moi. Mais je m'éloigne de Caranda dont je veux vous raconter l'histoire.

En 1873, M. F. Moreau fouillait un dolmen; cette exploitation produisit plusieurs objets intéressants de l'âge de la pierre polie; les travaux continuèrent et en 1874 deux mille tombes livraient à la curiosité des antiquaires des bronzes, des armes, des poteries de l'époque Mérovingienne, et parmi tous ces vestiges de l'antiquité, d'innombrables spécimens de silex taillé. C'est une ère nouvelle qui s'ouvre pour la science, et dans un article de M. Lecoq (de Paris) qui loin d'être, comme son homonyme de Chartres, un adversaire de la pierre mêlée à l'âge de fer, s'en est fait au contraire le défenseur, nous pouvons relever toutes les trouvailles de même nature annoncées depuis

l'époque où M. Moreau a mis en lumière cette nouvelle donnée. La Société des Antiquaires de France a fort bien accueilli les lettres de ses correspondants, et nous trouvons, dans ses procès-verbaux, que M. Bertrand a communiqué des dessins de silex taillés trouvés avec un poignard en bronze. M. Desir rapporte que l'on trouve dans les fosses d'Alise des flèches de pierre à côté de flèches de bronze et de fer.

» Passons l'époque Gallo-romaine et arrivons aux Mérovingiens. M. Quicherat communique des dessins d'objets trouvés à Puisieux : une poignée de sabre avec tronçon et lame, boucles de ceinturon, pointes de lames, de flèches en silex taillé; la forme du sabre et de la boucle démontre qu'ils appartiennent à l'époque Carlovingienne. M. Quicherat en conclut que la sépulture de Puisieux est, à n'en pas douter, un tombeau du IXe siècle. Je pourrais augmenter mes citations, vous parler de Conchyes, de Brayes, de Saint-Privat, qui eux aussi ont apporté leur contingent à la science. Pouvez-vous donc penser que dans toutes les parties de la France les ouvriers se soient entendus pour tromper les archéologues trop crédules ?

Je ne crois pas, Messieurs, pour ma part, avoir été entraîné par une trop vive ardeur scientifique et cependant j'ai fait aussi, avant la guerre, une petite découverte. Je ne pensais pas que j'aurais plus tard l'honneur de discuter devant vous cette question intéressante, et la recherche des *Celts* était pour moi tout à fait secondaire. M. Deshayes, maire d'Allonnes, un jour que j'étais allé le voir, me fit choisir dans un grand vase quelques objets que des ouvriers venaient de découvrir en travaillant dans ce cimetière; je pris une hache en serpentine, des médailles romaines du IIe siècle et une espèce de champignon incontestablement coulé, dont, malgré mes recherches, je n'ai pu découvrir encore ni la matière ni la destination. Plus tard, à Janville, où vous aviez envoyé, il y a deux ans, notre collègue, M. Coppinger, reconnaître un cimetière Mérovingien, je recueillis chez un paysan plusieurs *Celts* très-curieux, un notamment que je soumets à vos observations et qui tout à l'heure pourra nous aider à nous rapprocher de la vérité. Il est en serpentine, mesure 0 m. 04 de long sur 0 m. 025, dans sa plus grande largeur. Pouvons-nous le considérer comme une arme offensive ?

Prenons maintenant l'histoire et recherchons si nous ne pou-

vous y trouver quelques renseignements utiles. A la bataille d'Hastings, les Anglais se servaient encore d'armes en pierre et c'était au XIe siècle, au milieu même de l'âge du fer; au XIIIe siècle, les projectiles des bombardes étaient en pierre, et nous sommes cependant bien loin du temps où l'armement du guerrier se composait du casse-tête et de la hache de pierre.

» Si les découvertes de notre pays ne suffisaient pas, le Musée de Copenhague, connu de tous les amateurs de questions préhistoriques, serait là pour vous dire que les plus beaux *Celts* en pierre polie ont été trouvés dans les tumuli de l'âge de bronze, qui, pour ce pays, ne se termina qu'au VIIIe siècle.

» C'est donc de la découverte de Caranda que datent en France les nouvelles recherches. Caranda est dans la même disposition topographique que Crécy; le cimetière Mérovingien est placé sur une colline qui domine l'Ourcq encore à sa source; à Crécy, le cimetière s'étend du côté de Saulnières, sur le flanc de la colline qui domine la Blaise au levant; mais là nous trouvons quelque chose de plus curieux : les hommes s'y sont succédé depuis les temps les plus reculés. Les travaux du frère Inde vous le font voir, vivant dans les cavernes, à l'âge du Renne et de l'Auroch, qu'il combat avec des flèches en pierre éclatée. Aujourd'hui, nous le trouvons au VIe siècle, conservant avec lui des débris des âges passés et emportant dans la tombe le *Celt* de ses prédécesseurs. Quels rapports a-t-il pu y avoir entre les hommes préhistoriques et les guerriers Mérovingiens qui semblent avoir trouvé la mort dans une bataille rangée ?

» Je vous ai rappelé précédemment, Messieurs, qu'à la bataille d'Hastings, les Anglais s'étaient encore servis d'armes en pierre, et cependant cinq siècles s'étaient écoulés depuis que les Mérovingiens dont les tombes ont été trouvées à Crécy avaient cessé de combattre. Qu'y aurait-il donc d'étonnant, d'invraisemblable que ces guerriers eussent eux aussi ces armes polies, si faciles à dissimuler ? Si, par un hasard facile à prévoir, dans le fort de l'action, leur épée venait à se briser, ils trouvaient dans ce *Celt* une arme qui, manœuvrée par un bras vigoureux, pouvait être terrible. C'est déjà une solution, Messieurs, mais il y en a une autre beaucoup plus naturelle, et le petit *Celt* de serpentine que je vous montrais m'a confirmé dans une opinion du reste admise par les hommes les plus compétents. La serpentine, la jadeïte, dont sont faits, pour la plupart, les *Celts* découverts dans ces

tombes n'existent pas dans notre pays. Elles étaient apportées de l'Orient, et peut-être étaient-elles plus rares à l'époque dont nous parlons que les pierres précieuses que nous possédons aujourd'hui. Quand on songe en outre au temps que les hommes, dépourvus d'instruments, devaient passer à dégrossir et à polir ces armes, il n'est pas difficile de croire que, si la tradition de leurs ancêtres avait pu venir jusqu'à eux, les guerriers francs aient tenu à honneur d'emporter dans le tombeau ce souvenir du temps passé. Mais en admettant même que la provenance en fût oubliée, nous avons un témoin antérieur de quatre siècles, il est vrai, qui vient nous donner une explication très-simple. C'est Pline l'ancien, dans le XXXVIIe livre, ch. LI, qui parle des pierres polies, pierres à foudre, nom que d'ailleurs nous retrouvons dans presque tous les pays du monde. Aujourd'hui, Messieurs, c'est le laboureur en conduisant sa charrue qui les fait sortir de terre à Crécy; ces haches se rencontrent souvent, et les Francs, persuadés qu'avec elles on ne pouvait être vaincu, les avaient assurément ramassées. Pourquoi donc les guerriers qui les portaient comme amulettes, n'auraient-ils pas reçu dans leurs tombes avec leurs armes ce fétiche qu'ils n'avaient pas quitté pendant leur vie? Grâce à elles on prenait les villes, grâce à elles on était préservé de la foudre; grâce à elles aussi les guerriers Mérovingiens pouvaient espérer arriver plus facilement dans un monde meilleur.

« J'ai fini, Messieurs; je ne puis encore vous demander de vous prononcer; mon savant contradicteur nous a promis une réfutation écrite, alors seulement vous pourrez décider, après l'avoir entendu, si la découverte de Crécy doit être regardée comme un effet du hasard ou si elle est vraiment digne d'appeler sur elle votre bienveillante attention. »

M. Lecocq présente diverses observations en réponse à ce Mémoire qu'il croit reposer sur une donnée inexacte : sur sa demande, M. l'abbé Haret déclare qu'il n'a été trouvé aucune hache celtique dans les tombeaux de plâtre.

M. E. Sautton donne à la Société un objet archéologique réputé pour être un instrument de bûcheron trouvé aux environs de Genonville, non loin de Voves, et deux petits moules à balles trouvés à Yerville.

M. P. Durand demande que M. Merlet veuille bien faire un rapport sur un objet d'une forme singulière, qui pourrait bien être un sceau, fourni par M. l'abbé Haret.

M. le Président en dira quelques mots à la prochaine séance.

M. Emile Girouard communique à la Société une chronique scientifique sur les découvertes et les progrès accomplis récemment en France et à l'Étranger.

Traversée de la Manche par des voies souterraines. — Qui donc aurait cru, il y a quarante ans, alors qu'on hésitait à percer des tunnels de quelques cents mètres, qu'un jour viendrait où les montagnes ne seraient plus un obstacle à l'exécution des voies ferrées?

A cette époque, on traitait de chimériques les projets grandioses réalisés dans ces dernières années. Que d'objections ont été soulevées relativement au percement du canal de Suez, du tunnel du Mont-Cenis ! et cependant le succès a couronné ces entreprises, si bien qu'à peine terminées on se mettait à l'œuvre pour ouvrir également un passage à travers le Saint-Gothard. Ces succès ont été pour beaucoup dans la reprise du projet de tunnel sous-marin destiné à relier la France et l'Angleterre. Cette idée, qui date de fort loin, n'était approuvée que par un petit nombre de personnes, les autres traitaient d'insensés ceux qui, à leurs yeux, concevaient des projets aussi extravagants.

Aujourd'hui, il n'en est plus ainsi : depuis que nous voyons l'homme étendre son empire sur l'univers entier, nous n'osons plus douter de rien; en effet, nous le voyons traverser les mers à la nage, revêtu d'un costume insubmersible, séjourner au milieu des flammes pour y arracher des victimes vouées à d'horribles tortures, s'élever dans les airs et conquérir dans des régions jadis inexplorées, des connaissances utiles sur la formation des phénomènes météorologiques. La routine, la plus grande ennemie du progrès, est enfin forcée de lui céder la place, mais après des luttes qui souvent sont funestes pour celui qui a le courage de les soutenir. Grâce au zèle de M. Thomé de Gamond, mort le mois dernier au moment où on adoptait définitivement son idée, l'Angleterre va prochainemnt être reliée à la France par un gigantesque tunnel qui n'aura pas moins de 32 kilomètres sous la mer.

Ce que l'on craignait surtout à l'origine, c'était la rencontre de quelque faille ou rupture de la couche de craie au sein de laquelle on doit conduire les travaux, mais les sondages les plus minutieux, joints à l'examen attentif des falaises, ont démontré qu'il n'y avait rien à redouter. Quant à la pression que devra supporter la voûte, elle n'est pas si considérable qu'on le croit généralement; en effet, le tunnel se trouve à 125 mètres au-dessous du niveau de la mer, mais il reste entre le fond de celle-ci et la clef de voûte une couche de craie dure et compacte de 60 à 80 mètres d'épaisseur. Dans un terrain de cette nature, les infiltrations inquiétantes sont peu à redouter, et en admettant qu'elles se produisent, on s'en rendra maître bien plus facilement encore que lors de l'accident arrivé à Brunnel pendant le forage du tunnel sous la Tamise. Nous voyons d'ailleurs des mines s'avancer sous la mer à des distances de plusieurs kilomètres, et cependant la couche de terrain qui les sépare du fond de l'eau est parfois si mince que les ouvriers entendent distinctement le bruit causé par les galets agités par les vagues; il paraît même que plusieurs fois on creva cette mince pellicule, mais les ouvriers y sont tellement habitués qu'en un instant ils arrêtent l'envahissement des eaux. Il faut également tenir compte de la solidité qu'acquerra le tunnel au fur et à mesure de son avancement, par suite des revêtements soit en pierres de taille, soit en briques ou en béton comprimé. Relativement aux matériaux qui doivent être employés pour cet usage, rien n'est encore définitivement arrêté; mais il est probable qu'on en essayera de différentes natures sur une longueur aussi considérable. On a même parlé autrefois de le revêtir d'une sorte de tube en fer, mais ce projet a été abandonné.

Signalons à ce sujet un projet qui consistait à descendre au fond de la mer d'énormes anneaux de fonte qui, boulonnés ensemble par des plongeurs revêtus de scaphandres, formeraient un tube gigantesque à l'intérieur duquel circuleraient les trains. Un autre inventeur voulait établir, au fond même de l'Océan, une voie ferrée analogue à celle de nos lignes terrestres, sur laquelle circuleraient des vagons en tôle hermétiquement fermés et que l'air comprimé mettrait en mouvement tout en servant à procurer l'air frais nécessaire aux voyageurs. Par une disposition ingénieuse on pouvait, à un moment donné, convertir cette sorte de convoi en un navire qui s'élevait du fond de l'eau pour venir naviguer à sa surface.

Je ne citerai pas tous les projets, ils sont trop nombreux, car à chaque instant il en surgit de nouveaux; seulement on peut affirmer qu'aussitôt le tunnel exécuté on étudiera ces différentes questions, et dans un avenir peut-être peu éloigné, nous verrons les voyageurs, partis le matin de la gare du Nord à Paris, arriver l'après-midi à Londres, après avoir voyagé les uns au-dessus, les autres au-dessous et même au sein des flots.

Force motrice produite par la lumière. — Il y a huit mois environ, tous les journaux scientifiques ont parlé du générateur solaire à vapeur de M. Mouchot, consistant en un réflecteur d'une forme spéciale, au foyer duquel se trouvait une chaudière mise en pression par suite de l'échauffement produit par les rayons du soleil. Nous avons eu occasion de voir un de ces appareils faisant fonctionner un piston et communiquant le mouvement à de petits instruments de démonstration; mais alors, c'était la chaleur solaire qu'on utilisait, tandis qu'aujourd'hui voilà un savant anglais éminent, M. William Crookes, membre de la Société royale de Londres et directeur du Chemical News, qui a découvert, dans la lumière même, un principe de force motrice.

La lumière remplaçant l'électricité, la vapeur, le vent et les cours d'eau, voilà ce qui paraîtra étrange à un mécanicien !

Cet appareil que l'on nomme radiomètre, se compose de quatre bras légers, fixés sur un pivot d'agate et portant à leurs extrémités un disque de moelle de sureau, blanc sur une face et noir sur l'autre; le tout est renfermé dans une cloche de verre mince, dans laquelle le vide est ensuite fait avec soin. Exposés à la lumière du soleil ou du magnésium, les bras de cet instrument tournent avec une rapidité excessive. La flamme d'une bougie placée à une distance de 20 pouces fait exécuter un tour au moulinet en 182 secondes; la même bougie, placée à 10 pouces, la révolution se fait en 45 secondes, et à 5 pouces en 11 secondes. On voit donc que l'action mécanique de la radiation est inversement proportionnelle au carré de la distance. De même, deux bougies donnent une vitesse double. La coloration des rayons lumineux a une grande influence sur la rapidité de rotation; ainsi, avec une bougie placée à 5 pouces, il faut 40 secondes pour faire exécuter un tour à l'instrument derrière un verre vert, 38 derrière un bleu, 28 derrière un pourpre, 26 derrière un orangé, 21 derrière un jaune et

20 derrière un rouge clair. Ces renseignements seront très-utiles aux photographes, car ils pourront, à l'aide de cet instrument, apprécier exactement le temps d'exposition nécessaire, et cela pendant la pose même du modèle.

Voilà des faits qui dérangent singulièrement la théorie et qui cependant viennent expliquer des phénomènes jusque-là incompréhensibles. Que diront les partisans de cette ancienne définition : *la lumière est un fluide impondérable?* Voyez-vous d'ici des moulins solaires et des rayons lumineux expédiés en barriques des plaines transparentes de l'Algérie dans les régions crépusculaires de la Laponie!

Enfin M. Chevrier transmet quelques explications sur plusieurs monnaies présentées par M. E. Sautton à la Société archéologique. Il dénomme ces monnaies en assignant leur valeur respective.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à cinq heures.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ :

Bulletin de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois, t. XIV, 1875. Typ. Lemercier. (Don de la Société.)

Pierre Daniel, avocat au Parlement de Paris, par L. Jarry. Orléans, librairie Herluison, 1876. (Don de l'auteur.)

SÉANCE DU 6 AVRIL 1876.

Présidence de M. Merlet. — M. Met-Gaubert, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart par la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière réunion.

Etaient présents : MM. Merlet, P. Durand, l'abbé Olivier, Met-Gaubert, Barois, Balandra, de Bertheville, de Boisvillette

(L.), Besselle, Bost, Buisson, Heurtault, Laigneau (Emmanuel), Lecocq, Nancy (A.), Ravault, Dr Robin, Sautton.

M. Lecocq dépose sur le bureau, en communication, un Mémoire sur la généralité d'Orléans par M. de Bouville, en 1698, manuscrit in-f°, 85 feuillets, et un autre document : Extrait des Mémoires de M. Desessarts, conseiller à Chartres, intitulé : *Recueil journalier de ce qui s'est négocié et arrêté en la Chambre et Compagnie du Tiers-Etat de France, en l'assemblée générale des trois Etats en la ville de Sens, au Xe Septembre* 1614, *du depuis transférée par Sa Majesté au Xe d'Octobre ensuivant en la ville de Paris*..... Le tout comprenant les séances du 13 au 23 octobre 1614.

Ces renseignements seront envoyés au Ministère pour répondre aux questionnaires adressés récemment à propos des généralités et intendances en province et des Etats-Généraux.

Suit le compte-rendu de M. le Trésorier pour l'année 1875.

RECETTES.

En caisse : reliquat du compte 1874	5,158 fr.	89 c.
Subvention du Ministère de l'Instruction publique	300	»
Cotisations	3,360	75
Intérêts des fonds placés.	117	25
Vente de bulletins	174	»
Total des recettes.	9,110	89

DÉPENSES.

1° *Dépenses ordinaires :*

Procès-verbaux et Mémoires	1,748 fr.	30 c.
Gravures	455	60
Frais de recouvrement des cotisations extérieures	162	95
Appariteur	250	»
Séance générale.	35	20
A reporter.	2,652	05

Report.	2,652 fr.	05 c.
Dépenses imprévues	75	25
Abonnements divers	85	»
Prix aux instituteurs	75	»
Reliures	347	55
	3,234	85

2° *Dépenses extraordinaires :*

Impression du Souchet	217	50
Total des dépenses.	3,452	35

BALANCE.

Recettes	9,110 fr.	89 c.
Dépenses	3,452	35
Reliquat actif. . .	5,658	54

Approbation est donnée par l'assemblée à cet état financier; les pièces justificatives seront déposées aux Archives. — Il est arrêté qu'on s'en tiendra au système actuel de recouvrement pour ce qui concerne le département, et qu'on emploiera le concours de M. d'Escrivan, banquier à Paris, pour tout ce qui est en dehors du département.

Suit le rapport de M. Laigneau (Emmanuel) sur le concours d'histoire entre les instituteurs.

« MESSIEURS,

» L'appel que la Société d'Archéologie adressait, le 5 mars 1874, aux instituteurs d'Eure-et-Loir, en établissant en leur faveur un concours d'histoire et de géographie, a été de nouveau entendu en 1875; et, au 1er novembre dernier, trois mémoires avaient été adressés à M. le Président de notre Société :

» Le premier, de M. Guillon, *Renseignements divers sur la commune des Autels-Villevillon* (Statistique, géographie, histoire). — Le second, de M. Chantegrain, instituteur-adjoint à l'école communale de Brou, *Notes sur les Institutions scolas-*

tiques en France et sur quelques professeurs célèbres, depuis les temps les plus anciens jusqu'à la mort de Louis XIV, accompagnées d'une *Note biographique sur quelques professeurs chartrains*. — Et le troisième, de M. Trubert, *Documents historiques et statistiques sur la commune d'Epcautrolles*.

» La Commission instituée par vous, à l'effet de procéder à l'examen des travaux produits, s'est réunie les jeudis 13 janvier et 9 mars, et elle me charge de vous adresser, dans les termes suivants, ses observations sur la valeur de chacun des documents qui ont été soumis à son appréciation.

» Le travail de M. Guillon est le plus remarquable des trois Mémoires qui ont été adressés par les instituteurs. Ainsi que l'indique son titre, ce sont des renseignements divers de statistique, de géographie et d'histoire, sur la commune des Autels-Villevillon : ces renseignements, classés avec ordre et méthode, constituent un ensemble de faits intéressants, et fort utiles à consulter pour l'histoire de notre pays.

» M. Guillon fait d'abord la topographie de son village; il le décrit sous ses différents aspects physiques et agricoles, il indique comment la population est distribuée à la surface du sol, et il accompagne son tableau de notes statistiques qui ont nécessairement leur importance au point de vue local.

» Mais, voulant conserver, comme il le dit lui-même, aux deux petites communes dont celle des Autels-Villevillon est la réunion, leur physionomie particulière, l'auteur consacre un article séparé aux Autels-Saint-Eloi et à Villevillon.

» Il fait donc l'histoire particulière de chaque village, depuis le Moyen-Age (XIe et XIIe siècles) jusqu'à nos jours, en indiquant les phases diverses par lesquelles il a passé.

» Les notions historiques sur les deux bourgs, leurs églises, leurs cimetières, sur les usages locaux, les auberges (ostelz) que l'on rencontrait autrefois en plus grand nombre sur ce point que de coutume, les renseignements sur les notaires, les huissiers, les sergents et les archers, les curés des deux paroisses et les maîtres d'école du temps, sur tout ce qui, enfin, peut avoir eu, aux différentes époques de notre histoire, le caractère d'une institution même locale, ont été de la part de l'auteur, l'objet de recherches longues et difficiles, mais presque toujours couronnées d'un plein succès.

» M. Guillon fait aussi l'histoire particulière des nombreux

hameaux des Autels et de Villevillon, ainsi que des petits territoires qui en dépendent. Il a poussé plus loin ses investigations; rencontrant sur les registres des paroisses, sur d'anciennes minutes ou de vieux papiers de famille, la mention de quelques habitations aujourd'hui disparues, il a pu retrouver exactement l'emplacement qu'elles occupaient, et il aurait pu, ainsi qu'il le dit lui-même, si le temps le lui avait permis, donner sur chacune d'elles des notions plus précises et plus complètes.

» Les grandes familles des Autels-Saint-Eloi et de Villevillon ont été encore l'objet d'une étude particulière et attentive, l'auteur a pu en faire le relevé; peut-être faut-il regretter que le texte ne soit pas accompagné de tableaux généalogiques.

» Enfin M. Guillon termine son historique des deux communes, en signalant les faits curieux ou particuliers dont elles ont pu être le théâtre ; ces annales, empruntées pour la plupart aux registres des paroisses, remontent à 1648, elles ont été continuées jusqu'à la dernière invasion allemande.

» Dans tout ce travail, l'auteur n'a rien avancé dont il n'ait eu la preuve écrite. C'est en effet aux sources les plus certaines qu'il a puisé ses documents : Archives communales (Etat-Civil, Matrice cadastrale, Tableaux de recensement, etc.), Dictionnaire topographique et Dictionnaire des communes d'Eure-et-Loir, Annuaire du département, Histoire du pays chartrain ; il a consulté aussi les vieillards du village, les vieux titres de famille, et surtout les minutes des anciens tabellions des Autels, minutes actuellement déposées en l'étude de La Bazoche-Gouet.

» Votre Commission juge donc, Messieurs, que le Mémoire de M. Guillon est de beaucoup le meilleur qui ait été produit jusqu'ici, par les instituteurs, à la Société d'archéologie. Elle pense qn'il y aurait lieu, peut-être, en y faisant les retranchements convenables, de renvoyer ledit Mémoire à la Commission de publication.

» Dans une étude fort curieuse, presque savante, M. Chantegrain trace l'histoire de nos diverses institutions scholastiques pendant la longue période qui s'étend depuis l'époque de la Gaule indépendante jusqu'à celle de Louis XIV.

» Il parle des institutions druidiques, des grandes écoles des Gaules pendant la domination romaine, des écoles établies, après l'invasion des Barbares, par les évêques et par les abbés des monastères, puis par Charlemagne lui-même. Il donne sur

ces dernières d'intéressantes notes quant à leur organisation, leur discipline, leurs bibliothèques.

» Bientôt il aborde la grande question de l'Université de Paris, de ses colléges, de ses enseignements, de ses régents, de ses écolâtres et des différents grades qu'elle conférait. Puis, paraissent la Sorbonne avec ses docteurs, l'Ecole des Quatre-Nations, les Facultés de médecine et de droit du XVe siècle, le Collége royal de François Ier, les colléges congréganistes et privés, et la longue liste des savants qui enseignèrent dans chacun de ces importants établissements (savants dont le pays chartrain a fourni aussi son contingent); enfin, l'auteur parle de l'institution de l'Académie française, et des plus célèbres illustrations qui ont honoré ce corps, depuis sa fondation jusqu'à la mort du grand roi.

» C'est là un travail plein d'érudition certainement, et qui ferait le plus grand honneur à son auteur, si M. Chantegrain ne nous avait avoué lui-même, qu'il n'avait fait que mettre en pages des documents empruntés à un vieux dictionnaire in-quarto, publié au commencement du XVIIIe siècle, ouvrage spécialement consacré au sujet dont il vient d'être donné une courte analyse.

» La Commission vous fera remarquer, Messieurs, que M. Chantegrain s'est tenu, par le sujet qu'il a choisi, tout à fait en dehors du programme tracé par la Société lorsqu'elle s'est adressée aux instituteurs. Et cette condition n'a pas été sans influence sur la proposition de récompense qui va vous être présentée.

» Le travail de M. Trubert est très-court, trop court peut-être. La description générale de la commune, puis du village en particulier et de l'église, constitue la première partie. — Quelques données économiques sur les cultures agricoles et sur les animaux domestiques du pays, puis sur les voies de communication, voilà pour la seconde partie. — Enfin, un dernier chapitre a été consacré à l'histoire d'Epeautrolles et des quatre hameaux qui en dépendent.

» On pourrait reprocher à l'auteur, dont la méthode d'exposition laisse souvent à désirer, de n'avoir pas toujours indiqué la source où il a puisé les matières de son sujet.

» La Commission pense qu'il y aurait lieu de compléter ce court exposé par des recherches plus activement faites dans les

archives communales, dans les registres de l'état-civil, lesquels remontent encore en 1657, ainsi que dans les minutes des anciens notaires déposées probablement à Illiers. Le Mémoire sur Epeautrolles se compléterait alors heureusement, et offrirait ainsi, au lieu d'une simple copie, le caractère d'une œuvre vraiment originale.

» En tenant compte, Messieurs, des observations qui viennent de vous être adressées sur la valeur des trois Mémoires faisant l'objet du concours ouvert en 1875, la Commission a l'honneur de vous proposer d'accorder :

» 1° A M. Guillon, instituteur aux Autels-Villevillon, *un prix* d'une valeur de 75 francs environ, pour son estimable travail d'histoire, de géographie et de statistique ;

» 2° A M. Chantegrain, instituteur-adjoint à l'école communale de Brou, *un encouragement* seulement d'une valeur de 20 francs, en raison de ce que son mémoire, résultat d'une compilation facile, est, comme il est dit plus haut, tout à fait en dehors du programme exigé ;

Et 3° Enfin, à M. Trubert, instituteur, à Epeautrolles, également *un encouragement* d'une valeur de 20 francs, pour ses essais et sa bonne volonté. »

Après différentes observations présentées sur le mérite respectif de chacun de ces travaux, la Société décide, par votes particuliers, qu'*un prix unique* de 100 francs, en ouvrages, serait accordé à M. Guillon, instituteur aux Autels-Villevillon, lequel s'est conformé aux prescriptions du programme en livrant un travail méthodique, rempli d'ordre, sur la statistique, l'histoire et la géographie (archéologie locale); l'assemblée arrête, en outre, qu'une *mention très-honorable* est donnée à M. Chantegrain, maître-adjoint à l'école de Brou, dont le mémoire est bon, érudit même, mais a le tort de se trouver en dehors des conditions fixées par la Société; enfin celle-ci accorde une mention *honorable* à M. Trubert, instituteur à Epeautrolles; travail incomplet et trop court.

M. le Rapporteur termine par ces mots qui sont pour nous de bon augure :

« Voilà donc les instituteurs d'Eure-et-Loir entrés dans la voie des études et des recherches que vous leur avez deman-

dées; et comme nous en avions formulé l'espoir l'année dernière, l'exemple donné a trouvé des imitateurs. »

Un membre cherche à s'éclairer sur la situation de la porte Guillaume, en demandant où en est l'affaire.

M. le Président répond qu'il y a eu une proposition faite par M. le Maire au locataire actuel d'une des tourelles de la porte Guillaume : si cette proposition est acceptée et que la ville rentre en possession complète du monument, la Société s'entendra avec l'administration pour passer le bail qui lui a été consenti.

Il n'y a pas d'autre communication pour le moment.

Arrive ensuite l'annonce de la séance générale publique et annuelle du mois de mai.

Diverses propositions sont mises en avant afin d'obtenir un conférencier qui donne du relief et de l'éclat à cette solennité.

L'assemblée s'arrête définitivement au nom de M. Gaston Tissandier, si populaire, et comme explorateur de l'atmosphère, et comme martyr de la science avec MM. Sivel et Crocé-Spinelli.

Un membre veut bien se charger de négocier l'affaire en promettant de transmettre les renseignements nécessaires aussi promptement que possible.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à près de cinq heures.

NOUVEAU MEMBRE ADMIS.

Membre titulaire.

M. Barbot, ancien instituteur, à Dreux; présenté par MM. Corne et Bréville.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Documents et informations diverses. — Institut des provinces de France. Bordeaux, Ve Cadoret.

Eighth annual Report of the Trustees of the American Archeology and Ethnology. Cambridge, Salem fress, 1875. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre de 1875. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société industrielle et agricole d'Angers, 2e, 3e et 4e trimestres. Angers, Barassé, 1875. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société Dunoise, nos 26, 27, 28. Châteaudun, Pouillier-Vaudecraine, 1875-76. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société archéologique du Vendômois, 1er trimestre 1876. Lemercier et fils. (Envoi de la Société.)

Revue des Sociétés savantes des départements. Imprimerie nationale, juillet 1875.

Répertoire archéologique du département de la Nièvre, par M. le comte de Soultrait. Paris, Imprimerie nationale, 1875. (Envoi du Ministère.)

SÉANCE DU 4 MAI 1876.

Présidence de M. Merlet. — M. Met-Gaubert, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart par la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière réunion.

Etaient présents : MM. Merlet, Chavaudret, Met-Gaubert, de Bertheville, Besselle, de Boissieu, Brosseron, Chevrier, Dubreuil (H.), l'abbé Hénault, Hue, Isambert (Stanislas), Legrand, Lecocq, Nancy (A.), Person père, Sautton.

L'assemblée décide que la conférence de M. Tissandier se tiendra le jeudi 1er juin, dans la salle Sainte-Foi. M. Emile Girouard promet son concours comme opérateur.

Communication sur l'excursion archéologique projetée à Anet. M. Moreau nous offre sa bienveillante hospitalité. Il est arrêté que cette excursion aura lieu le dimanche 25 juin. La séance publique sera donnée dans une des grandes salles du château. M. le Président invite tous nos confrères à préparer quelques travaux pour l'époque ci-dessus indiquée.

Suit une autre communication sur un projet d'exposition archéologique, industrielle et commerciale qui se ferait, au nom de la Société, à Chartres, lors de la tenue du Concours régional de 1877.

L'assemblée laisse au Bureau le soin de nommer une commission de six membres qui serait chargée de préparer les voies et moyens propres à la réussite de ce projet.

Sont nommés membres de cette commission, MM. Chavaudret, Met-Gaubert, de Boissieu, Dubreuil, Hue et Legrand.

Les pouvoirs du Président actuel expirent à la fin de juin. D'après les Statuts, un nouveau Président doit être choisi. L'assemblée consultée décide que cette élection aura lieu le premier jeudi de juillet.

Lecture d'un travail de M. E. Girouard, sur la préparation et l'emploi des pâtes alimentaires au fucus dans le traitement de la phthisie pulmonaire et comme succédané de l'huile de foie de morue.

« Me livrant dans mon laboratoire à la préparation de certains produits nouveaux extraits de différentes substances contenues dans les fucus, je fus frappé de l'analogie qui existait entre les produits de cette plante marine et ceux extraits de quelques matières animales et végétales.

» La présence des corps gras et mucilagineux, ainsi que celle des phosphates, chlorures, etc., mais surtout de l'iode, me fit songer à le recommander pour le traitement des phthisiques, des rachitiques et des scrofuleux, comme succédané de l'huile de foie de morue.

» En effet, l'huile extraite des foies de morues et de raies doit ses propriétés d'abord au corps gras qui agit comme aliment respiratoire, et ensuite à l'iode qu'elle renferme en si petite quantité que beaucoup de médecins ont nié son action. Le fucus, au contraire, contient de l'iode en quantité relativement considérable, et chacun sait que c'est de cette plante que nous extrayons ce corps simple dont l'usage est si répandu aujourd'hui, tant pour les besoins de la thérapeutique que pour ceux de l'industrie. Nous y trouvons même, en plus de l'iode et des phosphates, plusieurs autres substances renfermées dans les graines des céréales et des légumineuses, graines aujourd'hui

en usage dans l'alimentation des poitrinaires sous les noms pompeux les plus divers.

» Les fucus peuvent se dissoudre presque complétement par suite de la macération et de l'ébullition dans l'eau ; mais toutes les plantes de cette famille n'ont pas les mêmes vertus : en effet, il en est dans la composition desquelles l'iode entre en plus grande quantité que dans d'autres. Certaines variétés sont vermifuges, d'autres purgatives et amères, d'où il résulte qu'on doit de préference rechercher certaines espèces, aussi je regrette de ne pas en avoir eu un assez grand nombre sous la main afin de pouvoir les comparer et indiquer les meilleures. Je puis cependant affirmer que ces propriétés purgatives et vermifuges, qui résident surtout à la surface des feuilles et des tiges, sont facilement détruites par un premier bouillon que l'on jette, tandis que les autres principes qui forment des combinaisons beaucoup plus stables ne se dissolvent qu'à la longue ; voici d'ailleurs la manière d'opérer pour dissoudre les fucus et les transformer en pâtes alimentaires :

» Ces plantes, après avoir été soigneusement lavées à l'eau chaude, sont introduites avec une certaine quantité d'eau de pluie dans une chaudière en fonte ou mieux encore en porcelaine, et soumises à une ébullition prolongée, jusqu'à dissolution presque complète ; on filtre dans un feutre ou une toile serrée, en pressant fortement, et on évapore le liquide à consistance légèrement pâteuse en prenant des précautions pour qu'il ne brûle pas ; à ce moment on peut y mélanger, si on le désire, une petite quantité de gluten et même de substances médicamenteuses. Il ne reste plus alors qu'à soumettre cette préparation aux opérations habituellement en usage pour la fabrication des pâtes alimentaires, telles que macaroni, vermicelle, pâte d'Italie, semoule, tapioca, etc. Ainsi préparé, le fucus offre un aliment nouveau qui, dans un endroit sec, peut se conserver indéfiniment ; il se prépare soit au lait, soit mieux encore au gras, et, sous forme de potage, il constitue pour les phthisiques, les rachitiques et les scrofuleux, un mets nutritif, d'un goût agréable, ayant les propriétés de l'huile de foie de morue sans en avoir les inconvénients [1]. »

[1] L'huile de foie de morue occasionne souvent chez les malades des diarrhées, des maux d'estomac, des vomissements, et on sait la difficulté que l'on éprouve

Un membre demande pourquoi il n'est pas fait de rapports par les Comités historiques sur les publications de la Société.

M. le Président répond qu'il a déjà demandé des explications à ce sujet, et que le retard est du fait d'un des membres du Comité chargé de faire ces rapports.

M. le Président est invité à opérer de nouvelles démarches.

La séance se termine par la lecture que fait le secrétaire de deux pièces de vers de M. Touche, intitulées : *Saint Vincent de Paul; la Sœur de Charité.*

SAINT VINCENT DE PAUL.

I.

Paris, comme aujourd'hui, regorgeait de misère.
— Un enfant nouveau-né vagissait sur la pierre
Où sa mère sans lait, dans l'ombre d'un mur noir,
Glissant furtivement, l'avait posé le soir.
Il faisait froid..... Avant qu'on vît le jour paraître,
Fût retourné vers Dieu le pauvre petit être :
De la grande cité du plaisir et du bruit,
Il se fût envolé sur l'aile de la nuit..... —
Courant vers les attraits d'une chaude soirée,
Bien des riches joyeux, en voiture dorée,
Avaient passé sans voir l'enfant aux cris plaintifs;
Plus d'un rôdeur de nuit, marchant, à pas furtifs,
Dans le crime et le vol, la débauche et la lie,
N'avait point jugé bon de lui sauver la vie;
Bien des honnêtes gens, sur rue ayant pignon,
Trouvaient tout naturel qu'un être si mignon
Restât en proie aux crocs de quelque chien vorace,
Puisque sa mère était gueuse et de basse race;
De sorte qu'il n'avait dans la ville de fer,
Pour caresser son front que les flocons d'hiver !.....

II.

Péris donc sous la neige, innocente victime !.....
Non ! le soulier ferré de ce prêtre sublime

à vaincre la répugnance des enfants et même des grandes personnes; le fucus, au contraire, n'ayant pas de saveur désagréable, peut se transformer en plats sucrés et être ainsi consommé sans qu'ils se doutent qu'ils absorbent un médicament.

Nommé Vincent de Paul, a résonné là-bas.
Le flair du bien vers toi sollicite ses pas;
Comme l'aimant le fer, la misère l'attire.
Prodigue de bienfaits, qui pourra jamais dire
L'ardente charité du foyer de son cœur ?.....
L'égoïsme hideux en lui vit son vainqueur !.....
— Le pauvre abandonné n'avait plus, sur sa couche,
Qu'un léger cri sortant à peine de sa bouche :
N'importe ! le grand Saint dans la nuit l'entendra !
A son cœur généreux la charité dira
Que dans ce corps chétif rayonne une âme humaine
Pour qui mourut Jésus, ainsi que pour la sienne;
Que cet enfant vaut bien qu'on le dispute au froid,
Dans la création l'homme étant noble et Roi.....
Et délicatement, comme une tendre mère,
Dans son manteau tramé d'une laine grossière,
Il réchauffe l'enfant, le ravit à la mort,
Et l'emporte chez lui comme un rare trésor.

III.

Et l'âme du grand Saint se dilata de joie :
Sa charité trouvait une nouvelle voie ! —
Quand Newton voit enfin la grande attraction,
Quand Guttemberg pâli crée une invention
Qui doit mouvementer la surface du monde,
En s'essuyant du front une sueur féconde
Ils disent : « J'ai trouvé ! » mais ils ne sont qu'humains.
Ce que Vincent de Paul a créé de ses mains
C'est une œuvre divine ! et Jésus sur la terre,
Seul a pu surpasser le saint humanitaire.
Les fils de la misère et de la pauvreté
Grandiront, souriants, grâce à sa charité.
Pour les anges qu'il a réchauffés par centaines,
Il demande..... et le soir, il revient les mains pleines;
Les dames, à sa voix, donnent leurs colliers d'or.
Et les enfants trouvés ont un large trésor.
Puis leur père commun trouve de nobles filles
Qui, dans leur cœur aimant, les prennent pour familles.....
— Retirez les projets dont vous êtes auteurs,
Devant ce simple prêtre, ô vous, réformateurs !.....

IV.

Sa charité toujours veille, étant infinie,
Et sans cesse agissante, elle fait son génie ;

Ah ! sans doute il eût pu, d'une éloquente voix,
La mitre d'or au front, tonner devant les rois :
Mais nous avons plusieurs géants de l'éloquence;
Saint Vincent aima mieux être la Providence
Incarnée ici-bas pour les pauvres souffrants.....
Quant à lui, coudoyer les plus infimes rangs,
Malades et vieillards, et prisonniers, en proie
Au désespoir rongeur, c'était sa sainte joie.
Il refaisait une âme à tous ces malheureux,
Et leur montrait du doigt la porte d'or des cieux.
En secourant toujours la pauvreté qu'il aime,
Il se souvient qu'enfant il fut pauvre lui-même.
Simple jusqu'à la mort, cet intendant de Dieu
Prodigua l'or à flots et vécut de fort peu.
Les voix des malheureux, dans un concert immense,
Le bénissent : voilà sa chère récompense;
Et là-haut, en faveur du Lazare éternel,
Il intercède encor dans la gloire du Ciel.....

LA SŒUR DE CHARITÉ.

Elle aurait pu rester sous l'aile de sa mère
Au foyer paternel où l'on est si joyeux; —
Non : le vaste hôpital regorge de misère
Et de souffrants qu'attend la mort, jeunes et vieux !

Et, belle comme elle est, la chevelure ornée
De fleurs, elle aurait pu briller dans les salons, —
Non : car sa charité s'est vue environnée
De femmes sans asile et d'enfants en haillons.....

Comme un sylphe léger, la fille à souple taille
Eût pu tourbillonner dans l'ivresse du bal; —
Non : sous le ciel en feu de l'affreuse bataille
Trop d'hommes sont broyés par le canon brutal !

Dans la ville dorée, elle eût pu, mère heureuse,
Montrer ses beaux enfants de soie et d'or vêtus; —
Non : dans ce siècle impur, une misère affreuse
Laisse trop d'orphelins sans cœur et sans vertus.

Elle eût pu, tant sa voix est sonore et céleste,
Faire trépigner d'aise un flot d'admirateurs; —
Non : la mer en courroux aux esquifs est funeste,
Il faut prier le ciel pour les navigateurs.

Blonde comme les blés, elle eût pu, dans la plaine,
De sa ferme régner sur les sillons poudreux; —
Non : de pauvres vieillards ont vu leur coupe pleine
Déborder d'amertume, il faut quêter pour eux.

C'est la fille du ciel; — sous sa robe de bure
L'ardente charité consume un vaillant cœur; —
Comme Marie, elle a pris la part la plus pure;
A tous elle sourit; tous lui disent : « Ma sœur ! »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures et demie.

NOUVEAU MEMBRE ADMIS.

Membre honoraire.

M. DE NERVO (le baron Fernand), préfet d'Eure-et-Loir.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ:

Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, t. III. Nice, imprimerie Caisson et Mignon, 1875. (Envoi de la Société.)

Recueil des Mémoires et Documents de l'Académie de la Val-d'Isère, 3e vol., 2e livr. Moutiers, 1876. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société Académique de Brest, t. II. Imprimerie Roger père, 1875. (Envoi de la Société.)

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DU 1er JUIN 1876.

Présidence de M. le baron DE NERVO, Préfet d'Eure-et-Loir.
M. MET-GAUBERT, secrétaire.

La séance publique annuelle s'est tenue, le jeudi 1er juin, dans la salle Sainte-Foi, sous la présidence de M. le baron de Nervo, préfet d'Eure-et-Loir.

A ses côtés avaient pris place, M. Merlet, Président; MM. de Saint-Laumer, maire de Chartres; Patry, inspecteur d'Académie; Chavaudret, vice-président; Gaston Tissandier et Met-Gaubert, secrétaire de la Société.

L'auditoire est très-nombreux; la salle est entièrement garnie.

La séance est ouverte à deux heures un quart.

M. le Président donne lecture du discours suivant :

« MESDAMES ET MESSIEURS,

» Nous nous sommes quittés l'année dernière avec la perspective d'un grand projet que notre Société espérait mettre à exécution, la réparation de la porte Guillaume de Chartres, et peut-être son appropriation pour un but utile, encore peu défini. Nous nous retrouvons aujourd'hui dans la même situation, bien que douze mois entiers se soient écoulés depuis lors. Plusieurs tentatives ont été faites pour arriver à un résultat satisfaisant, mais malgré nos efforts, malgré ceux si dévoués de l'administration municipale, cette affaire n'est pas encore terminée, et nous ne pouvons, pour le moment du moins, vous inviter à venir avec nous visiter notre nouveau domaine.

» C'est notre 20e anniversaire que nous célébrons avec vous en ce jour : on ne nous avait pas, à notre naissance, prédit d'aussi longues années, et plus d'un assurément pensait que nous ne durerions pas si longtemps. Les années ont succédé aux années, et malgré bien des pertes privées et des plus douloureuses, malgré de terribles épreuves publiques, nous vivons encore, et nous vivons plus forts et plus nombreux que jamais. Un heureux symptôme se manifeste même en ce moment, qui semble promettre à la Société un plus large accroissement encore. Nos membres, autrefois localisés presque exclusivement au chef-lieu du département, tendent à devenir chaque jour plus nombreux dans les autres cantons et les autres arrondissements. Tandis qu'à Chartres, faut-il l'avouer, nous rencontrons parfois des marques d'ingratitude, nous ne recueillons partout ailleurs que des preuves de bienveillance et de sympathie.

» Tous ceux d'entre nous qui ont assisté, il y a deux ans,

à la séance tenue par nous à Nogent-le-Roi, tous ceux qui, l'année dernière, sont allés à Dreux, se rappellent avec reconnaissance l'accueil empressé que nous avons reçu, je ne dirai pas seulement de nos confrères, mais de la population tout entière : c'était jour de fête pour la ville que nous visitions, et depuis les orgues et les chants des églises jusqu'aux fanfares des Sociétés musicales, rien ne manquait pour nous souhaiter la bienvenue. Et ce n'était pas là seulement l'enthousiasme d'un moment : le souvenir de notre passage est resté vivant chez ceux qui avaient bien voulu si cordialement nous accueillir, et ils nous l'ont prouvé en venant à nous à leur tour, afin de continuer ces liens de confraternité que nous avions noués avec eux. Aujourd'hui ces membres nouveaux sont déjà assez nombreux pour constituer de véritables comités correspondants : une heureuse initiative a été prise dans la ville de Dreux où nous comptons jusqu'à vingt-neuf membres titulaires : un comité s'est formé pour correspondre plus activement avec la Société mère, et notre légitime ambition serait de voir d'autres villes, Nogent-le-Roi, Illiers, par exemple, suivre l'exemple que vient de leur donner la ville de Dreux.

» Ce serait pour tous un grand avantage : on travaille mieux quand on travaille en commun, et rien n'est plus vrai que cette devise d'un royaume voisin : *L'Union fait la force.* C'est à cela que notre Société doit sa puissance et sa vitalité; il en est peu où les membres soient plus étroitement unis, et au moment de quitter la charge de la présidence, permettez-moi, mes chers confrères, de vous remercier publiquement, au nom du Bureau et au mien, du concours cordial que vous n'avez jamais cessé de nous accorder en toutes circonstances.

» Ceux qui nous quittent, à part de bien rares exceptions, ne nous abandonnent jamais que rappelés par Celui qui tient en main nos destinées : je vous en citerai beaucoup qui, forcés par les événements d'aller au loin poursuivre leur carrière, n'ont pas voulu pour cela se séparer de nous et sont restés nos très-fidèles correspondants. Mais, hélas! il en est d'autres qu'une nécessité plus cruelle, la mort, nous a ravis, et cette année notamment nous avons eu à déplorer, avec la ville de Chartres tout entière, deux pertes bien sensibles qui ont laissé parmi nous un vide difficile à combler. Vous nommer MM. Le Blanc et Marcille, c'est vous dire assez ce que nous avons à

regretter. Dévoués tous deux profondément à notre Société, ils avaient puissamment contribué au succès merveilleux de notre Exposition de 1869 : nous sentons plus vivement encore leur absence aujourd'hui où, à la veille d'un nouveau Concours régional, nous voudrions pouvoir renouveler, pour la ville de Chartres, les solennités de 1869.

» Y parviendrons-nous? Mon successeur vous le dira l'année prochaine : pour moi, j'ai hâte de terminer et de vous laisser écouter le savant aéronaute qui a bien voulu, en ce jour, nous prêter le concours de sa science si autorisée au prix de dangers que vous connaissez tous.

» Il y a environ un an, un des instituteurs de notre département nous adressait une pièce de vers intitulée *le Zénith*, et qui commençait ainsi :

Montant, montant toujours, ils franchissent les nues;
Les monts et les cités et les forêts chenues
Sur un même niveau s'effacent à leurs yeux.
De l'empire de l'aigle ils passent les limites
Et s'élancent sans peur dans d'énormes orbites :
Où vont-ils, ces audacieux?

» Nous ne pensions pas alors qu'un jour nous aurions l'honneur de recevoir parmi nous un de ces hardis navigateurs de l'air, le seul des survivants de cette terrible catastrophe; mais nous applaudissions à la poésie de notre confrère, M. Touche, de Guillonville, et nous encouragions de tous nos vœux la publication de ses vers.

» Tout à l'heure vous allez applaudir à votre tour les collègues de M. Touche que la Société a jugés dignes d'être récompensés pour leurs travaux sur l'histoire de leur commune. Un prix spécial va être décerné à M. Guillon, instituteur aux Autels-Villevillon, qui nous a envoyé un mémoire sur les annales de la modeste commune où il exerce ses fonctions. M. Guillon n'avait assurément pas à sa disposition les ressources d'une grande ville : les richesses de nos bibliothèques publiques lui faisaient défaut; mais à force de patientes recherches, je dirais presque, à force d'amour, il est parvenu à reconstituer le passé de la paroisse, à retrouver l'histoire de ses seigneurs, à reproduire la physionomie de la classe laborieuse. Et demandez à M. Guillon si dans le courant de son travail souvent ardu et fatigant, il n'a pas éprouvé les plus douces jouissances.

» Mesdames et Messieurs, un de nos plus grands magistrats, le chancelier d'Aguesseau, a composé un livre intitulé : *Le bonheur que procure l'étude.* Il avait grandement raison, le chancelier d'Aguesseau, et volontiers, en terminant, je dirais avec lui : « Bien fous ceux qui négligent une pareille source de bon-
» heur! Bien fous ceux qui vont au loin et à grands frais cher-
» cher des plaisirs stériles quand ils ont en leur main le seul
» moyen d'être heureux! »

M. le Secrétaire proclame les récompenses suivantes décernées par la Société aux instituteurs qui ont envoyé les meilleurs travaux sur l'histoire du département :

Prix unique de 100 francs accordé à M. *Guillon*, instituteur aux Autels-Villevillon, pour une notice historique, statistique, géographique et archéologique sur sa commune, suivie d'un Glossaire des mots patois les plus usités dans le Perche et la Beauce ;

Mention *très-honorable* à M. Chantegrain, maître-adjoint à l'école communale de Brou, pour un travail sur les anciens professeurs et les anciennes Universités de France ;

Mention *honorable* à M. Trubert, instituteur à Epeautrolles, pour une notice sur sa commune.

M. Gaston Tissandier, dans un entretien qui s'est prolongé pendant plus d'une heure, a exposé les ressources nombreuses que la science pouvait trouver dans l'emploi judicieux des aérostats. Il a parlé des ascensions scientifiques les plus importantes, des résultats qu'elles avaient apportés à la météorologie, en insistant spécialement sur les ascensions à grande hauteur.

Les récits des voyages du *Zénith*, et de la catastrophe terrible qui a fait de Crocé-Spinelli et de Sivel de glorieux martyrs de la science, ont vivement ému l'auditoire.

M. Gaston Tissandier a fait passer sous les yeux des spectateurs un grand nombre de tableaux aérostatiques projetés sur un écran à l'aide de la lumière oxhydrique ; les grands spectacles aériens, mirage, halos, ombres et auréoles lumineuses, reproduits par la photographie d'après les dessins de M. Albert Tissandier, ont présenté avec exactitude une intéressante série de scènes atmosphériques.

Une des plus émouvantes est celle qui, rappelant le siége de Paris, a mis sous les yeux des spectateurs la cabane dans laquelle se sont réfugiés les aéronautes français, après leur descente en Norwége.

Les habitants de ce pays ont eu pour nos compatriotes, *pour notre belle France*, un enthousiasme extraordinaire qui s'est traduit par une manifestation publique et par des procédés d'une noble et généreuse délicatesse.

M. Tissandier, ému lui-même, en racontant ce trait, a senti qu'il rencontrait dans tous les cœurs un écho bien sympathique, et d'unanimes, de chaleureux applaudissements sont venus le lui prouver.

Il a terminé son entretien en présentant l'état de la science, en ce qui concerne la direction des ballons. Il a résumé les grands travaux de M. Henri Giffard, et a démontré que l'avenir y puiserait les éléments de la solution du problème de la navigation aérienne.

Il a fait voir, enfin, que les aérostats s'appliquent aux besoins de l'art militaire, et que l'impérissable découverte des frères Montgolfier fournit de puissantes ressources non-seulement à la science, mais encore à la Patrie.

Chartres, a-t-il dit, sera un de ses plus chers souvenirs, et, avant de nous quitter, il adresse des paroles de la plus gracieuse affabilité à toute l'assemblée. Celle-ci, tout entière, enchantée d'une conférence aussi brillamment conduite, se confond en applaudissements réitérés en faveur du célèbre aéronaute.

M. le Préfet remercie M. Tissandier de la vive satisfaction qu'il a procurée à tout l'auditoire.

La séance est levée à quatre heures.

SÉANCE DU 8 JUIN 1876.

Présidence de M. MERLET. — M. MET-GAUBERT, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart par la lecture et l'adoption des deux procès-verbaux des deux dernières réunions.

Étaient présents : MM. Merlet, Met-Gaubert, Besselle, de Bertheville, Bellier de la Chavignerie, Bonnard, Dubreuil, Famin, Gilbert (P.), l'abbé Hénault, Heurtault, Isambert (Stanislas), Joliet, de Saint-Laumer père, Laigneau (Emmanuel), Legrand, Lecocq, Nancy (Alf.), Ravault et Védie.

Des regrets sont exprimés à l'égard de deux membres fondateurs décédés, MM. Roussille, ancien cultivateur, et Rémond, ancien maire de Chartres.

Communication sur la séance publique qui doit se tenir à Anet, le dimanche 25 juin. Invitation est adressée à tous les membres pour préparer quelques travaux, prose et vers, à l'occasion de cette solennité.

La Société décide, ensuite, l'abonnement d'un an, moyennant 30 francs, à la *Gazette archéologique*, dont l'éditeur, à Paris, est M. Lévy.

Proposition de constituer des comités cantonaux à Dreux, à Nogent-le-Roi, à Illiers, où il sera besoin, en donnant à ces comités une constitution uniforme.

L'assemblée consultée arrête, par un vote, qu'une Commission de cinq membres sera nommée par le Bureau avec mission d'établir un règlement fixe à ce sujet.

Rapport de M. Dubreuil sur le projet d'Exposition.

« MESSIEURS,

» A notre dernière réunion, vous vous en souvenez, M. Merlet, notre président, avait émis une idée qui consistait à provoquer l'an prochain, à Chartres, à l'occasion des fêtes du Concours régional, une exposition d'archéologie.

» Sans vous prononcer en aucune manière sur cette question, vous avez décidé, Messieurs, qu'une Commission serait chargée de l'étudier. C'est le rapport de cette Commission que je suis chargé de vous présenter aujourd'hui.

» Nos opérations ont été des plus simples.

» D'abord et quant à la question d'opportunité, votre Commission a été tout entière d'accord. A coup sûr, une Exposition d'archéologie ne pourrait qu'augmenter l'attrait des fêtes de l'an prochain, et, au point de vue archéologique même, présenterait un intérêt certain, puisque déjà nous avons l'assurance, en ce cas, de voir des collections fort remarquables et très-peu connues, mises à la disposition de la Société.

» En théorie donc, accord parfait et conclusion affirmative. Mais, dans la pratique?... Quant à l'accord, Messieurs, pas une dissonance, mais cela ne suffit plus, et, je dois l'avouer, après avoir longuement discuté, votre Commission n'a pu prendre encore de sérieuses résolutions.

» Deux modes de procéder se présentent en effet, offrant tous deux des difficultés, non pas insurmontables, mais très-sérieuses.

» Ou faire une exposition d'archéologie pure et de beaux-arts, ou renouveler l'heureuse expérience de 1869 et unir l'industrie aux curiosités artistiques.

» Dans le premier cas, il faudrait disposer d'un local..... introuvé jusqu'ici et peut-être introuvable. L'ancienne Bibliothèque, dont il avait été parlé, serait mise à notre disposition avec une gracieuseté dont nous ne saurions être assez reconnaissant; mais elle est insuffisante, et l'école Saint-Ferdinand où vous fîtes, avec tant de gloire vos premières armes en pareille matière, n'est plus, comme elle l'était alors, libre et à votre disposition.

» En 1869, cette question du local avait été déjà l'écueil de vos projets. Cet écueil vous l'avez heureusement franchi, ou plutôt, Messieurs, vous en avez fait votre piédestal.

» En joignant l'industrie aux beaux-arts, vous avez pu bâtir un palais et faire une exposition justement remarquée. *Utile dulci*, c'était votre devise, et vous avez remporté le légitime succès que le poëte latin vous avait promis; mais serez-vous aujourd'hui aussi heureux? Des efforts dans le même sens obtiendraient-ils un aussi beau résultat?...

» C'est là le mystérieux inconnu qu'il s'agit de dégager, l'X terrible sur lequel il vous faut raisonner, et les données du problème sont encore incomplètes.

» Votre Commission ne vous veut donc demander qu'une chose, Messieurs, non pas une solution encore impossible, mais la simple autorisation de poser l'équation. En d'autres termes, voici ce qu'elle demande : Que vous l'autorisiez, sans engager en rien, quant à la responsabilité morale ou financière, la Société d'archéologie, à rechercher, à provoquer au nom de cette Société des adhésions à un projet d'exposition industrielle et archéologique qui se tiendra à Chartres, au printemps 1877, pendant le Concours régional.

» Ces adhésions, une fois recueillies, vous seriez juges de ce qu'il y aurait à faire. Si le succès est probable, vous agirez en conséquence; si tout est impossible, nous rentrerons tous dans notre silence et notre réserve. Nous aurons au moins conscience d'avoir fait tout ce qui nous était possible pour contribuer à l'honneur de notre ville, pour soutenir dignement son nom. »

Plusieurs membres présentent diverses observations. Après délibération, la Société décide de s'en tenir aux conclusions du rapporteur en laissant au Bureau le soin de nommer, au plus tôt, une Commission d'initiative.

M. le Président donne communication d'une plaquette fort rare, appartenant à M. de Possesse. Cette plaquette, imprimée de 1600 à 1615, concerne les origines d'Oisonville.

Sur la proposition d'un membre, la Société décide, après délibération et discussion, la prorogation des pouvoirs du Président actuel jusqu'en 1877, époque à laquelle aura lieu le renouvellement de tout le Bureau.

La séance est levée à quatre heures et demie.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

M. Besnard, notaire à Chartres; présenté par MM. Dubreuil et Merlet.

MM. Boileau, maître adjoint à l'école communale de Toury; présenté par MM. Haudié et Met-Gaubert.

Bourdois (Alphonse), à Chartres; présenté par MM. Legrand et Met-Gaubert.

Breton (Eugène), maître adjoint à Anet; présenté par MM. Brosseron et Merlet.

De Flers, sous-préfet, à Dreux; présenté par MM. le comte de Foucault et Guignard (Ludovic).

Larcher, notaire, à Illiers; présenté par MM. Ménager-Joron et Goupy.

Leroy (Abel), clerc de notaire, à Paris; présenté par MM. Galopin et Met-Gaubert.

Morillon (Philéas), homme de lettres, à Paris; présenté par MM. Met-Gaubert et Merlet.

E. Pivard, instituteur, à Boncourt; présenté par MM. Person père et Brosseron.

Watrin, avocat, docteur en droit, à Chartres; présenté par MM. Ménager-Gidoin et Met-Gaubert.

Védie, notaire, à Chartres; présenté par MM. Famin et Merlet.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ:

Première expédition de Jeanne d'Arc, par M. Boucher de Molandon. Lib. Herluison, 1874. (Envoi de l'auteur.)

Société académique des Sciences et Arts de Saint-Quentin, t. XIII, 3e série. Typ. Poette, 1876. (Envoi de la Société.)

Conseil général d'Eure-et-Loir, 2e session 1875. Chartres, Durand frères, 1876. (Don du Préfet.)

Notices nécrologiques sur MM. Le Blanc et Marcille, par M. P. Bellier de la Chavignerie. (Don de l'auteur.)

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 JUIN 1876, TENUE AU CHATEAU D'ANET.

Présidence de M. Merlet. — M. Met-Gaubert, secrétaire.

Étaient présents : MM. Merlet, Met-Gaubert, comte de Foucault, Patry, Appay, Bellier de la Chavignerie, Bonnard, Brosseron (Justin), Dubreuil, Garnier père, Garnier (Edouard), Gilbert-Barrier père, Granger (Georges), Guignard (Ludovic), Hue, Lefebvre (Auguste), Petrot-Garnier, Petrot-Lemarié, Sadorge, docteur Galopin, Goupy, Sautton (Eug.).

Le comte de Flers, d'Alvimare de Feuquières, baron de Saint-Blanquat, Barbot, Batardon, Doré-Delente, Fortin, Gromard aîné, Guéritault, Job, Lacroix, Lefebvre-Gauthier, Leroux, Mouton, Noury (Théod.), Tellot (Henri).

Brière, Chapelain, Girard, Le Goux, Reverdy, Sévestre.

Moreau, Breton, Pivard, Dagron-Rousseau, Dauvilliers, Hallé.

Désireuse de répondre à une invitation que lui avait cordialement adressée M. Moreau, l'année dernière, à Dreux, la Société, représentée par près de soixante membres de Chartres, de Dreux, de Nogent-le-Roi et des environs, se rendait à Anet, le dimanche 25 juin.

A onze heures une messe est célébrée dans la chapelle du château par M. le vicaire de la paroisse; pendant l'office se fait entendre l'Harmonie de la ville, sous la direction de son chef habile, M. Huvey.

Suit une promenade rapide pendant laquelle on s'arrête à contempler les richesses, les splendeurs des bahuts finement sculptés, des émaux précieux, des tableaux ravissants, au milieu des appartements ouverts à tous.

A deux heures, séance publique, dans la magnifique salle des Gardes. L'assistance est nombreuse; quelques dames sont présentes à la réunion.

M. Merlet, président, prend place au bureau, ayant à sa droite M. Moreau et le Secrétaire de la Société, à sa gauche M. le comte de Flers, le nouveau sous-préfet de Dreux.

M. Merlet ouvre la séance par la lecture d'un Mémoire dans lequel il retrace l'histoire du château d'Anet, depuis son origine la plus reculée jusqu'à l'époque où il fut habité par Diane de Poitiers.

MESDAMES, MESSIEURS, MES CHERS CONFRÈRES,

« Jamais si brillante réunion ne s'est pressée autour de nous à ces séances publiques que la Société archéologique d'Eure-et-Loir s'est imposé la loi de tenir chaque année dans une des villes du département; jamais vous ne vous êtes rendus si nombreux à l'appel que votre Bureau vous avait adressé : permettez-moi d'abord de vous en remercier, c'est une preuve nouvelle de la vitalité de notre Société et de l'union qui existe entre tous ses membres. L'honneur, il est vrai, n'en revient pas à nous, et nous devons surtout le rapporter à notre éminent confrère qui, non content de restaurer, pour sa satisfaction d'artiste, le château princier qui lui appartenait, a voulu, par cette restauration, contribuer à la gloire du département et vous a conviés aussi, vous les représentants de l'art et de la science dans Eure-et-Loir, à jouir des trésors historiques et archéologiques qu'il a rassemblés de toutes parts. Tous vous avez compris la reconnaissance que nous devons avoir à M. Moreau, et sans perdre un plus long temps à lui adresser en votre nom des remercîments qui sont dans tous nos cœurs, nous croyons que le meilleur moyen de lui prouver notre gratitude est de lui apporter quelques matériaux peut-être encore inconnus pour l'histoire de son château, histoire qu'il veut reconstruire vraie et complète comme il a reconstruit la demeure de Diane de Poitiers.

» Anet! c'est un nom si sympathique; il rappelle tant de gracieux et de nobles souvenirs qu'il en est peu qui ait aussi souvent excité la curiosité et la verve de nos écrivains! Que dire de nouveau après tant d'autres qui nous ont précédé? Nous avons essayé pourtant, et à l'aide des pièces que nous avons entre les mains, à l'aide de notes qu'a bien voulu nous communiquer notre aimable confrère M. l'abbé Vilbert, le digne petit-fils de M. Lemarquant, nous avons voulu reconstituer devant vous, le plus rapidement possible, et hélas! que c'est encore long! l'histoire de l'ancienne seigneurie d'Anet.

» Et d'abord, quelques mots sur l'étymologie même du nom. Rien, il faut l'avouer, ne prête plus à la fantaisie que les étymologies, mais, tout en donnant carrière à son imagination, il faut encore tâcher de s'éloigner le moins possible d'un fait qui seul est certain, l'orthographe même du mot. Tous les auteurs, depuis Dreux du Radier, que je vous signale en passant comme le plus fantaisiste de tous les historiens, tous les auteurs, dis-je, ont fait dériver Anet *ab Alneto*, un lieu couvert d'aunes. Je ne nie pas qu'il existe beaucoup d'aunes à Anet comme dans tous les lieux humides, arrosés par des cours d'eau; mais l'orthographe? *Alnetum* produit Auneau, Aunay, cela est certain; mais Anet, jamais. Or des botanistes distingués, dont le nom n'est pas oublié parmi vous, M. l'abbé Daënen, aumônier de la chapelle de Dreux, et M. l'abbé Brou, curé d'Oulins, ont signalé, comme une singularité, la présence dans la vallée et sur les coteaux d'Anet, d'une plante commune dans le Midi, mais rare dans nos climats, l'aneth, *anethum*, espèce de fenouil odorant de la famille des ombellifères. Cette plante était fort recherchée des Anciens : on en tirait une huile essentielle employée par les gladiateurs, à cause de la propriété qu'on lui attribuait d'augmenter les forces; on la considérait comme le symbole de la joie, et on se couronnait d'aneth dans les festins. Pourquoi ne serait-ce pas là l'origine du nom de votre ville? celle-là du moins aurait le mérite de pouvoir être acceptée par l'orthographe.

» Mais c'est là de la supposition; j'arrive aux faits authentiques.

» Anet paraît avoir été, sous les Mérovingiens, une des premières dépendances de l'abbaye de Saint-Denis fondée par Dagobert en 630 ou 632. On conserve aux Archives nationales (K 2, n° 12) un acte par lequel Thierry III, roi de Neustrie, donne le bourg d'Anet, à Canon, abbé de Saint-Denis, au mois de septembre 678.

» Nous n'avons pas vu l'original de cette pièce, qui nous a été révélée par M. Louis Pâris, dans son *Cabinet historique*: nous ne l'indiquons qu'en tremblant, car, malgré l'affirmation de M. Louis Pâris, nous avons quelque doute sur son attribution. C'est un point d'ailleurs facile à vérifier.

» Comment les possessions de l'abbaye de Saint-Denis à Anet passèrent-elles entre les mains des moines de l'abbaye de

Saint-Père de Chartres ? Nous l'ignorons, et cela se conçoit si l'on songe à la pénurie des documents sur ces siècles presque anté-historiques. Ce fut peut-être à la suite d'un échange ; ce qu'il y a de certain c'est que, vers le milieu du Xe siècle, l'abbaye de Saint-Père avait des possessions à Anet, possessions qui furent encore augmentées par les seigneurs laïcs du lieu. En effet, nous connaissons une charte antérieure à l'année 1034, dans laquelle un chevalier Urson, fils de Germond d'Ezy, abandonne définitivement aux moines de Saint-Père la moitié du droit d'écluse que son grand-père (ce qui nous fait bien remonter vers le milieu du Xe siècle) leur avait donné sur leurs moulins d'Anet, droit que ledit Urson leur avait jusqu'alors injustement contesté.

» Dès le Xe siècle, si nous trouvons trop ambitieux de remonter au VIIe, il existait donc à Anet deux seigneuries distinctes : l'une appartenant aux moines de Saint-Père, l'autre qui paraît avoir été entre les mains des seigneurs d'Ezy.

» Urson d'Ezy eut probablement pour successeur Robert, qui vivait en 1063 et qui avait épousé Adeline, fille d'Ingenulphe, seigneur de Fontaine-les-Ribouts. Vers 1080, ce Robert se retira à l'abbaye de Saint-Père, comme le faisaient alors beaucoup de seigneurs qui, pour expier les fautes de leur vie un peu vagabonde, allaient passer dans les monastères les dernières années de leur existence : Charles-Quint, dans le monastère de Saint-Just, ne faisait, vous le voyez, que renouer une tradition quelque temps interrompue. Les seigneurs du Moyen-Age ne se contentaient pas d'ailleurs de l'expiation de la prière : ils avaient la coutume de faire de riches présents à l'abbaye qu'ils choisissaient pour retraite. Robert n'eut garde de manquer à cet usage, et, à sa prière, sa femme Adeline, pour le salut de son âme, de celle de son père Ingenulphe, de son premier mari Jean, céda à l'abbaye de Saint-Père tous les droits et bénéfices qu'elle tenait de ses ancêtres, tant sur l'église que sur les moulins et terres dont les moines jouissaient à Anet.

» La présence dans une même localité de ces deux seigneuries, l'une ecclésiastique, l'autre laïque, entraînait souvent, on le conçoit, de dangereux conflits, et la force brutale du chevalier devait toujours primer le droit moral du religieux. Aussi, à Anet, comme partout ailleurs, voyons-nous sans cesse les seigneurs laïcs empiéter sur les possessions du monastère.

Mais la foi religieuse alors était si grande que, toujours il se présentait telle occasion, la croisade, la maladie, la mort, qui amenait à résipiscence le chevalier usurpateur et qui lui faisait rendre avec usure ce qu'il avait dérobé à l'Église.

A Robert avait succédé un certain Simon d'Anet. Celui-ci, en 1106, se croisa avec Robert de Maule, Hugues de Sans-Avoir, Raoul de Pont-Erchamfroi et autres chevaliers du Drouais et du Mantois, entraînés à la suite de Boémond, prince d'Antioche, qui, aux fêtes de Pâques 1105, avait été marié à Chartres, en présence du Roi, par notre illustre évêque Yves, avec Constance, fille du roi Philippe Ier. Après avoir guerroyé chemin faisant et échoué au siége de Damas, ces croisés, honorablement reçus à leur passage à Constantinople par l'empereur Alexis, arivèrent à Jérusalem, où la femme de Raoul de Pont-Erchamfroi, fille de Gosselin de Lèves, près Chartres, termina sa carrière et fut inhumée. Après avoir visité les saints lieux, ces seigneurs revinrent en France.

» Mais, et c'est là surtout ce qui nous intéresse, avant de partir pour la Palestine, Simon d'Anet avait voulu se mettre en règle avec sa conscience, et par une charte que nous possédons encore, il avait donné à l'abbaye de Saint-Père, en compensation des dommages qu'il lui avait causés, un moulin récemment construit par lui devant son château d'Anet, avec tout droit de justice attaché audit moulin.

» Nous ne savons rien sur Simon d'Anet depuis son retour de la Croisade. Je ne veux pas ici faire la critique de livres qui ont la prétention de passer pour sérieux, tandis qu'ils ne sont que la reproduction et la copie des erreurs comme des vérités qui ont été dites avant eux : je veux seulement, sans vous les indiquer, ce qui nous mènerait trop loin, vous prémunir contre les erreurs matérielles sans nombre qui existent dans l'histoire des premiers seigneurs d'Anet.

» A Simon d'Anet succéda son fils nommé comme lui Simon. Simon II ne se montra pas plus respectueux que son père pour les biens des abbayes, et, en 1162, le roi Louis le Jeune lui-même fut obligé d'intervenir. Il rendit à Paris un jugement souverain qui condamnait Simon d'Anet à restituer à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés tous les droits qu'il prétendait sur les terres de ladite abbaye. Mais, comme son père, Simon II, pris parfois d'un beau repentir, rendait largement ce qu'il avait

usurpé : ainsi, en 1169, il donna toute la paroisse de Rouvres à l'abbaye du Bec-Hellouin.

» Nous voyons que les relations de Simon d'Anet s'étaient étendues. C'est qu'en effet la seigneurie primitive d'Urson, de Robert et de Simon Ier avait singulièrement grandi. Simon II d'Anet se qualifiait, dès 1157, de seigneur d'Illiers-l'Evêque, et nous voyons, qu'en 1188, il possédait également le château et la seigneurie de Damville.

» Cette dernière seigneurie, fort importante, appartenait à l'illustre famille des Tillières, et c'est sans doute pour se procurer de l'argent, au moment de partir pour la Terre-Sainte où il mourut en 1190, que Gilbert de Tillières avait vendu son château de Damville au seigneur d'Anet. Quoi qu'il en soit, les chroniques contemporaines rapportent que, le 1er septembre 1188, Henri II, roi d'Angleterre, étant à Anet, ses troupes firent irruption sur les terres du roi de France, prirent d'assaut le château de Damville, *appartenant à Simon d'Anet*, et le brûlèrent ainsi que beaucoup d'autres villages environnants. A l'incendie se joignit le pillage, et les soldats gallois du roi anglais massacrèrent tous ceux qu'ils purent atteindre.

» Simon d'Anet, déjà chassé de sa ville et de son château, puisque nous voyons que Henri d'Angleterre y était installé le 1er septembre 1188, dépouillé de son autre château de Damville où il s'était réfugié après avoir quitté Anet, sentait bien qu'il lui était impossible de lutter avec le monarque anglais. Il eut recours à son suzerain le roi de France, et appela à son aide Philippe-Auguste, à qui il dut, pour prix de son secours, abandonner la propriété de son domaine d'Anet.

» Philippe-Auguste accepta avec empressement les offres de son vassal : Anet était admirablement situé pour surveiller les vallées de l'Eure et de l'Avre, si souvent rançonnées par les archers anglais, et, à défaut du château de Dreux qui appartenait alors à Robert II, son cousin, le roi de France trouvait dans le donjon d'Anet une place forte le mettant à l'abri de tout coup de main. Aussi depuis 1191 jusqu'au mois de novembre 1222, nous voyons que Philippe-Auguste fit d'Anet un de ses séjours habituels. Si la ville de Nogent-le-Roi a reçu de la résidence passagère de saint Louis le surnom qu'elle porte encore aujourd'hui, Anet, à meilleur droit, ne pourrait-il pas réclamer ce surnom ?

» Et non-seulement Philippe-Auguste faisait d'Anet son séjour habituel, mais il considérait bien les habitants comme ses tenanciers, et il avait établi à Anet un receveur royal chargé de percevoir les revenus en son nom. C'est ce qui résulte amplement d'un acte de 1192 par lequel le roi exempte les habitants d'Anet, comme relevant directement de sa couronne, de toute charge de péage et d'impôt; d'une autre charte de l'année 1200, par laquelle Philippe-Auguste, pour remplacer les revenus que Simon avait donnés à la chapelle d'Anet, assigne à Sauger, chapelain de ladite chapelle, une rente de 6 livres sur la prévôté d'Anet, et aussi d'un compte des revenus de Philippe-Auguste en 1202, dans lequel on lit, sous la rubrique d'Anet, à l'article des dépenses, cette singulière mention : « *Pro navibus ducendis apud Damvillam et reducendis, xxxv l.* 11 *s.* : pour conduire des vaisseaux à Damville et pour les ramener, xxxv livres 11 s. » Damville sur l'Iton n'a aujourd'hui aucune communication fluviatile avec Anet. Il est vrai que, dans la tradition des habitants de Verneuil, on trouve ce souvenir que l'Iton autrefois venait jusqu'à Verneuil et servait à l'entretien des fossés du château : les barques remontaient donc l'Eure d'Anet jusqu'à Saint-Georges, puis l'Avre de Saint-Georges à Verneuil, d'où l'Iton les transportait à Damville. C'est là assurément une question locale fort intéressante à étudier.

» Toujours est-il que Philippe-Auguste jouissait de tous les droits attachés à la seigneurie d'Anet, et lui-même, dans une pièce de 1202, reconnaît les tenir de la libéralité de Simon, *quicquid possidebamus de possessione Simonis de Aneto.*

» Cependant la famille de Simon d'Anet n'avait pas entièrement disparu : Simon avait laissé un fils Philippe, et, en 1205, nous voyons celui-ci se reconnaître vassal du roi et avouer devoir, pour sa teneure d'Anet, l'host et la chevauchée : *tenet Anetum, unde debet domino regi exercitum et equitatum.* Ce sont bien là les conditions que Simon d'Anet avait dû accepter du roi quand il était allé solliciter son secours contre Henri d'Angleterre; il conserverait un domaine utile à Anet, mais il en abandonnerait la seigneurie féodale, et il servirait le roi à la guerre contre les ennemis du dedans comme contre ceux du dehors.

» Philippe, à son tour, eut un fils nommé Simon qui, en 1213, confirme, comme seigneur suzerain, une donation

faite à l'abbaye du Breuil-Benoît par Foulques de Marcilly : *Hæc omnia Simon de Aneto, ad cujus feodum pertinent, concessit.* Par un autre acte daté d'Anet, 1229, le même Simon abandonne à Simon de Montfort, comte de Leicester, la forteresse qu'il possédait dans ladite ville de Leicester, *Wardam quam habebat in villa Leycestrie.* Enfin, en 1230, comme la paroisse de Saint-Illiers-le-Bois n'avait point de cimetière et qu'il était question d'en former un autour de l'église, Simon d'Anet, collateur de ladite église, *Simone de Aneto, collatore ecclesiæ Sancti-Hilarii*, approuve la transaction passée à ce sujet.

» C'est là le dernier acte authentique où nous voyions figurer un descendant de Simon d'Anet. Suivant Lemarquant, qui a été successivement copié par tous les historiens d'Anet, la seigneurie d'Anet appartint, au XIIIe siècle, à Louis et à Antoine de Trenite. Dans un factum présenté en 1553 par les ducs de Bouillon et d'Aumale, gendres de Diane de Poitiers, contre le procureur-général qui demandait la réunion du domaine d'Anet à la Couronne, ces deux seigneurs appuient leurs prétentions sur la jouissance de la seigneurie d'Anet par Louis et Antoine de Trenite : c'est là la seule mention que nous ayons rencontrée de ces seigneurs, dont l'existence nous paraît un peu problématique, mais dont assurément les droits à la seigneurie d'Anet étaient plus qu'incertains.

» Car, nous l'avons dit, et nous le soutiendrions, en dépit de MM. de Bouillon et d'Aumale, les véritables seigneurs d'Anet, à partir de la fin du XIIe siècle, furent Philippe-Auguste et ses successeurs. Les moines de Saint-Père eux-mêmes le reconnurent, et la puissance féodale qu'ils n'avaient pas voulu abdiquer devant les usurpations des premiers seigneurs d'Anet, ils n'hésitèrent pas à la remettre entre les mains des rois de France. En 1195, ils abandonnèrent à Philippe-Auguste leurs moulins d'Anet, appelés les moulins de Saint-Père, *molendina sua de Aneto, que vocantur molendina Sancti-Petri*, moyennant une redevance de six livres parisis.

» Nous ne voulons que restituer des faits mal interprétés ou mentionner ceux qui n'ont pas encore été relevés par les historiens d'Anet : nous passerons donc rapidement sur les années qui suivent le règne de Philippe-Auguste. A peine vous parlerons-nous d'un arrêt important de 1260 que nous ont conservé

les Olim. Les moines de Coulombs avaient arrêté un voleur sur la terre de Marolles et prétendaient le juger comme propriétaires de la haute-justice du lieu : le bailli de Mantes réclamait au contraire le coupable, disant que la justice de Marolles appartenait au roi *comme faisant partie de la châtellenie d'Anet :* le Parlement donna gain de cause à l'abbaye de Coulombs. Nous trouvons là une nouvelle preuve de la possession de la seigneurie d'Anet par les rois de France à l'époque où on la suppose tenue par Louis et Antoine de Trenite.

» Louis VIII, comme son père, résida souvent à Anet; plusieurs actes en font foi. Louis IX, Philippe le Hardi conservèrent cette seigneurie. Au mois de septembre 1280, ce dernier roi assigna pour douaire à Marie de Brabant, sa seconde femme, les terres d'Anet, Breval, Montchauvet et Nogent-le-Roi; puis, au mois de décembre 1317, ces quatre seigneuries furent, par le même roi, données comme supplément d'apanage à son fils Louis de France, comte d'Evreux.

» De Louis la terre d'Anet passa en 1319 à Philippe, son fils aîné, qui fut depuis roi de Navarre sous le nom de Philippe III.

» Le successeur de Philippe fut son fils aîné Charles le Mauvais, comte d'Evreux. Charles fit fortifier de tours le vieux manoir féodal d'Anet et construire la porte ouvrant sur la route d'Oulins, qui a retenu son nom, mais qui fut grandement modifiée par Mme la princesse de Condé, qui substitua à l'ancien pont-levis un pont en bois, comme l'avait fait le duc de Vendôme au pont de l'entrée principale du château. On conserve aux Archives nationales une lettre curieuse de Charles le Mauvais, scellée et datée d'Anet, mars 1358, par laquelle il promet « ne faire bailler ne délivrer à son frère, Philippe de Navarre, » le comté de Longueville, les châteaux de Nogent-le-Roi et » d'Anet, jusqu'à ce que ledit Philippe soit bienveillant du » royaume de France. »

» Philippe de Navarre ne posséda jamais en effet la seigneurie d'Anet; ce fut le frère puîné de Charles le Mauvais, Louis, qui la reçut en apanage avec le comté de Beaumont-le-Roger en 1365. Mais elle ne resta pas longtemps entre ses mains; étant sur le point de se marier, il emprunta du roi Charles V 50,000 florins d'or, et, en nantissement de ladite somme, il engagea la châtellenie d'Anet, le 4 avril 1366.

» A peine devenu engagiste d'Anet, Charles V s'empressa,

comme ses prédécesseurs les rois de France, de témoigner sa bienveillance particulière pour les habitants d'Anet. Par deux chartes du mois d'avril 1366, il renouvela tous les priviléges précédemment accordés par Philippe-Auguste, et en particulier l'exemption de tous droits de péage et impôt.

» Le roi de France continua à jouir, comme engagiste, de la seigneurie d'Anet jusqu'en 1404, où un traité conclu avec Charles III, roi de Navarre, abandonna définitivement à Charles VI la propriété des quatre châtellenies.

» Ce fut en 1444, au mois de décembre, que Charles VII, en reconnaissànce des services que lui avait rendus Pierre de Brézé, seigneur de la Varenne, son chambellan, en l'aidant à chasser les Anglais de Normandie et en particulier de la cité d'Evreux, lui inféoda les seigneuries de Nogent-le-Roi, Anet, Breval et Montchauvet.

» A Pierre de Brézé succédèrent Jacques, son fils, et Louis, son petit-fils, ce dernier, mari de la célèbre Diane de Poitiers.

» Que de choses il me resterait encore à vous dire sur cette femme illustre, dont le rôle a été si singulièrement travesti par les pamphlétaires du XVIe siècle ! C'est un devoir pour l'historien convaincu de protester de toute son énergie contre les calomnies qu'il rencontre sur sa route : déjà j'ai effleuré ce sujet, mais ce que j'avançais timidement il y a quelques années, je l'affirme hardiment aujourd'hui ; non, Diane de Poitiers n'a jamais été la concubine de Henri II, et j'ai la satisfaction de voir que les esprits les plus sérieux se rallient à cette opinion qui parut d'abord fort hasardée. M. Firmin-Didot a fait amende honorable à la mémoire de celle que, sur de faux rapports, il avait injustement flétrie ; MM. Louis Pâris, Chabouillet et bien d'autres se posent en généreux champions de la bonne renommée de notre duchesse. Dans quelques instants vous allez entendre la lecture d'un article d'un de nos confrères, qui donne de précieux renseignements sur la jeunesse de Diane et de Henri II. Nous ne reviendrons pas sur les nombreuses raisons qui militent en faveur de la duchesse de Valentinois ; mais nous voulons, une fois pour toutes, faire justice d'une des plus graves calomnies qui aient été mises en avant contre la mémoire de Diane de Poitiers.

» Lorsqu'on ouvrit le tombeau de Diane, le 18 juin 1795, on trouva auprès de la grande-duchesse deux corps d'enfants.

Voilà la vérité dans toute sa simplicité : voyons maintenant comme on l'a défigurée : « Des vieillards d'Anet, témoins de » l'exhumation, racontent, dit-on, qu'auprès de Diane étaient » couchées deux petites filles, habillées comme leur mère, » l'une de 5 à 6 ans, l'autre de 7 à 8 environ : ces enfants sont » ceux qu'elle avait eus de son commerce avec Henri II. » Deux petites filles habillées comme leur mère ! ces seuls mots témoignent assez de la foi qu'on doit accorder à ce récit. On trouva deux squelettes d'enfant, qui n'avaient conservé aucune trace de vêtement, et dont on s'occupa fort peu de déterminer l'âge et le sexe. Ils étaient dans le même tombeau que Diane, cela suffisait amplement pour prouver qu'ils lui appartenaient !

» Mais la vérité, quoi qu'on fasse pour la défigurer, finit toujours par triompher tôt ou tard. Nous connaissons d'une manière irréfutable, par un témoignage contemporain, le nom de l'un de ces enfants, et celui de l'autre ne saurait être douteux. Un manuscrit de la maison de Guise, conservé à la Bibliothèque nationale, n° 5467 du fonds français, nous apprend que la duchesse d'Aumale, fille de Diane de Poitiers et de Louis de Brézé, eut trois enfants nés et baptisés à Anet :

» 1° Catherine-Marie-Romula, née le 7 octobre 1549, et depuis mariée au duc de Mercœur;

» 2° Antoine, comte de Saint-Vallier, né le dimanche 1er novembre 1562;

» 3° Charles, né le 23 décembre 1566 et mort le 7 mai 1568.

» Puis, dans le même manuscrit, on trouve la notice suivante :

« Charles, Monsieur de Lorraine, cinquième fils de Mgr le » duc d'Aumale, pair de France, et de Madame Loyse de Brézé, » sa femme, fut né au château d'Annet le 23e jour de décembre » l'an 1566, sur le minuict, et fut son compère le roy Charles » IXe du nom et la Royne sa mère, dont M. le comte de Charny, » de la part du seigneur Roy, et Mme la duchesse douairière de » Bourbon, pour laditte dame Royne, et fut baptisé en la cha- » pelle dudict Annet par Mr l'évêque de Meaux.

» Ledict Charles, Monsieur, mourut à Paris le 7e jour de » mai 1568, entre cinq et six heures du matin, et fut son corps » rapporté et enterré à Annet et mis en sépulture avec feue » Mme Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, sa grand'- » mère, décédée au château d'Annet, le 25 avril 1566 »

» Voici donc un des deux enfants parfaitement connus; un heureux hasard donnera sans doute un jour une preuve matérielle que le second était un autre des petits-fils de la duchesse de Valentinois.

» Il est étonnant combien de calomnies, et de calomnies des plus invraisemblables ont été accumulées contre Diane de Poitiers, et avec quelle facilité on a accepté des témoignages aussi intéressés que ceux des Huguenots du XVIe siècle. En 1547, quelques jours avant la mort de François Ier, Marino Cavalli, ambassadeur de Venise en France, écrivait à sa République : « Henri n'est guère adonné aux femmes, la sienne lui suffit; » pour la conversation il s'en tient à celle de Mme la Sénéchale » de Normandie, âgée de 48 ans. Il a pour elle une tendresse » véritable, mais on pense qu'il n'y a rien de lascif, et que » dans cette affection c'est comme entre mère et fils : on affir- » me que cette dame a entrepris d'endoctriner, de corriger, » de conseiller Mr le Dauphin et le pousser à toutes les actions » dignes de lui[1]. »

» Voilà un témoignage qui ne peut rien avoir de suspect; on s'est bien gardé de jamais le citer, et cependant il est assez affirmatif; mais les moindres apparences fâcheuses on s'empresse de les saisir et on les transforme en affirmations.

» Il y a quelques mois paraissait un article intitulé : *Jèton de Magdelaine de Poitiers, fille de Diane de Poitiers et de Henri II.* L'auteur disait gravement que tout portait à croire que Diane n'avait jamais eu d'enfant de Henri II; que cependant Duchesne lui donnait une fille nommée Mlle de la Montagne, qui était âgée de 76 ans en 1630, que le P. Anselme adoptait l'opinion de Duchesne, et qu'une découverte toute récente venait résoudre définitivement cette question historique.

» Un jeton, portant à l'avers le nom et les armes de Madeleine de Poitiers, et au revers le nom et les armes de Nicolas

[1] Puisque nous citons un document extrait des correspondances des ambassadeurs, qu'il nous soit permis de rapporter quelques lignes d'une lettre de sir William Bekering, ambassadeur d'Angleterre en France, adressée de Poissy, le 22 mars 1553, au Conseil du Royaume d'Angleterre : « Je partis pour la Cour, alors à Anet, admirable, belle et somptueuse maison, appartenant à Mme de Valentinois, à 13 lieues de Poissy. Après mon audience du Roi, Mme de Valentinois ordonna qu'une collation fût préparée pour moi dans une galerie, et qu'ensuite je verrais toutes les curiosités de la maison, qui étoient si somptueuses et si princières que je n'en ai jamais vu de semblables. »

de la Montagne, venait affirmer l'existence de cette demoiselle de la Montagne dont parlent Duchesne et le P. Anselme.

» En vérité, il faut être bien aveugle ou bien passionné pour, sur la vague indication d'un nom, bâtir une accusation que les faits matériels et le bon sens viennent également réprouver.

» Suivant Duchesne, suivant M. J. Roman, l'auteur de l'article sur le jeton de Madeleine de Poitiers[1], cette dame serait née en 1555; Diane alors aurait eu plus de 56 ans, c'est peut-être un peu âgé pour redevenir mère. Mais ce n'en est que plus intéressant : ce sera un cas singulier à enregistrer dans les annales de la médecine. Diane, qui n'oublie personne dans son testament, passe complétement sous silence sa fille naturelle; mais, s'empresse de dire M. Roman, elle l'avait probablement recommandée à l'affection de ses deux gendres; c'est très-probable! Mézeray, de Thou, si peu bienveillants pour Diane, tous les contemporains, les protestants eux-mêmes ont gardé le silence sur cette fille naturelle de la duchesse de Valentinois; on ne sait trop comment expliquer ce silence; il y a un moyen bien simple, c'est de ne pas en parler.

» Ne connait-on pas d'ailleurs d'autres Madeleine de Poitiers qui ont pu épouser ce Nicolas de la Montagne? Si assurément, mais qu'importe? Ne faut-il pas du scandale pour donner du piquant à l'histoire?

» D'abord le propre frère de la duchesse de Valentinois, Guillaume de Poitiers, eut de sa femme Claude de Miolans, qu'il avait épousée en 1526, une fille nommée Madeleine de Poitiers. Les détails de la vie de cette Madeleine sont assez ignorés, il est vrai; cependant on sait qu'elle eut plusieurs maris, et que, lors de son premier mariage, Diane lui fit don d'une terre en Dauphiné.

» Les dates ne concorderaient pas tout à fait, ce qui, pour nos adversaires, serait d'un bien léger poids; mais nous ne voulons leur donner prise en rien. S'ils ne veulent pas attribuer le jeton de Mme de la Montagne à la fille de Guillaume, je leur citerai dans une autre branche de la famille de Poitiers une Diane de Poitiers, dame de Mailly en Champagne, qui, en 1608, était veuve d'Edme de Pontville, maréchal de camp,

[1] *Bulletin de la Société départementale d'Archéologie et de Statistique de la Drôme*, 22e livr., p. 264 et sqq.

gouverneur de Rocroy, et une Madeleine de Poitiers, sœur de cette Diane, que l'on trouve citée en 1617 et 1618 et qui fut l'aïeule de Jean de la Beaume, sieur d'Etain.

» Ces deux dames appartenaient incontestablement à la Champagne : or Nicolas de la Montagne était seigneur de Champgerbault, près de Vassy ; son père avait été un des vengeurs du duc de Guise au massacre de Vassy (1562) et, en récompense, Nicolas avait reçu un prieuré de 1,200 à 1,500 livres de revenu aux environs de cette ville.

» Je suis honteux, Messieurs, d'avoir tant insisté après vous avoir dit que je garderais le silence ; mais je ne puis contenir mon indignation quand je vois le roman, et le roman scandaleux, prendre la place de l'histoire. Les faits qui se passent devant nous, presque sous nos yeux, sont déjà souvent si obscurs : comment dire la vérité sur ceux qui se sont passés il y a quelques siècles si l'on n'apporte dans son récit la plus entière bonne foi et si l'on ne s'appuie sur des actes authentiques et non sur des cancans plus ou moins passionnés ?

» Je m'arrête ; je n'aurais rien de nouveau à vous dire sur l'histoire moderne du château d'Anet, et d'ailleurs je suis confus de vous avoir ennuyés si longtemps. »

Le Secrétaire lit ensuite une pièce de vers de M. Bourdel intitulée la *Mémoire du Cœur,* dans laquelle le poëte rappelle le souvenir de MM. de Lépinois et Marcille, deux membres dont la Société a si vivement regretté la perte récente.

LA MÉMOIRE DU CŒUR.

Parmi les dons heureux qu'à notre âme immortelle
Dieu voulut conserver en souvenir des Cieux,
La mémoire, où le cœur puise et se renouvelle,
Est le plus précieux.

Soit qu'aux jours printaniers où rit notre jeunesse,
Redonnant tout-à-coup la sève et la fraîcheur,
Elle éveille en nos sens un trouble plein d'ivresse,
Un chant dans notre cœur.....

Soit que de nos malheurs rouvrant la sombre page,
Elle arrache des pleurs à nos yeux attendris,
Ou rende à nos baisers, dans un cruel mirage,
Nos morts les plus chéris.....

Doux et fatal présent, invisible puissance,
Par qui l'homme, ici-bas, s'affirmant libre et fort,
Voit grandir son esprit, doubler son existence
En dépit de la mort.

C'est en vain qu'il vieillit : la mémoire fidèle
Refait avec amour ses rêves de quinze ans;
Comme on aime à cueillir, chaque saison nouvelle,
Les roses du printemps.....

Il revoit les buissons fleuris de son enfance,
Il entend gazouiller son cœur comme un oiseau :
Rien n'égale à ses yeux la grâce et l'innocence
D'un enfant au berceau;

Son réveil souriant, sa naïve prière;
Sa bouche, frais bouton prêt à s'épanouir;
Et le soir, au coucher, le baiser d'une mère
Qui fait si bien dormir.....

Age heureux où la vie est si pure et si belle !
Où notre âme s'éveille et s'entr'ouvre à demi;
Premiers tressaillements d'un cœur qui se révèle
Dans le choix d'un ami. ...

Amour, ambition, séduisantes déesses,
Vous régnerez plus tard sur ce cœur affolé;
Un jour vous poserez vos perfides caresses
Sur ce front désolé !.....

Mais l'ami de collége échappe à ces orages;
Dans le sentier du cœur engagé le premier,
En dépit de l'absence, au milieu des naufrages,
On l'y voit le dernier.....

Compagnon de plaisir dans la folle jeunesse,
Il est pour ses écarts un frondeur sans pitié;
Mais vienne le malheur, comme un poids qui l'oppresse,
Il en prend la moitié.

Et si l'un disparaît quand la mort le réclame,
Que de regrets pour l'autre en silence amassés !.....
Marcille, Lépinois, chers absents, dans notre âme
Qui vous a remplacés ?.....

Mémoire, écho du cœur, ineffable magie,
Fée à baguette d'or, muse du souvenir;
Doux fantômes aimés qui charmez notre vie,
Aidez-nous à mourir !.....

Voltigez sur ma couche, ô mes anges fidèles,
Quand l'heure aura sonné de l'éternel adieu;
Et puisse, en souriant, mon âme sur vos ailes
S'élever jusqu'à Dieu !.....

M. Job donne, à son tour, lecture d'une notice sur les *Cinq Croix de France* élevées à Saint-Ouen-Marchefroy, par la piété maternelle, à cinq fils tombés au champ d'honneur pour la défense de la patrie, détruites par la Révolution et qui ont été relevées depuis.

Lecture d'un travail de M. Dubreuil sur Diane de Poitiers. Notre confrère reprend la thèse de M. Merlet sur la nature des relations de la Grande-Sénéchale avec Henri II. Il tente de prouver que rien n'établit d'une façon nette, précise, positive, la criminalité de ces relations.

« Messieurs,

» Une hospitalité, d'autant plus généreuse, qu'une douleur amère et vivement partagée, la rend plus pénible, nous a convoqués aujourd'hui, dans ces murs d'Anet, si poétiques par eux-mêmes, si intéressants par les souvenirs qu'ils évoquent.

» C'est de ces souvenirs que je voudrais vous entretenir un instant.

» Anet ! Comment séparer en effet, de ce poëme écrit dans la pierre, l'idée de l'Enchanteresse auquel il est dédié ? Comment séparer ces deux noms que l'ingénieuse galanterie de nos pères avait si heureusement fondus en quelque sorte dans cette gracieuse formule : *Le Dianet ?*

» Le sujet semble donc s'imposer à vos esprits, et vous vous étonneriez, à bon droit, si nous ne vous parlions pas de cette femme célèbre, très-diversement appréciée..... mais fort peu connue, en somme, que l'on appelle Diane de Poitiers.

» Quelle elle a été ? Quel a été son rôle ? Voilà ce qu'il serait intéressant de rechercher ensemble. Le temps et l'autorité me manquent malheureusement à la fois pour traiter un sujet aussi vaste. Je l'effleurerai à peine et ne vous présenterai que quelques aperçus, une bien modeste et très-imparfaite ébauche. Heureux si un peintre plus habile veut bien se charger du portrait.

» Tout ce que l'on sait d'absolument certain sur Diane de Poitiers peut se résumer en quelques lignes.

» Fille de Jean de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, et de Jeanne de Basternay, Diane naquit le 3 septembre 1499.

» Quatorze ans plus tard, le 29 mars 1514, on la mariait à Louis de Brézé, comte de Maulévrier, grand-sénéchal de Normandie, qui avait quelque quarante ans de plus qu'elle.

» De cette union, que la mort du comte rompit en 1531, naquirent deux filles, qui furent mariées plus tard, l'une au comte de Bouillon, prince de Sedan, en 1538, l'autre à Claude de Lorraine, duc d'Aumale, en 1546.

» Diane, restée veuve à trente-deux ans, ne perdit jamais le souvenir de son défunt mari. Au comble même de la faveur à laquelle elle parvint plus tard, la mémoire du Grand-Sénéchal resta toujours très-ostensiblement l'objet de son culte et des plus grands honneurs.

» Au printemps 1535, dit-on, remontent les premières relations d'amitié qu'elle eut avec le prince d'Orléans, qui devint le Dauphin et plus tard le roi Henri II. Henri avait alors seize ans. et Diane trente-six. Cette amitié, que la mort seule du roi vint faire cesser en 1559, dura donc vingt-quatre années.

» Pendant tout ce temps, Diane de Poitiers, créée duchesse de Valentinois par le roi Henri, comblée de faveurs, eut dans les conseils de France une influence considérable.

» Elle avait soixante ans quand Henri II mourut, et elle lui survécut près de sept années. En butte, à la mort du roi, à la haine de Catherine de Médicis, elle avait tout à craindre. Rien de fâcheux ne lui advint pourtant, et elle décédait à Chaumont, le 22 avril 1566, en pleine possession de son immense fortune, ayant passé dans la retraite, la prière et les bonnes œuvres, les dernières années de sa vie. Suivant ses désirs, son cœur fut réuni à celui de M. le Grand-Sénéchal, son défunt mari. Son corps, déposé d'abord dans l'église d'Anet, fut inhumé, une dizaine d'années plus tard, dans la chapelle mortuaire qu'elle avait fait construire à cet effet.

» Voilà, dans sa sécheresse et sa simplicité, le thème que nous fournit l'histoire, thème que les variations brillantes, mais fort peu justifiées, de l'esprit de parti, ont singulièrement enrichi au grand détriment de la mémoire de Diane.

» Je ne veux point me constituer le champion de sa vertu.

Des travaux postérieurs vengeront-ils complétement la duchesse de Valentinois de toutes les accusations portées contre elle? C'est là le secret de l'avenir. Ce qui semble résulter toutefois d'un examen calme et impartial des pièces de ce procès, c'est que, si l'innocence de Diane n'en ressort pas évidente *a priori*, sa culpabilité, en maints cas, est impossible, en certains autres, au moins difficile à prouver.

» Il n'est sorte d'horreurs que l'on n'ait accumulées sur sa tête. Si l'on en veut connaître la raison vraie et sérieuse, il suffit de jeter un coup d'œil sur la situation morale et religieuse de la France à cette époque.

» Envahie par la réforme, qui trouvait dans la tendance même des esprits une voie relativement facile, la Cour se partageait en deux partis hostiles et profondément divisés.

» Le vent de la révolte politique et civile, autant au moins que religieuse, soufflait sur cette sociétégalante, et devait amener bientôt ces horreurs dont on a bien pu dissimuler la vraie cause et fausser l'histoire, mais qui n'ont été que la résultante naturelle des prémisses posées.

» Diane de Poitiers avait-elle compris ce qui se cachait sous ce mot de Réforme? je l'ignore, mais en tous cas, je le dois constater et à son éternel honneur, elle a tout fait pour arrêter l'essor en notre beau pays de France de ces terribles et désolantes idées.

» Influence, fortune, tout lui servit à combattre L'ENNEMI, et si, sur le trône de France, l'hérésie victorieuse n'a jamais ceint la Couronne, c'est à cette femme, peut-être, que nous le devons.

» Comprenez-vous maintenant ces haines farouches, ces intenses colères! Mensonge et calomnies! du réformé du XVIe siècle aux révoltés du XVIIIe et du XIXe, aux tenants de la révolution jusqu'à son expression suprême et dernière, ç'a été, c'est et ce sera l'arme favorite et toujours puissante. Hier à peine elle dressait dans la boue et le sang l'échafaud de nos reines, qui pourrait dire ce qu'elle sera demain?..... Le passé et ses ombres ne s'éclairent-ils pas à ces lueurs sinistres? Diane de Poitiers est l'ennemie, Diane de Poitiers deviendra le bouc émissaire.

» Dévergondage des mœurs, accusations les plus horribles, assassinat même, tout lui sera reproché. Aucuns de ces faits

ne seront prouvés; bien peu, pris à part, pourront résister à la plus simple critique, on ne s'entendra même pas sur les dates les plus indiscutables..... Qu'importe, l'insinuation produira son effet, et le lecteur, abasourdi par tant de témoignages, quelque discordants qu'ils puissent être, en retiendra toujours, et c'est ce qu'il fallait obtenir, la plus fâcheuse impression.

» Que si ce procédé, dont chaque jour nous constatons l'emploi, semblait invraisemblable, il me serait facile de donner immédiatement la preuve de cette partialité voulue.

» Diane de Poitiers n'a point été la femme la plus... célèbre ou tout au moins la seule femme... célèbre du XVIe siècle.

« François Ier favorisait une certaine Anne de Pisseleu, demoiselle d'Heilly, bien connue dans l'histoire sous le nom de duchesse d'Etampes. *La plus savante des belles, la plus belle des savantes*, comme on l'appelait alors, était loin d'avoir pour son pays l'amour qui lui est dû. De mœurs indiscutablement mauvaises, la duchesse d'Etampes a trahi la France qu'elle a vendue à Charles-Quint. Le désastreux traité de Crépy-en-Valois a été le produit de sa trahison. Cherchez ce que l'on dit sur elle. Luthérienne de cœur et donnant chaque année, comme l'on disait alors, une partie de son revenu *dans la boîte à Perrette*, ces deux *qualités* lui ont valu, sinon une complète immunité vis-à-vis de l'histoire, à tout le moins de nombreux égards et le plus commode silence.

» Faveurs à l'une, à l'autre tant de calomnies, que Dreux du Radier lui-même, peu suspect pourtant de sympathie à l'égard de Diane, est obligé de s'exprimer ainsi sur son compte : « Nous » tâcherons de dégager ce que les auteurs, qui ont écrit sur » Diane, disent de vrai des erreurs qu'ils ont adoptées ou ma- » lignement ou faute d'exactitude. » Et encore : « La plus » grande partie de nos auteurs a suivi à l'aveugle ce que la » haine ou la flatterie ont fait dire de son temps. »

» Abordons maintenant et de la façon la plus impartiale qu'il nous sera possible, la vie décrite de Diane.

» L'on comprendra sans peine combien, arrivé à ce point de mon sujet, ma tâche réclame de délicatesse et de demi-teinte. Il faut pourtant que j'effleure au moins (si scabreux que puisse être un pareil travail) ces calomnies dont on a fait l'histoire de la duchesse; que je fasse entrevoir, à tout le moins, les impossibilités ou les invraisemblances; qu'à de simples impressions,

données pour la vérité et déduites d'une façon parfois forcée, d'un fait par lui-même insignifiant, j'indique ce que l'on peut répondre.

» Quelle a été Diane de Poitiers? 1° avant son veuvage; 2° depuis lors jusqu'à la mort de Henri II; 3° dans les dernières années de sa vie? quel rôle enfin a-t-elle joué à ces dernières époques? c'est ce que nous allons voir rapidement.

» De Diane, grande-sénéchale, il n'y a rien de bien terrible à dire, de bien sérieux au moins. Ses qualités d'épouse fidèle, de bonne mère de famille semblent indiscutables.

» Louis de Brézé, du reste, était d'une race qui ne badinait pas avec son honneur, et le château de Rouvres, voisin de celui d'Anet, en pouvait encore offrir la preuve sanglante et à peine séchée. L'union de Diane a donc dû être tranquille et toute aux intimités de la famille; et pourtant, là encore, la légèreté et l'esprit de parti ont dû trouver à mordre.

» Mézeray et Varillas, et après eux nombre de plagiaires ont prétendu que Diane dut payer de sa personne au roi François Ier la rançon de Jean de Poitiers, son père, convaincu de haute trahison.

» Déshonorer à la fois un roi et une grande dame, prendre sur l'autorité suprême une terrible et honteuse représaille, c'était besogne trop tentante sans doute pour la laisser échapper. Heureusement les pamphlétaires et leurs échos n'ont pu s'entendre. Divisés profondément entre eux sur la question de date, Mézeray et Varillas sont respectivement en désaccord complet avec les faits authentiques.

» La grâce de Jean de Poitiers est de l'année 1523. Mézeray fixe à 1514 l'infamie dont nous avons parlé, et Varillas la recule à 1540. Cette grâce, du reste, fut moins une commutation qu'une aggravation de peine, et les lettres de rémission sont formelles. Elles ont été, disent-elles, « formellement concédées aux prières du comte de Maulevrier, grand-sénéchal de Normandie, et des autres parents et amis de Saint-Vallier. »

» Changer les dates, changer les personnages, jeter à pleines mains le mensonge et l'outrage, cela s'appelle peut-être écrire l'histoire. Nous n'aurons garde d'oublier plus loin cette fable ridicule et, à moins de preuves évidentes et certaines, il nous sera toujours au moins permis de douter. Quoi qu'il en soit, cette première partie de l'histoire de Diane de Poitiers, abso-

lument nulle quant à l'influence, semble devoir être à l'abri de tout soupçon.

» Nous en dirons autant dès à présent de celle qui suivra la mort du Roi; où, seule et livrée aux sages pensers de la vieillesse, Diane put réfléchir au rôle absorbant qu'elle avait joué à la Cour, et aux effacements auxquels son omnipotence avait réduit la véritable et légitime Reine.

» Nous aborderons maintenant la partie brillante de la vie de Diane, celle où toute la Cour recevra d'elle le ton, où le Roi viendra chercher à Anet les inspirations et les conseils.

» Ici, je dois renouveler mes déclarations précédentes.

» Quel que puisse être mon sentiment sur Diane de Poitiers, ce n'est point à moi de conclure et je me garderai bien de le faire. Je ne veux établir qu'une seule chose, c'est qu'à cette époque même rien de net, de précis, de positif ne vient prouver sa culpabilité.

» En pareil cas, le doute, ce me semble, doit profiter à l'accusée, alors surtout (et la haine de parti nous en est un sûr gage), alors, dis-je, que dans ces preuves que l'on trouvera, je l'espère, insuffisantes, rien n'a été omis de ce qui pouvait noircir l'honneur et la mémoire de Diane.....

» Louis de Brézé est donc mort! Sa veuve lui a élevé un tombeau digne de lui. Son deuil sera perpétuel, et sa devise, au faîte même des grandeurs, jettera au monde entier, comme le cri de son cœur ou bien alors comme un impudent défi (que jamais pourtant personne n'a relevé), la mémoire de l'époux qu'elle a perdu.

» Quatre ans ont passé sur sa douleur sans en diminuer les nombreux témoignages. Un jour, un jeune homme de seize ans s'arrête chez cette femme qui pourrait être sa mère.

» Loyal et franc chevalier, il en porte les couleurs. Son père lui-même a obtenu de Diane l'octroi de cette faveur. Les lois de la chevalerie, plus encore, la froideur de son tempérament lui rendent respectable la dame qu'il a choisie.

» Il s'arrête dans ce même Anet dont rien ne présage encore les futures splendeurs.

» Cet adolescent de seize ans est l'époux aimant et aimé d'une femme de son âge. C'est le fils de nos rois. Dauphin quelques mois après par la mort de son frère, il monte bientôt sur le trône de France.

» Ses visites à Anet se succèdent et se multiplient; le château est restauré ou plutôt bientôt Anet est bâti.

» Diane, l'heureuse comtesse, obtient, comme don de joyeux avènement d'Henri au trône, la terre de Chenonceaux et son château, disons mieux, elle achète 190,000 livres aux héritiers de Thomas Bohier ce domaine confisqué par la couronne. Puis elle est créée duchesse de Valentinois, comblée chaque jour de dons, de faveurs nouvelles.

» Appelée aux conseils du Roi, elle est en même temps dans l'intimité de la reine Catherine de Médicis, à laquelle elle rend en déférence plus encore qu'elle ne reçoit en amitié.

» Loin de s'étonner des visites à Anet de son royal époux, la reine semble y pousser Henri II.

» Cette faveur s'accroît d'année en année. Les mois s'entassent sur les mois, et la mort du roi, en 1559, trouve Diane, âgée de 60 ans, au comble des honneurs et de la puissance.

» Voilà l'histoire, et qu'y a-t-il là, je ne voudrais pas dire qui suppose, mais qui prouve une culpabilité quelconque?

» Ah! je sais bien que l'on objectera ces faveurs inouïes d'un roi à sa sujette! Ces visites continuelles! ces chiffres entrelacés! ces allusions transparentes à la Diane chasseresse, des émaux..... plus ou moins authentiques, et d'autres faits encore que je citerai en leur lieu!

» Mais franchement sont-ce là des preuves? Nous verrons tout à l'heure ce qu'elles peuvent valoir.

» En ce moment, examinons d'abord si les contemporains ne vont pas jeter quelque lumière sur la nature de ces relations.

» Un livre m'a été communiqué, fort important et assez peu répandu encore. Il a pour titre *La Diplomatie vénitienne* (Plon, 1862). Venise, au XVI[e] siècle notamment, entretenait à la cour de France des ambassadeurs qui, leur mission finie, devaient, dans des *relazione* spéciales, rendre compte aux seigneurs assemblés de ce qu'ils avaient pu constater dans les cours de l'Europe.

» Ces *relazione*, secrètes de leur nature, étaient par suite l'écho généralement fidèle de la vérité, — tant que le narrateur, pour donner plus de sel à des faits déjà connus, n'ajoutait pas des cancans de cour à ce qu'il savait lui-même. — Or, que nous disent ces *relazione* au point de vue spécial qui nous occupe?

» La première est datée de 1542, postérieure de sept ans par conséquent aux relations incriminées; elle a pour auteur Matteo Dandolo. Il parle du Roi et du Dauphin. Des relations de celui-ci avec Mme la Sénéchale, pas un mot.

» Marino Cavalli lui succède. La conduite d'Henri est appréciée avec le plus grand soin par cet ambassadeur, l'un des plus grands hommes qui aient illustré Venise.

» Après des détails tout confidentiels sur les mœurs du Dauphin et tout à son honneur, Marino Cavalli ajoute : « ..... Pour
» la conversation, il s'en tient à celle de madame la Sénéchale
» de Normandie, âgée de quarante-huit ans. Il a pour elle une
» tendresse véritable; mais on pense qu'il n'y a rien de lascif,
» et que dans cette affection c'est comme entre mère et fils. On
» affirme que cette dame a entrepris D'ENDOCTRINER, DE CORRI-
» GER, DE CONSEILLER M. le Dauphin ET DE LE POUSSER A TOUTES
» LES ACTIONS DIGNES DE LUI. »

» Rappelons-nous, je vous en prie, toutes ces expressions qui auront leur importance tout à l'heure.

» Je ne voudrais rien dissimuler, pourtant, et je suis bien forcé de le reconnaître, la *relazione* suivante de Lorenzo Contarini est autrement énergique. Les rapports de Diane et d'Henri II sont considérés par lui comme beaucoup moins platoniques, les termes qu'il emploie ne laissent aucun doute sur ce qu'il a voulu dire. Mais Contarini ne cédait-il pas au besoin de donner de l'importance à une relation déjà faite? Quelques lignes plus bas il raconte avec une conviction plus énergique encore, s'il est possible, la fable de Diane et de François Ier.

» De 1551 à 1555, Giovanni Capello déclare que le roi se donne tout aux affaires, que ses amusements sont honnêtes.

» En 1555, Giacomo Soranzo constate l'affection très-apparente d'Henri pour Catherine de Médicis, son épouse.

» Sauf un ambassadeur dont la *relazione* est, sur un point au moins, entachée de légèreté, et sur un point fort important dans notre thèse, de tous ces diplomates placés pour bien voir, sûrs du secret, n'ayant d'autre intérêt que la vérité, aucun n'attache aux relations de Diane et d'Henri II la note que l'histoire, — ou ce qui en tient la place, — leur a infligée. Tous, je le reconnais, constatent l'influence énorme de la duchesse sur les affaires de l'Etat. Nier cette influence ce serait puérilité et fausseté à la fois. Oui, Diane était maîtresse à la cour de France

et maitresse au détriment de la reine, mais à quel titre? voyons si nous ne le pourrons pas indiquer.

» Henri II n'était point par sa naissance destiné à monter sur le trône de France. Peu aimé de François Ier, il avait toujours été tenu en dehors des affaires. La connaissance qu'il fit de Diane avant d'être Dauphin ne fut point propre à disposer en sa faveur la jalouse duchesse d'Etampes, toute-puissante à la cour du roi François et irritée de constater que celui-là ne sacrifiait pas à l'idole du jour.

» Diane, et des auteurs très-sérieux l'affirment, a maintes fois aidé le Dauphin de ses conseils et de sa bourse. Femme d'une intelligence rare, elle avait compris ce que l'enfance du futur roi avait souffert de tant de négligence. Rappelons-nous ce mot de Marino Cavalli... « ELLE A ENTREPRIS D'ENDOCTRINER, » DE CORRIGER, DE CONSEILLER Mgr le Dauphin ET DE LE POUSSER » A TOUTES LES ACTIONS DIGNES DE LUI. »

» Et parce que ce roi, qu'elle a formé, lui témoigne sa reconnaissance d'une façon royale, on crierait au scandale?

» Mais, objectera-t-on, cette devise du roi si significative. Ce croissant et ces mots : *Donec totum impleat orbem !*

» Ah! prenons garde de ne point trop céder ici aux raisons d'impressionnabilité. Etes-vous si sûr, dites-moi, que ce croissant — que l'on eût mieux fait peut-être de laisser au Grand-Turc, mais qui en fait n'est point particulier à Henri II — ait été choisi par lui seulement après qu'il eut connu Diane?

» Croître jusqu'à emplir le monde, mais c'est le rêve de toutes les ambitions juvéniles; mais Louis XIII, mais Monsieur, frère de Louis XIV, ont eu le croissant dans leurs armes, mais Catherine de Médicis elle-même en ornait ses ouvrages.

» Ah! certes, j'en suis sûr, Henri II a été ravi de la coïncidence, son choix a dû lui sembler meilleur et plus heureux; mais si la grande-sénéchale se fût appelée Jeanne ou Mathurine, je vous défie d'affirmer sans témérité que le croissant eût déserté le blason d'Henri II.

» Mais, dira-t-on encore, ces répétitions fréquentes? mais ces chiffres entrelacés? Autres temps, autres usages! En tous cas, amour ou reconnaissance expliqueraient également et ces chiffres et ces répétitions; mais, en somme, pourquoi donc irions-nous jusqu'à défendre Diane, de ce chef? A ses détracteurs à prouver ce qu'ils avancent.

» A quels signes certains reconnaissez-vous dans ces demi-cercles venant toucher les jambages de l'H ou les dépassant quelque peu, le D de Diane ou le C de Catherine ou le Croissant du roi ? Il vous plaît, pour votre thèse, de retrouver partout le chiffre de Diane. C'est parfait; peut-être avez-vous raison, mais prouvez-le.

» Et, dira-t-on, ces Dianes chasseresses qui remplissaient Anet, ces déités fort peu voilées qui, sous leur transparente allégorie, cachaient la Diane aimée et chérie ?

» Je ne saurais trop le répéter, autres temps autres usages, et telles sculptures, par exemple, qui décorent nos cathédrales, seraient aujourd'hui justement écartées. Ne jugeons donc pas par notre époque plus positive et plus pudibonde, sinon plus pudique, le XVIe siècle, le siècle de la Renaissance. Oui, partout vous trouverez Diane chasseresse et ses attributs. Que voulez-vous? madame la Sénéchale pour qui Anet a été bâti portait ce nom.

» On en a usé et abusé, je le veux bien, comme on l'eût fait pour tout autre nom qui se fût le moins du monde prêté aux réminiscences païennes qui caractérisent le style de la Renaissance.

» Est-ce là encore une preuve sérieuse? Mais un siècle plus tôt elle vous eût manqué. Plus tard vous ne l'eussiez plus trouvée.

» A ces prétendues preuves, preuves sur lesquelles pourtant on a bâti l'histoire, opposons maintenant, je ne dirai pas les preuves, je serai plus modeste, mais les présomptions contraires.

» Je ne parlerai pas de cette différence d'âge (20 années) qui pourtant dans cette période intime d'une durée de vingt-quatre ans, aurait bien son importance. Je signalerai seulement l'absence et l'absence complète d'une preuve matérielle.

» On a cherché beaucoup, on a cherché longtemps, on a donné des noms même. Rien n'a tenu devant la lumière. Diane n'a jamais eu que deux filles, la duchesse de Bouillon et la duchesse d'Aumale. L'histoire, du reste, si peu favorable à Mme de Valentinois, eût soigneusement enregistré ces preuves-là. A cette époque, où l'on ne ménageait rien, où la honte, quand elle venait de haut, était un titre de gloire, rien n'eût passé inaperçu. On n'a rien dit, parce qu'il n'y avait rien à dire.

» Nous avons mieux que cette preuve négative C'est le dé-

sintéressement de Diane qui élève chez elle, sous le préceptorat de Me Claude Sublet, chanoine de Chartres, Diane, légitimée de France, très-authentique fille de Henri II et de Philippe Duc.

» 1539, voilà la date de cette naissance, alors que l'intimité de Diane et d'Henri était dans toute sa fraîcheur. Nous laisserons sur notre route et Nicolle de Flavigny et la demoiselle Flamen de Lewiston dont les relations avec Henri II ne sont un mystère pour personne, et nous aborderons une preuve plus concluante.

» Diane de Poitiers, et les témoignages les plus sérieux l'établissent, a plus d'une fois rétabli l'harmonie dans le ménage royal. Catherine l'aimait autant qu'elle le savait faire. A la mort du roi, je le sais et l'ai dit, elle éloigna Diane de la cour. Mais cette disgrâce même, cette vengeance incomplète qui laisse à sa victime sa fortune tout entière et se contente de l'exiler, n'est-elle pas encore jusqu'à un certain point une présomption favorable à Diane? Une Italienne ne se venge jamais à demi en pareille matière, et la disgrâce partielle de Diane semble avoir été la satisfaction d'un dépit ambitieux déjà assouvi par sa victoire même, plutôt que l'éclat de la haine d'une femme longtemps méprisée et trahie et qui devient enfin, après vingt-quatre années, maîtresse d'une rivale justement abhorrée?

» Il n'est pas jusqu'à cette accusation lancée contre Diane, d'avoir dilapidé les trésors de l'Etat, qui ne semble se retourner contre ses accusateurs. Quelles restitutions a-t-on exigées d'elle, alors que, faible et presque impuissante, elle était à la merci de ses ennemis? Catherine, il est vrai, lui enlève Chenonceaux; mais, par acte en bonne et due forme, elle déclare elle-même qu'il n'y a là qu'un échange avec le château de Chaumont. Echange léonin peut-être, mais enfin qui, jusqu'à un certain point, venge la mémoire de Diane d'une nouvelle souillure.

» Pourtant, je l'avoue, Anet a été bâti pour Diane et payé par l'argent de la France. Le lui reprocherons-nous, Messieurs?

» Ah! devant ces splendeurs, pâles ombres pourtant dans leur magnificence de tant de chefs-d'œuvre anéantis en des jours de barbarie, de honte et de malheur, je me tais, et j'admire ou plutôt je m'écrie: Plût à Dieu que nos milliards, au lieu d'enrichir l'Etranger, aient ainsi pu toujours orner, embellir notre France!

» Voilà, Messieurs, l'exposé aussi franc que possible, je le

crois du moins, de la véritable histoire. J'ai été, je l'avouerai, plutôt favorable qu'hostile à Diane, parce que, sans oser me prononcer sur elle, je suis intimement persuadé que l'on a noirci à plaisir cette intéressante figure.

» Je terminerai comme j'ai commencé, en souhaitant qu'un autre plus habile et plus autorisé que moi fasse la lumière sur cette question importante, et je n'ai plus, Messieurs, qu'à vous remercier de votre attention si bienveillante, à m'excuser d'en avoir si longtemps abusé. »

M. Met-Gaubert lit un travail de M. l'abbé Vilbert sur le même sujet. Prenant Diane à sa naissance, M. l'abbé Vilbert montre quelle éducation forte et sévère elle a reçue; il la déclare innocente des infamies dont on a souillé sa mémoire; il s'appuie sur une lettre rimée, pièce inédite de Mélin de Saint-Gelais, qu'Henri II écrivait d'Anet à Catherine de Médicis en couches à Saint-Germain.

Il conclut en affirmant que les relations de Diane avec Henri II n'étaient que des relations de reconnaissance et d'amitié.

M. Fortin père, de Dreux, lit ensuite une description des élégantes sculptures que présentent encore les ruines du château de Sorel.

« Le voyageur qui prend à Dreux la ligne de Louviers (pour venir à Anet, par exemple) voit sur sa droite, après avoir franchi la station de Marcilly-sur-Eure, se dresser, sur un mamelon dominant la vallée, une haute maison isolée dont l'aspect indique un manoir en ruine.

» Pour l'homme affairé ou seulement indifférent qui passe outre, c'est une insignifiante masure; pour l'artiste, dont la curiosité investigatrice est toujours en éveil, c'est peut-être une mine de souvenirs architectoniques ou de détails pittoresques à exploiter; pour moi, il suffisait que ce fût le *vieux château de Sorel* pour que j'en fisse le but d'une excursion : je l'ai réalisée, j'en ai gardé bon souvenir; permettez-moi, je vous prie, de vous en entretenir un instant.

» L'escarpement sur lequel les ruines de ce vieux château sont assises, s'avance comme un promontoire au-dessus du village de Sorel dont les maisons s'étagent sur la déclivité de la

colline, et baignent, pour ainsi dire, leurs jardins dans les eaux de la rivière d'Eure, qui coule au pied même de la pente. J'avais hâte de gagner la plate-forme du château : pour y parvenir la montée est rude, mais aussi le coup d'œil dont on jouit à cette hauteur est splendide, et l'on s'y arrête irrésistiblement. Le vieux manoir est là à nos pieds, et déjà nous pouvons en scruter les détails comme autant de points de repère que nous retrouverons tout à l'heure. Derrière nous la forêt de Dreux étend au loin ses ombrages séculaires; en bas, de l'ouest au nord et formant presque un demi-cercle, de Saint-Georges jusque dans les profondeurs de l'horizon du côté de Bueil, la vallée de l'Eure étale le vert tapis de ses prairies, coupées çà et là de rideaux de peupliers sous lesquels se révèlent les murs blanchis et les rouges toitures d'habitations isolées ou compactes, semées comme à plaisir pour couper la monotonie de la teinte. A gauche, voici Marcilly; plus près, le domaine de Brazais, puis le Buisson, Saint-Liphard, Moussel, Croth, et d'autres encore dont les détails se perdent dans le vague des lointains. En face, sur les pentes qui limitent la vallée et forment la rive gauche de l'Eure, se dessinent les bois de Saint-Laurent et la forêt de Roseux ; leurs masses sombres descendent, en mamelons arrondis et successifs, sur les terrains inférieurs chargés de cultures variées aux couleurs chatoyantes; l'œil se plait à suivre ces ondulations au bas desquelles la rivière promène ses eaux qui brillent comme un ruban d'argent sur l'émeraude de la végétation. A certain moment une colonne de fumée blanchâtre se détache au-dessus de ces massifs de verdure, comme un panache immense qui grossit en approchant : c'est un train qui passe et rompt quelque peu, par son bruissement prolongé, le calme des hauts lieux où nous sommes; mais bientôt le silence se rétablit et nous reprenons instinctivement la contemplation de l'intéressant panorama qui se déroule sous nos yeux charmés.

» Il est temps néanmoins de porter nos investigations sur la *Masure*, sur le *Château de Sorel*, veux-je dire. Loin de moi toutefois l'idée d'aborder la recherche de ses origines : cette tâche est au-dessus de mes forces et de mon modeste savoir. Qu'il ait été construit sur les ruines d'une ancienne forteresse possédée au XIIe siècle par Gervais de Châteauneuf, et conquise par Henri Ier d'Angleterre; et Mme Philippe Lemaître, dans son

Histoire de la ville et du château de Dreux, ne nous a-t-elle pas édifiés à ce sujet, en nous détaillant les vicissitudes qui ont accompagné la possession de cette seigneurie jusqu'au jour où *Pierre Séguier*, président à mortier du Parlement de Paris, en fit acquisition, en 1549, de Marie d'Albret, comtesse de Dreux et duchesse de Nevers. Ce que j'ai eu désir de voir, c'est le château de Sorel, tel qu'il est aujourd'hui, ruiné, abandonné, s'effondrant peu à peu dans le délaissement le plus complet, mais cachant sous ses ruines des détails pittoresques et charmants, trop négligés, oubliés peut-être; et pourtant il y a là, disons-le, pour quiconque oserait l'entreprendre, une récolte à faire de bons et nombreux croquis.

» La partie la plus attrayante du château, celle qui frappe d'abord le regard, est le joli portail à fronton circulaire et à double face qui donnait entrée dans la cour [1]. Bâti par Marguerite de la Guesle, veuve de Pierre Séguier, 3e du nom, il est encore dans un parfait état de conservation ; isolé sur le bord de l'escarpe de l'enceinte qu'il domine de toute sa hauteur, il était joint à la rive opposée par un pont jeté sur trois piles en maçonnerie. Ces piles surgissent encore du fond du fossé, mais elles sont veuves des poutres qu'elles supportaient naguères : le pont n'existe plus, et pour pénétrer dans la cour, il faut, en suivant le fossé, chercher à l'orient de la motte du château, une porte d'un difficile accès percée dans un mur de clôture que couronnent des créneaux en briques.

» Le portail dont il s'agit est surtout remarquable par les sculptures qui ornent, sur chaque face, les tympans du fronton. Ce sont des génies ailés servant de supports à un écusson composé de huit blasons représentant les armoiries des Séguier et des familles qui leur étaient alliées. La face extérieure est ornée d'une frise sur laquelle courent des végétations en arabesques avec un mascaron central, et, faisant suite à cette frise, à la partie supérieure des pilastres, est un chiffre enlacé dans une couronne de laurier ; ce chiffre est, dit-on, formé par les initiales de Louise-Marie Séguier, fille de Pierre et de Marguerite de la Guesle. Du côté de l'intérieur, la frise est dépourvue d'ornements, mais les pilastres portent des corbeilles pleines de

[1] Nous avons reproduit une lithographie de ce portail de Sorel, avec une notice due à M. Éd. Lefèvre, t. I, p. 18.

fruits, et sur le sommet du fronton, dans l'espace, un vase orné de fleurs et deux statues assises, regardant dehors et appuyées sur des corbeilles également pleines de fruits et de fleurs, complètent la décoration. Ce portail est très-élégant et l'aspect en est très-agréable : les génies surtout, dans la variété de leurs attitudes et le modelé de leurs formes, révèlent l'habileté de la main qui les a fait sortir de la pierre.

» Quelle qu'en ait été la cause, le corps principal du logis a disparu sous la pioche des démolisseurs; il n'en reste plus que l'angle oriental composé d'un pavillon bâti en pierres et briques entremêlées; deux énormes cheminées en briques, à moulures, surmontent sa toiture pyramidale, qui est effondrée en plusieurs endroits et montre ses chevrons à nu. L'abandon venu, les plantes parasites ont pris possession des parois effritées par le temps, et achèvent lentement mais sûrement la ruine de ce manoir dont les propriétaires, semble-t-il, n'ont plus aucun souci.

» Une porte à fronton surmonté d'un œil de bœuf, sise près de l'angle qui raccordait la façade intérieure du grand bâtiment avec le pavillon, donne entrée dans ce pavillon et voici l'escalier. Amère déception ! la partie supérieure de l'escalier est absente, de sorte qu'il nous est impossible d'atteindre le premier étage. Dans la pièce du rez-de-chaussée où nous entrons, est une cheminée en pierre, dont le manteau est sculpté dans le style de la Renaissance : heureuse trouvaille qui mérite certainement d'être étudiée, disons mieux, qui mériterait d'être précieusement conservée. Un médaillon carré, à moulures, encadrait sans doute un tableau; le tableau a été enlevé, le cadre est vide. Les quatre angles sont ornés d'arabesques en enroulements, d'un fort relief, et d'où s'échappent des végétations et des fleurs ; de petits panneaux rectangulaires et des consoles accompagnent cette décoration qui est couronnée par une corniche à doucine. On dit qu'une cheminée du même style existe au premier étage : il est regrettable de ne pouvoir en acquérir la certitude, l'escalier démoli n'en permet pas l'accès.

» Sous la grande chambre du rez-de-chaussée est une pièce souterraine, la cuisine, je crois, elle n'offre rien de remarquable.

» Ne voulant point mettre plus longtemps votre patience à

l'épreuve, je m'arrête; mais, en terminant cette causerie déjà longue, je répète à dessein que le château de Sorel, dans son état actuel, m'a semblé très-intéressant à visiter pour ceux qui aiment à rencontrer, avec l'imprévu, le pittoresque et l'agréable, et j'ajoute volontiers que j'ai la conviction qu'on y peut trouver sans peine des motifs suffisants d'une ample récolte de croquis et d'une aimable distraction. »

La séance est terminée par la lecture d'un petit poème de M. Le Goux, de Coulombs, et intitulé le *Coin du Feu*.

LE COIN DU FEU.

A mon ami DROUET.

C'était par un jour triste et brumeux de décembre;
Un froid gris, pénétrant, me clouait dans la chambre :
Enfoui mollement dans les coussins soyeux
D'un grand fauteuil sculpté pour de nobles aïeux,
Je suivais du regard, dans le foyer de marbre,
Les efforts de la flamme étreignant un tronc d'arbre;
Je voyais la Bacchante, enlacée au géant,
Sous ses baisers de feu, le réduire à néant,
Et je pensais alors que la vie, en ce monde,
Est le but incessant d'une haine profonde,
Que, dès les premiers jours de la création,
La Souffrance, la Mort et la Destruction
Ont, en se partageant leur vaste et triste empire,
Juré guerre implacable à tout ce qui respire,
Que, pour l'homme lui-même, il vient, hélas ! un jour
Où sonne le départ, le départ sans retour
Et qu'il ne reste enfin, d'une existence entière,
Qu'un tertre qui s'affaisse au fond d'un cimetière !...

Celui-là, cependant, dont le front a pâli
Sous l'éclair du génie, est sauvé de l'oubli :
Il saura s'affranchir de la dure tutelle;
Le Temps consacrera sa pensée immortelle;
Qu'elle ait, pour s'affirmer à l'esprit des humains,
Pris la plume en ses doigts ou l'épée en ses mains,
Qu'elle ait su reculer les bornes du possible,
Animer une toile ou le marbre insensible,
Elle est impérissable !... et l'assaut de la Mort
Se brisera contre elle en impuissant effort !

Comme un rayon vainqueur qui dissipe la nue,
La consolante idée était soudain venue
Éclairer l'horizon, alors que mon regard
Initiait mon âme aux mystères de l'art.
J'étais enseveli sous la magnificence
Du lieu que j'habitais, fleur de la Renaissance
Dont les siècles avaient transformé la beauté
En noblesse, et la grâce en fière majesté;
Il semblait que l'artiste eût ordonné la salle
Pour des hommes de race éteinte et colossale:
Dans un large foyer brûlait un feu d'enfer
De troncs d'arbres entiers, sur les chenets de fer;
Deux faunes soutenaient la vaste cheminée,
Œuvre de Jean Goujon, fouillée et blasonnée,
Et, dans un médaillon de marbre pur de fil,
Était sculpté d'un preux l'énergique profil;
Sur de puissants corbeaux, les poutres accoudées
Supportaient un plafond haut de quinze coudées,
Où les fonds azurés de splendides caissons
S'étoilaient de lys d'or et de fiers écussons;
Les hauts lambris étaient en chêne de Hollande:
L'attribut symbolique et la fraîche guirlande
Formaient une bordure aux poèmes d'amour,
Aux assauts furieux escaladant les tours,
Aux chasses dans les bois, aux tournois dans la lice
Que mainte châtelaine avait, sur haute lisse,
Tissés de sa main blanche, alors que son Seigneur
Combattait aux saints lieux pour le Christ et l'honneur !
Un discret demi-jour éclairait ces tentures ;
Des vitraux, enchâssés dans leurs frêles nervures,
Comme les fins bijoux des anciens ciseleurs,
Tamisaient la lumière à travers leurs couleurs,
Et, reflétant parfois leurs fleurs, leurs armoiries,
Les dalles s'émaillaient d'or pur, de pierreries
Qu'un rayon de soleil parsemait en ce lieu,
Séjour mystérieux de quelque demi-Dieu !
Aussi, lorsqu'étranger, d'un pas distrait encore,
Pour la première fois, de la voûte sonore,
On réveillait l'écho,..... les pieds, au marbre froid,
Se fixaient de respect..... j'allais dire d'effroi :
Il semblait qu'on troublât la paix d'un sanctuaire
Ou que l'on profanât un sacré reliquaire !.....

Quatre énormes griffons, en plein chêne taillés,
Par un vaillant ciseau largement travaillés,
Supportaient, menaçants dans leur pose agressive,

Au milieu de la salle, une table massive;
Sur son tapis à jours de guipure en fin lin,
De rares manuscrits conservaient, sur vélin,
Les types, les secrets d'étranges écritures
Encadrés dans les fleurs de leurs miniatures.
Pour consulter ces sphynx, des trônes naufragés
Tendaient aux visiteurs leurs larges flancs frangés
De clous d'or, revêtus de cuirs dont l'arabesque
Attestait l'origine espagnole-mauresque.
Et, jaloux de la palme, en ce noble concours,
Les buffets où les fleurs enlaçaient les Amours,
Les cabinets, rivaux des chefs-d'œuvres antiques,
Epaves surnageant des siècles artistiques,
Mariaient, confondaient, dans un goût achevé,
L'ébène somptueuse et l'ivoire gravé,
L'écaille avec le bronze et le rustique chêne
Avec le fer forgé !... Libres, sans loi ni chaîne,
Leurs puissants bas-reliefs retraçaient tour-à-tour
Le Christ et les faux Dieux, la Mort près de l'Amour.
Le corps roide, anguleux, dans un cadre sévère,
Jésus agonisait au sommet du Calvaire,
Ou, purs comme un camée et rayonnants encor
Du feu qui les conçut, dans un charmant décor,
Actéon surprenait au bain la Chasseresse :
La mer berçait Vénus, la blonde enchanteresse,
Et, sur tous ces trésors, le Temps aux pieds d'airain
Imprimait, en fuyant, son cachet souverain !

Les robustes bahuts et les sveltes crédences
Pliaient sous leurs fardeaux de royales faïences;
Sur un meuble incrusté de marbres et d'émaux,
Une horloge comptait le temps à pas égaux;
Son timbre musical avait sonné les heures
De trois siècles passés en de nobles demeures :
Elle avait vu tomber les générations,
Poindre, briller, pâlir bien des ambitions
Et, sur le cadran d'or, son aiguille insensible
Poursuivait lentement sa carrière inflexible !...

Inflexibles aussi, sur leur fier piédestal,
Dans l'immobilité rigide du métal,
Deux armures veillaient, après la triple épreuve
Du baptême de sang, de flamme et d'eau de fleuve;
L'artiste avait couvert les féodaux engins,
Avec un goût exquis, de délicats dessins;
Mais, les jours de combat, parmi les ciselures,

L'épée avait tracé de larges éraflures.
Sur leurs fronts menaçants, on voyait flamboyer,
Prêtes, pour la bataille, à quitter mon foyer,
Les armes d'Orient, de France et d'Italie,
Brillant faisceau d'éclairs rangés en panoplie,
Et pour couronnement, quelques rares tableaux,
Dans leurs bordures d'or, encadraient leurs panneaux :
Un Prophète, à grands traits, brossé par Michel-Ange;
Un Raphaël : la Vierge, avec Jésus et l'Ange;
Une Grande-Duchesse, œuvre du Titien,
Splendide comme un soir d'été vénitien;
Une page imposante, étrange, fantastique
Qu'avait pu seul rêver un pinceau germanique;
Un rabbin de Rembrandt où, d'un sublime trait,
Le maître avait cloué l'âme sur le portrait;
Un Van-Eyck, un Holbein que l'art pur divinise
Opposaient aux tons froids des miroirs de Venise
La magie éclatante et le feu des couleurs !
Enfin, dans l'angle ombreux, dérobant leurs douleurs,
Les Grâces, l'Apollon et la Vénus antiques
Semblaient, de mon foyer, les lares domestiques;
Dépouillés des grandeurs et de leur vanité,
Ils gardaient le reflet de l'immortalité;
Le prestige de l'art, du culte et des années
Poëtisait encor leurs tristes destinées;
Comme des rois déchus et par le monde errants,
Mais qui, même en exil, savent demeurer grands,
Ces marbres surhumains, pour l'œil qui les contemple,
Étaient toujours des Dieux adorés dans leur temple !...

Or, par ce jour d'hiver, par ce ciel sombre et gris,
Mon foyer reflétait, sur ces nobles débris,
Ses clartés, sa chaleur, sa vie et sa puissance;
Ils semblaient revêtus d'une nouvelle essence,
Animés par l'esprit invisible du lieu,
Semblables au limon sous le souffle de Dieu !
Et j'admirais comment l'intelligence humaine,
A force de labeur, élargit son domaine,
Comment, avec l'esprit, divin fécondateur,
L'homme peut, à son tour, devenir créateur !
Car, avant d'obéir à sa pensée altière,
Qu'étaient ces trésors d'art, sinon vile matière ?
Avant de fasciner nos regards éblouis,
Qu'étaient ces blocs grossiers sous la terre enfouis,
Ces arbres qu'ont pétris la lumière et les ombres,
Cet or que le sol cache en ses entrailles sombres,

Ces diamants, éclairs figés dans le rocher
Et ces perles qu'au gouffre il fallut arracher ?
Qu'étaient-ils donc de plus que cette fange vile
Qu'Adonaï trouva complaisante et servile ?...
Rien de plus, rien de moins : féconds germes perdus,
Gisements ignorés, atômes confondus
Et que, de siècle en siècle, un travail sans relâche,
Un labeur sans repos, une incessante tâche
Ont tirés de la nuit et du néant obscur,
Pour leur donner de l'Art le cachet le plus pur !

Mais au pouvoir de l'homme il est une limite
Qu'il ne peut dépasser..... Dans la sphère interdite
Est scellé le secret que Dieu s'est réservé
Et qu'il a, pour lui seul, à jamais conservé,
De semer, s'il lui plaît, de moissonner les âmes
Qui seules, de la vie, alimentent les flammes.
Nous pourrons arracher leurs trésors aux bas-fonds,
Découvrir des secrets terribles ou profonds,
A l'air, à la lumière emprunter leurs mirages,
Egarer notre esprit en de trompeurs parages
Et, brisant les liens mis à notre pouvoir,
Rêver ce que nos sens ne peuvent concevoir,
Nous ne ferons jamais que notre œuvre incomplète
Formule une pensée où l'âme se reflète :
Sous la couleur, la toile a l'uniformité,
Le marbre, sous la forme, a la rigidité;
Ils font battre le cœur et tressaillir la fibre,
Mais ils n'ont rien en eux qui résonne et qui vibre !...

N'importe ! C'est assez pour te rendre immortel,
Homme, c'est là le prix du terrestre cartel !
Tu portes dans ton être, au pli le plus intime,
De tes destins futurs, le cachet légitime:
Génie aux ailes d'or qui monte à l'Orient,
Ton âme, par degrés, s'élève en souriant,
Et lorsque, dans ton œuvre, elle apparaît entière,
Comme une vision au sein de la lumière,
Elle nous fait planer en des champs radieux
Qui n'ont rien de la terre et sont voisins des cieux !...
Cet étrange pouvoir t'a fait, dans la nature,
Le souverain seigneur de toute créature !
Sois-en fier, car l'honneur que rien ne peut ternir,
La gloire, ce flambeau qu'allume l'avenir,
Feront une auréole à ton nom, et l'Histoire,
Sur son livre immuable, inscrira ta victoire !

Adieu, temple imposant, où, des siècles passés,
Reposent les débris, naguère dispersés !
Adieu, divins trésors dont l'éloquent silence
Est un hymne éternel qui, du passé, s'élance
Pour célébrer des jours où le génie humain,
D'un monde inexploré, sut trouver le chemin !
Comme vos créateurs, choisis par Dieu lui-même,
Qui puisaient sans relâche à la source suprême
Et qui veillent sur nous du fond de leurs tombeaux,
Vous attendez des Arts les apôtres nouveaux;
Mais l'œil, interrogeant un ciel morne, incolore,
Ne voit à l'horizon nul astre près d'éclore.
Depuis son imposante et fière éruption,
Le volcan refroidi dort dans l'inaction
Et, de nos pâles jours, désespérant l'envie,
Vous faites leur tourment... et vous charmez ma vie !...

Adieu ! je reviendrai, tant que battra mon cœur.
Rendre un constant hommage à votre attrait vainqueur,
Pendant que, de la nuit, perçant le sombre voile,
Les hommes chercheront la lumineuse étoile !...

M. de Flers prend enfin la parole pour remercier au nom de tous le châtelain d'Anet. « Messieurs, dit-il, certain d'être l'interprète fidèle de vos sentiments, je m'empresse de remercier M. Moreau de l'hospitalité splendide, laissez-moi ajouter de l'hospitalité cordiale, qu'il a bien voulu offrir à la Société Archéologique d'Eure-et-Loir.

» Nous en emporterons un souvenir profondément reconnaissant; qu'il nous soit permis de le lui dire, à nous qui rencontrons à chaque pas, qu'il s'agisse de munificence, de science ou d'administration, la trace de ses bienfaits. »

Des applaudissements soulignent ces paroles; ils redoublent encore quand, avec une amabilité exquise, M. Moreau déclare que la meilleure façon de le remercier de l'hospitalité qu'il est heureux d'offrir à Anet, c'est d'y revenir souvent.

La séance est levée à trois heures et demie. Aussitôt après, sous l'obligeante conduite de M. Moreau et de son frère, commence la visite du château en tous ses détails. Appartements privés, souvenirs de tout genre, richesses archéologiques de toute espèce, rien n'échappe à l'œil curieux des visiteurs.

M. Moreau nous reconstitue l'historique de tous ses trésors, et nous admirons ce qu'il a fallu de temps, de persévérance pour refaire de ce domaine qu'ont laissé les révolutions, l'Anet si heureusement restauré que nous avons sous les yeux.

Appartements particuliers de Diane, tout, jusqu'à l'ancienne chapelle mortuaire, tout est visité; et puis enfin, toujours sous la conduite de nos guides, nous nous répandons dans le parc séculaire d'Anet, où nous nous promenons jusqu'à six heures, moment fixé pour le départ.

SÉANCE DU 6 JUILLET 1876.

Présidence de M. P. Durand. — M. Met-Gaubert, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart par la lecture et l'adoption des deux procès-verbaux des dernières réunions tenues à Chartres et à Anet.

Etaient présents : MM. P. Durand, Met-Gaubert, Chavaudret, de Bertheville, Famin, l'abbé Foucault, Girouard (E.), Gilbert (P.), Hue, Legrand, Lecocq, Le Goux, Ravault et Sautton (E.).

Des regrets sont exprimés à l'égard d'un de nos confrères décédé, M. Jarry père, d'Orléans.

Dépôt du travail de M. Dagron-Rousseau, *Étude sur les origines de Broué*. — Renvoi à l'examen de la Commission de publication.

Lecture, par le Secrétaire, d'un Mémoire de M. Bréville, de Dreux, et intitulé : *Causerie sur la Recherche des vieux Livres*. — Renvoi à la Commission de publication.

Mesdames et Messieurs,

Ce n'est pas sans émotion que je prends la parole à l'occasion de cette solennité scientifique et littéraire, dans ce lieu magnifique si heureuse-

ment rendu à sa splendeur primitive, et où le souvenir des grandeurs du passé s'impose avec une irrésistible puissance [1].

Je laisse à mes érudits confrères le soin de parler savamment et éloquemment de la Ville d'Anet et de ce château royal où se passèrent jadis tant de brillantes fêtes, et peut-être aussi de sombres drames, dont l'ambition et surtout l'amour furent les puissants mobiles.

Mon but, beaucoup plus facile, se borne à une simple causerie sur les vieux livres.

Tout d'abord, Mesdames et Messieurs, il faut vous faire un aveu qui ne vous étonnera pas, c'est que, généralement, tous les membres de la Société archéologique ont une prédilection particulière pour tout ce qui touche au passé.

Parmi nous, les uns s'adonnent avec passion à la recherche des vieux meubles, des émaux, des vieilles faïences; les autres recherchent les médailles et les monnaies anciennes, les tableaux, les bijoux, les livres, les armes, etc., en un mot, tout témoin des temps passés, objet d'art ou fruste informe, excite notre curiosité et, pourquoi le nier, très-souvent notre convoitise.

C'est ainsi que, dans certains cabinets d'amateurs que nous pourrions citer, le passé ressuscité se montre glorieusement aux regards émerveillés du visiteur, qui ne s'arrache qu'avec peine à la contemplation des œuvres d'art sans nombre réunies grâce aux patientes et infatigables recherches de leurs intelligents et heureux propriétaires.

Mais il n'est pas donné à tous de posséder ces richesses archéologiques et artistiques, à la recherche desquelles souvent des existences entières se sont consacrées et qui représentent un capital considérable.

Cependant, pour tout homme de bonne volonté, accessible aux plaisirs de l'intelligence, qu'il soit riche ou pauvre, il est un genre de recherches encore aujourd'hui bien négligé et dans lequel, néanmoins, on peut faire, à très-bon marché, de fort belles trouvailles.

Je veux parler de la recherche des vieux livres, et, à ce propos, permettez-moi, Mesdames et Messieurs, d'essayer de vous dépeindre le sort, souvent fort triste, de ce produit de la pensée et de l'industrie humaines.

En vous parlant ainsi, je ne sais si j'obéis aussi à une prédilection particulière, mais je vous avoue, en toute franchise, que je me sens rempli de respect pour les livres sur lesquels deux ou trois siècles ont passé.

Ces monuments muets et cependant parlants de la pensée humaine, m'inspirent une vénération spéciale en même temps qu'une profonde pitié pour leur triste destinée.

Le plus souvent on les trouve dans quelques meubles, voire même dans les greniers, gisant honteusement sous une épaisse couche de

[1] Ce mémoire avait été préparé pour la séance publique tenue à Anet. L'abondance des matériaux en avait fait différer la lecture.

poussière, méprisés, avilis, jusqu'au jour où leur misérable destinée les amènera sur quelque place publique pour les livrer à de nouveaux hasards qui les feront disparaître sans retour.

Assurément leur valeur est alors prisée beaucoup au-dessous de celle du papier blanc.

Malgré mon respect pour les vieux livres, je conviens sincèrement que cette estimation est le plus souvent méritée et, quoiqu'on puisse dire qu'il n'y a pas de livre où l'on ne trouve quelque chose à apprendre, franchement il faut reconnaître que leur valeur intrinsèque et surtout morale est parfois bien légère et qu'il y a un choix judicieux à faire dans le stock immense et toujours croissant des productions de l'esprit humain.

Comme en toutes choses, il faut apporter une certaine réserve dans cette recherche, car, autrement, l'amour du livre conduirait bien vite à la bibliomanie et on courrait le risque de voir sa demeure s'emplir, du rez-de-chaussée jusqu'aux combles, d'une foule immense de bouquins sans valeur, dont la lecture fastidieuse (à laquelle d'ailleurs on ne se livrerait pas) exigerait et au-delà tous les instants de la vie humaine.

Aussi si je recommande la recherche des vieux livres comme pouvant procurer des plaisirs agréables, il est bien entendu qu'il ne s'agit que des livres qui ont valu à leurs auteurs une juste renommée, et qui peuvent, à bon droit, orner toute bibliothèque si modeste qu'elle soit.

Cette condition restreint singulièrement la recherche à laquelle chacun peut se livrer, car si le nombre des livres est prodigieux, la qualité en est beaucoup plus rare, et un bon livre peut être comparé au diamant.

Malheureusement trop souvent les livres anciens nous parviennent dans un état matériel déplorable, dû à leurs pérégrinations sans nombre. Il faut alors recourir à l'art du relieur pour en assurer la conservation. Heureux, trois fois heureux s'il vous est permis de faire appel au talent des Capé, des Chambolle, des Dérôme et de leurs émules pour redonner à vos livres un lustre qu'ils ont perdu ou qu'ils n'ont peut-être jamais connu.

J'ai l'intention, dans cette simple causerie, de ne m'occuper des livres qu'au point de vue des sensations intellectuelles qu'ils procurent et je laisserai de côté la question artistique qu'il ne m'appartient point d'aborder et pour laquelle il faudrait le talent et les hautes connaissances de bibliophiles aussi distingués que l'étaient M. Jacques-Charles Brunet, M. Jules Renouvier et M. Ambroise Firmin Didot, dont le souvenir est désormais impérissable.

Pour un amateur passionné cette question a une haute importance parfaitement justifiée, du reste, par le mérite artistique des admirables livres ornés de gravures, publiés du XVe au XVIe siècle par Simon Vostre, Antoine Vérard, Geofroy Tory, les Estienne, etc; puis, il faut bien le dire, tel livre ancien, dont la lecture sera peu intéressante, acquerra une grande valeur s'il est orné d'une riche reliure aux armes, par exemple, de Henri II et au chiffre de Diane de Poitiers.

Je suis trop ami du livre et de tout ce qui s'y rapporte pour ne pas comprendre et partager cet engouement. Il y a là une question d'art qui s'impose à ceux qui ont pu voir et admirer certains livres d'Heures ornés et décorés avec un luxe et un goût exquis, mais il faut être privilégié pour posséder quelques-unes de ces richesses artistiques qui sont introuvables aujourd'hui.

Je désirerais, Mesdames et Messieurs, faire partager à tout le monde ce goût du vieux et de l'antique dont les membres de la Société archéologique sont presque tous possédés.

En ce qui concerne plus particulièrement les livres, je voudrais pouvoir vous exprimer la saveur et le plaisir qu'un véritable amateur ressent à lire les chefs-d'œuvre de notre littérature dans leur édition originale. Par un singulier phénomène psychologique, les années disparaissent de la mémoire du lecteur, qui se fait illusion au point de se croire contemporain de l'auteur dont il possède entre les mains une preuve irrécusable d'existence. On aime alors à juger l'œuvre célèbre comme si elle venait d'être donnée au public pour la première fois : le passé redevient un instant le présent, et cette illusion, pleine de charmes, ne cesse que lorsqu'on quitte le livre pour rentrer dans la réalité.

Attachons-nous donc à nous procurer, si faire se peut, les plus anciennes éditions des chefs-d'œuvre de nos maîtres en littérature, science et poésie, chacun selon nos goûts et nos préférences particulières, et nous serons amplement récompensés de nos peines et de nos recherches si nous parvenons à lire et à admirer, dans leur forme originale, les œuvres des Bossuet, des Fénelon, des Pascal, des Boileau, des Corneille, des Racine, etc.

Cependant il ne faut pas que notre penchant pour les anciens nous fasse négliger les modernes, dont les œuvres ont bien quelques droits aussi à figurer aux places d'honneur de nos bibliothèques, et il serait souverainement regrettable qu'un amour exclusif des anciens nous fît délaisser les trésors inestimables que les lettres et les sciences doivent aux travaux des savants modernes.

Il est si facile aujourd'hui de se procurer de beaux et bons livres, que tout homme intelligent serait inexcusable s'il négligeait de profiter de cette précieuse prérogative.

Grâce aux progrès des sciences et de l'industrie, les livres sont maintenant à la portée de tous. Autrefois c'était chose rare et précieuse qu'un beau livre, orné de dessins et de gravures; aujourd'hui c'est chose presque commune. On est parvenu à donner, à des prix incroyables par leur modicité, des livres qui, dans les temps anciens, se fussent vendus au poids de l'or, Cependant il convient de faire une exception en faveur des livres d'art qui auront toujours leur prix et seront constamment recherchés.

Revenons aux anciens et rendons-leur la justice qui leur est due. N'oublions jamais que c'est à leurs travaux que nous devons la perfection de notre belle langue nationale, et si parfois nous rencontrons dans

leurs œuvres des inégalités et des incorrections de style, soyons respectueusement indulgents, car ils rachètent toujours ces imperfections inévitables par une grande qualité, rare de nos jours, celle de la franchise, de la naïveté et de la bonne foi. Ils écrivaient comme ils pensaient; leur foi était vive et sincère, et c'est toujours profondément attachant de sentir battre véritablement le cœur d'un écrivain en lisant ses œuvres.

Aussi, sans se borner exclusivement à collectionner les chefs-d'œuvre des grands écrivains, il est bon aussi de ne pas mépriser les œuvres de piété dans lesquelles de pieux croyants ont déposé l'expression suprême de leur foi, de leurs aspirations et de leurs espérances.

Quelquefois dans ces vieux livres, trop souvent méprisés, il se trouve de vrais trésors de vérité et de naïveté ainsi que des tableaux d'une fraîcheur et d'un coloris charmants.

Et à ce propos, permettez-moi, Mesdames et Messieurs, pour terminer cette petite causerie, de vous citer un exemple des trouvailles que l'on peut faire en ce genre.

L'an dernier, le hasard me mit en possession d'un volume, vieux de plus de deux siècles, et dont la reliure usée, polie et douce au toucher, attestait un long service. C'était un exemplaire de l'édition publiée en 1663, chez Sébastien Huré, d'un *Manuel de Méditations dévotes sur tous les Evangiles des Dimanches et Fêtes de l'année*, par le R. P. Busée, de la Compagnie de Jésus.

Eh bien! dans ce livre, dont le titre seul aurait peut-être effrayé, fort à tort, certains esprits, on trouve des tableaux charmants unis à un fonds de véritable et solide piété. C'est ainsi que, parlant du retour en Judée de la Sainte Famille, après la fuite en Egypte, l'auteur s'exprime ainsi : « *Représentez-vous l'enfant* IESVS *qui marche comme un petit pèle-*
» *rin, non pourtant sans se lasser, encore qu'il se soulage d'un baston.*
» *Voyez ces trois saintes personnes qui se reposent, au chaud du jour,*
« *dans des déserts, sans aucun ombrage, manquant aucunes fois des choses*
» *nécessaires à la vie. Regardez-les, la nuit, retirez en quelque grotte et*
» *couchez sur la terre.* »

Je ne sais si je juge bien, mais j'avoue que la naïve et pénétrante simplicité de ce petit tableau me plaît. Le « *non pourtant sans se lasser* » surtout est d'une ingénuité adorable.

Sans recherche, sans effort, l'auteur exprime franchement sa pensée, telle qu'elle se présente à son esprit, et c'est là précisément ce qui donne à son œuvre ce tour simple et naïf qui nous charme encore aujourd'hui.

Ne dédaignons donc pas, dans nos recherches bibliographiques, les vieux livres de piété, car ils portent avec eux un caractère tout particulier de respect et de vénération. Souvenirs naïfs et éloquents de la foi de nos pères, combien devez-vous être chers, en ces temps de scepticisme et de doute, aux âmes sincères, avides de paix et de vérité, qui, au milieu des orages, des luttes et des douleurs de la vie présente,

recherchent avec ardeur le phare qui leur permettra de se diriger sûrement vers le port !

Tous les hommes sont naturellement curieux, tous apportent, en naissant, une passion invincible d'apprendre et de savoir. Jetés pour un temps très-court sur le rocher terrestre, pleins d'admiration pour les merveilles prodiguées en nous et autour de nous, nous nous inquiétons, à bon droit, du mystérieux voyage que nous accomplissons, et nous cherchons à jalonner le chemin au moyen des souvenirs que nous ont laissés nos devanciers.

C'est sans doute là le mobile secret qui nous pousse à recueillir toutes les épaves du passé, depuis l'amphore primitive et la hache de pierre, patiemment polie par l'homme celtique, jusqu'aux armes finement ciselées par les artistes du XVIe siècle et aux émaux de Bernard de Palissy.

Heureux si nous savons profiter de la haute leçon qui se dégage de cet amoncellement de richesses, de souvenirs et de ruines, témoignages saisissants de la fragilité des choses humaines et qui rappellent si éloquemment à l'homme que sa véritable patrie n'est pas de ce monde.

Dépôt par M. Sautton d'une pièce de monnaie d'or trouvée à Nottonville, et de trois autres pièces de monnaie romaine, l'une en argent, les deux autres en bronze.

Ces pièces seront soumises à l'examen et au rapport de M. Bellier de la Chavignerie.

Plusieurs membres demandent que tous les objets déposés sur le bureau de la Société, à titre de don ou de renseignements, soient toujours confiés à un des membres compétents pour faire un rapport sur ces dits objets.

M. Lecocq remet à la Société un denier parisis innommé (1226-1314), provenant des fouilles de Saulnières. Donné par M. l'abbé Haret.

La séance se termine par la lecture que fait le Secrétaire d'une pièce de vers de M. Touche, intitulée : *l'Enfant qui prie.* — Renvoi à la Commission de publication.

L'ENFANT QUI PRIE.

Est-il rien d'aussi beau qu'un doux enfant qui prie ?
Je ne m'étonne pas que sa mère sourie
Quand ce trésor de pureté,
Vers le Dieu des enfants, comme une onde s'épanche,
Semblable au chérubin versant son âme blanche
Au sein de l'immense Bonté.

Opulents, à quoi bon ces splendides tentures,
Ces lustres de cristal rehaussés de dorures
Et ce luxe dans vos salons ?
Ces essaims d'Amours peints, aux figures fanées,
O Mères ! ne sauraient réjouir vos journées
Autant que vos frais enfants blonds.

Et fût-on l'un des chefs de l'illustre phalange
Qui compta dans ses rangs Phidias, Michel-Ange,
Ces fiers dompteurs du Paros blanc,
Du marbre on ne pourrait, malgré tant de génie,
Faire surgir l'enfant et sa grâce infinie
Et son grand œil étincelant.

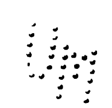
Quand l'enfant joint les mains, et qu'il fait sa prière
A genoux, qu'un rayon inonde sa paupière,
Ah ! son frais sourire est divin ! —
Viens prier Dieu pour nous, Ange à la voix si pure :
Nous, hommes dont le mal a faussé la nature
Nous craignons de prier en vain.

Quand elle monte au Père, au Céleste Royaume,
La prière enfantine est pur encens et baume
Emanés d'un encensoir d'or;
Et de là-haut, le Fils assis près de son Père,
Comme il fit autrefois en passant sur la terre,
Aux doux enfants sourit encor.....

Priez ! priez, enfants ! et vers les cieux splendides,
Simples et confiants, levez ces fronts candides
Reflétant votre sentiment;
Avec foi, demandez au bon Dieu qu'il vous donne
Le pain quotidien; — que sa Bonté pardonne
Aù pauvre égaré d'un moment.

Pour tous, grands et petits, demandez la sagesse :
Priez que l'opulent dispense avec largesse
Au pauvre, gîte, pain et feu; —
Priez pour vos amis, vos pères et vos mères,
Demandez la concorde entre les hommes frères
Et tous enfants du même Dieu.

La séance est levée à quatre heures et demie.



NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. Gallas aîné, de Dreux, vice-président du Comice agricole; présenté par MM. Peigné et Lacroix.

Ganot, notaire, à Voves; présenté par MM. Yvon et Sautton.

Gaullier, notaire, à Anet; présenté par MM. F. Moreau et Garnier père.

L'abbé Goussu, curé de Fains-la-Folie; présenté par MM. l'abbé Pouclée et Sautton (E.).

Loury, instituteur, à Saussay; présenté par MM. Sautton (E.) et Met-Gaubert.

Popot-Lemoult, marchand de nouveautés à Chartres; présenté par MM. Garnier père et Merlet.

Sadorge, géomètre-expert, à Chartres; présenté par MM. Brosseron et Met-Gaubert.

Tevert (Louis), marchand plombier, à Chartres; présenté par MM. Watrin et Met-Gaubert.

L'abbé Thibault, vicaire d'Anet; présenté par MM. Tellot et Merlet.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Congrès archéologique de France, 41e session, séances à Agen et à Toulouse, 1874.

Bulletin des Antiquaires de l'Ouest, 1er semestre de 1876. (Don de la Société).

Histoire abrégée de l'Abbaye de Saint-Florentin de Bonneval, par le docteur Bigot. Introduction. Châteaudun, impr. Lecesne, 1875. (Don de l'auteur.)

SÉANCE DU 10 AOUT 1876.

Présidence de M. **Merlet**. — M. **Met-Gaubert**, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart par la lecture du procès-verbal de la dernière réunion. Il est adopté après quelques observations.

Etaient présents : MM. Merlet, Met-Gaubert, Appay, Brosseron, Ph. Bellier de la Chavignerie, de Bertheville, Famin, Joliet, Gabriel, Lecocq, Lefèvre-Pontalis, Meslin, de Mély, Sautton.

Sur la proposition de M. le Président, un vote unanime de remercîments est adressé à M. Ferdinand Moreau, pour la gracieuse hospitalité qu'il a offerte à Anet aux membres représentants de la Société.

Des regrets sont exprimés relativement au décès de notre confrère, M. Pillet, directeur de l'Ecole normale primaire d'Orléans.

M. le Président annonce à l'assemblée que, pour faire droit aux observations présentées par un membre à la dernière séance, il a écrit au Ministère pour demander des explications au sujet du silence gardé sur les publications de la Société. Il n'a pas encore reçu de réponse, mais M. le Ministre a bien voulu accorder une subvention de 400 francs à la Société.

Pour se conformer aux traditions antérieures et ne pas oublier les liens d'intimité qui existent entre notre Société et le Collége, M. le Président mentionne les succès qui viennent d'être remportés en histoire et en géographie, à savoir *dix* nominations, dont un prix (enseignement classique, spécial et mathématiques élémentaires), sur quinze obtenues par l'établissement universitaire.

Il ajoute que, de 1864 à 1876, le professeur a la bonne fortune de pouvoir compter, dans le même enseignement,

comme prix et accessits, *quarante* nominations, au Concours général et au Concours académique, et de 1850 à 1876, vingt-six années consécutives de laborieux services en faveur du Collége de Chartres.

Enfin, il demande à l'assemblée l'autorisation de faire constater au procès-verbal ces succès exceptionnels dus à l'intelligence des élèves et aux persévérants efforts du professeur.

Cette proposition est accueillie et votée immédiatement à l'unanimité.

M. Met-Gaubert, vivement touché de ce témoignage de sympathique encouragement et d'estime publique, adresse ses remerciements les plus sincères à la Société, en l'assurant de la continuation de tout son zèle, de tout son dévouement pour le présent et pour l'avenir.

Il s'estime très-heureux de voir la Société resserrer davantage, s'il est possible, les liens qui l'unissent au collége, depuis qu'elle a fondé une récompense particulière pour le premier prix d'histoire et de géographie, en rhétorique, et il lui en témoigne, de nouveau, sa profonde et respectueuse gratitude.

M. le Président annonce qu'au mois de novembre il demandera la fondation d'une deuxième médaille d'argent destinée à récompenser les succès marquants que remporterait le Collége ou tout autre établissement de la ville.

Lecture d'une lettre de M. le curé de Mignières qui demande le concours de la Société pour la réparation de la chapelle des Trois-Maries, classée au nombre des monuments historiques. Il sollicite une excursion à Mignières.

M. le Président donne communication d'un fragment d'un rapport de M. Paul Durand sur cette chapelle. M. le Curé désire avoir, à ce sujet, l'avis de la Société.

M. de Mély adresse, à son tour, une requête en faveur de l'église de Saint-Georges-sur-Eure.

La Société décide qu'une commission sera nommée pour une double visite à ces deux paroisses. Elle sera composée de MM. Ph. Bellier de la Chavignerie, P. Durand, Famin, Lecocq et de Mély. On préviendra MM. les curés de Mignières et de Saint-Georges. Il est arrêté que la Commission s'y rendra le 24 août.

Dépôt d'un travail de M. Lagrue, instituteur à Ymonville. — Renvoi à la Commission de concours entre les instituteurs.

Lecture d'une pièce de vers de M. Touche, intitulée : *Le Curé.*

LE CURÉ.

Pour tous, petits et grands, son accueil est affable;
Il a pour les enfants un sourire ineffable;
Innocent et pécheur connaissent sa bonté,
Et des trésors divins le saint dépositaire
Est pauvre des trésors et des biens de la terre;
Sa première vertu, c'est son austérité.

Dieu seul est son espoir; son code est l'Evangile;
C'est lui qui nous apprend que notre chair d'argile,
Destinée à périr n'est rien devant l'esprit,
Qu'il vaudrait mieux livrer notre corps à la flamme
Que de laisser noircir par le péché notre âme
Régénérée au sang du Sauveur Jésus-Christ.

Il nous dit : « Aimez-vous, car tous vous êtes frères,
» Que le mieux partagé pose sur les misères
» De son frère qui souffre un baume bienfaisant,
» Fût-il son ennemi; que le mieux vêtu donne
» A Lazare un manteau sous l'ouragan qui tonne;
» Secourez tout blessé qu'il soit pauvre ou puissant. »

Le prêtre, le premier, pratique le saint Livre;
Le soleil et la pluie et la neige et le givre
Ne l'arrêtent jamais s'il s'agit d'un bienfait;
Il va montrer le ciel à l'âme qui s'envole,
Il porte aux malheureux une douce parole,
Et n'inscrit point son nom sur les dons qu'il nous fait.

Comment s'appelle-t-il? — Mon Dieu, chrétiens, qu'importe?
Quand l'Ange aux ailes d'or par un beau soir l'emporte,
Dieu qui sait tout, enfants, Dieu le reconnaît bien;
Aux pieds du trône il pose un cœur vierge de haines,
D'odorantes vertus ses saintes mains sont pleines,
Car il passa sur terre en pratiquant le bien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures et demie.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membre honoraire.

M. De Riencourt de Longpré, préfet d'Eure-et-Loir.

Membres titulaires :

MM. Bigot, notaire, à Voves; présenté par MM. E. Sautton et Merlet.

Dumoulié, maître-adjoint à l'Ecole normale de Chartres; présenté par MM. Laigneau (Emmanuel) et Gabriel.

Legendre, maître-adjoint à l'Ecole normale de Chartres; présenté par les mêmes.

Poulain fils, instituteur, à Illiers; présenté par MM. Laigneau (Emmanuel) et Met-Gaubert.

Vassor, instituteur, à Pierres; présenté par MM. Brosseron et Merlet.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ:

Mémoires de la Société des Antiquaires de France, 4e série, t. VI. Paris, Dumoulin, 1875. (Envoi de la Société.)

Recueil des travaux de la Société libre de l'Eure, 4e série, t. II. Evreux, Hérissey, 1876. (Envoi de la Société.)

Institut des provinces de France, trimestriel, n° 3. (Envoi de l'Institut.)

Ninth annual report of the Trustees of the Peabody museum Cambridge, 1876. (Envoi du Collége Harvard.)

Annuaire du département d'Eure-et-Loir pour 1876. Chartres, Petrot-Garnier, 1876. (Don de M. Ed. Lefèvre.)

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 1876.

Présidence de M. MERLET. — M. MET-GAUBERT, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart par la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière réunion.

Étaient présents : MM. Merlet, Chavandret, Met-Gaubert, Appay, Barois, Ph. Bellier de la Chavignerie, de Bertheville, Dubreuil, Escoffier, Famin, l'abbé Foucault, Gilbert (P.), Girouard (Em.), Guérineau, l'abbé Haret, Heurtault, Hue, Joliet père, Lecocq, Legrand, l'abbé Lecomte, Nancy (A.), l'abbé Pouclée, Ravault, Rémond (André), Sevestre, Wehrlé.

M. le Président paie un juste tribut de regrets à la mémoire de M. Poulain de Bossay, notre confrère récemment décédé, et lequel, dans le cours de sa carrière universitaire, comme au sein de la retraite, a laissé le souvenir de travaux historiques de la plus grande valeur et d'une vie des plus honorablement remplie.

Il donne ensuite connaissance de l'intitulé des quatre Mémoires envoyés à la Société par les instituteurs dont voici les noms :

1. M. Chantegrain, instituteur adjoint, à Brou; *Notice historique et géographique sur la commune de Nottonville.*

2. M. Lagrue, instituteur, à Ymonville-la-Grande; *Etude sur les Antiquités de cette commune.*

3. M. Ledoux, instituteur, à Prasville; *Etude sur cette commune.*

4. M. Thibault, instituteur, à La Bazoche-Gouet, ancien instituteur à Beaumont-les-Autels; *Etude sur cette dernière commune.* — Renvoi à une Commission de cinq membres[1] chargée d'examiner ces mémoires. Un des membres en rendra compte ultérieurement dans un rapport spécial.

M. le curé du Puiset adresse une demande à la Société dans l'intention de restaurer son église qu'il désirerait voir classer

[1] MM. Lecocq, Met-Gaubert, l'abbé Pouclée, Person, Legrand.

au nombre des monuments historiques. Il aurait recours à une loterie pour l'accomplissement de la première partie de son projet.

Cette question est ajournée au printemps prochain.

Lecture d'une lettre de M. l'abbé Lecomte, curé d'Aunay-sous-Auneau, qui demande aussi le classement de son église au nombre des monuments historiques; il propose de nommer une commission de plusieurs membres qui se transporteraient dans sa commune. Cette visite serait suivie d'un rapport spécial.

M. Famin fait observer qu'indépendamment des monuments historiques, il existe dans le département un certain nombre d'édifices publics qui, s'ils n'ont pas un intérêt général, n'ont pas moins une valeur artistique qui mérite d'assurer leur conservation. Il pense donc qu'il serait opportun de demander au Conseil général de vouloir bien, par des encouragements, contribuer à la conservation et à la restauration de ces monuments de second ordre, comme le Gouvernement contribue à l'entretien des monuments véritablement historiques.

Il propose donc qu'à l'époque de la plus prochaine session du Conseil général la Société présente une liste dressée par elle des monuments qui lui paraissent dignes des encouragements de ce même Conseil.

On prierait M. le Préfet de solliciter l'allocation d'une somme qui servirait spécialement à l'entretien de ces monuments qu'on pourrait appeler les monuments historiques du département.

Cette proposition est admise à l'unanimité. L'Assemblée décide qu'on s'adressera à la Préfecture, en temps opportun.

Une Commission est nommée. Le Bureau choisit pour en faire partie MM. Paul Durand, Famin, Granger, Harreaux et Lecocq.

Rapport de M. l'abbé Haret, curé de Crécy, sur de nouvelles découvertes archéologiques opérées à Saulnières.

« Avant de commencer devant vous, Messieurs, un nouveau rapport sur les fouilles de Saulnières, je crois bon de vous dire que si je me suis occupé de ces choses, c'est que j'ai prévu qu'elles pouvaient avoir un résultat utile, et que je n'ai vu personne de la Société Archéologique aussi près que moi de Saulnières pour s'en occuper.

» Un résultat que j'entrevois, c'est le rétablissement sur la carte d'Eure-et-Loir d'une voie romaine interrompue entre Saint-Jean-de-Rébervilliers et Dreux. Il y a à Saint-Jean une route qui s'appelle le chemin Perré et qui est une voie romaine. Il y a auprès de Dreux un pays qui se nomme L'Estrée et qui indique également une voie, un chemin des Romains. Par où passait ce chemin, entre Châteauneuf et Dreux? — par Saulnières, selon moi.

» On trouve des sépultures romaines, gallo-romaines, mérovingiennes, franco-romaines, à peu près partout dans notre département; sur les bords de la Blaise on en rencontre à toutes les places : M. de Riancey en a découvert de très-importantes à Tréon; M. Tellot montre à Dreux plusieurs vases ramassés par les ouvriers de la balastière de Moronval; M. Job garde précieusement une francisque en bronze relevée par le soc de la charrue dans les terres de la ferme de Lachet, commune de Saulnières; M. Doré possède un beau tombeau en pierre et des francisques en fer provenant d'une propriété de M. Batardon à Dreux; au Bois-des-Aises, près de Crécy, la charrue ramène souvent à la surface du sol, tantôt des briques romaines, tantôt des monnaies, tantôt des haches celtiques, et bien d'autres personnes de ma connaissance ont encore des monuments de cette époque romaine, gauloise, mérovingienne, provenant de la contrée.

» Pourtant, Messieurs, notre département, sous ce rapport, n'est pas plus favorisé que ceux qui l'entourent. M. Raimond Bordeaux, d'Évreux, qui connaît si bien son département, puisqu'il l'a parcouru dans tous les sens, affirme qu'il n'est peut-être pas une place dans l'Eure, où la pioche de l'explorateur pourrait s'abattre sans profit. « Il n'est pas dans tout le Beau-
» vaisis, dit M. l'abbé Barraud, une commune de quelque im-
» portance, où il n'existe un cimetière ou du moins quelques
» sépultures de l'époque mérovingienne. »

« Les nécropoles des Francs, disait M. le duc de Luynes, en
» 1854, apparaissent par toute la France septentrionale. » —
« Les derniers travaux du génie civil ont remué et rencontré
» tant de restes humains, là où la trace de l'homme n'était
» même pas soupçonnée, que l'on pourrait mettre en doute,
» s'il existe la plus petite agglomération de maisons, où l'on ne
» puisse rencontrer un groupe de sépulcres, ou si l'on veut le

» dortoir des familles qui ont autrefois occupé cette terre.
» Aussi, je ne balance pas d'affirmer qu'il n'est peut-être point
» dans toute la Seine-Inférieure un petit hameau qui ne possède
» un cimetière, remontant à une de ces deux époques reculées,
» connues sous le nom de franque ou de romaine. »

» Ces paroles, Messieurs, sont de M. l'abbé Cochet, et c'est dans ses livres que j'ai lu ce que je viens de vous dire pour les autres départements que le sien et le nôtre.

» Mais, quoi qu'il en soit de la grande quantité de sépultures gauloises, romaines, franques et normandes, que l'on trouve partout, il n'en est pas moins vrai que toutes les fois que je rencontre une tombe antique dans la paroisse, où je suis curé, je l'examine avec attention; et si l'année dernière je n'avais pas été si ignorant ou si peu expérimenté, je vous aurais apporté ici des choses du plus haut intérêt.

» Maintenant, Messieurs, avant de vous dire des choses nouvelles sur Saulnières, permettez-moi de vous parler encore un peu des anciennes, de vous montrer ce qui a été trouvé depuis le mois de mars dernier dans l'ancien cimetière.

» L'ancien cimetière finit à la naissance de la rue de Saulnières, et dans cette rue, et plus haut, on trouve autre chose qu'un cimetière franc et mérovingien.

» *Nos Longobardi scilicet, Saxones, Franci, Lotharingi, Burgondiones, tantò Romanos dedignamur, ut inimicos nostros commoti, nihil aliud injuriarum, nisi Romane dicamus; hoc solo Romanorum nomine, quidquid ignobilitatis, quidquid avaritiæ, quidquid luxuriæ, quidquid mendacii, imò quidquid vitiorum est comprehendentes,* » disait Luitprand.

» Une nécropole de Francs me semble plus intéressante à parcourir que des Ustrinum Romains. Je reviens aux Francs, aux Mérovingiens, avant de vous montrer des Romains pulvérisés.

» Mon rapport, aujourd'hui, fait suite à celui du mois de mars dernier. Je continuerai à vous lire une sorte de journal que j'ai fait des fouilles opérées à Saulnières.

» Le 5 mars, dans des terres que l'on enlève devant la porte de M. Motheau, pour relier la maison au chemin, nous trouvons, à une profondeur de deux mètres, un objet gros comme un œuf, d'une matière qui m'est inconnue, mais qui me paraît être une pâte de verre en décomposition. La forme en est à moitié sphérique. Je ne vois pas à quel usage pouvait servir cet

objet. Peut-être était-il un ornement; peut-être une espèce de coussinet sur lequel portait une agrafe, car on voit au milieu une entaille pour recevoir un crochet.

» Le 11, à l'angle du chemin qui remonte à Crécy, en face de la maison du menuisier : une lame de poignard ou de couteau, ayant dix-huit centimètres de longueur; — à côté, une autre lame, moins longue, mais plus large, garnie d'une virole d'or; — un débris de vase ayant un rebord profondément moulé; — un morceau de verre; des tissus, de la toile bleue; des grains de plomb.

» Le 15, dans des terres remuées et mises en tas : une rosace en fer, une molette d'éperon.

» Le 8 avril, dans le petit chemin qui va à la maison de Gallais : têtes d'hommes et mâchoires d'animaux, des chevaux, des vaches et plusieurs ossements inconnus pour moi.

» Les 10, 11 et 12, à la même place : des débris de poteries, des plaques de fer en grand nombre; plusieurs sont revêtues de filets d'argent ou d'étain; une boucle de fer.

» Le 22, à la même place à peu près : une clé enterrée à 50 centimètres de profondeur, au-dessous têtes d'hommes, mâchoires de cheval.

» Le 23, débris humains et débris de vases en terre noire.

» Septembre. Une tête d'homme d'un type étrange. Une profonde blessure faite par un sabre ou une francisque qui entame largement le pariétal de gauche; la tête est dolicocéphale, l'angle facial a excessivement peu d'ouverture. L'ensemble, autant que je puis me le rappeler, ressemble exactement au sujet que j'ai déposé, il y a dix mois, au musée de la Société archéologique.

» Ce n'est pas tout ce qui a été trouvé qui est décrit ici. La commune de Saulnières a aujourd'hui la prétention de garder tout ce que l'on découvrira. Elle possède dans les vitrines de sa Bibliothèque quelques objets que je voudrais bien avoir pour vous les donner : un beau poignard entre autres, d'un acier dur et acéré, très-peu oxydé, une lame précieuse par sa trempe, garnie d'un manche de métal moins précieux que le tranchant si fin, si dangereux, plus abîmé par la rouille.

» Maintenant, Messieurs, à quelques pas plus loin que ces fouilles mérovingiennes, si vous voulez me suivre, nous entrerons à Saulnières, chez des Romains.

» Ce qui me porte à croire que ces sépultures que nous rencontrons, en remontant la rue de Saulnières, vers le nord, sont gallo-romaines et non pas franques, c'est d'abord l'absence de corps, de squelettes entiers; c'est ensuite l'absence complète d'armes et d'armures qui se fait remarquer dans toutes les fosses que nous trouvons. A la date de notre cimetière de Saulnières, les Francs étaient encore uniquement des guerriers et des conquérants, et ils vivaient armés jusqu'au sein de leurs moindres stations et descendaient tout équipés dans leurs tombes, tandis que les Romains, accoutumés depuis longtemps à jouir paisiblement du sol gaulois, conquis et civilisé depuis des siècles, vivaient sans armes ou du moins se faisaient enterrer sans elles, puisque, d'ailleurs, ils se faisaient brûler et renfermer dans des urnes et des vases funéraires, ou dans des sarcophages qui ne contenaient que leurs cendres.

» Ce qui me fait penser encore que nous sommes ici chez des Romains, c'est la quantité, la variété des vases trouvés à ces places nouvelles.

» J'ai rencontré vingt-huit morceaux de poterie, vingt-huit débris de vases différents de forme, de matière, de couleur. Ces débris représentent vingt-huit différents vases : il y en a en terre rouge, il y en a en terre noire, il y en a en terre gris-bleu, pas un tesson trouvé dans le cimetière mérovingien n'était autrement que noir de couleur.

» Enfin la destination présumée de ces vases fait préjuger aussi que nous sommes ici avec les Romains païens : ce sont des débris de fioles en verre ; ce sont des débris de trépieds en terre, tous objets destinés aux offrandes et aux libations.

» Dans le premier cimetière donc, tout est sévère, tout est du fer, du bronze, des armes, tous les vases sont en terre noire, sans vernis, sans poli, sans moulures. Dans l'autre, c'est du verre, c'est de la terre cuite de toutes les couleurs, c'est du vernis sur les vases, c'est du marbre en petits morceaux, c'est de l'ardoise.

» Les 10 et 12 mai, dans des terrassements faits pour établir les fondements d'un mur du jardin du presbytère, à une profondeur de deux mètres, nous trouvons un trou rempli avec des pierres; dans les pierres, sont des débris de poteries, des débris de verre, de fer travaillé, de fer en fusion, puis une pierre dite hache celtique; cette pierre est noire et de taille moyenne.

» 26, 27 et 28. Pendant ces trois jours, nous trouvons encore du fer, du verre, des débris de poteries, mais de plus, des petits morceaux de marbre et des pierres qui me paraissent bien des pierres taillées par l'homme, pour servir d'outils ou d'armes.

» Je vous les apporte pour que vous en jugiez. Plus loin que ce trou rempli de tant de débris, on découvre des constructions souterraines qui font, aux ouvriers maçons employés au travail du mur, l'effet d'une maison détruite par un incendie.

» Je vais vous décrire ce que j'ai vu. Sur la terre solide et non remuée, sur le sol primitif, on rencontre d'abord du charbon en grande quantité, mais non pas formé en morceaux reconnaissables; ensuite un lit de terre glaise à moitié cuite et s'enlevant par grandes plaques; sur cette terre glaise rouge, du plâtre très-blanc, souvent au-dessus du gravier; sur le gravier, des cercueils en plâtre pleins de charbon ou de choses carbonisées; au-dessus de tout, et quelquefois au milieu de ces couches, des poutres entières de charbon.

» J'ai des échantillons de tout ce que je vous annonce ici; j'ai des morceaux de charbon de bois de châtaigner, en bois non rond, mais équarri, mesurant 16 centimètres de longueur sur 8 d'épaisseur.

» Il y a aussi quelquefois, au milieu de ces cercueils en plâtre, des cercueils faits de pierre de moellon très-dure : j'en garde des débris. J'ai marqué toutes les places où l'on peut, avec la certitude de découvrir quelque chose, faire des recherches. Tout ce qui a été trouvé jusqu'ici n'est qu'échantillon, tout ce qui a été fait n'est qu'ébauché.

» Les anciens habitants du pays me disent qu'ils ont toujours vu en remuant la terre, soit dans les rues, soit sous leurs granges, soit dans leurs caves, des têtes cassées, des bras, des jambes, du fer rouillé et des morceaux de plats.

» Parce qu'on ne s'est pas occupé de ces trouvailles jusqu'ici, des choses précieuses ont été perdues. Jamais les gens de la campagne ne croiront qu'un petit pot ou qu'une bouteille en terre grise ou noire soit quelque chose à conserver. Quand on a construit l'école communale, il y a 15 ans, beaucoup de petits vases de différentes formes ont été brisés parce qu'il n'y avait pas là un connaisseur pour les recueillir.

» Je désire vivement que l'on envoie quelqu'un de la Société pour faire faire une fouille pendant quelques heures; mais je

dois vous dire que cet hiver, on enlèvera sur la place, et à l'endroit même des sépultures antiques, environ mille mètres cubes de terre pour égaliser tout ce terrain.

» Alors je veillerai, comme je l'ai fait jusqu'ici, pour recueillir le plus d'objets possible et le plus d'enseignements, sur cette place du département jadis habitée par des hommes, nos ancêtres, si forts, si beaux, si puissants, si bien armés, destinés par Dieu, avec son aide et sa grâce, à faire la France. »

Des remerciements sont adressés par M. le Président à M. le curé de Crécy.

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion d'une proposition annoncée dans la séance précédente et concernant la fondation d'une deuxième médaille d'argent pour récompenser les travaux des élèves de nos divers établissements d'instruction secondaire.

M. le Président expose la question, estimant qu'une fondation de cette nature serait un stimulant réel pour les établissements d'instruction publique, non-seulement de Chartres, mais encore de tout le département.

Cette médaille ne serait accordée par la Société que pour des succès hors ligne.

Après discussion et délibération, l'assemblée va aux voix; elle décide que la proposition n'est pas acceptée. Sur la demande particulière d'un membre, il est bien entendu, cependant, que la Société se réserve la faculté de formuler une proposition, dans le sens ci-dessus énoncé, si des succès éminents, *hors ligne*, viennent à se produire tôt ou tard.

La séance est levée à cinq heures.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. Dupont, notaire, à Dreux; présenté par MM. Bâtardon et Bréville.

Joliet (Lucien), préparateur de zoologie à la Sorbonne; présenté par MM. A. Lefebvre et Merlet.

MM. LAHAYE, ancien instituteur, à Laons; présenté par MM. Guérineau et Merlet.

THIBAULT, instituteur, à La Bazoche-Gouet; présenté par MM. Laigneau (Emmanuel) et Met-Gaubert.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier, t. XIII, 3e et 4e livraisons. Moulins, impr. Desrosiers, 1875. (Envoi de la Société.)

Lettres inédites de Marie-Antoinette et de Marie-Clotilde de France (sœur de Louis XVI), reine de Sardaigne, publiées et annotées par le comte de Reiset. Paris, Firmin-Didot, 1876. (Don de M. Heurtault.)

Institut des provinces de France, Bulletin trimestriel, nº 4, octobre, 1876. Bordeaux, imprimerie Vº Cadoret. (Envoi de l'Institut.)

Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e trimestre de 1876. Poitiers, typogr. d'A. Dupré.

Documents inédits pour servir à l'histoire du Poitou. 1876. Poitiers, typogr. d'A. Dupré. (Envoi de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest.)

Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Châlons-sur-Saône, t. VI, 2e partie. Imp. Dejussieu, 1876.

Mémoires de la Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise, t. IX, 2e partie. Beauvais, impr. Père, 1875.

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 1876.

Présidence de M. MERLET. — M. MET-GAUBERT, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart par la lecture du procès-verbal de la dernière réunion. L'adoption est prononcée après quelques observations.

Etaient présents : MM. Merlet, l'abbé Olivier, Chavaudret, Met-Gaubert, Ph. Bellier de la Chavignerie, Appay, Barois, Balandra, Besselle, de Bertheville, Brosseron, Dubreuil, Dussart, Escoffier, Famin, abbé Foucault, Gabriel, Girouard (E.), Gilbert (P.), Heurtault, Hue, de Saint-Laumer père, Laigneau (Em.), Lecocq, Lorin, docteur Maunoury, Person père, Ravault, docteur Robin.

De légitimes regrets sont exprimés à propos du décès de M. l'abbé Teyssier, chanoine titulaire, notre confrère, dont le profond savoir, comme professeur, le disputait aux plus éminentes qualités qui distinguaient ce vénérable prêtre dans l'administration et au sein de la vie privée.

Mention est également faite du décès de M. Bournisien.

Rapport de M. le Trésorier sur le projet de budget pour l'année 1877.

RECETTES.

1° *Recettes ordinaires :*

Reliquat de l'exercice précédent		6,000 fr.	c.
Cotisations : 310 à 10 fr. . . .	3,100 fr. »	3,350	»
— 50 à 5 fr. . . .	250 »		
Vente de bulletins		200	»
Vente de diplômes		20	»
Intérêts des fonds placés		200	»
		9,770	»

2° *Recettes extraordinaires :*

Subvention du Ministère de l'Instruction publique	*Mémoire.*	
Subvention de la ville de Chartres.	*Mémoire.*	
Total des recettes.	9,770	»

DÉPENSES.

1° *Dépenses ordinaires :*

Procès-verbaux et Mémoires	1,800 fr. » c.
Frais de recouvrement des cotisations extérieures	150 »
Traitement de l'appariteur	250 »
Dessins et gravures	200 »
Fouilles, restaurations et dépenses imprévues.	100 »
Séance générale du mois de mai	300 »
Reliures	50 »
Prix et médailles	200 »
Abonnements divers	130 »
	3,380 »

2° *Dépenses extraordinaires :*

Publication d'un ouvrage spécial	300 »
Total des dépenses.	4,180 »

BALANCE.

Recettes	9,770 fr. » c.
Dépenses	4,180 »
Reliquat actif. . .	5,590 »

Après délibération, l'assemblée décide qu'on placera 5,000 fr. en rentes 3 °/₀ sur l'État.

M. le Trésorier désirerait qu'il fût donné une autre forme aux diplômes, en élevant le prix à 5 francs. Cette proposition n'est pas adoptée.

Un membre transmet quelques renseignements sur l'état de l'aqueduc de la Grappe et demande 100 francs pour la réparation.

Un autre membre propose l'achat de cet aqueduc moyennant 300 francs.

L'Assemblée consultée est d'avis de laisser les choses dans la situation où elles se trouvent.

Elle décide la suppression de l'abonnement à la *Gazette archéologique*.

Après échange de diverses observations au sujet du concours entre les instituteurs, la Société s'arrête à la décision suivante : « Les manuscrits envoyés à la Société archéologique pour le concours des instituteurs ne seront pas rendus. Ils seront conservés aux archives de la Société.

» La Société se réserve la faculté de récompenser les Mémoires qui, sans mériter le prix, lui paraîtront dignes d'une récompense spéciale. »

Le projet de budget pour l'année 1877 est adopté dans son ensemble.

Note de M. Lecocq sur deux nouveaux Zodiaques découverts à l'extérieur de la Cathédrale de Chartres.

« Cette Note n'a pas pour but de venir commenter les trop nombreuses dissertations qui ont été publiées, à propos d'antiques Zodiaques, de leurs signes et interprétations diverses chez les différents peuples. Nous voulons seulement parler de deux découvertes récentes faites à ce sujet dans notre ville.

» Jusqu'à ce jour, les historiens de notre Basilique avaient fait remarquer qu'elle possédait quatre Zodiaques, différant les uns des autres : le premier, du XII[e] siècle, est sculpté au portail de l'ouest, dans la voussure ogivale de la baie d'entrée de gauche ; il présente un double aspect et se prête à une double interprétation, attendu qu'il offre, entremêlés, les signes ordinaires du zodiaque planétaire et l'image des travaux champêtres. Deux de ces signes n'ayant pu trouver leur place sur cette baie furent reportés à celle de droite de la même façade.

» Au portique Nord, qui est du XIII[e] siècle, à la baie latérale de droite, se voient encore sculptés, sur la voussure, à l'extrémité extérieure, les mois de l'année, les signes du Zodiaque et la représentation allégorique de l'Eté et de l'Hiver.

» Dans la partie méridionale des vitraux inférieurs de l'église

Notre-Dame, se remarque la belle verrière, dite du *Zodiaque*, laquelle aurait été donnée à l'église, au XIII[e] siècle, par le comte Thibault VI, à la prière de Thomas, comte du Perche, tué en 1217, à la bataille de Lincoln [1]. Là sont figurés les signes du Zodiaque et les principaux travaux champêtres et mensuels de l'année, suivant l'ordre des saisons [2].

» Un quatrième, qui date du XVI[e] siècle, s'aperçoit encore, sur le cadran horaire et astronomique, qui est placé à la clôture méridionale et extérieure du chœur, lequel fut par nous déjà signalé, et, par nos soins, gravé dans les *Mémoires* de la Société, t. IV, p. 330, pl. XIII.

» Il y a environ dix-huit mois, nous avions, dans nos investigations archéologiques, à propos des sculptures extérieures de l'église Cathédrale, découvert, sur la première colonnette à droite de la baie centrale de la porte Royale, une suite incomplète des signes d'un Zodiaque ayant un type particulier, tels que le *Sagittaire*, les *Poissons*, le *Lion*, les *Gémeaux*, etc. Leur état de détérioration est affligeant; on aperçoit toutes ces figures enlacées au milieu d'enroulements du XII[e] siècle; ils offrent un aspect des plus fantastiques. Depuis une quinzaine de jours, M. l'abbé Brou, chanoine de notre Cathédrale, m'a signalé que, lui aussi, en explorant les sculptures des jolies colonnettes qui forment l'entre-colonnement des grandes statues des baies du même portique de l'Ouest, a découvert, à 1 mètre 30 centimètres de la base du fût de la colonnette du centre, à gauche de la baie de droite, une suite de petits groupes sculptés, représentant, sous une forme ingénieuse et allégorique, différents travaux des mois de l'année; ces sculptures du XII[e] siècle, sont bien conservées et d'une excellente exécution.

» Nous avons cru éveiller l'intérêt de tous les membres de notre Société, en leur faisant part de ces deux récentes découvertes, qui n'avaient pas été signalées par les divers monographes de notre basilique. La façade principale de ce monument, offre, aux regards studieux des archéologues, un Zodiaque, ou calendrier, à chacune des trois baies de ses trois entrées. »

[1] Voy. Bulteau, *Hist. de l'Eglise N.-D. de Chartres*, édit. 1850, p. 252.

[2] Notre collègue, M. Paul Durand, a reproduit d'après une fresque du XIII[e] siècle, découverte lors de la démolition de la salle Saint-Côme, à l'ancien Hôtel-Dieu, une suite de médaillons, figurant les diverses occupations de l'année. (Voy. *Procès-Verbaux* de la Société, t. IV, p. 114, p. II.

Notre collègue met encore, sous les yeux de la Société une suite de douze dessins coloriés relatifs aux mois de l'année, provenant d'un manuscrit de la Bibliothèque de Chartres, et remontant au XII[e] siècle. Il est invité à bien vouloir rédiger une note historique qui serait jointe à la reproduction de ces images, s'il y a lieu.

L'assemblée revient ensuite sur la question du terrain contenant le château d'eau de l'acqueduc d'Houdouenne, situé à Chartres, faubourg la Grappe.

M. Lecocq est invité à s'entendre avec le propriétaire pour l'acquisition du terrain ci-dessus désigné.

Le même membre dépose la note suivante qu'il a rédigée, pour servir d'annotation à un poëme du XVII[e] siècle, intitulé *L'Oyson* (Origine de la commune d'Oysonville), qui doit être publié dans le tome VII des *Mémoires* de la Société.

« Nogent-le-Roi semblerait avoir été à une époque, un centre pour les disciples d'Apollon, comme cela se voit dans *La terrible Vie, Testament et fin de Loison,* ainsi que par les citations poétiques formulées dans les Poésies de L. Bouchet, curé de cette ville au XVII[e] siècle, en faveur des enfants des Muses qui habitaient ce riant vallon.

La Terrible Vie, Testament et fin de L'Oyson [1].

Jo. LE HAY.

Sans lieu ni date, petit in-8° gothique de 4 feuillets de 27 lignes à la page (*Britisch Museum*, c. 22 à 48).

S'ENSUIT LE TESTAMENT.

Je, l'oison de Nogent-le-Roy,
Nourry sur la rivière d'Eure
Mourir me fault, présent le voy,
D'une mort très-horrible et dure,
Je croy que de ma sépulture
Elle sera en plusieurs ventres;
Plusieurs me mangeront ententes.

[1] Dans la curieuse farce du *Vendeur de Livres*, du manuscrit La Vallière, on lit :

Vouécy *la farce Jehan Loyson*
Et le *Testament Pierre Maistre.*

On me rostira, bien le sçay
Faisant bouillir ma petite ouaye
Et puis par quartier depessé,
Puis mengé en tristesse ou joye,
Mais, en quelque ventre que soye,
Le boyau culier je retiens.
Mes os seront gettés aux chiens.

Mes piedz serviroyent proprement
De tirouez d'huis à la fin
Et ma plume pour mollement
Coucher le bon Georget Perrin,
Mon bec qui est un bon lopin
Ma gresse et sain, qui est si doulx,
Serviront à faire des choux.

STANCES

SUR LES POETES DE NOGENT-LE-ROY [1].

Icy les filles et garsons
Riment en cent et cent façons
Et tracent des vers à toute heure
Si bien que l'on croit qu'Apollon
A quitté sa vieille demeure
Pour loger dans nostre vallon.

On conte icy mille douceurs
A ses scientifiques sœurs
Plaines d'esprit et d'allégresse .
Qui ne perdent rien en changeant
Car la France vaut bien la Grèce
Et le Parnasse est à Nogent.

Un Pegaze estoit tout leur bien
Grand renifleur et grand vaurien
Subject à de brusques furies
Incapable de grands travaux
Icy l'on voit trente escuries
Toutes plaines de bons chevaux.

[1] Ces stances, comme nons l'avons dit en commençant, sont extraites des poésies manuscrites de Laurent Bouchet (Bibl. comm. de Chartres, 6/B 600).

On alloit prendre là des eaux
Dessus le courrant des ruisseaux
Dont on se figuroit l'usage
Propre à faire de grands devins.
Icy sans doute on est plus sage
Puisqu'on y vient prendre des vins.

DESCRIPTION DE NOGENT-LE-ROY
ET SES ENVIRONS.

Pendant qu'un escadron d'oysons et des plus beaux
Arpente le terrain sur le courant des eaux.
. . . .
. . . .
Mais il faut visiter le père Cornillard,
C'est un homme d'honneur, qui n'est point babillard.
Sa maison peut servir au bien de cent familles,
Il a de bons chevaux, il a de belles filles,
Il a d'excellent vin, du fourmage à ravir
Qui donc refuseroit de s'en vouloir servir?
Qui ne voudroit chercher le sentier et la trace
De sa belle maison, de Nogent le Parnasse.
Si cet homme en la main prenant un violon
Chaque homme le prendroit pour le grand Apollon.
Voyez-vous ce cheval, sur sa porte en extaze?
Ce n'est pas Bucéphal, c'est le cheval Pegaze.
L'hypocrêne est son vin; on y voit les neuf sœurs
Blanches comme un satin et pleines de douceurs,
Et quoiqu'elles ne soient en closture ou retraitte
Tout y vit sagement pas une n'est coquette
Et quoyque leur beauté surpassent le commun
Leur réputation est un charmant parfum. »

Rapport de notre confrère, M. Lorin, sur l'exposition de Philadelphie et communications relatives à la peinture sur verre en général.

« A l'occasion de l'Exposition universelle de Philadelphie, j'ai cru devoir entreprendre un voyage en Amérique, surtout pour aller étudier, à New-York, les dispositions de la nouvelle Cathédrale, dont la décoration en vitraux peints m'est confiée; et à ce sujet, si vous êtes assez indulgents pour me le permettre, je

me ferai un plaisir de vous communiquer quelques-unes de mes observations recueillies au pas de course.

» Vous me faites grâce des nombreux petits incidents, dont le séjour du passager à bord est émaillé.

» Après un parcours de douze jours, enfin nous arrivons à New-York. Il est six heures du matin. Grâce aux premières lueurs d'un soleil levant, la capitale des Yankees déroule insensiblement à nos yeux émerveillés ses monuments les plus remarquables.

» On nous cite l'Hôtel-de-Ville, dû à un architecte français et bâti au commencement de ce siècle, l'hôtel du Télégraphe, l'hôtel de New-York-Hérald, la nouvelle Cathédrale non encore pourvue de ses flèches et tant d'autres.

» Vers la droite, dans le principal faubourg de la Cité, à Brooklyn, nous apercevons aussi une série considérable de clochers, d'églises et de temples, ce qui fait appeler ce faubourg, presque aussi populeux que New-York même, la Cité des églises.

» A gauche se déroule, comme enchâssés dans une pelouse verdoyante très-étendue, toute une série de jolis cottages variés de tournure, qui paraissent à leur base enveloppés de plantes grimpantes, dont les fleurs printanières nouvellement écloses embellissent les fenêtres, les portes, les toitures même. Ces constructions légères se trouvent entremêlées d'autres plus importantes, non moins élégantes, non moins riches de style et d'arrangement, qui rappelleraient à s'y méprendre des minarets de forme orientale.

» Il n'y a plus de roulis. La mer est tranquille et unie comme un miroir. Les vagues si tumultueuses, la veille encore, se sont respectueusement apaisées. Rien ne manquerait à ce panorama chaudement ensoleillé, à ce brillant concert de la nature, s'il était agrémenté du chant des oiseaux, qui réjouissent toujours nos soleils levants, sous notre beau ciel de France. En Amérique, les oiseaux ne chantent pas !

» Après les formalités d'usage à bord (la visite de la santé), on procède au débarquement des passagers, qui ne tardent pas à être suivis de leurs colis. Chacun va reconnaître les siens dans une sorte de hangar considérable que l'on appelle Wavre et qui appartient à la Compagnie transatlantique.

» Ces formalités terminées, nous prenons une voiture afin de

nous rendre dans un hôtel, dont le besoin pour tout passager se fait sentir.

» Nous sommes passablement désillusionné à l'aspect des premières rues de la Cité, par lesquelles nous entrons : elles sont dans un état de délabrement tel, comme construction, que les rues de nos faubourgs pourraient leur être comparées avantageusement. En revanche, c'est déjà le flux et le reflux de la population mouvementée, fiévreuse, qui pétrit les affaires à toute heure du jour.

» La ville de New-York, comme toutes celles des Etats-Unis, est composée de rues et d'avenues multipliées, droites, allant du nord au midi ; elles sont elles-mêmes coupées à angle droit par d'autres rues, se rendant de l'est à l'ouest : c'est la disposition du damier.

» Étant données ces dénominations, ce sont les numéros d'ordre qui servent à désigner telle ou telle demeure particulière. L'intervalle entre une rue et sa voisine, s'appelle Blook. On compte dans la capitale des Etats de l'Union, plusieurs squares importants et un parc immense, à l'extrémité de la ville. On appelle ce dernier Central Park.

» Maintenant, nous voyons à l'aise les nombreux monuments que nous avions remarqués à notre arrivée dans le port. Ils ne brillent pas toujours par un grand caractère architectural, nous en exceptons toutefois quelques églises et surtout la splendide Cathédrale de New-York, due à l'initiative de S. G. Mgr l'Archevêque Nuger, ainsi qu'à celle de S. E. Mgr le Cardinal Mac-Closkey, son successeur, et surtout au beau talent de M. Renwick, architecte.

» Jeune encore, ne consultant que ses goûts distingués, notre célèbre architecte, M. Renwick, eut l'heureuse pensée de doter sa patrie d'un splendide monument religieux.

» Pour exécuter son projet, il ne lui fut pas nécessaire de voir l'effet que produisent nos belles Cathédrales. Il créa son canevas d'abord, puis le remania, le compléta même par de fortes études, sans toutefois modifier sensiblement son premier jet, tant il était pénétré de ce feu sacré, de cet enthousiasme qui produisirent au moyen-âge de nombreuses merveilles. Il fallait à M. Renwick des artistes déjà éprouvés, comme collaborateurs, pour l'aider à l'érection de son œuvre. C'était chose difficile de se les procurer dans ce nouveau monde, jusqu'ici

tributaire de l'ancien pour les arts, et rebelle souvent aux idées artistiques, à cause du tempérament de ses habitants, spécialement taillés pour les affaires commerciales.

» L'architecte américain dut créer, pour ainsi dire, une phalange de travailleurs spéciaux pour chaque genre, suivant les besoins de la construction et de la décoration de son édifice.

» A l'exception des vitraux et de la statuaire, tout a été dessiné, dirigé par lui — pas le plus petit détail ne lui a échappé: contreforts, pinacles, frises feuillagées, meneaux, tympans de croisées, colonnes, chapiteaux, ont été produits par l'artiste, qui est vraiment l'unique auteur de son œuvre.

» La Basilique de New-York est l'un des plus beaux chefs-d'œuvre moderne du style ogival.

» Sur une place, vers l'extrémité de la cinquième avenue, les touristes peuvent admirer ce monument, qui, dans l'ensemble et dans les détails, rappelle, à s'y méprendre, une œuvre émanant du XIVe siècle, n'était la blancheur du marbre dont l'éclat éblouissant paraît lui constituer une robe virginale.

» Le grand portail flanqué de deux tours naissantes nous présente, dans un tympan ajouré, des formes et des contours gracieux et constitue pour ainsi dire un travail de ciselure achevé.

» Nous avons vu combien d'une manière générale étaient heureuses les proportions de cette Cathédrale. Cette fidélité aux lois de l'harmonie se continue dès l'instant qu'on pénètre dans l'enceinte.

» La nef principale ainsi que les collatéraux, le transept et le sanctuaire nous donnent un espace très-équilibré, dans lequel la pensée religieuse et la prière doivent respirer à l'aise.

» Si nous examinons l'ordonnance intérieure comme détails, nous remarquons les chapelles multipliées des bas-côtés, en voie de construction, et dont l'achèvement se fera au fur et à mesure que le permettront les cotisations des fidèles.

» Dans le transept, s'épanouissent à plaisir deux fenêtres lancéolées aux dimensions colossales (200 mètres carrés de superficie), qui devront recevoir chacune un certain nombre de scènes, se rapportant d'un côté à la vie de la Sainte-Vierge et de l'autre à la vie de saint Patrice, patron de la Cathédrale.

» Le pourtour du chœur est formé de sept chapelles rayonnantes non encore terminées.

» Dans le Clérestory ou galerie supérieure, onze croisées s'apprêtent à recevoir chacune une page importante ayant rapport soit à la vie du Christ, soit aux scènes des sacrifices de l'ancien testament, suivant l'ingénieux arrangement dû à l'un de nos savants archéologues, chanoine de la Cathédrale de Chartres. C'est aux instances de S. E. le Cardinal de New-York, que cet ecclésiastique a bien voulu se charger de ces intéressantes études.

» Terminons cette esquisse sommaire en payant par avance un tribut d'admiration au prodigieux maître-autel que l'on érige en ce moment, d'après les dessins de l'architecte, et qui devra coûter 1,800,000 francs.

» Nous ne pouvons passer sous silence la toiture artistement travaillée et terminée par une crête fouillée, ciselée à jour, de l'effet le plus gracieux, le plus séduisant.

» Une forêt de pinacles surmontés de leurs aiguilles entoure la basilique et lui forme une couronne perlée, brillantée de détails par une myriade de crochets qui enrichissent à plaisir les arêtes de ces clochetons aériens.

» Rendons hommages au premier cardinal du Nouveau-Monde pour son talent à faire marcher de front, et les travaux de son apostolat et la mise en œuvre de l'art chrétien dans son immense diocèse.

» Aux États-Unis, l'*Architecture* a son Académie propre.

» Quelques jours après notre arrivée dans la capitale des Yankees, nous eûmes la bonne fortune d'assister à l'une de ses séances. M. Renwick lui-même nous présenta à l'honorable assemblée dont il est l'un des principaux membres.

» Dans une vaste salle, sobre d'ornements, ayant à peine quelques gravures, quelques motifs d'architecture accrochés à la muraille, se trouvent réunis autour d'une table ronde, bon nombre d'architectes discutant sur un sujet fort intéressant à en juger par leur langage animé. Chacun fume, avec ce flegme qui caractérise l'Américain, un délicieu *havanais*, ce qui, assurément, n'est pas sans charme. A quelques pas de cette réunion, nous voyons une table de forme allongée sur laquelle s'éparpillent des croquignoles, des biscuits, du pain beurré, accompagnant le frétillant café et la traditionnelle et innocente tasse de thé qui paraissent attendre impatiemment de nos illustres savants un intervalle de *repos*.

» La plupart des architectes de New-York ont leurs bureaux réunis dans un hôtel considérable formé de plusieurs étages, tout à fait semblables et qui ont la même disposition. Les Américains sont toujours pratiques.

» Pour les innombrables monuments religieux que renferment New-York et Brooklyn, le style ogival, sous toutes ses phases, et le style roman ont été grandement mis à contribution, souvent avec succès.

» Il faudrait en excepter cependant une foule d'églises, de temples construits par des spéculateurs en vue d'affaires commerciales. Ces derniers n'ont alors aucun style.

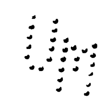
» Quant aux hôtels somptueux que nous remarquons, notamment dans le quartier aristocratique de la ville, dans la cinquième avenue, par exemple, il est difficile de les rapporter à un style déterminé, connu, tant l'indépendance d'idées, de conceptions a présidé à leur construction. Néanmoins ils ne manquent pas de caractère, et le touriste les admire surtout à cause de la richesse des matériaux employés.

» Il est des hôtels d'un autre ordre, ceux-ci fréquentés par les voyageurs. — On connaît leurs dispositions merveilleuses et leur organisation achevée pour la commodité des touristes, des commerçants qui les peuplent chaque jour. Leur réputation, sous ce rapport, est bien méritée. Nous ne pouvons nous empêcher de signaler les repas de Lucullus qui s'y prennent à toute heure. Le voyageur peut descendre dès le matin et s'attabler au restaurant pour ne le quitter qu'à onze heures du soir s'il le désire. Il y a néanmoins quatre repas distincts, dont les deux principaux sont : le déjeûner et le dîner.

» Une carte sur laquelle s'étale voluptueusement une provision de quatre-vingts à quatre-vingt-dix mets les plus divers et surtout des plus pimentés à l'américaine, est remise à chaque consommateur qui énumère ce qui paraît lui sourire. — Et avec toute la célérité possible on lui apporte sur un plateau les objets de son choix.

» Pour tout breuvage, l'insulaire prend le café, la bière et l'eau glacée ; il ne paraît pas s'être familiarisé avec nos vins généreux de France qui sont d'ailleurs cotés à des prix fort élevés, surtout chez Delmonico, le roi des restaurateurs.

» Quittons New-York pour nous rendre à Philadelphie, et jetons en passant un regard sur les deux piles immenses qui



s'élèvent entre la Cité mère et Brooklyn. Ces piles ont 85 mètres d'élévation au-dessus du niveau de l'eau, un tiers de plus que les tours de Notre-Dame. Elles doivent porter plus tard le pont fameux depuis si longtemps projeté.

» Ces piles ont été commencées en 1870 et sont sur le point d'être terminées. Elles sont à 500 mètres de distance l'une de l'autre. Le tablier du pont jeté sur le Niagara est moins considérable en étendue : c'était déjà la plus longue portée connue.

» Après un trajet de trois heures par le rapide, nous arrivons à la ville de l'Union où fut signé l'acte d'indépendance des Américains du Nord et dont on célèbre le Centenaire par l'Exposition Universelle à laquelle sont conviés les commerçants et les artistes de toute la terre.

» Le chemin de fer de New-York à Philadelphie nous fait traverser le Sehulj Kill en passant sur l'un des nombreux ponts qui la coupent non loin de Fairmount Park, sorte de Bois de Boulogne, ayant plus de cent hectares de superficie, et dans lequel sont exposés les principales richesses, les principaux produits des deux Mondes.

» Le pont de Girard Avenue est de date récente; il a coûté 1 million 500,000 dollars (7 millions de francs).

» Un autre pont que nous traversons au bout de Market Street n'est pas sans intérêt; il mesure 640 pieds de long, et porte à doubles étages deux lignes de tramways ainsi que deux lignes de chemin de fer. En novembre dernier, le feu le détruisit; il fut reconstruit en vingt et un jours au prix de 62,000 dollars (310,000 francs), par le colonel Scoot, président du *Pensylvanian* Railrood.

» Nous arrivons enfin à Exhibition Hôtel près de Fairmount. Cet hôtel, nouvellement construit, aux dimensions très-vastes (il contient 3,000 chambres), se termine à peine au moment où il est assiégé littéralement par une nuée de touristes et d'exposants.

» Malgré le bon vouloir du gérant de cet immense caravansérail, malgré l'obséquiosité d'une centaine de nègres qui essaient de deviner vos moindres désirs, le confortable se ressent de ce *provisoire forcé*. La chambre qui nous est donnée a vue sur la cathédrale de Philadelphie. Ce monument fort remarquable, du style roman, est dû à M. Lebrun, architecte, résidant à New-York.

» Comme l'ouverture des portes du palais n'a lieu qu'à neuf heures du matin, nous avons la satisfaction de pouvoir examiner à loisir les abords de l'Exposition.

» Un grand nombre d'établissements de toutes sortes, que des spéculateurs souvent audacieux, paraît-il, ont improvisés aux portes du Park, se présentent à nos yeux, des hôtels, des restaurants, des brasseries, des hangars de constructions bizarres et capricieuses, sous lesquels une quantité d'orchestres font entendre une musique bruyante et insupportable.

» Les portes s'ouvrent enfin et nous entrons dans le champ de l'Exposition. Ce qui frappe nos regards, d'abord, c'est la fameuse fontaine de Bartholdi, notre compatriote, l'heureux auteur de la célèbre statue de la Liberté.

» Vers la droite se dresse l'immense palais principal que l'on appelle le Main Bulding. Les proportions de ce palais plaisent à première vue; il représente un parallélogramme, au centre duquel se trouve un pavillon carré flanqué de tourelles crénelées. Aux quatre coins de l'édifice s'élèvent d'autres tours. Ses façades, aux proportions colossales, sont surmontées des drapeaux de toutes les nations, parmi lesquels prime le drapeau des Etats-Unis.

» Au moment où nous entrons, les étalages bigarrés de toutes les parties du monde s'organisent.

» La foule affairée passe et repasse sans gêner les chaises roulantes des touristes avides de tout voir. La chaleur est intense, la foule va se désaltérer aux fontaines de boissons glacées, et à différents intervalles, elle se laisse séduire aux accents d'un orchestre éclectique qui entremêle avec succès des valses de Strauss et des morceaux de Beethoven.

» En somme, rien de plus simple que la décoration propre de ce gigantesque pavillon. Toutefois mentionnons une grande peinture allégorique en grisaille, assez réussie, portant 22 pieds de haut sur 32 de large et représentant l'Europe, l'Amérique, l'Asie et l'Afrique.

» L'Europe est personnifiée par une femme blanche qui tient d'une main un thyrse et de l'autre une coupe d'airain; à ses pieds sont couchés Charlemagne et Shakspeare étendus dos à dos, comme le Jour et la Nuit de Michel-Ange.

» Une jeune femme indienne portant une tige de maïs, et

ayant à ses côtés les portraits de Franklin et de Washington, représente l'Amérique.

» L'Asie est figurée par une bayadère aux vêtements riches, accompagnée de Mahomet et de Confucius.

» Enfin, une esclave noire portant un plateau et du café, qu'elle va sans doute offrir à titre d'hommage rétrospectif à ses anciens souverains Ramsès et Sésostris, représente l'Afrique.

» Parmi les Expositions des divers pays, examinons celle de la France. (Beaucoup de maisons de premier ordre se sont abstenues.) Néanmoins, ce que nous voyons ici offre encore un résultat fort respectable et peut lutter avantageusement avec les produits similaires des autres nations.

» M. Roulleaux-Dugage, commissaire général du Gouvernement français, a eu l'heureuse idée de briser en visière avec le système fantaisiste.

» Il a fait disposer d'une façon symétrique les principaux étalages qui s'offrent à nous en vitrines carrées, en bois noir rehaussé de filets d'or; toutes dispositions prises au profit du caractère. Dans cette symétrie d'ensemble, comme vitrines, se remarquent l'exhibition de la Compagnie des Indes, avec ses dentelles et ses châles; les soieries de Lyon, la carrosserie, la librairie; l'exhibition de Froc-Robert, avec ses statues et ses autels, dont un splendide pour Notre-Dame-du-Lac, près Chicago. Soyer, avec ses émaux admirablement exécutés et d'un fort joli dessin; Boucheron, avec son million de bijoux (ce qui empêche son représentant de sommeiller sur les deux oreilles); Pelletier, avec sa variété de verres de couleurs, et tant d'autres, donnent un bagage capable de remporter pleine victoire dans le tournoi international.

» L'Amérique trône en maîtresse dans le Main Building, dont elle occupe au moins les trois-quarts. Sans doute en orfèvrerie, en bijouterie, en carrosserie, etc., elle nous offre des objets remarquables; mais les produits de l'Europe lui sont encore supérieurs; et si l'Exposition centenaire a pour but de mettre en relief ses forces productrices, considérables d'ailleurs, il lui importe de ne pas se laisser éblouir par sa supériorité au point de vue de la quantité des objets exposés.

» Nous reconnaissons que dans maintes exhibitions ses efforts ont été couronnés par de brillants succès. C'est surtout dans le détail d'exécution de l'orfèvrerie et de l'ameublement qu'elle

met en relief ses résultats obtenus. Grâce à son sentiment de prédilection pour le style néo-grec, que ses artistes ont manié avec habileté, il serait difficile de rencontrer une plus grande variété d'objets de ce style, qui se prête d'ailleurs avec tant de souplesse aux grandes exigences de l'art décoratif.

» Le lot de l'Angleterre est de trôner en reine avec ses produits opulents, autour desquels viennent faire cortége les mille et un produits fournis par ses colonies.

» L'Australie, la Nouvelle-Zélande, le cap de Bonne-Espérance, la Trinité, l'île Maurice, la Guyane, la Jamaïque, et surtout les Indes-Orientales, y sont parfaitement représentées.

» L'Autriche a payé son tribut de courtoisie, et son exposition est fort intéressante.

» La Russie, l'Espagne et le Portugal sont en retard pour la mise en place de leurs produits.

» L'Allemagne capitule à ce point que les Américains considèrent l'exhibition de ce pays comme une mystification.

» La Belgique figure avec honneur; elle est relativement l'une des contrées les mieux représentées.

» Quant au Mexique, au Brésil, le déballage n'avait pas encore lieu au moment où nous nous trouvions à l'Exposition.

» La Turquie était représentée par trois caisses au-dessus desquelles se trouvait assis, comme Marius sur les ruines de Carthage, un Monsieur coiffé d'un fez, ayant l'air tout pensif et rêveur.

» L'exposition italienne ne se fait pas remarquer par son bon goût; des mosaïques, des bijoux en filigrane et aussi en corail, des statues en terres cuites, qui sont actuellement la monnaie courante de la sculpture italienne, tel est le bilan pour l'exposition de nos voisins d'outre-monts.

» Nous arrivons au Japon. — Qui l'aurait dit? L'exposition de cette contrée est l'une des plus remarquables; des collections de bronzes fouillés délicatement, ciselés avec art; des vases de toutes formes, des porcelaines admirablement arrangées sur des étagères, attirent invinciblement l'amateur et l'artiste.

» Le Céleste-Empire est accablé par le triomphe du Japon. Nous pouvons cependant admirer dans son exposition des porcelaines, des étoffes, des ivoires.

» Après ce coup-d'œil rapide, nous sortons par l'une des portes principales en face de laquelle se trouve le palais des

Beaux-Arts, triste d'aspect. (C'est un Prussien qui l'a construit.) Il est surmonté d'un fronton dans lequel se trouvent adossées des figures d'une construction et d'une exécution bizarres. Quand l'art est ainsi outragé, on tire le voile et l'on passe outre.

» D'où vient que les Américains sont si difficiles au sujet de l'exhibition allemande? son exposition ne se trouve-t-elle pas rehaussée par la mise à jour de cet énorme bloc de bronze couleur *vert de gris* qui a nom statue, et dont les traits tudesques vous repoussent instinctivement? c'est la statue de Bismark!... Vite on tourne le dos à cette monstrueuse exhibition pour se rendre dans les galeries, où l'on rencontre en revanche une riche variété d'objets d'art, dont la vue est bien capable de vous rassérénor l'esprit.

» Ce qui frappe le plus nos regards en entrant, ce sont les vitraux exposés par les verriers américains.

» Ici, Messieurs, je vous prierai de me permettre une petite digression qui naturellement vient se placer sous ma plume.

» Nous sommes amenés à dire un mot de la peinture sur verre.

» D'après Pline, la pratique de cet art remonterait à une époque très-reculée et nous la devrions aux Phéniciens. Il est prouvé que cette assertion est un peu hasardée, alors que rien n'est venu la corroborer. Les Grecs et les Romains furent-ils plus heureux, il est permis d'en douter. Le savant Vinckelmann, suivant ses remarques sur l'architecture des anciens, déclare d'après Philon et Lactance, que sous les Empereurs romains, les vitraux aux maisons étaient connus.

» Caylus et Majault firent passer au creuset des morceaux de vitraux ayant appartenu à nos églises de Paris. Ils analysèrent aussi des verres provenant des débris de constructions romaines et les résultats identiques qu'ils obtinrent furent de nature à les convaincre que les Romains connaissaient les procédés à l'aide desquels on colorait le verre.

» Saint Jérôme au IVe siècle, et saint Grégoire de Tours au VIe, nous parlent de vitraux dans leurs ouvrages, mais il nous faut avancer jusqu'en 1150, pour être fixés sur le rôle que commence à remplir d'une manière sérieuse la peinture sur verre.

» L'abbé Suger fait placer des vitraux qui, suivant Lenoir, furent brisés en partie par les iconoclastes d'un nouveau genre

en 1793. C'est au XIIe siècle aussi que nous devons les verrières inimitables du portail Saint-Louis de notre cathédrale.

» Nous pouvons désormais suivre, dans les églises de notre ville, les différentes phases par lesquelles passe l'art du verrier.

» Depuis cette époque, jusqu'à la fin du XVIe siècle, alors que fut faite la belle verrière en style renaissance de l'église Saint-Aignan et qui représente le Christ marchant à la rencontre de Pierre au sortir de la ville de Rome, aucune autre verrière du Moyen-Age ne peut faire pâlir les éloquentes pages sur verre de notre Basilique ; ni l'Angleterre, ni l'Autriche, ni l'Allemagne ne sauraient soutenir le parallèle.

» Si Chartres est riche sous le rapport des vitraux, Bourges, Reims, Paris, Rouen, Amiens et tant d'autres villes aussi présentent des peintures éblouissantes qui servent de parures aux nombreuses cathédrales et églises du Moyen-Age dont notre pays est peuplé.

» Nous pouvons, il me semble, avouer sans témérité que la France est la terre classique du vitrail.

» Nous nous proposons si vous le voulez bien, Messieurs, de continuer cette lecture à la prochaine séance. »

Ce rapport est accueilli par les applaudissements de l'assemblée. — Renvoi à la Commission de publication.

M. le Président lit l'introduction d'un travail de M. de Possesse sur les seigneurs de Dangeau; puis il dépose sur le bureau un Mémoire de M. de Trémault, intitulé : *Histoire de la Terre et des Seigneurs de Sours.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à cinq heures.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membre honoraire.

M. H. Bos, inspecteur d'Académie, en résidence à Chartres.

Membres titulaires.

M. Dussart (Julien), professeur de mathématiques au collége de Chartres; présenté par MM. Gabriel et Barois.

MM. LAHAYE, ancien instituteur, à Laons; présenté par MM. Guérineau et Merlet.

LEFFROY (Albert), instituteur intérimaire, à Chérizy; présenté par MM. Laigneau (Emmanuel) et Brosseron.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ:

Institut des Provinces de France, Bulletin trimestriel n° 4, octobre 1876. Bordeaux, Ve Cadoret. Impr., rue du Temple, 12.

Revue des Sociétés savantes des départements, publiée sous les auspices du Ministre de l'Instruction publique. 6e série, t. III, mars-avril, 1876. Impr. nationale.

Tables générales des Bulletins de la Société archéologique et historique du Limousin, 1re série, t. I, à XXII, 1845-1873. Limoges, 1876.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. XXIII, 1re livraison, année 1874. Limoges, Imp. Chapoulaud frères, 1875.

Mémoires de la Société Dunkerquoise, 18e vol., 1873-74. Dunkerque, veuve Benjamin-Kien, 1875.

Bulletin de la Société industrielle et agricole d'Angers et du département de Maine-et-Loire. 1876. Angers, impr. Lachèse, Belleuvre et Dolbeau. (Envoi de la Société.)

SÉANCE DU 4 JANVIER 1877.

Présidence de M. MERLET. — M. MET-GAUBERT, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures et demie par la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière réunion.

Etaient présents : MM. Merlet, Met-Gaubert, Barois, Boisseau, Brosseron, de Boissieu, Dubreuil, Gabriel, Gilbert (P.), Girouard (Em.), l'abbé Hénault, Isambert (Stanislas), Legrand, Lecocq, de Lubriat, Ravault, Sautton (Eug.)

De légitimes regrets sont exprimés à l'occasion du décès de M. Etienne Pichon, ancien sous-préfet de Dreux, enlevé, bien jeune encore, à l'affection des siens, à celle de ses nombreux amis, et à propos de la mort de Mme Alexandre Texier, dont la charité était si connue au sein de notre cité chartraine.

Lecture d'une étude de M. l'abbé Bulteau sur les *Zodiaques*. — Renvoi à la Commission de publication.

Lecture de la 1re partie d'un travail de M. de Trémault, sur la terre et les seigneurs de Sours.

La séance est levée à quatre heures et demie.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. Escudié (Emmanuel), professeur de musique au collége, directeur de la Société chorale et fanfare de Chartres; présenté par MM. Michaut et Met-Gaubert.

Gérondeau (Armand), employé chez M. Glin; présenté par MM. Garnier et Merlet.

Legendre, docteur en médecine, à Chartres; présenté par MM. Sautton et Voyet père.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ:

Conseil général d'Eure-et-Loir, session de 1877. Chartres, Durand frères, 1877, in-8°. (Don de M. le Préfet.)

Archivos do Museu National de Rio-de-Janiero, in-4°. (Envoi du Musée.)

Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François. Pessez, 1876, in-8°. (Envoi de la Société.)

SÉANCE DU 8 FÉVRIER 1877.

Présidence de M. MERLET. — M. MET-GAUBERT, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart par la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière réunion.

Etaient présents : MM. Merlet, Chavaudret, Met-Gaubert, l'abbé Germond, Barois, Balandra, de Bertheville, Besselle, Bellier de la Chavignerie, Buisson, Dubreuil, Dussart, Escoffier, Famin, l'abbé Foucault, Gilbert-Barrier, Heurtault, Hue, Isambert (Stanislas), Legrand, Lecocq, Nancy (A.), l'abbé Rivierre, E. Sautton.

Communication de M. le Président à propos de la réunion des Sociétés savantes, dans les premiers jours d'avril, à Paris, à la Sorbonne. Des séances de lectures et des conférences publiques seront faites pendant les journées du mercredi 4, jeudi 5 et vendredi 6 avril. Le samedi 7 avril, M. le Ministre présidera la séance générale dans laquelle seront distribués les récompenses et les encouragements accordés aux Sociétés et aux savants. Une somme de 3,000 francs est mise à la disposition de chacune des sections du Comité pour être distribuée :

1° Par les sections d'histoire et d'archéologie *aux Sociétés savantes des départements* dont les travaux auront contribué le plus efficacement aux progrès de l'histoire et de l'archéologie.

2° Par la section des sciences, *soit aux Sociétés savantes, soit aux savants des départements*, dont les travaux auront contribué aux progrès des sciences.

A l'occasion de ces réunions, les compagnies de chemins de fer veulent bien accorder une réduction de 50 p. % sur le prix des places en faveur des sociétaires qui auront satisfait aux conditions qu'exigeront d'eux le syndicat et l'arrêté ministériel.

A cet égard, des renseignements précis seront fournis par le Président ou par le Secrétaire auxquels sont priés de s'adresser, *jusqu'au 5 mars*, les membres qui auraient l'intention de se rendre à Paris à l'époque ci-dessus fixée.

Les bulletins de circulation destinés aux représentants des Sociétés seront valables du lundi 2 au mercredi 11 avril.

Conformément aux prescriptions du règlement, il est ensuite décidé qu'une excursion archéologique aura lieu à Illiers au mois de juin ou de juillet. Un pressant appel est adressé aux Sociétaires, afin qu'ils aient l'obligeance de préparer quelques travaux particuliers pour cette séance publique, dont la date exacte sera ultérieurement fixée.

Communication sur le conférencier du mois de mai. — Différents noms sont mis en avant; l'assemblée s'arrête à celui de M. Léon Gauthier, professeur à l'Ecole des Chartes. M. le Président voudra bien lui écrire.

Il est arrêté que la séance publique annuelle est reportée de mai aux premiers jours de juin, époque du Concours régional.

Communication de M. Lecocq sur l'aqueduc ou château d'eau du faubourg La Grappe. Une somme de 1,000 francs serait nécessaire pour en opérer l'acquisition. L'assemblée décide la nomination d'une Commission spéciale de trois membres : MM. Buisson, Famin et Piébourg père.

La Commission antérieurement constituée pour l'excursion projetée à Saint-Georges-sur-Eure et à Mignières se réunira, dans une des salles de la mairie, le jeudi 22 février.

M. le Président donne la suite de la lecture du travail de M. de Trémault sur la terre et les Seigneurs de Sours. — Renvoi à la Commission de publication.

M. Lecocq, ayant intention de faire publier dans les Mémoires de la Société, une *Notice sur les quatre Seigneuries et justices qui régissaient l'ancienne paroisse de Sours*, demande que le titre de ce Mémoire soit ainsi modifié : *Notice sur le Château de la Val, à Sours, et sur ses Seigneurs*, dont la liste doit se terminer à M. le marquis de Montigny, décédé en 1813, et que l'auteur soit invité à publier, à la suite, une *Notice biographique sur M. le vicomte de Cambis.*

Après échange de quelques communications, le titre adopté par l'auteur est conservé : *Notice sur les anciens Seigneurs et sur la terre de Sours.*

M. le Président donne lecture de quelques pages d'un imprimé traitant de la peinture sur verre.

La séance est levée à cinq heures.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires.

MM. L'abbé CINTRAT, curé de Mignières; présenté par MM. Dubreuil et Merlet.

L'abbé LAISNÉ, curé de Sours; présenté par MM. Met-Gaubert et Merlet.

MICHAUT, géomètre à Voves; présenté par MM. E. Sautton et Merlet.

MONTION, maire de Mézières-en-Drouais; présenté par MM. l'abbé Germond et Lacroix.

L'abbé SINGLAS, vicaire de Saint-Pierre, à Chartres; présenté par MM. l'abbé Genet et Met-Gaubert.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ:

Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, années 1874-75. Lyon, Aug. Brun, libraire, 1876. (Don de la Société.)

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3e trimestre de 1876. Poitiers, typogr. de A. Dupré. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société Dunoise. Archéologie, Histoire, Sciences et Arts. Châteaudun, impr. Henri Lecesne, janvier 1877. (Envoi de la Société.)

Congrès archéologique de France, 52e session. Séances générales tenues à Châlons-sur-Marne, en 1875, par la Société Française d'archéologie, pour la conservation et la description des monuments. Paris, Derache, Dumoulin, libraires. Tours, impr. Paul Bouserez, 1876.

SÉANCE DU 1er MARS 1877.

Présidence de M. CHAVAUDRET, vice-président. — M. MET-GAUBERT, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart; le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Étaient présents : MM. Chavaudret, Met-Gaubert, de Bertheville, de Boisvillette, Besselle, Barois, Boisseau, l'abbé Cottereau, Dubreuil, Dussard, Escoffier, Gilbert (P.), Gilbert-Barrier, Girouard (E.), l'abbé Foucault, l'abbé Haye, Heurtault, Hue, Isambert (Michel), Legrand, Lecoq, de Mély (F.), Nancy (A.), Pétrot-Lemarié, Ravault, docteur Robin, Sautton (E), Sevestre.

En raison de la réunion des sociétés savantes, à Paris, la séance du mois prochain qui aurait dû se tenir le jeudi 5 avril est reportée au jeudi 12 du même mois.

Sont désignés pour représenter la Société, à la Sorbonne, MM. Chevrier, Girouard (E.), Heurtault, Joliet, de Mély (Fernand) et Met-Gaubert.

L'état de santé de M. Person ne lui permettant pas de donner connaissance du rapport sur les travaux des instituteurs, cette lecture est reportée à la séance du 12 avril.

Le secrétaire adresse à l'assemblée communication d'une lettre de notre confrère M. Billard, d'Illiers, à propos de l'excursion archéologique qui doit avoir lieu, premiers jours de juillet, dans cette localité. L'autorité et nos confrères du pays se montrent, à ce sujet, remplis des meilleures dispositions. M. le Président fait appel au zèle des sociétaires en les exhortant à préparer quelques travaux, au sujet de cette solennité.

Sur la demande de M. Lecocq, il est donné lecture d'un passage de la *Revue des Sociétés savantes des départements*, 6e série, t. III, p. 314, traitant de la discussion qui eut lieu à la réunion des Sociétés savantes, à Paris, le 19 avril 1876 (Section d'Archéologie), au sujet des *Instruments en silex, mélangés aux*

produits de l'industrie franque, dont la preuve est controversée. Voyez, sur cette même question, le t. VI, p. 5, 24 et 29, des Procès-verbaux de notre société, pour les découvertes faites dans le cimetière mérovingien de Saulnières, en 1876.

Lecture d'un travail de M. de Possesse sur la seigneurie de Dangeau, première partie. — Renvoi à la Commission de publication.

Communication scientifique de M. Girouard sur un baromètre amplificateur à correction de température instantanée. — Des remerciements sont adressés à M. Girouard qui prend bonne note des observations judicieuses soumises par notre confrère, M. Barois.

MM. de Boisvillette et l'abbé Haret laissent en dépôt plusieurs objets archéologiques, entre autres des haches mérovingiennes.

Lecture d'une pièce de vers de M. Touche intitulée : *Fend-l'air*. — Renvoi à la Commission de publication.

L'ordre du jour est épuisé; la séance est levée à quatre heures et demie.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. l'abbé Collet, curé de Charonville; présenté par MM. Malenfant et Heurtault.

Labiche (Émile), notaire à Chartres; présenté par MM. Isambert (Michel) et Met-Gaubert.

Neveu, propriétaire à Chartres; présenté par MM. Maunoury et Met-Gaubert.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ:

Annuaire d'Eure-et-Loir, 1877. (Don de M. E. Lefèvre.)

Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, 4e série, t. X, 1875. Angoulême, imp. Goumard, 1876.

SÉANCE DU 12 AVRIL 1877.

Présidence de M. MERLET. — M. MET-GAUBERT, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart par la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière réunion.

Etaient présents : MM. Merlet, l'abbé Olivier, Chavaudret, Met-Gaubert, Balandra, Barois, Ph. Bellier de la Chavignerie, Dubreuil, Famin, l'abbé Foucault, Gilbert (P.), Heurtault, Hue, l'abbé Laisné, de Saint-Laumer père, Lecocq, Legrand, Lorin, Nancy (A.), Ravault, Sautton (E.), Thibault.

Lettre de M. Léon Gautier qui exprime ses regrets de ne pouvoir répondre à l'invitation qui lui avait été adressée de venir faire une conférence à l'époque de la séance publique annuelle.

Divers noms d'hommes distingués sont de nouveau mis en avant; l'assemblée s'arrête à celui de M. Ernest Chesneau, homme de lettres à Paris, auquel M. le Président aura l'obligeance d'écrire, afin d'obtenir son assentiment.

L'excursion archéologique réglementaire, projetée pour Illiers, est fixée au dimanche 1er juillet. Les heures de départ, aller et retour, seront exactement indiquées en temps opportun.

Un pressant appel est adressé aux sociétaires pour apporter un contingent de travaux à cette séance qui sera littéraire et scientifique tout à la fois. M. le Président se propose de demander le concours de notre collègue, M. Barois, dont l'expérience est si compétente, en pareille occurrence.

Lecture d'un fragment du rapport que M. Person devait donner sur les travaux des instituteurs. L'état de santé de notre honorable confrère ne lui a pas permis de l'achever, M. Legrand veut bien se charger de le compléter pour la prochaine séance.

M. le Président fait connaître à l'assemblée les propositions de la Commission.

1° *Mémoire sur Nottonville*, par M. Chantegrain, maître adjoint à Brou. Premier prix avec 60 fr. en livres.

2° *Renseignements sur la commune de Beaumont-les-Autels*, par M. Thibault, instituteur à La Bazoche-Gouet. Deuxième prix, avec 50 fr. en livres.

3° *Renseignements sur la commune d'Ymonville*, par M. Lagrue, instituteur. Mention très-honorable, avec deux volumes de l'Abécédaire de M. de Caumont.

4° *Mémoire sur la commune de Prasville*, par M. Ledoux, instituteur. Mention honorable, avec un volume de l'Abécédaire de M. de Caumont.

Les propositions de la Commission sont adoptées.

Lettre de M. Bos, Inspecteur d'Académie, qui transmet l'autorisation nécessaire pour octroyer ces récompenses, et remercie la Société de la sollicitude qu'elle manifeste à l'égard de l'instruction primaire.

Lettre de M. Albert Marchand, qui communique une collection de pièces de monnaies trouvées à Berchères.

Le Metz, 3 avril 1877.

Monsieur le Président,

Je viens vous prier de donner connaissance à la Société Archéologique de la découverte d'un dépôt de pièces de monnaie du règne de Charles VI, trouvé à Berchères-l'Evêque le 7 février 1877. Un ouvrier, nommé Aimé Tricheux, que j'employais à démolir les bâtiments d'une ancienne ferme, découvrit, sous une pierre informe de la fondation d'un mur de clôture, un petit vase de terre contenant 36 pièces d'or et environ 200 pièces d'argent. Nous n'avons pu constater la forme de ce pot très-mince, qui tomba aussitôt en morceaux, mais nous avons entre les mains ce petit trésor que l'homme honnête qui le découvrit nous remit avec loyauté. D'après l'avis des personnes à l'examen desquelles nous avons soumis ces pièces, nous pouvons les dénombrer ici suivant les figures de Le Blanc. Elles appartiennent toutes au règne de Charles VI, et présentent deux types en or et trois types en argent.

OR.

29 écus à la Couronne; — 8 écus au Mouton.

ARGENT.

142 gros tournois; — 52 Blancs (billon); — 2 deniers tournois.

Les monnaies d'or sont en parfait état de conservation, celles d'argent sont couvertes de vert de gris. Il est difficile de préciser l'époque à laquelle elles ont été enfouies sous ce mur, qui séparait une cour des terres en culture ; il est très-probable qu'elles y furent déposées pendant les règnes de Charles VI ou de Charles VII, sous lesquels les inquiétudes de la guerre troublèrent presque constamment la Beauce. Une fenêtre encore conservée et un grand nombre de pierres taillées, trouvées dans les constructions postérieures de la ferme qui vient d'être démolie, prouvent qu'il a existé sur son emplacement une habitation d'une certaine importance datant des XIIIe ou XIVe siècles. Cette ferme qui a longtemps appartenu à la famille Sédillot, était, croyons-nous, possédée à la fin du XVIIe siècle par Gilles Cassegrain, bourgeois de Paris, et dépendait probablement, dans la première moitié du même siècle, de la propriété contiguë d'Elie Fougeu, écuyer, sieur des Cures, doyen de l'église Notre-Dame de Chartres. Les anciens actes que nous avons entre les mains ne nous ont pas fourni de renseignements antérieurs sur ces lieux, très-voisins de l'habitation que les Evêques de Chartres affectionnaient au XIIIe siècle.

Vous voudrez bien, Monsieur le Président, donner connaissance de cette note à la Société Archéologique, si vous la jugez digne de l'occuper quelques instants pendant sa prochaine séance, et je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Communication écrite de M. Lecocq, sur les fondations de la Cathédrale.

Dans les premiers jours du mois de mars dernier, des travaux de perforation du sol furent entrepris dans la cour de la sacristie de l'église Cathédrale de Chartres, pour faire écouler et absorber les eaux pluviales; l'orifice de cette perforation a été établie à 2 m. 20 de la base des chapelles absidales du côté nord ; ce travail nous semblait intéressant à suivre, afin de connaître la nature du sol qui allait apparaître, et aussi, afin de savoir si les fondations de notre Basilique chartraine se poursuivaient à une grande distance du périmètre de l'édifice. En creusant cette espèce de puits, jusqu'à 4 m., on ne rencontra que de la terre végétale, mélangée de quelques plâtras; ensuite, jusqu'à la profondeur totale de 7 m. 30, on ne trouva que des fragments de maçonneries mélangés de silex et de moellons de calcaire, plus des débris de tuiles à rebord, puis des briques entières portant 40 c. de hauteur, 27 c. de largeur sur 4 c. d'épaisseur; là également furent rencontrés à des hauteurs diverses, cinq fragments de marbre, dont trois numéros, 1, 2 et 3, sont ornés de moulures d'un bon style et sembleraient provenir de diverses corniches, tous sont des marbres blancs, sauf le nº 3 qui est blanc-rosé; le nº 4 est d'une épaisseur de 2 c. et demi, formant angle droit; il a été débité à la scie ; le nº 5 est un fragment de 2 c. d'épaisseur, en marbre blanc, veiné vert, imitant le vert-campan. A 7 m. 30 c.,

profondeur à laquelle se sont arrêtées les fouilles, il fut rencontré un fort fragment de pierre blanche tendre, et portant plus de 50 c. de côté sans aucun travail apparent; vu la difficulté d'extraction, cette pierre fut laissée au fond. Il eût été utile, il nous semble, dans l'intérêt de l'histoire monumentale et locale, en profitant de cette fouille, que la Société archéologique eût fait entreprendre, à ses frais une exploration plus complète de ce sol factice, qui semblerait recéler des fragments intéressants d'antiques constructions détruites, et aussi qu'on eût fait un sondage latéral à cet endroit si rapproché, vers les fondations de notre Cathédrale, afin d'en connaître le système, la profondeur, ainsi que la nature des matériaux employés; mystères archéologiques qui nous sont totalement inconnus. L'intérêt en est d'autant plus puissant, que cette fouille se trouve située entre les fragments de maçonneries et aqueducs enfouis sous le tapis vert de la cour de l'Évêché et les murailles gallo-romaines de la Chapelle de Saint-Lubin de notre Cathédrale, que nous avons signalées et décrites, dans notre article intitulé : *La Cathédrale de Chartres et ses Maîtres de l'Œuvre* (Mémoires de la Société, t. VI, p. 396, 410 et 412.) Les divers fragments de marbres ci-dessus signalés sont restés entre les mains de notre collègue, M. Bouthemard, entrepreneur des travaux de restauration de notre Cathédrale.

M. E. Sautton, annonce la découverte d'un souterrain sous l'église de Fontenay-sur-Conie. Notre confrère fera une visite spéciale à ce sujet pour obtenir tous les renseignements nécessaires dont il rendra compte à la prochaine réunion

Il est arrêté que la Commission désignée pour se rendre à Mignières et à Saint-Georges-sur-Eure sera convoquée pour le premier mercredi de mai.

La Commission nommée pour la visite au château d'eau du faubourg La Grappe, s'est transportée sur les lieux ; M. Buisson, rapporteur, étant absent, le compte-rendu est ajourné.

Lecture par M. Lorin, de la suite de son travail, *la Peinture sur verre en général.*

« La peinture sur verre, comme nous l'avons dit, est un art essentiellement historique; elle ne date pas d'hier, elle a des traditions avec lesquelles il faut toujours compter, et de même que dans la pratique, c'est dans les siècles passés que nous allons chercher nos inspirations et nos modèles, de même dans le domaine des théories il nous est impossible d'exposer et de défendre nos convictions personnelles sans aller sans cesse pui-

ser dans l'histoire la lumière qui les éclaire et les faits qui leur servent de preuves.

» C'est donc une nécessité pour moi de commencer par exposer devant vous quelques vues sur l'histoire de la peinture sur verre. Quant aux lacunes inévitables dans un examen aussi rapide, vous les excuserez, j'en suis sûr, en vous souvenant que le rapporteur vient ici faire preuve surtout de bonne volonté.

» Nous allons donner pour point de départ à notre étude le premier grand siècle de la peinture sur verre, je veux dire le XIIe, et une de ses productions les plus admirées et les mieux conservées, les vitraux de Chartres.

» Vous savez, Messieurs, les raisons toutes personnelles que j'ai de prendre pour base de ce travail ces magnifiques verrières qui m'ont attiré près d'elles par un attrait irrésistible, et que j'ai voulu avoir constamment sous les yeux comme des modèles aussi sûrs que féconds.

» Il nous sourit de nous reporter au temps où Notre-Dame de Chartres, en partie construite, réclamait pour ses fenêtres à jour de brillantes courtines.

» C'est par le portail Saint-Louis que le maître-verrier va commencer sa décoration.

» Sans doute, le verrier a dû, pour un grand nombre d'églises d'un ordre inférieur, exécuter des vitraux dans le style préconisé par lui, mais très-peu de vestiges de ses pages sont parvenus jusqu'à nous.

» Dans le silence de l'atelier, entre la prière et la méditation, et tout en nourrissant son imagination par la lecture des livres saints, il rêvait pour la cathédrale des verrières qui, d'un seul jet, devaient atteindre l'idéal le plus absolu pour la décoration du style architectural roman.

» Comme aucune note, aucun document sur le travail de cet artiste ne nous est parvenu, nous nous figurons, par la pensée, combien ses études de l'agencement des lignes, de l'harmonie des couleurs ont dû être fortes et soutenues.

» Il était le fidèle représentant de l'art de son époque.

» Quel beau jour ce dut être pour lui que celui où ses éclatantes pages, toutes resplendissantes des couleurs les plus riches, les plus étincelantes, furent mises dans les baies préparées pour les recevoir!

» Obtenir la tenture la plus incomparable au double point de

vue scientifique et artistique, tels étaient son objectif et son idéal qui ont été atteints d'une façon si merveilleuse.

» Nous l'avons déjà dit : c'est l'image d'un peuple, dont la foi féconde produisait des œuvres extraordinaires : agencement de lignes géométriques pour la composition des médaillons, arabesques feuillagées, bordures aux mille détails habilement ciselés, groupement de personnages où la naïveté n'exclut pas l'art et disposés de manière à présenter des fonds capricieusement découpés, le tout s'équilibrant à souhait, comme proportions, au profit de l'unité. Cet aménagement splendide vivifié par les couleurs de l'arc-en-ciel présente aux regards fascinés un spectacle qu'il savoure avec une volupté tranquille, et remplit l'âme d'une admiration que la plume est impuissante à traduire. Il y a dans tout cela un art décoratif poussé à sa dernière puissance.

» Tout ce que la coloration peut fournir est épuisé.

» Cette lumière qui descend d'en haut, non plus confuse et uniforme, mais transfigurée et variée à l'infini, moins semblable à la clarté de la terre qu'à la clarté céleste dont parle l'Écriture, domine et remplit l'âme sans la troubler.

» L'impression générale n'est pas violente; elle tient moins du saisissement que de l'extase; c'est à la fois un ravissement et un recueillement de l'être tout entier.

» Quels étaient à cette première époque les procédés de dessin, de coloration, de pratique qui arrivaient à ces splendides résultats ?

» Ici, Messieurs, j'ai à vous présenter des observations puisées dans une longue étude des œuvres de l'époque elle-même, qui est considérée comme la plus belle en peinture sur verre.

» C'est une erreur de croire que la Mosaïque du XIIe siècle ne se compose que de lames de verre non peintes, comme on le dit quelquefois : tous les verres sont peints au contraire, il est facile de le constater à Chartres; la Monographie publiée sous les auspices du ministère le reconnaît, et j'en ai trouvé une autre preuve dans les magnifiques collections de l'abbaye Heligaen-Kreustz, en Autriche.

» Ce n'est qu'au XIIIe siècle que l'on voit apparaître quelques verres non peints; et encore, chose remarquable, ils s'accotent toujours à des ornements très-nourris de teinte, mais ces derniers entrent dans le vitrail toujours pour une part considérable.

Quant au dessin du XIIe siècle, on y reconnaît la ligne naïve du dessin des catacombes; il ne révèle ni observation ni étude; ce qui en fait, selon nous, la beauté, c'est que, malgré sa simplicité et ses lacunes, il arrive à l'expression religieuse.

» Nous ne sommes pas de ceux dont le poëte ancien se raillait agréablement et qui jugent de la valeur de toutes choses par le nombre des années.

» Nous déclarons donc librement que le dessin de ces premiers âges nous paraît défectueux : cette imperfection ne diminue en rien notre enthousiasme, et nous n'admirons que plus volontiers des maîtres qui sont arrivés à de tels résultats avec des moyens si imparfaits.

» Nous croyons d'ailleurs que l'artiste même du XIIe siècle a dû avoir conscience de ces lacunes. S'il avait su tracer un puissant sillon, devait-il le considérer comme le seul désormais à suivre? Supposait-il qu'il n'y aurait plus de voies nouvelles à ouvrir dans les siècles futurs? plus de manières différentes d'exploiter le fond qu'il avait fécondé lui-même, mais qu'il n'avait certes pas épuisé?

» Loin de là, l'imagination de l'artiste est sans limite.

» Il avait pu saisir du soleil, son collaborateur, les perles, les pierreries les plus riches, mais il avait laissé à ses spéculations rêveuses un libre cours.

» Il a dû deviner combien son art allait, dans la suite des âges, se transformer, suivant le tempérament des artistes futurs, et les mœurs des peuples qui devaient le cultiver après lui sous des formes multipliées ayant chacune leur genre de beauté.

» La prodigieuse variété des contours géométriques, que les médaillons, un siècle plus tard, devaient s'approprier, les personnages à tournure solennelle de cette époque, les personnages à grands caractères du XVe siècle qui, semblables à l'architecture du jour, devaient épouser un genre maniéré, et enfin au XVIe siècle l'effervescence des qualités artistiques se manifestant par des scènes à grand orchestre, devaient chez l'artiste verrier du XIIe siècle, tour à tour, passer et repasser, dans son imagination éblouie.

» Quoi qu'il en soit de ses rêves d'avenir, le verrier du XIIe siècle avait ouvert la voie à ses héritiers du XIIIe.

» Ceux-ci la suivirent sans s'interdire toutefois les innovations.

» De même que l'architecture se transformait peu à peu et passait du plein cintre à l'ogive, la peinture ajoutait à la mosaïque et aux médaillons les personnages en pied, tels que nous les admirons dans les collatéraux de Chartres.

» Nous reconnaîtrons, avec un éminent archéologue, que toutes ces pages ne sont pas d'un égal mérite, qu'elles présentent dans leur exécution un faire, pourquoi ne pas le dire, parfois entaché de quelques négligences; néanmoins le calcul de l'effet est juste toujours.

» Si la coloration partout n'est pas d'une égale richesse, l'harmonie générale voile pour ainsi dire les faiblesses de détails : c'est un concert, c'est un chant splendide, dont certaines parties prises à part sont inférieures; mais toutes se fondent admirablement dans l'orchestration générale, et ces lacunes elles-mêmes concourent peut-être à l'effet total.

» Au transept, nous voyons des figures à la taille colossale, au caractère puissamment décoratif. Ces figures sont pourvues de draperies savamment jetées.

» Plusieurs verrières de la galerie supérieure du chœur ont été données par des princes, des têtes couronnées; elles font pressentir la tendance de l'artiste à abandonner son but primitif : celui de travailler exclusivement sous l'inspiration de sa foi native.

» En effet, dans certaines pages, les donateurs jouent un rôle capital par la place qu'ils tiennent dans le vitrail.

» Si le verrier d'alors s'éclipse et nous cache son nom par une modestie regrettable au point de vue de l'histoire et de l'archéologie, les donateurs n'ont pas eu les mêmes scrupules; ils ont signé leur donation, soit pour immortaliser leur nom en l'unissant à une œuvre impérissable, soit peut-être pour léguer aux siècles futurs des exemples de générosité qu'ils ont supposé devoir être nécessaires un jour.

» C'est assurément pour ce dernier motif que l'on a placé au bas des verrières données par des corporations diverses un groupe de personnages en action symbolisant la corporation donatrice.

» Durant les XII[e] et XIII[e] siècles, l'exécution sur verre se faisait à l'aide de traits rapprochés, presque à la façon d'une gravure largement faite; chacun de ces traits, solide dans les

ombres, arrive à s'épanouir en s'amincissant vers les parties lumineuses.

» Ce travail avait été précédé au préalable d'une application de teinte à laquelle il est venu donner une force et une vigueur soutenues.

» Au XIVe siècle, grâce toujours à la tendance naturelle de l'artiste, à l'influence du milieu de progrès, il essaie de trouver sa note d'originalité; il substitue à ce simple rapprochement de personnages que nous avons remarqué aux époques antérieures un groupement plus mouvementé, plus vivant, plus artistique : c'est la scène.

» Ces scènes sont placées encore sur un fond mosaïque, à la façon du XIIIe siècle.

» Quant à l'architecture, au lieu de faire tapis concurremment avec les médaillons, comme au siècle précédent, elle remplit le rôle d'un cadre et se détache sensiblement de la scène.

» Ce qui commençait à se faire jour précédemment se caractérise surtout au XIVe siècle au sujet de l'accoutrement des personnages qui presque tous sont revêtus des costumes de l'époque.

» L'artiste ne fait d'exception que pour le Christ, la Vierge et les Apôtres. Ici, la majesté des personnages lui inspire le respect des costumes traditionnels.

» Il serait intéressant, si l'on en avait la latitude, d'examiner avec quelle habileté le verrier mettait à contribution ces vêtements divers pour en revêtir ses personnages.

» Nous le voyons au XIIIe siècle se servir de la cape, de la cote, de l'esclavon, du pourpoint, du hocqueton et de la camisia ou chemise qui, pour la première fois, faisait partie du costume civil.

» Au XVe siècle, la marche progressive vers le naturalisme s'accentue davantage, et nous avons à constater dans les vitraux des transformations étonnantes. L'architecte multiplie et élargit les baies de sa cathédrale, il en historie les parties ogivales, il fait de l'édifice entier une dentelle découpée à jour. Le verrier doit le suivre dans cette voie : il donne à son art une élasticité nouvelle et se plie à toutes les fantaisies du style flamboyant.

» Analysons les éléments divers qui font leur apparition à cette phase nouvelle de l'histoire; nous y trouverons, comme

dans toute œuvre humaine, quelques ombres à côté de la lumière, et des signes de décadence à peine visibles, il est vrai, à côté de progrès nombreux et incontestables.

» Ce qui sent la décadence, c'est l'affaissement du sentiment religieux : il existe encore, mais il perd de sa force et de sa sévérité; il s'altère par le mélange d'un sentiment mondain qui vise surtout à la richesse et à l'éclat des détails, aux dépens du caractère austère et grandiose de l'ensemble. Ce qui marque de nouveau un pas en avant, c'est l'étude de plus en plus sérieuse et approfondie de la nature; elle se montre dans la physionomie et les vêtements des personnages en pied et dans la disposition des scènes : ce n'est plus la raideur des époques antérieures. Le dessin, bien que naïf encore, s'affermit déjà, les formes s'accentuent, la vie apparaît et fait pressentir de loin la Renaissance.

» Les lois de la perspective cependant ne sont encore ni bien observées ni même parfaitement connues. Sur ce point particulier, l'art n'est pas sorti de l'enfance et ne fait, pour ainsi dire, que bégayer ses premières lettres.

» En même temps qu'il se pénètre ainsi de la nature, le maître-verrier élève son imagination au niveau de celle de l'architecte, car il doit toujours marcher à ses côtés ou à sa suite.

» Dans les encadrements, blanc et or, de ses vitraux, il rivalise avec lui de variété et de richesse et jette à profusion les pinacles ajourés, les clochetons aux milliers de crochets et les tympans historiés de détails.

» Dans la pratique de l'art, nous avons à signaler aussi des progrès. On sait que le verre happe difficilement l'émail dont on se sert pour peindre. Il faut, au préalable, le revêtir d'une légère teinte à la gomme, au sucre ou au vinaigre; et quand la *fixité* est ainsi obtenue, des enlevés habiles à la brosse et à l'aiguille produisent des effets de lumière vraiment remarquables. C'est là un procédé qui date du XVe siècle et qui doit atteindre son développement complet au siècle suivant.

» Un autre progrès encore s'est fait jour : l'invention et l'introduction des verres doublés, qui permettent des enlevés à l'émeri et l'emploi des applications de jaune d'argent pour produire les séduisantes teintes d'or.

» Les verriers exploitent largement ces procédés nouveaux.

Ils ne résistent pas au plaisir d'éblouir les yeux par la richesse de détails, au risque de sacrifier peut-être l'unité et la mesure. Sous sa facture, les velours, les soies, les pierreries se produisent d'une façon étincelante et merveilleuse.

» La perfection y serait atteinte, si l'on y trouvait ce juste tempérament que Tacite voulait qu'on gardât dans la sagesse elle-même : *In sapientia modum.*

» En entrant dans le XVIe siècle, nous assistons à une transformation de plus en plus sensible.

» La foi vierge, qui avait été au XIIe et au XIIIe siècles l'unique et vigoureuse inspiratrice de l'art et qui avait déjà subi des influences étrangères aux âges suivants, se rencontre alors avec un génie nouveau : le génie grec ressuscité par l'Italie.

» La lutte n'est pas terminée complétement sur le terrain de l'architecture; le Moyen-Age a encore ses tenants. L'art grec n'a pas réussi à détrôner définitivement l'art ogival, et cependant le verrier, devançant cette fois l'architecte, rompt en visière avec le passé et s'élance résolument en avant. Un art nouveau s'est révélé à ses yeux : l'art des Michel-Ange, des Raphaël et des Titien; les lauriers de ces grands hommes le font rêver. C'est comme une apparition qui le subjugue et le transporte.

» Il abandonne le surcot, il transige avec ses traditions et entre à pleines voiles dans le courant de la Renaissance : c'est de l'art nouveau, de l'art vivant qu'il veut pétrir à sa façon. C'en est fait..... la peinture sur verre est entraînée par un souffle puissant, et sa transformation, qui s'annonçait un siècle plus tôt, est enfin consommée.

» Est-ce une décadence regrettable de sa part ou un renouvellement plein de fécondité ?

» Avec une logique inexorable, l'auteur du *Dictionnaire de l'architecture du XIXe siècle* tranche la question d'une seule phrase : il juge, condamne et exécute du même coup cette forme nouvelle de l'art et les œuvres qu'elle fit éclore. Voici ses paroles :

« Nous préférons encore les défauts et les faiblesses du
» XVe siècle à la pédanterie des artistes du XVIe siècle qui pré-
» tendaient transporter sur le verre des compositions plus ou
» moins inspirées des écoles italiennes. »

» C'est là, nous osons le dire, une rigueur qui nous paraît

excessive et qui dénote, ce nous semble, une tendance un peu exclusive.

» L'auteur évidemment se préoccupait surtout du grand caractère architectural de nos édifices religieux, et comme il constate que ce caractère s'en va et disparaît au XVI[e] siècle, il en conclut, un peu vite, croyons-nous, à une décadence dans toutes les branches de l'*art chrétien*.

» Sans doute, c'est une perte regrettable pour l'art que le dépérissement de l'inspiration religieuse. Les plus belles pages de la peinture sur verre sont destinées à nos églises, elles en sont une partie intégrante, elles donnent à l'édifice sacré de la chaleur et de la vie. C'est dans les verrières que le peuple chrétien lit sa foi, ses consolations, ses espérances. L'artiste, en composant pour lui, prêche à sa manière les grandes vérités de la foi sublime et populaire. Et l'on conçoit que dans un tel travail il se sente brûlant d'une flamme presque céleste : il n'est pas seulement artiste; il est apôtre.

» A ce point de vue, nous le reconnaîtrons, il y eut quelque chose à regretter dans le mouvement artistique du XVI[e] siècle. Pour atteindre l'idéal, il aurait fallu conserver le souffle chrétien des âges antérieurs et l'unir à ce culte de la forme qui devint le cachet distinctif de cette époque. Aussi bien ce ne sont pas là deux choses incompatibles : Raphaël les a admirablement réunies; rien n'est plus pur de lignes et de forme et plus religieux de sentiments que ses madones. Son art a tout le fini du génie grec et toute l'élévation du génie chrétien.

» Ceci dit, nous pouvons rendre pleine justice aux beaux côtés, aux brillantes facettes artistiques du XVI[e] siècle.

» Un simple mot d'abord au sujet des améliorations apportées dans la pratique de l'exécution sur verre.

» Les plus importantes sont : invention du diamant pour couper le verre, et du tire-plomb. Jusque-là on coupait le verre à l'aide d'un fer rougi, et le plomb s'étirait au rabot. Signalons aussi l'emploi du verre verdâtre dans une grande proportion pour les architectures, les ornements les plus divers, les teintes de chair et quelquefois pour les draperies.

» La propriété de ce verre, de recevoir la nuance du jaune au chlorate d'argent, était pour le verrier un élément sérieux de richesse; mais comme ce verre, pour recevoir cette teinte d'or, demandait une cuisson relativement faible, si les autres pièces

du vitrail peintes et émaillées devaient recevoir la même dose de cuisson, il devait en résulter fatalement peu de fixité dans les émaux après cette cuisson. C'est ce qui explique pourquoi ils se délitent, souvent, au simple frottement quand on restaure des panneaux de cette époque.

» Mais laissons ces détails pour arriver à l'art lui-même; aussi bien il offre à notre étude un champ aussi vaste qu'intéressant.

» Nous l'avons dit, le verrier du XVIe siècle s'était jeté avec ses contemporains dans les voies récemment ouvertes par l'Italie. Il avait sacrifié au goût nouveau avec la pléïade d'hommes célèbres qui surgirent alors sur le sol de France.

» Pour la première fois le verrier prend résolument sa place au milieu des peintres.

» La fenêtre n'est que le cadre où il placera son objectif principal, une scène unique ou des scènes superposées. Il fait abstraction des meneaux derrière lesquels ses personnages se meuvent.

» Les ferrements et les plombs bien ordonnés arrivent à former l'ostéologie du vitrail.

» Aux âges précédents, il traitait ses verrières comme des tapisseries; à l'époque dont je parle il est obsédé par un autre idéal, et sans abandonner cette tapisserie, qui est bien de son domaine, il fait de la peinture, avec tout l'avantage que donne à son pinceau la transparence du fond sur lequel il travaille.

» Tantôt il dispose avec ampleur l'ensemble de sa scène, tantôt il traite chaque détail avec un fini incomparable; mais toujours il donne un large développement à sa pensée et un caractère magistral à sa composition.

» Une sorte de fièvre s'est emparée de lui, la fièvre de ce siècle, qui entreprenait, dans un élan d'enthousiasme junévile, de tout renouveler, dans les lettres avec Ronsard, et dans les arts avec Raphaël et ses disciples français.

» Cette fièvre, que j'oserai appeler la fièvre du grand caractère, se révèle dans tous les maîtres et dans leur grande composition.

» Parmi ces maîtres illustres, je suis heureux de pouvoir saluer au premier rang nos verriers français, les Engrand-Leprince, les Pinaigriers, les Lepot et tant d'autres.

» Et pour ne pas m'enfermer dans un patriotisme exclusif

qui n'a plus de raison d'être quand il est question d'œuvre d'art, j'ajouterai à ces grands noms celui du belge Bernard Van Orley.

» Faisons ensemble une rapide excursion au-delà de nos frontières, et transportons-nous jusqu'à la magnifique église de Sainte-Gudule, à Bruxelles. C'est dans sa nef majestueuse que rayonnent les œuvres du maître. Arrêtons-nous devant une de ses plus belles pages, les portraits de Charles-Quint et d'Isabelle, son épouse.

» Les deux personnages sont représentés plus grands que nature et agenouillés dans l'adoration devant le Père Éternel.

» Les baies qu'ils remplissent sont immenses : le cadre architectural est grandiose, mais la scène elle-même est au-dessus de toute description.

» Ces deux personnages historiques qui ont commandé à l'Europe et fait trembler le monde, que l'artiste a grandis par un trait de génie, pour mieux exprimer la puissance humaine, et qu'il a jetés ensuite à genoux aux pieds de Dieu, comme pour abaisser toutes les grandeurs de la terre devant la grandeur et la majesté de Celui qui est le roi immortel des siècles : tout cela vous subjugue et vous jette dans l'âme l'une de ces impressions ineffaçables que le sublime seul sait produire.

» Nous pourrions citer de nos ouvriers français nombre de pages aussi belles; ce serait peut-être oublier votre amour pour ces grandes productions. Vous les avez sans doute contemplées mille fois; il n'est personne ici qui ne puisse redire l'admiration qu'il a emportée de ce spectacle.

» Malheureusement l'inspiration ne s'est pas soutenue; elle a fait parfois défaut aux artistes de talent.

» Des médiocrités pâles et froides se mêlèrent aux belles pages : un esprit de réaction violente vint remplacer, au déclin de cet âge, l'enthousiasme qui en avait marqué les débuts. Je ne donnerai de cet abandon que le seul témoignage, décisif d'ailleurs, de Bernard Palissy.

« Voici ce qu'écrivait l'illustre inventeur des émaux.

« N'est-ce pas un malheur aux verriers du Périgord-Limou-
» sin auxquels pays les verres sont mécanisés en telle sorte
» qu'ils sont vendus et criés par les villages et par ceux mêmes
» qui crient les vieux drapeaux et la vieille ferraille. » Il ajoute, en parlant des artistes eux-mêmes : « Leur art est devenu si

» vil qu'il leur est difficile de gagner leur vie aux prix qu'ils » donnent leurs œuvres. »

» La chute certes était profonde autant que subite, et c'est le cas de répéter ici le mot des soldats romains qui suivaient le triomphateur : *la roche tarpéienne n'est pas loin du Capitole.*

» Cette décadence si complète et si imprévue de la peinture sur verre est, sinon l'unique cause, au moins l'une des causes principales de sa pauvreté dans les deux siècles qui suivirent.

» Chose étrange, le XVIIe et le XVIIIe siècle qui furent les deux grands siècles français et qui virent fleurir sur notre terre généreuse toutes les grandeurs et toutes les gloires à la fois; ces deux siècles qui virent le génie français s'emparer de la suprématie dans le monde intellectuel, qui comptent en si grand nombre les hommes illustres dans la poésie, la littérature, la sculpture, la peinture même; ces deux siècles sont les plus pauvres de notre histoire au point de vue de la peinture sur verre.

» Au XVIIe siècle, les progrès inespérés de la chimie n'ont pas réveillé le zèle.

» Le XVIIIe siècle n'a pas fait davantage; il s'est servi des émaux d'applications pour produire de délicieux carreaux du genre suisse, que l'on admire aujourd'hui dans les cabinets des amateurs et des antiquaires.

» Sur la fin de ce siècle, un verrier érudit, Pierre Leviel, essayait dans un important traité de ranimer l'ardeur éteinte. Ses efforts étaient vains et sa voix se perdait dans le désert. D'ailleurs, de graves préoccupations qui absorbaient alors tous les esprits ne permettaient plus de l'entendre.

» Quelles peuvent être les causes de cette étrange stagnation où languit si longtemps un art qui était resté *jeune* pendant des siècles? Nous en entrevoyons plusieurs qui ont dû contribuer à ce triste résultat dans une mesure inégale. C'est d'abord la faveur que prirent tout-à-coup les autres arts longtemps négligés et qui absorbèrent toutes les forces *vives* du génie national. Les *verriers* devaient rester au second plan dans un temps où la sculpture avait pour représentants les Jean Goujon, les Pierre Puget, et la peinture les Poussin, les Lesueur, les Lebrun. C'est peut-être aussi l'inexplicable discrédit dans lequel était subitement tombé l'art du Moyen-Age. Ses destinées avaient été unies jusque-là à celles de la peinture sur verre; il devait l'entraîner avec lui dans sa ruine.

» Mais à quoi bon nous attarder dans l'étude de ces causes diverses? Le fait subsiste et éclate aux yeux : c'est l'injuste abandon d'un art cher à nos pères, et, disons-le, digne de leur préférence.

» Le jour de réparation se leva enfin, et les vitraux furent remis en honneur, avec l'art du Moyen-Age, à l'aurore de notre XIX[e] siècle.

» Ici finit notre rôle d'historien. Nous n'avons pas à raconter et à apprécier les essais et les travaux du temps où nous vivons. L'histoire a besoin de voir les choses à distance pour être impartiale. Quant à nous, il ne nous siérait pas de nous attribuer les fonctions de juge après avoir rempli nous-même le rôle d'acteur.

» La seule attitude qui nous convienne *ici* est celle de l'avocat qui défend des opinions qui lui sont chères avec une chaleur égale à la force de ses convictions et qui ne sollicite de ses auditeurs qu'une seule chose : leur assentiment à des opinions qui leur paraîtront raisonnables.

» Un rapide aperçu historique nous a conduits, Messieurs, jusqu'au seuil du XIX[e] siècle. Nous nous sommes arrêtés à cette date parce qu'elle marque une ère nouvelle et comme une seconde renaissance de l'art du verrier, et aussi parce que, arrivées là, nos appréciations prenaient nécessairement un caractère nouveau. En parlant de l'art contemporain, la discussion se mêlait d'elle-même à l'histoire, et la question historique se transformait en une discussion d'esthétique.

» Il devenait impossible de traiter suffisamment de la peinture sur verre au XIX[e] siècle, sans examiner tout à la fois ce qu'elle est et ce qu'elle doit être. Je me serais reproché de toucher à une telle question par son petit côté, je l'aborderai donc de front et avec la liberté qui est de droit devant une question de ce genre.

» Et d'abord, Messieurs, il y a un point à élucider avant tout et dont l'examen s'impose au début de cette étude.

» La peinture sur verre au XIX[e] siècle se rattache-t-elle aux siècles antérieurs, au double point de vue de l'art et de la pratique? Nos verriers contemporains luttent-ils à armes égales avec leurs devanciers, ou bien, comme on le répète et comme on l'imprime si souvent, y a-t-il des procédés, des traditions perdues et que l'on recherche vainement, et est-ce un art qui a

perdu sa voie et qui tâtonnera encore longtemps avant de la retrouver?

» Messieurs, je n'hésite pas à le dire au risque d'étonner certains esprits, cette opinion si répandue que nous avons perdu les anciennes traditions de l'art de peindre sur verre, cette opinion n'est qu'un préjugé qui ne repose sur rien et que pour ma part je n'ai jamais pu m'expliquer. Aucun peintre verrier n'a jamais dit ni écrit rien de semblable. L'erreur s'est installée et propagée dans les Revues et dans l'opinion, sous la plume de certains écrivains dont j'honore le talent, mais qui ont le tort d'oublier que, dans des matières aussi spéciales, ni l'esprit, ni la science théorique ne peuvent suppléer complétement à l'observation et à l'expérience.

» J'ose même dire qu'à voir la facilité avec laquelle certains critiques hasardent les affirmations les moins fondées, on peut se demander si leur science elle-même est bien approfondie : il est permis d'émettre ce soupçon sans froisser personne d'autant plus que s'il y a ici un coupable c'est uniquement le public. Notre siècle demande à ses publicistes de lui parler de tout et les oblige ainsi à parler de tout un peu superficiellement.

» Quoi qu'il en soit, Messieurs, à en croire certaines opinions reçues, nous ne connaîtrions plus l'ancienne peinture sur verre, et cette prétendue ignorance porterait principalement sur certains procédés techniques que nous ne pourrions retrouver et sur certains effets de coloration que nous serions impuissants à reproduire. Or, Messieurs, en ce qui concerne les procédés techniques, vous avez pu juger déjà par ce que nous avons dit des *verres doubles, de l'application des émaux et des jaunes d'argent, des enlevés à la brosse, à l'émeri, à l'acide*, vous avez pu juger, dis-je, si véritablement tous ces procédés sont pour nous des énigmes.

» Mais j'ose aller plus loin, et une étude approfondie et déjà longue des verrières de Chartres m'autorise à l'affirmer sans hésitation, non-seulement l'ensemble des procédés de nos devanciers nous est connu, mais encore il n'est aucun des résultats obtenus par eux que nous ne puissions expliquer et obtenir nous-mêmes, quelquefois même plus facilement, grâce aux progrès de la chimie et des sciences.

» Mais, dira-t-on, s'il en est ainsi, si l'artiste contemporain a entre les mains des moyens équivalents, supérieurs même à

ceux des anciens, comment se fait-il qu'il soit impuissant à rendre certaines teintes, certain fondu qu'on admire tant dans leurs œuvres ?

» C'est là l'objection habituelle, et, il faut le dire, son point de départ est juste. Il est très-vrai que pour certains effets de coloris tous les efforts ont été infructueux, et j'ajoute même qu'ils le seront toujours.

» Il y a dans les vitraux anciens un certain cachet indéfinissable que le verrier contemporain ne peut obtenir.

» C'est vrai, mais cela ne vient nullement, comme on se l'imagine, de ce qu'il y a des teintes perdues et dont on ne peut plus retrouver le secret. Non, notre gamme est aussi riche et aussi variée de tons et de nuances que la gamme des anciens. J'ai essayé, pour ma part, de retrouver toutes les notes des verrières de Chartres, et j'affirme les avoir toutes reproduites identiquement, à la condition de préparer moi-même les matières dont je devais me servir.

» D'où vient donc notre infériorité? D'une seule cause, qu'il n'est au pouvoir de personne de supprimer ni d'atténuer, c'est que nos pères ont avec eux un collaborateur qui manquera toujours aux artistes vivants et qui ne leur sera donné que plusieurs siècles après leur mort : je veux dire le Temps, avec son action lente et sûre.

» Je m'explique, Messieurs, en vous présentant encore ici le résultat d'observations personnelles qui me paraissent concluantes et qu'il serait facile à chacun de contrôler.

» Quand on examine de près une fenêtre de nos vieilles cathédrales, on s'aperçoit que, sous l'action de l'atmosphère et du temps, la surface extérieure du verre s'est détériorée et comme dépolie; des stries nombreuses et parfois profondes s'y sont formées; chacune des cavités ou alvéoles de cette paroi rugueuse a recueilli son contingent de poussière; cette salissure bienfaisante s'est incrustée à la longue dans les porosités du verre, et (jointe à l'action de la lumière solaire) elle a produit l'effet d'un glacis général qui estompe les teintes et donne à la facture ce cachet mystérieux que toute l'habileté contemporaine ne peut reproduire.

» Chose remarquable, qui vient bien à l'appui de notre thèse, ce cachet est d'autant plus accentué que la verrière est plus ancienne.

» Mais, Messieurs, il y a une preuve tout-à-fait décisive que c'est bien là, dans cette détérioration qui est l'œuvre du temps, qu'il faut chercher le secret unique de cette harmonie merveilleuse, de ce velouté inestimable des anciennes verrières.

» On a essayé d'obtenir par des moyens artificiels, par des procédés chimiques, un dépoli analogue; on a, pour me servir du mot consacré, *patiné le verre*, et les résultats obtenus sont extraordinairement remarquables : on est arrivé ainsi à une imitation de l'antique aussi exacte et aussi parfaite que possible. Je pourrais citer des exemples de restauration de verrières anciennes où ces procédés ont été employés avec tant de bonheur que non-seulement le public, mais les connaisseurs eux-mêmes s'avouaient incapables de discerner les pièces rapportées de l'ensemble du vitrail : l'action instantanée et artificielle de la science était arrivée au même résultat que la lente influence des siècles.

» Voilà, Messieurs, des faits parfaitement certains et qui réduisent à ses véritables proportions un préjugé aussi répandu que peu fondé.

» Pour terminer cette rapide comparaison de l'art moderne avec l'art ancien, il resterait encore un mot à dire.

» Si les procédés et le coloris n'ont rièn à envier au passé, en est-il de même des artistes? Leurs œuvres valent-elles celles de leurs devanciers? C'est l'éternelle querelle des anciens et des modernes transportée de la littérature dans le domaine artistique. Je me garderais, Messieurs, de me donner le ridicule de cet écrivain dont parle spirituellement la Bruyère, et qui prouvait que les anciens étaient inférieurs aux modernes, par des raisons tirées de son propre jugement et des exemples puisés dans ses ouvrages.

» Ce serait témérité et mauvais goût de nous comparer à ces hommes qui sont nos maîtres et nos modèles. Nous prétendons seulement être leurs disciples.

» Vous jugerez, Messieurs, si les verriers de notre temps méritent ce nom quand je vous aurai fait connaître leur méthode et leur manière en vous disant ce que doit être et ce qu'est en effet la peinture sur verre, telle qu'ils la pratiquent. C'est cette question qu'il s'agit maintenant d'examiner et de résoudre.

» Notre siècle n'a pas innové en architecture, il n'a pas créé

un style original, mais il accepte en hôte généreux tous les styles antérieurs, et cela n'a rien que de légitime, à la condition qu'il les respecte tous et garde à chacun d'eux sa pureté et sa physionomie propre.

» Ce devoir qui s'impose à l'architecte s'impose également au verrier, car, nous l'avons dit, notre art est inséparable de l'architecture; les verrières font partie intégrante de l'édifice qu'elles éclairent, et bien qu'il y ait des exemples du contraire, elles doivent, en bonne règle, rentrer dans le même style que lui.

» Il y a un principe qui domine tout dans l'art, c'est le principe de l'unité.

» Lors donc qu'il s agit de restaurer des vitraux anciens ou de compléter la décoration d'un monument déjà éclairé par des verrières d'une époque déterminée, le verrier a une voie toute tracée; il doit, d'une façon absolue, assimiler son travail à l'ancien.

» Mais quand il faut remplir les baies d'une église nouvelle dont la décoration tout entière lui est confiée, jusqu'où va son indépendance? Il va sans dire, Messieurs, que, là encore, sa première préoccupation doit être le style de l'édifice : ce serait une faute grossière de placer des vitraux du style du XIII[e] siècle dans une église romane, ou de transporter des imitations de la Renaissance dans un monument du Moyen-Age: c'est de la dernière évidence. Donc tous les ornements architecturaux qui forment le cadre de la verrière suivront toujours le style général du monument, et rien ne serait plus choquant que de voir des ogives et des clochetons égarés dans des baies plein-cintre, ou des frontons grecs jurer dans les baies élancées d'une fenêtre ogivale.

» Ici tout le monde est d'accord et les divergences d'opinion ne se concevraient d'ailleurs guère : on est sur le terrain du bon sens et du bon goût le plus élémentaire.

» Mais outre les détails et les ornements accessoires, il y a le vitrail même, les personnages, comment doivent-ils être traités?

» C'est ici, Messieurs, que nous entrons dans le vif du débat et que nous touchons à la difficulté précise sur laquelle on a tant parlé et tant écrit, peut-être sans bien s'entendre, toujours certainement sans faire avancer d'un pas la question.

» Là même cependant tout n'est pas en litige : il y a un point

ou plutôt un mot sur lequel tout le monde est d'accord : c'est que les sujets quels qu'ils soient doivent rentrer dans le genre décoratif.

» Mais ce mot, comment les critiques l'entendent-ils?

» Pour les uns, le genre décoratif c'est exclusivement la mosaïque du XII[e] siècle ou les médaillons et les personnages en pied du XIII[e], à l'exclusion des scènes du XIV[e] et du XV[e] siècle. Pour les autres, c'est le bannissement absolu du *modelé* dans la facture et de ces grandes compositions dont les dimensions rappellent la grande peinture d'histoire.

» Vous me permettrez, Messieurs, de discuter toutes ces opinions librement et sans passion et d'en appeler de certaines phrases stéréotypées, de certains aphorismes qu'on rencontre partout aux principes éternels de la raison et du goût.

» L'admiration des anciens est certainement un des principes conservateurs et régénérateurs des arts comme des littératures, mais encore faut-il que ce ne soit pas une admiration aveugle, qui s'attache à ce qu'il y a de défectueux dans ces chefs-d'œuvre, au lieu de se concentrer sur ce qu'il y a en eux de vraiment admirable. On rirait, et à bon droit, d'un homme de lettres qui admirerait et imiterait exclusivement dans Corneille l'emphase exagérée de ses dernières tragédies, et dans Pascal l'incorrection des phrases qu'il a laissées inachevées.

» N'est-ce pas tomber dans le même travers que d'admirer dans les verrières du XII[e] et du XIII[e] siècle les défauts de dessin, le manque de perspective et de proportion. Ces œuvres sont belles sans doute, mais ce n'est pas là qu'elles le sont. Imitez le sentiment, le coloris, l'harmonie générale, la richesse, voilà ce qui est beau et imitable.

» Si vous êtes capables de faire un dessin plus naturel, plus juste de proportion, plus étudié, plus vivant, allez-vous de propos délibéré faire abstraction de vous-même et commettre des fautes par amour de l'antiquité?

» Dans une restauration, ce sera pour vous un devoir rigoureux. Dans une église neuve, en style de l'époque, ce sera une permission dont vous pourrez user. C'est le passé que vous ressuscitez, tel qu'il était avec ses qualités et ses lacunes. Pour l'amateur, il y a dans cette reproduction exacte de l'antique un charme comparable à celui d'une citation en vieux français qui plait par sa naïveté et son incorrection même.

» Mais faire de cette imitation stricte, une obligation générale, c'est impossible. Si j'évite des défauts que personne ne conteste, si, tout en gardant ce qu'il y a de bon, je corrige les défauts et perfectionne les qualités, si mon œuvre est moins raide, mieux proportionnée, plus vivante, plus artistique; si mes figures sont moins décharnées, plus fines, plus modelées, aurai-je manqué aux règles de l'art ?

» Évidemment ce n'est pas admisssible.

» Oui, que notre art soit décoratif, mais il peut l'être en restant de l'art au premier chef.

» Faisons de la mosaïque, mais qu'elle soit bien étudiée, bien correcte; faisons des médaillons, mais rien ne nous interdit de donner à nos petites scènes un modelé léger, transparent, argentin dans les chairs, en blaireautant ou en putoisant les teintes.

» Imitons les grands personnages en pied du XIIIe siècle, mais si nous pouvons leur donner plus de vie et d'expression sans leur rien ôter de leur majesté, nous aurons bien mérité de l'art.

» Voilà, ce me semble, ce que diront tous les hommes de bon goût et de science véritable; je me hâte de l'ajouter, Messieurs, c'est ce que disent et essaient de pratiquer en effet tous les artistes contemporains qui ont quelque valeur.

» Leur est-il permis de franchir ces limites et d'élargir leur horizon en essayant, à la suite des verriers du XVe et du XVIe siècle, d'agrandir leur cadre et de représenter de grandes scènes?

» Ici encore, Messieurs, nous trouvons devant nous, comme une barrière infranchissable, une de ces grosses phrases qui semblent indiscutables et que l'on est habitué à considérer comme de vrais axiomes.

» Point de grandes scènes, point de grandes compositions, nous crie-t-on, c'est un genre interdit aux verriers. Et pourquoi ? Parce qu'alors *il ferait de la peinture, il ferait du tableau !* Le peintre verrier ne doit pas faire *du tableau*, de la *peinture.* Voilà, Messieurs, le gros mot de la question; c'est ici le point central et comme le pivot.

» Je vous demande encore la permission d'être en ce moment aussi franc que possible, en vous promettant toute la précision dont je suis capable.

» Évidemment, les critiques qui ont poussé les premiers ce cri d'alarme ont été émus surtout de la crainte de voir le verrier empiéter sur le domaine du peintre, et il ont redouté la confusion de la peinture sur verre avec la peinture sur toile; mais qu'ils se rassurent, cette confusion n'est nullement à craindre. La peinture sur verre n'est pas la peinture sur toile, ce sont deux arts différents qui ont leurs procédés, leurs résultats, leurs caractères essentiellement distincts.

» Le peintre sur toile travaille sur un fond opaque; dans la disposition des teintes et des ombres, il calcule exclusivement avec la réfraction de la lumière; car le rayon lumineux ne traverse pas sa peinture, il s'y *brise* et revient de là à l'œil du spectateur. Le verrier au contraire peint sur un fond transparent, destiné non pas à réfléchir, mais à tamiser la lumière; son œuvre sera plus facilement brillante, il obtient des effets plus splendides de diamant et de pierrerie, mais il doit appliquer pour les ombres et les chairs des théories toutes différentes.

» Le peintre est plus libre dans le choix, la disposition, le style de ses sujets : sa toile généralement, si l'on me permet l'expression, sera un meuble et ne s'incorporera à aucun ensemble architectural. La verrière fait toujours, comme la peinture à fresque, partie intégrante d'un édifice, et comme telle est assujettie à un style déterminé.

» Voilà des différences assez sensibles pour qu'il n'y ait aucune identification possible.

» Les deux arts sont distincts, et, j'ose le dire, ce ne sont certes pas les verriers qui réclament contre cette distinction; c'est l'honneur de leur art d'être un art à part, qui a sa vie et son caractère à lui.

» Mais, Messieurs, cette distinction si réelle n'empêche pas des analogies nombreuses et incontestables. Le verrier est véritablement peintre, ses œuvres sont vraiment des peintures, quoique d'un genre particulier, son art enfin est véritablement un art.

» Lors donc qu'on lui interdit la peinture, si on veut seulement lui rappeler que sa peinture à lui n'est pas la peinture ordinaire, on fait une chose inutile peut-être, mais enfin très-raisonnable; si au contraire on veut lui faire admettre qu'il n'est aucunement peintre, que peindre sur verre ce n'est pas peindre, que sa peinture n'est pas de la peinture, on va manifestement contre le bon sens.

» Mais soit, dit-on, qu'il peigne, le mot n'y fait rien, ce n'est pas de la peinture que nous voulons qu'il se défende, c'est du *tableau*, et on se retranche derrière ce mot comme derrière un boulevard inattaquable.

» Voyons, Messieurs, s'il l'est autant qu'on le pense.

» D'abord, que veut-on dire par tableau? Le tableau, ce me semble, comporte une multitude de genres, et des dimensions de toute nature : il y a les tableaux de chevalet, les paysages, la peinture d'histoire, et dans chaque tableau il y a le dessin, le coloris, *le faire* en un mot. Quelle est de toutes ces choses celle qui est interdite au verrier? En lisant les nombreux articles de nos critiques, et en essayant de me rendre compte sans prétention de ce qu'il pouvait y avoir sous ce mot assez vague de *tableau*, je suis arrivé à cette persuasion qu'il couvre dans leur pensée une triple objection.

» *Ne faites pas de tableau*, c'est-à-dire, pour quelques-uns, n'essayez pas de rivaliser avec ces qualités brillantes de dessin, de proportion, de fini qui fait la beauté des peintures sur toile : ce n'est pas votre genre, votre genre à vous c'est la *tapisserie* et non la peinture.

» Que notre art se rapproche par quelques côtés de la tapisserie, nous l'admettons parfaitement; mais n'est-il pas évident qu'il en est au moins aussi distinct que de la peinture sur toile. La composition lente et patiente de la tapisserie s'éloigne au moins autant de notre manière que celle-ci s'éloigne de la manière des peintres sur toile.

» Mais d'ailleurs est-ce que la grande tapisserie ne fait pas du tableau ? Les paysages, les personnages en pied, les scènes des Gobelins ne sont-ils pas de vrais tableaux, et cependant ne sont-ils pas de belles œuvres ?

» Il y a plus, Messieurs, la tapisserie fait des tableaux et ne peint pas, mais le verrier tient le pinceau, il est *peintre*, c'est un titre que le langage, l'opinion et la raison lui accordent.

» Il est peintre — et il ne ferait pas de tableau? Il lui serait défendu de chercher des modèles dont la note serait à l'échelle comme proportions, il lui serait défendu d'étudier la nature et de la reproduire vivante et animée! Voilà, Messieurs, des assertions qui me confondent, qui trahissent des préjugés bien peu fondés en raison, et, je l'ajoute, qui sont en contradiction flagrante avec l'histoire artistique.

» Les verriers de la Renaissance ont étudié la nature, dessiné avec justesse, modelé avec soin, ils ont fait ce que vous appelez un tableau, je n'en veux d'autre exemple que la belle page de Sainte-Gudule, dont j'ai eu l'honneur de vous parler. Allez contempler cette scène, c'est une verrière, c'est un tableau, et cependant, de l'aveu unanime, c'est un chef-d'œuvre!

» *Ne faites pas de tableau*, selon d'autres critiques, cela veut dire gardez-vous des grandes scènes; restez-en aux personnages isolés, aux petites scènes de médaillon, mais n'élargissez pas votre cadre, cela n'est pas permis au verrier. Cette opinion est commune, et je vous avoue encore, Messieurs, qu'elle m'étonne étrangement.

» Quand nous avons à remplir des baies immenses comme celle de Sainte-Gudule, il faut nécessairement y superposer des sujets en pied placés sous des dais d'architecture, ou bien diviser ce cadre en un grand nombre de médaillons restreints. S'il me vient une grande pensée, que je veuille l'exprimer d'une façon magistrale et la développer dans ce vaste cadre, cela me sera défendu parce que je suis verrier? uniquement pour cela.

» N'est-ce pas de la prévention?

» Si je passe outre, et que je fasse cette grande page, alors même qu'elle serait bien traitée, qu'il y aurait de la vérité, de l'unité de dessin, elle sera mauvaise parce qu'elle est sur verre?

» Encore une fois, Messieurs, que dire d'une critique semblable?

» Et chose extrêmement curieuse, en même temps que l'on exécute aussi impitoyablement ce tableau qui parle trop clairement aux yeux, on écrit des choses comme celles-ci : « *Que les temps sont changés : au moyen âge, la peinture sur verre était le mode d'instruction le plus puissant qui existât... elle présentait au peuple chrétien l'enseignement du christianisme tantôt sous la forme émouvante de la légende, tantôt sous le voile transparent du symbolisme.* » Quoi donc, la peinture sur verre doit parler au peuple, elle doit lui enseigner les grands mystères chrétiens; elle atteint ce but quand elle produit ces médaillons placés à vingt mètres au-dessus du pavé de nos cathédrales et où l'œil distingue à peine les personnages; elle enseigne le peuple dans ces légendes que la science des archéologues a quelque peine à déchiffrer; mais elle ne dit rien, elle n'atteint pas son but quand elle représente, dans ses grandes

compositions, les scènes de la vie du Christ, de la Vierge et des Saints !

» Avouez, Messieurs, que le verrier est de bonne composition quand il discute à froid de semblables arguments ! Enfin, dit-on, ne *faites pas de tableau*, parce que vous enlèveriez la transparence du verre.

» Erreur profonde, même pour les parties dont les teintes sont le plus accusées. Si en effet, le modelé est fort et vigoureux, c'est que le sujet est de dimension considérable, et s'il est de dimension considérable, il se trouve indubitablement placé dans un édifice spacieux et à une grande élévation. Or, plus un sujet est élevé par rapport à notre regard, et plus le soleil a de puissance d'action sur les ombres même les plus soutenues, plus surtout il élargit les parties lumineuses au profit de la transparence en frangeant les parties ombrées.

» Si d'ailleurs il arrive quelquefois que les teintes soient trop foncées, l'œuvre est blâmable sans doute, mais la faute en est au verrier et nullement au genre. Tous les genres peuvent être traités d'une façon transparente et lumineuse. Qu'importent les dimensions de la scène? L'effet général doit toujours être le même, puique les proportions de la lumière et des ombres ne changent pas.

» C'est au verrier à trouver cette juste proportion, à ne pas accuser outre mesure ses teintes et à se souvenir toujours que la verrière doit *éclairer* l'édifice qu'elle décore.

» Vous voyez, Messieurs, combien toutes ces critiques si véhémentes et si affirmatives soutiennent peu l'examen.

» Aussi bien, il me semble difficile de comprendre pourquoi on nous restreint ainsi notre horizon artistique, à une époque surtout où l'on est disposé à accorder dans tous les arts, à la liberté d'allure d'ailleurs indispensable, une part si légitime.

» Ne serait-ce pas être trop ambitieux, que d'ajouter encore ceci? On déplore souvent le dépérissement de la grande peinture, du grand art, on se plaint avec trop de sévérité peut-être qu'il n'y ait plus assez de largeur ni dans les conceptions, ni dans les œuvres : quel mal y aurait-il si les verriers essayaient, pour leur modeste part, de relever cet art qui s'en va, de lui ouvrir leurs ateliers? Ils ne demandent qu'une chose bien simple, c'est qu'on veuille bien leur permettre d'*essayer* et ne pas les condamner s'ils réussissent.

» Tenez, Messieurs, puisque vous m'écoutez avec tant de bienveillance, permettez-moi d'aller jusqu'au bout de ma pensée.

» Toutes ces critiques sans hostilité et sans parti pris, je me plais à le reconnaître, mais aussi peut-être sans études profondes et sans grande expérience, finissent par faire aux artistes verriers une situation véritablement singulière.

» D'ailleurs, Messieurs, il y a ici des principes supérieurs qui dominent et expliquent tout, et dont la vérité est inattaquable.

» Du moment où l'on veut bien nous accorder une place, si petite qu'elle soit, parmi les artistes, nous avons le droit de demander qu'on nous juge d'après les principes éternels de l'art.

» Or, l'art a un but unique et absolu, — le Beau. Les moyens d'atteindre ce but sont relatifs et laissés à la liberté de chacun : mais dès lors qu'une œuvre exprime le beau, de quelque manière qu'elle ait été conçue et faite, elle est une œuvre d'art.

» Un Corot n'est pas un Léopold Robert; l'un et l'autre ne sont ni des Rubens ni des Raphaël : tous cependant sont des œuvres artistiques parce que tous expriment la beauté sous une de ses faces.

» Je dirai de même : qu'importe qu'une verrière soit grande ou petite, qu'elle soit mosaïque, en médaillon ou en scène d'histoire, si elle est belle, admirez; discutez sans doute, mais comme vous discutez tous les arts, et sans vouloir arracher au verrier une liberté d'initiative et une indépendance d'action auxquelles il a droit au même titre que tous les sculpteurs et les peintres. »

Quelques observations sont présentées par MM. Lecocq et Famin.

Communication d'une note de M. Heurtault sur le verre incassable, traduction d'un passage de Pétrone.

Ferunt sub Tiberio fabrum quemdam vitrea vasa fecisse ejus tenacitatis, ut non magis quam aurea vel argentea frangerentur. Cum ergo phialam ejusmodi de purissimo vitro fabricasset, obtulit Cæsari, qui laudavit artificis manum. Ille, quo sibi plenius admirationem intuentium et gratiam imperatoris conciliaret, petitum a Cæsare vas projecit in pavimentum tanto impetu, ut nec firmissimum æs mansisset illæsum. Inde, is phialam sustu-

lit, quæ tantum collisa erat, tanquam vas æneum, malleoloque de sinu prolato, vitrum correxit aptissime, crebrisque ictibus reparavit. Quo facto, putabat se solium Jovis tenere, eo quod Cæsaris familiaritatem omniumque admirationem promeruisset, sed secus accidit. Quæsivit enim Cæsar, numquid alius sciret hanc temperationem vitrorum. Addunt, postquam negasset, illum ab imperatore jussum mori, quoniam scilicet, ut virum prudentiorem timuisse et cavisse putant, si tale artificium propagatum esset, argentum et aurum dehinc pro luto haberentur.

V. Pétrone.

On rapporte que sous Tibère, un ouvrier fabriqua des vases de verre d'une telle consistance, qu'ils ne se brisaient pas plus que les vases d'or ou d'argent. Ayant donc façonné un vase de cette espèce, du verre le plus pur, il l'offrit à l'empereur qui loua l'habileté de l'ouvrier. Celui-ci, pour s'attirer plus complétement l'admiration des spectateurs et les bonnes grâces de César, redemanda le vase à Tibère, et le jeta avec tant de force sur le pavé, que l'airain même le plus solide aurait assurément été endommagé. Alors l'ouvrier ramassa le vase, qui était seulement bossué, comme l'aurait été un vase d'airain ; puis, tirant de sa ceinture un petit marteau, il redressa le verre très-adroitement, et le répara à petits coups redoublés. Cela fait, il croyait déjà voir l'Olympe s'ouvrir devant lui, d'autant plus qu'il se figurait avoir mérité l'amitié de César et l'admiration générale. Mais son attente fut trompée. En effet, l'empereur lui demanda si quelque autre que lui connaissait le secret de fabriquer du verre semblable. On ajoute que l'artiste ayant répondu négativement, Tibère le fit mettre à mort, parce que (comme le craignait sans doute, par un excès de précaution, ce prince trop prudent), si un tel art était venu à se répandre, l'or et l'argent auraient perdu toute leur valeur.

M. Lecocq demande qu'il soit donné lecture de la notice sur Port-Royal, dont l'impression est projetée par la Société. — Avant d'en décider l'impression il en sera fait lecture à l'Assemblée.

L'ordre du jour est épuisé ; la séance est levée à cinq heures.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. Barland (François), professeur de quatrième au collége; présenté par MM. Met-Gaubert et Merlet.

Barrois, docteur-médecin à Illiers ; présenté par MM. Met-Gaubert et Merlet.

MM. BOUTHEMARD, entrepreneur à Chartres; présenté par MM. Lecocq et P. Durand.

DOULLAY (Georges), avoué à Chartres; présenté par MM. Met-Gaubert et Merlet.

ISAMBERT (Gustave), homme de lettres à Paris; présenté par MM. les docteurs Robin et Harreaux.

VINET, cultivateur, maire de Garancières-en-Beauce; présenté par MM. Treille et Met-Gaubert.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Romania, recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, par MM. Meyer et Gaston. Paris, F. Vieweg, libraire éditeur, 67, rue Richelieu. (Envoi du Ministère.)

Bulletin archéologique et historique, société de Tarn-et-Garonne, t. IV, 4e trimestre 1876. Montauban, Forestier neveu.

Bulletin de la Societé des Antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre de 1876. Poitiers, typographie Dupré.

SÉANCE DU 3 MAI 1877.

Présidence de M. MERLET. — M. MET-GAUBERT, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart par la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière réunion.

Etaient présents : MM. Merlet, Chavaudret, Met-Gaubert, Brosseron, de Bertheville, Besselle, Dussart, Famin, Gilbert P., Hue, l'abbé Foucault, Lefebvre (Aug.), Legrand, Lecocq, docteur Legendre, Ossude fils, l'abbé Pouclée, Ravault, Sévestre.

Des regrets sont exprimés à propos du décès de notre confrère M. Béthanier.

Il est ensuite arrêté que la séance publique annuelle aura

lieu le jeudi 14 juin, à deux heures, salle Sainte-Foi; M. E. Chesneau, critique d'art, à Paris, fera une conférence sur l'*Art et l'Utile.*

Communication d'une lettre de M. l'Inspecteur d'Académie au sujet de l'Exposition scolaire. — L'assemblée décide qu'elle mettra à la disposition de M. Bos, sollicitant des récompenses spéciales, un exemplaire de Souchet relié et une médaille d'argent, grand module, d'une valeur de 25 francs environ.

Rapport de la Commission sur le château d'eau de l'aqueduc d'Houdouenne.

« Dans la séance du 8 février dernier, M. Lecocq a donné communication de la démarche par lui faite auprès du propriétaire, au faubourg la Grappe, chez lequel a été trouvé le bassin de distribution des eaux de la fontaine d'Houdouenne, démarche ayant pour but l'acquisition du terrain occupé par ledit bassin, et de laquelle il ressort que le propriétaire cèderait ledit terrain moyennant une somme de mille francs. M. Lecocq demande, si ce prix était consenti par la Société, quels seraient les moyens de conservation à employer, et propose qu'une commission de trois membres soit désignée pour étudier le travail et donner le chiffre approximatif de la dépense.

» La commission constituée dans la même séance a été convoquée pour le 15 mars, à l'effet de remplir la mission qui lui était confiée.

» Elle s'est, en conséquence, rendue sur les lieux, où, après un sérieux examen et diverses propositions sur les moyens de consolidation à employer pour arriver à la conservation de l'édifice, elle s'est arrêtée à la construction d'une voûte en moëllon couvrant toute la superficie du bassin avec escalier d'accès couvert et fermé.

» Le détail estimatif de la dépense, y compris l'enlèvement des terres de l'intérieur du bassin ainsi que les travaux de consolidation des murs actuels, s'élève à la somme de 2,000 francs.

» Cette somme, ajoutée au prix demandé par le propriétaire du terrain, constituerait une dépense de 3,000 francs pour la Société, et votre commission s'est demandé si le château d'eau, dans son état actuel de délabrement et de détérioration, offre un intérêt assez grand de conservation pour motiver une dépense aussi considérable: elle ne le pense pas.

» La Société possède une notice et des plans exacts et cotés du bassin, ces éléments sont bien suffisants pour satisfaire à tous renseignements et indications utiles sur sa forme et la nature de sa construction. »

Après délibération, les conclusions de la Commission sont adoptées.

Il est accordé une médaille d'argent de 15 francs en faveur du concours des Sociétés musicales qui se tiendra à Chartres, le dimanche 17 juin.

Communication sur la séance du jeudi 5 juillet. Ce jour, et conformément à nos statuts, la Société se réunira en assemblée générale pour le renouvellement du Bureau. Tous les membres actuels sont rééligibles, à l'exception du Président. Il y aura, ce même jour, renouvellement de la Commission de publication. Des lettres spéciales de convocation seront, à ce sujet, envoyées à tous les sociétaires.

M. le Président propose à l'assemblée la publication d'un ouvrage manuscrit de M. E. Bellier de la Chavignerie sur le couvent de la Visitation; cet ouvrage serait soumis à l'appréciation de la Commission de publication avant la séance de juillet.

Diverses observations sont présentées au sujet des travaux antérieurement acceptés comme future publication. La décision de la Société avait désigné comme devant être imprimés :

1° *L'Histoire des chanoines de la cathédrale de Chartres;*

2° *Le Cartulaire de l'Abbaye de Thiron;*

3° *Le Journal d'un Bourgeois de Chartres, ligueur* (1579-1592).

M. Merlet déclare que, pour cette année et l'année prochaine, il ne peut s'occuper de la publication de l'*Histoire des Chanoines*. Quant au *Cartulaire de l'Abbaye de Thiron*, il n'est pas non plus préparé.

M. Lecocq annonce que, étant soumis à la clause éventuelle portée au procès-verbal, il n'a pas cru, jusqu'à ce jour, devoir s'occuper sérieusement du *Journal d'un Bourgeois de Chartres;* mais en présence de la déclaration faite présentement par M. le Président, il maintient son droit de publication à propos duquel il demande un délai suffisant et un correcteur.

Rapport supplémentaire de M. Legrand sur les travaux des instituteurs; ce rapport complète celui de M. Person.

I

« L'utilité et l'opportunité du concours historique et géographique ouvert entre les instituteurs du département, s'est fait apprécier tout d'abord par le mérite des travaux auxquels la Société d'archéologie d'Eure-et-Loir a accordé ses premières récompenses.

» Aussi, pendant que la notice sur les Autels-Villevillon vient d'être jugée digne d'être insérée textuellement dans les Mémoires publiés par la Société, voici que d'autres travailleurs, répondant à l'appel adressé et à l'exemple déjà donné, viennent solliciter, à leur tour, pour leurs études, la bienveillante attention qui peut leur être accordée.

» Mais si la Société, au point de vue archéologique seulement, peut se féliciter dès à présent des résultats obtenus, elle n'est pas non plus indifférente à un autre but qu'atteindront certainement les concours annuels qu'elle a fondés.

» En effet, quand le goût sera venu aux instituteurs de cette intéressante exploration, de ce qui s'est passé dans le lieu où les attachent les devoirs professionnels qu'ils ont à y remplir; — quand d'un côté ils se seront appliqués à se rendre un compte exact de la constitution géologique du sol, de son relief, du régime de ses eaux, de son climat, de sa viabilité, etc.; — quand de l'autre côté ils seront devenus les dépositaires de tous les documents du passé, — de quelle utilité ne seront-ils pas à la mairie, comme greffiers, archivistes, conservateurs de tous les plans et de tous les titres?

» Et ce ne sera pas tout encore. L'enseignement de l'école profitera des connaissances de l'instituteur. Les éléments de l'histoire locale se placeront à leur date parmi ceux qui se rapportent à l'histoire générale et à ceux de la contrée, pendant que les enfants préluderont à l'étude de la géographie des grandes divisions par l'étude faite sur place des accidents topographiques donnant son aspect physique au territoire environnant.

» Et, c'est parce que j'ai à faire valoir ces avantages du con-

cours auquel quatre instituteurs viennent prendre part cette année, que je me félicite, Messieurs, d'être auprès de vous le rapporteur de la Commission chargée d'apprécier les travaux présentés et de solliciter les récompenses qui peuvent avoir été méritées par chacun d'eux.

II

Notice historique et géographique sur la commune de Nottonville.

Par M. Chantegrain, *instituteur adjoint, à Brou.*

» C'est à ce Mémoire que la Commission d'examen a donné le nº 1er en raison des faits aussi nombreux qu'importants qu'il renferme dans l'une et l'autre de ses deux grandes divisions : *Histoire et Archéologie; Topographie et Géographie physique du pays*[1].

» Dans la première partie, l'auteur de la notice relève plusieurs monuments de l'époque celtique :

» Trois pierres druidiques.

» D'autres pierres avec rainures ayant eu certainement pour usage le polissage des armes; comme auprès de la Grenouillière se trouve une agglomération de grès erratiques déjà indiqués et dessinés par M. Lecocq, et ayant servi de polissoir.

» Recherches infructueuses pour trouver aux environs des haches ou seulement des silex ayant reçu un commencement de taille.

» Une voie romaine est ensuite caractérisée par son appareil de construction; et il semblerait aussi à quelques mouvements de terrain encore visibles, qu'il y eût là des retranchements, des camps à reporter à l'époque gallo-romaine.

» Aucun vestige, aucune chronique ne donnent ouverture pour Nottonville et lieux environnants sur des faits qui se seraient placés dans cette longue époque de transition : luttes des Francs en Neustrie, Austrasie, Bourgogne, expéditions en

[1] La première partie du travail aurait toutefois reçu par l'instituteur la dénomination erronée de *commune d'autrefois*, puisque la commune d'autrefois n'existait pas.

Aquitaine et mouvements militaires occasionnés par l'invasion des Sarrasins et des Normands.

» Rien que des restes de constructions détruites par la guerre ou par l'incendie, substructions souterraines dont l'existence ne remonterait pas aux Gaulois ou aux Romains, mais qui sembleraient bien plutôt appartenir à la première période de l'histoire monacale, alors que les moines fixaient les populations sur le sol par les travaux de l'agriculture, priaient, travaillaient des mains et ouvraient leurs cloîtres aux grandes infortunes dont elles étaient la pieuse retraite.

» Nous voici arrivés au Moyen-Age, avec des chroniques, des constructions, dont diverses parties sont encore existantes, qui permettent de donner des renseinements certains sur l'organisation seigneuriale, sur l'abbaye ou prieuré ressortissant de Marmoutier, sur les juridictions civiles et monastiques et sur l'histoire et le caractère archéologique de l'Eglise.

» Les recherches sur cette partie de l'histoire de Nottonville ont reçu de l'auteur de la notice un très-grand développement; c'est la partie principale de son travail.

» Les comtes du Puiset et de Chartres ont leurs châteaux-forts dans la contrée où, dès le XI[e] siècle, des demeures seigneuriales s'établissent partout.

» Au Bois qui devient bientôt l'Abbaye-au-Bois.

» Au château de la Brosse, d'abord au seigneur du Puiset, puis à la maison de Goian, puis à la famille d'Aligre, puis enfin à la famille de Riantz.

» A la Chenaudière.

» A Pontault, avec la famille Groslot.

» A Secouray, avec la famille du Breuil.

» A Vallières.

» Le jeune investigateur suit ces familles dans leurs filiations et alliances et dresse même le tableau généalogique de chacune d'elles, espèce de nobiliaire de la contrée.

» Nous mentionnons seulement le travail précité, attendu surtout que les personnages indiqués vont remplir souvent ailleurs de hautes charges royales, et cessent dès lors d'appartenir à la contrée.

» L'historien de Nottonville place ensuite au XI[e] siècle la fondation de l'Abbaye ou mieux Prieuré du Bois.

» Ebrard I[er] ou Thibaut IV, avant le départ pour la croisade,

fait don du domaine où doit s'établir l'abbaye aux moines de Marmoutier, et il augmente au retour de la Terre-Sainte les libéralités seigneuriales.

» M. Chantegrain ajoute à son Mémoire des renseignements fort intéressants sur la faune et la flore de la commune de Nottonville; mais ces renseignements n'étant pas dans les limites du programme, la Commission n'a pas cru devoir en tenir compte, non plus que du recueil de mots usuels employés dans la commune et les environs. Ces mots, dits usuels, ne sont en effet que des emprunts faits au vieux français littéraire, et sont loin de constituer un patois.

» La Commission estime que la partie historique du travail de M. Chantegrain, bien que l'exposition en soit un peu confuse, mérite certainement le n° 1 dans le classement des quatre mémoires qui lui ont été présentés.

III

Études sur la commune de Beaumont-les-Autels.

Par M. Thibault, *instituteur, à La Bazoche-Gouët.*

» Nous sommes ici en présence d'un recueil considérable de notes intéressantes à consulter, mais le travail d'ensemble n'a pas reçu la dernière main.

» L'auteur nous présente d'abord l'historique général des anciennes paroisses de Beaumont-le-Chartif et des Autels-Tubœuf avec les Cailleaux, et nous fait assister aux différents événements dont le territoire de ces paroisses a été le théâtre; puis, après avoir donné quelques extraits des registres de l'état-civil de Beaumont et des Autels, il passe à la description topographique du bourg de Beaumont, de l'église, du château, et cite les différents hameaux ou maisons isolées, au nombre de quarante-neuf.

» M. Thibault fait ensuite l'historique de l'invasion allemande sur le territoire de la commune de Beaumont-les-Autels, et termine par une note sur un parent du général Marceau, qui aurait habité cette commune.

» Il est à regretter que M. Thibault n'ait pas consulté les

archives des anciens tabellions et notaires de l'endroit; il y aurait puisé certainement les moyens de coordonner et relier les diverses parties de son travail, qui, basé seulement sur les Registres de l'état-civil, renferme nécessairement des lacunes.

IV

Étude sur la commune d'Ymonville.

Par M. Lagrue, *instituteur, à Ymonville.*

» L'auteur de ce travail a le tort de ne s'appuyer que sur des hypothèses et d'essayer de prouver ce qui est un fait acquis. Il est en effet certain que les Gaulois ont habité notre pays, que les Romains l'ont parcouru, que la féodalité y a régné. Nous trouvons des détails très-exacts et très-minutieux dans la description du souterrain de Rosay, à côté des légendes de Saint-Martin de Viabon et des comptes du curé Duvoy.

» Bref, à côté d'allégations purement fantaisistes, ce travail, qui est le résultat d'une certaine observation, renferme des renseignements qui ne sont pas sans intérêt ni sans utilité.

V

Étude sur la commune de Prasville.

Par M. Ledoux, *instituteur, à Prasville.*

» Ce dernier travail a le tort de n'être qu'une compilation dont les éléments sont fournis en grande partie par l'*Annuaire d'Eure-et-Loir* et le travail de M. Merlet sur les registres de l'état-civil. La commune de Prasville doit cependant offrir des moyens de travail assez considérables. Ni les minutes des anciens notaires, ni les vieux titres des familles, assez nombreuses, qui habitent la commune et jouissent d'une certaine notoriété dans le pays, n'ont été consultés. Du reste, un tel travail exige du temps et des recherches, et M. Ledoux, qui n'est à Prasville que depuis fort peu de temps, a fait preuve de bonne volonté, sans avoir les moyens de bien faire.

VI

Conclusion.

» En résumé, Messieurs, la Commission, après vous avoir exposé le résultat de son examen, vous propose de décerner :

» 1° A M. Chantegrain, instituteur adjoint à Brou, pour son étude sur la commune de Nottonville, un prix d'une valeur de *soixante francs;*

» 2° A M. Thibault, instituteur, à la Bazoche-Gouët, pour son travail sur la commune de Beaumont-les-Autels, un prix d'une valeur de *cinquante francs ;*

» 3° A M. Lagrue, instituteur, à Ymonville, une *mention honorable* avec l'Abécédaire archéologique de M. de Caumont, pour son travail sur cette commune;

» 4° A M. Ledoux, instituteur, à Prasville, pour son travail sur cette commune, une *mention honorable*, avec l'abécédaire archéologique de M. de Caumont. »

Après quelques mots du Président, l'assemblée adopte sans discussion les conclusions de ce rapport.

La séance est levée à quatre heures et demie.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ :

La Poésie des Bêtes, par M. Touche. Chartres, Brosseron, 1877. (Don de l'auteur.)

Etude clinique sur la fièvre primitive des blessés, par le docteur Gabriel Maunoury. Paris, Baillière 1877. (Don de M. le docteur Maunoury père.)

Inventaire sommaire des archives départementales d'Eure-et-Loir, t. III. Chartres, Garnier, 1871.

Recueil et publications de la Société Hâvraise (1874-1875). Le Hâvre, Lepelletier, 1876.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DU 14 JUIN 1877.

Présidence de M. Merlet. — M. Met-Gaubert, secrétaire.

La séance est ouverte à deux heures dans la salle Sainte-Foy, devant un nombreux public de Dames et de Messieurs.

Au bureau siégeaient MM. Merlet, président; Delacroix, maire de Chartres, président d'honneur; E. Chesneau, et Met-Gaubert, secrétaire.

M. le Président annonce que M. le Préfet, étant retenu impérieusement par ses occupations, s'excuse de n'avoir pu se rendre à la réunion. Puis il donne lecture du discours suivant :

« Mesdames et Messieurs,

» Nous venons de passer une quinzaine si féconde en rapports et en discours de tous genres, que je crois vous être agréable en ne vous en imposant pas un nouveau : ce que d'ailleurs l'on supporte patiemment par une température normale devient intolérable par les chaleurs torrides que nous traversons en ce moment. Vous êtes venus pour écouter une conférence pleine d'aperçus nouveaux relevés par la grâce et l'élégance d'une parole autorisée, et nullement pour entendre célébrer les louanges et proclamer les hauts faits d'une Société que vous connaissez tous et qui n'en est plus à faire ses preuves.

» Je dois cependant vous donner des nouvelles du plus ou moins de prospérité de cette compagnie si intéressante, je le ferai en deux mots : chaque mois voit le nombre de ses membres s'accroître, et aucun ne l'abandonne; sa santé, vous le voyez, est donc aussi bonne qu'on le peut désirer. Ses travaux ne se sont pas ralentis, et ont pris même un élan inaccoutumé : soyez donc complétement rassurés sur sa position. Nous n'avons qu'une chose à souhaiter à la Société archéologique, c'est qu'elle conserve le caractère qu'elle a eu depuis sa fondation : l'harmonie parfaite qui a régné constamment entre les membres, a été la source la plus certaine de son développement. Ainsi s'est vérifiée une fois de plus la justesse de cette belle

maxime : l'*Union fait la Force :* nous persévérerons tous dans cette unité de but et d'efforts, et la Société continuera à voir chaque année augmenter le nombre de ses adhérents qui tous, une fois enrôlés dans ses rangs, lui restent toujours attachés.

» Je termine, Mesdames et Messieurs, en vous remerciant d'avoir bien voulu, malgré les fatigues de tous ces jours, rester fidèles à notre rendez-vous annuel : une nouvelle fête nous réunira d'ici peu dans un des principaux cantons de notre département. Venez-y le plus nombreux possible pour faire honneur aux hôtes qui veulent bien nous convier, pour faire honneur à notre Société que chacun de nous doit aimer, car elle ne nous a jamais procuré que les plus pures jouissances de l'esprit et de l'intelligence. »

Le Secrétaire proclame les noms des instituteurs du département qui, cette année, ont mérité les prix et mentions décernés par la Société [1].

La parole est ensuite donnée à M. E. Chesneau, qui a commencé sa conférence *sur l'Art et l'Utile*.

L'orateur a cru devoir exposer simplement les principales questions de l'art usuel. C'est par des démonstrations multipliées sur la mise en œuvre de la science artistique, dans la confection des meubles, des tapis, des épées à poignées damasquinées, des couverts d'argent, des costumes de dames notamment, etc., qu'il a fait valoir d'intéressantes considérations. Il a conclu en disant qu'il n'y a rien de vraiment artistique que ce qui est conforme au but qu'on se propose.

En terminant, M. Chesneau a émis le vœu que des modelages nombreux, des motifs d'architecture de la cathédrale, par exemple, fussent faits de manière que des échanges pussent avoir lieu avec des produits similaires provenant d'autres localités. Ce serait, pense-t il, le moyen le plus pratique pour la création de musées importants qui arriveraient à jeter dans les masses, ainsi que cela s'est vu en Belgique, des idées saines et correctes au point de vue artistique; par là, encore, pourrait-on, un jour, fonder des académies dont l'utilité a été reconnue indispensable dans les principales villes du Nord de la France,

[1] Voir les noms de ces instituteurs au procès-verbal de la séance du 3 mai.

et dans bon nombre même de localités secondaires du pays belge.

Cette conférence remplie d'aperçus nouveaux, exposés avec tout le charme d'une parole autorisée, est accueillie par d'unanimes applaudissements.

Après une réponse et des remerciements de la part de M. le Président, la séance est levée à trois heures et demie.

SÉANCE PUBLIQUE DU 1er JUILLET 1877,

TENUE A ILLIERS.

Présidence de M. Degrond, Préfet d'Eure-et-Loir, Président d'honneur.

La séance est ouverte à une heure et demie dans la salle des cours du pensionnat de l'Enseignement mutuel, devant une nombreuse assistance.

Au bureau prennent place MM. le Préfet, Merlet, président, Dumuid, maire d'Illiers, et Met-Gaubert, secrétaire de la Société.

Sont présents: MM. Degrond, Préfet d'Eure-et-Loir, *Président d'honneur;* Merlet, *Président;* Paul Durand, *Vice-Président;* Met-Gaubert, *Secrétaire;* Appay, Barois, Barland, Henri Bourgine, Famin, Gallas, Guignard, Laigneau (Emmanuel), de Saint-Laumer (Alexandre), Lorin, Leroy-Meignan, Charles Petrot, Sadorge et Treille, de Chartres; — Amiot (Théodore), Billard, Dumuid, le docteur Galopin, Goupy, Jumeau de la Motte, Larcher, l'abbé Marquis, Léon Mercier, Léon Poulain, Jules Poucin et Marcel Thireau, d'Illiers; — Brière, de Dreux; — Gillard, de Nogent-le-Roi; — Lefèvre-Pontalis, de Châteaudun; — Le Goux, de Coulombs; — E. Sautton, de Voves; — Edg. de Goussencourt, de Saint-Eman; — l'abbé Haye, de Saint-Avit; — O. Hermand, de Nonvilliers; — Malenfant,

d'Epeautrolles ; — le marquis de Pontoi, de Villebon ; — l'abbé Sainsot, de Blandainville.

La séance commence par un discours de M. le Président :

« Mesdames et Messieurs,

Puisque le devoir nous convie
Aujourd'hui de nous étrenner,
Prions tous Dieu de nous donner
Heureuse, longue et bonne vie.

» C'est ainsi qu'en l'an de grâce 1650, messire J.-B. Huet, maître ès-arts en l'Université de Paris, curé de Saint-Jacques d'Illiers, commençait un de ses registres : nous ne croyons mieux faire, pour inaugurer notre séance, que de renouveler le souhait émis poétiquement, il y a plus de deux cents ans, par un de vos plus célèbres pasteurs.

» La ville d'Illiers avait alors deux paroisses : celle de Saint-Hilaire, qui paraît avoir été la plus ancienne, et celle de Saint-Jacques, qui était de beaucoup la plus importante, d'autant que, de son district, dépendait l'ancien château d'Illiers. Ce n'était donc pas un mince honneur et un mince profit que d'être curé de Saint-Jacques, et le sieur J.-B. Huet n'était pas le premier venu. Son frère était lieutenant-particulier de la baronnie de Châteauneuf-en-Thimerais, et lui-même avait l'honneur d'être le client de S. A. R. Mgr le duc de Vendôme.

» César de Vendôme et son fils, le duc de Beaufort, ont joué, dans les premières années du règne de Louis XIV, un rôle trop important, pour que vous ne me pardonniez pas d'extraire, des notes du curé de Saint-Jacques, tout ce qui se rapporte à leurs visites dans votre ville.

« Le mercredy 14e jour d'avril 1649, César de Bourbon, duc
» de Vendosme, est passé à Illiers en parfaicte santé, et après
» avoir disné en l'hostel presbytéral dudit lieu et avoir eu
» agréables les gages et témoignages de nos affections et recon-
» noissances envers lui, et nous avoir aussi témoigné des senti-
» ments extraordinaires de son affection et bonne volonté, il
» est allé heureusement soupper et coucher à Chasteauneuf, et
» le lendemain en son chasteau d'Anet, où il estoit attendu par
» Mme la duchesse de Vendosme. »

« Le vendredy 15e jour de septembre 1651, César de Bour-
» bon, duc de Vendosme, grand-amiral de France, est arrivé
» et a couché dans l'hostel presbytéral d'Illiers, et le jour sui-
» vant, j'ai accompagné S. A. jusques à Chastillon, d'où il est
» heureusement allé coucher en ses ville et chasteau de Ven-
» dosme. »

« Le lundy 16e jour de juillet 1657, Mgr le duc de Vendosme
» a couché chez moy à Illiers, revenant de son chasteau d'An-
» net, où il s'estoit rendu avec tous les siens dans la résolution
» d'y passer quinze jours dans les plaisirs et divertissements de
» la chasse; mais ayant sceu et recognu que les bledz et autres
» fruictz de la terre estoient encore pendants par leurs pieds et
» racines, et que, mesme sans avoir égard aux trop violentes
» et insupportables chaleurs, il en eust sans doute perdu et
» gasté la plus grande partie, il a pris résolution de différer sa
» chasse jusqu'à l'automne et d'aller le lendemain coucher au
» chasteau de Chantemerle, où, par ses ordres, j'ai eu le
» bonheur de l'accompagner. »

« Le mercredy 7e jour de novembre 1657, Mgr le duc de
» Beaufort, ayant couché chez moy le 31 octobre pour aller
» se rendre à Annet pour aller et y faire la saint Hubert avec
» M le duc de Vendosme, son père et seigneur, est repassé en
» grande diligence, et a seullement, avec M. le marquis de
» Coigné, séjourné deux heures chez moy à Illiers. »

« Le lundy 30e décembre 1658, Mgr le duc de Beaufort, estant
» miraculeusement guéri d'une violente et longue maladie,
» dans la première sortie et voyage qu'il a fait de la ville
» et chasteau de Vendosme, est venu coucher chez moy, et en
» est parti le même jour après dîner pour aller à gîte au chas-
» teau d'Auneau. »

« Qu'est devenu l'hôtel presbytéral de Saint-Jacques d'Illiers? Que reste-t-il de la chambre des ducs de Vendôme et de Beaufort?

» Beaucoup mieux que moi, Messieurs, vous pourriez nous renseigner à cet égard; mais je crains bien que de nos deux Altesses il ne reste pas même un souvenir dans l'esprit des habitants d'Illiers. Le presbytère est encore, si je ne me trompe, le même qu'avant 1789. Il ne fut pas vendu, en effet, lors de l'adjudication des biens nationaux, et à la réouverture des

églises, il redevint la propriété de la commune. Il se composait alors (je parle de l'an VII) de trois cabinets par bas, autant au premier étage, grenier sur le tout, cave, jardin de 12 ares 38 centiares et cour devant. Il était occupé en ce moment par l'instituteur, le ministre desservant, la justice de paix et le concierge de la maison de sûreté. Peu à peu, les divers services se régularisèrent. En l'an XI, on restaura le logement de l'instituteur qui se composait d'une portion de grange et du bûcher du presbytère. Vous voyez quels progrès nous avons fait depuis ! On y construisit une cheminée qui n'existait pas encore, on fit paver la classe, et on y installa un frère des Écoles Chrétiennes, auquel, pour tout salaire, on donnait le logement et on remboursait les frais de son voyage de Rouen à Illiers. C'est là le commencement des écoles publiques à Illiers depuis la Révolution : que de chemin parcouru depuis cette époque, mais que de ruines aussi il y avait à réparer !

» Pardonnez-moi cette digression que m'a inspirée le local où nous sommes réunis en ce moment ; je reviens à notre presbytère de Saint-Jacques d'Illiers.

» Les ducs de Vendôme et de Beaufort ne sont pas les seules illustrations qu'il rappelle.

» Le dix-septième siècle, vous le savez tous, fut pour l'Angleterre une ère de révolutions : protestants et catholiques se faisaient une guerre acharnée ; le protestantisme finit par triompher, et en 1688, le protestant Guillaume d'Orange, stathouder de Hollande, mit un terme à cette période de sinistres commotions en chassant du trône le dernier roi de la dynastie des Stuarts, le catholique Jacques II. Le monarque vaincu se réfugia en France, l'asile ordinaire des rois détrônés. Il ne rentre certes pas dans mon plan de vous faire l'histoire des vaines tentatives opérées pour remettre Jacques II sur le trône ; mais ce que je veux constater, c'est la venue dans notre pays de Beauce d'une foule d'ecclésiastiques des plus nobles familles d'Irlande qui avaient suivi le roi dans son exil. Nos paroisses se peuplèrent de prêtres irlandais : le voisinage de Saint-Germain-en-Laye et de Versailles en fut sans doute la cause.

» C'est là un fait historique qui a passé jusqu'ici inaperçu et qu'il est pourtant curieux de signaler. Les O'Mahony, les Mac'Carthy, les O'Connor, etc., eurent pendant plusieurs années leurs représentants parmi nous. Pour citer quelques exemples,

en 1705, Richard Pierse, docteur de Sorbonne, évêque de Waterford, venait donner la confirmation à Gallardon ; — en 1724, mourait à Billancelles, Thadée O'Cruoly, curé de la paroisse, docteur en théologie, comte palatin, protonotaire du Saint-Siége apostolique, aumônier honoraire de Jacques II, ancien doyen de l'église cathédrale de Limore, et abbé commandataire de l'abbaye royale d'Uony ; — le cousin de celui-ci, Corneille O'Cruoly, aussi docteur en théologie, d'abord curé de Gommerville, passait en 1720 à la cure de Fontaine-la-Guyon ; — Patrice O'Connor mourait vicaire du Favril en 1738 ; — en 1718, mourait à Gallardon J. B. O'Ruork, religieux augustin du couvent de Cork, vicaire de la paroisse de Gallardon.

» Je pourrais multiplier les citations ; mais j'ai hâte d'arriver à ce qui vous intéresse plus particulièrement. Or, voici ce qu'on lit dans les registres de l'état civil de la paroisse Saint-Jacques d'Illiers : « L'an 1704, le 4 février, a esté inhumé en l'église de » Saint-Jacques d'Illiers, le corps de feu vénérable et discrette » personne messire Constantin-Roger Mac-Mahon, prestre, » vicaire de cette paroisse, âgé de 40 ans ou environ. » Et en effet, pendant trois ou quatre ans, de 1700 à 1704, on peut lire la signature de Mac-Mahon au bas des actes de baptêmes, de mariages et de sépultures.

» Vous connaissez tous les origines de la famille de l'illustre maréchal qui gouverne la France aujourd'hui.

» Descendant en ligne directe du monarque irlandais Brian le Grand qui régnait au XIe siècle, les Mac-Mahon quittèrent leur pays natal à la suite de leur souverain légitime. Le chef de la famille, Moriart Mac-Mahon, restait, il est vrai, en Irlande, pour y soutenir les droits du monarque légitime, mais un des frères, engagé dans les ordres, devenait vicaire de Saint-Jacques d'Illiers dès la fin du XVIIe siècle, et les deux fils de Moriart Mac-Mahon, longtemps errants, abandonnaient définitivement l'Irlande à la suite du prince Edouard.

» De ces deux fils l'un vint en Portugal, où il reçut immédiatement l'ordre du Christ, et où il fut nommé major du régiment d'Alcantara. L'autre fils, Patrice, resta à la cour des Stuarts et épousa une fille de la noble famille de O' Sullivan-Beara.

» Le fils de Patrice Mac-Mahon, Maurice, était, en 1746, capitaine du prétendant Edouard d'Ecosse ; il servit ensuite en la même qualité, en Espagne, dans le régiment d'Ultonia.

Naturalisé Français en 1750, il devint seigneur de Magnien, en Bourgogne, et fut nommé capitaine dans le régiment de Fitz-James. La même année, il reçut le titre de chevalier de justice de l'ordre de Malte.

» Jean-Baptiste Mac-Mahon, le neveu de notre vicaire, né en 1715 à Limerick, se fit recevoir, le 4 août 1739, docteur en médecine en l'Université de Reims; il vint s'établir à Autun, et sa noble origine, son talent médical lui procurèrent une alliance qui permit à la famille de recouvrer presque immédiatement son antique splendeur. Jean-Baptiste Mac-Mahon épousa Mlle le Belin, marquise d'Eguilly, et à la suite de ce mariage, sa noblesse fut reconnue par un arrêt du Conseil d'Etat sous le titre du marquisat d'Eguilly, ce qui lui donnait le droit de monter dans les carrosses du Roi.

» Le marquis d'Eguilly eut deux fils : l'aîné, Charles-Laure Mac-Mahon, marquis de Viange, capitaine au Royal-Cavalerie de Lorraine, devint lieutenant-général et pair de France sous Charles X; le second, Maurice-François, comte de Charnay, était maréchal de camp. Il épousa, en 1792, à Bruxelles, Mlle Pélagie-Edme-Marie Riquet de Caraman, dont il eut neuf enfants. Le troisième de ces enfants, Maurice de Mac-Mahon, né le 13 juin 1808, mit le sceau à la grandeur de la famille. Il devint maréchal de France, duc de Magenta, et est aujourd'hui le glorieux Président de la République française.

» Certes, l'humble vicaire d'Illiers n'avait jamais dû rêver si grande fortune pour son arrière-petit-neveu. Et vous-mêmes, Messieurs, peut-être ne soupçonniez-vous pas que vous pouviez presque revendiquer comme compatriote celui qui a l'honneur de gouverner la France. Car remarquez que ce n'est pas seulement notre vicaire qui relie au département d'Eure-et-Loir le maréchal Président de la République. La mère du maréchal, Mlle de Caraman, est de cette noble famille de Caraman dont le nom est encore cher aux habitants d'Anet.

» Pardonnez-moi, Messieurs; je ne me suis pas circonscrit dans le cercle de la pure paléographie : il m'aurait été facile de remonter bien loin, sinon dans la nuit, au moins dans l'obscurité des premiers siècles de notre histoire : j'y aurais trouvé le nom d'Illiers inscrit, dès le XIe siècle, parmi les villes les plus fortes de notre contrée ; j'aurais pu dérouler devant vos yeux les faits et gestes de quelques-uns des anciens propriétaires de

votre château : passant du grave au doux, j'aurais évoqué le souvenir de la puissante Catherine d'Illiers, la trop illustre abbesse de Saint-Avit, ou celui de la belle duchesse de Verneuil, Henriette de Balzac d'Entragues, qui toutes deux appartiennent à votre ville. J'ai préféré vous parler de faits que vous ignoriez peut-être davantage, mais qui, en tout cas, touchent plus particulièrement à l'histoire intime de votre cité.

» J'ai essayé d'être court et j'ai peut-être encore abusé de votre indulgence. Ce qui me servira d'excuse, c'est que j'ai voulu vous montrer, par des exemples personnels, combien l'archéologie peut intéresser chacun de nous; combien l'étude des anciens monuments, la lecture des vieux grimoires peuvent donner de renseignements inattendus, rattacher au pays les personnes qui y semblent complétement étrangères, jeter un jour nouveau sur les événements de la localité. Ce que veut la Société Archéologique d'Eure-et-Loir, c'est inspirer autour d'elle l'amour du pays natal, l'amour du foyer et de tout ce qui s'y rattache, en apprenant à chacun les traditions de son hameau, de son village, de sa cité. Malheureux les hommes qui ne connaissent pas leurs aïeux ! en étudiant le passé, on se prend malgré soi à aimer mieux le présent; on s'attache plus sûrement à ce que l'on possède quand on sait comment on l'a acquis. Aussi, nous estimerions-nous heureux si nous pouvions, par le peu que nous vous avons raconté, vous inspirer le désir d'en savoir davantage : notre journée ne sera pas perdue si, chez quelques-uns d'entre vous, nous faisons naître la légitime curiosité de connaître l'histoire du temps passé. Nos ancêtres ont travaillé, pendant de longs siècles, pour nous faire ce que nous sommes aujourd'hui ; c'est à nous à ne pas démériter de leurs efforts et à prouver, en marchant sur leurs traces, que nous ne sommes pas indignes de l'héritage qu'ils nous ont laissé. »

Ce discours est à plusieurs reprises vivement applaudi.

Lecture d'une pièce de vers intitulée: *Les Moissons*, de M. Le Goux, à laquelle on fait l'accueil le plus sympathique.

LES MOISSONS.

Le ciel de Messidor, ardent comme un foyer,
Sous son rayonnement, semble faire ondoyer

La terre qui se fend et soupire après l'onde ;
C'est la saison bénie où la nourrice blonde
Livre ses grains mûris aux rudes moissonneurs
Et garde, du festin, les miettes aux glaneurs ;
C'est la fête des blés, fête saine, opulente :
Chaque sentier qui mène à la plaine brûlante
Est, dès l'aube, animé par des refrains joyeux ;
Jusqu'aux bleus horizons qu'interrogent les yeux,
Les vagues d'or bruni des moissons onduleuses
S'agitent sous le vent, comme des mers houleuses ;
Elles jonchent le sol de leurs débris épars ;
Sous leur poids écrasant plient les rustiques chars,
Et les gerbes, laissant flotter leurs riches franges,
Vont lourdement remplir les larges flancs des granges.
L'abondance et la joie, en reines des moissons,
Président aux travaux ; les rougissants buissons
Abritent, des oiseaux la troupe effarouchée,
Quand la faulx met à nu la craintive nichée.
Les petits cris d'effroi des pauvres oisillons,
La note monotone et sourde des grillons,
Les fiers hennissements des puissants attelages,
L'heure qui fait tinter les cloches des villages,
Les chants des moissonneurs, les francs rires d'enfants
Se mêlent, dans la plaine, aux hymnes triomphants
De la libre alouette ! Artiste intarissable,
Elle n'est, dans les airs, qu'un point, un grain de sable,
Mais Dieu sut lui donner, pour chanter au soleil,
Le saint enthousiasme, un cœur ardent pareil
A celui du poëte, et, pour franchir l'espace,
Une aile qu'en vigueur nulle autre ne surpasse !

L'*Angelus* de midi qui suspend les travaux
Bondit, clair et léger, par les monts et les vaux ;
L'homme quitte la faulx, la femme la faucille,
Les enfants le rateau ; le chef de la famille
Conduit au rendez-vous fixé pour le repas
Ses petits qu'une fleur arrête à chaque pas.
Au milieu du désert fertile, un massif d'ormes
Gigantesques, touffus, avec des troncs énormes,
Étend, sur les champs nus, son vaste parasol
Qui, d'ombre et de fraîcheur, couvre un arpent du sol ;
Parmi ces vieux géants, une source limpide
S'échappe d'un rocher et s'écoule rapide,
Sur un lit de cailloux, vers l'attirant vallon ;
C'est là que le fermier, vénérable colon,

Patriarche adoré, de mœurs vraiment antiques,
A fait, sur le gazon, servir les mets rustiques.
Lorsque ses serviteurs, égrenés dans les blés,
Sous ses yeux paternels se trouvent rassemblés,
Il découvre son front blanchi par les années
Et, debout au milieu des têtes inclinées,
Comme un chêne entouré de jeune frondaison,
Il dit, au nom de tous, cette simple oraison :

« Seigneur, de tes enfants bénis la nourriture,
» Car rude est le sentier qu'il nous faut tous gravir
» Pour atteindre la vie éternelle et future ;
» Afin d'y parvenir, donne à ta créature
» La grâce qui te fait aimer et mieux servir ! »

Après s'être signé, chacun se fait, sur l'herbe,
A la place choisie, un siége d'une gerbe,
Et le repas commence ; une saine gaîté
Y mêle sa saveur à la frugalité :
La joie honnête et franche avec le vin circule,
Le repos, dans le sang, lentement s'inocule ;
Le muscle se détend ; le corps s'épanouit ;
Comme un feu qui s'éteint, l'esprit s'évanouit,
Et bientôt, emportés vers l'espace où les songes
Bercent notre pensée avec leurs doux mensonges,
Père et mère bronzés, enfant pur et vermeil,
L'un sur l'autre appuyés, oublient dans le sommeil
L'implacable labeur qui les courbe et les lasse.
Les groupes sont charmants d'abandon et de grâce,
Car la nature seule est maîtresse dans l'art
De faire, à ses tableaux, concourir le hasard ;
Les rêves suspendus sur les paupières closes,
Consolants ou trompeurs, sont tous couleur de roses ;
Aussi, les fronts sereins sont-ils sans un seul pli
Trahissant la douleur ; le devoir accompli
Semble faire planer sur la troupe endormie,
Après l'ardent combat, la tranquille accalmie.

Dormez, dormez sans trouble, hommes simples des champs :
La paix ne hante point le chevet des méchants ;
Ils n'ont pas comme vous, avec la patience,
Le culte du travail pour unique science,
Pour leur parler de Dieu, des cieux tout constellés
De soleils plus nombreux que les grains de vos blés ;
Ils n'ont pas vos enfants pour égayer leurs veilles,

Vos antiques forêts pour chanter les merveilles
Et pour bénir l'Auteur de la création !
Non !....Mais ils ont la soif de l'or, l'ambition
Qui leur allume au cœur, avec la convoitise,
Le feu des passions que la débauche attise ;
Ils traînent dans la rue, ainsi qu'un vieux manteau,
Leur jeunesse fanée ; ils portent l'écriteau
Du long désœuvrement, de l'impuissante envie
Et de l'ennui profond qui gangrènent leur vie !

Cependant le soleil, penché vers l'horizon,
Allonge par degrés l'ombre sur le gazon :
Dans la fraîche oasis où murmure la source,
Folle qui croit trouver le bonheur dans sa course,
Les moineaux francs parleurs commencent à jaser,
Le merle siffle un air qu'il vient d'improviser
Et bientôt les concerts roulent en avalanches
De tous les nids soyeux abrités dans les branches.
Comme un pâtre entouré de paisibles troupeaux,
Le maître qui seul veille, afin que le repos
Soit doux aux serviteurs, les nomme, les appelle,
Et, leur montrant la plaine où la chaleur ruisselle,
Où les épis, courbés sous le poids du bon grain,
Ont épuisé de sève un généreux terrain,
Il dit : « Allons, enfants, il est l'heure ; à l'ouvrage ;
» Et chantez ! Cœur qui chante est armé de courage ! »

Le signal est donné ; la troupe, à l'unisson,
Attaque avec vigueur l'hymne de la moisson :

CHŒUR DES MOISSONNEURS.

« Amis, à l'orient, l'aube annonce l'aurore ;
» Ecoutez !... l'alouette a commencé ses chants ;
» L'étoile disparaît du ciel qui se colore ;
» Moissonneurs, hâtons-nous ! l'épi mûri se dore ;
» C'est le pain ; c'est la vie ! Amis, courons aux champs ! »

UNE JEUNE FILLE.

« Lorsque l'hymen pour nous, ô mes chères compagnes,
» En secret, tressera sa chaîne avec des fleurs,
» Puisse-t-il emprunter les simples aux montagnes,
» La marguerite aux prés, les bleuets aux campagnes
» Et mêler des épis à leurs fraîches couleurs !

UN JEUNE HOMME.

« Que de sang tiède encor sous la fleur parfumée!...
» Les noirs Teutons ont fui vers leurs brumeux climats..
» O Patrie, ils ont cru ta mort bien consommée;
» Mais, dans ton sein fécond, germe une jeune armée
» Qui se forme sans bruit pour les futurs combats! »

UNE MÈRE.

« Nous dont les mains, ô France, ont pansé ta blessure,
» Nous en gardons encor la rage dans le cœur!
» Non, jamais nos enfants n'oublieront ton injure!
» Notre lait et ton pain qui sont leur nourriture
» Allument dans leur sang la haine du vainqueur!... »

UN PÈRE.

« O mon vieux sol gaulois, sainte terre de France,
» Où dorment les aïeux dans leur linceul d'honneur,
» Tes splendides moissons apaisent ma souffrance;
» Je sens mon triste cœur renaître à l'espérance;
» Dieu ne t'a pas tari la source du bonheur! »

UN VIEILLARD.

« Peuple, à genoux! ton Dieu fait les plaines superbes;
» C'est pour jaunir tes blés que son soleil a lui;
» C'est pour nourrir ton corps qu'il fait pousser ces herbes;
» Quand tu les couperas et les lieras en gerbes,
» Ah! que ton âme, au moins, s'élève jusqu'à lui!

CHŒUR DES MOISSONNEURS.

« Amis, à l'orient, l'aube annonce l'aurore;
» Écoutez!... l'alouette a commencé ses chants;
» L'étoile disparaît du ciel qui se colore;
» Moissonneurs, hâtons-nous! l'épi mûri se dore;
» C'est le pain, c'est la vie! Amis, courons aux champs!... »

Et l'hymne, en s'éloignant avec la lourde marche,
S'affaiblit et s'éteint... et le vieux patriarche
Qui voit avec orgueil son vigoureux essaim
Reprendre sous ses yeux le labeur rude et sain,
Murmure alors ces mots, où sa noble pensée,
De rhythme et d'harmonie est encor rehaussée:

« O Travail, loi sacrée à qui l'Humanité
» Fut soumise, au berceau, par la Divinité,
» Avec tout ce qui vit dans l'espace et les ondes;
» Attraction qui met en mouvement les mondes,
» Sel qui conserve pur de putréfaction
» Le chef-d'œuvre éternel de la création,
» Principe fécondant, souffle qui vivifie
» Le corps avec l'esprit, feu qui les purifie,
» Force qui se divise et touche à l'infini,
» Levier de l'univers, ô Travail, sois béni !...
» Nul, s'il ne veut périr, à ton joug salutaire,
» Ne peut se dérober. La source solitaire,
» La sonore forêt, les monts silencieux,
» L'infime ver qui rampe et l'aigle audacieux,
» L'ouragan qui rugit, la brise qui soupire,
» Le flot mélodieux qui sur la grève expire,
» La fleur qui livre au vent ses parfums enivrants,
» Le soleil immobile et les astres errants,
» Tout féconde, édifie, obéit, te salue
» Et se plie avec joie à ta règle absolue !...
» Seul, l'homme créé libre, attiré vers le mal
» Par tous les appétits charnels de l'animal,
» N'ayant que sa raison trop faible ou trop novice
» Pour suivre la vertu sans tomber dans le vice,
» Seul, l'homme se révolte et cherche à s'affranchir
« D'un arrêt qu'il voudrait en vain faire fléchir,
» D'un pouvoir qui le courbe et souvent le torture,
» Mais qui guide si bien son étrange nature,
» Que, dans sa seule voie, il rencontre l'honneur
» Et, dans son seul amour, la paix et le bonheur !... »

Et la faulx, sur le chaume, aligne la javelle.....

Ainsi le temps qui fuit moissonne et renouvelle
Les générations !... Les grands troupeaux humains
Tombent à tous les vents et sur tous les chemins :
Leurs corps, ensevelis dans le champ solitaire,
Font germer le froment que la charrue enterre
Et, des brises d'été, les pénétrants frissons
Font tressaillir les morts couchés sous les moissons !...

Coulombs, septembre 1874.

Notice biographique par M. Met-Gaubert, sur *Florent d'Illiers*, ce vaillant compagnon d'armes de Jeanne Darc et de la Hire.

L'auteur sollicite, en terminant, la permanence du souvenir de l'illustre capitaine, au sein des murs de la ville, à cause du nom glorieux qu'il porte et qui se rattache si dignement, on le sait, au siége épiscopal de Chartres.

Le vœu du Secrétaire a été exaucé à la suite d'une pétition adressée par les habitants au Conseil municipal. Celui-ci, à *l'unanimité*, a pris la détermination d'appeler *rue Florent-d'Illiers*, une des principales voies de la cité [1].

Mémoire archéologique de M. l'abbé Marquis, curé d'Illiers, sur les monuments celtiques du département.

« L'occupation romaine a laissé peu d'empreintes dans la région d'Illiers. Un tronçon de voie publique venant se perdre à Magny, une ligne de retranchement sur la colline qui domine l'étang de Nonvilliers, le *podium* d'un temple, qui, avec autant de probabilité, pourrait être un *tumulus*, à Montjouvin : c'est à quoi se résument chez nous les souvenirs apparents de l'ère de la conquête.

» La forêt du Perche ceignait, à cette époque, l'*oppidum* d'Illiers : de là le silence et l'ombre dans lesquels le monde romain le laissa. On dit : Heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire ! — Et moi j'ajoute : Heureuses les localités qui, dans le désert de leurs annales, peuvent rencontrer des historiens tels que vous, Messieurs, pour recueillir et mettre en lumière des pages d'autant plus précieuses qu'elles sont plus rares !... Dans ce jour où notre ville vous voit pour la première fois, je me constitue son interprète et vous remercie de l'honneur que la science nous fait en vos personnes. Et comme un bonheur ne vient jamais seul, il nous arrive cette bonne fortune que le représentant du chef de l'Etat daigne rehausser par sa présence la modeste solennité de notre réunion. N'est-ce pas nous dire éloquemment quel protecteur dévoué la science et les arts de la paix trouveront toujours en lui ! Nous apprécions, comme nous le devons, le témoignage flatteur que M. le Préfet donne à notre ville.

[1] Cette notice eût été reproduite, en entier, si elle n'avait pas été déjà imprimée, après la séance publique qui a eu lieu à Châteaudun, le 26 juin 1864. Se reporter au tome III, page 69, des procès-verbaux pour l'y retrouver. Quelques modifications ont eu lieu pour la séance publique, tenue à Illiers, le 1er juillet 1877.

» Messieurs, la Société d'archéologie a réveillé chez nous le goût des recherches et encouragé l'érudition en l'éclairant. Par elle, les vieux monuments de l'art et du savoir sont plus respectés, et environnés d'un culte intelligent : les édifices antiques se restaurent avec plus d'entente du style architectural, et des esprits distingués, épris d'une louable émulation, s'élancent dans cette voie lumineuse où vous les avez devancés. L'histoire locale vous est redevable de sérieuses recherches. La nôtre, en particulier, a été presque épuisée par vos travaux. Après les savants documents mis au jour par notre honoré Président, après la notice presque complète publiée par M. Lefèvre, après un résumé de la vie de Florent d'Illiers, dû à la plume autorisée et sympathique de M. Met-Gaubert, où le héros qui combattit avec Jeanne d'Arc et délivra son pays, revit tout entier — il ne me reste plus rien à glaner. Souffrez donc que j'aille demander à l'époque celtique une pierre de plus pour ce monument.

» Parlons des Menhirs (*Méan*, *men*, pierre : *hir*, longue), de ces pierres longues, de ces obélisques sans art qui se dressent encore ça et là, de préférence aux lieux déserts, dans notre pays et ailleurs.

» Au fond de la petite vallée de la Thironne, à deux kilomètres d'Illiers, en face de la côte de Montjouvin, s'élève un Menhir de forme conique et d'assez grande dimension. Il mesure environ 3 m. 30 de hauteur, et on estime qu'il pèse 18,000 kilogr. C'est un *poudding*, ou bloc de silex agglomérés et fondus ensemble. Le choix du lieu fut intentionnel. Chez un peuple qui révère non-seulement les astres, mais encore les fleuves, les fontaines, les phénomènes naturels, on remarquera qu'il est placé dans le delta de deux rivières et non loin de leur confluent, près d'un gué, dangereux comme tous les gués : d'où la nécessité de recourir à la protection de la divinité. Enfin il est près de la voie publique, situation qu'affectent ces pierres.

» Vers la limite du territoire d'Illiers, près de Méréglise et au bord de la route, le voyageur rencontre un autre menhir. Moins élevé et moins volumineux, il a des proportions plus harmonieuses : très-droit sur sa base, il semble avoir été dégrossi pour recevoir une forme un peu pyramidale. Il est de 2 m. 60 sur un 1 m. 50. Comme le premier, il appartient aux cohésions de silex.

» En présence de ces monuments d'un culte disparu et fort

mystérieux, on se demande quelle fut leur véritable destination.

» S'il m'est permis d'émettre une opinion, selon moi, le menhir est un simulacre, un objet vénéré qui a précédé l'idole sculptée. C'est l'enfance de l'art religieux, le premier essai de l'idolâtrie. Ne pouvant s'élever jusqu'à la divinité dont elle avait perdu la vraie notion, l'humanité la rabaissait jusqu'à elle. Point de peuple qui n'ait eu ses idoles. Un seul connut le vrai Dieu, mais, par la contagion de l'exemple, il adopta souvent les déités de ses voisins, brûla de l'encens en l'honneur de Baal ou Bélus, de Moloch, d'Astarté, fréquenta les Hauts-Lieux, les Bois-Sacrés, et, à l'instar des Celtes, immola à l'ombre des grandes pierres : « Subter eminentes petras. » C'est ce besoin de se mettre en rapport sensible avec la divinité, éprouvé par les autres nations sans exception, qui me donne le droit de conclure que les Celtes ont été idolâtres eux aussi, mais peut-être ne sont pas tombés si bas que les autres.

» Un chêne séculaire, un pin majestueux, les deux grands astres qui mesurent à l'homme son existence et à la terre sa fécondité, les sources et les ondes profondes, l'abîme bouillonnant des mers, ont partagé avec le menhir leurs adorations : ou plutôt le menhir a été la personnification de quelqu'une de ces divinités. Chez eux, l'autel est une large table de pierre brute. Là où l'on voit plusieurs de ces dalles supportées par d'autres, on est en face d'une *allée couverte*, ou noyau de tumulus qui a été dépouillé de l'amas extérieur qui le protégeait. Sur la falaise de la mer, à Pornic, j'ai vu les ouvriers achever d'isoler de son enveloppe de terre et de gravois un beau monument de ce genre, orienté et s'ouvrant par un portique latéral. Dans notre rayon, Quincampoix garde une sépulture de ce genre. — Dans les régions où l'on n'avait pas de dalles, l'on a entassé des pierres ordinaires sur les restes incinérés du défunt, et recouvert le tout de terre, prise aux alentours : son enlèvement y a laissé une dépression visible. Tel est le simulacre, l'autel, le tombeau : le temple primitif, c'est le cercle de pierres ou Cromlek. L'idée de l'immensité de Dieu, l'observation du ciel et des augures qui constituait la principale partie de la religion, faisaient une loi de le préférer aux édifices. Un Cromlek qui bordait la route de Saint-Avit à Saumeray a disparu depuis peu d'années.

» Le *signe religieux* s'harmonisait donc avec l'autel et avec le temple. Dans ce cercle sacré, couronné de pierres debout, l'initiateur et l'initié pouvaient se tourner de préférence vers quelqu'une d'entre elles qui représentait pour eux la divinité. Et ceci est en faveur de notre thèse. Devant le musée préhistorique de Bordeaux, une administration intelligente a fait rapporter et mettre en place le *Cromlek* de Levraut.

» Ces pierres sont de petite dimension et ont été taillées. Or ce qui est remarquable c'est que deux ou trois, dans tout le cercle, montrent les premiers rudiments et comme les ébauches confuses de têtes à moitié dégrossies. Deux points indiquent les yeux, une ligne représente la bouche. Ces traits informes sont significatifs en pareil lieu. C'est la pierre jusque-là brute, austère, qui se fait statue. Ce n'est plus le bloc sans signification, c'est l'idole.

» La dureté du grain, l'ignorance de l'art, la pénurie d'outils bien trempés, le respect plus grand des mystères primitifs n'ont pas permis aux Gaulois du Centre et de l'Ouest de façonner leurs menhirs. L'eussent-ils fait (car nous n'avons plus qu'un petit nombre d'échantillons), les prescriptions civiles et ecclésiastiques auront fait disparaitre de préférence les monuments à figures d'idoles. Le menhir borde les routes de la Gaule, comme l'Hermès grec protége les chemins et les carrefours. Il est chargé de résumer et de rappeler l'idée religieuse. Et afin de répondre à l'objection qu'il aurait pu être affecté à des usages civils, être un *Terme* sur des confins de territoire, un indicateur, etc., je vais prouver qu'il remonte aux premières origines de la race Celtique et qu'il a marqué ses premières étapes dans son mouvement de migration vers l'Europe.

» Un fait acquis aujourd'hui à la science c'est que les Aryo-Celtes viennent des bords de l'Oxus. Non loin de ce point de départ, au témoignage d'un voyageur français, M. de Lannoye, dans le bassin de la Kara et sur le revers opposé, on peut voir encore de gigantesques tombeaux, en forme de tumulus, des autels faits d'une grande dalle arrondie, et surtout des menhirs d'une prodigieuse hauteur qui ont été manifestement plantés là par la main des hommes. L'exode de ce peuple, d'où sortirent les Celtes et les Cimbres, se poursuit par le Caucase, vers la Crimée, où les tumulus abondent; puis par le Nord de l'Europe, où l'on retrouve les mêmes blocs de pierre. C'est sans

doute à leur arrivée et à leur premier séjour dans les iles bretonnes et sur le littoral de la mer que les Gaulois durent l'habitude d'envoyer leurs aruspices étudier les rites anciens, les mystères liturgiques, dans l'ile de Sein pour les Druidesses, dans la Grande-Bretagne pour leurs prêtres.

» Il est invraisemblable que ces barbares, peu soucieux de la postérité, aient voulu élever un monument commémoratif dans le creux d'un vallon ignoré. Le respect et la crainte, au début d'un si périlleux voyage, ont dû plutôt les porter à se prosterner devant des images de convention. Le *menhir* fut donc inséparable du culte idolâtrique des Gaulois. Joignons à ces preuves un témoignage qui a bien sa valeur, quoique ne s'appliquant pas à la pierre, mais à un autre objet consacré. « Les Celtes, dit » Maxime de Tyr, adorent Jupiter, et leur Jupiter est un » *grand chêne*. » On voit que cet auteur plus rapproché de nous que César, tout en se trompant sur le nom du Dieu, savait qu'ils avaient des idoles matérielles.

» Un dernier argument, c'est la résistance que le Druidisme opposa à la Prédication Évangélique, résistance inexplicable si leur Théogonie eût été spiritualiste. Ce qui achève de nous convaincre, c'est la superstition à l'égard des pierres consacrées et des fontaines, si enracinée dans le peuple que l'autorité de l'Église fut longtemps impuissante à la faire disparaître complétement. On le sait, César est formel sur ce point; l'Assemblée religieuse de la Gaule, surtout de la Gaule Celtique, avait chaque année pour théâtre le territoire des Carnutes. Et comme la plaine de Beauce, cultivée dès la plus haute antiquité, se prêtait mal aux cérémonies d'un culte jaloux du mystère, il est vraisemblable que la lisière des forêts qui, de Blois, contournant Châteaudun, descendaient à Illiers, pour couvrir de là tout le Nogentais, fut la terre consacrée du culte des Gaulois.

» Le plus grand nombre des monuments celtiques qui nous restent jalonnent encore le cours du Loir. Les historiens ecclésiastiques du Maine et M. de Pétigny attestent que le Bas-Vendômois fut l'un des asiles les plus renommés, comme un des suprêmes refuges du Druidisme. Les cités adoptaient les mœurs et les habitudes des Romains; mais, au milieu des bois et dans les landes solitaires qui s'étendent du pays Carnute à la ville des Cénomans, le Druide entretenait la haine du vainqueur et de ses dieux. L'apôtre de ces contrées, saint Julien, soutint des luttes

sérieuses, dans le Val du Loir, contre la superstition populaire. Sur un autre point de notre territoire éminemment druidique, nous voyons saint Lucain, en dehors de toute forme de persécution légale, teindre de son sang la plaine où Loigny immortalise son nom *(Lucaniacum)*. Or, lorsque près du théâtre de ce glorieux martyre, le voyageur aperçoit un menhir, debout après tant de siècles, il se défend difficilement de la pensée que le prédicateur de l'Évangile a été immolé aux dieux cruels des Celtes idolâtres.

» Faut-il attribuer à la survivance du paganisme dans cette contrée une expression retrouvée dans l'une des chartes de Saint-Aignan d'Orléans : *Tigletus Paganorum*, Tillay des Païens. L'histoire de saint Martin et de saint Germain nous fournit des exemples de grands arbres consacrés aux dieux, défendus au besoin par la vénération populaire.

» Le Christianisme avait déjà couvert la Gaule de ses basiliques que les populations, opiniâtres dans leurs habitudes, jetaient encore de riches et nombreuses offrandes, en forme d'*ex-voto*, dans un lac près de Javouls, dans la Lozère, et dans un gouffre révéré près de Vierzon. Aussi, en 452, le concile d'Arles fulminait-il la censure suivante : « Si dans le territoire de quelque » évêque, les *infidèles* allument des flambeaux ou révèrent des » arbres, des fontaines ou des *pierres*, l'évêque qui néglige » d'abolir ces abus commet un sacrilége. » La loi civile venait prêter son appui aux prescriptions ecclésiastiques. Au commencement du VI[e] siècle, le roi Childebert portait un édit enjoignant à tous ses sujets de détruire les *simulacres* ou les idoles. — De toutes parts, l'enseignement de l'Église battait en brèche les derniers restes d'un culte odieux : « Mes frères, disait saint » Éloi au peuple de Noyon, faites disparaître les fontaines et » les arbres qu'on appelle sacrés. » Dans des temps plus rapprochés, J.-B. Thiers, curé de Champrond, nous peint la superstition de quelques campagnards qui, lorsqu'ils avaient un cheval atteint de certaine maladie, le conduisaient dans un bois où se dressait quelque pierre solitaire pour le faire tourner trois fois à l'entour. Restes probables de l'antique superstition.

» La religion celtique paraît avoir eu deux époques : l'une primitive, où les trois grands dieux Esus, Belus ou Belenus (le Baal de l'Orient), dont une montagne d'Auvergne portait le nom, et Teutatès, reçurent les hommages populaires. C'est l'âge où les

Celtes révèrent la puissance et l'intervention de ces dieux dans les phénomènes de la nature, et n'ont que des simulacres bruts.

» Une seconde époque est celle où le culte austère commence à se laisser altérer au contact des religions artistiques et sensuelles, des Phéniciens d'abord, puis des Grecs et des Romains. Alors s'élèvent les temples, les statues et les *piles* ou *pyramides* que l'apostolat de saint Martin a fait crouler en si grand nombre.

» Tout le monde est d'accord que César et les auteurs gréco-latins ont été imparfaitement renseignés ou se sont trompés au sujet des croyances religieuses des Gaulois. Les Druides ne leur ont jamais divulgué leurs mystères. César, les Latins et les Grecs prêtent leurs dieux aux habitants de la Gaule. C'est fort invraisemblable pour ce qui regarde la Celtique. Si ses habitants eussent révéré Apollon et Mars, ils n'eussent pillé ni le temple de Delphes ni ceux de Rome. D'une certaine analogie dans les attributs, on a conclu à l'identité. La vérité est qu'en dehors des grandes villes et du monde officiel, les Celtes, tout en faisant des emprunts aux arts cultivés dans l'Aquitaine et la Province romaine, sous des formes de convention et des noms latins, ont continué à adorer leurs divinités nationales. La terre, dont on interroge les entrailles, fournit chaque jour de nouvelles preuves à l'appui de cette assertion.

» La déesse des Voconces a donné son nom à la ville de Die. Le temple d'Axo, le plus grand et le plus solide de la Gaule, décrit exactement par Grégoire de Tours, vient de révéler ses substructions au sommet du Puy-de-Dôme. Autun avait sa déesse *Bibracte*, Rothomagus son idole topique. Bourbonne-les-Bains était consacrée à la déesse *Borbonia* et au dieu protecteur du lieu. Fortunat parle des temples de *Vernemetis* et d'*Ysarnodorum*. Enfin, le musée de Saint-Germain fournit plus d'un type de déité exclusivement gauloise. La religion se modernisait tout en restant nationale.

» Quant aux contrées boisées de l'Ouest, du Centre et de l'Armorique, en raison de leur plus grande antipathie pour les vainqueurs, elles ont répudié leur culte. Et quand la parole évangélique retentit à l'oreille des Carnutes, elle ne les trouva point agenouillés devant les idoles de Rome, mais, à part quelques résistances, déjà préparés par des pensées d'immortalité à l'éternelle vérité. »

M. l'abbé Sainsot, curé de Blandainville, donne ensuite connaissance d'un travail sur les raretés archéologiques de l'église d'Epeautrolles. En passant, un juste tribut d'éloges est consacré au talent de notre confrère, M. Malenfant, sculpteur sur bois, à Charonville.

Les applaudissements répétés en l'honneur de ces deux honorables ecclésiastiques, prouvent combien ils ont vivement intéressé l'auditoire.

La séance se termine par une série d'expériences scientifiques diverses, établissant la corrélation des phénomènes qui se produisent par la chaleur, l'électricité, le magnétisme et la lumière, et auxquelles se livre notre confrère, M. Barois, secondé, il faut le dire, par deux intelligents préparateurs, MM. Gallas et G. Delacroix.

Avant de lever la séance qui finit à quatre heures, M. le Préfet adresse quelques mots, sous forme de remerciements, à l'auditoire, à M. le maire, à la ville d'Illiers qui ont fait à la Société un si gracieux accueil. Il a aussi quelques paroles encourageantes pour les orateurs qu'il appelle obligeamment les *vulgarisateurs* de l'archéologie, de l'histoire et de la science, venus à Illiers uniquement pour porter à aimer les belles et bonnes choses, et, s'il se peut davantage, notre cher pays.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 5 JUILLET 1877.

Présidence de M. MERLET. — M. MET-GAUBERT, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Étaient présents : MM. Merlet, P. Durand, Chavaudret, Met-Gaubert, Appay, de Bertheville, Balandra, Barois, Bourdel, Buisson, Brosseron (Justin), Brosseron (Valéry), Dumoulié, Dussart, Escudié, Famin, Gallas, Galopin, Gérondeau, Guignard (Ludovic), Guillen, Guérinot, Heurtault, abbé Haye,

abbé Hénault, Hue, Isambert Stanislas, Joliet, docteurs Lamy et Legendre, Legrand, Lecocq, Montéage. (J.), Neveu, Petrot-Garnier, Pétrot-Lemarié, Rivierre, Sadorge, Treille, Wehrlé.

Les procès-verbaux des séances du 3 mai, du jeudi 14 juin, à la salle Sainte-Foy, du dimanche 1er juillet (excursion archéologique à Illiers) sont adoptés.

Un juste tribut de regrets est ensuite payé à nos confrères décédés : MM. Raymond Bordeaux, à Évreux; Chevauché, ancien commissaire priseur, à Chartres; Lanctin, vétérinaire, à Courville; Person, ancien directeur de l'École normale primaire de Chartres.

L'ordre du jour appelle le renouvellement des membres du bureau pour une période triennale.

Le nombre des membres présents est de 40; 75 membres ont envoyé leur vote par écrit; le nombre total des votants est donc de 115.

Président : MM. Alexandre de Saint-Laumer, 89 voix.
Paul Durand, 17 —

M. de Saint-Laumer est proclamé président de la Société.

Vice-Présidents : MM. Merlet, 100 voix.
Paul Durand, 99 —
L'abbé Olivier, 81 —
Chavaudret, 32 —
Barois, 20 —

MM. Merlet, Paul Durand et l'abbé Olivier ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés vice-présidents de la Société.

Secrétaire : M. Met-Gaubert, 106 voix.

Vice-Secrétaires : MM. Ludovic de Boisvillette, 81 voix.
Lefèvre (Edouard), 69 —

Trente voix ont été atttribuées à M. l'abbé Foucault.

Conservateur du Musée : M. Ph. Bellier de la Chavignerie, 101 voix.

Archiviste : M. Legrand, professeur au collége, 65 voix; M. l'abbé Germond, qui avait déclaré donner sa démission, a obtenu 36 voix, pour cette même charge.

Le vote pour le renouvellement des membres de la Commission de Publication est ajourné au mois de novembre.

M. le trésorier donne ensuite connaissance de l'état des recettes et des dépenses pour l'exercice 1876 :

RECETTES.

Reliquat de l'exercice 1875	5,658 fr.	54 c.
Subvention du Ministère de l'Instruction publique	400	»
Cotisations	3,393	50
Vente de bulletins	122	50
Intérêts des fonds placés	174	»
Total des recettes.	9,748	54

DÉPENSES.

1° *Dépenses ordinaires :*

Procès-verbaux et Mémoires	1,341 fr.	85 c.
Gravures	*Mémoire.*	
Frais de recouvrement des cotisations extérieures	81	20
Traitement de l'appariteur	250	»
Séance générale.	313	35
Dépenses imprévues	249	70
Abonnements et reliures.	133	85
	2,369	95

2° *Dépenses extraordinaires :*

Souchet (fin)	623	»
Total des dépenses.	2,992	95

BALANCE.

Recettes	9,748 fr.	54 c.
Dépenses	2,992	95
Reliquat actif. . .	6,755	59

L'assemblée approuve unanimement cet état financier; les pièces justificatives des dépenses seront déposées aux archives; un récépissé sera délivré à M. le Trésorier.

La séance est levée à cinq heures.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires.

MM. Amiot (Théodore), propriétaire, à Illiers; présenté par MM. Galopin et Goupy.

Chouet (Henri), instituteur, à Berchères-l'Évêque; présenté par MM. Renault et Met-Gaubert.

Dumuid, propriétaire, maire d'Illiers; présenté par MM. Met-Gaubert et Merlet.

Le baron de Goussencourt (Edgard), propriétaire, maire de Saint-Eman; présenté par MM. O. Hermand et de Pontoi-Pontcarré.

Jumeau, cultivateur, à la Motte, commune de Saint-Georges-sur-Eure; présenté par MM. Sadorge et Met-Gaubert.

Letourneur (Alexandre), instituteur, à Ouarville; présenté par MM. Met-Gaubert et Merlet.

L'abbé Pardos, professeur à la Maîtrise; présenté par MM. Met-Gaubert et Merlet.

Poucin (Jules), notaire honoraire, à Illiers; présenté par MM. Gillard et Le Goux.

Royneau, conseiller d'arrondissement, à Aufferville; présenté par MM. Treille et Met-Gaubert.

M. THIREAU (Marcel), directeur de l'usine de féculerie, à Illiers; présenté par MM. Barlaud et Met-Gaubert.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ:

Les Monuments mégalithiques de Thimécourt, près Luzarches (Seine-et-Oise). Senlis, imprimerie E Payen, 1877.

Bulletin de la Société Dunoise, n° 32, avril 1877. Châteaudun, imp. Lecesne. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. XXIV. Limoges, impr. Chapoulaud, 1876 (Envoi de la Société.)

Société académique des Sciences et Arts de Saint-Quentin, 3e série, t. XIV. Typ. Ch. Poette, 1877. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e trimestre de 1877, grand in-8°. (Envoi de la Société.)

SÉANCE DU 2 AOUT 1877.

Présidence de M. DE SAINT-LAUMER. — M. MET-GAUBERT, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart par l'adoption du procès-verbal de la dernière réunion.

Étaient présents : MM. de Saint-Laumer, P. Durand, Met-Gaubert, de Bertheville, Bourdel, Buisson, Brosseron (Justin), Dussart, Dubreuil, Escoffier, Famin, l'abbé Germond, Huc, Joliet, docteur Juteau, Lecocq, docteur Legendre, de Mély, Ossude, P. Sautton.

M. l'abbé Germond est nommé par l'assemblée archiviste honoraire.

L'ordre du jour appelle la lecture d'un manuscrit intitulé : *Relation de ce qui s'est passé lors de la dispersion des religieuses de Port-Royal-des-Champs.*

M. Lecocq croit que ce manuscrit ne contient aucun renseignement nouveau ; il présente un volume de pièces imprimées renfermant de nombreuses relations sur ce sujet. Il est invité à donner, pour la prochaine séance, un rapport sur le manuscrit dont la lecture est ajournée.

M. Joliet lit une pièce de vers intitulée : *Statistique d'Eure-et-Loir.*

STATISTIQUE D'EURE-ET-LOIR.

A LA MÉMOIRE DE M. DE BOISVILLETTE.

« Le triste pays que la Beauce !
» Jamais il ne baisse ou ne hausse,
» Et de six choses d'un grand prix, »
Dit un impertinent proverbe,
« En Beauce il ne manque que six..... »
Et pourtant la Beauce est superbe ;
Je l'aime, car je suis son fils.
Nos plaines ont leur harmonie,
Ainsi que la mer infinie.
Plaines et mers ont leurs naufrages,
Et les blés de nos laboureurs
Tombent versés par les orages,
Comme les barques des pêcheurs.
Mais l'épi courbé se relève,
L'esquif échoué sur la grève
Se dresse porté par le flot.
Travail, courage et *confiance,*
C'est la chanson du matelot
Et la devise de la France.
O beau pays aimé des cieux,
Pour te donner en abondance
Raisins et fruits délicieux,
Et mieux marquer sa préférence,
Entre deux mers Dieu t'enchâssa ;
Dans les routes qu'il leur traça,
Des Ardennes aux Pyrénées,
Les glaciers, les lacs, les torrents,
En ouvriers intelligents,
Ont travaillé... combien d'années ?
Personne, je crois, n'en sait rien.
Ce que Dieu fait, il le fait bien,
Et si j'avais, par quelque grâce,
Les bras assez forts, assez prompts

Pour pouvoir transporter les monts,
Je les laisserais à leur place.....

Pourtant j'admire et j'applaudis
Aux ingénieurs plus hardis
Qui donnent, dans leur noble audace,
Un coup de vrille au mont Cenis,....
Au travail obstiné qui fouille
La marne, le fer ou la houille,
Dote nos champs et nos forêts,
D'un arbre, une plante, un engrais,
Sème des œufs dans nos rivières,
Nos mares et nos huîtrières.
C'est encore un nom tout français
Qui doit décorer la rigole,
Où du haut de la Nécropole,
Où plane l'ombre de Rhamsès,
Les vieux sphinx voient couler les ondes
Qui font, en mariant deux mers,
Du Nil vaseux, des lacs Amers
Le trait d'union de trois Mondes.
Plus d'un navire passera,
Cachant dans sa cale funeste
Le typhus ou le choléra,
Le termite rongeur, la peste
Et l'horrible phylloxera.....
Mais près du mal est le remède ;
La Providence veut qu'on s'aide
Et non pas qu'on croise ses bras.
Hercule veut qu'on se remue,
Dit Jupin assis sur sa nue
Au charretier dans l'embarras.
Croit-on qu'on gagne la médaille,
Sans risquer rien, à nos Congrès ?
Il se peut qu'on trouve une faille
Sous le grand tunnel de Calais.....
Dans le vaste champ du progrès
Qu'importe où tombe la semence ?
A l'heure que Dieu choisira
Soyez sûrs qu'elle germera.
Greffez pourtant avec prudence
Le fruit nouveau sur l'arbre vieux
Qui fut planté par nos aïeux.
A la terre qui se confie,
Sans connaître à fond son terrain,
Perd son temps, sa peine et son grain,

Car bien souvent elle varie.
Pour former le sol de la Brie,
La Bresse, le Morvan, l'Artois
Unis en faisceau par nos rois,
L'Aunis, le Vexin, la Limagne,
Pays de plaine ou de montagne,
Le travail des feux souterrains
Des vastes mers des premiers âges,
Des océans contemporains
A démantelé les étages,
Trituré de mille façons
Le sable, la chaux et l'argile,
Comme un manteau dans nos vallons
Étendu de riches limons,
Ou mis à nu le roc stérile.

A l'image des Beaucerons
Le sol a le profil honnête ;
A travers les convulsions
Qui soulevèrent son arête,
Il a des révolutions
Dissimulé la déchirure ;
De notre mère la Nature
Les os ne percent pas la peau.
C'est une mince égratignure
Que dessinent sur le plateau
Les rochers dont la silhouette
Se hérisse sur la Drouette
Et dans les sables d'Epernon.
Avec notre terrain calcaire
On trouve partout même nom,
Même aspect, même caractère,
Sol fertile et plat horizon ;
Aucun cours d'eau ne désaltère
Ce canton qui vit autrefois,
Du cap de Sours au lac de Blois,
Barbotter dans ses marécages
Les éléphants et les sauvages,
Ces vaillants chasseurs devant Dieu
Qui firent, armés d'un épieu,
Déguerpir les ours des cavernes,
Ou se sont creusé des citernes
Dont naguère un savant discret
Nous a révélé le secret.
Grâce à leur race forte et rude
Qui fit le plus gros du métier,

Les chasseurs n'ont plus l'habitude
D'être mangés par le gibier.
Notre pacifique rivière
Eut aussi ses jours de colère,
Et noya les rhinocéros
Engouffrés dans la sablière
Où Saint-Prest conserve leurs os,
Comme en un vaste cimetière,
Au grand honneur de nos savants
Qui, dans les éclats d'une pierre,
Les pieds, les crânes et les dents,
Débattent encore le mystère
Des origines et des temps.....

Chartres, avec son tour de ville,
Ses clochers, sa plaine fertile,
Aux doctes membres du Congrès,
Montra ses grands prés verts et frais,
Longsaulx et ses riants ombrages,
Fontaine-Bouillant fait exprès
Pour les peintres de paysages.
Amant de son pays, Segé,
D'un injuste oubli, l'a vengé:
Même à Prunay, Voise ou Janville,
Quand on n'est pas trop difficile,
Nos champs peuvent se voir en beau.
Non loin de la Voise ou de l'Eure
Quelquefois une source affleure
Les versants boisés du plateau,
Et meurt avant d'être ruisseau.
Pourtant, au pied de la colline,
Tandis que lentement chemine
Cet humble et mince filet d'eau,
Comme le Rhône ou la Garonne,
Il dessine dans des ravins
Qui n'ont jamais noyé personne
Le relief de nos bassins.

J'aime Nogent et sa vallée
Dont je connais tous les sentiers,
Fraîche, obscure, à demi-voilée
Par un rideau de peupliers.
J'aime le ruisseau qui serpente
Au pied de modestes coteaux,
Ombragés sur leur double pente
Par les frênes et les ormeaux,

Sur le taillis le bouleau penche
Sa colonnette frèle et blanche
Près des sombres génevriers.
Là tous nos arbres indigènes,
Les trembles, les pins, les grands chênes,
Les érables, les merisiers,
Le saule au vert pâle, les aulnes
Et les marsaults aux chatons jaunes,
Les premières fleurs du printemps,
Quand le bois un beau soir d'automne
D'or et de pourpre se couronne,
Confondent leurs tons éclatants.
A Chartres, Illiers et Courville,
Rude au labour, le sol d'argile
S'élève et, vers le Thimerais,
Déjà se couvre de forêts.

J'ai toujours douce souvenance
Des lieux de ma première enfance.
De Courville je suis natif.
Homme d'esprit et de science,
Au franc parler, au regard vif,
Mon père au temps de ma naissance
Fut l'Esculape du canton ;
J'aimais, se dressant sur la plaine,
Les grosses tours de Villebon,
L'aimable et noble châtelaine,
Au sourire indulgent et bon.
Les poudingues d'Happonvilliers
M'ont appris qu'un propriétaire
Est le plus mauvais des fermiers ;
Inutile pourtant sur terre,
Je n'aurai point passé, je crois ;
J'ai planté trente arpents de bois,
Et là, je n'en fais point mystère;
J'eus un moment de vanité
De voir mon blé si bien planté.
De Châteaudun à Bonnétable,
Authon, Ormoy, les Châteliers,
Combien de toits hospitaliers
Où l'on savait causer à table !
Encore un plaisir qui se perd !
Encore enfant, à Belhomert,
J'allais chassant, sous les futaies,
Les papillons : mais Saint-Bomert,
Ses chemins creux, ses grandes haies,

Tous ces vallons entrecroisés,
Ces monticules qui surgissent,
Et ces fontaines qui jaillissent
Sur les flancs de coteaux boisés.....
C'est là le coin de notre Perche
Que des yeux et du cœur je cherche.

Nogent voit de son vieux donjon
Qui sort enfin de sa ruine,
Les gras pâturages de l'Huisne ;
Echelonnés à l'horizon,
De Bretoncelle et Monlandon
Les coteaux secs et nus, les noues,
Tapis frais toujours arrosés
Par trois moulins superposés
Qui, versant le trop plein des roues,
En cascades baignent les prés
Et les jardins enchevêtrés.....

Si la Beauce a pour caractère
Un peu trop d'uniformité,
Le Perche a la variété,
Comme le sol l'aspect diffère ;
On voit des sables colorés
Le long du chemin qui s'élève
Aux bois d'Authon et de la Grève :
Thiron a ses grès bigarrés.
Quelques lambeaux de marne grise
Plongent sous la profonde assise
De la craie, aux champs mitoyens
De la Normandie et du Maine;
Toujours la sonde la ramène
Du fond des puits artésiens.
Mais dans vos trous et vos carrières
On ne voit jamais que des pierres ;
Dans sa tranquille majesté,
Sa parure ou sa nudité,
La nature semble endormie ;
C'est un paysage sans eau,
Une sèche photographie.
Afin d'animer le tableau,
Il faut le mouvement, la vie,
Il faut l'insecte, il faut l'oiseau.
Voyez posant sur chaque tige
Le beau paon-de-jour, les argus
De l'azur des cieux revêtus,

Cet essaim de fleurs qui voltige ;
Les papillons, sans contredit,
Comme les fourmis, les abeilles
Dont on conte tant de merveilles,
Ne sont point des bêtes d'esprit ;
Mais certes des amants fidèles
Ils sont les plus parfaits modèles.
Bercés sur l'aile du Zéphir,
Se parer pour des fiançailles
Qui sont toujours des funérailles,
N'aimer qu'une fois et mourir,
C'est leur destin : la poésie
De la tombe de Roméo,
Dans sa touchante fantaisie
La chanson de Fortunio,
Les Amadis, le beau Leandre
Expirant sous les yeux d'Héro,
Montrèrent-ils amour plus tendre
Que les maris des vers luisants,
Qui vont, parfois, à la chandelle,
Phare trompeur, brûler leur aile,
Quand, dans nos fêtes du printemps,
S'allument, dans les nuits sereines,
Les lanternes vénitiennes,
Illumination des champs ?

Du taillis le pic-vert s'envole,
Dans les airs il va décrivant
Une élégante girandole
Et pousse un cri rauque et strident.
La huppe fringante et coquette
Qui, dans la fange, naît et vit,
Est tapageuse en sa toilette ;
Les mœurs se jugent à l'habit.
Le coucou, chantant à la lune
Sa plainte toujours importune,
Confiant des œufs non couvés
Aux ménages irréprochables
De linottes trop charitables ,
Semble par ces méfaits prouvés,
L'inventeur des enfants... trouvés.
Dans la bataille pour la vie,
De l'homme chacun se méfie...
Quel instinct fait que le ramier,
Que Paris voit si familier,
Connaît à fond ce grand mystère,

L'état de paix, l'état de guerre
Dont ne peuvent se débrouiller
Les plus fins de nos diplomates.....
Que n'ont-ils appris leur métier
Près des animaux à deux pattes !

Au sommet d'un grand peuplier,
Quand il se pose ou bien s'élance,
Plane immobile et se balance,
Notre regard suit l'épervier;
Sur les flots il suit la mouette
Et dans nos guérets l'alouette
Qui chante en montant vers les cieux.
Est-ce l'instinct ambitieux
Des fils de Japhet ou d'Icare,
Désir impuissant qui s'égare
Et va crever comme un ballon?
Grâce à la généreuse audace
Des Montgolfier et des Colomb,
La science élargit l'espace;
Tendre plus loin, viser plus haut,
De tous c'est le devoir... s'il faut
Dans des luttes encor sans gloire,
Que les savants, les voyageurs,
Les soldats et les inventeurs
Succombent; gardons leur mémoire;
Ils ont eu foi dans la victoire.....
Nos fils, peut-être, en leur honneur,
Diront, assis dans leur nacelle:
Gloire au hardi navigateur
Qui, le premier, ouvrit ses ailes;
Voler comme les hirondelles,
C'est bien un rêve de bonheur!

Note de M. Sautton sur les actes de l'état-civil de la commune de Fontenay-sur-Conie.

Rapport verbal de M. Famin sur les localités de Saint-Georges-sur-Eure et de Mignières.

Un membre fait observer la tendance qu'ont MM. les curés à détruire les lambris en bardeaux des voûtes des églises pour les remplacer par des voûtes en plâtre et briquettes, sans avoir égard à la poussée de ce mode de voussure.

Dépôt de deux pièces de monnaie envoyées par M. l'abbé Haret, qui demande avis à la Société à cet égard.

La Société entre en vacances pour trois mois. L'assemblée décide que la reprise de ses travaux aura lieu le jeudi 8 novembre.

La séance est levée à quatre heures et demie.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. Bordier (Honoré), instituteur, à Maisons; présenté par MM. Met-Gaubert et Merlet.

Chesneau (Ernest), homme de lettres, critique d'art, à Paris; présenté par MM. Lorin et Merlet.

Lagrue (Didier), instituteur, à Ymonville; présenté par MM. Met-Gaubert et Merlet.

Vassal-Maurice, propriétaire, à Chartres; présenté par MM. Appay et Heurtault.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ :

Mémoires de l'Académie du Gard, année 1875. Nîmes, imprimerie Clavel-Ballivet, 1876. (Envoi de l'Académie.)

Revue des Sociétés savantes des départements, 6e série, t. IV, juillet, août, septembre 1876. Paris, impr. Nationale, 1877. (Envoi du Ministère.)

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e trimestre de 1877. (Envoi de la Société.)

Recueil des Mémoires et documents de l'Académie de la Val-d'Isère, 2e volume, 4e livraison. (Envoi de l'Académie.)

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 1877.

Présidence de M. de Saint-Laumer. — M. Met-Gaubert, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures et quart.

Etaient présents : MM. de Saint-Laumer, Merlet, Olivier, Met-Gaubert, Barois, Ph. Bellier de la Chavignerie, Besselle, Bonnard, Buisson, Cornillon, Cottereau, Dussart, Escoffier, l'abbé Foucault, Gabriel, Germond, l'abbé Germond, Gérondeau, Gilbert, l'abbé Hayes, Heurtault, Hue, Laigneau, Lecocq, Legendre, Maury, de Mianville, Nancy, Ossude, Penel, l'abbé Pouclée, Ravault, l'abbé Sainsot, Sautton.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Annonce de la mort de M. Juteau, notre confrère, décédé ingénieur de la compagnie des chemins de fer d'Orléans à Rouen.

Admission de quinze membres titulaires nouveaux dont les noms figurent au présent procès-verbal. A ce sujet, quelques paroles bienveillantes sont adressées au secrétaire pour le zèle qu'il apporte à recruter de nouveaux confrères. Il témoigne toute sa gratitude à propos de cet encouragement.

Sont déposés sur le bureau quatre Mémoires d'instituteurs, envoyés pour le concours d'archéologie locale et d'histoire institué par la Société :

1° *Historique des Écoles de Coulombs*, par M. Boucher ;

2° *Un Coin du Perche-Gouet ;* notice historique sur la ville et baronnie de Brou, par M. Chantegrain, instituteur, à Boisgasson ;

3° *Résumé historique et description géographique et administrative de la commune de Boisville-la-Saint-Père*, par M. Leprince ;

4° *Mémoire sur l'Histoire, la Géographie et la Statistique de la commune de Friaize*, canton de La Loupe (Eure-et-Loir), par M. Julien Poullard, ancien élève de l'Ecole normale de Chartres, en résidence à Friaize. — Renvoi à une commission composée de sept membres : MM. Famin, Laigneau (Emmanuel), Legrand, Lecocq, Merlet, Met-Gaubert, abbé Pouclée.

Scrutin pour la nomination des membres de la Commission de publication.

Présents et de l'extérieur, 74 votants.

MM.	Paul Durand	74 voix.
	Barois	73 —
	Merlet	73 —
	Abbé Pouclée	73 —
	Abbé Olivier	72 —
	Famin	69 —
	Docteur Maunoury	48 —
	Lefèvre (E.)	38 —

M. Lefèvre ayant déclaré donner sa démission, M. Wehrlé, qui a obtenu le plus de voix après lui, est nommé membre de la Commission.

Avec le Président, l'Inspecteur d'Académie et le Secrétaire, onze membres indiqués par le règlement.

Lecture d'une pièce de vers de M. Bourdel : *La Retraite au point de vue philosophique.* — Cette pièce est accueillie par les applaudissements de l'assemblée et renvoyée à la Commission de publication.

LA RETRAITE.

Habent sua fata.

Le monde est une fourmilière
Où chaque homme, utile instrument,
Est tenu d'apporter sa pierre
Au gigantesque monument.

Le travail est indispensable ;
Car sans lui pas de lendemain :
Tout être qui mange est coupable,
S'il n'a déjà gagné son pain.

Pourtant vient un âge où la glace
Engourdit la tête et le bras : ...
Un plus jeune alors nous remplace
Comme à l'assaut pour les soldats.

Mais pourquoi voit-on la retraite,
Récompense du travailleur,
Bien souvent, au lieu d'une fête,
Être un présage de malheur ?

C'est que l'homme, d'humeur chagrine,
Jamais n'est content de son sort,
Et qu'enfermé dans sa routine,
Tout ce qui le dérange a tort.

Ne sait-il pas qu'un but utile
Pent toujours charmer les loisirs,
Et que le bonheur est facile
A qui sait borner ses désirs?

Et vous, livres de la Jeunesse,
Champs féconds en riches moissons,
Que d'épis dorés la vieillesse
Trouve à glaner dans vos sillons!

Le Dieu clément qui nous protége,
Prenant pitié de nos douleurs,
Donne à chaque âge un privilége,
Comme à chaque saison des fleurs.

A l'enfant joueur la souplesse;
A l'adolescent la beauté:
Au front grisonnant la sagesse,
Au vieillard l'aimable gaîté.

Autour de lui chacun s'empresse:
Oublieux du fardeau des ans,
Il voit le ciel de sa jeunesse
Aux yeux de ses petits enfants.

Il rougit d'un passé frivole
Qui dévora plus d'un beau jour;
La douce amitié le console
Des infortunes de l'amour.

A quoi bon déguiser son âge,
Quand le Temps, grand inquisiteur,
Chaque matin, sur le visage,
Grave son chiffre accusateur?

Dans la lutte où l'homme succombe,
S'il est beau d'avoir combattu,
Il est bon, au bord d'une tombe,
De dire à la Mort : où vas-tu?...

Près d'affronter le grand mystère
Dont Dieu seul connaît les secrets,
Du livre où notre foi s'éclaire
Sachons méditer les feuillets.

Pour moi, quand viendra la retraite
Définitive et sans retour,
Puissé-je, l'âme satisfaite,
M'endormir au dernier séjour!

Discussion sur le manuscrit intitulé : *Relation de ce qui s'est passé lors de la dispersion des religieuses de Port-Royal.* — Renvoi à la nouvelle Commission de publication pour un nouvel examen du manuscrit

Communication de M. Merlet « *Les Maires du Palais* », travail préparé pour la réunion des Sociétés savantes à Paris. — Renvoi à la Commission de publication.

La séance est levée à quatre heures trois-quarts.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires.

MM. Benoît (Amand), chaufournier, à Illiers; présenté par MM. Treille et Met-Gaubert.

Cintrat (Charles), instituteur, à Ermenonville-la-Grande; présenté par MM. Laigneau (E.) et Met-Gaubert.

Cornillon (Jules), instituteur, à Mainvilliers; présenté par MM. Met-Gaubert et Merlet.

Goron (l'abbé Louis), curé de Saint-Loup; présenté par MM. Germond et Met-Gaubert.

Germond (Paul), professeur de 5e au collége de Chartres; présenté par MM. Met-Gaubert et de Saint-Laumer.

Guérin (l'abbé), vicaire de Saint-Aignan; présenté par MM. l'abbé Houlle et Met-Gaubert.

Hetté (Henri), instituteur, à Amilly; présenté par MM. Met-Gaubert et Merlet.

Lhérondeau, instituteur, à Bleury; présenté par MM. Penel et Met-Gaubert.

Lorpin, curé de Gohory; présenté par MM. l'abbé Sainsot et l'abbé Haye.

MM. Maury (Firmin), régisseur au château d'Eclimont; présenté par MM. de Mély (F.) et Met-Gaubert.

Penel (Aristide), instituteur, à Saint-Symphorien; présenté par MM. Granger et Met-Gaubert.

Percebois, ancien instituteur, à Janville; présenté par MM. Sautton et Met-Gaubert.

Poullard, ancien élève de l'École normale, à Friaize; présenté par MM. Laigneau et Gabriel.

Robinet (l'abbé), curé de Mainvilliers; présenté par MM. Ollivier et Met-Gaubert.

Sédillot, instituteur, à Theuvy-Achères; présenté par MM. Met-Gaubert et Merlet.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ:

Actes et Mémoires de la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure et *Société Archéologique de Saintes*, t. II, n° 6, 1876. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société Dunoise, n°s 33 et 34, juillet 1877. (Envoi de la Société.)

Mémoires de la Société Nationale des Antiquaires de France, t. XXXVII, 4e série, t. VII, et Bulletin de la même Société. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure. (Envoi de la Commission.)

Bulletin de la Société Archéologique historique de l'Orléanais, t. VI, nos 89, 90, 91 et 92. (Envoi de la Société.)

Mémoires de la Société Dunkerquoise, 1874-1875, 1 volume, 1876. (Envoi de la Société.)

Remparts d'Artou et de Tongres, par M. Schmermann, conseiller à la cour d'appel de Liége (Belgique). (Don de l'auteur.)

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 1877.

Présidence de M. A. DE SAINT-LAUMER. — M. MET-GAUBERT, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart par la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière réunion.

Étaient présents : MM. de Saint-Laumer, Merlet, Met-Gaubert, Barois, Bellier de la Chavignerie, Boisseau, Bonnard, Brosseron (Justin), Dussart, Escoffier, Gabriel, Germond (P.), Gilbert (P.), Heurtault, Hue, Laigneau (Em.), Legrand, Lecocq, Leroy-Meignan, Nancy (A.), Poullard.

Lecture d'une lettre de M. Poteau, instituteur, à Senonches, qui envoie à la Société un *cahier programme* des devoirs quotidiens d'une école primaire.

Remerciements adressés à M. Poteau, à ce sujet.

Communication sur un projet de conférence devant avoir lieu, cet hiver; l'orateur serait un lettré chinois, M. Li-chao-pee, membre de l'association internationale des professeurs, commissaire pour la Chine de la Société d'Ethnographie.

Après diverses observations, l'assemblée décide que cette conférence aura lieu dans le courant de février. Elle vote à cet effet une somme de 100 francs, avec les frais de salle en plus. M. le Président veut bien se charger d'écrire à M. Li-chao-pee.

Projet de budget pour 1878 :

RECETTES.

1° *Recettes ordinaires :*

Reliquat de l'exercice précédent	6,755 fr.	» c.
Intérêts des fonds placés.	220	»
A reporter.	6,975	»

	Report. . . .	6,975 fr.	» c.
Cotisations : 320 à 10 fr. . . . 3,200 fr. » — 60 à 5 fr. . . . 300 »		3,500	»
Vente de bulletins		200	»
Vente de diplômes		20	»
		10,695	»

2° *Recettes extraordinaires :*

Subvention du Ministère de l'Instruction publique	*Mémoire.*	
Subvention de la ville de Chartres.	*Mémoire.*	
Total des recettes.	10,695	»

DÉPENSES.

1° *Dépenses ordinaires :*

Procès-verbaux et Mémoires	1,900 fr.	» c.
Frais de recouvrement des cotisations extérieures	200	»
Traitement de l'appariteur	250	»
Gravures et photographies	300	»
Fouilles et dépenses imprévues.	200	»
Concours entre les Instituteurs.	100	»
Séances générales	400	»
Reliures	50	»
Abonnements divers	130	»
	3,530	»

2° *Dépenses extraordinaires :*

Publication d'un ouvrage spécial [1].	800	»
Total des dépenses.	4,330	»

[1] En présence de l'irrésolution trop longtemps prolongée de la Société, touchant la publication projetée d'un manuscrit du XVI[e] siècle intitulé : *Journal d'un Bourgeois de Chartres* (1577-1592), M. Lecocq déclare retirer son offre, au sujet de cette publication.

BALANCE.

Recettes	10,695 fr.	» c.
Dépenses	4,330	»
Reliquat actif. . .	6,365	»

Ce projet de budget est adopté et voté à l'unanimité par l'assemblée.

Continuation de la lecture du travail de M. Merlet sur les Maires du palais. — Renvoi à la Commission de publication.

La prochaine séance qui aurait dû se tenir le jeudi 3 janvier 1878, est reportée au jeudi 10 du même mois.

La séance est levée à quatre heures un quart.

OBJET OFFERT A LA SOCIÉTÉ.

Souvenirs du Congrès scientifique du Hâvre, par Charles Quin. Le Hâvre, imprimerie Lepelletier, 1877.

SÉANCE DU 10 JANVIER 1878.

Présidence de M. DE SAINT-LAUMER. — M. MET-GAUBERT, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart par la lecture du procès-verbal de la dernière réunion.

Étaient présents : MM. de Saint-Laumer, Met-Gaubert, Barois, de Bertheville, Buisson, Dussard, l'abbé Cottereau, Dubreuil, Escoffier, Famin, l'abbé Foucault, Germond (P.), Gérondeau, Goupil, les abbés Haret et Hayes, Hue, Laigneau (Em.), Legrand, Lecocq, docteur Legendre, Ossude (P.), l'abbé Pouclée, l'abbé Pardos, Poullard, l'abbé Sainsot et Sautton.

Parmi les ouvrages offerts à la Société, M. le Président signale particulièrement ceux que nous envoie notre nouveau confrère, M. l'abbé Charles, de la Ferté-Bernard, vice-président de la Société archéologique du Maine.

Rapport de M. l'abbé Haret sur une découverte opérée à Saulnières.

M. Lecocq demande qu'il soit levé un plan, coupe et élévation du souterrain de Saulnières. Liberté est laissée au bureau pour la fixation de la somme que nécessiterait cette dépense.

Communication et délibération sur l'intention qu'a M. Li-chao-pee, lettré chinois, de venir faire, à Chartres, une conférence ; 100 francs ont déjà été votés à ce sujet, en cas de conférence, en février. M. Li-chao-pee désire, en outre, être indemnisé des frais d'aller et de retour, estimés à 20 francs. Il sollicite l'obtention d'une médaille d'argent et d'un diplôme sur parchemin.

Pour que l'assemblée n'ait point double dépense à faire, un membre propose de laisser venir le lettré chinois, au mois de mai, lors de la tenue de notre séance annuelle.

La question est mise aux voix. L'assemblée décide l'adoption du chiffre de 150 francs pour la venue au mois de mai.

En cas de refus, il est arrêté que la conférence n'aurait pas lieu.

M. le Président veut bien se charger d'en référer, le plus tôt possible, à M. Li-chao-pee.

Le Secrétaire donne lecture d'un travail de M. Lecocq, ayant pour objet la trouvaille d'un *Squelette mystérieux*. — Renvoi à la Commission de publication.

Lecture d'une pièce de vers intitulée : *La Neige et l'Ange de l'espérance*, par M. Met-Gaubert. — Renvoi à la Commission de publication.

LA NEIGE ET L'ANGE DE L'ESPÉRANCE.

BALLADE.

Sous la nuit froide et sans cortége,
Vers une tombe elle venait ;

J'ai pu la voir, car sur la neige
Son voile noir se dessinait.
Là de sa mère gît la cendre ;
Sa douleur y priait tout bas :
Toi qui me l'as fait voir si tendre,
O neige, ô neige ne fonds pas!.....

Les pleurs tombant de sa paupière,
Sur cette urne se sont glacés ;
Et dans le givre, sur la pierre,
Tous ses baisers restent tracés ;
De ses peines silencieuses
Tout parle ici, jusqu'à ses pas :
Garde ces traces précieuses,
O neige, ô neige ne fonds pas!.....

Puis elle partit courageuse ;
Mon œil au lointain la perdait ;
Sous ses pas la plaine neigeuse
Avec le ciel se confondait.
J'ai cru la voir, destin étrange !
Au ciel s'évanouir là-bas..... :
Toi qui me l'as fait croire un ange,
O neige, ô neige ne fonds pas!.....

On aurait dit une sylphide
Messagère venant des cieux,
Traversant la plaine liquide
Pour consoler les malheureux !.....
C'était la divine *Espérance*,
Gardant les tombes d'ici-bas..... ;
Elle adoucit toute souffrance,
Pour elle, ô neige ne fonds pas!.....

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures et demie.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres honoraires.

M. H. Fontaine, préfet d'Eure-et-Loir.

M. Desprez, inspecteur d'Académie en résidence à Chartres.

Membres titulaires :

MM. Cachin, instituteur, à Courville; présenté par MM. Laigneau (Emmanuel) et Poullard.

Charles (l'abbé), vice-président de la Société archéologique du Maine, à la Ferté-Bernard; présenté par MM. les abbés Hayes et Sainsot.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ:

Histoire de La Ferté-Bernard; — *La Station celtique du Crochemelier* (Orne), 1875; — *Étude sur Souvigné-sur-Même* (Sarthe), 1876; — *Chroniques de Courdemanche au Maine*, 1876; — *Statues de Souvigné*, œuvres de Sainctot-Chemin, sculpteur fertois (1530-1535), 1876; — *Excursion archéologique à Bernay* (Sarthe), 1876; — *Théâtre antique d'Aubigné, et Villa de Roches à Sceaux* (Sarthe), 1877. Mamers, typog. Fleury. (Don de M. l'abbé Charles.)

La Gaule Sauvée, poème couronné à Paris, par M. H. Dubreuil. Libraire de C. Blériot, éditeur, à Paris, 1877. (Don de l'auteur.)

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 1878.

Présidence de M. de Saint-Laumer. — M. Met-Gaubert, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart par la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière réunion.

Etaient présents : MM. de Saint-Laumer, Merlet, Met-Gaubert; Barois, Balandra, Besselle, de Bertheville, Buisson, Ph. Bellier de la Chavignerie, les abbés Collet et Cottereau, Escoffier, l'abbé Foucault, Germond (P.), Gilbert (P.), Gérondeau, Goupil, les abbés Guérin, Haret et Haye, Hue, Heurtault, Isambert (Stanislas), Legrand, Lecocq, de Mély (F.), Nancy (A.), Ossude (P.), Poyer, l'abbé Sainsot, Sautton.

M. le Président exprime de légitimes regrets au sujet du décès de notre confrère M. Aubry, libraire, à Paris.

Quelques observations sont présentées par un membre à propos du choix qu'a fait la Société de M. le lettré chinois Li-chao-pee pour la conférence de la séance publique annuelle. Le mérite de ce savant n'est nullement contesté; le contradicteur ne demande pas à l'assemblée de se déjuger, cependant il estime qu'il serait opportun de revenir, au moins en partie, sur la décision précédemment prise. Il admet qu'on doit laisser venir M. Li-chao-pee et tenir la promesse faite de la rémunération votée; mais il insiste pour qu'un conférencier *français* soit appelé à porter la parole dans la séance publique annuelle du mois de mai. Après diverses répliques, l'assemblée décide que des renseignements, aussi précis que possible, seront demandés sur l'intérêt que pourrait présenter la conférence de M. Li-chao-pee, au mois de mai, et qu'une détermination définitive aura lieu, lors de la séance du mois de mars.

Compte-rendu sommaire de M. le Président sur la plupart des ouvrages offerts à la Société; proposition de faire une analyse succincte de quelques-uns d'entre eux.

Communication d'une lettre de M. le Préfet, qui annonce que, par une circulaire du 21 décembre 1877, M. le Ministre de l'Intérieur a l'intention de faire figurer à l'Exposition universelle de 1878 la collection des inventaires sommaires des archives, avec la reproduction , par l'héliogravure, de documents et moulages de sceaux tirés des dépôts des Préfectures, des communes et des hospices. Les documents ainsi reproduits seraient réunis dans un album où figurerait chaque département, et qui serait livré au prix d'environ 100 francs l'exemplaire.

Invitation est faite à la Société de souscrire pour un exemplaire de ce recueil.

En raison de ce que ce travail sera mis à la disposition des membres de la Société, à la Bibliothèque de la ville, et par défaut de ressources, l'assemblée décide qu'il n'y a pas lieu de répondre à cette proposition.

M. le Président annonce qu'aux termes d'un arrêté ministériel du 31 janvier dernier, la 16e réunion des délégués des Sociétés savantes et des professeurs des départements aura lieu, à la Sorbonne, *au mois d'avril* 1878.

Des séances de lectures et des conférences publiques seront

faites pendant les journées du *mercredi* 24, du *jeudi* 25 et du *vendredi* 26.

Le *samedi* 27 *avril*, M. le Ministre présidera la séance générale dans laquelle seront distribués les récompenses et les encouragements accordés aux Sociétés et aux savants.

Une somme de 3,000 francs est mise à la disposition de chacune des sections du Comité pour être distribuée :

1° Par les sections d'histoire et d'archéologie, *aux Sociétés savantes des départements*, dont les travaux auront contribué le plus efficacement aux progrès de l'histoire et de l'archéologie;

2° Par la section des sciences, *soit aux Sociétés savantes, soit aux savants des départements*, dont les travaux auront contribué aux progrès des sciences.

A l'occasion de ces réunions, les Compagnies de chemins de fer veulent bien accorder une réduction de 50 °/o sur le prix des places, en faveur des sociétaires qui auront satisfait aux conditions qu'exigeront d'eux le syndicat et l'arrêté ministériel.

A cet égard, des renseignements précis seront fournis par le Président ou par le Secrétaire, auxquels sont priés de s'adresser, *jusqu'au* 8 *avril*, dernière limite, les membres qui auraient l'intention de se rendre à Paris, à l'époque ci-dessus fixée.

Prière, en même temps, à chacun de ces membres, de donner l'indication exacte de leur résidence, dans la capitale, pendant la tenue des Sociétés savantes.

Les bulletins de circulation destinés aux représentants des Sociétés seront valables du *lundi* 15 *avril au mercredi* 1er *mai*.

Sont désignés pour représenter la Société, à Paris, MM. A. de Saint-Laumer, Merlet, Met-Gaubert, Barland, Heurtault, Legrand et de Mély Fernand.

Communication du Ministère de l'Instruction publique demandant la réponse à un questionnaire sur la bibliothèque de la Société. — La bibliothèque n'a pas encore assez d'importance pour motiver la nécessité d'un catalogne.

Projet d'excursion archéologique; — propositions diverses pour Auneau, Brou, Crécy-Couvé, Épernon, La Loupe, Nogent-le-Rotrou, Voves.

Il est arrêté qu'on statuera, après renseignements exactement

pris, à tous égards, pour opérer une excursion dans une des localités précitées.

Rapport de M. l'abbé Haret sur le souterrain de Saulnières. M. l'abbé Haret dépose différents objets sur le bureau, et annonce qu'il continuera la lecture de son Mémoire à la prochaine séance.

« MESSIEURS,

» Nous venons de découvrir à Saulnières, un souterrain, dans l'antique cimetière mérovingien dont j'ai eu déjà plusieurs fois l'honneur de vous parler.

» Ce souterrain est, selon moi, très-important par son étendue, son antiquité et sa destination. C'est un cimetière par incinération.

Il est le premier de plusieurs autres qui remontent la Blaise jusqu'à sa source, il est le dernier, si vous le voulez, de beaucoup d'autres, qui vont jusqu'à la Seine, jusqu'à la mer, en passant par les bords de l'Eure où se jette la Blaise.

» Je les connais maintenant tous, grâce aux livres des archéologues qui en ont parlé. Celui de Saulnières est inconnu, inconnu du moins dans la partie, la section que je viens d'explorer.

» La tradition locale qui quelquefois met l'historien sur le chemin de la vérité, et qui souvent aussi l'en détourne considérablement, ne dit rien du souterrain de Saulnières; mais elle s'en dédommage en mal parlant du souterrain de Saint-Ange, son proche voisin; elle nous dit que ce souterrain a été fait au Moyen-Age pour servir de communication la nuit entre un couvent de religieux et un monastère de religieuses.

» Je ne suis pas fâché de saisir une occasion qui se présente pour faire savoir aux habitants de la contrée que ces souterrains sont bien antérieurs au Moyen-Age : ils datent de l'époque gauloise. Celui de Saulnières, à partir du trou par où nous sommes entrés, jusqu'à un autre trou qui communique à une autre galerie souterraine encore inexplorée, mesure 10 mètres de longueur, 3 mètres de largeur, 4 mètres de hauteur; il est rempli d'un amas de décombres introduits dans cette crypte, je ne sais comment.

» La première couche, remplissant tout l'espace, est formée de gravois.

» La seconde de terre argileuse, d'humus, de terreau.

» La troisième de grosses pierres semblables à celles de la voûte et des parois, de pierres appartenant à ce terrain géologique que l'on appelle molasse.

» La quatrième de pierres plus petites, de pierres plus siliceuses, de pierres en petits éclats.

» Au-dessous de ces quatre ou cinq couches, se trouve quelque chose comme un plancher, un pavage, une aire à battre le grain, ou quelque chose qui lui ressemble, qui est semblable au sol de nos granges. Ce fond est uni, glacé, très-égal, et composé d'une terre glaise blanche comme le blanc d'Espagne, molle et fraîche comme de la farine en pâte, ou comme du mastic de vitrier.

» Sous cette couche se trouvent les cendres des morts, mêlées à je ne sais quelle terre grasse formant une pâte noire, couleur d'ardoise, s'enlevant par grands quartiers, par épaisses plaques, et se dédoublant en feuilles, en lamelles (permettez-moi mes expressions et mes comparaisons) comme une galette à pâte brisée. Cependant une fois j'ai trouvé une motte de cendre autrement pétrie, autrement mêlée, et ayant une autre couleur. Comme j'ai trouvé un échantillon de cette cendre formant une pelote séparée, un bloc facile à transporter, je l'ai ramassé pour le déposer ici, et vous rendre juges et examinateurs de la nature de sa substance.

» Dans ces cendres, ou plutôt un peu au-dessous, nous trouvons non pas des os humains, jamais nous n'en découvrons dans cette demeure souterraine, mais des os d'animaux, non pas non plus des os entiers comme dans le cimetière mérovingien de la place, mais des os éclatés ou taillés et formant des pointes de flèches, et même des lances. Les seuls os entiers que nous trouvons ici, sont des os de petits oiseaux en très-grande quantité; à cette même place sont des débris de vases de toutes les couleurs, des morceaux d'ardoises, des noyaux de prunes, des arètes de poisson, des briquets, des piromaques, des coquilles de limaçon.

» Ces cendres funéraires, ce limon humain ne se rencontrent pas sans interruption sous tout le pavimentum, le stratum de cette antique et mystérieuse nécropole; on y remarque quelques lacunes remplies de sable fin et choisi. La première fois que je vis ce sable, je crus que nous étions sur une sablonnière,

mais je fus promptement détrompé, car cette poudre de grès était circonscrite dans un espace formé en carré assez restreint. C'est dans ce sable que l'on trouve souvent une grosse pierre plate en silex plus pur que celui de la carrière où l'on a creusé le souterrain, recouvrant encore d'autres cendres mêlées à de la maçonnerie usée.

» Bien que toutes ces sépultures à première vue semblent assez uniformes et égales par leur position, elles diffèrent certainement en quelque manière et par quelque côté. Elles diffèrent, et elles devaient être reconnaissables pour les survivants de ces morts, d'abord par la couleur, et ensuite par la forme des petits débris de vases déposés au-dessus et au-dessous de l'incinération, et aussi par je ne sais quelle espèce de numéro de leur façon, écrit à leur manière sur cette grande dalle mortuaire presque entièrement unie.

» Aux yeux de ces familles en deuil et avec leur intention, il y a eu des morts respectueusement déposés sous le milieu même de la voûte de ce cimetière; d'autres placés auprès des parois de droite ou de gauche; d'autres portés à l'extrémité de la chambre; d'autres laissés à l'entrée; les uns faisant partie de la première salle dans ce cimetière, les autres de la deuxième, car il existe une séparation dans cette étonnante demeure; j'y vois une porte en maçonnerie ne montrant aucune trace de fermeture.

» Nous sommes ici, Messieurs, dans un cimetière très-pauvre, nous n'y trouvons jamais une seule urne entière renfermant des cendres, faisant verser un torrent de larmes comme il est dit dans les livres anciens; mais voici que je rencontre en dernier lieu, avant de finir mon travail, une petite place, un *loculus* fermé par une grosse pierre plate en dessus, voûtée en dessous, pavé au fond, ouvert par un trou dans lequel j'introduis ma main, et d'où je retire des cendres, des pierres, du verre, des os, des tuiles, du bois, des fragments de faïence bleue et verte. Je ne vous décris pas cette sépulture, mais je vous apporte dans une boîte le petit édifice entier.

» Les pierres sont rubannées, le verre est en pointe, les tuiles affectent la forme d'une flèche, les os sont éclatés, le bois n'est pas brûlé. Il doit y avoir beaucoup de ces petites cachettes que je trouverai quand j'aurai plus de temps à consacrer au souterrain, et que je pourrai y apporter plus d'attention. En

attendant, Messieurs, je vais remonter en les inventoriant une à une, les couches que nous venons de descendre; mais avant de commencer, je vous ferai remarquer que dans ce souterrain plein de cendres, plein de suie, plein de matières brûlées, plein de paille noircie et non consumée, on ne découvre ni sur les voûtes, ni sur les parois, ni à aucune autre place, la moindre trace d'un feu qui y aurait été allumé.

» Dans la première couche, au-dessus des morts, je trouve quelquefois des boules de terre blanche, molle, plastique; ces boules blanches, ces mottes de terre grosses comme le poing ont touché par un côté à des cendres ou plutôt à de la suie ou à du charbon pilé. On ne trouve pas auprès d'elles de feu éteint qui ait pu les noircir; elles sont noires par un de leurs hémisphères, noires d'un contact, empreintes et chargées de ce qu'elles ont touché. Quand on les ouvre en les pétrissant on trouve toujours en elles de petites pierres taillées, ou de petits morceaux d'ardoises cassés en losanges. Ces pierres, je les ai peut-être assez vues maintenant pour les reconnaître et vous en parler. Ces pierres ont été empâtées dans ces boules par la main de l'homme; l'homme a travaillé ces pierres, ou bien il a trouvé en cherchant pendant tout le cours de sa vie dans des pierres éclatées, ou dans des pierres qu'il s'amusait à casser, des petits débris ayant des formes qu'il affectionnait, et dont il faisait un fétiche, ou un instrument, ou une arme, ou une monnaie. A sa mort on déposait ce précieux objet auprès de ses cendres; voilà ce que je pense maintenant des choses trouvées dans la première couche.

» Dans la deuxième couche en remontant, qui est la troisième en descendant, nous rencontrons quelquefois, mais rarement, des os que j'ai pris pour des os humains.

» Dans l'autre couche, au-dessus, nous trouvons une zône continue de paille brûlée, de rares charbons entiers ou des braises un peu terreuses. C'est ici probablement qu'ont été transportés les restes des foyers éteints, où l'on avait brûlé les morts. Ces foyers à incinération humaine, ces *Ustrina* devaient être installés à 100 mètres plus loin dans la direction du souterrain, et à la place où j'ai trouvé l'année dernière, et déterré pour vous les montrer, des décombres dont je vous ai déjà parlé, et qui m'ont produit dans le temps l'effet d'un ancien incendie de maison.

» Dans la couche au-dessus, nous trouvons du fer travaillé, de l'argent, du bois, une épée Franque ou Romaine avec son fourreau.

» Au-dessus encore, dans les terrains qui étaient sous nos pieds, le jour où nous sommes entré la première fois sous terre, nous ramassons des débris de tout, de verre, de bois, de cuir, de tuiles, de briques.

» Ce n'est qu'à la faveur de plusieurs lampes allumées, que l'on peut voir clair dans cette sombre demeure, et ce n'est qu'en remontant à l'extérieur, et à la lumière du jour, que l'on peut bien examiner les objets que l'on y trouve. Les petits débris de vases sont tous intéressants à regarder, aucun n'appartient à la céramique commune et grossière. Tous ceux qui sont émaillés ont une pâte fine et tendre, ou une pâte en gris cérame. L'émail est quelquefois intérieur, quelquefois extérieur; quelquefois ces débris sont charbonnés au dedans, je ne sais par quelle cause, et quelquefois aussi ce sont de simples tessons de vases neufs, brisés sans doute pour symboliser la fin d'une existence.

» Cette céramique, que je trouve en petits morceaux, doit être gauloise, et est certainement très-ancienne; la place où elle se rencontre dans le souterrain ne me laisse pas de doutes à cet égard. La première fois que je vis des échantillons, je me crus mystifié, tant ils me semblèrent modernes; mais je les ai gardés cependant, et je me suis rappelé avoir vu dans un musée qui fait loi en cette matière, l'hôtel Carnavalet, bien précieusement conservés sous verre, de petits morceaux de pots cassés tels que l'on en voit jetés dans la rue sous les pieds des passants.

» Cette céramique est gauloise; la beauté de son émail n'a rien qui doive nous surprendre, et nous faire douter de son origine gothique. Les Gaulois appliquaient l'émail exactement comme nous le faisons maintenant. Les Gaulois sont célèbres depuis longtemps par leur talent d'émailleurs. Philistrate, dans un passage que tout le monde connaît, a dit que l'émaillerie était un art indigène dans les Gaules, et que les barbares voisins de l'Océan avaient trouvé le moyen de fixer le verre sur le métal, par conséquent sur la terre cuite.

» M. le comte de Laborde, conservateur des collections du Moyen-Age et de la Renaissance dans nos musées, a dit au chapitre des *Émaux cloisonnés* dans sa notice sur les *Émaux*

du Louvre : « En principe, j'établis que les anciens ont poussé l'art de la verrerie aussi loin peut-être qu'il est possible de le faire, et en tous cas dans des voies si ingénieuses que leurs productions ont été des modèles et pour les Bysantins, héritiers de leurs traditions sinon de leur génie, et pour les Vénitiens qui héritèrent des Bysantins, et pour les modernes enfin, si fiers des progrès de la chimie. »

» L'émail était commun chez les anciens habitants de nos contrées, et M. de Laborde estime avec raison que la Gaule Belgique peut être considérée comme sa mère patrie.

» A propos de l'émaillerie, je vous dirai que j'ai vu dans votre Musée de la ville un objet en bronze émaillé, cloisonné d'or et d'argent que l'on a énoncé : *Bijou romain*, trouvé en 1851 au Boulevard de la Courtille.

» Je viens de trouver le même objet à Saulnières à une place de l'ancien cimetière exclusivement mérovingienne; je pense que cet objet était une agrafe de manteau, un fermail, et je crois qu'il est mérovingien et non pas romain; j'apporte ici, pour les laisser au musée de la Société, l'objet en question et les deux petits pots de terre près desquels il a été recueilli.

» Il en est certainement parmi vous, Messieurs, qui auraient trouvé dans les cimetières de Saulnières plus que je n'y ai trouvé moi-même, et qui auraient surtout mieux profité des trouvailles faites, qui auraient demandé aux différents objets leur composition chimique, qui auraient voulu savoir si les squelettes humains de ce temps-là contenaient réellement, comme on le dit, plus de fluorure de calcium, plus d'éléments de solidité. Pour moi, j'ai eu seulement la curiosité ou le désir bien légitime, bien avouable de savoir comment, dans ma paroisse, d'anciens habitants qui étaient là deux mille ans avant moi, et peut-être plus, donnaient la sépulture à leurs morts; j'ai vu qu'ils le faisaient avec respect, j'ai saisi leur pensée, j'ai compris qu'ils croyaient à l'immortalité de l'âme.

» En apercevant auprès de leurs restes mortels des oiseaux qui s'envolent, des limaçons qui sortent de leur coquille, toutes ces choses ne m'avaient rien dit au commencement, mais en voyant ensuite dans les illustrations des livres du Moyen-Age la résurrection symbolisée par un escargot renaissant après l'hiver, sachant aussi que les païens faisaient naître et sortir leur Vénus d'une conque marine, je me suis dit en ramassant

au fond de ces mystérieuses sépultures de Saulnières, les limaçons descendus bien au delà de leur puissance de perforation : je me suis dit : ces surprenantes hélices sont là, placées par la main de l'homme; l'homme a eu une intention en faisant ces choses.

» Les Francs, sur la place de Saulnières, à ciel ouvert, regardant le soleil levant quand ils ressusciteront de la terre, les Romains ou les Gaulois réduits en cendres dans cette crypte mortuaire, témoignent tous que l'homme n'est pas une brute, mais bien l'image de Dieu.

» Au retour d'une excursion quasi-scientifique dans ces sombres dortoirs, on est heureux de réciter quelques-uns des immortels vers du Dante, qui nous font voir des anges radieux, des papillons célestes sortant en foule de ces provisoires cachettes en déployant leurs ailes brillantes vers la clarté de la gloire et de la lumière incréée.

« . . . . *Vermi*
Nati a formar l'angélica farfalla
Che vola alla Giustizia senza schermi. »

» Mais ce qui est plus beau encore en sortant de terre, c'est de regarder l'église qui domine ces deux cimetières, la belle église de Saulnières avec ses beaux, ses très-beaux vitraux du XVe ou XVIe siècle, nous montrant dans des portraits la douce figure des seigneurs du Moyen-Age, l'angélique visage des grandes dames de ces temps-là, dans ce pays-là. »

Après diverses observations de plusieurs membres qui font leurs réserves au sujet de différentes assertions de M. l'abbé Haret, l'assemblée vote des remercîments à notre zélé confrère.

Note de M. Benoît, conseiller à la Cour d'appel de Paris, sur le Prieuré de Gassicourt, près Mantes (ancien diocèse de Chartres).

« Quand, en 1874, nous avons entretenu la *Société archéologique d'Eure-et-Loir* du Prieuré Bénédictin de Gassicourt (près Mantes-sur-Seine) que l'illustre évêque de Meaux a régi pendant plus de quarante ans, nous avons omis de rapporter une croyance populaire attribuant à saint Gaucher la fondation de cet établissement religieux. Ce pieux cénobite, né à Meulan et élevé à Jusiers (ancien diocèse de Chartres), où il existe encore

une fontaine miraculeuse portant son nom, fonda à Saint-Léonard, près Limoges, le prieuré de Saint-Jean-d'Aurelle, et mourut en 1130, d'une chute de cheval, à l'âge de quatre-vingts ans. Mais on ne voit, dans l'histoire ecclésiastique, aucun indice qu'il ait pu avoir la moindre part à la fondation du prieuré de Gassicourt. Cette erreur n'a été inspirée et ne s'est maintenue, dans les environs de Mantes, que par le désir d'honorer davantage la mémoire de l'enfant de Meulan. En effet, dès le XI[e] siècle, le prieuré de Gassicourt relevait de l'abbaye de Cluny. C'est ce qu'atteste une charte, sans doute inédite, relevée récemment sur le Cartulaire original de cette abbaye et remontant à Hugues, abbé de 1049 à 1109.

« In nomine Domini. Notum sit omnibus hominibus præsen-
» tibus et futuris quod Radulphus, gratiâ Dei compunctus, an-
» nuente uxore suâ Evâ et filiis suis Tetbaldo scilicet et Roberto,
» Radulpho, Widone et Vidrico, pro animæ suæ redemptione
» et animarum illorum et antecessorum eorum, dedit *Clunia-*
» *censi ecclesiæ*, in bonore beati Petri apostoli consecratæ, et
» domno *Hugoni abbati* ac monachis Deo illic servientibus,
» *ecclesiam de Wascicorte* et decimam annonæ videlicet et vini,
» ceterarumque rerum illic pertinentium, et decimam telonii
» quod tenebat in portu *Meduntæ*. »

Lecture par le Secrétaire d'une pièce de vers qu'il a composée et intitulée : *La Douleur d'un jeune Fiancé*. — Renvoi à la Commission de publication.

LA DOULEUR D'UN JEUNE FIANCÉ.

Sur la pierre voisine
De tombeaux fastueux,
Un jeune homme s'incline,
Disant, les pleurs aux yeux :
« Tu passas sans connaître
L'amour ni le plaisir ;
Un matin te vit naître,
Le soir te vit mourir !

Ce monde qu'environne
Un éclat séducteur,
N'a pu de ta couronne
Altérer la blancheur ;

Tu passas sans connaître
L'amour ni le plaisir,
Un matin te vit naître,
Le soir te vit mourir !

Parmi des fleurs mi-closes,
Alors sa main cueillant
La plus fraîche des roses,
Il redit l'effeuillant :
Ton sort, rose nouvelle,
Devait être plus beau,
Mais on te vit, comme elle,
Fleurir sur un tombeau ....
Comme elle, sans connaître
L'amour ni le plaisir,
Un matin te vit naître,
Le soir te vit mourir !

Mon Dieu ! tu l'as ravie
Bien jeune hélas ! encor ;
Pour la sainte Patrie
Tu voulais un trésor !.....
Près d'elle, ô divin Maître,
Brisé comme un martyr,
Un jour fais-moi renaître
Et je saurai mourir !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures et demie.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

L'Archéologie devant l'État-Major et la Justice. Plaidoirie de M. Albert Gréhen pour M. Peigné-Delacourt contre M. le Ministre de la Guerre. Guise, imprimerie Baré, 1877, in-8°. (Don de M. Peigné-Delacour.)

Introduction à la Bibliographie de Belgique, publiée par les soins de la Section littéraire de la Commission des échanges internationaux. Bruxelles, H. Manceaux, 1877, in-8°. (Envoi de la Commission.)

Du Bégaiement et de son traitement physiologique, par le docteur Jules Godard. Paris, J.-B. Baillière, 1877, in-8°. (Don de l'auteur.)

Togographie archéologique des cantons de la France, par M. Peigné-Delacourt. Département de l'Oise, arrondissement de Compiègne, canton de Ribécourt. Noyon, Andrieux, 1874, in-8°, avec une carte. (Don de l'auteur.)

Mémoires de la Société Orléanaise, t. XV, avec atlas. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société Dunoise. Châteaudun, imprimerie Lecesne. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société archéologique de Sens, t. XI. Imprimerie Duchemin, 1877. (Envoi de la Société.)

SÉANCE DU 7 MARS 1878.

Présidence de M. A. de Saint-Laumer. — M. Met-Gaubert, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart par la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière réunion.

Etaient présents : MM. A. de Saint-Laumer, Merlet, Met-Gaubert, Appay, Buisson, Ph. Bellier de la Chavignerie, l'abbé Collet, Dussart, Escoffier, Escudié, l'abbé Guérin, Gabriel, les abbés Haret et Haye, Heurtault, Hue, Legrand, Lecocq, Le Goux, Dr Legendre, Lorin, de Mély (Fernand), Poyer, l'abbé Robinet.

Communication de M. Heurtault sur le téléphone et les expériences qu'il se propose de faire à l'appui de ses explications.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts, annonçant que, sur la proposition de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques, un prix de *mille francs* serait accordé, lors de la distribution des récompenses aux Sociétés savantes, *à la Société archéologique d'Eure-et-Loir,* pour les services qu'elle a rendus à l'histoire et à l'archéologie.

Ces mille francs sont distraits d'une somme de *trois mille francs*, décernée par le Ministère aux Sociétés savantes de France les plus méritantes.

En outre, est accordée une médaille commémorative qui sera donnée au Président, pour la Société, le jour de la séance solennelle du 27 avril, après un rapport spécial sur l'ensemble de nos travaux.

Communication de M. l'abbé Haret sur le souterrain de Saulnières et sur quelques découvertes archéologiques opérées à Crécy-Couvé. — La Société décide qu'il sera nommé une Commission pour une excursion à opérer dans ces deux localités. Sont nommés membres de cette Commission : MM. de Saint-Laumer, P. Durand, Lecocq, Ph. Bellier de la Chavignerie, de Mély fils, auxquels s'adjoindront nos confrères de Dreux, MM. Gromard, Tellot, d'Alvimare, de Saint-Blanquat et Job.

Vient ensuite la question de la séance publique annuelle du mois de mai. M. le Président transmet des renseignements précis sur M. Ly-Chao-Pee, qu'il a vu récemment à Paris. — Un membre admet la venue du lettré chinois, en exprimant formellement le vœu que cet honorable savant ne soit pas chargé de faire la conférence le jour de la séance publique annuelle.

M. de Mély (Fernand) désire que, pour augmenter l'intérêt de cette séance, la Société fasse venir un autre conférencier français, et propose d'avoir les deux orateurs réunis le même jour.

Après observations, l'assemblée accepte la dernière proposition ; il est arrêté que le conférencier français sera M. de Montaiglon, professeur à l'Ecole des Chartes. M. Merlet voudra bien lui transmettre le vœu de la Société.

Il est décidé que dans le cas où M. de Montaiglon ne pourrait pas accueillir la demande de la Société, le Bureau aurait la faculté de choisir un autre conférencier.

Communication de M. Ph. Bellier de la Chavignerie sur un article de la Société archéologique de l'Orléanais : *Médailles de Prima-Vera.*

Autre communication sur différents ouvrages offerts à la Societé. — Observation de M. Lecocq sur l'inconvénient de pu-

blier le compte-rendu de ces ouvrages et la crainte manifestée de voir s'élever un conflit avec les Comités des Sociétés savantes.

Lecture d'une pièce de vers de M. Le Goux : *La Maison de Collin d'Harleville à Mévoisins*, dédiée à Mme Lemoine, nièce de ce poète.

LA MAISON DE COLLIN D'HARLEVILLE

A MÉVOISINS.

Non loin des bords de l'Eure, étagé sur la pente
D'un coteau qui mûrit ses raisins au soleil,
Le village est au bout d'un chemin qui serpente
A travers les grands blés et le trèfle vermeil.

Sur ses toits que le temps a rendus uniformes
En les couvrant de mousse, une blanche maison,
La croix du carrefour qu'ombragent de vieux ormes
Et le clocher jauni tranchent à l'horizon.

La maison est assise au centre des chaumières,
Comme une souveraine au milieu de sa cour;
Elle vous fait rêver à ces gentilhommières
Qui mettaient les vassaux à l'abri de leur tour.

Mais elle n'eut jamais ni pont-levis, ni herse ;
Par les oiseaux de nuit son toit n'est pas hanté;
Elle est simple, modeste, et cependant il perce
Un reflet de grandeur dans sa simplicité.

Elle est si souriante avec sa clématite,
Ses grands pins qui, du nord, savent la protéger,
Avec son vieux noyer, près du puits qu'il abrite,
Ses roses du parterre et ses fruits du verger,

Qu'il vous vient, en passant, l'irrésistible envie
D'y respirer un jour à l'ombre des lilas,
D'y reposer son front des soucis de la vie,
Quand le poids en est lourd et que le corps est las.

C'est dans cette retraite, où les bruits de la ville
Expirent sans jamais troubler l'écho moqueur,
C'est là qu'on dit encor, de Collin d'Harleville :
» Il vécut sous ce toit; c'était un noble cœur ! »

Quand, sur son cher pays, de terribles orages
Passaient en foudroyant le trône et les autels,
Il composait en paix, ici, de nobles pages
Qui devaient l'élever au rang des immortels.

Lorsque nos fiers aïeux, guidés par la victoire,
Sur le sol étranger, plantaient notre étendard,
Le poète écrivait, sans songer à la gloire,
Ses vers toujours heureux : sa Muse était sans fard.

Il adorait les champs; à ses heures choisies,
Il rêvait dans les bois, dans les prés, au jardin,
Butinant au hasard de fines poésies,
Comme, de fleur en fleur, l'abeille son butin.

Il chantait la campagne et ses travaux pénibles
Qu'il surveillait lui-même au milieu des hivers;
Il voilait sa bonté, son cœur, ses mœurs paisibles
Et ses douces leçons sous le charme des vers.

Dans son domaine étroit, clos par une charmille,
Se donnaient rendez-vous le franc rire et les chants :
Le solitaire avait augmenté sa famille
Des enfants du village et des oiseaux des champs.

Il semble encore ici qu'il sourit et respire;
Tout mortel, en ces lieux, éprouve un saint respect,
Tellement la vertu sur notre âme a d'empire,
Tant l'art élève l'homme et grandit son aspect!

D'Harleville n'eut pas, de l'aigle les coups d'aile;
Dans sa sphère tranquille, il sut se faire aimer;
A sa Muse chérie, il est resté fidèle,
Et, pour mieux nous instruire, il a su nous charmer!

Dubriage, Plainville, Eliante, d'Orlange,
Vous tous qu'il a créés, n'est-ce pas qu'il est beau
De chanter de tels morts? venez, noble phalange,
Déposer avec moi ces vers sur son tombeau!...

On dit que, bien souvent, au fond de la vallée,
Dans la prairie où coule un ruisseau murmurant,
On voit encor le soir sa Muse désolée
S'asseoir sur le rivage et l'attendre en pleurant.

Elle fut sa compagne et sa révélatrice,
Car il était poète avant de le savoir,

Et, seule désormais, la douce inspiratrice,
N'a pas encor perdu l'espoir de le revoir ! . . .

Ils s'étaient tant aimés ! La vie était si douce,
Lorsqu'ensemble ils erraient dans les sentiers fleuris,
Ou qu'ils disaient, assis dans les bois, sur la mousse,
De beaux vers aux échos qui seuls les ont appris ! . . .

O funeste destin d'une nature étrange !
Elle a bu le poison le plus délicieux
Dont s'enivre la terre ; elle est sœur d'un archange ;
Mais il lui faut souffrir pour remonter aux cieux !

Et vous, chère Jenny, de l'aimable poète,
Vous qui saviez, enfant, apaiser ses douleurs,
Fidèle à sa mémoire, âme de sa retraite,
Vous lui gardez aussi votre culte et vos pleurs.

Vous consacrez vos jours à relire ces pages
Qui sont, pour son pays, un éternel honneur;
Sa pensée, empruntant leurs prismes aux images,
Eclaire votre ciel d'un rayon de bonheur!

Il vous semble encor voir sa figure expressive
S'animer en disant ses vers harmonieux.....
C'est bien lui !... vous prêtez une oreille attentive.....
Hélas ! la tombe rend les morts silencieux !....

Non, plus d'illusion, plus de vaine chimère,
Car si le rêve est doux, le réveil fait souffrir ;
D'Harleville a quitté cette vie éphémère,
Mais son œuvre est debout et ne doit pas mourir !

Le poète vivra dans la pure lumière
Dont l'éternel éclat succède aux jours de deuil,
Même après que le temps aura rongé son seuil
Où ce pieux hommage est gravé dans la pierre :

« Salut à d'Harleville, aimable, illustre auteur !
» C'est là que s'élevait sa demeure chérie,
» Là que mille vertus ont embelli sa vie
» Et que ses vers touchants s'exhalaient de son cœur.
» Comme aux nobles débris et d'Athène et de Rome,
» La gloire imprime à ces modestes lieux,
» De l'immortalité le sceau religieux :
» Un Dieu semble habiter où vivait un grand homme ! »

(Renault.)

Communication de M. Buisson sur plusieurs découvertes archéologiques opérées à Marboué. — Prière à M. Lecocq de se transporter dans cette localité et de faire un rapport. M. Buisson voudra bien écrire, à ce sujet, à M. l'abbé Hautin, curé de Marboué, afin d'obtenir des renseignements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à cinq heures.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. Renault (François), instituteur, à Morancez; présenté par MM. Met-Gaubert et de Saint-Laumer.

Ricour (Joseph), instituteur, à Gasville; présenté par les mêmes.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ :

Bulletin des Antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre de 1877. (Envoi de la Société.)

Mémoires de la Société Eduenne, t. VI. Autun, imp. Dejussieu, 1877. (Envoi de la Société.)

Revue des Sociétés savantes des départements, 6e série, t. V, avril 1877. Impr. Nationale.

Bulletin de la Société industrielle d'Angers, 2e semestre 1876. Angers, Lachèse, 1876.

SÉANCE DU 4 AVRIL 1878.

Présidence de M. de Saint-Laumer. — M. Met-Gaubert, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart; le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Étaient présents : MM. de Saint-Laumer, P. Durand, Met-Gaubert, l'abbé Agoutin, Appay, Barois, Ph. Bellier de la Chavignerie, de Bertheville, Buisson, Cornillon, Dubreuil, Dussart, Escoffier, Famin, Foucault, Germond (P.), Gilbert (P.), abbé Guérin, Haye, Heurtault, Hue, Legrand, Lecocq, doct. Maunoury, Nancy (A.), abbé Pardos, Poyer, Ravault, Ricour, abbé Robinet, Sautton.

Suivent les communications : 1° De M. Lecocq sur les mâcles de Bretagne ;

2° De M. l'abbé Foucault, sur l'Introduction à la Bibliographie de la Belgique ;

3° De M. le Président, sur un volume qui a pour titre : *Antiquités et Monuments du département de l'Aisne*, par M. Édouard Fleury, 2e partie. Paris, imprimerie Jules Claye ;

4° De M. P. Durand, sur une visite au cimetière mérovingien de Crécy et sur le souterrain de Saulnières.

Est mise aux voix la proposition d'une somme destinée à compléter les travaux ou les fouilles dont s'occupe M. l'abbé Haret. — Les conclusions de la Commission sont adoptées, et un hommage bien mérité est rendu à M. le curé de Crécy pour le zèle qu'il apporte dans ses trouvailles archéologiques.

La parole est ensuite donnée à M. le Trésorier pour le compte-rendu de la situation financière de la Société, exercice 1877.

RECETTES.

1° *Recettes ordinaires.*

Reliquat de l'exercice 1876	6,755 fr.	49 c.
Subvention du Ministère de l'Instruction publique	400	»
Cotisations. — Total des recettes	3,559	80
Vente de bulletins	132	25
Intérêts des fonds placés	221	»
A reporter.	11,068	54

Report. . . .	11,068 fr.	54 c.

2° *Recettes extraordinaires :*

Récompense du Ministère	1,000	»
Total des recettes.	12,068	54

DÉPENSES.

Dépenses ordinaires :

Procès-verbaux et Mémoires	942 fr.	85 c.
Gravures	367	20
Frais de recouvrement des cotisations extérieures	125	50
Traitement de l'appariteur	250	10
Fouilles, achats pour le musée.	106	75
Séance générale.	170	»
Excursion archéologique.	91	75
Dépenses imprévues	174	35
Abonnements et reliures.	420	35
Total des dépenses.	2,658	85

BALANCE.

Recettes	12,068 fr.	54 c.
Dépenses	2,658	85
Reliquat actif. . .	9,409	69

Quelques observations sont présentées afin que, désormais, les comptes soient réglés du 31 décembre d'une année au 31 décembre de l'autre année. M. le Trésorier aurait la bonté de s'arranger en conséquence, pour établir la situation financière sur des feuilles spéciales. Des remerciements unanimes lui sont adressés pour les soins qu'il apporte à tenir sa comptabilité.

Suit la communication de M. le Président sur les travaux des instituteurs; M. Laigneau (Em.) n'ayant pu présenter son rap-

port officiel, pour des causes indépendantes de sa volonté, l'assemblée décide qu'elle entendra, le jeudi 2 mai, ce rapport et statuera sur les conclusions qu'il comporte.

En raison de ce retard, il est arrêté que la séance publique annuelle, qui a lieu réglementairement en mai, se tiendrait le jeudi 6 juin.

Le local, l'heure précise, les noms des orateurs appelés à prendre la parole pour cette solennité seront ultérieurement indiqués.

En ce jour se fera la proclamation des prix accordés aux instituteurs; à ce sujet, un membre exprime le désir que M. le Directeur de l'École normale primaire veuille bien ne pas manquer d'envoyer une députation d'élèves de son établissement.

Le projet d'excursion archéologique est renvoyé à la séance du 2 mai. Une proposition sera faite de l'accomplir dans le canton de La Loupe, avec des vœux motivés.

Communication de M. Lecocq sur les découvertes archéologiques opérées à Marboué.

« Grâce à l'obligeance de notre collègue M. Buisson, et par son entremise, nous avons reçu de la part de M. l'abbé Hautin, curé de Marboué, près Châteaudun, des détails au sujet de découvertes récemment opérées.

» 1° En enlevant des terres de l'ancien cimetière de cette paroisse, on découvrit quelques débris lapidaires pouvant intéresser l'Archéologie locale. Près du chevet de l'église, à une profondeur d'environ deux mètres, fut mis au jour un sarcophage en pierre lequel renfermait deux squelettes juxtaposés et n'offrant aux regards qu'un seul crâne; la position de ces corps semblerait indiquer qu'une recherche antérieure, ou violation, aurait eu lieu en cet endroit[1]. Ce sarcophage ne présentait ni

[1] M. de Caumont, dans son *Abécédaire d'Archéologie religieuse*, parlant des inhumations au moyen de sarcophages de pierre à l'époque du Moyen-Age, s'énonce de la sorte : « Dans quelques cercueils, on avait inhumé plusieurs membres de la même famille, ce que j'ai conclu de la présence de deux et quelques fois trois têtes réunies. Dans plusieurs sépultures, la tête de celui qui avait été inhumé le premier, avait été ramenée vers les pieds pour faire place au second. »

couvercle, ni signe ou monogramme quelconque révélant l'état social des personnages inhumés en ce lieu, qui est voisin du territoire appelé par les habitants le *Champ des Cercueils*[1]. Cette dénomination nous remet en mémoire certain passage du *Journal* manuscrit et inédit de Messire Jehan Parrault, curé de Vitray-en-Beauce (1574-1622), concernant ce lieu anciennement consacré aux inhumations :

« Année 1611 ; En ce même temps se descouvrit plusieurs tom- » beaux de pierre, par un certain laboureur de la paroisse de » Marboué, près Chasteaudun, ausquelz tombeaux se trouvent des » corps ou bien des ossementz de certains hommes qui y auroient » estez mis et posez. Et ce fut trouvé en plain champs, en labourant » la terre ; l'on n'avait jamais ouy parler qu'il y eust eu cimetière, » ny bataille. Enfin, il s'en est trouvé, je ne l'ay veu, mais bien » ouy dire par plusieurs, et, entre autres, par Guillaume Le Sire qui » m'a asseuré, sur sa foy, les avoir veuz ; ce que, depuis le ven- » dredy huitiesme jour d'avril 1611, estant allé à Chasteaudun, et » revenant, je passy par ledit lyeu, où estoient lesditz tombeaux, » donc j'en compty la quantité de seize, sans les autres qui estoient » encore à descouvrir : le lyeu où sont lesditz tombeaux se consiste » bien en la valleur et grandeur de deux arpentz de terre, ou en- » vyron, qui est de peu de valleur ; qui est esloigné d'une Chapelle[2] » qui a esté et est encore, à présent, ruinée. Ceulx du pays disent, » qu'anciennement, il y avoit une ville qui s'appeloit : *La Magnane*[3]. » J'ai veu esditz tombeaux les ossements desditz deffunctz qui y » avoient estez mis et enterrez ; desditz tombeaux j'en ai veu quatre » qui estoient juxtes les uns des autres, et n'en vey guierre qu'un » ou deux qui feussent soubz les autres, deux et deux, troys et troys » et autre nombre. Pour moy, je crois qu'anciennement là estoit » l'église et le cimetière de la paroisse de Marboué ; car l'on m'a

[1] M. de Caumont (*ut supra*, p. 261, 4e édit.), dit que, dans le Poitou, la Saintonge, la Champagne, etc., on a porté à vingt mille le nombre des cercueils en pierre observés dans d'anciens cimetières ruraux, dont les inhumations étaient antérieures au XIe siècle. Le cimetière de Caranda (Aube), découvert et exploré, depuis quelques années, est regardé comme renfermant plus de quinze mille sépultures.

[2] L'ancienne chapelle détruite de Saint-Martin de Marboué.

[3] Ancienne *Villa* romaine de Mienne. Sur ce sujet, voyez la *Chorographie* du Dunois, par l'abbé Bordas *verbo* MARBOUÉ ; et sur la découverte faite en ce même lieu en 1834, d'une Mosaïque, voir un article de M. de Boisvillette, inséré dans le tome XII, p. 153, des *Mém. de la Société royale des Antiquaires de France*. M. Vergnaud-Romagnesi a également fait imprimer une brochure ornée de grandes planches, sur la *Villa* de Mienne. Consultez encore deux manuscrits de la Bibliothèque de Chartres, 113/D, nos 1250 et 1251.

» dict que l'église qui est à présent, n'est des plus anciennes; en
» signe de tout ce que j'ai veu et ouy dire j'ai mis mon seing.

» J. PARRAULT. »

» 2° A la suite de recherches ultérieures fut encore rencontré, au bas de l'escalier du clocher, à l'intérieur de l'église, un autre tombeau de pierre dans lequel on découvrit une touffe de cheveux d'une belle couleur blonde et d'une grande finesse, la trace, des ciseaux qui les avaient taillés s'y laissait encore apercevoir; mais au contact de l'air et sous la pression des doigts on vit presque le tout se dissoudre en poussière, c'était peut-être un précieux souvenir de l'amour maternel qui avait été déposé dans ce tombeau.

» 3° On avait encore découvert deux fragments de bas-reliefs pouvant provenir de chapiteaux du XIIe siècle; ils offrent aux regards, divers groupes de petits personnages séparés par des arcatures; parmi ces groupes, on distingue une femme nue assise dans une chaise et tenant dans une main soit une boule, soit un fruit; une figure similaire qui se trouvait auprès de la première a été mutilée; on n'aperçoit plus qu'une partie de vêtement. Sur le second fragment est représenté un individu, qui semble porter un faisceau de sarments; au second plan se voit une vigne, puis, dans une autre arcature, s'offre un autre personnage paraissant déguster le jus de la vigne. Comme exécution, ces êtres divers, dans leurs poses variées, ont une tournure archaïque annonçant le progrès de l'art, à la fin du XIIe siècle.

» 4° On peut encore signaler, dans ces découvertes, une Vierge sculptée en ronde bosse et d'un bon style qui semble dater du XIVe siècle; si elle ne se distingue pas par la grande simplicité des formes et par la naïveté des madones des siècles précédents, il faut cependant reconnaître que son abondante chevelure rejetée en arrière sur son manteau, dont les plis sont habilement drapés, ainsi que la pose de l'enfant Jésus, présentent un ensemble d'un certain cachet artistique; mais, malheureusement, de graves et fâcheuses mutilations ont porté atteinte à cette Vierge, dont le diadème, une partie de la chevelure, un côté du visage et du manteau ont disparu. Une réparation en plâtre, assez mal exécutée, annoncerait que les iconoclastes du XVIe siècle ont passé par le village de Marboué, avant les

révolutionnaires de 1793, ou que peut-être, des mains pieuses auraient déposé ces sculptures dans l'endroit où viennent d'être découvertes ces épaves archéologiques. »

Après renseignements, l'assemblée décide qu'il n'y a pas lieu de nommer une Commission.

Observations de M. le docteur Maunoury sur l'aqueduc du faubourg La Grappe. Il n'y a pas lieu d'y donner suite.

Le même membre renouvelle la proposition de M. Harreaux qui, en 1862, avait eu l'idée de former, à Chartres, une Société centrale, sorte de fédération de toutes les Sociétés d'archéologie, d'horticulture, agricoles, médicales, musicales, etc. Il rappelle les phases diverses par lesquelles a passc cette question de 1864 à 1870, les voies et moyens qu'on avait l'intention d'employer pour arriver à un résultat favorable.

Après observations et répliques de plusieurs membres, il ressort que cette proposition est accueillie avec grande réserve; l'idée est heureuse, sans doute, mais sa réalisation provoquerait des difficultés sérieuses d'agencement pratique. Conclusion : l'assemblée est d'avis qu'il faut attendre que cette idée se mûrisse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à cinq heures et demie.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Antiquités et Monuments du département de l'Aisne, par M. Édouard Fleury, 2e partie, 1878, grand in-4°. (Don de l'auteur.)

Congrès archéologique de France, 43e session, tenue à Arles en 1876. 1877, IV, in-8° (Don de la Société française d'archéologie.)

Histoire du comté de Dunois, 1er fascicule, grand in-8°. (Don de la Société Dunoise.)

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, tome VI, n° 94, 3e trimestre de 1877. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société archéologique, de la Charente, 4e série, tome XI, année 1876; 1878, 1 vol. in-8°. (Envoi de la Société.)

Collection Caranda, 2 Atlas contenant : le 1er 46 planches, le 2e 11. Paris, lib. Champion, 1877. (Don de MM. Moreau.)

SÉANCE DU 2 MAI 1878.

Présidence de M. DE SAINT-LAUMER. — M. MET-GAUBERT, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart; le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté, après quelques observations.

.Etaient présents : MM. de Saint-Laumer, Met-Gaubert, Barois, Boisseau, Bourdel, Buisson, Dubreuil, Escoffier, Famin, Foucault, l'abbé Germond, Germond (P.), Dr Galopin, Heurtault, Hue, Isambert (Stanislas), Legrand, Lecocq, de Lubriat, Nancy (A.), les abbés Pardos, Pouclée et Sainsot.

Un membre exprime le désir que, désormais, la Société, pour n'avoir point à se déjuger, ne revienne jamais sur les décisions d'un procès-verbal adopté, dans les séances antérieures, surtout quand le vote a eu lieu à l'unanimité. Cette proposition est accueillie par la question préalable.

Communication de M. Heurtault sur des pièces de monnaie trouvées à Ymonville.

Le même membre met en avant, pour la séance publique du 6 juin, et comme conférencier français, le nom de M. Vallée, attaché à la Bibliothèque nationale, chargé de la reproduction des Palimpsestes.

Un autre membre propose le conférencier populaire à Paris, M. de la Pommeraye.

L'assemblée confie au Bureau le soin de prendre une décision à propos de cette réunion.

M. le président met sous les yeux des membres présents la médaille donnée par le ministère à la Société à l'époque de la réunion publique des sociétés savantes, à Paris, en avril dernier.

Lecture est faite par le Secrétaire du compte-rendu de l'ensemble des travaux des sociétés savantes, à Paris, et de la liste des récompenses accordées aux sociétés départementales. Celle d'Eure-et-Loir figure au *Journal officiel* du 23 avril 1878 pour les récompenses ci-dessus mentionnées.

Un membre désire voir consignés au présent procès-verbal les noms mis en relief, dans le rapport de M. Chabouillet, de MM. Durand, Lecocq et Merlet. M. le Président propose d'ajouter à ces noms celui du Secrétaire dont le zèle et le dévouement ne sont pas non plus inconnus.

Lecture est donnée du rapport de M. Emm. Laigneau sur les travaux des instituteurs.

« MESSIEURS,

» Quatre Mémoires vous ont été adressés, cette année, par les instituteurs du département.

» 1° *Résumé historique et description géographique et administrative de la commune de Boisville-la-Saint-Père*, par M. Leprince:

» 2° *Un coin du Perche-Gouët (Notice historique sur la Ville et la Baronnie de Brou)*, par M. Chantegrain;

» 3° *Histoire des écoles de Coulombs*, par M. Boucher;

» 4° *Mémoire géographique, historique et statistique sur la commune de Friaize*, par M. Poullard.

» La Commission instituée en vue de juger la valeur desdits travaux s'est réunie le 28 mars et le 15 avril; voici les observations qu'elle a cru devoir vous présenter avant de soumettre ses conclusions à votre appréciation définitive.

I.

» Dans sa notice historique sur la Ville et la Baronnie de Brou, M. Chantegrain s'est appliqué à coordonner les nom-

breux documents que l'on rencontre sur la matière, dans les ouvrages de Doyen et des abbés Souchet, Fret et Bordas.

» Ce travail, qui ne compte pas moins de 327 pages, est divisé en 3 parties. La première est consacrée à une notice générale sur le Perche-Gouët, à sa coutume et à ses seigneurs; — la deuxième partie, qui constitue la portion la plus volumineuse du manuscrit, est relative à la ville de Brou, à ses établissements religieux et hospitaliers, à son commerce et à ses industries; elle renferme aussi une étude sur les hameaux, les lieux historiques et les personnages célèbres de Brou, ainsi qu'une statistique de l'état de l'instruction primaire dans la commune avant 1789; des annales historiques, qui n'avaient pas trouvé place ailleurs, forment le dernier chapitre; — enfin, la troisième partie traite exclusivement de la baronnie de Brou, de ses origines, des droits du baron, des fiefs et des mouvances de la baronnie, de son organisation administrative, ainsi que des faits et gestes de ceux qui l'ont possédée.

» Comme on peut en juger par l'aperçu général qui vient d'en être tracé, M. Chantegrain avait entrepris une bien grosse tâche. Il a conduit son œuvre très-rapidement, trop rapidement quelquefois, car la Commission a dû y relever nombre d'imperfections et d'inexactitudes de détail dues à l'inexpérience du jeune auteur, et dont notre compte-rendu ne peut donner l'énumération.

» Sans tenir compte des emprunts trop fréquemment faits au *Dictionnaire des origines de Chéruel*, disons encore que beaucoup de notes données à titre de pièces curieuses et inédites se rencontrent cependant dans des ouvrages imprimés : — comme la *Vie d'Adrien Bourdoise* (de la p. 121 à la p. 136), extraite d'une biographie sur ledit Bourdoise, par M. de Courtenvaux, et dont il existe plusieurs éditions; comme aussi les « *Arrest et l'Homologation des statuts et règlements pour les manufactures de serges et étamines de la Ville et Bailliage de Brou au Perche* » (p. 137 à 163), pièce moderne, datant seulement de 1667, époque à laquelle Colbert, voulant raviver le commerce des laines dans notre contrée, y introduisit l'industrie du filage et celle du tricot, et fit rédiger, à cet effet, les arrêts et statuts susdits, qui furent communs à Brou, à Chartres et à toute la région.

» Les détails sur les 39 hameaux de la commune de Brou et sur quelques seigneurs qui les ont possédés, sont assez com-

plets. Il est à regretter toutefois que l'auteur n'ait pas accompagné son texte d'un plan de la ville et de la commune dont il faisait l'histoire. Il n'est nullement question aussi des mœurs, des usages, des légendes, ou des traditions qui doivent exister à Brou comme ailleurs; et la Commission a pu regretter le silence de l'auteur sur ce point.

» Enfin, quant à la baronnie de Brou elle-même, si la liste des gérants et employés de ladite baronnie est assez complète, l'histoire des seigneurs de Brou et de leurs faits et gestes a été assez maigrement traitée. Les seigneurs de Brou n'étaient pas les premiers venus; le chapitre qui les concerne est insuffisant ; la Commission l'a considéré comme une des parties qui laissent le plus à désirer dans le travail de M. Chantegrain.

II.

» M. Leprince a divisé son mémoire sur Boisville-la-Saint-Père en deux grandes sections.

» Dans la première, qu'il intitule : « Partie historique et descriptive, » il traite d'abord de Boisville et de ses hameaux; puis il donne les faits historiques qui se rapportent à la commune, pour terminer par une description générale et topographique du territoire.

» La deuxième section, « Partie administrative, productions, statistique, langage, » a trait à l'admistration civile, religieuse, judiciaire, financière, militaire et de l'instruction primaire ; — des notes sur l'agriculture, le commerce, l'industrie, l'assistance publique; les voies de communication, les événements historiques, y trouvent aussi leur place; enfin, le travail se complète par le glossaire particulier au village.

» A la lecture de cette analyse très-succincte, on s'aperçoit immédiatement qu'il manque à cet ensemble de faits un plan et un programme bien déterminés.

» La Commission a remarqué ensuite que l'introduction, qui n'a rien de particulier à Boisville, pourrait s'appliquer à la plupart de nos villages de la Beauce. — Puis, M. Leprince a copié en latin, en en donnant toutefois la traduction, tous les textes des cartulaires de Saint-Père et de Notre-Dame qui pouvaient se rapporter à Boisville. La Commission aurait préféré que

l'auteur se fût contenté de faire du tout un résumé succinct pouvant servir de thème à la rédaction de la partie historique de son travail. — De même, les trois documents qui suivent tiennent une trop large part dans le Mémoire; ils auraient dû être seulement analysés.

» La description générale de la commune est bonne, elle est accompagnée d'un bon plan; mais pourqnoi le Mémoire ne fait-il qu'énumérer les noms des champtiers, alors qu'il importe si utilement quelquefois de rechercher les origines de leur appellation?

» Les chapitres 1 à 8 de la deuxième partie du travail renferment de bons détails, mais ils sont presque tous modernes. Le chapitre 9, « Patois du pays, » est trop incomplet et peu local, c'est une partie fort défectueuse du travail sur Boisville.

» Enfin, la Commission a regretté que les minutes des notaires n'aient pas été visitées, et que l'auteur n'ait rien donné sur les usages propres à la localité, ainsi que sur les légendes et les chroniques qui s'y rapportent.

III.

» Dans son Histoire des Ecoles de Coulombs, depuis le commencement du XVIII[e] siècle jusqu'à ce jour, M. Boucher a fait preuve de bonne volonté; mais la majeure partie des documents que ce petit mémoire renferme sont modernes; ils n'ont dès lors qu'une très-faible valeur historique.

IV.

» Le travail relatif à la commune de Friaize, comprend d'abord une étude géographique se rapportant au sol, au climat et aux productions naturelles du pays, elle est accompagnée d'un plan. — Il comprend en second lieu l'histoire de Friaize, depuis le XI[e] siècle jusqu'à nos jours. — L'auteur décrit ensuite le bourg avec des détails particuliers sur l'église et ses curés, sur l'état civil et sur le château; il donne sur les hameaux et les seigneurs qui ont possédé celui de la Porte, sur les champtiers, sur les usages locaux, les renseignements historiques ou autres qu'il a cru devoir relever. Des notes statistiques sur la population,

sur l'agriculture, sur l'instruction primaire, terminent le travail qui se complète par un appendice.

» L'ensemble du mémoire de M. Poullard est bien conduit. Mais les données historiques sur Friaize sont rares; elles n'ont qu'une valeur de second ordre pour l'histoire générale de notre pays; aussi l'auteur, malgré ses efforts, n'a-t-il pu donner que des renseignements empruntés à Souchet et à M. de Lépinois pour la maison de Friaize, et aux registres de l'état civil de Friaize et du Thieulin, pour les familles de Beaulieu et de Pronsac. La Commission a pensé que les trois actes de l'appendice et la copie des usages locaux ayant force de loi dans le canton de la Loupe, n'offraient pas de particularités bien curieuses, sans cependant leur refuser d'avoir pour le village susdit un véritable intérêt local.

» De l'ensemble des observations particulières qui précèdent, il résulte que le concours de 1877 est inférieur à ceux des années précédentes. Aucun des quatre manuscrits présentés à la Société ne présente l'ensemble des qualités que la Commission s'était plu à constater dans quelques-uns des mémoires que vous avez couronnés jadis. — Trois sur quatre manquent généralement d'ordre et de méthode dans l'exposition; leurs auteurs les ont parsemés de trop faciles emprunts faits souvent à des ouvrages de bibliothèque. Le quatrième mémoire, qui a plus d'unité, n'offre pas une valeur scientifique assez marquée pour qu'il prime les trois autres.

» Voici, dès lors, les récompenses que votre Commission a cru devoir vous proposer d'accorder pour le concours de 1878.

» On ne donnerait pas de 1er prix.

» Il serait décerné :

» 1° A M. Chantegrain, instituteur à Boisgasson, précédemment instituteur-adjoint à Brou, un second prix, avec un ouvrage d'une valeur de 40 fr. ;

» 2° A M. Poullard, instituteur-adjoint à Pontgouin, une mention très-honorable et un ouvrage d'une valeur de 30 fr. ;

» 3° A M. Leprince, instituteur à Boisville-la-Saint-Père, une mention très-honorable et deux ouvrages de M. de Caumont, d'une valeur de 25 fr. ;

» 4° A M. Boucher, instituteur à Coulombs, une mention honorable. »

Après quelques observations fournies sur l'ensemble du concours, les conclusions de la Commission sont mises aux voix et adoptées.

Suit la proposition du projet d'excursion archéologique à La Loupe et de visite au château des Vaux, pour l'époque qui paraîtra la plus favorable. — Décision est laissée au Bureau à ce sujet.

Dépôt du plan du souterrain de Saulnières dressé par M. Passard.

M. Lecocq signale l'omission faite au procès-verbal du 16 janvier 1878, de l'article intitulé : *Un Squelette mystérieux*[1].

« Le 26 décembre 1877, le sieur Théophile Liard, ouvrier tuilier, demeurant à Chartres, faubourg Saint-Brice, était occupé, au compte de M. Mouton, chaufournier dans cette ville, à fouiller de la terre à brique, sur le territoire de la commune du Coudray, section A, champtier des Bardeaux, n° 312 du cadastre.

» Cet emplacement se trouve en face, et de l'autre côté de la route, où nous avons déjà signalé *Un four à Pouzzolane factice*, que l'on voit décrit dans le tome IV, page 477, des Procès-verbaux de notre Société archéologique.

» Le champ, d'où cette terre est extraite, joint, d'un côté, l'ancienne route allant de Chartres à Orléans, et, de l'autre, aboutit sur la vallée des Bardeaux. La majeure partie du sol de ce val se compose d'une couche de terre alumino-siliceuse, provenant d'un diluvium, dont l'épaisseur est de deux à quatre mètres, et connu sous le nom de terre franche, ou de terre à brique. Il ne contient aucune pierre calcaire, ou de silex.

» C'est à neuf mètres de la route conduisant du Gord au Coudray, à gauche, que le sieur Liard, occupé, comme nous venons de le dire, à fouiller la terre, mit à découvert un Squelette humain, enfoui à une profondeur de 80 centimètres. Cet être inhumé de la sorte, présentait les conditions suivantes : la tête était orientée vers l'Est, le corps, reposant sur le dos, laissait apercevoir, rangés à leur place naturelle, tous les grands osse-

[1] Voyez *Procès-verbaux*, t. VI, p. 219.

ments des membres; les côtes étaient affaissées et les vertèbres, en partie détruites; de la tête, il ne restait que la partie supérieure du crâne et la mâchoire encore garnie de dents, lesquelles avaient conservé leur émail; toute la partie faciale était remplie de terre; auprès de la tête se trouvait un gros ladère, et, le long des côtés du squelette, des silex formant un ensemble total de quinze. Aux deux extrémités de l'individu, ainsi gisant, furent recueillis des fragments d'environ huit clous en fer, entièrement oxydés et paraissant avoir une longueur de huit centimètres.

» Avis de cette étrange découverte ayant été donné à M. le Maire du Coudray, ce dernier s'empressa d'adresser un rapport au Parquet du Tribunal, lequel commit M. le Commissaire de Police de Chartres, pour faire une enquête, dans le but de découvrir si les ossements humains trouvés dans un tel endroit et dans une pareille disposition, pourraient fournir la preuve, ou, tout au moins, la présomption d'un crime.

» Bientôt la rumeur publique s'empara de cette histoire mystérieuse, et, l'imagination de quelques cerveaux romanesques aidant, furent produites des légendes qui circulèrent à ce sujet. L'un parlait de la disparition, déjà bien éloignée, d'un habitant du Coudray, d'autres croyaient voir les restes d'un Martyr chrétien, qui aurait été lapidé, ou même crucifié, puis, ensuite, inhumé en cet endroit; la preuve de ce dernier supplice aurait été fournie par les clous découverts à la tête et aux pieds du squelette. D'autres disaient avoir reconnu, dans le sujet, un homme antédiluvien, ou tout au moins préhistorique, par la raison que le cadavre avait été entouré de silex qui, disait-on, étaient taillés; mais silex taillés (par supposition) et clous réunis dans une même sépulture, cela nous semble produire un singulier mélange, qui, à notre avis, constituerait un anachronisme archéologique. Voilà de singulières hypothèses, ne pouvant, selon nous, provenir que de cerveaux amis du prodigieux!

» M. le Commissaire de Police nous ayant prié de vouloir bien lui donner, à ce sujet, notre avis, afin de l'aider à établir son Rapport officiel, nous nous rendîmes, le vendredi 4 janvier 1878, sur le lieu même où fut trouvé le *Squelette mystérieux*. Là, nous interrogeâmes le terrassier Liard, puis, après un examen attentif de la nature du sol, nous avons remarqué le grès-

ladère; quant aux silex qui étaient réputés taillés, ils avaient déjà servi à combler une ornière : au même endroit, se voyaient encore quelques ossements des membres, quelques côtes, etc., uniques débris des cent quatre-vingt-dix-huit os dont se compose un squelette humain.

» Le crâne et la mâchoire avaient été enlevés contre la volonté du propriétaire du champ, dans le but, peut-être, d'aider à créer un personnage antédiluvien, ou néo-préhistorique.

» Mais ce qui nous a semblé le plus intéressant à constater dans notre excursion archéologique, c'est que nous pûmes signaler, dans la coupe du terrain fouillé et partant du sol supérieur, une terre noire végétale d'une épaisseur de quinze centimètres, puis, au-dessous, une couche de terre alumineuse mélangée de terre noire et ne contenant pas de pierres, dans une épaisseur de soixante-cinq centimètres. C'est au milieu de cette couche que furent rencontrés le Squelette, ainsi que de nombreux débris, ou tessons de vases gallo-romains, provenant de jarres, amphores et urnes de formes diverses et de terres en couleurs variées, dont nous déposons aujourd'hui, sur le bureau de la Société archéologique, les quelques spécimens qui furent, sous nos yeux, extraits de cette terre plastique. Au-dessous de cette seconde couche, on voit se continuer jusqu'à la marne, la terre alumino-siliceuse pure.

» Pour nous résumer, nous dirons qu'à une époque très-éloignée, que nous estimons devoir être d'environ trois siècles, vu l'état compacte du sol où fut trouvé le Squelette, un apport de terre alumineuse dut avoir eu lieu en cet endroit de la vallée. Cette terre contenait de nombreux débris de céramique, l'apport en question formait environ soixante-dix centimètres d'épaisseur, avait, peut-être, pour but, de retrécir le lit des divers affluents d'eau des vallées qui, en cet endroit, venaient submerger, en amont, les abords de l'Arche des Bardeaux, ainsi que la vieille route d'Orléans à Chartres, et, pour motif encore, de rendre à la culture les prairies trop souvent inondées alors par la Vallée des Bardeaux, vallée qui, à une époque reculée, recevait, au moment des orages et des fontes de neige, de grandes quantités d'eau.

» Le Squelette, dont il s'agit, n'a pu être enfoui que postérieurement au dépôt de ce remblai; cette présomption nous serait confirmée par les nombreux tessons de vases antiques

qu'on y remarque. L'état du tissu osseux, appelé ostéoplate, le degré de résistance des sels calcaires (phosphate et carbonate de chaux) des grands ossements, ainsi que l'aspect du tissu éburné, nous engage à dire, qu'il est assez vraisemblable que ce squelette, ainsi qu'une trentaine d'autres que nous avons précédemment rencontrés épars, autour de notre cité Chartraine, doivent être considérés, comme provenant d'individus isolément inhumés, lors des guerres du XVI[e] siècle, ou peut-être de sujets pestiférés qui, vers la même époque, étaient individuellement relégués hors des faubourgs, tels que ceux déjà signalés, par nous, aux Procès-verbaux de la Société, tome V, page 148, dans un article intitulé : *Une excursion archéologique à Chartres, à travers les tranchées*, puis encore dans notre brochure intitulée : *La Colonne Saint-Côme, à Chartres*, page 8. »

M. Bourdel lit une pièce de vers intitulée : *Pour un album de jeune fille*. Applaudissements.

POUR UN ALBUM DE JEUNE FILLE.

Vous voulez que sur cette page,
D'une éblouissante blancheur,
Je trace un affreux griffonnage
Sans effaroucher le lecteur.

L'épreuve est vraiment redoutable :
On y trouve un charme secret ;
Mais si le cœur dit : Sois aimable.....
Le bon goût répond : « Sois discret. »

Vous le voulez ?... quelle imprudence !
Ouvrir sa porte à tous venants,
N'est-ce pas se livrer d'avance
Aux propos jaloux et méchants ?

En donnant ainsi carte blanche,
Craignez qu'un malin écolier
En fades compliments n'épanche
Tous les flots de son encrier.

Qui sait tout ce qu'on peut écrire
Par un invisible moyen,
Et tous les secrets qu'on peut lire
Sur un papier qui ne dit rien.

Que feriez-vous, gentille dame,
Si quelque rimeur effronté,
A vos pieds, déposant sa flamme,
Oubliait de la remporter?....

Mais loin de moi pareille audace!
Ma plume, ignorant ces écarts,
Rougirait de ternir la glace
Où se reflètent vos regards.

J'y vois la grâce, l'innocence
D'un jeune ange, âme du foyer,
Et la naïve confiance
D'un cœur qui ne saurait tromper.

Heureux qui, loin des bruits du monde,
Sait trouver la modeste fleur
Dont l'aimable parfum l'inonde
Et d'espérance et de bonheur!

La séance est levée à cinq heures.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ:

Journal des Savants, janvier, février et mars, in-4°, 3 fascicules. (Don du Ministère.)

Société archéologique et historique de la Charente. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier, tome XIV, 1re, 2e et 3e livraisons, 3 fascicules grand in-8°. (Envoi de la Société.)

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DU 6 JUIN 1878.

Présidence de M. de Saint-Laumer. — M. Met-Gaubert, secrétaire.

A deux heures un quart, la séance est ouverte dans la salle Sainte-Foi, devant un public nombreux. On y remarque beaucoup de dames.

Prennent place au bureau : M. de Saint-Laumer, président, M. Merlet, vice-président, M. Ly-Chao-Pee, lettré chinois, invité à prendre la parole comme conférencier, et M. Met-Gaubert, secrétaire de la Société.

La séance est ouverte par M. de Saint-Laumer, qui a fait une revue générale des travaux de la Société.

« MESDAMES, MESSIEURS,

» M. Ly-Chao-Pee a bien voulu répondre à notre invitation, et se rendre à Chartres pour se faire entendre dans une conférence sur *La condition de la Femme en Chine, comme fille, épouse et mère*.

» Si le sujet n'est pas précisément d'histoire locale, rien du moins n'est plus archéologique que l'exposé d'une civilisation dont les traditions religieusement maintenues, voient leurs origines se perdre dans la nuit des temps.

» M. Ly-Chao-Pee est venu prêter son concours à nos écoles orientales de Paris, et les aider à connaître une langue que la différence des écritures et des usages, nous rendait difficilement abordable. Nous devons lui être reconnaissants du zèle avec lequel il cherche à nous faire mieux apprécier un pays qui nous était resté trop longtemps presque inconnu.

» Permettez-moi de garder la parole encore quelques instants, pour vous entretenir des travaux faits par notre Société depuis notre dernière réunion générale, de remplir ainsi une tâche qui m'est imposée par les règlements, afin de n'avoir plus ensuite à distraire votre attention. Je m'efforcerai, du reste, d'abuser le moins possible de vos instants.

» Il est dit à l'article 13 des statuts de notre Société, que son Président est nommé pour trois ans, et qu'il n'est pas immédiatement rééligible. Vous regretterez avec moi cette disposition rigoureuse, qui nous prive d'entendre aujourd'hui la parole savante, sympathique, de M. Lucien Merlet et vient m'imposer une lourde responsabilité. En effet, la Société m'est remise dans un état de prospérité exceptionnel, dû à la fois à la bonne direction que M. Merlet savait lui imprimer, et aux nombreux travaux dont il pouvait enrichir ses publications. Le nombre de nos adhérents très-augmenté, une réserve financière déjà

importante constituée, sont l'œuvre de mon prédécesseur, et pour ce qui est des travaux, il suffira de vous dire que la notice que nous étions appelés à présenter pour la réunion des Sociétés savantes, qui vient d'avoir lieu à la Sorbonne, comptait : six volumes terminés de mémoires, cinq de procès-verbaux pour nos séances, le *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, de MM. Merlet et de Lépinois : la *Statistique archéologique du département*, par M. de Boisvillette : la *Statistique scientifique*, dont les diverses parties ont été traitées par MM. Edouard Lefèvre, Marchand, Guénée, Lamy, etc., l'impression du manuscrit de Souchet sur l'histoire de Chartres ; les plans de Chartres en 1750, de Dreux en 1725.

» Ces publications, dont nous pourrions encore augmenter la liste, témoignaient de votre activité ; aussi, aux récompenses que vous aviez précédemment obtenues, est venu s'ajouter un des trois prix de mille francs décernés cette année aux sociétés qui ont le plus contribué aux progrès des sciences archéologiques dans les départements. Vous le voyez, la responsabilité du nouveau Président s'augmente en raison même de vos succès, aussi ai-je besoin de faire appel à l'activité de chacun de nos collègues, pour maintenir une aussi brillante situation.

» Mais aujourd'hui, je dois surtout vous entretenir des travaux de la Société pour l'année qui s'est écoulée depuis la dernière séance générale. Vous vous rappelez les remarquables articles sur Dangeau et ses seigneurs, que nous a donnés M. Maurice de Possesse. Ces articles réunis forment maintenant un charmant volume, résultat de persévérantes et sérieuses recherches, et dont l'édition, nous pouvons l'ajouter, fait honneur aux presses de M. Edouard Garnier, qui tient à maintenir les bonnes traditions de sa famille.

» Les prochains bulletins nous donneront une histoire de Sours et de ses seigneurs, par M. de Trémault ; puis les Zodiaques de M. l'abbé Bulteau. Bien que n'habitant plus notre ville, M. l'abbé Bulteau continue à nous faire suivre page par page ce livre toujours ouvert et toujours nouveau de la cathédrale de Chartres, qui après six siècles d'études n'est pas encore entièrement expliqué.

» Ceux d'entre vous qui ont pu prendre part à notre excursion annuelle, se souviennent encore du sympathique accueil qui leur a été fait par la ville d'Illiers à laquelle vous avez pu

faire entendre, en échange, le discours plein d'à-propos, dans lequel notre Président d'alors rappelait le souvenir du vicaire de l'église de Saint-Jacques d'Illiers, Messire Constantin Roger Mac-Mahon; un mémoire de M. l'abbé Marquis, sur les monuments celtiques; la description, par M. l'abbé Sainsot, de l'église d'Épeautrolles; des vers de M. Le Goux; puis de M. Met-Gaubert; une notice sur Florent d'Illiers, qui ne pouvait rester oublié dans sa propre ville, et pour terminer la séance, des expériences scientifiques, toujours si appréciées, surtout lorsqu'elles sont accompagnées des démonstrations de notre collègue M. Barois.

» Nous avons dû à M. Lorin, le maître-verrier de Chartres, un véritable traité de la peinture sur verre. Nul n'était plus à portée que l'auteur des grandes et belles verrières destinées à la cathédrale de New-York, de traiter cette intéressante question, de nous révéler les secrets de son art dans le passé, et aussi dans son avenir. La lecture du travail de M. Lorin a plusieurs fois provoqué vos applaudissements au cours de séances mensuelles. Si beaucoup d'entre nous ont pu visiter les belles pages dont M. Lorin doit orner cette cathédrale de New-York, il y en a bien peu qui puissent espérer les revoir dans leur emplacement définitif; les dessins qui ont servi à en établir les cartons resteront probablement en France; si le vœu n'en est pas indiscret, je solliciterai de M. Lorin la reproduction par la gravure de ces compositions remarquables.

» C'est au cours de vos séances également que vous avez eu communication de fragments, extraits d'une étude sur les Maires du Palais à laquelle travaille M. Merlet; la nouveauté des aperçus qu'elle contient viendra jeter une lumière inatttendue sur une époque de notre histoire nationale, restée encore obscure pour les plus habiles.

» C'est aussi à notre ancien Président que nous devrons le Cartulaire de la célèbre abbaye de Thiron, dont la publication a été votée dans l'une de vos dernières réunions.

» On a prétendu que notre époque positive avait abandonné la poésie, c'est une erreur que la Société archéologique d'Eure-et-Loir ne saurait partager et contre laquelle elle proteste en produisant les œuvres de ses poètes, MM. Le Goux, Bourdel, Joliet, puis les vers de notre zélé et dévoué secrétaire, M. Met-Gaubert, qui, malgré la lourde tâche que nous lui avons impo-

sée, trouve encore le moyen de venir vous charmer par ses poétiques inspirations.

» Cette année, ainsi que vous l'aviez fait les années précédentes, un concours a été ouvert pour les instituteurs auxquels vous avez demandé des mémoires sur l'historique de leurs communes. Quatre concurrents ont répondu à cet appel; si la commission chargée d'examiner les travaux a pu signaler quelques lacunes et chercher à provoquer des efforts encore plus grands en ne proposant pas de premier prix, elle a cependant trouvé de justes motifs pour encourager les auteurs dont les noms vont être proclamés et auxquels vous êtes invités à remettre leurs récompenses.

» Messieurs, une énumération détaillée et complète des travaux de la Société serait bien longue et d'ailleurs nos publications les livrent à votre appréciation. Permettez-moi en terminant d'appeler encore un instant votre attention sur un nom qui semble devenir plus rare dans les bulletins. Ce nom est celui d'un des fondateurs de la Société, que le rapporteur, lors de la solennité de la Sorbonne, M. Chabouillet, citait comme l'une des colonnes de la Société archéologique d'Eure-et-Loir : je viens vous demander de joindre vos instances aux miennes pour obtenir de M. Lecocq qu'il consente à délier, à votre profit, quelques-unes de ses liasses pleines d'études qui, comme celles qu'il nous a données, sont, vous pouvez en être certains, du plus haut intérêt pour notre histoire locale.

» Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire, le nombre de nos collègues augmente d'une manière constante, et nous comptons aujourd'hui 421 membres titulaires. Malheureusement, avec notre nombre s'accroissent aussi les douloureuses chances de deuil ; c'est ainsi que nous avons successivement perdu : MM. Lanctin, de Courville ; Chevauché, de Chartres ; Juteau, Emile, enlevé encore jeune à ses travaux de nos chemins de fer départementaux, qu'il dirigeait comme ingénieur ; l'abbé Singlas, vicaire de Saint-Pierre de Chartres, victime d'un accident terrible ; Édouard Goupil, ancien conseiller d'État, resté bien longtemps et jusqu'au moment où ses forces vinrent à le le trahir, le représentant au Conseil général du canton de Senonches.

» Puis, MM. Raymond Bordeaux, dont vous avez pu applaudir plusieurs fois, l'éloquence séduisante ;

» Aubry, éditeur parisien bien connu.

» Firmin Didot, dont il suffit de citer le nom pour rappeler en même temps l'importance de la perte que nous avons faite.

» Le baron Guilhermy, l'un des archéologues de France le plus profondément érudit.

» A cette liste déjà trop longue, il faut encore ajouter celui de M. Ozeray, le fils de l'historien du pays chartrain, qui se sentait relié à la ville de Chartres, par les souvenirs de famille et, malgré son éloignement, avait voulu devenir votre collègue.

» Ces derniers noms viennent prouver combien notre antique ville de Chartres sait rester gravée dans la mémoire, même de ceux qui l'ont quittée, ou n'ont fait que la visiter. Vous trouverez l'explication de cette influence en reportant votre pensée sur notre cathédrale. Certes, Paris possède et continue à construire de splendides monuments; en ce moment encore, il réunit les richesses du monde entier dans un immense palais que vous voudrez visiter, et cependant vous en reviendrez pour admirer de plus en plus, et au dessus de toute autre, cette œuvre de nos pères, notre merveilleuse cathédrale de Chartres. »

Le Secrétaire lit ensuite, au nom de M. Bourdel empêché, une pièce de vers intitulée: *A une jeune Mariée quittant sa famille.*

A UNE JEUNE MARIÉE QUITTANT SA FAMILLE.

Lorsqu'une rose printanière,
Aimable enfant de nos vallons,
Porte sur la rive étrangère
Le frêle espoir de ses boutons,
On craint que la jeune exilée
Ne vive pâle, étiolée,
Loin des feux du soleil natal,
Et qu'une main indifférente
Ne verse une eau moins abondante
A son calice virginal.

Ainsi, quand la vierge timide
Qu'enchaîne un serment solennel,
Pour l'exil où l'hymen la guide
S'arrache au doux nid maternel,
On craint pour son âme ingénue

D'un regret la peine inconnue
Et des pleurs pour ses yeux si doux ;
Ou que son cœur, page incomprise,
Faute d'un regard qui la lise,
Ne se ferme à jamais pour tous.

Un soupir plein d'inquiétude
A trahi l'instant des adieux ;
Et l'effroi de la solitude
A troublé l'éclat de ses yeux.
Ce trésor, unique pensée,
Par vingt ans d'amour caressée,
Enrichit l'heureux ravisseur ;
Une mère en vain le réclame
Comme la moitié de son âme,
L'ingrat se rit de sa douleur.

Pourtant, cher ange, à ta naissance
Qui te recueillit dans ses bras,
Qui soigna ta débile enfance
Et dirigea tes premiers pas ?
Dans tes yeux qui mieux a su lire,
Qui surprit ton premier sourire,
De ton âme divin reflet ?
Nuit et jour aimante, attentive,
Qui calma ta bouche plaintive
Près de son sein gonflé de lait ?

Fatal destin ! pensée amère ;
Tout s'oublie au mortel séjour.
Ta mère un jour quitta ta mère
Tu dois la quitter à ton tour.
Il faut de nouvelles caresses
En retour des chastes ivresses
Dont l'hymen t'offre le tableau ;
Adieu candeur, fleur enfantine ;...
Voici l'amour, flamme divine,
Qui s'allume auprès d'un berceau.

C'en est fait, plus d'insouciance,
De fous ris, de folâtres jeux...
Bientôt la triste expérience
Plissera ton front soucieux.
Un nouvel horizon se lève
Qui va dissiper le doux rêve
Où se mirait ton beau printemps ;
L'hymen est fertile en naufrages ;

Mais, loin des vents et des orages,
Il cache aussi des nids charmants.

Adieu donc, belle enchanteresse,
Accomplis ton noble destin,
Répands les trésors de tendresse
Que le ciel a mis dans ton sein.
Sois bonne épouse, heureuse mère,
Que ton passage sur la terre
Soit comme un doux rayon des cieux,
Et quand viendra l'heure suprême
Où tout nous fuit... l'amitié même,
Qu'un bon fils te ferme les yeux.

Après cette lecture, le Secrétaire proclame les noms des instituteurs qui ont obtenu les prix du concours d'archéologie locale, d'histoire et de géographie établis en leur faveur pour l'année 1877.

M. Le Goux donne ensuite lecture d'une remarquable pièce de vers intitulée : *Les Ruines de l'Abbaye de Coulombs.*

LES RUINES DE L'ABBAYE DE COULOMBS.

I.

Au fond de la vallée où l'Eure nonchalante
Dort sous les peupliers, dans un lit de roseaux,
Il est une oasis dont la belle indolente
Réfléchit les massifs opulents dans ses eaux.

On se sent attiré vers ce charmant rivage;
La nature s'y taille, en toute liberté,
Le nouveau vêtement de sa virginité
Dans la sombre futaie et la flore sauvage.

En sondant du regard ces ombrages obscurs,
On entrevoit, parmi les arbres gigantesques,
Des vestiges d'église et de grands pans de murs
Que le lierre a couverts de folles arabesques.

Sous la mousse et les fleurs du voile somptueux
Dont le Temps a paré la ruine envahie,
Gisent les ossements d'une antique abbaye,
Comme un mort sous les plis d'un linceul fastueux !....

II.

Ecoutez le récit gravé dans ma mémoire
Du lent abaissement de ce royal séjour:
Mon père en fut témoin , et la lugubre histoire
Il me l'a racontée en ces termes un jour :

« En l'an quatre-vingt-treize, enfant, le monastère
» Portait si fièrement le poids de sa splendeur,
» Qu'après le premier coup de hache, la Terreur,
» N'osant pas l'achever, le laissa solitaire!....
» Mais, plus cruelle, hélas! la Spéculation,
» Accourue à l'appel de l'Encan, son complice,
» Livra l'auguste asile aux tourments du supplice
» Et prononça l'arrêt de sa destruction!....
» Je la vis assouvir ses appétits rapaces
» En scrutant la valeur de l'immense trésor,
» Mettre le temple nu, s'armer de lourdes masses
» Et frapper le rocher pour faire jaillir l'or;
» Je la vis fauve, en proie à la rage stupide,
» Broyer sous le pilon les antiques vitraux
» Et pétrir en lingots, sous sa griffe cupide,
» Les nervures de plomb des splendides tableaux!....
» Elle préférait l'or à la perle enchassée;
» L'art gisait, à ses yeux, dans le prix du métal;
» De même elle eût brisé, sans regrets, l'insensée,
» Un Dieu de Phidias pour vendre un piédestal!
» Ce n'était rien encor!.... Devant la multitude
» Haletante et le cœur serré dans un étau,
» Le colosse croula!.... La triste solitude,
» Sur le corps en débris, étendit son manteau!.... »

Je regardai mon père. A ce sombre passage,
Je vis, de pleurs amers, ses yeux bleus se ternir;
Puis, l'indignation lui cinglant le visage,
Pour flétrir le fatal et poignant souvenir.

Il dit : « Depuis ce jour, la ruine inhumée,
» Ainsi qu'une martyre, en hâte et sans cercueil,
» Disparaît sous l'ortie..... Et, de sa renommée,
» Notre pays porte le deuil!....

» Depuis ce triste jour, ceux dont le privilége
» Fut d'être les bourreaux du sacré monument,
» De porter sur l'autel une main sacrilége,
» Sont tous morts misérablement!

» Depuis ce jour maudit, la malheureuse France,
» Comme un homme frappé soudain de cécité,
» Trébuche dans la nuit, erre sans espérance,
» Prend l'erreur pour la vérité !

» Car toute nation meurt quand elle dépose
» Le flambeau de la Foi qui brillait dans sa main;
» L'esprit s'est envolé; le corps se décompose;
» Ce n'est plus qu'un cadavre humain !.... »

III.

Il m'en souvient encor; dès ma plus tendre enfance,
Je suis venu troubler les paisibles échos
De ce désert sauvage, et l'éternel repos
Du géant étendu sans force et sans défense;
Insouciant alors je foulais ces débris;
Mon pas distrait faisait rouler dans la poussière,
Parmi les églantiers et les lilas fleuris,
Ces fragments délicats, ciselés dans la pierre,
Qui furent le triomphe et l'orgueil du passé !
Ah! si mon pâle verbe avait le don de vie
Et qu'il pût arracher la mort inassouvie
Du squelette blanchi qu'elle tient enlacé !
Si je sentais en moi s'opérer le mystère
Du pouvoir surhumain qu'inocule la Foi;
Si, dominant la fosse où gît le monastère,
Je criais à mon tour : « Lazare, lève-toi !.... »
Et que cette ruine informe,
Rassemblant, à ma voix, ses débris dispersés,
Dressât sa silhouette énorme,
Comme, à l'appel du Christ, firent les trépassés,
Alors !.... Non, c'est fini ! Sur ces arcs séculaires
A passé le niveau des révolutions;
Ce qui devait survivre aux générations
A croulé sous l'assaut des vagues populaires !....

De l'antique chef-d'œuvre, il ne reste en ces lieux
Que de pâles témoins; la beauté primitive
Du temple magnifique où priaient les aïeux
N'est plus, semblable aux morts, qu'une ombre fugitive.

Dans un vaste rayon, les restes profanés
Sont dispersés ainsi que des cendres impures
Et, sur tous les chemins, pauvres abandonnés,
Ils montrent aux passants leurs profondes blessures !

IV.

Ils sont donc écoulés ces jours où, dans les cieux,
Les clochers, confiants en leurs larges assises,
A de telles hauteurs montaient audacieux,
Qu'ils noyaient dans l'azur leurs formes indécises;

Où, tout ensoleillés, les vitraux merveilleux
Couvraient d'or, de rubis, les marbres, les porphyres;
Où les châsses des saints et des vierges martyres
Gardaient aux affligés leurs dons miraculeux;

Où brillait aux flambeaux la superbe opulence
Des chasubles, des croix, du massif ostensoir,
Quand, sous la voûte obscure, avançait en silence
Le cortége imposant des offices du soir!....

Pourtant, il était beau de voir, dans la vallée,
Les fidèles descendre à travers les sillons,
Quand les cloches d'airain de la tour ébranlée
Saluaient une fête avec leurs carillons;

Il était beau de voir, dans cette auguste enceinte,
Du peuple prosterné se recueillir les flots,
D'entendre l'orgue ému pousser vers Dieu sa plainte,
Se faire voix humaine et pleurer à sanglots!...

La lumière, l'encens, les fleurs, les harmonies,
Les psaumes de David remplissaient le saint lieu,
Et la foule, accourue à ces cérémonies,
S'en retournait meilleure : elle avait prié Dieu!

Mais il était écrit qu'il sonnerait une heure
Où se consommerait la profanation,
Où l'on verrait s'asseoir dans la sainte demeure,
Comme un hôte inconnu, la Désolation!...

V.

Là, s'étaient retirés, fuyant les bruits du monde
Et les luttes sans trève où s'usent les mortels,
Des hommes animés par cette foi profonde
Qui fait vivre et mourir à l'ombre des autels.

Lorsque la Mort venait les toucher de son aile,
Que, sur eux, le suaire avait roulé ses plis,
Leurs restes, inhumés en pompe solennelle,
Sous les dalles du temple, étaient ensevelis.
Cloîtres démantelés, piliers, arceaux de pierres
Qui couvrez de débris leurs funèbres caveaux,
Dites-nous leurs combats intimes, leurs prières,
Leur génie enfantant les plus nobles travaux;
Dites, avec quel art et quelle patience,
Ces servants du Seigneur, ces savants ignorés
Labouraient sans repos le sol de la science,
Fertilisaient des champs encore inexplorés;
Mais dites-nous surtout quelles divines flammes,
Quelle aspiration vers le Crucifié
Purifiaient leurs corps, transfiguraient leurs âmes,
Dans ce lieu que le culte avait sanctifié!
Sans doute, ils y trouvaient le silence et le calme;
Mais qui donc a sondé le fond du cœur humain?
Qui donc ignore encor que la sanglante palme
Peut se cueillir au bord du plus riant chemin?
Ah! que mon vers vengeur leur rende au moins justice:
Ils ont posé leur pierre à ces fondations
Qui supportent la France ainsi qu'un édifice
Conçu pour abriter cent générations!
Et quand ces ouvriers, chassés par la colère,
Sont tombés, dispersés aux quatre vents du ciel,
Nous leur versons encor l'opprobre pour salaire...
Comme si leur calice avait manqué de fiel!...

VI.

O peuple, tes flatteurs, en des strophes sublimes,
T'ont sacré le plus noble et le plus généreux:
Respecte alors la tombe où dorment tes victimes
Et viens, viens méditer sur ces débris poudreux!

Regarde! tout est mort, tout s'effondre et s'écroule;
Le râle s'est éteint; le meurtre est consommé!...
Un bloc qui se détache, une pierre qui roule
Troublent seuls, dans la nuit, le calme accoutumé.

Le sol bouleversé semble un champ de bataille
Où gisent, confondus, colonnes, chapiteaux,
Rois et saints mutilés dont la pierre de taille
Fait de rigides morts roulés dans leurs manteaux!

Sous un reste d'ogive, une Vierge ignorée
S'enveloppe de deuil, de silence et d'oubli ;
Elle fut Notre-Dame, alors tant implorée ;
Mais son culte, avec elle, est bien enseveli !

A ses pieds, des tombeaux mêlent, dans la poussière,
Leurs fragments disloqués aux contre-forts détruits
Et l'on peut lire encor, sous les feuilles du lierre,
Des titres, de grands noms, mot à mot reconstruits.

Ils ont tous conservé leurs lignes symétriques
Aux abbés, figurés les mains jointes, priant,
Et foulant sous leurs pieds des monstres symboliques,
Comme fait, du démon, l'Archange souriant.

Ils devaient nous garder les pieuses mémoires
De ces champions du bien, morts dans l'obscurité ;
Ils étaient les témoins de nos plus pures gloires
Et devaient dormir là durant l'éternité.

Mais, comme l'Océan dont la masse flottante
Engloutit ce qu'hier elle avait caressé,
La pauvre humanité, dans sa marche inconstante,
Brise, sur son chemin, les œuvres du passé !...

C'est tout !... Et nul ne sait si ce pâle vestige
Ne disparaîtra pas sous quelque triste arrêt,
Comme le bûcheron rase, jusqu'à la tige,
Le chêne foudroyé dans la sombre forêt !...

En attendant, blotti sous le feuillage austère
Des gigantesques pins qui couvrent les tombeaux,
Le rossignol prélude... et la nuit solitaire
Pour inspirer ses chants, allume ses flambeaux.

Des orgues qui charmaient la vieille basilique,
On croit entendre encor l'harmonieux soupir
Qui s'élève vers Dieu, pur et mélancolique,
Et, dans les profondeurs, va s'éteindre et mourir !...

Juin 1852.

A plusieurs reprises, il est interrompu par de vifs applaudissements.

Enfin M. le Président accorde la parole à M. Ly-Chao-Pee, lettré chinois, chargé d'un cours de chinois au collége de France.

Le conférencier se présente en costume national. Il prend pour sujet : *De la condition de la femme en Chine, comme fille, comme épouse et comme mère.*

Dans un court et spirituel exorde, il explique qu'il garde son chapeau sur sa tête en témoignage de déférence pour ses auditeurs, suivant l'usage de son pays.

Il réclame l'indulgence pour les fautes de français qu'il pourrait commettre, en déclarant qu'il est prêt, pour contenter les lettrés, à parler en chinois.

Il fait remarquer que les coutumes qu'il va décrire ne s'appliquent qu'à la Chine proprement dite, comprenant dix-huit provinces, celles des autres provinces de l'Empire, comme la Mongolie, la Tartarie, présentant de notables différences.

Dès l'âge de sept ans, les jeunes filles sont séparées des garçons et séquestrées jusqu'à l'époque de leur mariage, sous la surveillance de leurs mères, qui leur apprennent à lire, à écrire, à broder sur la soie, à jouer de la guitare. « Elles ne jouent pas » encore du piano, ajoute-t-il, mais elles l'apprendront bientôt. »

Il n'y a pas en Chine de pensions comme en France.

Personne n'ignore que l'on déforme le pied des jeunes chinoises vers l'âge de quatre ou cinq ans. Cette déformation s'opère, non pas de la manière décrite par certains écrivains, ou plutôt écrivassiers (expression du conférencier), mais à l'aide de bandelettes. L'orteil est relevé presque perpendiculairement, le talon ramené complétement par dessous. Le pied devient très-étroit et très-court ; les petites filles marchent assez facilement, mais les femmes de vingt ans qui ont le poids du corps beaucoup plus grand, ne peuvent pas courir du tout, aussi, en Chine, ajoute finement le conférencier, rencontre-t-on peu de coureuses.

M. Ly-Chao-Pee décrit ensuite les cérémonies du mariage, passe en revue l'institution du grand deuil de trois années, réglé par Confucius en l'honneur des parents et en reconnaissance des soins qu'ils ont donnés aux enfants pendant les trois premières années de la vie, les occupations de la femme reléguée dans un appartement à part, et se plaisant dans cet isolement à cause des cadeaux que lui fait son mari ; le respect dont les veuves sont entourées, les règles de la polygamie prescrites par Confucius, le grand législateur des Chinois, la vénération dont la mémoire des ancêtres est universellement l'objet, etc., etc.

M. Ly-Chao-Pee proteste contre ce qui a été dit de la fréquence du meurtre des enfants par leurs parents. C'est une calomnie qu'il tient, lui chinois pur sang, à relever pour l'honneur de son pays.

D'ailleurs, la population de la Chine proprement dite, qui s'élève à 404 millions d'habitants, est la meilleure réponse à cette erreur propagée par des auteurs qui n'ont jamais visité la Chine.

L'orateur termine avec la persuasion que la Chine, grâce à ses relations de plus en plus nombreuses avec l'Europe, grâce aux missions qui viennent étudier les mœurs et les institutions de notre patrie, marchera à grands pas dans la voie de la civilisation.

C'est par ce désir qu'il clôt sa conférence, en remerciant l'auditoire de sa bienveillante attention, et en disant : « Vive la » France, vive le département d'Eure-et-Loir si sympathique, » Vive la Société archéologique d'Eure-et-Loir. »

Cette péroraison est accueillie par des applaudissements répétés, qui attestent à M. Ly-Chao-Pee que sa conférence spirituellement conduite d'un bout à l'autre a causé la plus vive satisfaction.

M. de Saint-Laumer adresse des remerciements à l'honorable conférencier pour le plaisir qu'il a su procurer à tous.

La séance est levée à quatre heures et demie.

SÉANCE DU 4 JUILLET 1878.

Présidence de M. A. de Saint-Laumer. — M. Met-Gaubert, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart; le procès-verbal du 2 mai est adopté, après l'observation d'un membre qui manifeste le désir que, désormais, le Secrétaire ait seul la responsabilité de la rédaction des procès-verbaux.

Étaient présents : MM. de Saint-Laumer, Met-Gaubert, Barois, Bellier de la Chavignerie, de Bertheville, l'abbé Collet, Dubreuil, Germond P., les abbés Guérin, Haret, Haye et Hénault, Hue, Joliet, Lecocq, Legrand, abbé Pardos, Ravault, Ricour, abbé Sainsot, Sédillot.

Suit la lecture du procès-verbal de la séance publique annuelle tenue à Sainte-Foy le jeudi 6 juin dernier.

Quelques réflexions sont présentées à propos de la question de l'infanticide en Chine, traitée par M. Ly-Chao-Pee. Une rectification sera opérée. Le procès-verbal est adopté.

A ce sujet survient l'observation suivante : Un jeune élève du collége, M. Emile Pichon, a sténographié entièrement la conférence du lettré Chinois ; l'imprimera-t-on *in extenso*, ou bien se contentera-t-on du résumé succinct donné par le secrétaire ? — Une première proposition est faite du renvoi à la Commission de publication ; elle n'est pas adoptée.

Suit l'avis d'un membre qui estime que nous ne devons pas déroger aux habitudes d'autrefois concernant les précédents conférenciers et demande l'impression seulement du compte-rendu fourni par le Secrétaire. L'assemblée accueille cette dernière proposition, tout en votant, à l'unanimité, des remerciements en faveur du jeune sténographe Pichon auquel sera donné un exemplaire du présent procès-verbal, comme marque d'estime particulière.

M. le Président annonce qu'il a remis à M. Ly-Chao-Pee le diplôme d'honneur et la médaille d'argent votés par la Société ; il est chargé de transmettre à tous ses confrères les remerciements empressés du savant Chinois.

Lecture par M. l'abbé Haret d'un travail sur Saulnières, roulant presque entièrement sur la légende de saint Mamès et sur le culte rendu à sainte Radégonde. — Renvoi à la Commission de publication.

M. Joliet lit une pièce de vers qu'il a composée : « *Sur la Chasse* », et qui était destinée à être lue au banquet des anciens élèves du collége de Chartres.

MA CINQUANTAINE.

Je célèbre la cinquantaine
D'un mariage de raison.
Avec l'Université ? Non :
La date hélas! est plus lointaine,
Où chez Maupoint nous étions six
Forts à la balle, en vers, en thème,
A la barbe de la cinquième
Raflant tout accessit et prix.
A l'heure où mousse le champagne
Entr'amis je bois au dessert
A ma cinquantième campagne
Au régiment de saint Hubert.

Oui, voilà le dixième lustre
Qu'en cette compagnie illustre
J'appartiens aux corps réguliers.
En ce temps-là, c'était l'usage,
Nous étions un peu braconniers.
Le siècle est vieux : partant plus sage.
En vaut-il mieux ? Les grands parents
Par système étaient indulgents.
C'est dans l'état pathologique
Qu'est le point physiologique.
L'anémie et les maux de nerfs
Regardent le monde en travers
Et prêchent l'horreur du scandale.
Mal bien porté, mal de bon ton,
La goutte lâchait un juron,
Les épices d'une morale
Intermittente en ses accès.

Nos pères étaient bien Français.
Un peu légers en toutes choses,
Souvent railleurs, jamais pédants.
N'avaient-ils pas eu leur vingt ans,
Et cueilli les premières roses
Dans l'île de Cythère écloses,
Ce joli mois de floréal ?

Le poète aimable et facile
Qui chanta notre Tour-de-Ville,
Notre honorable principal,

N'allait pas, *pour une misère*,
Faire un rapport au Ministère,
Ou nous rabâcher en sermon
L'*ô mores* de feu Cicéron.
S'il advenait sur la rivière
Qu'on s'oubliât pour un goujon.
Avec un pistolet à pierre
On tiraillait dans un buisson;

A l'exemple des fils Aymon,
N'ayant qu'un cheval pour combattre,
Nous avions un fusil pour quatre.
Quand on est jeune tout est bon;
Même à Fontenay de la glace
Quand si mince était la surface,
Ou dans l'étang de Villebon
Un bain pour une bécassine,
Quand la cloche, à coup redoublé,
Nous rappelait, à la cuisine,
Les périls d'un rôti brûlé.
Salut, forêt de la Gâtine,
Où nous avons tué six loups.

J'aime dans les chasses d'automne
L'hospitalité percheronne,
Le fin pichet de cidre doux,
Le pommier complaisant qui penche
Pour tout venant sa lourde branche.
D'Authon j'admire les coteaux
Aux horizons toujours nouveaux.
C'était le rendez-vous des lièvres.
Que j'aimais, le cigare aux lèvres,
Causant au revers d'un fossé,
Attendre les chiens au lancé!
J'aime le Perche : mais peut-être
Ainsi que les heureux amants
Que nous voyons, dans les romans,
Toujours pendus à la fenêtre,
Les chasseurs trouvent dans les champs
Des plaisirs trop mêlés d'épines,
Le long des haies, dans les sentiers,
Que de ronces et d'églantiers
Allongent leurs griffes taquines,
Et qu'il faut gravir d'échaliers!

Nous sommes enfants de la plaine,

Dit un poète Beauceron[1] :
Rien ne borne notre horizon,
Rien ne s'oppose à notre haleine.
L'espace c'est notre domaine.
A nous l'espoir illimité.
Le *bonheur c'est la liberté.*

A Saint-Léger, Nogent-le-Phaye,
Viabon, Tachainville, Umpeau,
Berchères, Crache, la Saussaye,
Ou de la ferme ou du château,
Nous partions déployant la ligne,
En chemin souvent rencontrés
Par d'autres bataillons serrés :
Et bientôt forçant la consigne,
Courant, tirailleurs égarés,
Après des perdreaux effarés,
On arrivait tous, pêle-mêle,
A certain bois, où, comme grêle,
Le plomb tombait sur les perdreaux,
Et parfois cinglait nos chapeaux.
Au déjeuner assis sur l'herbe
Chacun exhibait ses exploits.
Elzéar-Blaze était superbe
Contant ce qu'il fut autrefois.
Il saupoudrait de sel gaulois
Ces leçons d'art cynégétique
Qu'avec tant de verve comique
Conte un de nos concitoyens
Qui donne son esprit aux chiens[2].
Un député, rentrant bredouille,
Dans un papier, comme un trésor,
Montrait trois brins de poil, dépouille
D'un animal qui court encor.

Avec Trilby, Nida, Diane
Jadis je moissonnais. Je glane,
Heureux encore, quand je vieillis,
De ramasser quelques épis.
C'est dans le drame de la chasse
Le moment plein d'émotion,
Le nœud vital de l'action,

[1] Charles Caillaux. *La Plaine et la Mer.*
[2] M. de Cherville.

Quand le chien, aspirant la trace,
Ferme et souple sur ses jarrets,
Va multipliant les *arrets*.
Des animaux de noble race,
Ainsi les peintres de portrait
Snyders, Oudry, Jadin, Desporte,
Du chien qui quête ou qui rapporte
Ont fait le héros du tableau.

Grâce au coup de fusil qui porte
Par malheur parfois à côté,
Si le dénouement est raté,
Médor revient de la bataille
L'air penaud et désappointé,
Et va méditer sur la paille
Les travers de l'humanité;
Dans la lutte pour l'existence
Le salut c'est la méfiance :
Aussi voit-on que la perdrix,
Formée à l'épreuve cruelle
Du plomb qui déchira son aile
Et qui décima ses petits,
En vigilante sentinelle
Guette attentive au moindre bruit,
Elle part, sa famille suit.

Pour le salmis ou pour la broche,
Toujours de bonne volonté.
La caille, en sa simplicité,
Sous le nez du chien qui s'approche
Part ou va donner dans la poche
Du braconnier, fâcheux rival
Des porteurs d'un fusil légal.

Ainsi l'ignorance s'accroche
Aux piéges d'un amour banal.
A sa facile complaisance
J'ai dû parfois la royauté.
L'honneur sauf... toujours l'espérance
Bonheur des jours d'adversité;
Mais ces prudentes voyageuses
Quand nous grelottons en été
S'en vont douillettes et frileuses
Vers des régions plus heureuses.
Le lièvre se perd, j'en conviens,
Dans les temps antédiluviens.

Cependant un plaisir nous reste,
Celui de dire à nos enfants :
Allez, prenez la clef des champs.
Vous avez l'œil bon, le pied leste;
Comme vous j'étais à vingt ans.

Vos pas ont devancé l'aurore
Et je l'attends. Nos bois sont beaux;
Dans la brume qui s'évapore
Le soleil perce, un rayon dore
Le cimier tremblant des bouleaux.
Joyeusement chantent les merles,
Et l'on voit de colliers de perles
Se couronner les baliveaux;
La lumière joue et se brise
Et de reflet d'opale irise
Les diamants et les rubis.
Mais gardez-vous bien des taillis.
C'est entrer dans une baignoire
Où l'on attrape, et j'y fus pris,
Des rhumatismes et la gloire.

Réservons-nous, tant bien que mal,
Pour le défilé général.

Au jour de la grande revue
J'attends mon fils pour la battue.
Vous trouverez dans le fossé,
Peut-être des cartouches vides,
Des heures de plaisirs rapides,
Seul témoin par le temps laissé.

D'une étape, quand, chaque année,
Il faut abréger ma journée,
Au bois que vais-je faire? Rien.
C'est pour la santé de ma chienne
Dont les doux yeux parlent si bien
Son plaisir plus que pour le mien,
Que tous les jours je me promène :
C'est perdre mon temps et ma peine,
Me diriez-vous... Si la façon
Et l'étoffe ne sont pas chères,
Qu'importe? on sait qu'entre confrères
En saint Hubert, en Apollon
Le temps perdu ne compte guères.

C'est quand les chiens sont en défaut
Que la bête à demi-forcée
Devant la meute fait un saut,
C'est quand on s'éveille en sursaut,
Que soudain jaillit la pensée
Et plus vive et mieux condensée;
Qu'un bouquin part au déboulé
Proh pudor! et n'est pas roulé.
Perdreau manqué n'est pas un crime.
Chacun s'en prend, en cas pareil,
Au vent, à la pluie, au soleil:
On peut bien accuser la rime.
De battre les champs, de rimer,
Plaisirs innocents qu'on se donne,
Pourquoi se désaccoutumer?
Cela ne fait tort à personne.
Grâce à saint Hubert, Dieu pardonne
Aux chasseurs de menus méfaits.
Casser la tête à nos carottes
Est-ce un péché! Non : les navets
S'il s'en rencontre sous nos bottes
Pour se plaindre sont trop discrets.
S'il en est d'autres que les haies,
L'abri complaisant des futaies
Tenait cachés, qu'en se vantant
Raconte un chasseur qui s'oublie,
Quand avec le moka fumant,
D'un bon dîner, gai complément,
La langue aisément se délie,
Chacun regrette, en l'écoutant,
De n'en avoir pas fait autant.
S'il est de gentilles bergères,
C'est peut-être aux bords du Lignon,
Sur l'Eure ou la Voise on n'est guère
Sujet à la tentation.

Je sais, pourtant, où l'herbe est douce
Les pommiers largement ouverts,
Les saules creux, les chênes verts,
Où l'on peut sur un lit de mousse
Goûter, allongé sur le dos,
La rêverie et le repos.
Sous le frêle abri qui vous gare
A l'aise allumer un cigare.
Le bien, dit-on, vient en dormant,

Le vers se fabrique en fumant.
A l'heure où je l'attends sous l'orme
Parfois la fortune, au pas lent,
Se montre. Un lapin est en forme
Sur la fosse où git un uhlan.
Dans mes bois, une ou deux fois l'an,
Un chevreuil que l'amour écarte
Loin de ses prudents compagnons
Poliment me laisse pour carte
L'empreinte de ses pieds mignons.
Pour une plus noble conquête,
Notre honorable président
Nous convoque : J'étais présent
Quand La Loupe nous vit en fête
Au bruit retentissant des cors
Rentrer avec un cerf dix cors.

J'aime le gibier d'aventure
Dans nos champs de grande culture ;
Bien rares sont les étrangers
De l'hiver hôtes passagers.
Le muséum, dans une armoire,
Garde, si j'ai bonne mémoire,
Une outarde de ma façon,
Et sa sœur, la canepetière,
Va bientôt obtenir, j'espère,
Du digne héritier d'un grand nom,
Monsieur Geoffroy de Saint-Hilaire,
Le prix d'acclimatation !.....

Les canards, comme la rivière,
Sont en congé définitif.
Et c'est encore un fugitif,
A ses amours un infidèle,
Ce beau guignard tant regretté
Qu'au devoir en vain on rappelle
Pour l'honneur de notre pâté.
Je guette en vain à cette place
Où tous les soirs au même bois
Je tirais la même bécasse.
Rien ne va plus comme autrefois.

Voilà qu'un visiteur étrange,
Un sanglier, de la vendange
Avant que les bans soient ouverts,
Ne trouve pas nos ceps trop verts.

Je l'ai suivi, tout hors d'haleine.
Réveil, brave petite chienne,
Tenait ferme dans un fourré
D'épines trop bien rembourré;
En vain j'attendis au passage
De nos forêts l'hôte sauvage.
Prodigue de pluie ou de vent
Bien que le ciel assez souvent
Verse sur nous la grande douche.
Je l'aurai, j'en fais le serment.
Serment de chasseur ou d'amant
Sont cotés à la même souche
Au bureau d'enregistrement.

C'en est donc fait du solitaire.
C'est sans moi qu'on l'a mis par terre,
Adieu musique de nos bois,
Les chiens donnant à pleine voix!

Suivant une trace effacée
Par quel chemin va la pensée!
Au carrefour d'Agnés-Sorel
Des fanfares j'entends l'appel.
Avec quelle joyeuse ivresse,
Belles dames et cavaliers,
Nous courions cerfs ou sangliers,
Et quelquefois, je le confesse,
On s'égarait sous les halliers.
J'étais heureux... d'être trop sage...
J'avais vingt ans et le regret
Faute d'argent dans mon gousset.
J'avais un modeste héritage,
Quinze cents francs au nom du roi.
Un cheval et deux chiens à moi,
Et je tombai, par bonne chance,
Dans cette ville où prit naissance
Le joyeux curé de Meudon,
Ville de plaisirs, de bombance,
Bons vins, truffes et venaison.
On dînait chez Monsieur le Maire,
On dansait chez le Sous-Préfet.
Quelles pêches dans la rivière!
Quelles chasses dans les forêts!
Les louvetiers, suivant l'usage,
Pour les loups étaient pleins d'égards,
Tuer des enfants en sevrage

Fi ! mais rude guerre aux Louvards.
Qu'il filait bien notre équipage
Au grand débouché du Ruchard,
Vaste désert ! là, point d'obstacle
Pour le galop, pour le regard.
Oui, c'est un émouvant spectacle
Quand le cerf est sur ses abois,
Hommes, chevaux, chiens, sous le bois
Semblent voler, de la curée
Quand le cor donnant le signal
Jette à l'écho de la contrée
L'hallali, ce chant triomphal !

Est, ensuite, déposé sur le bureau un mémoire de M. Job, de Dreux, intitulé : *Compte-rendu de l'Assemblée de la Noblesse tenue à Dreux par les Députés des Bailliages unis, le dimanche* 21 *juillet* 1652. — Renvoi à la Commission de publication.

Messieurs,

« Nous avons trouvé dernièrement des renseignements présentant un certain intérêt pour notre histoire locale; c'est le compte rendu d'une assemblée tenue à Dreux, le dimanche 21 juillet 1652, par les députés des bailliages unis ; nous pensons que ce document peut trouver place dans les archives de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.

» A cette époque de notre histoire, la France était encore fortement terrifiée par les guerres de la Fronde; chacun en haut lieu, négligeant les affaires principales du royaume, la marine, le commerce, l'industrie et l'agriculture, semblait n'agir que pour son intérêt personnel, celui de sa famille ou bien aussi plutôt pour satisfaire son amour propre ou son ambition.

» Les plus grands hommes de guerre de France et d'Europe en venaient aux mains sans trop savoir pourquoi ; le trésor public était au pillage par suite du désordre apporté dans les finances; les provinces étaient ruinées par les exactions, l'avidité des traitants et les fournitures des armées.

» Nous n'avons pas l'intention de refaire l'histoire de ces temps malheureux, mais pour ne citer qu'un fait, nous voyons qu'en 1652, pendant le long séjour des troupes du prince de Condé, tant à Villejuif qu'à Saint-Cloud, non-seulement les

moissons furent perdues, mais presque toutes les maisons de la campagne furent détruites par l'incendie.

» On criait bien : Vive celui-ci, vive celui-là, mais nous doutons qu'on ait parfois, pendant cette trop funeste période, proféré le cri de vive la France.

» La Cour, souvent irrésolue pendant la minorité de Louis XIV, flottait d'un parti à l'autre, et après le combat du faubourg Saint-Antoine, le 2 juillet 1652, elle errait d'une résidence à une autre, à Saint-Germain-en-Laye, à Saint-Denis, à Compiègne, à Meulan ; c'est dans cette dernière ville que la rencontra la Députation de la mission de laquelle nous allons retracer le compte rendu textuel avec son orthographe et tel que le rapporte la chronique du temps.

J. Job.

Dreux, 29 juin 1878.

« Resultat de l'assemblée de la Noblesse tenüe à Dreux, par les Deputez des Baillages vnis, le Dimanche vingt-vniesme Juillet mil six cens cinquante-deux. Ensemble le Recit par le menu de ce que leurs Deputez en cour y ont negocié, et de tout leur conduite.

» Après que Monsieur d'Annery a esté confirmé pour Secrétaire, et Monsieur Danjou nommé pour President, a esté entendu de nos Deputez vers le Roy, le rapport de tout ce qu'ils ont fait à la Cour en la manière qui ensuit.

» Qv'avssi tost après estre arriué à Melun à la pluralité des voix ils nommèrent Monsieur de Nossey pour President de la Deputation, tant pour porter la parole au Roy, que pour conduire tout le reste de la negociation à ce necesaire; ensuite de quoy il nomma les sieurs de Bonneval et de S. Ius, pour aller trouver Monsieur du Plessis Guenegault, et luy dire comme les Deputez du corps de la Noblesse assembléé à la Rocheguion estoient arriuez, et demandoient à parler au Roy suiuant la commission qu'ils en auoient, et qu'ils s'adressoient à luy pour cet effect.

» Le dit sieur du Plessis Guenegault tesmoigna comme Monsieur de Liancourt auroit récrit amplement et fauorablement pour ladite assembléé au Roy, qui ensuite auroit tesmoigné estre très-satisfait de leur conduite, qu'il parleroit au Roy de l'arriuéé des Deputez, ét sçauroit quand il plairoit à Sa Majesté les écouter et qu'il leur sçauroit ce dire, et à cet effect qu'ils prissent la peine de se trouver chez la Reyne à l'issüe du Conseil, sur les huict heures du soir. Auquel lieu et heure ledit sieur du Plessis Guenegault dit aux susdits qu'il auoit parlé au Roy, ét que le Roy luy auoit dit que nous nous trouuassions le lendemain matin chez Monsieur le Garde des sceaux; sur quoy ayant esté repliqué Chez Monsieur le Garde des sceaux? auroit esté dit : Ouy, Messieurs, vous sçaurez où il plaira au Roy vous entendre; sur quoy

fut dit derechef que quand nous irions chez ledit sieur Garde-des-sceaux, nous ne le pourrions qu'vn ou deux de nous, et non le corps de la Deputation.

» Cette nouvelle rapportée à l'Assemblée des Deputez, fut dit que tout sur le champ l'on retourneroit trouuer ledit sieur de Guenegault, et luy feroit-on entendre positivement que nous ne verrions ny Monsieur le Garde-des-sceaux ny autre quelconque, que nous n'eussions eu l'honneur de voir le Roy, et que nous nous estions adressez à luy parce que c'estoit la forme ordinaire des Deputations; et que si cette voie nous manquoit, nous vserions du droict de notre naissance, qui est d'aller au Roy sans moyens: Ce qui fut à l'instant executé, et par là nous connûmes que l'on ne vouloit point nous receuoir en corps, mais comme des particuliers; sur quoy fut toute la difficulté qui dura non seulement ce soir, mais encore tout le lendemain, comme le tout sera plus particulièrement expliqué. Après cela il demanda à voir ce que nous voulions dire ou présenter au Roy, estant la forme ordinaire, ce qui fut encore refusé, et fut dit que nous n'agirions à cela que de la mesme manière que Messieurs du Clergé, auec lesquels nous nous esclercirions de cette matière: nous ayant esté dit que la Noblesse ne faisoit corps en France que pendant les Estats, et que l'on ne croyoit pas qu'ils tinssent encore; fut repliqué qu'ils faisoient en tout temps, et que l'on demandoit audience en cette qualité.

» Fut dit en conséquence que l'on ne sçauoit pas pourquoy l'on faisoit difficulté de faire voir ce que l'on auoit à présenter au Roy, que cela leur donnoit du soupçon, que tout fraischement Messieurs du Parlement auoient eu audiance, qui d'abord auoient donné communication de l'Arrest de leur Commission: Sur quoy fut dit que bien que nous ne nous reglassions point sur Messieurs du Parlement, que neantmoins nous croyions que nos Messieurs ne feroient pas difficulté de communiquer aussi l'arresté de la Rocheguion, mais non pas dauantage; de quoy ledit sieur du Plessis-Guenegault ayant tesmoigné estre satisfait, luy fut dit que l'on luy en rendroit response en bref.

» Ensuite après l'auis de toute l'assemblée luy fut donné lecture de notre arresté de la Rocheguyon, lequel ayant veu il dit qu'il en feroit rapport au Roy en son Conseil, et qu'il nous sçauroit à dire la response. Ce qu'ayant esté fait, il nous dit que le Roy nous entendroit le lendemain au soir. Auquel iour après que nous eûmes receu aduis de nous trouuer chez le Roy à l'heure du Conseil, le dit sieur Plessis Guenegault et le Maistre des Cérémonies nous vinrent querir dans l'anti-chambre, et nous firent entrer deuant le Roy, assisté de la Reyne et de son Conseil, que nous trouuâmes debout en cette scituation, le Roy ayant la Reyne à sa gauche, et tous les Ministres en deux hayes, au milieu desquels nous passâmes pour aller au Roy, auprès duquel estant, après auoir fait la reuerence, Monsieur de Mossey dit les paroles et ensuite presenta le cayer, dont l'impression a esté cy-deuant faite pour en donner connaissance à tout le monde.

» Sa Majesté ayant entendu ce discours, et receu très-fauorablement le cayer, repartit à peu près ces paroles: Messieurs, ie suis satisfait de vos bonnes intentions; Ie vous remercie de vos offres, et vous asseure de mon affection. A quoy la Reyne ajousta; Messieurs, le Roy n'a garde qu'il ne soit satisfait de vos bonnes volontez, et qu'il ne fasse grand cas de sa noblesse, puisque vous estes le Corps le plus considerable de son Estat. Après quoy les Deputez faisant la reverence se retirerent. Le lendemain et autre suivant, les Deputez virent soit en Corps, soit par petites troupes, Messieurs les Ministres: sçauoir, Monsieur le Garde des sceaux, de Brienne, de Villeroy, de la Vieuuille, de Seruien et autres et leur temoignerent la passion que toute la noblesse auoit de servir le Roy. Ensuite de ce, les Deputez furent derechef introduits chez le Roy en la mesme manière que cy-devant, pour receuoir response le 25 juin dernier; après qu'ils eurent fait la reverence au Roy, assisté de son Conseil qu'ils trouuerent en la mesme disposition que dessus, Sa Majesté leur dit: Messieurs, Monsieur le Garde des sceaux vous dira ma volonté.

» Sur quoy Monsieur le Garde des sceaux, après auoir tesmoigné l'estime que Sa Majesté faisoit de sa Noblesse, laquelle, dit-il, il estime, cherit et honore, et ensuite qu'il eut tesmoigné la satisfaction qu'elle auoit de ses bons sentiments et de ses offres véritablement nobles; conclud en substance que le Roy ne desirant s'en seruir que dans la necessité, entendoit que chacun se tint prest au premier ordre, et cependant demeurast chez soy; Qu'à l'égard du reste du cayer, il contenoit trois chefs principaux: la demande de la paix, celle des Estats Généraux, et le remède des Gens de guerre. Quant à la paix il y travailloit de tout son possible, qu'il se trouuoit en force d'obliger ses ennemis à la receuoir bientost, et que s'ils ne le vouloient faire, qu'il espéroit que Dieu beniroit ses armes et qu'il les forceroit à se retirer.

» Qu'à l'égard des Estats généraux, qu'il les auoit indiquez au premier Nouembre prochain, et qu'ainsi il n'en estoit plus question; Et pour ce qui concerne les gens de guerre, qu'il auoit fait de bonnes Ordonnances, mesme depuis peu en Anjou et en Poictou, qu'il les feroit publier dans les autres Provinces, et ordonneroit aux Gouverneurs de les faire observer.

» Les Deputez faisant la reuerence pour se retirer, la Reine leur dit: Messieurs, il y a quelques autres particularitez dont Monsieur le Garde des sceaux a charge de vous informer, vous vous trouuerez demain chez luy à neuf heures.

» Ses responses, peu ou nullement satisfaisantes, furent cause que les Deputez ne peurent s'empescher d'en témoigner douleur à la sortie du Conseil; le lendemain, à l'heure dite, ils se trouuerent chez Monsieur le Garde des sceaux, auec tous Messieurs du Conseil, neuf ou dix en nombre, où ils eurent sceance au bout d'en haut de la table qui leur estoit reserué, des deux costés de laquelle estoient assis les Ministres, et parlerent comme Deputez du corps de la Noblesse.

» Monsieur le Garde des sceaux dit d'abord que le Roy ayant de tout son possible tâché à donner satisfaction à sa Noblesse par la response qui leur auoit été faite, que le Conseil auroit esté fort surpris, lorsque l'on luy auroit porté que leurs Deputez estoient sortis mal satisfaits, qu'ils estoient presentement là tous assemblez pour voir et auiser ce qu'il y auoit à faire pour le seruice de Sa Majesté, et pour la satisfaction de la Noblesse.

» Sur quoy ayant premierement esté fait plainte de la Lettre du Roy, écrite à Monsieur de Liancourd et autres, contre la justice de nos Assemblées, fut dit par plusieurs fois par Monsieur le Garde des sceaux qu'il ne l'auoit pas veuë, qu'il n'en sçauoit point les termes, qu'il n'en falloit point parler, que le Roy estoit tres satisfait de nos intentions, et à proprement parler, il la desauoüa. Il fut dit ensuite que la chose qui touchoit dauantage la Noblesse et leurs Deputez, estoit le mépris qu'il sembloit que l'on fit de leurs seruices, dans vn temps où tout le monde sçait qu'ils seroient tres-necessaires à l'Estat, que ce qu'ils demandoient plus impatiement estoit l'ordre de monter à cheval, pour se rendre auprès de Sa Majesté, afin de contraindre ses ennemis à receuoir la paix, ou se retirer de son Royaume; il leur fut dit que le seruice du Roy en ce temps, estoit une chose équivoque ; à quoy il fut respondu par les Deputez, que le Roy estant notre trésor, nostre cœur ne s'en pouuoit séparer, et qu'un cœur noble ne pouuoit auoir d'autre sentiment de nous. A quoy Monsieur le Garde des sceaux respondit que cela estoit nay auec nous ; et luy fut repliqué que nous l'aurions iusques à la mort. Et si nous eussions eu d'autres sentimens, à quoy nous eust esté bon de nous venir offrir icy? ne pouuions-nous pas monter à cheual, pour aller trouuer Messieurs les Princes.

» Qu'à l'égard des Estats ils estoient contans de l'indiction faite au 1er Novembre prochain ; mais qu'ils demandoient, conformément à leur cahier, confirmation de la permission de se rassembler pour les solliciter en cas d'inexecution de la tenüe promise au iour indiqué.

» Qu'à l'esgard des Gens de guerre, c'estoit un foible remede que d'alleguer les Ordonnances qui n'ont aujourd'huy de lieu qu'en tant que l'espée les authorise ; et qu'ainsi à moins que de monter à cheual elles nous estoient invtiles.

» Que le commandement aux Gouverneurs de tenir la main à l'execution d'icelles, estoit du tout superflu, puisque c'est d'eux principalement que procede la pluspart des desordres. Sur quoy il fut demeuré d'accord que l'on enuoisroit ordre aux Bailliages de l'Isle-de-France, de monter à cheual par telle voie qu'il plairoit à Sa Majesté, soit des Gouuerneurs ou Baillifs ; que pour nous commander, nous ne les connaistrions point, mais seulement celuy que nous choisirions d'entre nous. Monsieur le Garde des sceaux dit, comme par opposition, qu'il nous falloit un homme qui eust caractère : Il luy fut respondu que le Roy en estoit le Maistre, et qu'il le pourroit donner tel qu'il luy plairoit : Enfin il fut conclud par Monsieur de Villeroy que pareille chose estoit arrivée au

siege de Turin, où la Noblesse de Dauphiné marchant, ne vouloit reconnoistre les Baillifs, ny Gouverneurs, mais ils eurent leur commandement.

» Quand au surplus, il fut dit que nous auions tout sujet d'estre contens, puisque le Roy nous ayant receu en Audiance et en son Conseil, il auoit approuué toute nostre procédure passée, et par conséquent celle aduenir aux mesmes fins.

» Le tout entendu, il a esté arresté qu'il seroit imprimé auec le resultat de cette Assemblée, lequel sera renuoyé à tous les Gentilshommes de France, ausquels il sera escrit vne lettre circulaire, pour les informer de ce que nous auons jugé necessaire pour le bien du service du Roy et le maintien de nostre union.

» Il a été arresté d'escrire à tous les Prelats, Archeuesques, Euesques, Abbés, Doyens, Chanoines, Chapitres, Communautez, et à tous ceux qui composent l'ordre du Clergé de France aux mesmes fins que dessus, et autres qui seront contenus au susdit escrit; et que le paquet seroit mis entre les mains de Messieurs leurs Agents generaux, et entr'autre enuoyé de toutes parts.

» Sur la plainte faite par Monsieur des Rangeuiles de la part de Messieurs d'Anjou, qu'à cause de leurs Assemblées aux fins de nostre union, les Preuosts de la Province avroient informé contre les particuliers Gentilshommes à la solicitation de Monsieur de Saincte-Suzanne, Lieutenant du Roy, il a esté arresté que cette action estant une violence contraire à nostre liberté et aux volontez de Sa Majesté, l'outrage en est déclaré commun à tout le corps de nos Baillages; ce que Monsieur de Bonneval presentement Deputé pour les aller trouver, leur fera sçauoir de nostre part, et que nous poursuiurons conjoinctement avec eux la réparation; et à cet effect a esté aussi chargé de voir mondit sieur de Saincte-Suzanne, et luy dire nos intentions.

» Il a esté indiqué vne Assemblée generale de nostre Vnion à Chasteaudun au qninziesme Nouembre prochain, en cas que l'ouuerture des Estats Generaux promise par le Roy au premier dudit Nouembre prochain fut différée; Après quoy l'on s'est separé.

» Signé de l'ordre exprès de l'Assemblée,

» Charles Dailly,

» Annery. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures et demie.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

M. L'abbé Auger, vicaire de Notre-Dame; présenté par MM. les abbés Robé et Germond.

MM. Bornet, propriétaire à Maintenon; présenté par MM. Le Goux et le docteur Lamy.

L'abbé Cibois, curé de Rouvres; présenté par MM. les abbés Robé et Germond.

Machelard, directeur de l'Enregistrement et des Domaines, à Chartres; présenté par MM. Ménager et Bourdel.

Sévin, instituteur à La Ferté-Vidame; présenté par MM. Bellier de la Chavignerie et de Saint-Laumer.

Millon, négociant à Chartres; présenté par MM. Garnier et Merlet.

L'abbé Thévert, curé de Soulaires; présenté par MM. les abbés Sainsot et Pardos.

Peschard, maître-adjoint à La Bazoche-Gouet; présenté par MM. Legrand et Thibault.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Dangeau et ses Seigneurs (1064-1790), par M. Maurice de Possesse. Chartres, impr. Ed. Garnier, 1878. (Don de l'auteur.)

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. VI, n° 95, 4e trimestre de 1877. Orléans, impr. de Georges Jacob. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre de 1878. Poitiers, typogr. de A. Dupré. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier, t. XV, 1re et 2e livraisons. Moulins, impr. de Desrosiers, 1878. (Envoi de la Société.)

SÉANCE DU 8 AOUT 1878.

Présidence de M. de Saint-Laumer. — M. Met-Gaubert, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures et quart.

Étaient présents: MM. de Saint-Laumer, Met-Gaubert, de Bertheville, Buisson, Brosseron, J. Courtois, l'abbé Collet,

Dubreuil, Gallas, Gilbert P., les abbés Guérin, Haye et Hénault, Hue, Lecocq, Millon, l'abbé Sainsot, Sautton.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté après quelques observations présentées au sujet de la Commission de publication. Il est arrêté que M. le Président donnera son visa pour les manuscrits remis à la Commission, et que pour le reste, on se conformera aux prescriptions du règlement.

Lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, qui, par un arrêté du 20 juillet 1878, attribue une allocation de *cinq cents francs* à la Société, comme encouragement aux travaux de cette compagnie et comme un nouveau témoignage de l'intérêt qu'il lui porte.

M. Boucher de Molandon, président de la Société archéologique de l'Orléanais, a la bonté d'adresser à cet égard, quelques lignes de félicitation; il annonce, en même temps, le concours quinquennal ouvert en 1880, par la Société d'Orléans, avec un prix de *mille francs* qui sera décerné aux mémoires les plus méritants sur les objets d'histoire et d'antiquités de l'Orléanais.

Des travaux sont réclamés de notre part, à propos de ce concours.

Dépôt, par M. J. Courtois de deux objets curieux, représentant sur un morceau de cuivre :

1° Un coq, un bonnet phrygien et deux aigles, attributs divers auxquels le dépositaire assigne la date de 1804 ;

2° Une médaille de juge portant de chaque côté des emblêmes de la justice et de la loi, à l'époque de la Révolution française.

Lecture est ensuite donnée, par M. l'abbé Sainsot, de la première partie d'une notice sur le rétable de Vieuvicq. — Renvoi à la Commission de publication.

Lecture d'une biographie de Simon de Phares, par M. Merlet. — Renvoi à la Commission de publication.

« Dans toutes les sociétés primitives, chez tous les peuples encore sauvages, c'est à son imagination que l'homme demande d'abord la solution des énigmes sans nombre que la nature offre

à ses yeux. Plus tard seulement, la raison et l'expérience lui fournissent une autre lumière.

Lorsque la grande invasion de 406, et celles qui l'avaient précédée et qui la suivirent furent venues plonger l'Europe dans la barbarie; lorsque la civilisation romaine eut complétement disparu, les esprits, en Occident au moins, se trouvèrent dans des ténèbres presque aussi épaisses que celles des nations qui n'ont jamais eu de passé. La révolution avait été si complète, la rénovation si absolue, qu'à peine se rencontra-t-il dans le silence et la retraite, quelques hommes qui eussent conservé de vagues notions des progrès accomplis plusieurs siècles avant eux. Et bientôt, entraînés par le milieu où ils étaient obligés de vivre, ils oublièrent eux-mêmes les quelques leçons qu'ils avaient recueillies; on ne connut même plus les grands noms, à plus forte raison, les grands enseignements des philosophes des siècles de Périclès et d'Auguste: on était revenu à l'état de l'homme primitif, une nouvelle société était à créer. La science, dans ces premiers siècles qui suivirent l'invasion des Barbares, marchait seule, sans leçons antérieures pour la guider, sans lumière autre que l'imagination pour éclairer ses premiers pas.

» Je me trompe, elle avait une lumière divine, celle de l'Évangile, mais là, précisément, se trouvait pour elle un écueil contre lequel elle devait échouer tout d'abord. Le Christianisme était merveilleusement propre à féconder l'esprit rêveur et l'âme sensible des populations du Nord. Le spiritualisme du dogme, la croyance au diable et aux deux principes furent le point de départ d'un ordre étrange de conceptions cosmogoniques ou physiologiques qui, pendant plusieurs siècles, prirent place à côté de la religion dans les esprits, et qui tinrent lieu de toute science positive.

» De là, la renommée et la puissance de l'astrologie pendant tout le moyen-âge, et même au-delà. Tout le monde connaît le nom de Nostradamus si souvent encore invoqué de nos jours; personne n'ignore le pouvoir de Ruggieri, ce redoutable astrologue de la reine-mère Catherine de Médicis.

» Nous ne voulons pas ici faire une étude sur le plus ou moins de valeur de l'astrologie judiciaire ou autre; nous ne voulons pas énumérer, à côté des erreurs et des absurdités des astrologues, les services réels et nombreux qu'ils ont rendus à la science moderne; nous voulons simplement noter

leur influence, constater qu'ils ne méritent peut-être point tout le mépris et toute l'indifférence que professe pour eux notre époque positive et rationaliste.

» Ils ont certainement erré; ils se sont perdus dans des conceptions insensées, ils ont prétendu franchir les bornes que Dieu a posées à l'esprit humain, mais ils exercèrent, à leur époque, une puissance civilisatrice qui mérite de les tirer de l'oubli.

» C'est pourquoi j'ai pensé que vous me permettriez de vous rappeler brièvement le nom et les faits et gestes d'un des plus célèbres d'entre eux, qui appartient à notre pays: Je veux parler de Simon de Phares, qui un moment eut l'honneur d'être le favori du roi Charles VIII. C'est à ce prince qu'il dédia un livre intitulé: *Histoire des plus célèbres Astrologues*, dont le manuscrit est aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale. En tête de ce manuscrit, Simon de Phares a inséré son autobiographie, que je vais vous rapporter presque intégralement, en me contentant de rajeunir le style.

» Simon de Phares était de famille d'astrologues: son grand oncle était un autre Simon de Phares, astrologue de grand renom qui vivait au temps de Charles VII. Il était originaire de Meung-sur-Loire et descendait du fameux poète Jean de Meung. Suivant toute probabilité, il naquit à Meung entre les années 1442 et 1450, mais il ne resta qu'un jour dans cette ville. Le lendemain de sa naissance, il fut porté à Châteaudun où il eut plusieurs nourrices: puis il fut recueilli par sa grand'mère, Robine de Phares, femme très-honorable et sage, chez laquelle il resta jusqu'à cinq ans. Sa famille était protégée par le comte de Dunois, Jean, bâtard d'Orléans. Simon de Phares nous apprend qu'à sa naissance, son horoscope fut tiré par Florent de Villiers, astrologue et conseiller du comte de Dunois, et nous voyons qu'à l'âge de cinq ans, il fut mis à l'école de Châteaudun avec les enfants du seigneur, sous maître Jean Pain et maître Jean Garnier.

» Que pouvait-on apprendre dans ces écoles de Châteaudun? Il nous est impossible de répondre à cette question; car nous trouvons qu'au bout de cinq ans d'étude sous la conduite de Jean Pain et de Jean Garnier, le jeune Simon n'en savait pas beaucoup plus qu'au premier jour. Pour lui faire apprendre à lire, à écrire et à compter, sa grand'mère fut obligée de le

mettre sous la conduite de maître Jean Blondel, célèbre arithméticien qui enseignait alors à Châteaudun. Deux ans après, à l'âge de douze ans, il avait fait de tels progrès qu'on le jugea capable d'aller à Beaugency étudier la pratique du droit sous maître Antoine de Rue-qui-dort, dit aussi Prudhomme, qui, dans l'espace de trois ans, enseigna à son élève tout ce qu'il possédait lui-même. De Beaugency, Simon de Phares passa à Orléans, où il entra à l'Université, à la Porte Jaune; puis, au bout de trois ans, il se rendit à Paris, en la rue du Feurre, où il apprit les secrets du *Sphera mundi*, le traité de comput alors suivi par l'Université et composé par Jean de Holywood ou de Sacrobosco, et ceux de l'*Abacus*, système de numération des Arabes vulgarisé par Léonard Fibonacci et Vincent de Beauvais. Il étudia quatre ans à l'Université de Paris, et alors, âgé de 23 ans, il fut appelé au service du premier président du Parlement de Paris, Mathieu de Nanterre, où il demeura quatre ans. Sa renommée était déjà grande, et le duc Jean de Bourbon le prit à son service, avec le médecin astrologue Conrad Hemgarter, allemand, sous lequel Simon de Phares se perfectionna dans l'astrologie.

» Il brûlait du désir de savoir, aussi, quand il crut n'avoir plus rien à apprendre de Conrad Hemgarter, il demanda congé au duc de Bourbon et alla étudier deux ans l'astrologie en Angleterre, à l'Université d'Oxford. Passant ensuite par l'Écosse et l'Irlande, il revint en France, et voulant joindre la pratique à la théorie il se rendit à Montpellier, où il étudia la médecine pendant trois ans. Puis il reprit ses voyages, s'en alla à Rome et à Venise, et de là au Caire et à Alexandrie. Enfin, jugeant sa science suffisante, il résolut de revenir en France pour reprendre sa place près du duc de Bourbon.

» Mais le roi Louis XI, dont vous connaissez tous la confiance aveugle en l'astrologie, avait entendu parler du vaste savoir de notre astrologue. Il résolut de l'attacher à sa personne, et demanda au duc de Bourbon de vouloir bien le lui céder. Simon de Phares se souciait peu de servir un roi impérieux et inconstant; il n'ignorait pas que si l'astrologie ne répondait pas aux désirs de Louis XI, celui-ci se chargeait de corriger un peu violemment les décisions de ses savants : aussi différa-t-il son retour et il resta dans les montagnes de la Savoie, afin de se perfectionner dans la connaissance des simples et des

métaux ; car, dit-il, il avait vu au Levant ce que l'on peut retirer de la science des pierres précieuses. Il apprit à les polir et à les tailler, sculpter et graver, et passa quatre étés dans les montagnes de Savoie et d'Allemagne, se retirant l'hiver à Genève, Saint-Maurice-de-Chablais, Sion, Berne ou Fribourg.

» Le caprice de Louis XI était passé ; Simon de Phares put revenir auprès de Jean de Bourbon, où il demeura jusqu'à la mort de celui-ci (1er avril 1489). De là « considérant que Lyon » est un lieu assez humain, » il s'y retira et s'y bâtit une maison, près de Saint-Jean : il s'y accommoda un cabinet dans lequel il mit 200 volumes des livres les plus singuliers qu'il put rencontrer, « et le décora d'une manière qu'on venait le voir » par plaisir. » Il se maria à Lyon et eut quatre fils et une fille : il tenait école ouverte d'astrologie et répondait sur toutes questions. Enfin il jouissait d'un tel crédit que le roi Charles VIII, se trouvant à Lyon, voulut voir Simon de Phares dans son cabinet, et prit un tel plaisir à son commerce qu'il venait le visiter chaque jour pendant son séjour à Lyon.

» Tant d'honneurs excitèrent la jalousie contre Simon de Phares. On l'accusa d'avoir un démon familier, qui lui soufflait soudain les réponses aux questions qui lui étaient adressées. Son cabinet fut fermé par ordre de l'archevêque de Lyon, et ses livres furent confisqués par l'official. L'astrologue en appela au Parlement de Paris, qui chargea la Faculté d'examiner les livres confisqués. Une commission fut nommée, et elle déposa, le 2 mars 1494, un rapport par lequel elle exhortait le Parlement à s'opposer aux progrès de l'astrologie judiciaire, déclarant cet art « pernicieux, fabuleux, sans fondement, superstitieux, usurpant l'honneur de Dieu, corrompant les bonnes » mœurs et inventé par les démons pour la perte des hommes. » En conséquence, le Parlement rendit un arrêt qui confirmait la sentence de l'official de Lyon et faisait défense à tous d'exercer l'astrologie judiciaire, de consulter les devins, de débiter les livres de cet art, de s'en servir, et, dans le cas particulier, ordonnait que ceux de Simon de Phares seraient remis, avec sa personne, entre les mains de l'official de Paris.

» Que devint Simon de Phares après cette condamnation ? Mourut-il dans les prisons de l'officialité ? Nous n'avons aucun renseignement à cet égard. Ce n'est pas lui qui nous a conservé l'histoire de la procédure suivie contre sa personne. Son

autobiographie s'arrête à la visite de Charles VIII, et il est permis de supposer qu'il composa son livre avant l'arrêt du Parlement.

» Quoi qu'il en soit, nous avons pensé qu'il était curieux de suivre, dans le cours de ses études, un des représentants de la science médico-astrologique du XV[e] siècle. On a pu voir, par notre rapide exposé, que les savants d'alors ne reculaient devant aucune fatigue pour arriver à la vérité. S'ils erraient, c'était de bonne foi, et nul doute que Simon de Phares, s'il avait eu à sa disposition les découvertes de la science moderne, ne fût devenu un savant distingué au lieu d'être resté un astrologue ignoré. »

M. le Président annonce que la médaille votée par la Société, pour le premier prix d'histoire et de géographie, en rhétorique, a été obtenue par le jeune *Edgar Haudié*, fils de notre digne confrère, instituteur à Maintenon.

Pour se conformer aux traditions antérieures et ne pas oublier les liens d'intimité qui existent entre notre Société et le Collége, M. le Président mentionne les succès qui viennent d'être remportés en histoire et en géographie, à savoir : *un premier prix* et *un accessit* (enseignement spécial et mathématiques élémentaires Saint-Cyr);

Il ajoute, que de 1864 à 1878, le professeur a la bonne fortune de pouvoir compter, dans le même enseignement, *cinq prix* et *quarante accessits*, au concours général et au concours académique, *douze* élèves envoyés au concours général entre les lycées et colléges des départements, total *cinquante-sept* nominations dans ces mêmes concours, en quatorze années (1864-1878) et de 1850 à 1878, vingt-huit années consécutives de laborieux services en faveur du collége de Chartres;

Sur les observations d'un honorable confrère, il demande à l'assemblée l'autorisation de faire constater au procès-verbal ces succès exceptionnels dus à l'intelligente énergie des élèves et aux persévérants efforts du professeur.

Cette proposition est accueillie et votée immédiatement à l'unanimité.

M. Met-Gaubert, vivement touché de ce nouveau témoignage de sympathique encouragement et d'estime publique, adresse

ses remerciements les plus sincères à la Société, en l'assurant de la continuation de tout son zèle, de tout son dévouement pour le présent et pour l'avenir. Il s'estime très-heureux de voir la Société resserrer davantage, s'il est possible, les liens qui l'unissent au collége, depuis qu'elle a fondé une récompense particulière pour le premier prix d'histoire et de géographie, en rhétorique, et il lui en témoigne, de nouveau, sa profonde et respectueuse gratitude.

Dépôt, par notre confrère, M. Millon, d'une pièce authentique trouvée à la Ferté-Vidame, et concernant les familles de Bourbon, de Coligny et autres seigneurs à propos de traités et capitulations qui ont eu lieu en 1562 sous le commandement du Vidame de Chartres.

« Nous, Loys de Bourbon, Prince de Condé, duc d'Anguyen, Pair de France, Gaspart, conte de Coligny, admiral de France, François de Colligny, s[r] d'Andelot, conte de Montfort, colonel-général de l'infanterie françoise, et François, conte de la Rochefoucault et de Bussy, prince de Marsillac. Bien et dument advertiz des traitéz et capitulations de nostre mandement faites en l'annee mil cinq cent soixante deux par nostre tres cher et tres ami cousin le vidame de Chartres, et Maistre Robert de la Haye, M[e] des requestes de l'hostel du Roy, avec la Royne d'Angleterre, ayans esté commis et dépputés par nous du Conseil et consentement des s[rs] estans lors près de nous a Orléans pour aller traiter avec ladicte Royne sur le secours et assistance que nous demandions à ladicte dame pour la conservation de l'Estat et couronne de France, sur les moiens de seureté aussi requis par Sa Majesté pour faire descendre et accommoder son armee en France.

» Advouons et ratiffions lesdits traictés et capitulations faites par n[re] ch. Cousin avec la Royne d'Angleterre, ensemble ce qui a esté faict par les sieurs de Beauvoir, gouverneur du Havre-de-Grace, et de Favra, gouverneur de Dieppe, sous notre authorité; Recongnoissant le tout avoir esté fait par ledict Vidame et ledict Delahaye de nostre mandement et du sceu des sieurs signés audict traicté, et le tout aussi pour le service du Roy mon seigneur et pour le bien de ses affaires. Et pour approbation de tout ce que dessus, nous avons signé la présente de nos mains. A . . . . . ., ce vingt-huit[e] jour de novembre l'an mil cinq cent soixante-huit. »

Lecture par le Secrétaire d'une pièce de vers qu'il a composée et intitulée : *Un père à ses enfants* ou un *Ange de la terre*.

UN PÈRE A SES ENFANTS, OU UN ANGE DE LA TERRE.

Enfants, connaissez-vous un ange de la terre
Aussi pur, aussi beau que les anges des cieux?
Il embaume, ici-bas, le sentier solitaire
Et rend plein de douceur tous les fronts soucieux.....

Autour de son grand front palpite la lumière;
Il est venu vers nous et nous fait croire en Dieu,
Il vit dans les palais, comme dans la chaumière,
Et son regard d'azur resplendit en tout lieu.....

Le chant doux et berceur de sa voix cristalline
Fait pleuvoir le sommeil sur le front de l'enfant;
Et des rêves remplis des bruits de la colline
Planent sur les berceaux que son aile défend.

Dieu l'a placé tout près de vos jeunes années
Pour soutenir vos pas et remplir votre cœur;
Son doigt fait refleurir les croyances fanées,
Et ses lèvres jamais n'ont de rire moqueur.....

Quand sur vos jeunes fronts s'étend la maladie,
Il reste, nuit et jour, la main dans vos deux mains;
Votre âme, à son appel, se relève agrandie,
Si votre voix se trouble aux murmures humains.....

On le trouve partout où l'on verse des larmes,
Son amour est le seul qui ne s'éteigne pas;
Il a des mots d'espoir pour toutes les alarmes,
Et sa main, quelquefois, arrête..... le trépas.

Éclos dans un souris de la Vierge mystique,
Un soir il est tombé du séjour éternel;
Cet ange de la terre est doux comme un cantique,
Et son nom, mes enfants, c'est l'Amour maternel!.....

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à cinq heures.

Il n'y aura pas de réunion avant le jeudi 7 novembre, époque de la reprise de nos travaux.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. E. Chevallier-Rufigny, directeur des contributions directes à Chartres; présenté par MM. de Bertheville et de Saint-Laumer.

Massé (Albert), ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, à Chartres, présenté par MM. Merlet et de Saint-Laumer.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ:

Bulletin de la Société académique de Brest, 3e série, t. IV, 1876-1877, in-8o. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. VII, no 96. 1er trimestre de 1878. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, t. V. 1er, 2e, 3e et 4e trimestres de 1877. (Envoi de la Société.)

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 1878.

Présidence de M. Merlet, vice-président. — M. Met-Gaubert, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart par la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière réunion.

Étaient présents : MM. Merlet, Met-Gaubert, Appay, Barois, de Bertheville, Bellier de la Chavignerie, Buisson, abbé Cottereau, Dubreuil, Dussart, Gabriel, docteur Galopin, Gauthier, abbés Germond et Haye, Heurtault, Hue, Lecocq, Legrand, Millon, Nancy A., Ricour, abbés Robinet et Sainsot, Sautton.

La Société de Châlon-sur-Saône demande la souscription de la Société d'Eure-et-Loir pour l'érection d'une statue en faveur de Joseph-Nicéphore Niepce, inventeur de la photographie. — L'assemblée, tout en applaudissant à ce projet, ne croit pas devoir s'engager dans le vote d'une souscription.

Proposition de M. Heurtault qui désirerait voir deux de nos jeunes sculpteurs exécuter des bas-reliefs représentant les hommes célèbres du département. Ces bas-reliefs, estimés à 100 francs chacun, seraient déposés au Musée de la Société. — L'assemblée décide l'ajournement de la proposition jusqu'à plus ample informé.

Lecture du rapport fait au Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, dans la séance du 12 novembre 1877, par M. E. du Sommerard, membre du Comité, sur les *Mémoires de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir*, t. VI, publié en 1876.

M. le Président annonce la réception des Mémoires des Instituteurs, destinés au concours de 1879. Ces auteurs sont au nombre de trois :

MM. Thibault, *Mémoire sur la Bazoche-Gouët;* Poullard, maître adjoint, à Pontgouin, *Notice sur cette commune;* Bire, *Travail sur Nogent-le-Phaye; Notice historique et géographique pour les classes primaires.*

Le soin d'examiner ces travaux est laissé, par l'assemblée, à une Commission spéciale qui sera nommée par le Bureau. L'idée de la propagation de la géographie par des cartes spéciales des communes, cantons et arrondissements est unanimement approuvée. Il est décidé qu'on s'entendra avec M. l'Inspecteur d'Académie à ce sujet.

Le Secrétaire donne ensuite lecture d'une savante notice de M. le docteur Harreaux sur l'écriture cunéiforme. — Renvoi à la Commission de publication.

« Il est généralement admis aujourd'hui que toutes les écritures de l'ancien monde procèdent de l'hiéroglyphe égyptien. (S. Menant, *Gram. assyrienne.* — G. Maspero, *Hist. ancienne.* — Fr. Lenormant, *Dict. des Antiquités grecques et romaines.*)

» Cette donnée, trop absolue, ne satisfait pas l'esprit observateur qui ne peut rien trouver de commun entre les images,

les dessins des obélisques ou des pyramides et les trous cunéiformes des inscriptions assyriennes. On se demande si, dans ce cas, comme dans tant d'autres, les savants n'ont pas trop cédé au désir de la simplification et de l'unité. Une écriture mère de toutes les autres, de même qu'une seule langue originelle, a paru plus probable que des inventions multiples et isolées sur divers points de la terre.

» Mais la théorie d'une seule langue primitive n'est plus guère possible quand on voit, dès la plus haute antiquité, naître des langues aussi dissemblables que le sémitique et l'arya. Or s'il y a eu pour le langage plusieurs centres d'origine, pourquoi n'y aurait-il pas aussi pour l'écriture plusieurs points d'invention ? C'est ainsi que la question doit être posée, et elle ne peut être étudiée qu'avec la plus grande réserve, sans idée préconçue et en suivant pas à pas la formation des caractères.

» D'abord il faut admettre que l'hiéroglyphe est une écriture primitive, originale qui n'est la copie de rien autre que des objets décrits. Mais tout primitif que soit l'hiéroglyphe, il révèle un peuple déjà avancé dans les arts. Pour tracer le dessin d'une maison, d'une chaise, d'un brasier fumant, d'un perchoir, d'une pyramide, il faut que tous ces objets existent; donc la civilisation est déjà faite chez le peuple qui se sert de cette écriture et qui ne peut l'employer que sur des surfaces unies et avec des outils assez perfectionnés pour graver (γλύφειν, graver.)

» Telle n'est pas l'écriture cunéiforme.

» Elle se compose d'un petit nombre de caractères qui paraissent être l'empreinte d'un seul outil enfoncé dans de l'argile molle. Quel pouvait être cet outil? un clou, un coin, nous dit la tradition.

» Le clou doit être rejeté, parce que le clou implique l'idée d'un métal et que l'écriture cunéiforme était employée avant le bronze probablement.

» Reste le coin. Mais pourquoi un coin plutôt que toute autre figure? Parce que, chez l'homme primitif, existe un outil, un instrument, une arme en forme de coin : c'est le silex taillé qui est le premier objet d'art, et c'est l'empreinte de ce silex qui paraît être l'origine des caractères *anariens*.

» Pour s'en assurer, il suffit de choisir un de ces silex, tranchant par un bord, aiguisé par la pointe et obtus par la tête comme un coin, et de l'enfoncer dans de l'argile. On obtient

trois variétés d'empreintes cunéiformes un peu différentes l'une de l'autre, selon la partie du silex qui a fait le trou.

» Ainsi le tranchant du caillou enfoncé verticalement produit la figure : 𒁹

» La pointe produit à peu près le même caractère, mais bien plus petit : 𒁹𒁹𒁹

« La tête du silex produit une figure triangulaire comme celle-ci : 𒌋

» Avec ces trois variétés d'empreintes, on peut former tous les caractères de l'écriture assyrienne et tous les chiffres chaldéens.

» Il suffisait donc de plonger, dans de l'argile plastique, un silex tenu de telle ou telle manière pour obtenir une figure conventionnelle; de sorte que le même caillou, avec sa seule empreinte orientée dans tous les sens et combinée par groupes, pouvait servir à représenter toutes les paroles d'une langue, de plusieurs langues même, car cette écriture a été employée par plusieurs peuples parlant des langues différentes.

» L'aspect des empreintes indique que l'écriture cunéiforme est due au silex taillé, mais cette indication seule ne suffirait pas pour établir que la plus grossière des écritures a été produite par le plus primitif et le plus grossier des instruments. Il n'y aurait là qu'une hypothèse fondée sur une coïncidence fortuite, si la linguistique ne venait apporter des preuves morales à cette première donnée toute physique.

» La linguistique en effet va nous dire ce qu'était, dans l'origine, l'action d'écrire.

» Le mot latin *scribere, scribo* vient du grec σκάριφος, « style, instrument pour écrire », σκαριφάομαι, « polir, racler, graver, scarifier. »

» Tout le monde sait cela; tout le monde connaît les tablettes de cire sur lesquelles on traçait des caractères avec un style ou *stile* de métal ou d'ivoire. Tel était l'acte de l'écrivain à l'époque civilisée de la Grèce et de Rome. Mais antérieurement, avant ces styles d'ivoire et de métal, quel instrument employaient les écrivains? Le mot grec στυλίς nous répond : « une petite colonne de pierre. » Ainsi, avant d'être une tige de bronze ou d'acier, le style était « une petite colonne de pierre » et le nom de la pierre lui est resté, comme le nom de la *craie* est resté à

notre *crayon*, bien qu'il soit fait aujourd'hui avec toute autre matière, comme le nom du papyrus à notre papier. Ces investigations, jusqu'aux racines des mots, sont précieuses pour retrouver l'origine des choses.

» Il est vrai qu'on a voulu contester l'étymologie de style, en disant qu'il n'y a aucune relation entre une colonne de pierre et le stile dont l'origine n'est pas στυλίς, mais bien στελεή, « tige, manche. » Mais le sens est le même, car στελεή veut dire « manche de cognée. » Or la cognée primitive était un silex emmanché. Les critiques, qui ne vont pas jusqu'à l'époque préhistorique, n'avaient pas pensé à cela. Style ou stile, l'origine est colonne de pierre. Il reste donc établi que l'on écrivait avec une petite colonne de pierre qui servait de burin; mais sur quoi écrivait-on? Le mot burin lui-même nous donne la réponse. *Bû*, en sanscrit, signifie « terre », et les verbes *Ruc*, *Ris*, *Rad* signifient « creuser, blesser, fendre, fouir, ouvrir. » Les mots grecs ῥίνη « lime, rape », ῥινίον « petite lime », ainsi que *Runes*, écriture *runique*, sont de la même racine que le sanscrit Ruc, Ris et démontrent que la langue mère du sanscrit, du grec, du latin et du celtique possédait deux mots dont la réunion se trouve dans burin, et lui donne la signification d'outil qui fend, qui creuse, qui ouvre la terre.

» Mais, va-t-on objecter, était-ce bien la terre que fendait, que creusait le burin ou le style? Les mots κηρὸς et *Cera* n'indiquent que la cire. — Oui, aux temps civilisés; mais avant Athènes et avant Rome, à l'époque où se bâtissaient Ninive et Babylone, c'était sur de l'argile qu'il creusait, comme nous le démontrent les briques ou tablettes de terre cuites couvertes d'écriture assyrienne. Et la preuve de l'emploi successif de l'argile et de la cire pour le même usage, se trouve dans leur nom qui est presque identique : κηρὸς, *Cera*, cire, et κέραμος « terre à potier », lesquels descendent d'une source unique *Sara*, en sanscrit, « matière onctueuse, caseum, crême, beurre », *Saràgâ* « abeille, miel. »

» Avant d'être faites avec de la cire, les premières tablettes furent donc faites avec la terre à potier qui était déjà un grand progrès, car les caractères les plus anciens ont dû être tracés sur le sol même avec la hache de caillou taillé, comme l'indique son nom de silex. En effet ce mot est formé de deux racines de la langue mère : l'une *Çi* « aiguiser, rendre vif »,

l'autre *Lêkà* « trait, lettre, caractère » (*Dict. Sanscrit* de Burnouf et Leupol). Ces deux racines *Çi* et *Lêkà* existent au fond de nos langues européennes dans *Sica*, « poignard, stylet », et dans notre *Ciseau* qui ont la même signification que le *Çi* sanscrit; et dans *Lex*, *legere*, *lego* qui ont le même sens que *Lêkà*. Le mot silex entraîne donc l'idée d'un objet aiguisé, avivé pour tracer des caractères, et il vient lui-même, par sa composition, nous expliquer son usage, qui n'est pas seulement celui d'un caillou, mais celui d'une pierre aiguisée qui creuse des traits. N'est-ce pas la révélation la plus claire de son emploi dans l'art d'écrire, et de son rôle, avec l'argile, dans l'écriture cunéiforme? Dès lors ces caractères, empreintes du premier outil humain, remonteraient plus haut que les dessins de l'Egypte, et l'écriture cunéiforme ne serait pas une copie dégradée des hiéroglyphes, mais bien l'écriture originale des peuples de la Haute-Asie : écriture faite d'abord à coups de hache par quelque chef d'expédition qui, frappant la terre de son arme, disait : cette marque 𒁹 indique que c'est moi, l'homme, le chef, le roi qui ai passé par là. En effet ce signe 𒁹 est celui de l'unité, de la virilité, du commandement.

» Répétée deux fois et trois fois, cette entaille avait la valeur des chiffres 2 et 3. Pour 4 le scribe employait la tête du silex et marquait ainsi son chiffre 𒐉 qui est le résultat de quatre coups de silex, un en bas produit par la tête de l'instrument et trois en haut produits par sa pointe.

» Pour 10, il frappait deux coups du tranchant réunis par leur base à angle droit : 𒌋. 𒌋. ou fermé, ou ouvert 𒌋 Au dessus de 40, les dizaines étaient marquées avec la pointe du silex frappant deux coups en angle et aussi base à base : 𒌋𒌋 𒌋𒌋

» De sorte qu'avec le tranchant, la tête et la pointe de son silex, l'écrivain creusait une multitude d'entailles différentes auxquelles il attribuait une valeur représentative de sa pensée.

» Telle doit avoir été l'ébauche de l'écriture, qui s'est assurément bien perfectionnée pour atteindre l'art des bibliothécaires de Téglathphalasar, 1250 ans avant notre ère. De plus elle a dû rencontrer l'écriture des Egyptiens dans le conflit perpétuel de l'Afrique contre l'Asie, et, de cette rencontre, a pu naître

un alphabet moins monumental que l'hiéroglyphe, plus cursif que le cunéiforme. Cet alphabet métis a pu être, en Egypte, l'*iératique*, en Asie le *sanscrit* et le *zend*, puis entre l'Egypte et l'Assyrie l'alphabet *phénicien*, d'où sont dérivés presque tous les autres.

» Il faut remarquer que, parmi ces alphabets dérivés, les uns, tels que l'iératique, le phénicien, le zend, le grec, l'arabe, ont conservé les lignes courbes, les traits ondulés et contournés des hiéroglyphes, tandis que les autres, tels que le sanscrit, l'hébreu et le latin rappellent bien plus les lignes droites, les traits aigus et roides des caractères cunéiformes : ヨ . N . ✕ . A . 7 . Π . 5 . Δ . L . T . H . ፻ፓ. De tous les alphabets, celui qui a le mieux gardé l'empreinte du silex primitif, c'est le chinois. Au premier abord, dans cette multitude de barres, dans cet enchevêtrement de traits, on ne distingue pas bien l'entaille originelle, mais si l'on choisit les caractères les moins chargés de détails, tels que ceux-ci : 八 . 八 . 卞 . 舌 . 杜 . 不 . 舌 . on reconnait le type du coin qui a creusé les empreintes de l'Asie centrale.

» Et si, de ces figures peu compliquées, on passe à celles qui forment de vrais échafaudages de traits, on ne cesse de voir partout ce type primitif multiplié à l'infini, enchevêtré dans tous les sens et composant, à peu près seul, les milliers de lettres de l'écriture chinoise, sans aucun mélange d'égyptien.

» Pour son alphabet, comme pour tous ses autres arts, le céleste empire semble avoir refusé toute influence étrangère; et, par esprit conservateur, il paraît avoir mieux aimé empiler ses traits anciens pour ses besoins successifs, plutôt que d'accepter une figure nouvelle du dehors.

» S'il est vrai, comme tout l'indique, que l'empreinte du silex soit la base des écritures assyrienne et chinoise, est-ce sur l'argile de l'Euphrate ou sur les limons du fleuve Jaune que le silex taillé l'a produite pour la première fois? Cette question d'origine, comme la précédente, ne peut être résolue que par une étude comparée des langues assyrienne et chinoise, au fond desquelles on devra trouver des expressions indiquant l'origine et les phases de l'écriture, comme nous venons de le faire dans les langues indo-européennes.

» D'ailleurs, la solution de ce problème nous importe peu en Europe : ce qui nous intéresse spécialement c'est de savoir :

» 1° Que l'alphabet phénicien, d'où vient le nôtre, ne procède pas uniquement des hiéroglyphes d'Egypte, mais qu'il est un mélange d'écriture égyptienne et de cunéiforme.

» 2° Que cette écriture cunéiforme assyrienne remonte à la plus haute antiquité, aux temps où l'homme, dépourvu des métaux, se servait encore de son silex taillé.

» 3° Que, dès-lors, les émigrants partis d'Asie après le XVe siècle, peuvent avoir importé en Europe certains caractères graphiques que n'avaient pas connus les premiers envahisseurs de notre sol, vingt siècles avant notre ère.

» 4° Que par conséquent l'écriture peut avoir été connue en Gaule au VIIe siècle, puisque les Belges et les Kimrys [1] ne sont venus dans nos contrées que vers cette époque.

Lecture d'un travail de M. l'abbé Bulteau sur saint Fulbert et sa cathédrale de Chartres.

M. Lecocq présente quelques objections : invité à produire des observations, il déclare que la lecture étant incomplète, puisque les notes n'ont pas été lues et que le manuscrit n'est pas signé *ne varietur*, il ne rendra publiques ces objections qu'après l'impression dudit article.

Lecture par le Secrétaire de quelques vers qu'il a composés au sein de l'Exposition universelle, au mois d'août 1878.

O de l'homme savant admirable industrie !
O noble intelligence ! ô sublime génie !
Beaux et féconds labeurs, je vous loue en ce lieu,
Je me trouve agrandi, plus près de vous, mon Dieu !
Que grâce soit rendue à votre Providence
D'avoir ainsi doté mon pays, chère France !...
De la création je te dis vraiment Roi ;
Homme, *roseau pensant*, homme, enorgueillis-toi !...
Pourtant que vanité ne soit pas ton partage,
Frêle, tu vis si peu !... Dieu seul veut ton hommage !

[1] Le nom de Kimry est contesté avec raison, mais, n'importe sous quel nom, une dernière invasion d'Asiatiques s'est faite vers ce temps, et elle devait avoir le fer et un alphabet.

Consacre-lui ton cœur, tes sens et ton esprit,
Car il viendra ce jour où tout s'anéantit,
Pour laisser tes débris à une froide terre,
Mais ton âme épurée à des flots de lumière!...
Alors plus de fatigue et d'étonnants travaux,
Plus de guerre et d'éclats, ni redoutés rivaux;
Plus de cupidité qui bannit l'héroïsme,
Au cœur plus de bassesse et de lâche égoïsme,
Mais repos enivrant, divine charité,
Ineffable bonheur..... pour une Éternité!.....

Communication de M. Sautton, à propos de certaines caves ou souterrains explorés à Fontenay-sur-Conie. En raison de l'intérêt que ces souterrains paraissent offrir, l'Assemblée arrête qu'une excursion archéologique aurait lieu le mardi 12 novembre, à Fontenay-sur-Conie, et qu'un rapport oral ou écrit serait fait pour une des plus prochaines réunions.

Cette Commission est composée de MM. Buisson, Gabriel et Lecocq.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à cinq heures.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. Ogier de Bauny, propriétaire, à Arrou; présenté par MM. Bellier de la Chavignerie et Marchand.

Chevalier, directeur de l'*Assurance Mutuelle*, à Chartres; présenté par MM. Letartre (Alphonse) et Merlet.

Gauthier (Louis), maître d'études au collége de Chartres; présenté par MM. Jules Courtois et Met-Gaubert.

Gillard (Gabriel), étudiant en médecine à Paris; présenté par MM. Gillard et Met-Gaubert.

Grosmiller, propriétaire, à Paris; présenté par MM. Vinson et le docteur Jatteau.

L'abbé Joly, curé de Montireau; présenté par MM. Met-Gaubert et l'abbé Germond.

De Marchéville (Marcel), maître des requêtes au Conseil d'État, à Paris; présenté par MM. Merlet et de Saint-Laumer.

Marneur (Georges), receveur de l'enregistrement, à Thiron; présenté par MM. Noury, percepteur à Tréon, et Met-Gaubert.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Revue des Sociétés savantes des départements, VIe série, t. IV, septembre à décembre 1877, deux fascicules, in-8°. Paris, 1878.

Journal des savants, juillet, août et septembre 1878, trois fascicules, in-4°. Paris, 1878.

Rapport sur l'activité de la Commission impériale pour l'année 1875. Saint-Pétersbourg, 1877, in-f°.

Mémoires de la Société d'Agriculture de Science et d'Arts centrale du département du Nord, séante à Douai, 2e série, t. XIII. 1874-1876.

Bulletin de la Société Dunoise d'Archéologie, histoire, science et arts, nos 36 et 37, août 1878, in-8°

Recueil des Mémoires et documents de la Val d'Isère, série des Mémoires, 3e vol., 5e livraison. Moutiers, 1878, in-8°.

Mémoires de la Société Académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, t. X, Ire partie. Beauvais, 1877, in-8°.

Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François, t. VIII, 1877, in-8°.

La mort de Silvandre, par D. Palerme, réédité par M. Benoît. Saint-Étienne, Chevalier, 1878, in-8°. (Don de M. Benoît.)

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 1878.

Présidence de M. DE SAINT-LAUMER. — M. MET-GAUBERT, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart par la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière réunion.

Étaient présents : MM. de Saint-Laumer, Merlet, Met-Gaubert, Appay, Barois, de Bertheville, Besselle, Bellier de la Chavignerie, Brosseron, Choppard, Chevallièr-Ruffigny, J. Courtois, Dubreuil, Dussart, Famin, abbé Foucault, Gabriel, Gauthier, Gèrondeau, Gilbert P., Hue, Heurtault, abbé Hénault, Lecocq, Legrand, Le Goux, Legendre, Massé, Ménager, abbés Pardos et Pouclée, Ricour, abbé Robinet, Ravault, abbé Sainsot.

Dépôt d'objets trouvés par M. l'abbé Haret dans le cimetière mérovingien de Saulnières : un poignard, un silex, une boucle, des débris de poterie, le tout envoyé par le donateur à la Société archéologique.

Lecture de la deuxième partie du travail de M. l'abbé Sainsot sur le rétable de Vieuvicq. — Renvoi à la Commission de publication.

Communication de M. le Président à propos d'une lettre de M. Ly-chao-Pee, qui remercie la Société de sa bienveillance, et annonce en même temps qu'il vient d'être nommé Mandarin de sixième classe et décoré de l'Ordre du Dragon de la Chine.

M. le Trésorier présente le projet de budget de la Société pour 1879 :

RECETTES.

1° *Recettes ordinaires.*

Cotisations : 310 à 10 fr.	3,100 fr.	» c.
— 70 à 5 fr.	350	»
A reporter.	3,450	»

Report.	. . .	3,450 fr.	» c.
Vente de bulletins		150	»
— de diplômes		40	»
Intérêts des fonds placés		220	»
		3,860	»

Recettes extraordinaires :

Reliquat de l'exercice précédent	9,409 fr.	69 c.
Subventions	*Mémoire.*	
Total des recettes	13,269	69

DÉPENSES.

Dépenses ordinaires :

Procès-verbaux et Mémoires	1,900 fr.	» c.
Frais de recouvrement des cotisations extérieures	220	»
Traitement de l'appariteur	250	»
Gravures et photographies	500	»
Fouilles et dépenses imprévues	200	»
Séance générale et excursions	400	»
Reliures	50	»
Abonnements divers	130	»
	3,650	»

Dépenses extraordinaires :

Publication d'un ouvrage spécial	800	»
Concours entre les Instituteurs	150	»
Total des dépenses	4,600	»

BALANCE.

Recettes	13,269 fr.	69 c.
Dépenses	4,600	»
Reliquat actif	8,669	69

Les articles de ce budget sont repris les uns après les autres. Après discussion, l'assemblée arrête le vote au budget des recettes d'une somme de 40 francs pour les diplômes qui deviendraient obligatoires. Ces diplômes seraient payés 2 francs, de sorte que la cotisation à 10 francs s'élèverait à 12 francs, celle de 5 francs serait portée à 7 francs pour la première année.

L'abonnement à la *Revue des Deux-Mondes* ne sera pas continué. Le Bureau recherchera quelles seraient les nouvelles publications auxquelles on pourra s'abonner.

Le budget est adopté dans son ensemble.

Vient ensuite la question du projet de notice géographique et historique par les instituteurs. — M. Merlet, après avoir annoncé que cette idée a été trouvée excellente par M. l'Inspecteur d'Académie, donne des explications à ce sujet et les résume en demandant à l'assemblée de vouloir bien prendre la proposition en considération et de constituer une commission chargée des voies et moyens d'exécution.

Après échange d'observations, la Société va aux voix et arrête que la proposition est prise en considération. Une Commission de cinq membres sera nommée; au Bureau est laissé le soin de la constituer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à cinq heures.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires.

MM. Choppard père, propriétaire, à Chartres; présenté par MM. Paul Ossude et Met-Gaubert.

L'abbé Hazon, curé d'Anet; présenté par MM. l'abbé Vilbert et Met-Gaubert.

L'Hérondeau, ancien instituteur, à Pont-sous-Gallardon; présenté par MM. Treille et Met-Gaubert.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ:

Journal des Savants, octobre 1878.

Bulletin de la Société Dunoise, n° 38, octobre 1878.

SÉANCE DU 9 JANVIER 1879.

Présidence de M. Merlet, vice-président. — M. Met-Gaubert, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart par la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière réunion.

Étaient présents : MM. Merlet, abbé Olivier, Met-Gaubert, Barois, Balandra, de Bertheville, Besselle, Boisseau, Brosseron, Buisson, Dubreuil, Dussart, Escoffier, abbé Germond, Gérondeau, abbé Hénault, Heurtault, Hue, Legendre, Lecocq, Legrand, abbé Pardos, Ricour.

Retour à la question d'abonnement à la *Revue des Deux-Mondes*. Après discussion et échange d'observations, l'assemblée estime qu'il est opportun de continuer cet abonnement. La mise aux voix détermine un vote dans ce sens.

Il est donné lecture d'un extrait du *Bulletin de la Société protectrice des Animaux*, nº de juillet 1878, communiqué par M. Brosseron, libraire. Cet article a trait à une récompense qui consiste en une médaille d'argent accordée à M. Touche, notre confrère, pour son ouvrage « *La Poésie des Bêtes* », et ainsi caractérisé par le rapporteur de la Commission. « Ces poésies ont un véritable mérite littéraire. Très-souvent un souffle poétique incontestable anime les vers de M. Touche. Du calme, de la grandeur, voilà ce qui atteste chez l'auteur le sentiment profond des choses agrestes. Nous sommes très-heureux de voir un homme d'un véritable talent consacrer ses loisirs d'instituteur communal à nous dépeindre les scènes où les animaux apparaissent dans leur force et leur utilité. Ce joli volume, d'une bonne et salutaire lecture, place M. Touche au nombre de nos éducateurs moraux les plus aimables et le révèle comme un poète plein de sentiment et de cœur. »

Le Secrétaire donne ensuite lecture du rapport fait par M. Du Sommerard au Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes dans la Séance du 9 décembre 1876, sur les tomes IV et V des Procès-Verbaux de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.

Lecture par le Président d'une notice de M. Gillard : *Une Enquête judiciaire à Dreux en* 1601. — Renvoi à la Commission de publication.

Lecture d'une pièce de vers de M. Met-Gaubert, intitulée « *Rêverie sur un Berceau.* »

RÊVERIE SUR UN BERCEAU.

Dans ce doux nid, petit enfant tout rose,
Frêle et mignon,
Tu m'apparais comme une fleur mi-close
Dans le gazon...

La fleur attend pour sourire à la terre
Le gai soleil;
Toi tu souris au regard de ta mère,
A ton réveil...

Dieu t'entoura de la blanche auréole
D'un ange pur,
Qui, pour venir tout près de toi, s'envole
Du ciel d'azur.

Avec ta mère il veillera, sans cesse,
Sur ton berceau;
Il est aussi tout rempli de tendresse
L'ange si beau!...

De ses baisers ton front garde la trace,
Reflet divin,
Et sur tes yeux ils impriment la grâce
Du Chérubin...

Sous son regard, sous celui de ta mère
Tu grandiras;
Ta mère et l'ange iront, sur cette terre,
Guidant tes pas!...

Communication du Secrétaire à propos de la récompense, une Médaille d'or et un Diplôme d'honneur, qui vient d'être accordée par le Ministère de l'Intérieur, à notre honorable confrère, M. Merlet, à la suite de l'Exposition universelle de 1878.

Parmi les pièces qui figurent dans l'album exposé par le Ministère de l'Intérieur et destiné à reproduire les documents

les plus importants conservés dans les archives départementales et communales de France, se trouve en première ligne un document appartenant aux Archives départementales d'Eure-et-Loir. Cet acte, qui date des dernières années du VI[e] ou plutôt des premières années du VII[e] siècle, est un authentique de reliques tiré, au XVII[e] siècle, d'une des châsses de la cathédrale de Chartres. Jusqu'à ces dernières années, une lecture incorrecte avait fait attribuer ce petit monument à saint Béthaire; une meilleure leçon a fait reconnaître qu'il s'agissait du linceul de saint Monulphe, évêque d'Utrecht.

Le grand mérite de cette pièce est que c'est le document authentique le plus ancien qui existe dans les Archives départementales et communales de France. Les actes mérovingiens sont tellement rares qu'il est intéressant de conserver le peu de vestiges que nous en rencontrons. Aussi l'assemblée émet-elle le vœu que l'authentique des reliques de saint Monulphe soit reproduit par la gravure, avec une notice que M. Merlet voudra bien y joindre pour expliquer l'historique de ce document.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à cinq heures.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. L'abbé Boulmert, curé de Rouvray-Saint-Florentin ; présenté par MM. les abbés Germond et Hénault.

L'abbé Cornillon, curé de Montainville; présenté par les mêmes.

Choppard (Léon), docteur en droit, avocat à la cour d'appel de Paris; présenté par MM. Watrin et Met-Gaubert.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Journal des savants, octobre et novembre 1878.

Mémoires de la Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher, 2e série, t. I, II et III, et 3e série, 1er vol. Bourges, 1878.

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 128e année, 4e série, t. X, 1877.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. VII, no 97, 2e trimestre de 1878.

Bulletin de la Société Dunoise, no 38, octobre 1878.

Conseil général d'Eure-et-Loir, 2e session ordinaire de 1878.

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 1879.

Présidence de M. de Saint-Laumer. — M. Met-Gaubert, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart par la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière réunion.

Étaient présents : MM. de Saint-Laumer, abbé Olivier, Merlet, Met-Gaubert, de Bertheville, Besselle, Boisseau, Buisson, P. Bellier de la Chavignerie, abbé Cintrat, Dubreuil, Escoffier, Famin, abbé Foucault, Gilbert (P.), Gabriel, abbé Guérin, Gérondeau, Hue, Legendre, Legrand, Lecocq, Milon, abbé Pardos, Ravault, Ricour, abbé Robinet, Vassal.

M. le Président fait connaître que, dans la *Revue des Sociétés savantes*, t. VII (6e série), p. 184, se trouve le discours prononcé à la Sorbonne, le 27 avril 1878, par M. Chabouillet, secrétaire de la section d'archéologie, au sujet de la médaille et du prix de 1,000 francs décernés à la Société archéologique d'Eure-et-Loir, pour récompense des travaux qu'elle a publiés jusqu'à ce jour.

Des regrets sont exprimés à propos du décès de notre confrère, M. Amiot-Robillard, d'Illiers.

M. le Président signale dans les *Mémoires de la Société de Lyon* un travail sur les anciennes maladreries du pays lyonnais, travail dans lequel l'auteur, au moyen de ces anciennes maladreries, détermine les anciennes voies du pays. Il croit que si

un pareil travail était fait sur les maladreries du pays chartrain, on arriverait à des découvertes importantes pour la détermination des anciennes voies chartraines.

Rapport de M. Legrand sur les travaux des instituteurs :

« MESSIEURS,

» Depuis que la Société archéologique d'Eure-et-Loir a établi un concours entre les instituteurs du département, elle a vu tous les ans un certain nombre d'entre eux répondre à son appel et lui adresser des travaux quelquefois très-sérieux. Cette année encore, votre Commission a eu à juger deux mémoires qui ne sont pas sans mérite, bien qu'ils doivent être examinés à un point de vue différent.

» M. Thibault, instituteur à La Bazoche-Gouet, a présenté une étude sur cette commune, et M. Poullard, instituteur-adjoint à Pontgouin, un inventaire des archives de l'ancien Hôtel-Dieu de cette ville.

I.

» Après une introduction dans laquelle il rectifie quelques points de son travail, M. Thibault donne un historique succinct de la commune de La Bazoche-Gouet, puis il passe à l'étude du territoire de cette commune, dont il indique la situation géographique et agricole, le climat, les cours d'eau, les voies de communication, la population avec ses mouvements au XIXe siècle, l'industrie et le commerce.

» Après avoir ainsi exposé ce que nous appellerons volontiers les préliminaires de son travail, M. Thibault aborde l'étude particulière du bourg, chef-lieu de la commune. A l'aide des minutes des notaires et de vestiges qu'il a retrouvés sur les lieux mêmes, il a pu retracer les fossés qui formaient l'enceinte de la ville, et indiquer l'emplacement de l'ancien château. A côté d'affirmations peut-être trop positives, on trouve des renseignements précieux. L'étude de l'église est accompagnée de dessins des principaux détails architecturaux, et suivie de documents historiques sur l'église elle-même et sur le prieuré de Saint-Jean-Baptiste, ancienne dépendance de l'abbaye de Pontlevoy. Les paragraphes relatifs aux halles, foires et marchés,

aux anciennes hôtelleries, aux services publics civils, sont respectivement complétés par les annales qui se rapportent à chacun d'eux en particulier, et auxquelles les archives des notaires surtout, et en second lieu celles de la mairie, ont largement contribué.

» Il est à regretter peut-être que les titres qui se trouvent entre les mains des particuliers n'aient pas été au même degré mis à contribution, mais, outre qu'ils sont assez difficiles à rencontrer, les détenteurs en sont parfois assez défiants, et s'imaginent qu'on veut d'une façon indiscrète s'ingérer dans leurs affaires. Les instituteurs dépendent donc en ce sens entièrement de la plus ou moins grande bonne volonté des personnes.

» Vient ensuite la liste des 138 hameaux actuellement existants et de 11 hameaux disparus aujourd'hui, avec les faits principaux où les noms de ces hameaux ou de leurs seigneurs jouent un rôle. M. Thibault a eu la bonne idée d'intercaler dans son texte un croquis du plan de ceux de ces hameaux qui ont paru offrir un certain intérêt par leur situation.

» Un autre chapitre comprend les annales d'une portée plus générale qui n'ont pas trouvé place dans les chapitres précédents. La Commission aurait désiré que l'auteur y eût joint deux autres paragraphes qu'il a traités avec une trop grande abondance de détails sous forme de chapitres spéciaux; le chapitre sur l'invasion allemande qui devrait relater seulement les principaux faits relatifs à cette invasion, la cause du massacre de six habitants et l'incendie de divers hameaux de la commune, et le chapitre sur l'affaire Poirier qui devrait être condensé en quelques lignes. On pourrait demander aussi quelques renseignements sur une exécution capitale qui eut lieu à La Bazoche-Gouët vers 1820.

» Enfin, le travail est complété par les tableaux généalogiques des familles Brault, Bretheau, Boisseau et Mercier, originaires de La Bazoche, et par une liste des curés et des vicaires de la paroisse, de 1572 à 1792.

» Bien que la Commission ait remarqué une certaine faiblesse dans la partie qui traite de la géologie et de l'archéologie monumentale, elle a constaté que l'ensemble du travail est bon, à part certaines lacunes qui devront être comblées, ou certains passages qui devront être corrigés, si la Commission de publi-

cation, à laquelle nous vous proposons de renvoyer ce mémoire, vient à en décider l'impression.

» Du reste, la valeur du travail de M. Thibault est fort rehaussée par deux plans d'une exécution soignée, l'un du bourg de La Bazoche, et l'autre de l'ensemble de la commune.

II.

» L'inventaire des archives de l'ancien Hôtel-Dieu de Pontgouin, par M. Poullard, est un recueil de documents rangés par ordre chronologique, et se rapportant à une période de plus de trois siècles, de 1472 à 1800. Malheureusement il y a dans la suite de cette période des lacunes regrettables. Ainsi, nous ne trouvons mentionné aucun acte depuis 1496 jusqu'à 1584. De plus, les archives de l'Hôtel-Dieu de Pontgouin ne paraissent pas avoir un grand intérêt historique. Les documents qu'elles renferment ne consistent qu'en baux, mémoires et décomptes de fournitures et de travaux. Des aveux, états de tenances et de redevances n'y figurent presque pas.

» Ce qui fait le mérite du travail de M. Poullard, c'est la patience avec laquelle il a recherché tous les actes se rapportant à une même tenance, afin d'indiquer en quelque sorte au moyen de renvois l'historique de chacune de ces tenances.

» Des notes historiques dans le corps du recueil, et à la fin un paragraphe intitulé: *Quelques mots d'histoire*, attestent que l'auteur a tiré de son sujet à peu près tout le parti qu'il en pouvait tirer.

» D'après les considérations qui précèdent, la Commission vous propose, Messieurs, de décerner :

» 1° A M. Thibault, instituteur à La Bazoche-Gouët, un *premier prix* de 80 francs environ.

» 2° A M. Poullard, instituteur-adjoint à Pontgouin, un prix de la valeur de 30 francs, avec mention très-honorable. »

L'assemblée adopte les conclusions de la Commission et décide l'impression du travail de M. Thibault, après les observations de la Commission de publication.

Lecture par M. Merlet de la première partie d'un intéressant travail sur les Bacheliers. — Renvoi à la Commission de publication.

A propos de l'étymologie du mot Bachelier, M. Lecocq fait connaître que dans la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, séance du 26 avril 1878, section d'histoire et de philologie, M. Blancard a donné lecture d'un travail intitulé : *Le Polyptique de Vuadalde, étudié au point de vue de la condition des personnes aux VIII[e] et IX[e] siècles.* Là, se trouve développé comment au Moyen-Age, le mot *Bachelier* était interprété. (Voyez *Revue des Sociétés savantes*, t. VII (6[e] série), p. 226.)

Lecture par le Secrétaire d'une pièce de vers de M. l'abbé Cintrat, curé de Mignières, et intitulée: *La Prière.*

LA PRIÈRE.

Une foule cupide encense,
Ainsi qu'Israël, un veau d'or;
Elle ignore, dans sa démence,
Que la prière est un trésor.

Pourtant la vie est un vain rêve
Qui disparaît avec la nuit;
Et l'homme orgueilleux qui s'élève
Comme une ombre s'évanouit;

Mortel ignorant et frivole
Qui n'aime que la vanité,
L'heure rapide qui s'envole
Te conduit vers l'Eternité.

Y penses-tu? cette journée,
Ce soir aura fini son cours;
Bientôt de ta dernière année
Tu verras le dernier des jours.

Hier, la rose épanouie
Ornait ce gracieux vallon;
Aujourd'hui, je la vois flétrie
Sous le souffle de l'aquilon.

Hélas! tout passe sur la terre,
Il est écrit: tout doit finir;
Comme la rose du parterre,
Beau jeune homme, tu dois mourir!

Ainsi la vague frémissante
Vient expirer sur le rocher;
Ainsi la flamme pétillante
S'éteint dans le brûlant foyer;

Ainsi l'étoile lumineuse
Passe et disparaît dans les cieux;
Ainsi la beauté radieuse
Perd son éclat délicieux;

Ainsi la féconde rosée
N'attendra pas le lendemain;
Ainsi sa fraîcheur embaumée
S'évapore dès le matin;

Ainsi le ruisseau qui murmure
Se perd sous le touffu gazon;
Ainsi, l'on voit dans la nature
Briller l'éclair à l'horizon.

Le plaisir passe comme un songe!
La vie est un pâle flambeau!
La gloire humaine est un mensonge,
Nous descendrons tous au tombeau!...

O Prière, ta paix profonde
Peut seule soulager mon cœur!
Car le vrai bonheur en ce monde,
C'est de te prier, ô Seigneur!

Que la prière nous rassemble!
Venez au pied du saint autel;
Qu'on est heureux de vivre ensemble
Sous les regards de l'Eternel!...

Quand de la cloche harmonieuse
Vous entendrez les doux accents,
Fidèles à sa voix pieuse,
Venez vous unir à mes chants.

Venez, à la table des Anges,
Venez, avec moi vous asseoir,
Mêlons aux divines louanges
Les doux parfums de l'encensoir...

Venez donc prier dès l'aurore,
Venez prier quand le jour fuit;
Moi je voudrais prier encore
Dans le silence de la nuit.

Mon doux Jésus, dans ta clémence
Exauce mes cris suppliants :
Que la beauté de l'innocence
Rayonne au front de mes enfants.

A la vieillesse languissante
Donne l'espoir d'un meilleur sort,
Que ta bonté compatissante
Vienne consoler notre mort.

Que ta grâce touche l'impie
Et le ramène en ce saint lieu;
Ah! qu'il déplore sa folie
Et se convertisse, ô mon Dieu!

Quant à moi, Beauté souveraine,
Je veux reposer sur ton cœur,
De ton cher Apôtre à la cène
Savourer le divin bonheur.

Brise les chaînes de mon âme,
Dans les transports du pur amour,
Je veux sur des ailes de flamme
Voler au céleste séjour!

Je voudrais chanter sur ma lyre
Une hymne avec les Chérubins,
Chanter, dans mon pieux délire,
Avec les brûlants Séraphins!...

Exalter dans mes saints cantiques
Ces torrents de félicité,
Adorer ces beautés mystiques
De l'éternelle Majesté!

Mon doux Jésus, dans cette extase,
O charmes puissants de la foi!
C'est l'amour divin qui m'embrase,
Je veux m'en aller avec toi.

2 février 1879.

Communication de M. l'abbé Robinet à propos d'un volumineux manuscrit concernant les biens qui appartenaient à l'abbaye de Thiron.

Après quelques observations présentées par M. Merlet, M. l'abbé Robinet promet des renseignements complémentaires sur ce manuscrit dont il est possesseur.

Communication de M. Sautton relativement à une découverte récente de souterrains qui s'étendent, entre Genonville et Yerville, à cent mètres de la ferme de Martainville où se trouvait autrefois une seigneurie.

M. Sautton fera tout son possible pour obtenir des renseignements complémentaires qu'il transmettra à la séance de mars.

Suit un entretien à propos de la séance du mois de mai prochain. Plusieurs noms de conférenciers sont mis en avant. M. le Président invite les membres de la Société à prendre des informations afin d'arriver à une détermination précise pour l'époque de la réunion de mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures un quart.

NOUVEAU MEMBRE ADMIS.

Membre titulaire.

M. Guillon, maître-adjoint chez M. Haudié, instituteur communal à Maintenon; présenté par MM. Haudié et Met-Gaubert.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ:

Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, année 1876.

Journal des Savants, décembre 1878.

Congrès international des sciences anthropologiques; rapport sur la Paléoethnologie, par M. Émile Cartaillon, 1878.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 3e trimestre de 1878.

Revue des Sociétés savantes des départements, 6e série, tome VII. Janvier, février, mars et avril 1878.

SÉANCE DU 6 MARS 1879.

Présidence de M. de Saint-Laumer. — M. Met-Gaubert, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Étaient présents : MM. de Saint-Laumer, Merlet, Met-Gaubert, de Bertheville, Barois, Besselle, Buisson, l'abbé Cottereau, Dubreuil, Escoffier, l'abbé Foucault, Gabriel, Gérondeau, Gilbert (P.), Hue, Isambert (Stanislas), Lecocq, Lorin, de Lubriat, Milon, Nancy (A.), les abbés Pardos et Robinet, Ricour, docteur Robin, Sautton.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

M. le Président donne l'indication des ouvrages offerts à la Société.

Communication d'une lettre du Président de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, dont le siége est à Brives. Le Bulletin des travaux de cette Société est publié par fascicules trimestriels illustrés de nombreuses gravures dans le texte et hors texte ; parmi ces dernières figureront quelques eaux-fortes dues à la collaboration d'artistes distingués. On propose à la Société archéologique d'Eure-et-Loir l'échange des Bulletins. Cette demande est agréée ; il sera répondu dans ce sens au Président de la Société de la Corrèze.

Lecture d'une circulaire ministérielle annonçant qu'aux termes d'un arrêté du 5 février dernier, la 17e réunion des délégués des Sociétés savantes aura lieu, à la Sorbonne, au mois d'avril 1879. Des séances de lectures et de conférences publiques

seront faites pendant les journées du mercredi 16, du jeudi 17 et du vendredi 18 avril. Le samedi 19 avril, M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts présidera la séance générale dans laquelle seront décernés les récompenses et les encouragements accordés aux Sociétés et aux savants. A l'occasion de ces réunions, les Compagnies de chemins de fer veulent bien accorder une réduction de 50 °/₀ sur le prix des places en faveur des Sociétaires qui auront satisfait aux conditions qu'exigeront d'eux le syndicat et l'arrêté ministériel. A cet égard, des renseignements précis seront fournis par le Président ou par le Secrétaire auxquels sont priés de s'adresser, *jusqu'au 1er avril,* les membres qui auraient l'intention de se rendre à Paris à l'époque ci-dessus fixée. Les bulletins de circulation destinés aux représentants des Sociétés seront valables du lundi 7 avril au mercredi 23 avril inclusivement.

MM. de Saint-Laumer, Merlet, P. Durand, Met-Gaubert, Heurtault et Joliet sont désignés pour représenter la Société.

Communication d'une lettre du directeur de la *Revue d'Alsace* qui demande le concours bienveillant de la Société pour un abonnement à ce recueil. Le prix est de 14 francs par an. — L'Assemblée s'empresse d'acquiescer à ce vœu.

Autre communication du Président de la Société académique de Brest, qui annonce l'ouverture d'un concours ayant pour but de réunir les matériaux nécessaires à l'histoire des productions scientifiques et littéraires, dans la contrée où siége chacune des Associations savantes, pour servir en temps utile à l'histoire générale de la France.

Lettre de notre confrère M. Gillard, à propos du poème de *L'Oison*.

« Monsieur et cher Président,

» Je viens de lire le Poème de *L'Oison,* dans le dernier *Bulletin de la Société archéologique*. M. K. L. M., à qui nous devons l'heureuse idée de la réimpression de ce Poème intéressant, termine son introduction en disant que : *Jamais il n'avait rien été imprimé sur l'histoire de cette petite ville* (Oisonville).

» Permettez-moi, Monsieur le Président, de rectifier cette assertion par les deux faits suivants, qui ont eu les honneurs de l'impression.

» Le premier est relatif à l'érection d'un monument en l'honneur de M. le Marquis de la Roussière et d'Oisonville; je possède un opuscule ayant pour titre : *Notice historique sur le monument érigé par la commune d'Oysonville à son bienfaiteur, M. le Marquis de la Roussière*. Paris, imprimerie de Jules Didot l'aîné, rue de Pont-de-Lodi, nº 6, 1829.

» Cette notice est enrichie de plusieurs lithographies, dont une représente le monument en question.

» Elle commence par une lettre adressée par M. Marcel Dramard, le 1er mai 1829, aux honorables épouses de MM. les Députés à la chambre de 1828; ensuite vient la notice historique, continuée par deux petits ouvrages, dont le premier a pour titre : *De mes plus doux souvenirs, je passe à mon plus ardent désir, et enfin au sujet de ma pétition*, et le deuxième, *Maître Jacques*.

» Des notes très-étendues complètent cette publication, qui se termine par un *Nota* ainsi conçu : *Six exemplaires de cette Notice seront remis aux six plus pauvres de Cénerville, qui les vendront à leur profit aux riches ou aux curieux du Pays, et à Oysonville le produit des exemplaires vendus sera employé à la confection du monument.*

» Le second fait est tiré du *Magasin Pittoresque*, année 1857, page 183.

» Je ne puis résister au désir de donner la copie de ces quelques lignes.

LES QUATRE ÉPIS D'OR.

« Oysonville, aujourd'hui petite commune de l'arrondissement de » Chartres, possédait autrefois un très-beau château, qui, au com» mencement du XVIe siècle [1], appartenait à Messire François d'Al» lonville, chevalier de l'ordre du Roi. Henri IV, qui aimait beaucoup » ce seigneur, vint un jour lui rendre visite à son château d'Oysonville. » Après le déjeuner, François d'Allonville, ayant mené le Roi dans le » parc, se plaisait à lui faire admirer les plantes rares dont il avait » décoré ses plates-bandes; Henri IV s'arrêtait surtout devant les di-

[1] C'est XVIIe siècle qu'il aurait fallu dire.

» verses espèces de rosiers qui ornaient le parterre, et faisait compliment à son hôte sur la richesse de son jardin. Alors un laboureur du pays, nommé Cadot, le plus riche tenancier du seigneur d'Oysonville, se hasarda de dire au Roi qu'il avait de bien plus belles fleurs et en plus grande quantité, et que, si Sa Majesté voulait le suivre, il serait heureux de les lui montrer. Henri IV était bon prince, il consentit à accompagner le laboureur. Celui-ci le conduisit dans une pièce de blé en fleurs, et lui montrant les épis : « Sire, dit-il, voilà les plus belles fleurs que je connaisse. — Tu as raison, mon ami, lui répondit Henri, ce sont aussi celles que je préfère. » Et, de retour à Paris, le Roi envoya au laboureur quatre épis de blé en or, que les descendants de Cadot ont conservés pendant longtemps. »

» Voilà, Monsieur le Président, la petite rectification que je voulais faire; j'aime trop mon pays pour ne pas mettre en lumière tout ce qui peut l'intéresser.

» Je suis passé plusieurs fois à Oisonville, j'ai aperçu le monument érigé en l'honneur de M. de la Roussière, j'ai vu avec peine la restauration trop moderne du vieux château des d'Allonville ; j'ai visité l'église qui possède quelques pierres tombales intéressantes et que je ne désespère pas de voir reproduites par la gravure.

» Daignez agréer, Monsieur et cher Président, l'assurance de mon profond respect.

» A. GILLARD. »

Nogent-le-Roi, le 3 mars 1879.

Communication d'une missive de M. Piébourg père qui adresse à la Société une note et trois feuilles de dessins qu'il a reçus de son fils, capitaine d'artillerie, professeur adjoint à l'École d'application de l'Artillerie et du Génie de Fontainebleau. Ces pièces sont relatives au verglas des 22, 23 et 24 janvier 1879. Elles ont été adressées à l'Académie des Sciences et ont servi de documents à M. Jamin, membre de l'Institut, pour l'article remarquable qu'il a publié le 15 février dernier dans la *Revue des Deux Mondes*. — Remerciements de la Société qui décide que cette note sera insérée dans le présent procès-verbal.

Le 22 janvier, vers dix heures du matin, une pluie froide commença à tomber, et, quelques instants après, le sol était déjà devenu assez glissant pour rendre la marche difficile.

Cette pluie continua, presque sans interruption, jusqu'au lendemain

vers dix heures du soir, c'est-à-dire pendant une durée de trente-six heures; la température a d'ailleurs, pendant tout ce temps, été à peu près constante, de 3° seulement au-dessous de zéro. Les phénomènes qui en résultèrent nous ont paru assez remarquables pour essayer d'en relater quelques-uns.

Uue couche de glace, de 2 à 3 centim. d'épaisseur, a couvert complétement le sol, à tel point que dans les rues de la ville bien des gens circulaient en patinant. Cette couche de glace adhérait aux toits, même les plus inclinés; elle s'attachait en outre en de très-nombreux endroits aux parois verticales des murs, et nous avons vu des perrons dont les contremarches en étaient revêtues sur une épaisseur presque aussi grande que les marches elles-mêmes. La glace se moulait sur tous les objets qu'elle recouvrait, et à toutes les parties horizontales et saillantes des édifices étaient suspendues des stalactites, de longueur et d'espacement très-réguliers.

Mais l'effet le plus remarquable a été celui observé sur les arbres et la végétation.

Sur les pelouses, chaque brin d'herbe était entouré d'une gaîne de glace de 15 à 20 millim. de diamètre en moyenne; on en a même observé ayant 3 centimètres.

Des massifs d'arbustes à feuilles persistantes, tels que rhododendrons, alaternes, lauriers-cerises, etc., ne formaient qu'un seul bloc de glace; à travers la glace on distinguait très-nettement les feuilles et les branches.

L'aspect était assez analogue à celui-là pour les arbres verts, tels que sapins, épicéas, etc., dont chaque couronne de branches s'était affaissée sur la couronne immédiatement inférieure, la plus basse reposant elle-même sur le sol, et le tout ne faisant qu'une immense pyramide de glace : les branches se soutenaient ainsi naturellement; aussi ces arbres ont-ils généralement pu résister à l'énorme poids qui les surchargeait.

Quant aux arbres à feuilles caduques, leurs moindres branches étaient complétement entourées d'une gaîne de glace d'une grande épaisseur. Pour les menus branchages, le diamètre de cette gaîne allait jusqu'à quatre ou cinq fois celui de la partie enveloppée; la proportion était naturellement moindre pour les grosses branches; et, quant aux troncs, quoique verticaux, quelques-uns portaient une couche variant de 1 à 2 centimètres; mais généralement cette couche n'était pas continue et adhérait du côté exposé à l'est et au nord-est. L'énorme poids de cette glace a fait ployer et rompre un nombre considérable de branches de toutes dimensions; et même, des arbres tout entiers ont été soit brisés, soit complétement courbés jusqu'à voir leur cime toucher la terre, soit enfin arrachés dans les endroits où le sol sablonneux était moins résistant : nous en avons mesuré un, entre autres, qui n'avait pas moins de 2^{m} 20 de circonférence à la base et de 37^{m} de hauteur, lequel était rompu à 4^{m} 50 environ au-dessus du sol. C'est surtout dans la nuit du 23 au 24 que tous ces arbres se brisèrent avec un

fracas épouvantable, mais ces chutes avaient déjà commencé dans la journée du 23 et continuèrent pendant celle du 24.

Nous avons pu dans la journée du 24 estimer le rapport entre le poids de quelques branches et celui de la glace qu'elles avaient à supporter. Voici quelques-uns de ces résultats, constatés sur des branches prises tout à fait au hasard :

NOMS DES PLANTES.	POIDS avec la charge de glace.	POIDS après avoir fait fondre la glace.
Branche d'alaterne	200 gr.	7 gr.
Autre branche d'alaterne	210	11
Branche de rhododendron.	360	13
Branche d'épicéa	660	30
Branche de bouleau.	700	50
Branche de bouleau (de 5 centimètres de diamètre, ayant rompu sous le poids).	29 kilogr.	4 kilogr.

La température étant montée à zéro; le samedi 25 vers midi, le dégel a commencé, et a continué pendant les jours suivants. Il ne paraît pas qu'il ait occasionné de nouveaux bris d'arbres à feuilles caduques, qui au contraire se sont sentis peu à peu allégés. Mais il n'en a pas été de même des arbustes à feuilles persistantes : la glace qui reliait entre elles les différentes têtes de rhododendrons, par exemple, ayant fondu d'abord, chaque branche a été entraînée par le poids de la tête encore chargée d'une couche assez épaisse. Les branches qui ne se sont pas brisées ne paraissent d'ailleurs pas avoir souffert du froid, et ont repris l'aspect qu'elles avaient quelques jours auparavant.

Nous ajouterons que nos communications télégraphiques ont été interrompues : les fils de 4^{mm} de diamètre, étaient entourés d'une gaîne cylindrique de glace, d'épaisseur très-régulière, de 38^{mm} de diamètre, ce qui fait plus de neuf fois le diamètre du fil lui-même. Il n'est donc pas étonnant que les lignes aient été rompues en un nombre considérable d'endroits.

Communication de M. P. Durand au sujet des fouilles qui ont lieu autour de l'ancienne chapelle de Saint-Eman, à Chartres. Notre confrère croit qu'il serait intéressant de faire faire un déblaiement en opérant une percée à l'aide de laquelle on pourrait voir ce qu'il y a dessous. — La Société vote une somme de 50 fr. à ce sujet.

Communication de M. Merlet sur un sceau du XIV[e] siècle trouvé parfaitement conservé.



Ce sceau a une inscription (S[CEL] ODIO DV MARCHE AV M[ER]RIE[N] qui rappelle le marché au merrain, bois employé fréquemment à Chartres pour la fabrication des tonneaux et attestant le grand commerce qui se faisait à propos des nombreux vignobles qui entouraient notre cité.

M. Merlet demande l'autorisation de faire graver le sceau sur lequel on aperçoit une fleur de lys d'un fort joli style. — Accordé.

Autre communication de M. Sautton à propos des fouilles faites à Martainville. Une somme de 15 francs est votée à cet égard. Notre confrère annonce la présence, à Courbehaye, d'un souterrain qu'il compte faire explorer. Il donnera, dans la prochaine séance, un rapport sur l'ensemble des découvertes qu'il a signalées dans le canton de Voves.

L'Assemblée passe à la question de la séance publique annuelle qui doit avoir lieu, en mai, conformément aux prescriptions réglementaires. La date du jeudi 15 mai est arrêtée. Il est décidé que M. le Président aurait l'obligeance de s'adresser à M. Alexandre Bertrand, directeur du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, et lequel, s'il y consent, serait chargé de faire une conférence purement archéologique à l'époque ci-dessus désignée.

Lecture d'un Mémoire de M. Lorin. *La Peinture sur verre au Moyen-Age*. — Renvoi à la Commission de publication.

« La peinture sur verre n'est pas un art moderne, elle ne fait point partie de cet ensemble magnifique de découvertes qui sera l'éternel honneur de notre siècle. Elle remonte bien haut dans le passé, et quand on parle d'elle, invinciblement, l'esprit se transporte à cette époque si différente de la nôtre par ses mœurs, ses goûts, sa civilisation, à ces temps de foi religieuse et d'enthousiasme chevaleresque qu'on appelle Moyen-Age.

» La peinture sur verre a été alors ce que la peinture d'histoire fut ensuite à la Renaissance, l'art florissant et honoré

entre tous, celui qui absorbait le plus de talents et qui produisait les œuvres les plus grandioses.

» Il m'a semblé, Messieurs, qu'il y aurait pour vous quelque intérêt à revenir par la pensée sur ce passé qui a eu aussi ses gloires, pour y étudier, dans son éclat et sa splendeur, un art auquel vous accordez ici droit de cité.

» Malheureusement, il est impossible de faire sur cette question une étude complète. Dans toute histoire, les origines lointaines sont entourées de quelques ténèbres, mais ici l'obscurité est telle que, malgré ses savantes recherches, l'érudition contemporaine n'est pas encore parvenue à la dissiper. L'origine de la peinture sur verre est une des questions qui embarrassent le plus l'archéologie, parce que ce qui lui manque pour la résoudre, ce sont précisément les éléments de la discussion.

» Les documents écrits font presque absolument défaut.

» S'il est en France une ville où les recherches auraient dû amener quelques résultats, c'est la ville de Chartres; aujourd'hui encore elle est la plus riche en verrières antiques. Non-seulement sa cathédrale, mais ses églises secondaires, telles que Saint-Pierre, Saint-Aignan possèdent des collections complètes de vitraux du Moyen-Age, et tous révèlent une perfection artistique incontestée. Evidemment la cité beauceronne a été jadis le siége d'une école sérieuse et florissante de peinture sur verre; il y a eu des maîtres et des élèves, des études patientes, peut-être même des découvertes magnifiques, des traditions d'enseignement et de pratique qu'il serait aujourd'hui très-intéressant de retrouver.

» D'autres villes, telles que Bourges, Paris, Rouen, Sens, Lyon, etc., présentent aussi de belles tentures en vitraux, fort bien conservées d'aspect pour la plupart, grâce à leur confection solide. Quelques-uns cependant ont été maltraités singulièrement de diverses manières, au siècle dernier. A cette persécution artistique provoquée par l'esprit du temps, les chanoines eux-mêmes prêtaient parfois la main, et la ville de Chartres n'a pas été à l'abri de ces destructions regrettables.

» Mais si les monuments nous restent, nous n'avons pas le plus petit indice au sujet de la construction, de l'arrangement, de l'organisation des ateliers des verriers. — Rien de leurs esquisses, de leurs cartons, de leur outillage ne nous est parvenu.

» Vous avez rencontré maintes fois ce qu'on appelle des

bibelots : des coffrets, des alliances, des armes, que sais-je? Ces objets précieux fourmillent encore dans nos Musées, dans les collections particulières. Quant au porte-crayon et aux pinceaux du verrier, ils sont encore à retrouver.

» Nous pouvons supposer que ces ateliers étaient de grande dimension, possédant de très-grandes fenêtres destinées à recevoir les panneaux à peindre que l'artiste disposait lui-même dans leur armature. Autrement on s'expliquerait difficilement cette perfection extrême qui n'a pu être surpassée même après plusieurs siècles d'observation, d'étude et de travail, de pratique traditionnelle.

» Malheureusement tandis que l'histoire des autres arts est mise en pleine lumière, dans ce domaine les anciens manuscrits ne révèlent rien. On a bien exhumé quelques noms des vieux cartulaires ; quelques autres ont été déchiffrés dans les verrières elles-mêmes, mais ces noms passés ainsi à la postérité ne sont pas ceux des artistes, ce sont ceux des donateurs. Dans son désintéressement, le verrier a donné l'immortalité aux autres sans penser à se la donner à lui-même.

» Si nous sommes pauvres en renseignements, si les noms sont restés inconnus, en revanche, nous sommes riches en monuments et en œuvres célèbres. Les verrières du Moyen-Age étant restées intactes en grande partie, c'est dans ces pages que nous retrouvons l'histoire de l'art lui-même. Quelques textes épars, à l'aide de l'induction, nous permettront de la reconstituer dans ses traits principaux.

» Pour mettre quelque ordre dans ce travail, nous vous parlerons d'abord de la fabrication des vitraux au Moyen-Age, et ensuite du côté artistique, de leur valeur comme dessin et comme peinture. Nous traiterons en premier lieu les questions de métier et ensuite les questions d'art.

» Un des rares textes que les historiens de la peinture sur verre aient rencontré dans les anciens manuscrits, se rapporte précisément à cette question de procédés techniques employés jadis par nos illustres devanciers. C'est un passage du moine Théophile qui vivait vers la fin du XIe siècle. Citons ce passage :

« Vous ferez chauffer au feu le fer à diviser; il doit être mince
» dans toute son étendue, et plus gros à l'une de ses extrémités.
» Lorsqu'il sera brûlant du côté le plus gros, approchez-le du
» verre que vous voudrez couper, et aussitôt vous verrez un com-

» mencement de fracture. Si le verre est dur, mouillez-le avec de » la salive du bout du doigt à l'endroit où vous aviez posé le fer; » dès qu'il y aura fissure, tirez le fer selon que vous voudrez couper » le verre, et la fissure se continuera. Tous les morceaux étant cou- » pés lentement de cette manière, prenez le grésoir, qui devra » être long d'une palme, recourbé à chaque extrémité; il vous » servira à égaliser et à unir toutes les parties, chacune à sa place. » Les choses étant ainsi préparées, prenez la couleur avec laquelle » vous devez peindre le verre..... »

» Voilà donc ce que dit notre vieil auteur. A l'aide de ces quelques lignes, essayons de suivre dans son œuvre notre peintre verrier. Nous l'appellerons Clément, si vous voulez bien : car empressons-nous de dire que la cathédrale de Rouen est plus heureuse que celle de Chartres. Sur l'un des vitraux de la basilique normande on lit l'inscription suivante : Clemens vitrearius Carnotensis, M... et l'on a traduit cette dernière lettre par le mot Magister. Notre artiste est au travail. L'œuvre de l'architecte est achevée; déjà la cathédrale s'élève majestueusement dans les airs; il n'y a plus qu'à tendre de voiles transparents et rayonnants, les baies gigantesques et les rosaces de dimensions variées.

» Un plan d'ensemble a été élaboré par quelque théologien, quelque chanoine érudit. Clément le verrier s'en est pénétré, il a dessiné chaque personnage, chaque scène, chaque ornement soit mosaïque ou architecture, il s'agit maintenant de reproduire ces dessins sur le verre et de leur donner tout l'éclat de la lumière et du soleil.

» Clément choisit ses verres de couleurs variées qu'il a fondus lui-même ou que lui a livrés un industriel aujourd'hui oublié. Nous verrons plus tard ce qu'il adviendra de ce travail de coloration. Le verrier découpe les différents morceaux qui doivent entrer dans le vitrail, selon les moyens que nous a décrits le moine Théophile. Puis il fait l'esquisse à l'aide d'un émail, et quand ce premier trait a marqué les contours d'une partie du corps ou de la draperie qu'il veut peindre, il cherche à lui donner du modelé par des traits répétés et rapprochés qui suivent parallèlement toutes les sinuosités de la première ligne, de la ligne mère. Ces traits nourris à leur naissance sont presque transparents lorsqu'ils atteignent les masses de lumières qu'ils mettent ainsi en relief.

» Lisons un second passage du moine Théophile sur la matière :

« Quant aux ombres et aux clairs des vêtements, si vous êtes » habile dans cet art, vous pourrez les faire comme dans la pein- » ture ordinaire, de la manière suivante. Lorsque vous aurez fait » les traits des draperies avec la couleur préparée à cet effet, cou- » vrez-la avec le pinceau, de manière que le verre reste transpa- » rent à l'endroit où, dans la peinture ordinaire, vous avez coutume » de faire les clairs, et que le même trait soit d'abord foncé, puis » léger, enfin plus léger encore et tellement ménagé, qu'on voie » pour ainsi dire, trois couleurs posées l'une à côté de l'autre. » Vous devez observer le même procédé pour peindre au-dessous » des sourcils, autour des yeux, des narines et du menton, et » autour du visage des jeunes gens, autour des pieds nus, des » mains ou des autres membres du corps. »

» Ce genre de travail de facture a été adopté par le verrier chartrain, par le verrier de Saint-Denis, par les verriers qui ont fait et les verrières de Cantorbéry et celles de Héligenkreuz, que nous avons pu étudier de très-près; cependant ce procédé varie quelquefois, notamment pour la Sainte-Chapelle, alors que, pour obtenir des plis amples et anguleux, une certaine préoccupation se manifeste chez l'artiste dans la recherche de son rendu. Il dispose les traits en hachures soit au moyen de la grisaille, soit au moyen des enlevés à la pointe.

» Cette parenté de faire nous incline à penser que Clément, notre verrier chartrain, qui a fait les principales verrières de la cathédrale de Rouen, a dû exécuter les verrières de la chapelle de Saint-Martin dans le pourtour du déambulatoire, et une autre verrière légendaire, dans le clérestory de Notre-Dame de Chartres.

» Nous retrouvons à Cantorbéry des verrières traitées absolument comme celles de la cathédrale de Sens. Cela est d'autant plus facile à expliquer qu'on sait que saint Thomas de Cantorbéry a été exilé à Vézelay aux portes de Sens même, d'où il a dû emporter les traditions de nos verriers français. Une preuve évidente que la France est la terre classique du vitrail.

» A ce travail de peinture succède celui de la cuisson.

» Consultons encore le moine Théophile. Voici ce qu'il dit :

« Faites-vous une tablette de fer de la dimension du fourneau à » l'intérieur, sauf deux doigts en longueur et deux doigts en lar-

» geur. Sur cette tablette, vous tamiserez de la chaux vive ou des » cendres de l'épaisseur d'un brin d'herbe, vous les arrangerez avec » un bois lisse, afin qu'on les étende solidement. Cette même » tablette aura une queue en fer, à l'aide de laquelle on puisse la » porter, la mettre et l'ôter. Vous placerez dessus le verre peint » avec soin et uni, de manière qu'à la partie extérieure, c'est-à-dire » vers la queue, soient le vert et le bleu, et à la partie intérieure, le » blanc, le jaune et le pourpre qui résistent plus facilement au feu.

» Vous ajusterez ensuite les barres de fer et vous poserez la » tablette dessus. Après cela, vous prendrez du bois de hêtre bien » desséché à la fumée, et vous allumerez un petit feu dans le four- » neau; vous augmenterez le feu avec précaution jusqu'à ce que » vous voyiez monter la flamme par derrière, et des deux côtés » entre le fourneau et la tablette, et couvrir le verre en passant par » dessus et pour ainsi dire en le léchant, jusqu'à ce qu'il soit ar- » dent. Aussitôt, vous ôterez le bois, vous fermerez exactement la » bouche du fourneau et l'ouverture supérieure par où s'échappait » la fumée, jusqu'à ce qu'il se refroidisse de lui-même. La chaux et » la cendre sur la tablette de fer servent à garder le verre de peur » qu'il ne se brise par la chaleur s'il touchait la tablette nue. » Lorsque vous aurez tiré le verre, essayez avec votre ongle si » vous pouvez attaquer la couleur; si vous ne le pouvez pas, cela » suffit; si vous le pouvez, remettez au feu. Tous les morceaux de » verre étant cuits de cette manière, posez-les chacun à sa place » sur la table de bois. »

» Les pièces de verre mises ainsi au feu étaient généralement de dimension petite : il est facile de s'en rendre compte en examinant ces grandes verrières composées de pièces innombrables; les accidents étaient donc très-rares. Et s'il se produisait quelque irrégularité dans l'intensité de la chaleur, le verre n'en souffrait pas; bien au contraire, par le gondolement il acquérait des rugosités qui augmentaient l'effet et la richesse du coloris, en produisant à la surface des milliers de petites facettes étincelantes. Et n'allons pas confondre ces facettes avec le résultat obtenu que nous donne le verre piqué, résultat dû au long contact extérieur du verre avec l'action atmosphérique. Ces piqûres de verre produisent de nombreuses porosités par lesquelles la lumière du soleil pénètre d'une manière capricieuse. Dans les restaurations nous sommes obligés de chercher à obtenir des effets analogues par un procédé artificiel. Nous établissons ainsi l'harmonie entre les parties nouvelles et les parties anciennes qui doivent s'assimiler et se confondre.

» La cuisson terminée, on procédait à la mise en plomb : les morceaux de verre étaient réunis par des lanières de plomb préparées à l'avance et dans lesquelles était pratiquée une double rainure, obtenue à l'aide d'un rabot, alors que le laminoir n'était pas inventé. Le plomb ainsi préparé était plus fort, plus solide que celui que nous faisons passer par nos laminoirs.

» Les dimensions des panneaux se trouvaient déterminées par la grandeur des fenêtres. Les panneaux alors préparés, on les ajustait en place entre des barlotières de fer pourvues de crochets, et on les fixait par des feuillards disposés comme revêtement, et le poseur les scellait enfin avec du plâtre.

» Voilà en résumé les opérations toutes matérielles du verrier au Moyen-Age : mais cet ensemble ne donne pas une idée de son art, ce n'en est en effet que le petit côté.

» Avant et au-dessus de ce travail extérieur et physique, il y en a un autre bien supérieur : — la méditation, la composition, l'étude des lignes, l'observation attentive des nuances, des couleurs et des combinaisons harmonieuses des différentes notes de cette gamme qui a ses lois et ses accords comme la gamme musicale.

» Je n'oublierai jamais l'effet que produisit sur moi, quand je contemplai pour la première fois, un matin de mai, il y a quelque vingt ans, le transept de la basilique de Chartres avec son immense rosace et ses quatre grands Prophètes. L'aurore se levait, et ses premiers rayons se jouaient mollement à travers les teintes de topaze, de saphir et d'émeraude : la rosace et les lancettes inférieures revêtaient ainsi leur toilette ensoleillée et pleine de fraîcheur; la baie grandiose, inondée de splendeur, présentait un éclat féerique qui me fascinait; j'avais devant moi comme un immense clavier où résonnaient à la fois les notes les plus suaves et les plus retentissantes, fondues ensemble dans une harmonie enchanteresse de laquelle aucun concert musical n'a jamais approché.

» J'avais sans doute une prédisposition à goûter cette musique : mais je ne crois pas exagérer en disant que tout ami des arts éprouve un ravissement semblable devant les pages bibliques où les verriers du Moyen-Age ont étalé toutes les richesses de leur imagination et de leur palette. L'effet d'ensemble en est saisissant, et c'est là ce qui a fait de la peinture

sur verre, un art aussi populaire. Mais cet effet a besoin d'être analysé pour être bien apprécié.

» Avant donc d'insister sur la valeur artistique de l'œuvre, étudions-en les éléments en nous plaçant tour à tour au point de vue de la composition, du dessin, de la coloration et de l'expression.

» L'esprit, a dit un grand philosophe, se précipite d'abord
» vers son objet sans se rendre compte de ce qu'il aperçoit, de
» ce qu'il sent, mais il possède la liberté de réfléchir et de
» mûrir, de féconder sa pensée pour a reproduire. » Cette réflexion s'applique au verrier comme à tous les artistes. Quand il a reçu du théologien, une donnée, c'est à lui de la féconder, de l'embellir, de lui donner dans son imagination une forme expressive et vivante.

» Dans ce premier travail de méditation, l'artiste fredonne sa pensée, crée ses types et les coordonne, il silhouette pour ainsi dire ses différents personnages avec leur physionomie et leur attitude, puis il les groupe et les entoure de leurs ornements accessoires. Quand cette préparation intérieure atteindra son terme, il jettera sur le papier sa première esquisse, sans avoir le temps de la faire ni correcte ni achevée.

» Au Moyen-Age, il y avait à mûrir ainsi et à féconder deux genres de compositions: des sujets historiques et des sujets symboliques.

» La symbolique chrétienne est une langue savante, dont la grammaire a été écrite dans les Catacombes, dont les données étaient fournies au verrier par la tradition, et qui offre toujours un réel intérêt à l'archéologie contemporaine.

Dans les sujets historiques, le verrier observait encore les traditions et l'histoire; mais il avait là une plus grande liberté d'action : il avait toute latitude dans l'expression des traits, les poses, les draperies, les mouvements. Toutefois, n'ayant pas d'arrière-plan, tous les personnages en scène étaient de dimension à peu près égale, et par là, les verrières étaient privées d'un des éléments qui font la variété et la richesse de la peinture proprement dite : la perspective.

» Mais elles rachetaient cette lacune par l'habileté ingénieuse des dispositions, la profusion des ornements et l'éclat des couleurs.

» Les divers motifs étaient de nombre assez restreint: trèfles,

palmettes, grains, rinceaux circulaires, ornements variés réunis ou séparés par des filets ou des perles : tels étaient les éléments dont les mille combinaisons forment les mosaïques sur lesquelles se détachent les médaillons ou les scènes principales des verrières.

» La règle et le compas font presque tous les frais des principales lignes, et ce ne sont guère que des configurations géométriques multipliées à l'infini.

» Quant aux motifs d'architecture servant de soubassement ou de couronnement, appelés Jérusalem, on les rencontre pour les personnages, très-rarement pour les scènes.

» Ceci nous amène à parler du dessin des personnages et des scènes, et c'est, vous le savez, une des questions où se heurtent des critiques et des enthousiasmes exagérés dont nous essaierons de rester également éloignés.

» Le dessinateur du Moyen-Age n'ignore pas le grand caractère de la ligne — les Prophètes de la cathédrale de Chartres prouveraient à eux seuls que la simplicité et la noblesse d'allure ne lui étaient pas inconnues ; — néanmoins il n'a pas cherché à lutter avec le statuaire du temps, qui visait davantage à la nature ; sa grande préoccupation a été de parler à l'œil et d'écrire sa pensée le plus lisiblement possible, au risque de manquer à la vérité et à la science du dessin.

» C'est ainsi, pour donner quelques exemples, aux XIIe, XIIIe et XIVe siècles, qu'il élargira toujours pour les accentuer davantage l'extrémité des pieds et des mains, qu'il affectera d'arrondir toujours la prunelle des yeux, quelle que soit la disposition de la figure, qu'elle se présente de face, de profil ou de trois quarts.

» Il ignore les lois de la perspective et du dessin en raccourci. — Je suis peut-être un peu absolu, la perspective n'était pas complétement inconnue au Moyen-Age, mais elle n'était pas interprétée comme de nos jours. Les anciens la faisaient sentir par le moyen d'un objet intermédiaire, tel qu'une draperie ou un motif symbolique.

» Maintenant que nous nous sommes occupés surtout des vitraux des XIIe et XIIIe siècles, jetons un coup d'œil rapide sur les productions artistiques en vitraux des XIVe et XVe siècles. Voyons succinctement les caractères généraux des verrières de ces deux époques.

» Au XIVe siècle, une certaine recherche d'après nature commence à poindre dans l'étude des chairs et le mouvement des draperies. Certains signes distinctifs de richesse exubérante se font jour également d'une façon artistique et intéressante dans les pierres tombales. Les sujets et les scènes sont entourés d'une architecture aux détails délicatement peints. Dans ces architectures les teintes argentines nacrées et les teintes d'or prennent la place des couleurs diverses que l'on remarquait dans les vitraux du XIIe et du XIIIe siècle. Le costume national sert souvent à revêtir les principaux personnages des scènes. Toutefois, c'est encore l'effet décoratif obtenu par la coloration soutenue, qui est l'objectif du peintre. — A cette époque le jaune au sulfate d'argent est inventé. Le verrier a ainsi deux teintes à sa disposition; le jaune d'argent produisant la teinte d'or et l'émail bistré dont le peintre se sert pour le trait et les aplats. Des sujets en pied traités d'une manière incolore sont placés sur des fonds en grisailles, qui leur servent de tapis. Tout le monde connaît la grisaille. Voici à ce sujet ce que nous en dit notre célèbre maître, M. Viollet-le-Duc :

« Dès la seconde moitié du XIIIe siècle, on songea donc à » donner plus de lumière dans l'intérieur des édifices en com- » posant des verrières partie en grisailles, partie en panneaux » coloriés. On conçoit sans peine que cette innovation dut » changer complétement les conditions d'harmonie. Les sur- » faces blanc nacré des parties en grisailles devaient faire pa- » raître lourdes et obscures les surfaces colorées voisines. On » introduisit donc dans ces dernières de grandes parties claires, » des bleus limpides et verdâtres, des jaunes, des rouges et » pourpres très-clairs, des blancs verdâtres ou rosés. »

» Au XVe siècle le grand caractère est détrôné en bonne partie par la distinction, la grâce, le joli et même le coquet. Le mouvement de l'art vers la nature s'accentue dans la composition et le modèle. Le verrier entre alors à pleines voiles dans l'étude de l'art pour l'art. C'est une végétation luxuriante des motifs les plus fouillés, les plus ciselés, qui se fait jour en vitraux ainsi qu'en architecture. La perspective n'est pas encore assise, mais elle commence à prendre sa place. Plus de nimbe colorié, c'est le nimbe d'or qui le remplace.

» A cette époque se généralisent les philactères ou lambelles qui existaient déjà au siècle précédent. Le verrier invente une

nouvelle teinte de chair un peu roussâtre. Pour la première fois des verres plaqués se gravent au profit de la richesse des ornements et des écussons notamment. Dans ce siècle surtout, notre gracieux et pittoresque costume national sert au verrier pour l'arrangement de ses scènes. Une erreur que nous n'avons pas eu à signaler aux siècles précédents se manifeste au XVe siècle, nous voulons parler de la tendance à vouloir réunir plusieurs scènes dans un seul et même cadre au détriment de l'unité. Cette erreur s'est généralisée avec un luxe de détails tout à fait regrettable. Le modelé nature et non de convention, avons-nous dit, commence à se produire, mais c'est à l'aide du blaireau, du putois, instruments dont se servaient alors les verriers, bien certainement. Des hachures et des enlevés à la pointe du pinceau produisent de délicieux effets.

» Nous donnons avec M. Jules Labarte la nomenclature suivante. Les artistes verriers ont dû être fort nombreux, et cependant peu de noms sont parvenus jusqu'à nous. On connaît Guillaume de Gradville, Robin Damaigne, Guillaume et Jean Barbe désignés dans les archives de la cathédrale de Rouen, comme ayant peint des vitraux pour l'église ; Henri Meillein, de Bourges, Antoine Chenesson, d'Orléans, qui travailla avec Jean Barbe aux vitraux du château de Gaillon, pour le cardinal d'Amboise; Guillaume Delanoe et Jean le Normand, qui firent les vitraux de Tancarville en Normandie. — M. Lévy cite encore plusieurs verriers français dont les noms ont été retrouvés dans différentes archives : Balthazard, Brisetout, Girard le Nogat, Hermant, Mandrin, Michelet, Pierre Jehan des Pins, Jehan de Vertus et Blanc-Mantel, à Troyes; Bréhal, à Évreux; Jehan Simon, à Bar-sur-Aube; Montglarive, à Orléans; Rechambault, à Limoges, et Thibault la Lèvre, à Dijon. Les listes de M. Lévy renferment aussi les noms d'un certain nombre de verriers flamands et espagnols. Nous ne devons pas oublier, pour l'Allemagne, Jacques d'Ulm, de l'ordre de Saint-Dominique, qui fut mis par l'Eglise au rang des bienheureux. On lui attribue, bien à tort, l'invention du jaune d'argent, puisque cet émail était déjà en usage vers le milieu du XVe siècle.

» Si nous avons remarqué certaines lacunes, surtout au Moyen-Age, ces lacunes sont plus apparentes que réelles; elles ne suffisent pas pour justifier l'épithète de barbares que donne aux œuvres de cette époque une certaine école. Rien n'est moins

barbare en effet que ces verrières, malgré leur imperfection au point de vue du dessin. Pour être juste et vrai, nous dirons que le dessinateur chrétien est pénétré surtout de la mission mystique. Dans les personnages, il voit plutôt des âmes que des corps; il cherche à traduire une expression, une pensée, un caractère, bien plus qu'à imiter des formes plastiques: l'art du Moyen-Age est aux antipodes de l'art de la Renaissance.

» Aussi bien, Messieurs, dans l'ensemble de l'œuvre, le dessin n'est qu'un des éléments, qui a son importance, sans doute, mais qui n'est en somme que l'un des moyens pour arriver à l'expression du vrai et du beau.

» Lorsque deux verrières sont destinées à être placées en face l'une de l'autre, dans un édifice, nous les traitons avec les mêmes motifs de bordure, d'ornement, d'architecture; les sujets seuls varient, nous amenons ainsi la symétrie. Les verriers à la Renaissance ne procédaient pas autrement.

» Nos verriers du Moyen-Age au contraire obtenaient la symétrie par les dissemblables. En effet, les motifs décoratifs qui servaient à composer les pendants étaient tout à fait distincts. Ce caractère se remarque à toutes les époques du Moyen-Age. Les productions artistiques des Japonais que nous avons pu admirer à l'Exposition universelle nous conseillent de nous baser sur ce principe de la symétrie ainsi obtenue. Si nous consultons sur l'art japonais la savante et substantielle conférence de M. Ernest Chesneau, nous y trouvons la preuve inéluctable de la valeur de ce principe brillamment démontrée.

» Examinons ensemble la marche de la nature sous ce rapport. Voyez les arbres dans une forêt. Ne sont-ils pas distincts? Etudiez avec soin la disposition des arbres de nos boulevards que nos édiles se sont empressés de placer à des distances égales; la nature qui a horreur de la régularité métrique redresse alors les erreurs commises en demandant aux différents sujets des formes, des contours divers : c'est au profit de la symétrie. Nous multiplierions à l'infini les exemples sur la matière.

» S'il y a un sentiment bien marqué de symétrie dans l'esprit de l'arrangement des lignes de toute composition au Moyen-Age, dans un même édifice, dans une même cathédrale, nous rencontrons des colorations absolument distinctes, dénotant de la part des artistes qui ont exécuté ces travaux, des tempéraments les plus opposés.

» Il est des colorations gaies, vives, fraîches, brillantes et harmonieuses. Il en est de chaudes exprimant une vigueur soutenue dans l'ensemble. D'autre part, nous en trouvons de froides, de grises, dénotant de la part de l'artiste un tempérament tournant à la glace, sans préjudice toutefois d'une harmonie voulue qui a été savamment amenée. Généralement les verrières exposées au Nord sont d'un aspect plus sévère. C'est ce que nous pouvons remarquer à la cathédrale de Chartres. A cause de la poussière du temps, il est difficile aujourd'hui de voir si l'artiste a eu la pensée de les faire plus transparentes par une disposition particulière de facture.

» Signalons comme une rareté la disposition de deux personnages reproduits quatre fois dans le transept nord de notre basilique, mais avec une coloration différente; tant il est vrai que l'effet décoratif était cherché par des moyens qui révélaient chez l'artiste une ténacité, un esprit de suite extraordinaire.

» La composition, le dessin et la coloration expriment déjà la pensée de l'artiste; mais son œuvre n'est vraiment une œuvre d'art, que s'il ajoute à ces trois choses, je ne sais quelle disposition de caractère dans l'exécution, je ne sais quel reflet, quelle vie, où l'âme elle-même se manifeste, et qui s'appelle l'expression.

» L'expression se trouve dans les verrières du Moyen-Age: elle y est quelquefois saisissante, toujours visible, et là encore, le verrier n'a usé que de moyens très-restreints, il a pour ainsi ainsi dire localisé l'expression dans la pose et le mouvement du personnage. Il n'a pas les ressources presque infinies du dessinateur moderne; néanmoins il arrive avec des moyens primitifs et des signes de convention, à exprimer tour à tour la piété dans une Annonciation, l'énergie de la lutte et la joie du triomphe dans un saint Michel ou un saint Georges. Le nombre des sentiments ainsi traduits est sans doute assez restreint, mais cette uniformité relative tient aux sujets eux-mêmes, dont le caractère est généralement élevé et s'harmonise d'ailleurs avec l'architecture grave et magistrale des cathédrales gothiques. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures trois quarts.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires.

MM. Chevauché (Louis), notaire à Gallardon; présenté par MM. Hue et Met-Gaubert.

L'abbé Desvignes, professeur de seconde à Saint-Calais (Sarthe); présenté par MM. les abbés Haye et Sainsot.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ:

Dictionnaire topographique du département de la Mayenne, par Léon Maître, archiviste du département de la Loire-Inférieure.

Dictionnaire topographique du département de l'Eure, par le marquis de Blosseville.

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, t. XVII, 1878. (Envoi de la Société.)

SÉANCE DU 3 AVRIL 1879.

Présidence de M. A. de Saint-Laumer. — M. Met-Gaubert, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Étaient présents : MM. de Saint-Laumer, l'abbé Olivier, Merlet, Met-Gaubert, Barois, de Bertheville, Boisseau, Buisson, l'abbé Cottereau, d'Amécourt (René), Escoffier, Gabriel, l'abbé Foucault, Gilbert (P.), les abbés Hayes et Hénault, Hue, Lecocq, Legendre, Legrand, Massé, Nancy (A.), l'abbé Pardos, Ravault et Ricour.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Enumération des dons offerts à la Société.

Dépôt de l'Album Caranda (*suite*). Les fouilles d'Arcy-Sainte-Restitue (Aisne). — Des remerciements particuliers seront adressés à M. Frédéric Moreau père, qui a envoyé ces planches reproduisant fidèlement divers objets des époques Gauloise, Romaine et Franque.

Lettre de M. Boucher de Molandon, d'Orléans, qui annonce le 3e concours quinquennal de la Société archéologique et historique de l'Orléanais. Une médaille d'or de mille francs sera décernée, à Orléans, en séance publique, au mois de mai 1880, à l'auteur du meilleur travail d'histoire, d'archéologie, de numismatique, de biographie, de géographie ancienne ou de bibliographie, relatif soit à l'ancienne province de l'Orléanais, correspondant, à peu près aux trois départements du Loiret, de Loir-et-Cher et d'Eure-et-Loir, soit spécialement à une localité particulière, ou à l'un des établissements religieux, civils ou militaires de cette circonscription. Ce prix de mille francs pourra, s'il y a lieu, être divisé en premier et second prix. Les membres titulaires résidants de la Société composeront le Jury d'examen.

Les Mémoires devront être adressés *franco* au Président ou au Secrétaire de la Société, au lieu habituel de ses réunions, hôtel de la Préfecture, à Orléans, *avant le* 15 *février* 1880, *terme de rigueur*. Les mémoires ne seront pas signés; ils porteront seulement une devise ou épigraphe. Cette épigraphe sera reproduite sur l'enveloppe d'un billet cacheté joint au mémoire et contenant le nom de l'auteur, son adresse, et la déclaration signée de lui, que son travail est inédit et n'a été couronné à aucun concours antérieur.

Note de M. l'abbé Haret sur un verre de Venise ayant servi de calice pour la messe pendant la Révolution de 1793.

Ce calice, qui fait partie de la collection d'objets rares appartenant à M. le curé de Crécy, a été trouvé chez une pauvre femme de Fontaine-les-Ribouts, qui le tenait de M. l'abbé Lutton, ancien curé de la paroisse.

Ce verre a servi à dire la messe, d'après le rapport des anciens habitants, et comme les prescriptions religieuses ne permettent pas de faire usage de vases si fragiles, on l'avait protégé par une garniture de plomb presque dans son entier.

Sans doute que dans un temps où l'on manquait de calices d'or et d'argent on aura été frappé de la beauté extraordinaire de ce verre qui provenait de la collection de quelque château voisin pillé, et que l'on se

sera servi de ce vase fragile qui est de la grandeur des calices d'or et d'argent et à peu près de leur forme.

La Société archéologique s'occupait ces jours-ci du verre, de sa composition et de sa destination pour les vitraux d'église, voici un verre dans la forme la plus belle et la plus gracieuse qu'il ait jamais acquise. Octogone parfait, hauteur 0m 215, largeur 0m 09, ce verre présente à l'œil tous les agréments d'un bijou, sans être cependant rehaussé dans sa beauté par des incrustations, des additions étrangères, ni par l'or, les perles et les pierres précieuses. Il imite dans ses anses les filigranes d'argent; il a une douzaine d'œils-de-bœuf ou bouillons de verre placés à la base de l'octogone, qui sont d'un effet merveilleux.

Le tout est animé par la couleur de deux petites ailes attachées délicatement du côté opposé aux anses filigranées.

Il y a la sculpture sur bois, sur ivoire, sur pierre, etc.; il y a aussi une sculpture, une gravure, une manipulation artistique faite avec du verre, et il est sorti de là cette dernière fabrication de la matière organique, une représentation de la végétation, le verre de Venise.

A la cathédrale de Chartres, on refait, on remplace les pierres des rosaces qui sont usées par les intempéries des saisons, le verre est bien plus durable, à peine sa surface est-elle attaquée et l'éclat de ses magnifiques verrières n'en est pas amoindri.

L'on peut donc dire que leur immortel éclat, leur immortelle substance survivent à la pierre et au feu.

Communication sur la séance publique annuelle du jeudi 15 mai, à la salle Sainte-Foy.

L'orateur sera M. Alexandre Bertrand, directeur du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye. Ce savant a promis à la Société, par l'entremise de notre honorable Président, son concours aussi bienveillant que délicatement désintéressé. Il fera une conférence qui rentrera entièrement dans le cadre de nos attributions, en parlant de son Musée et de l'utilité des cartes archéologiques. Ce même jour aura lieu la proclamation des récompenses accordées par la Société aux travaux les plus méritants des instituteurs du département.

Rapport de M. Sautton sur les fouilles de Martainville.

« La ferme de Martainville, ancienne seigneurie, commune de Fains, canton de Voves, est située à 3 kilomètres sud-sud-est de Voves, et à 1 kilomètre du dolmen appelé *Pierre-levée*.

» Il y a environ soixante ans, une voiture chargée de fumiers a été tout à coup arrêtée dans une pièce de terre appartenant à M. Goussard, alors cultivateur à Martainville, par un trou dont

l'ouverture devint apparente. Les gens de la ferme de M. Goussard descendirent dans le trou et virent, rapportent-ils, un souterrain dont ils n'ont pu apprécier la profondeur. M. Goussard fit boucher l'excavation à l'aide d'un plancher composé de triques et de bourrées. Il y a environ quarante-cinq ans, une vache aveugle, poursuivie par une autre vache, fit crouler le plancher et tomba dans le trou.

» A cette époque MM. Goussard, Pichot et Dolléans descendirent dans le souterrain. Ils rapportent que des renards y avaient établi leurs tanières. M. Dolléans, mon maçon, conversant avec moi, m'a dit qu'un jour il était descendu avec Pichot dans ce souterrain, qu'ils l'avaient visité en s'y enfonçant de plus en plus, et que malgré leur désir, ils ne purent en trouver l'extrémité; d'où ils avaient conclu que ce souterrain était très-profond.

» En présence de ces faits et après ces paroles, j'ai pensé devoir en donner connaissance à la Société Archéologique, qui a bien voulu m'accorder une petite subvention pour commencer les fouilles.

» Le souterrain de Martainville est situé sur la commune de Voves, champtier du Trésor, dans une pièce de terre appartenant aujourd'hui à M. Cottin, cultivateur à Fains. Ce cultivateur a bien voulu m'autoriser à pratiquer les fouilles que je jugerais nécessaires.

» A 75 mètres des murs de la ferme de Martainville, sur le chemin de Genonville à Yerville, à 15 mètres de ce chemin, se trouve l'ouverture du souterrain.

» Le 12 mars à midi, les fouilles commencèrent, mais elles furent sans résultat.

» Le 13 mars à midi, fouilles nouvelles, encore sans résultat : enfin vers quatre heures de l'après-midi du même jour l'ouverture fut trouvée, mais impraticable.

» Le 19 mars, les travaux furent repris et les ouvriers descendirent dans le souterrain.

» On y pénètre par un trou, au moyen de marches en terre : cette descente ne dure que très-peu de temps, la profondeur étant de 2 m. 50 c. environ.

» A l'orifice du souterrain on est obligé de descendre à reculons sur un plan incliné d'une longueur de 2 mètres.

» Là on rencontre une petite tourelle ou prise d'air de 1 mètre

de diamètre et de 2 m. 50 c de hauteur; la voûte est en forme de panier à mouches.

» A gauche, dans cette tourelle se trouve une ouverture en forme de bouche de four de 80 centimètres de hauteur et autant de largeur; on y pénètre les jambes les premières et à reculons.

» En tournant à droite, on arrive dans un couloir de 1 m. 45 de large et de 2 mètres de hauteur avec 10 mètres de longueur; au bout de ce couloir se trouve une seconde tourelle, puis une nouvelle bouche de four un peu plus petite que la première.

» En tournant encore à gauche, on arrive à un second couloir qui aboutit à une troisième tourelle plus haute que les précédentes.

» Là, à gauche, se trouve une chambre carrée de toutes faces de 1 m. 50.

» Au-delà de cette troisième tourelle se prolonge le couloir qui aboutit à une quatrième tourelle, après un espace de 2 mètres.

» Après cette quatrième tourelle se prolonge le couloir qui n'a pas été exploré plus loin.

» On a estimé à 4 m. 80 la profondeur du souterrain au-dessous du sol.

» On n'y trouve aucune trace de maçonnerie apparente; la voûte des tourelles est formée de pierres arcboutées l'une contre l'autre.

» Le sol du souterrain est recouvert d'une couche épaisse de 83 centimètres, d'une terre fine grasse et noire, contenant un peu d'humidité.

» Au sud des fouilles se trouve encore le vide, car ayant enfoncé une pince dans le terrain et l'ayant abandonnée à elle-même, nous avons failli la voir disparaître de nos mains.

» Je demande à la Société Archéologique qu'elle veuille bien m'autoriser à continuer ces fouilles. Je désire même qu'elle envoie un ou plusieurs de ses membres pour apprécier les faits exposés.

» Je pense que ce souterrain pourrait être un reste du château seigneurial de Martainville. »

Un crédit de 50 fr. est voté pour la continuation de ces travaux, jusqu'à plus ample informé.

Communication de M. l'abbé Cottereau sur de curieux fragments des titres funèbres de Guy Ier, abbé de Saint-Père, mort en 1231.

Dépôt par M. Sautton d'une pièce de monnaie du temps de Charles VII, trouvée dans un jardin de Tortois, commune de Fains-la-Folie.

Lecture par M. Merlet de l'introduction au Cartulaire de l'abbaye de Thiron. — Renvoi à la Commission de publication.

Lecture par le Secrétaire d'une fable qu'il a composée et intitulée « *La Lyre et le Marteau* ».

LA LYRE ET LE MARTEAU.

FABLE.

Une lyre, un marteau gisaient sur l'établi
D'un pauvre menuisier, musicien habile.
— Lyre, dit le marteau, d'un ton bref, impoli,
Tu n'es du travailleur qu'un passe-temps futile,
Une occupation stérile,
Qui fait chômer son bras par tes sons amolli.
Va-t-en chanter plus loin, instrument inutile. —
La lyre lui répond : — Maîtrise ta colère;
Toi, frère, tu nourris la pauvre humanité;
Moi, dans les jours où l'homme est attristé,
Je viens charmer son cœur, égayer sa misère.
Ainsi, comme tu vois, nous avons sur la terre
Chacun notre travail et notre utilité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures et demie.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. Le comte de Rilly, propriétaire, à Paris; présenté par MM. Merlet et Garnier.

Baron (Zacharie), propriétaire, à Chartres; présenté par MM. Lecocq et Sautton.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Congrès scientifique de France, XLIVe session. Séances générales à Senlis en 1877.

Mémoires de la Société Dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts, 20e vol. 1875-1876 (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4e trim. de 1878. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze. Brives, tome Ier, 1re et 2e livraisons. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, tome VII, no 98, 3e trim. 1878. (Envoi de la Société.)

ERRATA.

Page 293, 4e vers de la première strophe, *au lieu de :*

« Et rend plein de douceur tous les fronts soucieux...

lisez :

» Et rend pleins de douceur tous les fronts soucieux... »

Page 302, *au lieu de ce vers :*

« Pour laisser tes débris à une froide terre,

lisez :

« Pour laisser tes débris sous une froide pierre. »

SÉANCE DU 1er MAI 1879.

Présidence de M. de Saint-Laumer. — M. Met-Gaubert, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Étaient présents : MM. de Saint-Laumer, Met-Gaubert, d'Amécourt (René)), Appay, Barsis, de Bertheville, Buisson,

Chevallier - Ruffigny, Dubreuil, Escoffier, Famin, Gabriel, Gilbert P., Heurtault, de Lubriat, Lecocq, Legrand, Legendre, Lorin, l'abbé Lecomte, Millon, Nancy A., l'abbé Pardos, Ravault.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Communication sur la séance générale de la Société fixée au jeudi 15 mai.

En raison de la tenue de l'assemblée générale des Instituteurs qui a lieu le même jour, à une heure, il est arrêté que notre réunion se fera à trois heures précises, salle Sainte-Foy. Les dames seront invitées à y assister; un avis sera publié, à cet égard, dans les journaux de la localité.

M. le Président transmet quelques renseignements sur l'ensemble des travaux qui ont été présentés, dans les diverses sections, à Paris, à l'époque de la réunion des Sociétés savantes; il appelle l'attention sur un rapport de M. le général Prévost, au sujet des murs vitrifiés, et donne quelques explications complémentaires.

Suit le compte rendu par le trésorier, M. Heurtault, de la situation financière de la Société.

RECETTES.

Recettes ordinaires :

Reliquat de l'exercice 1877	9,409 fr.	69 c.
Cotisations. — Total des recettes	3,630	»
Vente de bulletins	77	50
Intérêts des fonds placés.	129	10
	13,246	29

Recettes extraordinaires :

Subvention du Ministère de l'Instruction publique	500	»
Total des recettes.	13,746	29

DÉPENSES.

Procès-verbaux et Mémoires	1,380 fr.	01 c.
Gravures	384	30
Frais de recouvrement des cotisations extérieures	154	40
Traitement de l'appariteur	250	»
Achats pour le musée.	»	»
Séance générale.	142	50
Excursions archéologiques	35	95
Fouilles et dépenses imprévues.	168	30
Abonnements et reliures.	204	80
Concours entre les Instituteurs.	106	10
Total des dépenses.	2,826	36

BALANCE.

Recettes	13,746 fr.	29 c.
Dépenses.	2,826	36
Reliquat actif. .	10,919	93

Il est observé qu'on pourrait encore faire un placement dans l'intérêt de la Société. Après quelques renseignements fournis par plusieurs membres, il est arrêté que le mois prochain sera présenté un rapport sur le meilleur mode de placement à opérer, à l'avenir.

Le compte rendu financier de M. le Trésorier reçoit une approbation générale.

Lecture du travail de M. Lorin : Continuation des études relatives à la peinture sur verre, procédés employés au XIX[e] siècle. — Renvoi à la Commission de publication.

« On a dit souvent, Messieurs, que nos pères du XVI[e] siècle, n'avaient été, dans le domaine artistique, que les imitateurs et les copistes des maîtres italiens. Mon ami, M. de Vasselot, a protesté au nom de la sculpture contre cette affirmation exorbitante; je serais tenté d'imiter son exemple et de protester au nom de la peinture.

» Au moins est-il une espèce de peinture dans laquelle la transformation s'est opérée alors sans aucune influence étrangère, et où la Renaissance ne fut qu'une évolution spontanée et progressive du génie national. Je veux parler des verrières du XVI[e] siècle.

» En même temps que la peinture à fresque s'élevait au-delà des Alpes, à la hauteur sublime où l'ont portée Raphaël, Léonard de Vinci et Michel-Ange, que l'on a surnommés la Trinité immortelle de la peinture, nos immortels devanciers Bernard de Palissy et Pinaigrier atteignaient aussi l'apogée de leur art.

» Par un sentiment instinctif et une intuition supérieure du beau, ils entraient résolument dans la voie du progrès et abandonnaient l'art hiératique des âges précédents pour reproduire la beauté plastique; ils étudiaient les modèles vivants, en même temps que les règles du dessin et de la perspective; ils élargissaient les médaillons pour en faire de vastes scènes : les personnages, au lieu d'apparaître isolés et immobiles, se groupaient et s'animaient dans des pages aussi larges de dimension que parfaites d'exécution et brillantes de couleur. Et selon la réflexion judicieuse d'un critique, ils faisaient pour l'art ce qu'ont fait les géologues pour la science et la richesse publique, et découvraient dans le domaine idéal un véritable gisement aurifère inconnu à leurs devanciers.

» Au point de vue de la variété, de la perfection des formes et de la richesse des tons, les verrières du XVI[e] siècle n'ont guère été dépassées; ce n'est pas à dire que tout y soit irréprochable; à côté des œuvres merveilleuses il y a des compositions plus faibles, et dans les plus belles pages mêmes, nos restaurations contemporaines ont surpris quelques erreurs de coloration et de dessin; l'ère reste dans le passé, l'ère glorieuse et brillante. A la fin du XVI[e] siècle une décadence avait lieu si l'on en juge par le passage suivant de Bernard de Palissy. « N'est-ce » pas un malheur aux verriers du Périgord-Limousin, auxquels » pays les verres sont mécanisés en telle sorte qu'ils sont ven- » dus et criés par les villages et par ceux mêmes qui crient les » vieux drapeaux et la vieille ferraille. » Il ajoute, en parlant des artistes eux-mêmes : « Leur art est devenu si vil qu'il » leur est difficile de gagner leur vie aux prix qu'ils donnent » leurs œuvres. »

» Par une étrange destinée, quand tout grandissait et florissait en France au XVII[e] siècle, dans ce grand siècle dont le nom fait encore aujourd'hui la meilleure de nos gloires, la peinture sur verre baissait et se rapetissait; elle se confinait dans les carreaux dits en apprêt, qui sont à nos grandes verrières ce que sont les tableaux de chevalet à la grande peinture d'histoire. L'une des remarquables collections de ce genre de peinture se trouve dans le musée de Strasbourg.

» Le XVIII[e] siècle continuait à ne produire que des petits sujets dignes d'amateurs, comme ce qu'on appelle les carreaux suisses. L'application des émaux variés joue surtout un rôle exceptionnel dans les sujets et les ornements à cette époque.

» Pierre Levieil vient enfin tirer l'art de sa torpeur, et son ouvrage monumental est le prélude d'une nouvelle renaissance dont notre XIX[e] siècle devait être le témoin.

» Avant d'arriver à notre art moderne, il faut bien s'entendre sur le rôle que l'artiste a à jouer.

» Ce rôle consiste à exprimer une belle pensée sous la plus belle forme possible, et il n'y a rien qu'il ne puisse exprimer.

» Est-ce que Jean Cousin, dans la chapelle de Vincennes, n'a pas placé Diane de Poitiers dans le Purgatoire? Ce beau corps, d'une audace inouïe, dans un temple chrétien, vous *empoigne* par son galbe grandiose, par la finesse des contours, par la pureté de la ligne, par une expression bien sentie de douleur calme et résignée; il est là pour se purifier de ses fautes... Nous considérons ce morceau isolé comme un tour de force; les facettes merveilleuses de notre génie artistique s'y trouvent mises en relief.

» Dans ce cas, sous une autre forme qu'au Moyen-Age, notre artiste rend un double hommage au Créateur en donnant à l'âme la plus riche enveloppe que créature humaine puisse imaginer. Tout est simple, calme et chaste dans cette figure académique, et j'ajouterai même que malgré son audace exceptionnelle, elle exprime une piété Michel-Ange.

» C'est au commencement de notre siècle, vers 1825, que s'opère le réveil définitif, sous la double et puissante impulsion de savants distingués et d'artistes audacieux. Après bien des tâtonnements et des essais, Raverat, dirigé par Abel de Pujol, dessinait les cartons des premiers vitraux destinés à l'église

Sainte-Élisabeth et en opérait la cuisson dans les caves de la Banque de France où l'on avait installé un four provisoire.

» Après cette première et heureuse tentative, viennent les œuvres de Bontemps, de Choisy-le-Roi, et les vitraux exécutés sous le gouvernement de Juillet pour la basilique de Saint-Denis, l'église Saint-Roch, la cathédrale de Versailles et pour la chapelle de Dreux. Dans cette dernière décoration, dont certaines pages sont si remarquables, le verrier eut l'honneur d'avoir M. Ingres pour collaborateur.

» Dès lors, la restauration de l'art était faite : il devait se développer de lui-même et marcher de progrès en progrès : c'est là ce qui est arrivé, grâce à la faveur de l'opinion, et, il faut bien le dire aussi, à l'initiative des verriers eux-mêmes.

» Les grandes Expositions internationales n'ont fait que marquer les étapes nécessaires de ces progrès.

» A Londres, à Paris, à Vienne, à Philadelphie, les verrières ont figuré dignement à côté des tableaux sur toile, et si, à chacun de ces grands concours, elles ont gagné en importance, elles n'ont pas moins gagné en perfection.

» Mais avant d'achever cette rapide revue historique, il est une remarque qui s'impose et que je dois faire sans craindre d'être accusé de chauvinisme, tant ici les faits sont clairs et concluants.

» Dans tous les autres arts, à l'étranger, nous avons des rivaux, des maîtres même et des modèles. La peinture sur verre est au contraire essentiellement française. C'est l'art national, et la France en est la terre classique. C'est en France qu'il a produit ses plus belles œuvres dans les âges passés, ce sont encore aujourd'hui les verriers français qui obtiennent le premier rang devant les jurys étrangers, et qui sont chargés des décorations les plus importantes dans les cinq parties du monde.

» Quelle est la raison de cette supériorité que les étrangers nous reconnaissent ?

» La critique en fait honneur à notre climat et à notre tempérament national.

» Nous ne vivons pas, disent-ils, sous le ciel brumeux de l'Angleterre et de l'Allemagne ; la lumière y est plus nette et les couleurs mieux définies, la configuration même du territoire présente cette variété, ce mélange heureux de plaines immenses

et de lieux accidentés dont le vieux Strabon était émerveillé; et, comme par une influence mystérieuse du climat et du sol sur les habitants, le caractère français a je ne sais quoi d'impétueux, de brillant et de vif. Nous avons un sang généreux comme le vin de nos meilleurs coteaux; c'est à tout cela qu'il faut attribuer les audaces et les promptes saillies que nous avons montrées un peu partout, dans toutes les luttes pacifiques ou sanglantes.

» C'est à tout cela qu'il faudrait attribuer aussi en partie nos succès artistiques et littéraires, s'il faut en croire un vieil auteur nommé *Babrius*.

» Partout où mûrit le raisin, les arts, la poésie et l'éloquence, le sentiment exquis du beau éclatent et grandissent comme au souffle d'une divinité bienfaisante.

» Pour être complet, il faudrait peut-être ajouter à ces influences, celle de l'hérédité; on a dit: Qu'il y avait dans le français quelque chose de la jovialité gauloise, de l'impétuosité franque, et de la tenacité romaine, cela doit être vrai des artistes autant que des guerriers.

Mais, Messieurs, je n'ai pas la prétention de traiter à fond cette question qui d'ailleurs n'est pas de ma compétence, et je me contente d'enregistrer, à l'honneur de notre nom français, l'incontestable prééminence, dans le présent comme dans le passé, de nos ateliers nationaux sur leurs rivaux étrangers, et j'arrive immédiatement à ces questions de critique qui intéressent à bon droit les amis des arts et qu'il est capital de résoudre dans le sens de la vérité et du progrès, si l'on ne veut entraver l'essor de l'art et compromettre peut-être son avenir.

» Quels principes doit suivre aujourd'hui le peintre-verrier pour conserver à son art son ancien éclat et lui ouvrir encore des horizons nouveaux?

» En abordant cette question je me sens ici tout à fait à l'aise, car je m'adresse à des esprits accessibles à toutes les idées de progrès, et je n'ai à émettre d'ailleurs que des pensées qui ne m'appartiennent pas et que j'ai l'honneur de partager avec la plupart de mes confrères.

» Le verrier du XIXe siècle doit être de son temps: je ne veux pas exagérer, toutefois, ni mettre en évidence ici des innovations aventureuses. L'art, et surtout le nôtre, est essen-

tiellement admirateur du passé, il vit de traditions, ses meilleures richesses lui viennent de ses ancêtres.

» Cependant, je le répète, le verrier doit être de son siècle, et remarquez, Messieurs, que je sais aussi bien que personne les obstacles qu'il peut rencontrer. Ainsi je ne dirai pas qu'il trouve des inspirations bien artistiques dans ce monde moderne, si utilitaire, où tout est industrie et négoce et dont le verrier lui-même est obligé de suivre le mouvement. S'il ne trouve dans son siècle aucune inspiration, encore moins rencontre-t-il des modèles.

» Ainsi je puis librement parler de notre costume, par exemple. Quel gracieux et pittoresque vêtement que celui dont les personnages seraient affublés, je veux parler du pantalon de nankin, du gilet ouvert en cœur, de la légendaire cravate que nous portons en guise de carcan et surtout de ce couronnement que l'imagination antique n'eût jamais inventé! Je veux dire le chapeau haute forme.

» Les artistes d'autrefois avaient trouvé la colonne avec son fût couronné d'un gracieux chapiteau; notre siècle a trouvé la cheminée d'usine et nous en portons tous une enseigne ou un emblème lorsque nous sommes pourvus de nos majestueux chapeaux.

» Voulez-vous juger par vos yeux de ce qu'il y a de vraiment artistique dans ce costume moderne? allez à Saint-Denis, regardez dans les vitraux de la basilique le roi Louis-Philippe avec sa cour, vous n'éprouverez qu'une émotion, ce sera la difficulté de retenir un immense besoin de rire.

» C'est un effet manqué et un vrai désastre artistique.

» Si je ne craignais de prolonger trop cette parenthèse, j'émettrais ici un vœu de verrier et de patriote: c'est que l'on mît au concours (et le bon goût français pourrait faire réussir cette pensée) un costume national moins prosaïque que le nôtre.

» Nous avons de l'imagination encore, et nous trouverions, j'en suis sûr, mieux que les costumes Louis XIV et Louis XV. Le gilet historique de poils de lapin adressé jadis à Beethowen ne dut être pour rien dans ses inspirations lyriques, le chapeau haute forme ne serait pas pour nous un meilleur inspirateur.

» Ce ne sont donc pas nos costumes que le verrier contem-

porain doit emprunter à son siècle; non, mais il doit lui emprunter ses inspirations généreuses de progrès et se servir pour l'art des merveilleuses facilités que lui donne l'industrie moderne.

» Le peintre sur toile est un peintre sédentaire; il peut travailler dans son atelier sans sortir ni se préoccuper du dehors: le peintre-verrier est un peintre, comment dirai-je, mobile, c'est-à-dire se déplaçant. S'il veut atteindre une perfection relative dans une œuvre, il lui faut étudier l'orientation, le climat, aussi bien que l'édifice même qu'il doit décorer.

» Le vitrail est pour un monument une toilette délicate qui doit être faite pour lui et sur mesure. Puisque je suis entré dans cette comparaison, laissez-moi aller jusqu'au bout. Un vêtement de confection n'est jamais parfait, car il faut tenir compte des nuances de teint, de forme, de coupe; il en est de même de nos verrières. Nous n'avons même pas la ressource de les retoucher et de les maroufler comme les toiles. Avant donc de travailler et de méditer, il faut voir, il faut s'entendre avec ce collaborateur divin qui est de moitié dans toutes nos compositions, je veux dire le soleil.

» L'idéal ce serait d'exécuter les vitraux sur place dans la baie même qu'ils doivent occuper, dans le jour même où ils doivent se refléter, mais c'est là un rêve irréalisable; il nous reste donc à nous servir de la vapeur, et ne pouvant transporter la locomotive dans nos verrières, nous lui demandons de nous transporter jusqu'aux églises à décorer.

» Ces courses peuvent avoir leur ennui, surtout quand il s'agit de quelques milliers de lieues; mais que voulez-vous, il faut souffrir pour ce qu'on aime, et le vitrail peut bien avoir lui aussi quelques martyrs.

» D'ailleurs, ses victimes sont comme celles du poète « et les gens qu'il a tués se portent assez bien. »

» En empruntant à son siècle le secours de ses découvertes, le verrier actuel lui demandera aussi quelque chose de son esprit d'indépendance et de liberté.

» Il y a des dangers sans doute dans cette tendance, mais elle a aussi ses avantages, la liberté étant de sa nature l'inspiratrice par excellence des imitations généreuses et des efforts énergiques.

» Aussi bien la part de liberté que réclame aujourd'hui le ver-

rier devant ses critiques est bien modeste, car elle se renferme dans les limites invariables de l'art.

» Nous ne demandons pas à changer les lois éternelles de la beauté et de la vérité artistiques, l'unité de composition, l'étude de la nature, la pureté des lignes. Nous prions seulement qu'on nous laisse une sage latitude dans le choix des genres et des procédés.

» Qu'on ne nous oblige pas à ne faire que des imitations, à copier un genre où il y a des beautés de premier ordre, sans doute, mais aussi des lacunes incontestables. Qu'on ne nous interdise pas les compositions plus vastes où la pensée peut se développer à l'aise. Qu'on ne bannisse du vitrail, ni la perspective, ni la vie, ni la largeur des horizons. Qu'on pardonne à une belle œuvre de rivaliser avec des pages de peinture d'histoire, ainsi que cela se pratiquait au XVIe siècle.

» Toutefois, ce qui précède est sans préjudice de la qualité essentielle lumineuse du vitrail : la transparence. Cette qualité est comme la coloration, elle varie suivant les tempéraments des peintres. Je trouve parfait un pastiche XVIe siècle artistement exécuté, dans lequel le verre est à peine recouvert d'un aplat léger. Peut-être même ce système très-limpide donne-t-il plus de fraîcheur, sinon plus de velouté et plus d'harmonie. A coup sûr, il produit parfois des œuvres fort séduisantes. Néanmoins, je n'irai pas condamner le verrier qui aurait une tendance à prendre congé de la tapisserie (encore la tapisserie est-elle vigoureuse dans son rendu) pour effectuer un modèle d'une certaine vigueur, sans obscurcir ses ombres, bien entendu. Je dirai même qu'il trouvera sur sa lyre des accents inconnus à l'autre système. Il est un moyen, à mon avis, pour reconnaître si le vitrail est resté dans l'esprit décoratif malgré une certaine dose de modelé. C'est de voir si les teintes locales ont conservé leur transparence à la lumière du jour, même dans les ombres les plus soutenues. Je me demande quel effet produiraient les sujets de grande dimension de Jean Cousin à la chapelle de Vincennes et celles de Van Orley dans le transept de Sainte-Gudule, de Bruxelles, si ces célèbres artistes n'avaient pas donné à leur modelé plus de vigueur que n'en présentent les petits sujets de Pinaigrier, de Saint-Aignan de Chartres?

» Si nos peintres verriers peuvent étaler à vos yeux sur ce fond transparent des scènes aussi grandioses, aussi vivantes que les

peintres d'histoire, pourquoi ne pas leur en donner la liberté, tout en restant dans le cadre des lois de la peinture sur verre?

» On accorde libre carrière à tous les talents, on applaudit à toutes les tentatives; qu'on nous laisse agir et qu'on étende jusqu'à nous ces idées de liberté qui s'enracinent d'elles-mêmes partout à l'heure qu'il est. Que l'on vienne encore nous prendre à partie sur les procédés techniques : systèmes à l'eau ou à l'essence, procédés par aplats ou enlevés à la brosse. Qu'importe, pourvu que l'œuvre soit belle. Tous les procédés sont bons, Messieurs, il faut ici de l'éclectisme. C'est le droit du vitrail. Et s'il est une liberté nécessaire, c'est celle d'être vrai, d'être soi-même. Au nom de la liberté du vrai, nous réclamons le droit d'un dessin correct, même châtié dans le vitrail.

» Au nom de la liberté d'être soi-même, nous réclamons le droit d'avoir nos préférences en fait de coloris et de l'exécuter selon notre caractère, notre tempérament. Bien entendu qu'il s'agit ici des vitraux de style moderne.

» Permettez-moi en terminant d'émettre un double vœu.

» Le premier serait d'obtenir du Gouvernement qu'il daignât, dans les Expositions publiques internationales, ainsi qu'il le fait pour le Salon, classer les verrières dans la section des Beaux-Arts, et ne plus les assimiler aux verreries et à la poterie.

» L'État, j'espère, fera droit à ce vœu si légitime, et les Expositions elles-mêmes y gagneront, car nos travaux placés et orientés convenablement, n'en feront pas la décoration la moins brillante.

» Mon second et dernier vœu serait que la France fît quelque chose de plus pour cet art national par excellence.

» Ne serait-il pas désirable, par exemple, que l'État protégeât lui-même cet art et l'honorât de ses commandes, comme il le fait pour la peinture, la tapisserie? Et le jour où l'État prendrait sous son égide la peinture sur verre, son avenir serait assuré, elle participerait à la solidité et à la stabilité de la France elle-même.

» L'initiative individuelle a des élans généreux, mais éphémères comme l'individu lui-même. L'artiste laisse après lui son œuvre, mais il ne laisse pas sa flamme.

» Si ces vœux étaient accueillis, nos neveux recueilleraient des richesses accumulées, au lieu des épaves dont notre admiration doit se contenter aujourd'hui pour les siècles passés.

» Vous connaissez l'effet que produit insensiblement sur le granit la goutte d'eau qui tombe. La première est épongée par un rayon du soleil qui la dévore, une deuxième, une troisième, une dixième subissent le même sort. Mais arrive une myriade de gouttes d'eau et le granit est obligé de compter avec elles, il s'assouplit, se désagrége et finalement il succombe. Ces gouttes d'eau répétées à l'infini arrivent à produire cette immense chute que l'on appelle la chute des Pélerins.

» Vous figurez-vous, Messieurs, l'aspect féerique que produiraient aujourd'hui dans nos temples, nos palais, nos hôtels, voire même nos boudoirs, des milliers de verrières de différents styles, si nous n'avions pas eu à subir d'interruption dans la marche de la peinture sur verre, si nous n'avions eu à déplorer ce sommeil léthargique qui a duré plusieurs siècles.

» De même que la première goutte d'eau a donné naissance à cette chute immense, de même aussi nous voyons par la pensée le vitrail passer de son état présent à une splendeur de plus en plus éclatante, et nos verriers à venir multiplier leur verve, leur entrain, et produire un spectacle resplendissant amené par une efflorescence générale et magique de milliers de verrières étincelantes.

» Alors sur cet immense clavier se jouera, se chantera d'une manière magistrale, la transfiguration de la peinture sur verre, qui est pour nous et sera toujours le premier, le plus beau et le plus noble de tous les arts. »

Enumération des dons offerts à la Société.

Est déposée sur le bureau une collection de monnaies diverses appartenant à M. le Président.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures et demie.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, t. VI, 1er, 2e, 3e et 4e trim. de 1878. Montauban. (Envoi de la Société.)

Journal des Savants, mars 1879.

Bulletin de la Société d'Emulation de l'Allier, t. XV, 3e livraison. Moulins, 1878. (Envoi de la Société.)

Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France, t. XXXVIII, 4e série, t. VIII. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société Archéologique et Historique de la Charente, 5e série, t. Ier, année 1877. (Envoi de la Société.)

Programme des prix proposés par la Société industrielle de Rouen, pour décembre 1879.

Renseignements photographiques, par Ch. Fabre. Toulouse 1878.

Les Testaments, Traité pratique, par Henry de Reverdy. Paris, Lahure, 1879. (Don de l'auteur.)

SÉANCE GÉNÉRALE DU 15 MAI 1879.

Présidence de M. de Saint-Laumer.

Au jour ci-dessus indiqué se tenait, salle Sainte-Foy, la séance générale de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir.

Devant un nombreux auditoire prenaient place, au bureau, MM. de Saint-Laumer, président, L. Merlet, vice-président, Alexandre Bertrand, directeur du Musée de Saint-Germain, et Met-Gaubert, le secrétaire de la Société.

La séance est ouverte à trois heures un quart. M. de Saint-Laumer rend compte, suivant l'usage, de l'ensemble des travaux de l'année

« Mesdames, Messieurs,

» Au moment de clore les séances du Congrès des Sociétés savantes qui avait lieu le mois dernier à la Sorbonne, M. Quicherat, président pour la section d'archéologie, adressait quelques conseils aux délégués présents à la réunion, et leur faisait remarquer l'abandon dans lequel semblait être tombée l'étude des monuments du Moyen-Age.

» En effet, le Moyen-Age n'avait, en cette année, qu'un rôle assez effacé aux séances archéologiques de la Sorbonne. Vous pourrez constater qu'il n'en a pas été de même dans notre Société. Cette époque est représentée, dans le département d'Eure-et-Loir, par trop de précieux monuments, pour qu'il nous soit permis d'en négliger l'étude; aussi en vous présentant l'énumération de vos divers travaux pendant l'année écoulée depuis la dernière assemblée générale du 6 juin 1878, j'aurai tout d'abord à vous signaler un Mémoire de M. l'abbé Bulteau, sur Fulbert et sa cathédrale. Nul mieux que M. l'abbé Bulteau ne connaît notre grand monument chartrain; il continue à consacrer sa vie à nous en faire connaître toute la beauté, à nous expliquer le symbolisme de ses innombrables sculptures.

» Notre collègue, M. Lorin, vous a donné la suite de ses études sur les vitraux, au Moyen-Age et dans les temps modernes; par sa belle exposition du Champ-de-Mars, où il avait voulu réunir les spécimens des vitraux de toutes les époques, depuis le XIII[e] siècle jusqu'aux temps actuels, l'habile verrier de Chartres nous avait prouvé que son art n'a plus pour lui de secrets. Il vient vous demander à ne plus être exclusivement renfermé dans la simple imitation des œuvres du passé. *Antiqua venerari*, *progredi ad meliora;* c'est votre devise que M. Lorin veut suivre. Il pense que le verrier, comme le peintre, comme le sculpteur, doit suivre l'architecture dans ses évolutions, et que l'on s'expliquerait mal les grandes figures si sévères des verrières de notre cathédrale appliquées à certaines de nos églises modernes, par exemple, à Notre-Dame-de-Lorette de Paris. Produire à la fois la grande verrière dans le style du XIII[e] siècle et le travail destiné à nos habitations modernes, tel est le moyen que M. Lorin emploie pour avoir raison avec tous. Vous savez combien il y réussit; c'est à son talent que l'on a eu recours pour les cathédrales de New-York, de Vienne, de Saïgon, et de bien d'autres villes encore; c'est à lui aussi que les particuliers s'adressent pour les fenêtres de leurs châteaux.

» M. L. Merlet, mon savant prédécesseur à la présidence, continue ses études sur notre ancienne histoire nationale; après son travail sur les Maires du Palais, il nous a expliqué ce que pouvaient être les Bacheliers des anciennes chroniques. Nous lui devrons aussi la publication du Cartulaire de l'abbaye de

Thiron. Vous en avez entendu les prolégomènes contenant l'histoire de l'abbaye et celle de saint Bernard, son fondateur; bientôt les premiers cahiers de cet important travail vous seront distribués. Nous pouvons encore citer du même auteur, une notice sur Simon de Phares, astrologue de renom, au temps de Louis XI. Né à Meung-sur-Loire, Simon de Phares est devenu dunois dès le lendemain de sa naissance; c'est à Châteaudun qu'il fut élevé; nous avons donc des titres pour le revendiquer comme un des nôtres.

» M. Gillard, de Nogent-le-Roi, et M. Job, président du tribunal de commerce de Dreux, nous ont transmis deux documents pleins d'intérêt; le premier est le procès-verbal de l'enquête faite sur la ruine de l'église Saint-Etienne pendant le siége de Dreux par Henri IV; le second nous donne le compte rendu de l'assemblée de la noblesse tenue dans la même ville, par les députés des bailliages unis, le dimanche 21 juillet 1652.

» S'il est toujours douloureux de voir le temps ronger la pierre et poursuivre la destruction de nos monuments, combien n'est-il pas plus pénible encore de sentir la main de l'homme s'acharner à leur ruine? Des nombreuses églises et chapelles qui existaient dans notre ville avant 1793, beaucoup ont disparu; nous en rencontrons parfois les débris épars et mutilés. Le beau rétable de Saint-Saturnin de Chartres a pu trouver un refuge dans une église de village, celle de Vieuvicq, au canton de Brou. La description fidèle que vous en a fait M. l'abbé Sainsot, description appuyée d'une reproduction photographique, vous a fait connaître que ce travail, sans être très-ancien, n'en était pas moins digne d'être admiré et devait former l'un des beaux ornements d'un monument dont la disparition complète n'en paraît que plus regrettable. M. le curé de Crécy, plus heureux, a pu retrouver, au pied de son église et enfouies dans le sol, plusieurs des statues qui autrefois la décoraient, ainsi qu'un rétable en pierre très-finement sculptée. Une de ces statues, représentant un évêque, mérite particulièrement l'attention. Enlevées sous Louis XV, pour faire place à une décoration plus dans le goût de l'époque, ces sculptures sont rentrées en possession de leur ancienne demeure; nous pouvons nous en rapporter au zèle éclairé de M. l'abbé Haret pour les croire à l'abri d'une nouvelle injure.

» A la suite du grand mouvement qui s'est produit dans les dernières années de la Restauration et a entraîné nos savants vers la recherche plus intime des origines de notre histoire, une science que l'on peut presque dire récente, a commencé à se répandre. Cuvier avait reconstitué tout un monde d'animaux antédiluviens, mais l'homme restait absent. Il était réservé à notre époque d'en retrouver les ossements, puis l'habitation, l'outillage et les armes. Bientôt les immenses travaux de tranchées nécessités par la construction de nos chemins de fer, ont conduit à des découvertes inespérées de sépultures gauloises, romaines et franques; tout un monde de chercheurs s'est alors mis à l'œuvre avec une ardeur extrême, cause probable des regrets que M. Quicherat pouvait exprimer sur l'abandon dans lequel le Moyen-Age était laissé. Cette science nouvelle, dont le château de Saint-Germain renferme le musée, et dont M. Alexandre Bertrand est un des premiers représentants, a fait en quelques années d'énormes progrès : vous ne pouviez lui rester étrangers, vous aviez pour faciliter vos études, les carrières de sable de Saint-Prest, avec leurs amas d'animaux antédiluviens de toute espèce, et notamment le cerf de Chartres, *cervus Carnotensis*. Vous aviez aussi, malgré des destructions fâcheuses, de nombreuses pierres druidiques, si bien décrites par notre toujours regretté Président, M. de Boisvillette. On fouille rarement notre sol sans en faire sortir quelques débris anciens, et plus d'une médaille gauloise du Musée de Saint-Germain a été trouvée dans la vallée de l'Eure. L'année dernière encore, l'ouverture d'un simple chemin vicinal permettait à M. le curé de Crécy de vous annoncer l'existence, sur le territoire de la commune de Saulnières, d'un cimetière mérovingien. La Société a pris part à ses recherches en les facilitant par une snbvention. Nous pouvons donc assurer au directeur du Musée de nos antiquités nationales, que nous ne négligerons pas la science qu'il aime et sur laquelle il a bien voulu venir nous donner ses conseils.

» Puisque nous en sommes à l'âge de pierre, c'est le moment de vous rappeler le Mémoire dans lequel M. le docteur Harreaux, étudiant, du fond de sa retraite de Grouville, l'origine des langues et des écritures, vous a proposé une interprétation ingénieuse du point de départ de l'écriture cunéiforme. Un silex, taillé en forme de coin, lui suffit en effet, pour repro-

duire sur l'argile avant sa cuisson tout l'alphabet des inscriptions assyriennes.

» D'autres travaux et des plus méritants vous ont encore été présentés; ainsi le concours que vous ouvrez chaque année pour les instituteurs du département, vous a donné en 1879: une étude sur l'importante commune de la Bazoche-Gouet, par M. Thibault; un inventaire des archives de Pontgouin, par M. Poullard: en outre, M. Bire a remis un travail sur Nogent-le-Phaye, puis une notice historique et géographique pour les classes primaires.

» Je sens, Messieurs, que je ne dois pas abuser plus longtemps de votre bienveillance, laissez-moi seulement vous dire encore que les poésies ne vous ont pas non plus fait défaut. Vous avez trouvé, dans nos Bulletins, le petit poème de l'Oison, reproduit d'après un manuscrit appartenant à M. Maurice de Possesse et datant d'environ 1620. Ce poème est adressé par l'auteur, jusqu'ici inconnu, à M. Charles le Prévost, seigneur d'Oisonville. Nous avons eu aussi occasion de constater que la verve poétique de notre zélé secrétaire, M. Met-Gaubert, conservait toujours le même charme dans la forme, la même variété dans les sujets qn'il sait choisir.

» En résumé, Messieurs, pendant le cours de cette année, nos séances de chaque mois ont été bien remplies, la situation financière est excellente grâce au nombre de nos sociétaires, dépassant 400, et à la générosité de M. le Ministre qui, au prix de 1,000 fr. obtenu par la Société en 1878, a voulu ajouter pour la même année, une subvention de 500 fr. Vous avez pu, dès lors, affecter aux fouilles de Crécy, aux déblaiements des galeries souterraines qui vous ont été signalées à Voves, par notre collègue, M. Sauton, puis aux sondages à faire dans l'ancienne chapelle Saint-Eman de Chartres, une somme de 270 francs.

» L'inventaire des richesses artistiques de la France ordonné par le Gouvernement a donné lieu à la nomination d'une Commission départementale; cette Commission, dont les membres appartiennent presque tous à la Société, s'est mise à l'œuvre. Déjà plusieurs monographies ont été rédigées: celle de Saint-Pierre de Dreux, par M. de Saint-Blancart; de Saint-Valérien de Châteaudun, par M. Delcros; des plans sont joints aux notices, et les auteurs ont bien voulu qu'un double de leur tra-

vail fût donné aux archives de la Société, pour lesquelles ce sera une véritable richesse.

» Messieurs, je ne puis terminer sans adresser nos plus vifs et sincères remerciements à ceux d'entre vous qui nous ont fait des lectures, donné des mémoires ou signalé des découvertes; nous les prions de ne pas se ralentir dans leur zèle. Vous le savez : qu'il s'agisse d'archéologie, d'histoire, de science ou d'art, nous faisons accueil à toutes les bonnes volontés. Vous avez la certitude de trouver à nos séances des auditeurs attentifs, et les ressources ne manquent pas pour les publications. — Vos travaux seront pour la Société archéologique une nouvelle cause de succès et de prospérité, pour vous une occupation qui ne donne jamais de regrets. Rappelons-nous ce que disait Augustin Thierry aux derniers temps de sa vie si laborieuse : « Pourquoi se dire avec tant d'amertume que, dans le monde » constitué comme il est, il n'y a pas d'air pour toutes les poi- » trines, pas d'emploi pour toutes les intelligences? L'étude sé- » rieuse et calme n'est-elle pas là, et n'y a-t-il pas en elle un » refuge, une espérance, une carrière à la portée de chacun de » nous? avec elle, on traverse les mauvais jours sans en sentir » le poids, on se fait à soi-même sa destinée; on use noblement » sa vie. Voilà ce que j'ai fait et ce que je ferais encore si j'avais » à recommencer ma route, je prendrais celle qui m'a conduit » comme je suis. — Aveugle et souffrant sans espoir et presque » sans relâche, je puis rendre ce témoignage qui, de ma part, » ne sera pas suspect : Il y a au monde quelque chose qui vaut » mieux que les jouissances matérielles, mieux que la fortune, » mieux que la santé elle-même, c'est le dévouement à la » science. »

Ce discours est vivement applaudi.

M. Met-Gaubert, secrétaire, proclame les noms des lauréats du Concours annuel ouvert par la Société entre les instituteurs du département.

Il a été reçu un certain nombre de Mémoires parmi lesquels la Société a jugé qu'il convenait de distinguer les suivants :

1° *Étude sur la commune de La Bazoche-Gouët*, par M. Théodore Thibault.

Un prix de 80 francs est décerné à M. Théodore Thibault, instituteur à La Bazoche-Gouët, membre de notre Société;

2° *Inventaire des Archives de l'ancien Hôtel-Dieu de Pontgouin*, par M. Jules Poullard.

Un prix de 30 francs est décerné à M. Jules Poullard, membre de notre Société, instituteur adjoint à Nogent-le-Rotrou, avec mention *très-honorable*.

M. Met-Gaubert donne ensuite lecture d'une « *Étude géographique* » qu'il a composée sur le voyage de découvertes entrepris vers le centre de l'Afrique (de 1875 à 1878), par M. Savorgnan de Brazza, et par notre compatriote M. Noël Ballay.

« Mesdames et Messieurs,

» Le vendredi soir, 18 avril, à Paris, au n° 184 du boulevard Saint-Germain, se tenait une mémorable séance, dans le magnifique hôtel de la Société de Géographie.

» Elle était présidée par M. le vice-amiral La Roncière Le Noury aux côtés duquel se tenaient MM. Daubrée et Levasseur, membres de l'Institut, les éminents et zélés propagateurs de la Géographie, cette science reconnue, aujourd'hui, indispensable et que l'on pourrait estimer être *d'utilité publique*.

» Derrière eux, non loin de l'illustre et intrépide M. de Lesseps vers lequel se portaient tous les regards, on distinguait un jeune docteur aux traits pâles et fatigués, objet, aussi, d'une curiosité générale.

» C'était, laissez-moi vous le dire, un parent qui nous est cher, un ancien élève de notre vieux collége, lauréat du Concours académique, pour l'Histoire et la Géographie, en rhétorique, dans l'année 1864, le compagnon d'études, de succès, pour cette même époque, de deux autres jeunes gens dont la réputation est déjà brillamment établie, MM. Julien Barois et Ernest Clément, c'était l'aide médecin du vaillant enseigne de vaisseau M. Savorgnan de Brazza, notre jeune compatriote M. Noël Ballay.

» Sur sa poitrine brillait une décoration récente que justifiaient bien ces mots « Honneur et Patrie » au ressouvenir de tant de dangers affrontés. L'Académie des Sciences venait de donner aux deux explorateurs son grand prix Lalande; le lendemain, à la Sorbonne, les palmes d'Officier d'Académie allaient s'unir à ces lauriers si noblement acquis. Enfin le soir

de ce jour faste du 18 avril, la Société de Géographie accordait, aux applaudissements enthousiastes d'une assistance bien sympathique, sa grande médaille d'or aux deux voyageurs qui, pendant trois ans, ont sacrifié leur existence sur cette terre privilégiée et encore si peu connue du Gabon.

» Cette belle solennité, quelques recherches opérées et quelques notes recueillies m'ont porté à vous entretenir, pendant de courts instants, de ce pays dont les géographes parlent tant aujourd'hui.

» Le nom du Gabon commence à devenir populaire en France, au même titre que celui de nos autres colonies. C'est un point de la côte africaine dont nous avons pris possession dans les derniers temps du règne de Louis-Philippe. Il est placé exactement sous l'équateur. Il y a une dizaine d'années on a découvert, à peu de distance de notre établissement, l'embouchure d'un grand fleuve, l'*Ogôoué*. L'attention s'est aussitôt portée vers notre colonie qui avait été assez négligée jusque-là, et on y a vu un excellent point de départ pour les voyageurs qui voudraient pénétrer dans le centre de l'Afrique, encore complétement inconnu aujourd'hui.

» En 1874, deux officiers français, MM. Marche et Compiègne ont tenté une première expédition. Ils ont remonté le fleuve à 200 kilomètres environ de la côte; ils espéraient atteindre de grands lacs qui existent dans l'intérieur des terres, au dire des indigènes, et d'où sort l'Ogôoué, mais ils furent attaqués par les sauvages Osgébas, perdirent une partie de leur escorte, et durent revenir sur leurs pas, mourants de fièvre et le corps rongé de plaies produites par les fatigues et la malignité du climat.

» En 1875, une lettre du Ministre de la Marine au Président de la Commission de Géographie commerciale de Paris annonçait une nouvelle expédition.. Le Ministre mettait à la disposition de M. de Brazza, enseigne de vaisseau, une somme de dix mille francs, un aide-médecin, un quartier-maître, douze tirailleurs Sénégalais avec leur chef, deux Gabonais et deux Pahouins.

» M. de Brazza devait acheter pour 5,000 francs de marchandises françaises, garder 5,000 francs pour les dépenses à faire au Gabon, et avec sa petite troupe, reprendre l'exploraion si malheureusement interrompue de MM. Marche et Com-

piègne. Il remonterait le fleuve sur une chaloupe canonnière, et si les sauvages Osgébas barraient encore une fois la route aux voyageurs, il livrerait bataille. Les fusils à pierre des noirs ne tiendraient pas longtemps devant les chassepots de nos Sénégaliens.

» Les difficultés d'un pareil voyage sont nombreuses. Les plus grandes viennent de l'insalubrité du climat et des dépenses considérables qu'il faut subir.

» La côte africaine est le pays le plus malsain qui soit au monde. Il pleut au Gabon d'une façon à peu près continue et par des chaleurs de 60 degrés. Les eaux s'écoulent mal et croupissent; les miasmes empoisonnent l'air, et la fièvre est en permanence. Pourtant, avec beaucoup de précautions, on peut résister et même se porter aussi bien que sous des latitudes tempérées.

» Pour cela, il faut renoncer à la nourriture européenne, à nos viandes et à nos conserves. La nourriture des indigènes, si misérable qu'elle paraisse, est bien mieux appropriée au climat. La soupe de colimaçons pimentée, les bananes bouillies, le gros pain de maïs, voilà les plats de résistance de la cusine africaine. Se défier de la graisse et des aliments gras est le premier précepte de la sagesse sous l'équateur.

» Quant aux dépenses, elles sont énormes. Partout où l'on passe, il faut payer. Chaque village considère le voyageur qui arrive comme une proie que la fortune lui envoie. On le pressure et le pille de toutes les façons : droits de passage, droits d'entrée, présents aux chefs, prix exagérés des vivres.

» La monnaie n'a aucune valeur en Afrique, et l'on y mourrait de faim avec une fortune en métal dans sa poche. Tout se fait par troc, et ce sont certaines marchandises qui aident aux échanges.

» Voici, à titre de curiosité, comment M. de Brazza employa les 5,000 francs qu'il consacra à l'achat de marchandises :

Étoffe indienne, Alsace, Rouen (bonne) .	3,500	mètres.
— — — (ordin.) .	8,300	—
Pagnes turquoises.	80	—
Ceintures rouges	70	—
Bonnets rouges.	320	—
Couteaux	595	douzaines.
Manchettes	100	—

Haches	50	douzaines.
Barettes (cuivres)	1,700	—
Bracelets creux (cuivre).	200	—
Neptune (cuivre)	80	—
Chaudrons (cuivre)	11	—
Fusils à pierre, à 2 coups avec dorures. .	2	—
— 1 coup —	10	—
Pierres à fusils.	3,800	—

» En outre, il se pourvut de plusieurs centaines de sonnettes, de grelots et de glaces.

» Un trait caractéristique des mœurs de ce pays:

» Quand on arrive dans un village, le marché s'établit aussitôt. Pour un couteau, tant de poulets; pour une glace, tant de farine de maïs; pour une sonnette et un grelot, tant de rations de soupe aux colimaçons ou tant de bananes bouillies. Puis le chef vient et demande tant de mètres d'étoffe pour laisser les voyageurs continuer leur chemin.

» Le mot *Neptune* aura lieu de surprendre dans l'énumération ci-dessus. Un neptune est un grand plat de cuivre qui ne sert et ne peut servir à rien. C'est un meuble de pure vanité. Quand un nègre est assez heureux pour avoir un neptune il le pend dans sa case. Plus un chef en a, plus il est riche.

» Il ne faut pas croire que ces voyages aient un intérêt purement scientifique. Il se fait au Gabon un commerce considérable et qui pourrait décupler par la découverte de nouvelles voies de communication avec l'intérieur et de nouveaux débouchés. L'ébène, le caoutchouc et l'ivoire sont les trois principaux articles d'exportation.

» Le commerce de l'ivoire est entretenu par les chasseurs indigènes qui font aux éléphants une guerre de destruction effroyable. Ces grands pachydermes disparaîtront rapidement.

» L'arbre dont on fait les bûches d'ébène croît en abondance dans tous les pays qui avoisinent l'Ogôoué.

» Les Pahouins qui habitent sur les bords du lac Azingo s'adonnent presque exclusivement à ce commerce, et, dans une seule année, le sénégalais Yousouf, agent de M. Walker, leur en a acheté plus de 100,000 bûches. On paie généralement l'ébène un prix très-modique; les sept bûches coûtent 5 francs en marchandises; ces marchandises sont la poudre, la guinée, les étoffes anglaises, les perles, le tabac, les barres

de cuivre, etc. Ce commerce de l'ébène est considéré comme avantageux, mais pas autant que celui du caoutchouc, la vraie richesse de ces pays, et qui s'exporte en quantités immenses.

» Le caoutchouc semble vraiment inépuisable, malgré les procédés destructeurs des Pahouins qui coupent les lianes au lieu de se contenter d'y faire des incisions pour en extraire le suc. Il est vendu par les indigènes, sous forme de boules, qui doivent avoir la grosseur du poing chacune, et valent *cinq francs* les cent boules ; on le paie avec toutes sortes de marchandises ; il revient à environ trente centimes la livre. . . .

» Telles sont les richesses de ce pays si remarquable par ses belles montagnes et ses vastes cours d'eau, de cette grande et fertile étendue de terrain parcourue par MM. de Brazza et Ballay qui ont franchi la région des cours supérieurs de l'*Ogôoué*, de l'*Alima* et de la *Licona*, et Dieu sait au prix de quelles fatigues, de quels nombreux périls !... Pendant trois ans et plus, semblables à nos missionnaires qu'animent toujours une foi vigoureuse et une charité ardente, ils n'ont pas laissé faiblir un seul instant leur courage, tant ils étaient pénétrés de la grandeur de leur tâche ! ils se sont montrés les intrépides pionniers de la science géographique ; ils ont rendu d'éminents services à la marine, à la France, en plantant notre drapeau sur ces terres lointaines.

» Concluons en disant qu'ils ont bien mérité de la Patrie, et que leurs noms inscrits sur le Livre d'or de l'Immortalité peut noblement se placer à côté de ceux des voyageurs illustres français et anglais qu'on appelle René Caillié, Samuel Baker, Speeke, Livingstone et Stanley.

» Notre département si riche, cependant, en souvenirs de gloire militaire, scientifique, littéraire, artistique, industrielle et commerciale, ne comptait pas encore d'illustration *géographique* exceptionnellement signalée. Estimons-nous heureux et fiers d'en rencontrer une bien précieuse dans la personne de notre cher docteur Noël Ballay.

» J'aurais dû finir plus tôt, et je me hâte de le faire, en laissant le champ libre à une voix plus savante, plus autorisée, et que vous allez entendre, j'en suis persuadé, avec un vif intérêt [1]. »

[1] M. Alexandre Bertrand, directeur du Musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, orateur désigné pour la conférence du 15 mai.

M. le Président laisse, immédiatement après, la parole à M. Alexandre Bertrand, qui commence sa conférence sur *la valeur historique des documents archéologiques*.

« Mesdames, Messieurs,

» Bien que la Société qui vous réunit aujourd'hui, soit autant littéraire et historique qu'archéologique, vous ne serez pas étonnés que le Directeur du musée de Saint-Germain vous parle uniquement d'archéologie.

» Je m'efforcerai d'ailleurs d'être, ici, aussi peu spécialiste que possible.

» En faisant de l'archéologie, j'ai, en effet, l'ambition de faire en même temps de l'histoire. J'espère vous montrer que les archéologues d'Eure-et-Loir en font aussi, et d'excellente même, quand ils relèvent et décrivent avec soin les *monuments mégalithiques* de cette vieille et noble contrée, le cœur de la *Gaule Celtique*.

» Les archéologues, croit-on volontiers, se livrent à un délassement honnête, mais stérile, au détriment de travaux plus utiles. Détrompez-vous : ces patients investigateurs dont le Ministre de l'Instruction publique, couronne tous les ans les travaux (vous en savez quelque chose) [1], font œuvre non seulement utile, mais patriotique. Ils tracent péniblement un sillon fécond, ils refont, je dirai plus, ils créent l'histoire de la Gaule qui, jusqu'ici, n'existait pas.

» L'Histoire chez nous, l'Histoire véritable s'appuyant sur des documents positifs et précis, commence très-tard et éclaire, tout d'abord, une partie bien restreinte de notre belle France.

» Le nom des Carnutes, si nous laissons de côté le récit de Tite-Live d'un caractère légendaire évident pour moi [2], apparaît pour la première fois dans les Commentaires de César, 50 ans environ avant notre ère.

» Antérieurement à l'entrée de César en Gaule, ni les Grecs, ni les Romains ne connaissaient le pays Chartrain, cette terre sacrée où les Druides *se réunissaient chaque année, en un*

[1] La Société d'Eure-et-Loir a déjà reçu trois grandes médailles, une entre autres en 1878.

[2] Tite-Live, d'ailleurs, était contemporain de César et plus jeune que lui.

lieu consacré regardé comme le centre de toute la Gaule. « Hi » certo anni tempore in fænibus Carnutum, qui regio totius » Galliæ media habetur, considunt loco consecrato[1]. »

» Soixante-quinze ans avant César, ce centre de la Gaule le grand historien Polybe[2] le plaçait encore à Narbonne. Les terres qui touchaient à la mer intérieure, c'est-à-dire à l'Océan et à la Manche, n'avaient point encore de nom commun, c'est lui qui nous l'apprend. « La découverte, dit-il, en est toute ré» cente: Ces pays sont habités par une nuée de barbares. » Vous étiez, Messieurs, au nombre de ces barbares.

» Polybe insiste sur ces faits. « Tout l'espace qui s'étend vers » le nord, au-dessus d'une ligne joignant l'Aude aux embou» chures du Tanaïs (le Don), nous est inconnu. Ceux qui » parlent de ces régions ou en écrivent n'en savent pas plus » que nous-mêmes et ne font que débiter des fables. Nous » croyons devoir le déclarer. »

» Les comptoirs Phéniciens, puis Phocéens, établis à Marseille et sur divers points de nos côtes méridionales avaient eu très-peu d'influence sur l'étendue de nos connaissances au nord des Cévennes : « si les dangers sur mer étaient grands et nom» breux, dit ailleurs Polybe[3], sur terre ils l'étaient encore » davantage. » Vous ne vous en étonnerez pas : Vous savez avec quelle difficulté nous pénétrons, même aujourd'hui, dans les contrées non ouvertes à la civilisation.

» La fondation de la colonie d'Aix en 123, par C. Sextius Calvinus, après la défaite des Salyens, eût pu être le début d'une ère nouvelle. Mais au moment où le mouvement d'exploration allait commencer, fond sur la *province Romaine* la terrible invasion des Cimbres et des Teutons (101-102 av. J.-C.) Le moment n'était pas propice pour pénétrer dans l'intérieur du pays.

» Un seul écrivain, un philosophe stoïcien, Posidonius paraît avoir eu la curiosité de connaître de plus près les Gaulois. Mais pas plus que les savants marseillais, il ne dépassa les Cévennes. Ce qu'il dit de la Gaule septentrionale est le résultat d'informations prises dans les Alpes ou dans le midi, dans la *Narbonnaise* :

[1] Cæs. B. G. VI, XIII.
[2] Polyb., III, 37, 38.
[3] Polyb., III, 58.

» Nous pouvons donc répéter ici, ce que nous disions, il y a un an, à la Sorbonne, devant les membres de l'association de France.

« César est le premier qui nous ait donné sur l'intérieur de » la Gaule transalpine des renseignements dignes de foi; des » renseignements scientifiques. La Gaule des temps antérieurs » nous est *scientifiquement* complétement inconnue. »

» Nous avons de ce fait un témoignage *contemporain* décisif.

» Cicéron, avant que les officiers de l'armée de César et en particulier son frère Quintus lui eussent envoyé des nouvelles de Gaule, était d'une complète ignorance touchant la géographie de ce pays. « Où est situé le pays des Nerviens, écrit-il » à Quintus, je n'en sais absolument rien? »

» Nous lisons d'un autre côté dans son traité sur les *Provinces consulaires :*

« C'est pour la première fois qu'on ose attaquer les Gaulois » chez eux. Jusqu'ici on se contentait de les repousser. Ces » contrées *qu'aucun récit, aucun livre, aucune histoire* n'a» vaient fait connaître, *dont on ignorait même le nom*, notre » général, nos légions, nos armes, les ont traversées. *Nous » n'occupions qu'un sentier de la Gaule*, le reste était au pou» voir de tribus féroces et belliqueuses... César a reculé notre » Empire jusqu'aux limites de ces pays barbares. »

» Je pourrais multiplier ces citations. Les aveux de Polybe et de Cicéron vous suffisent, je suppose.

» Toutefois, entendons-nous bien.

» Si à Rome et à Athènes, cinquante ans avant notre ère, on ne connaissait rien de l'intérieur de la Gaule, de *notre Gaule*, si même à Marseille on n'était pas beaucoup plus instruit de ce qui se passait au nord de Lyon [1] et des Cévennes, ai-je besoin d'ajouter que la même assertion ne saurait s'appliquer aux Gaulois pris d'une manière générale? La distinction est indispensable. Aucun explorateur sans doute, n'avait pénétré au cœur de la Gaule dans un but de recherches scientifiques, mais depuis plus de *deux cents ans* déjà au temps de Polybe, [2] des Gaulois avaient tantôt traversé les Alpes, tantôt remonté le Danube et passé les Balkans en envahisseurs, tandis que

[1] Condate.

[2] Polybe est mort 125 ans avant notre ère.

d'autres tribus de même race, entraient à titre de mercenaires dans les armées des Carthaginois, des tyrans de Sicile et des satrapes d'Asie [1].

» Ces bandes guerrières qui avaient effrayé le monde ancien nous ont été décrites à plusieurs reprises. Bien plus : plusieurs tribus gauloises s'étaient momentanément établies au sud des Alpes, dans cette Cisalpine qui avant toute autre contrée porta le nom de *Gallia*.

» Les Histoires de Polybe sont remplies de détails sur ces Gaulois batailleurs et sur les populations de la Haute Italie auxquelles ils se trouvaient associés.

» Mais d'où partaient, de quel point précis de l'horizon venaient ces terribles ennemis de Rome? Les anciens ne le savaient pas. Ils savaient seulement qu'ils venaient du nord des Alpes et se distinguaient par des traits physiques caractérisés qui ne permettaient pas de les confondre avec les populations antérieurement connues. Les expressions « d'*hommes nouveaux*, » de « *guerriers aux armes inconnues*, » d'aventuriers « *venus des extrémités les plus septentrionales de la terre*, » se rencontrent à plusieurs reprises dans leurs récits.

» Ce sont là des expressions bien vagues, bien générales, peu géographiques, et prêtant, comme elles l'ont fait, à d'interminables discussions.

» La tradition gauloise ne semble pas avoir été beaucoup plus explicite. Les Druides n'écrivaient pas, leur enseignement était oral et paraît avoir été très-réservé sur la question des origines gauloises. *Les Druides*, écrit Timagènes, *rapportent qu'une partie de la population des Gaules est indigène et que l'autre est venue des îles lointaines et des contrées transrhénanes.* « Ab insulis extremis et tractibus transrhenanis. »

» Cette pénurie de renseignements sur toute la période de notre histoire *intérieure* qui a précédé la conquête romaine impose deux devoirs à ceux qui ont la volonté de faire de la science.

» 1° Une grande réserve dans l'application qu'ils seraient tentés de faire à des temps plus anciens des renseignements transmis par César et ses contemporains.

» 2° La recherche opiniâtre de documents d'un autre ordre propres à nous apporter la lumière qui nous manque.

[1] Les auteurs grecs appellent les uns *Celtes*, les autres *Galates*.

Ces documents, Messieurs, existent. Ce sont les documents archéologiques.

» Le but de cette conférence est de vous en faire comprendre la valeur.

» Les Italiens disent que l'archéologie est la *science des tombeaux*. L'étude des sépultures de la Gaule, va nous livrer, en effet, les secrets du passé. A défaut des historiens nous interrogerons les morts.

» A l'appel des archéologues, les vieilles populations se lèvent de leur tombe pour nous instruire. Vous allez voir quelle est l'éloquence de ce muet enseignement.

» Des sépultures de deux ordres se signalent à notre attention : Les *Dolmens* et les *Tumulus*.

» Je parlerai d'abord des dolmens et allées couvertes, puis des tumulus[1].

» Vous savez que les dolmens et allées couvertes ne sont point des autels, comme on le croyait autrefois; sauf de rares exceptions ce sont des tombeaux : Tombeaux de chefs; tombeaux de famille; tombeaux de tribus; 55 de ces monuments, si je ne me trompe, existent encore dans le département d'Eure-et-Loir. Ils sont répartis entre 39 communes. Soixante-sept autres départements, onze cents communes jouissent en France du même privilége.

» Le nombre des tumulus[2] est infiniment plus grand. Le seul département du Doubs en compte plusieurs milliers.

» Nous devons d'autant plus étudier ces monuments séparément que les tumulus et les dolmens ne sont point sur notre sol confondus et mêlés dans la même contrée.

» Veuillez jeter les yeux sur la carte de la Gaule exposée à vos regards[3], fixez votre attention sur les teintes rouges. Ces teintes représentent les départements où a été constatée l'existence des dolmens et allées couvertes. L'intensité des teintes y indique le nombre relatif des monuments.

» Considérez maintenant les teintes vertes. Ces teintes vertes représentent la région des tumulus.

[1] Je néglige à dessein, pour ne pas compliquer la question, les sépultures d'un autre mode.

[2] Il s'agit de tumulus ne recouvrant pas de chambres mégalithiques.

[3] Plusieurs exemplaires de cette carte ont été laissés à la Société.

» Si vous tirez une ligne de Marseille à Bruxelles, en passant par Dijon, vous avez à très-peu près la limite des deux séries. A l'ouest les dolmens dominent dans une proportion énorme. A l'est les tumulus règnent sans partage.

» Cette distribution nettement tranchée, dans sa généralité, de monuments si divers de forme, quoique ayant même destination, n'est pas évidemment l'effet du hasard. Nous y saisissons l'indice certain de populations différentes, différentes d'habitudes et de mœurs, probablement d'origine.

» Je ne vous décrirai pas ce que c'est qu'un dolmen. Dans ce pays tout le monde le sait.

» Sous ces blocs péniblement dressés en forme de chambre, reposent, nous l'avons dit (quand les monuments n'ont pas été violés) les dépouilles mortelles de nos ancêtres : des corps accroupis ou allongés, plus souvent accroupis. Près de la tête du squelette, à ses pieds, autour de lui, gisent des poteries faites à la main, des silex taillés, des pointes de flèches, des haches en pierre polie, souvent en pierres très-dures, difficiles à travailler, quelquefois en pierres précieuses, en *jadéite* sinon en jade *oriental*. Des colliers de perles où figurent des perles de callaïs, espèce de turquoise, et des perles d'ambre, s'y rencontrent également.

» Au milieu des objets de pierre se montrent quelquefois, mais rarement, très-rarement, des objets de bronze et d'or. Nous sommes en présence d'une civilisation *funéraire* méritant véritablement le nom de civilisation de la pierre.

» J'emploie le terme de civilisation avec intention. Quoique les populations qui ont élevé les dolmens eussent à leur disposition très-peu d'outils et d'armes en métal, elles étaient loin de mériter le nom de sauvages. Non-seulement la taille et le polissage des minéraux, tels que nous les trouvons pratiqués à cette époque, indiquent un art avancé, mais l'érection de monuments funéraires tels que les dolmens du Morbihan et du Finistère, a dû exiger un déploiement de forces, une union d'efforts, vraiment extraordinaires. L'exploration de ces monuments laisse l'impression qu'ils appartiennent à une organisation sociale déjà forte. La science du commandement chez les chefs, l'habitude d'obéir et de travailler avec discipline chez les sujets ou les esclaves devaient être alors des qualités communes. Un sentiment religieux profond animait certai-

nement une Société capable de tels sacrifices, pour honorer ses morts.

Ces indices de l'état social auquel étaient arrivées, dès cette époque reculée, nos populations de l'ouest sont confirmés et éclairés par l'étude de monuments d'un autre ordre non moins précieux pour nous. Je veux parler des *oppida* et des *habitations lacustres*.

» Je me bornerai, ici, faute de temps, à dire un mot des *habitations lacustres*.

» En 1854, les eaux du lac de Zurich ayant considérablement baissé, de nombreux pilotis, de nombreux pieux furent mis à découvert. Au milieu de ces pilotis gisaient dans le sable des instruments et armes de pierre, des poteries, des ustensiles et outils en os et en corne. Le Dr Keller, président de la Société des antiquaires de Zurich, reconnut que ces pilotis étaient le soubassement d'antiques cabanes formant, à quelque distance de la rive, de petits villages. D'autres pilotis furent bientôt signalés dans les lacs de Constance, de Neuchâtel, de Bienne et plusieurs autres[1]. Les objets de pierre et d'os qui se rencontrent en abondance dans ces stations sont identiques à ceux qui constituent le mobilier funéraire des dolmens. — L'état social des deux côtés est évidemment le même.

» Or, dans ces *stations lacustres*, à côté des haches de pierre emmanchées, comme celles des dolmens et par les mêmes procédés, dans la même couche de vase, *la couche archéologique*, comme disent les antiquaires suisses, reposent de nombreux ossements d'animaux, compagnons de la population des cabanes, des végétaux à demi carbonisés, des graines, des étoffes. Ces végétaux, ces graines, ces étoffes, nous apprennent que les hommes de la *pierre polie* en Gaule, entretenaient autour d'eux le *chien*, le *cheval*, le *porc*, le *mouton*, la *chèvre*, le *bœuf*, c'est-à-dire les principaux animaux domestiques; qu'ils chassaient le *chevreuil*, le *daim*, le *cerf*, le *sanglier*, le *renard*, le *bouquetin*.

» Les vases en terre, tombés au fond des lacs à cette époque, contiennent, les uns du *froment*, de *l'orge*, de *l'avoine*, des *pois* et des *lentilles*; les autres des *cerises*, des *pommes*, des

[1] Une partie de ces stations contiennent des objets de bronze, nous ne parlons, ici, que des stations où la pierre domine.

graines de *fraise* et de *framboise :* on cultivait donc la terre autour des lacs; on se livrait à l'élevage des bestiaux; on était, comme je l'ai dit, bien au-dessus de l'état sauvage.

» Réunissons en faisceau ces renseignements divers, nous aurons les éléments d'un tableau animé, représentant un état social supérieur à celui de toutes les populations sauvages connues.

» Un groupe de tribus élevant en l'honneur de ses morts des monuments religieux, comme ceux de Locmariaker, de Plouharnel et de Gawr'inis; dressant des pierres de souvenir comme les alignements de Carnac, qui jadis avaient trois kilomètres de long; bâtissant sur les lacs de solides villages, dont les pilotis sont encore en place; tissant des étoffes de lin et d'écorce; possédant l'orge, le blé, l'avoine, les animaux domestiques; des hommes qui étaient à la fois chasseurs, pasteurs, et laboureurs, méritent assurément une place honorable dans l'histoire de la civilisation.

» J'ajouterai que pénétrer, malgré elles, chez des populations ainsi organisées, dut être longtemps un jeu dangereux.

» En résumé l'archéologie, même privée du secours des textes, permet d'affirmer *qu'un groupe nombreux de populations civilisées dans une certaine mesure, bien que ne travaillant pas les métaux, a occupé la Gaule à une époque reculée, antérieure aux premiers documents écrits relatifs à notre patrie.* — Ce groupe a développé sa civilisation spécialement dans l'ouest du pays.

» Passons aux tumulus.

» Les teintes vertes représentent la région des tumulus. Les deux zones ne diffèrent pas seulement par leur situation géographique : elles diffèrent non moins nettement, par le caractère des monuments et des civilisations qu'elles représentent.

» La construction intérieure des tumulus n'est plus mégalithique. Le mobilier funéraire y est d'une tout autre nature que celui des dolmens. La hache de pierre polie, les colliers de callaïs ont disparu. A la place nous trouvons des épées en bronze et en fer; des ceintures ou plastrons en bronze; des vases en bronze; des débris de bouclier de bronze ou de bois garnis de bronze ou de fer; quelques casques; des colliers en or, en bronze ou en fer; des bracelets et des anneaux de jambe

également en fer, en bronze et en or; des épingles à cheveux et à vêtements; des débris de chars, quelquefois richement ornés.

» Les dolmens nous ont révélé l'état de la Gaule avant l'introduction des métaux èt durant l'époque de transition qui a séparé l'état ancien de l'état nouveau, la période de lutte entre la pierre et les métaux; avec les tumulus, nous sommes en pleine civilisation *indo-européenne*.

» Les anciens, comme je vous l'ai dit, n'ont eu aucune notion de la civilisation des dolmens : La civilisation des tumulus offre, au contraire, l'occasion de nombreux rapprochements avec les monuments et les textes classiques d'époques parfaitement connues. Elle peut dans bien des cas leur servir de commentaire.

» En passant d'une zone à l'autre nous traversons deux mondes différents.

» Avec les dolmens, nous nous trouvions au sein d'une civilisation *extra-historique*, ce qui ne veut pas dire *pré-historique* dans le sens de : antérieur à toute histoire; avec les tumulus nous touchons par mille points aux antiques civilisations de l'Assyrie, de l'Asie mineure, de la Grèce, de l'Etrurie.

» A un moment donné, qu'il n'est déjà plus impossible de préciser, les deux civilisations, la vieille civilisation de la pierre, civilisation indigène, et la civilisation orientale des métaux, se sont rencontrées, heurtées sur notre sol suivant la ligne rouge indiquée par notre carte.

» Considérés dans leur généralité, ces faits ne sont plus contestables. J'ajouterai : Ils ne sont plus contestés. Or, ces faits, avant que l'archéologie nous en eût démontré la réalité, nous ne les soupçonnions même pas. Les archéologues doivent donc être fiers de ces résultats, tous les archéologues, petits et grands, si je puis m'exprimer ainsi; car vous le voyez, ces importants résultats sont obtenus par un jeu de pièces de marqueterie d'origine très-différente, qui viennent, pour ainsi dire d'eux-mêmes, peu à peu prendre la place que la nature des faits leur a marquée d'avance.

» Telle de ces pièces qui isolée paraît sans importance prend tout-à-coup dans l'ensemble une grande valeur. Dans cet ordre de recherches rien n'est insignifiant. Le plus petit

débris de vase, le plus petit fragment de métal donne souvent un renseignement précieux, constitue une *découverte*, une *découverte* la joie des archéologues !

» Il y a trois ou quatre ans les travaux d'un chemin de fer éventraient un tumulus, voisin de Spire dans la Bavière rhénane (rive gauche du Rhin), en *Gaule* par conséquent, sinon en France. Un tesson, un fragment de vase de poterie fine à couverte noire ornée de palmettes jaunes, fragment informe pour le vulgaire, était recueilli, avec d'autres objets de plus agréable aspect, au musée de Spire.

» Ce tesson, l'année suivante, était mis sous les yeux de l'éminent Directeur du musée *Central Germanique* de Mayence, le docteur L. Lendenschmit, qui avec sa merveilleuse habileté reconstituait le vase. J'en mets sous vos yeux une gravure en chromo-lithographie. Cette gravure tombe sous les yeux de M. le baron de Witte, membre de l'Institut de France, l'aimable savant que plusieurs d'entre vous connaissent, l'homme d'Europe qui connaît le mieux la céramique antique. M. de Witte n'hésite pas. Il reconnaît dans ce vase un vase étrusque d'époque connue. Ce simple fragment devient le sujet d'un mémoire lu à la Société des Antiquaires de France. Le tumulus y est daté par ce seul objet. La sépulture remonte à la fin du quatrième siècle ou au commencement du troisième siècle avant notre ère : *l'âge héroïque* de la nation gauloise. Un Gaulois qui a passé les Alpes et pris part à quelque expédition contre les Etrusques ou contre Rome a, sans doute, rapporté ce vase d'Italie.

» Je ne plaisante pas, Messieurs, et je vais le prouver.

» Le tumulus de *Rodenbach* fait partie de cette nombreuse série de tumulus dont la trainée s'étend en longues bandes le long des Vosges et du Jura[1], couvre une partie de la Suisse, puis se retrouvent plus abondants encore sur les deux rives du Rhin, dans les provinces rhénanes, le Palatinat Bavarois, la Hesse, le Wurtemberg, la Bavière, le pays de Bade et cette petite principauté de Sigmaringen, qui a fourni à elle seule de quoi remplir tout un musée. — Ces tumulus, ces sépultures forment un tout appartenant, sinon à une même date, du moins à une même période.

[1] De Haguenau à Cormoz (Ain).

» Or, que contiennent ces tumulus sur l'une et l'autre rive du Rhin, outre quelques rares vases de terre, analogues à celui de Rodenbach[1]? De grandes et petites épées *de fer*, d'un type original, des colliers ou *torques* en bronze et en or, quelquefois, mais très-rarement, en fer; des bracelets en or, en bronze et en fer; des débris de boucliers à umbo d'une forme particulière, des ceintures de bronze, des rasoirs, des roues et autres débris du char de bataille: tout l'attirail, en un mot, d'un homme de guerre. Sur l'épaule ou sur la poitrine du mort est la fibule ou épingle qui retenait son vêtement. — Les soldats et les chefs étaient, à cette époque, inhumés avec ce qu'ils avaient de plus riche, Nous les trouvons dans la tombe tels qu'ils se présentaient à l'ennemi un jour de bataille.

» Les auteurs anciens, Polybe, Tite-Live, Diodore, Plutarque nous ont décrit à plusieurs reprises les compagnons de Brennus, de Concolitanus, d'Anéroeste, les vaincus de la désastreuse bataille de Telamon[2]. Que trouvons-nous dans ces historiens relativement aux caractères distinctifs de l'armement, du costume et du mobilier gaulois?

» Les Gaulois, à l'époque où ils descendaient armés en Italie, avaient pour armes offensives, tout d'abord, la longue épée de fer, à pointe mousse, frappant de taille et non d'estoc, un peu plus tard, la petite épée ibérique à pointe aiguë; pour arme défensive, le bouclier oblong, en bois ou en cuir, à umbo de fer ou de bronze.

» Les chefs, dans le principe, combattaient sur des chars. Le *torques*, torques d'or pour les chefs, était leur principale décoration, ce *torques* auquel Manlius *Torquatus* emprunta son surnom 360 ans avant Jésus-Christ.

» La pièce principale du costume, la pièce originale, était le *Sagum*, espèce de grand plaid écossais (non de blouse) s'attachant sur l'épaule ou sur la poitrine et servant au besoin de bouclier ou de couverture.

» La vaisselle des Gaulois, à l'époque de leurs grandes expéditions, était en bronze. — Polybe le dit expressément. Après la défaite des Boiens, les Romains remplirent leurs chariots de

[1] On en compte cinq pour le moment entiers ou fractionnés.

[2] 220 av. J.-C.

vases de ce métal[1]. Ces vases figurèrent dans la marche triomphale du Consul.

» Comme signe de noblesse, une partie des Gaulois se rasait, ne portant que la moustache.

» Peut-on trouver une plus entière concordance entre les monuments et les textes? Tout l'attirail militaire décrit par les historiens ou figuré sur les monuments se retrouve dans nos tumulus.

» Les tumulus, la majorité des tumulus de l'Est, pour être plus exact, sont donc des tumulus gaulois.

» J'ai ajouté qu'un grand nombre de ces tumulus pouvaient être approximativement datés. J'ai promis de vous le prouver.

» Les rites funéraires de nos ancêtres voulaient, vous le savez, que le mort emportât dans l'autre monde tout ce qu'il avait possédé de plus cher ici-bas. La femme préférée était immolée sur la tombe du chef. On immolait aussi quelques-uns de ses serviteurs les plus fidèles.

» Les Gaulois qui avaient fait les expéditions de Rome et de Delphes, ces mercenaires toujours prêts à entrer en campagne, moyennant salaire, ces fameux *Gœsates*[2] aux colliers d'or, durent rapporter bien des dépouilles des pays lointains où ils guerroyaient. Quelques-unes de ces dépouilles furent vraisemblablement déposées auprès d'eux dans la tombe.

» Or, un vase, un bijou étrusque se distingue facilement au milieu de l'originale grossièreté de l'art gaulois.

» Si nous trouvions dans les tumulus une série de vases, de bijoux étrusques, si ces bijoux, ces vases étaient du quatrième ou du troisième siècle avant notre ère (les bijoux étrusques se datent facilement par le style), le problème serait résolu.

» C'est ce qui est arrivé.

» Nous possédons, non pas seulement un ou plusieurs tessons de vases comme celui de *Rodenbach* dont je vous ai parlé, mais tout un ensemble de bijoux et de vases en bronze du plus beau travail, tels que les pays barbares n'en ont jamais produits[3].

» Les bracelets et la bague en or des tumulus de Rodenbach,

[1] Tite-Liv., XXXVI, 40. *Vasa œnea Gallica*, av. J.-C. 191.

[2] Ce nom, dit Polybe, veut dire *qui sert pour de l'argent*.

[3] Je parle de vases recueillis dans les tumulus à *épées de fer*.

un vase en bronze du tumulus de Durckheim donnent une idée de cet art original[1].

» Quand nous déclarons que ces bijoux, que ces vases sont étrusques, nous n'avons pas seulement pour nous l'opinion motivée des hommes les plus compétents; certains faits, certains rapprochements parlent d'eux-mêmes.

» Le vase du tumulus de Durckheim[2], par exemple, était supporté par un élégant trépied de bronze si semblable à l'un des trépieds de bronze du musée étrusque du Vatican, que les pièces de l'un s'appliquent à l'autre, et qu'ils ont servi à se compléter mutuellement[3].

» Le mascaron d'un autre vase, le vase de Grœckwyll, près Berne, représente la *Diane ailée* de Clusium, cette première ville étrusque prise et saccagée par les Gaulois en 391. Le style du vase répond parfaitement à cette date.

» Vous direz donc avec moi: Les populations des tumulus de la rive droite et de la rive gauche du Rhin, populations situées dans les *plaines et les vallées continuant le versant nord des Alpes,* comme le dit Polybe en parlant de l'habitat des populations *transalpines*, sont celles qui, au IIIe ou IVe siècle avant notre ère, ont fait trembler la Grèce et Rome.

» L'intérêt de pareilles recherches ne peut vous échapper. Mais, peut-être, n'en comprenez-vous pas encore toute la portée.

« Les sociétés humaines, écrivait en 1840 notre grand his-
» torien, Augustin Thierry, ne vivent pas uniquement dans le
» présent. Il leur importe de savoir d'où elles viennent pour
» qu'elles puissent voir où elles vont. D'où venons-nous, où
» allons-nous? Ces deux grandes questions, le passé et l'avenir
» politiques, nous préoccupent plus que jamais. »

» Cette préoccupation légitime n'a certes pas diminué, elle a augmenté de nos jours.

» De ces deux questions, la première est tout entière du domaine de l'archéologie. D'où venons-nous? De quels éléments divers se compose la nation française? Quelle est la nature

[1] Les photographies de ces objets ont été exposées dans la salle des Conférences.

[2] Durckheim près Spire.

[3] Sorti également d'un tumulus. — Voir le moulage au musée de Saint-Germain.

et la part numérique de chacun de ces éléments? Voilà ce que les archéologues sont en voie de faire connaître avec certitude.

» Veuillez jeter les yeux sur la carte de l'Europe exposée dans la salle et sur les petites cartes qui en sont la réduction [1]. Nous y avons marqué l'étendue géographique et la distribution des deux séries de monuments hors de France. L'intérêt de nos deux zones françaises grandit singulièrement du fait de leur prolongement au dehors, dans le Nord et dans l'Est.

» Les monuments mégalithiques (teintes rouges), s'étendent, en effet, à toutes les contrées du Nord. L'Irlande, l'Angleterre, l'Ecosse, le Danemark, la Suède et les côtes méridionales de la Baltique en possèdent un grand nombre. C'est même dans le Nord, que les monuments de ce genre ont d'abord été étudiés.

» Les tumulus (teintes vertes), les tumulus analogues à ceux de France occupent à l'Est, mais plus au Sud, de l'autre côté du Rhin, une partie de l'antique Germanie, où n'a jamais été signalé aucun monument mégalithique.

» Les deux zones hors de France, comme en France, restent donc distinctes. La civilisation des dolmens conserve l'aspect d'une civilisation des extrémités de la terre, ainsi qu'auraient dit les anciens. *Extremique hominum Morini* (Virgile). La civilisation du fer, telle que les teintes vertes la dessinent, apparaît comme un coin enfoncé au cœur de l'Europe entre la civilisation du Nord, analogue à la civilisation de l'Ouest, ou plutôt de l'extrême Ouest, et la civilisation greco-tyrrhénienne des contrées méridionales, civilisation plus complète et destinée à tout envahir et à tout absorber après César.

» La voie des grandes invasions indo-européennes vers les contrées du Nord-Ouest nous est ainsi tracée. La voie principale, la grande voie, est la vallée du Danube.

» Les premiers groupes indo-européens ayant eu sur la civilisation de la Gaule une influence sérieuse, prépondérante, générale, ne sont ni les Grecs de Marseille, ni les Etrusques d'Italie, mais les Celtes ou Galates, les *Gaulois*, dont l'action débuta par une conquête, comme plus tard firent les Francs.

» L'archéologie nous montre, de plus, que l'influence de ces premiers conquérants de la Gaule, venus des contrées

[1] Plusieurs de ces petites cartes ont été laissées au Président de la Société.

transrhénanes « *e tractibus transrhenanis* », comme disaient les Druides, s'exerça de deux manières différentes :

» 1° Par une prise de possession immédiate et entière du sol dans les contrées orientales du pays ;

» 2° Par une action lente et pénétrante, si je puis dire, de leurs usages et de leurs mœurs dans les contrées de l'Ouest qu'ils gouvernaient sans doute, mais sans s'y être établis en grand nombre.

» Devant cette invasion, la population indigène se retira de plus en plus à l'Ouest.

» Nous avons quelque raison de croire que le grand développement de la civilisation mégalithique, en Gaule, coïncide avec l'époque de ce refoulement des populations à l'Ouest de la Seine et de la Loire.

» Cette civilisation se développa surtout sur le bord de la mer, dans la presqu'île armoricaine, et en Vendée; puis dans les contrées montagneuses où elle chercha son dernier refuge, en Auvergne, dans le Quercy et le Gévaudan.

» Reportez-vous par la pensée au VI[e] ou VII[e] siècle avant notre ère, à l'époque où les Phocéens venaient fonder Marseille, vous vous trouverez en présence de deux groupes ethniques distincts, différents de mœurs et d'origine : les vainqueurs et les vaincus : des populations armées et exclusivement militaires, d'un côté ; des populations agricoles et pastorales de l'autre.

» Quels ont été, pendant cinq siècles, les rapports de ces populations entre elles ? Nous l'ignorons. Nous savons seulement qu'à l'époque de César la fusion s'était faite politiquement entre ces deux éléments si opposés sous l'action combinée des chefs militaires, les *Equites*, et des chefs religieux, les *Druides*. Mais les conséquences de la conquête se faisaient encore durement sentir. Les *Equites* et les *Druides* comptaient seuls dans l'État. Le reste de la nation était dans une condition voisine de l'esclavage. *Plebs pæne servorum habetur loco;* expressions de César, bien éloquentes dans leur concision et dont vous devez mieux comprendre maintenant la valeur.

» Cette fusion relativement rapide d'éléments ethniques originairement ennemis ne doit pas vous étonner. L'histoire montre que ce n'est pas là un fait isolé. Il ne s'est pas passé autre chose après la conquête franque.

» Ouvrez Augustin Thierry [1].

« Lorsque le mélange des différentes races d'hommes que » les invasions [2] avaient mis en présence sur le sol de la Gaule » fut accompli et eut formé de *nouveaux peuples* et des idiomes » nouveaux, lorsqu'il y eut un royaume de France et une » nation française, quelle idée cette nation se fit-elle d'abord » de son origine? *Si l'on se place au XII[e] siècle* (six ou sept » siècles après les invasions), et qu'on interroge la littérature » de cette époque, on verra que toute tradition de la diversité » des éléments nationaux, de la distinction primitive des » conquérants et des vaincus, des Francs et des Gallo-romains » avait alors disparu. »

» On ne s'étonnera donc pas que six ou sept siècles après l'invasion *gauloise*, lorsque César entra en Gaule, le même phénomène de fusion des races se fût produit, et que pour retrouver les deux éléments primitifs dont nous venons de parler, il ait été nécessaire que l'archéologie vînt au secours de l'histoire.

» Nous savons, maintenant, qu'antérieurement à l'époque où les historiens grecs et latins s'occupèrent de nos pères, deux races étaient déjà fondues dans l'unité apparente de la nationalité gauloise. Il y avait déjà en Gaule des vainqueurs et des vaincus, des seigneurs et des serfs, des oppresseurs et des opprimés.

» Les seigneurs étaient alors les Gaulois; le peuple asservi n'avait pas de nom. Il est resté *innommé*. L'alliance habilement combinée de l'aristocratie militaire et des Druides maintenait cet état de choses consacré par le temps et la religion.

» Le principal effet de la conquête romaine fut d'abattre et de détruire la puissance de cette aristocratie gauloise, de ruiner et de disperser les colléges des Druides.

» Le peuple, cette vieille race indigène, à demi-esclave, *servorum loco,* ce peuple qui labourait et exerçait tous les métiers au profit de ses maîtres put, enfin, respirer, et sous l'équitable protection des lois romaines, avoir sa place au soleil.

» Voilà pourquoi la Gaule se soumit si facilement.

[1] *Considérations sur l'histoire de France*, p. 312.

[2] Invasion du V[e] siècle après J.-C.

» Un effectif de quatre ou cinq légions permanentes, c'est-à-dire de quelques milliers de légionnaires, et encore presque tous campés sur le Rhin et en grande partie recrutés dans le pays même, suffirent, pendant trois siècles, à maintenir la tranquillité et à étouffer les révoltes.

» Cette grande révolution sociale du commencement de notre ère, l'archéologie commence à en retrouver, aujourd'hui, les traces sensibles. C'est un nouveau service qu'elle rendra à l'histoire.

En sortant des salles gauloises, au musée de Saint-Germain, salle des tumulus, salle des cimetières pré-romains, remplis d'armes de toutes sortes, d'épées, de lances, de boucliers brisés, de casques, de débris de chars de combat, témoins irrécusables de la vie militaire et agitée des Gaulois au temps de l'indépendance; après avoir traversé la salle des *Légions romaines*, gardiennes des frontières, nous entrons dans des salles d'un aspect tout différent et plus paisible.

» Nous sommes en présence d'autels, d'ex-voto, mais surtout de stèles funéraires élevées en mémoire des citoyens habitant les villes fondées sous la protection des Empereurs : Lugdunum (Lyon), Augustodunum (Autun), Augusta Suessionum (Soissons), Augusta Trevirorum (Trèves), Augustonemetum (Clermont), Augustum (Aoste), Augustoritum (Limoges), Cœsarodunum (Tours), Cœsaromagus (Beauvais), Colonia Augusta (Cologne), Juliomagus (Angers), et toutes celles que je ne nomme pas et qui furent ou fondées ou restaurées sous la même influence, Aventicum (Avenches), Burdigala (Bordeaux), Durocortorum (Reims), Agedincum (Sens), Autessiodurum (Auxerre), Andematunum (Langres), Genabum (Orléans), Rotomagus (Rouen), etc.

» Que rappellent ces monuments élevés par la piété filiale ou la reconnaissance des cités? Le *Cursus honorum* du mort comme à Rome? Non pas, mais que celui-ci faisait le commerce sur la Saône *Nauta Araricus*, qu'un autre était marchand de lard, *Negociator lardarius* (il élevait probablement des porcs); celui-là tient les comestibles, *Negociator artis macellariœ*, homme très-probe, ajoute l'épitaphe, *homo probissimus*. Un quatrième est pédagogue, *artis grammatices doctor;* son épitaphe est en vers. Un cinquième était intendant d'un domaine rural, *actor fundi*. Puis viennent des marchands de vin, *Negociatores*

vinarii, corporation puissante qui avait à l'amphithéâtre de Nîmes quarante places réservées ; des orfèvres, *Statuarii argentarii;* un armateur, *Naviclarius marinus;* un marchand de saies, *Sagarius;* un fabricant de toiles, probablement de toiles à voiles, *Lentarius;* un potier, etc.

» Ces inscriptions sont en beaux caractères du premier ou du second siècle. Le portrait du défunt, de sa femme, de ses enfants, de quelque affranchi, est souvent sculpté sur la stèle. Les attributs de sa profession sont soigneusement reproduits. Ce sont ses titres de noblesse.

» Nous reconnaissons à leurs insignes, bien que les inscriptions manquent: un architecte, un entrepreneur de messageries, un foulon, un marchand de drap, un tailleur, un tonnelier, un chaudronnier, un sabotier, un forgeron, un peintre en bâtiment, un marchand d'oiseaux, un brasseur ou cabaretier, la *chope* à la main.

» Ces métiers étaient organisés en corporations. Ces corporations avaient leurs dignitaires, et ces dignités professionnelles conduisaient parfois à de plus grands honneurs. Le *Naviclarius marinus* était devenu *Sevir-Augustal.* Un tribun de la première légion, Procurateur de la Narbonnaise, s'honorait d'être patron des Naviculaires d'Arles.

» Quelques-unes de ces sépultures sont élevées aux frais des cités reconnaissantes. La tombe du bijoutier est due à la munificence de la colonie de Lyon.

» Nous nous trouvons ainsi transportés au sein même de cette nouvelle société, si peu semblable à la société aristocratique des Luernius, des Orgetorix et des Divitiacus.

» Je n'ai pas besoin de vous rappeler le faste de ce Luernius, roi des Arvernes, père de l'infortuné Bituitus, qui, du haut de son char plaqué d'argent massif, parcourait les campagnes en répandant l'or à pleines mains. Les bardes chantaient que « *l'or naissait sous les pas de ses coursiers.* »

» Vous avez tous présents à l'esprit les dix mille clients d'Orgétorix.

» L'étude des inscriptions, *ces archives de pierre*, et des bas-reliefs gallo-romains, nous en apprennent plus sur cette intéressante histoire, que tous les textes réunis, si rares comme vous savez, pour cette période.

» Si le temps ne me manquait, je vous montrerais que l'ar-

chéologie n'est pas moins puissante pour la reconstitution du passé à l'époque mérovingienne. La petite carte dont je vous ai apporté une épreuve, sera pour ceux qui voudront bien l'examiner, la démonstration de ce fait.

» Donc, Messieurs, comme je vous le disais en commençant, les archéologues ne sont point des citoyens inutiles. Je voudrais que mes auditeurs pussent dire que leur science n'est même pas trop aride.

» Il me reste à remercier votre Président de m'avoir appelé à me mêler aux travaux d'une des premières sociétés savantes de France. »

Avant de congédier l'assemblée, M. le Président adresse de vifs remerciements à l'honorable conférencier que nous aurons peut-être le plaisir de revoir un jour.

La séance est levée à près de cinq heures.

SÉANCE DU 5 JUIN 1879.

Présidence de M. A. DE SAINT-LAUMER. — M. MET-GAUBERT, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart par la lecture et l'adoption des procès-verbaux des séances mensuelle et générale du 1er et du 15 mai.

Étaient présents : MM. de Saint-Laumer, Met-Gaubert, Barois, Baron, de Bertheville, Buisson, Brosseron J., Dubreuil, Dussart, Escoffier, Gabriel, Gilbert P., Hue, Lecocq, Legrand, Nancy A., abbé Pardos, docteur Robin, Sautton.

M. de Saint-Laumer exprime, au nom de la Société, des regrets bien légitimes à propos du décès de M. Léon Vingtain, ancien membre des Assemblées parlementaires, du Conseil général, président du Comice agricole de Dreux. Tout le monde sait que notre honorable confrère était un travailleur infatigable qui a abordé beaucoup de sujets, et qu'il portait un vif

intérêt à nos travaux ; aussi est-ce justice de lui rendre ce public et solennel hommage.

Énumération des dons offerts à la Société. — Des remerciements particuliers seront adressés à M. Boucher de Molandon pour l'envoi d'un ouvrage sur la famille de Jeanne-Darc, et son séjour dans l'Orléanais.

Lecture d'une lettre de M. le Président de la Société archéologie et historique du Limousin. Proposition est faite d'échanger les diverses publications de cette Société avec les nôtres ; c'est le moyen le plus favorable de resserrer le lien de la confraternité scientifique et littéraire qui unit entre elles les Sociétés, en assurant une plus grande publicité à leurs travaux et à leurs découvertes. — Adopté.

Des renseignements sont fournis par M. Sautton au sujet des fouilles opérées à Martainville, dans le canton de Voves. Notre confrère propose la nomination d'une Commission de trois membres qui iraient visiter les travaux opérés sous sa direction. — L'assemblée désigne MM. Buisson, Gabriel et Lecocq qui se rendront à destination le mardi 10 juin. S'ensuivra un rapport qui sera lu à la séance de juillet.

Communication de M. le Président à propos d'une excavation qui vient de se produire à Berchères-l'Évêque, par suite de l'extraction d'un gros bloc qui s'est affaissé ; sous ce bloc on a trouvé une très-grande chambre entourée de plusieurs autres ; une excursion a eu lieu ; on estime que ce sont d'anciennes marnières dont les passages sont obstrués et n'offrent, du reste, rien de saillant au point de vue archéologique.

Lecture d'une lettre de M. le docteur Harreaux sur la ferme de Chauvilliers, commune de Saint-Léger-des-Aubées. — Renvoi à la Commission de publication.

Lecture par le Secrétaire d'une pièce de vers composée par M. l'abbé Cintrat, curé de Mignières et intitulée : *Le Souvenir*. — Renvoi à la Commission de publication.

LE SOUVENIR.

Quinze ans sont écoulés ! depuis ce triste jour
Où la cruelle mort ravit à mon amour

Celle que j'appelai du tendre nom de mère.
Ah ! j'ai toujours présent de ma douleur amère
Le poignant souvenir ! Le temps n'a point séché
Mes larmes, et depuis, j'ai sans cesse pleuré !.....
J'étais bien jeune encor. Ma naïve ignorance
De la revoir bientôt conservait l'espérance.
Jamais je n'avais vu l'inexorable sort
Verser sur les humains les horreurs de la mort.
Ma sœur disait : Notre mère sommeille,
Pourquoi dort-elle aujourd'hui si longtemps ?
Moi je veux qu'elle se réveille
Et qu'elle embrasse ses enfants.....
On nous conduit enfin vers le lit funéraire
Et nous nous mîmes à pleurer.....
Puis, sur le front glacé de notre pauvre mére
Nous déposâmes un baiser.....
Je me souviens de ces larmes brûlantes
Que mon père, nous pressant dans ses bras,
Versa sur nos joues pâlissantes
D'horreur, à l'aspect du trépas.....
Je vis tous nos parents accablés de tristesse
Etouffer leurs sanglots.....
En vain ils nous donnaient une tendre caresse,
Nous pleurions, avec eux, sans repos.....
O regrets ! ô fatale journée
Où nous frappa ce grand malheur !
Le temps, dans sa course effrénée,
N'emportera point ma douleur !.....
Jamais je n'oublierai ce déchirant tableau,
Quand on déposa dans la bière
Le corps chéri de notre mère,
Quand on la descendit dans le sombre tombeau.
. . . .
Je sens les pleurs encore inonder mon visage
A ce douloureux souvenir.....
Pour contempler ta consolante image,
Je serais heureux de mourir !.....
Ah ! oui, pour te revoir, ô ma mère chérie,
Je veux quitter ces tristes lieux.....
Mon exil est trop long !..... il me faut la patrie.....
Je veux te revoir..... dans les cieux.....

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures et demie.

NOUVEAU MEMBRE ADMIS.

Membre titulaire.

M. PASSARD (Henri), architecte à Chartres; présenté par MM. Moutoné et l'abbé Haret.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ :

Bulletin de la Société Linnéenne de la Charente-inférieure, 2e année, 1er vol., 3e et 4e trimestres de 1878. (Envoi de la Société.)

Revue d'Alsace, 8e année, avril, mai, juin 1879.

List of publications of the Smithsonian institution. July 1877. Washington.

Rapport à M. le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts, sur les Archives nationales, pour les années 1876 *et* 1877, par M. Alfred Maury, directeur général des Archives nationales.

Mémoires de la Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise, tome X, 2e partie. Beauvais, 1878. (Envoi de la Société.)

Revue des Sociétés savantes des départements, 6e série, tome VII, mai-juin, 1878.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre de 1879. Poitiers. Dupré. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société Académique de Brest, 2e série, tome V, 1877-1878. (Envoi de la Société.)

Traces of an early race in Japan, by Edward S. Morse. New-York, 1879.

La Famille de Jeanne d'Arc, son séjour dans l'Orléanais, par M. Boucher de Molandon. (Don de l'auteur.)

SÉANCE DU 3 JUILLET 1879.

Présidence de M. DE SAINT-LAUMER. — M. MET-GAUBERT, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart; le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Étaient présents : MM. de Saint-Laumer, Merlet, Met-Gaubert, Barois, Baron, de Bertheville, Bellier de la Chavignerie, Bourdel, Buisson, Chevallier-Ruffigny, Dubreuil, Escoffier, abbés Haye, Haret et Hénault, Lecocq, Legrand, abbé Pardos, Passard, Poyer, Ravault, Sautton, Sédillot.

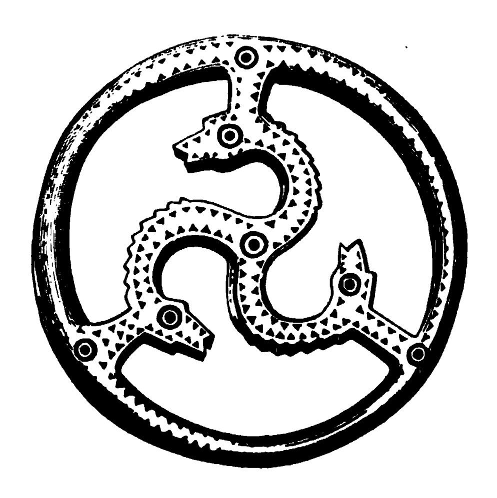
Communication d'une lettre de M. A. Bertrand, qui adresse ses remerciements à la Société à propos de l'envoi de nos publications : cet envoi a eu lieu en souvenir de la conférence qu'a faite, au mois de mai, l'honorable Directeur du Musée des Antiquités nationales de Saint-Germain.

Autre communication de M. l'Inspecteur d'Académie qui envoie une lettre de M. le Recteur, avec demande de création d'un Musée pédagogique et d'une Bibliothèque centrale de l'Enseignement primaire. M. le Ministre a décidé qu'il serait constitué une collection aussi complète que possible des documents propres à établir *bibliographiquement* l'histoire de l'Enseignement primaire en France, en remontant aussi loin que possible.

Quelques observations sont présentées au sujet de la situation financière de la Société et d'un placement qu'il serait question d'opérer. En raison de l'état florissant de cette situation et surtout de la confiance absolue que nous avons, tous, et à si juste titre, à l'égard de notre Trésorier, l'Assemblée passe à l'ordre du jour, laissant à M. le Président le soin de décider à ce sujet.

Lecture par M. Passard d'un travail sur un rétable d'autel découvert à Crécy-Couvé. — Renvoi à la Commission de publication.

Dépôt par M. l'abbé Haret d'un objet trouvé à Saulnières; c'est une espèce d'hydre à trois têtes, style mérovingien, qua-



trième ou cinquième siècle. — Remerciements à M. le curé de Crécy qui sollicite la gravure de cet objet dans les bulletins. — Adopté.

Autre demande de gravure pour un verre que possède M. l'abbé Haret, et dont la description a été donnée antérieurement. Ce beau verre de Venise, avec formes délicates, a servi de calice pour la messe pendant la Révolution de 1793. — La Commission de publication qui va se réunir prochainement appréciera l'opportunité de cette demande. MM. Passard et Rousseau en feraient le dessin et la gravure.

Lecture par M. Merlet d'un travail sur l'état des rachats dûs à la Seigneurie de Brou. — Renvoi à la Commission de publication.

Lecture par le même de notes historiques sur la commune de Broué, près Anet. — Renvoi à la Commission de publication.

M. Buisson donne ensuite lecture d'un rapport sur une excursion archéologique opérée à Martainville.

« Dans la séance du 5 juin dernier, M. Sautton rend compte du résultat qu'il a obtenu jusqu'à ce jour dans ses recherches du souterrain de Martainville, commune de Voves ; il fait connaître que les subventions qui lui ont été allouées sont épuisées et demande qu'il soit nommé une Commission à l'effet de visiter les lieux, et, après examen, de déclarer s'il y a lieu ou non de continuer les fouilles.

» Sur le mérite de ces observations, l'Assemblée a désigné MM. Lecocq, Gabriel et Buisson, auxquels il a été donné mission de se rendre sur les lieux et de donner leur avis sur l'opportunité de continuer les recherches.

» La Commission ainsi constituée, assistée de M. Sautton, s'est rendue le 10 juin suivant à Martainville sur les fouilles qui lui ont été désignées ; elle est descendue dans les excavations, et guidée par M. Sautton, elle les a parcourues et examinées avec soin.

» Le résultat de cette visite a été pour la Commission : que les galeries, par leur forme irrégulière, paraissent avoir été faites dans le but d'extraire du moellon de construction, soit pour la ferme de Martainville, soit pour d'autres points rapprochés du lieu d'extraction ; que ces fouilles ont dû avoir lieu à des époques différentes si on en juge par l'ouverture de plusieurs œillards dont l'orifice est fermé par des dalles en pierre.

» La Commission, tout en admettant que quelques personnes auraient pu considérer ces excavations comme des refuges creusés par les habitants pour se soustraire aux calamités d'une invasion, par exemple, exprime ici ses sincères regrets de ne pouvoir partager les vues de son estimable ami, M. Sautton, dont le zèle et le dévouement pour tout ce qui se rattache à l'art archéologique sont appréciés par la Société qui le remercie pour le passé et qui ne cessera, la Commission en est persuadée, de lui prodiguer ses sympathiques encouragements pour l'avenir. »

Quelques observations contradictoires sont échangées entre MM. Buisson et Sautton.

Lecture d'une pièce de vers de M. Bourdel intitulée : *A l'occasion d'un banquet de médecins.* — Renvoi à la Commission de publication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures et demie.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ:

Archives de la Commission scientifique du Mexique, 3 volumes in-8°. (Envoi du Ministère.)

Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, tome XVI, 1er fascicule, 1879. (Envoi de la Société.)

Mémoires et documents publiés par la Société archéologique de Rambouillet, tome IV, 1877-1878. (Envoi de la Société.)

SÉANCE DU 7 AOUT 1879.

Présidence de M. A. de Saint-Laumer. — M. Met-Gaubert, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart; le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Étaient présents : MM. de Saint-Laumer, Met-Gaubert, de Bertheville, Bourdel, Dubreuil, Escoffier, l'abbé Hénaut, Joliet, Lecocq, Millon, Passard, Ricour.

Dépôt par M. l'abbé Germond d'un moule trouvé à Fontenay-sur-Eure ; le donateur estime que cet objet peut valoir 5 francs. Après un vote approbatif, la Société décide que cette trouvaille sera placée dans notre Musée.

Annonce du Congrès archéologique de France, quarante-sixième session 1879, devant s'ouvrir à Vienne (Isère) le mardi 2 septembre pour être close le dimanche 7 du même mois. — Invitation à prendre part aux travaux du Congrès.

Lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts qui informe M. le Président que, par arrêté du 17 juillet 1879, il a été attribué une allocation de

quatre cents francs à la Société archéologique d'Eure-et-Loir. M. le Ministre s'estime heureux d'encourager ainsi les travaux de cette compagnie et de lui donner un nouveau témoignage d'intérêt.

M. le Président annonce que la médaille votée par la Société, pour le premier prix d'histoire et de géographie, en rhétorique, a été obtenue par le jeune *Louis Haudié*, fils de notre confrère, instituteur à Maintenon.

Pour se conformer aux traditions antérieures et ne pas oublier les liens d'intimité qui existent entre notre Société et le Collége, M. le Président mentionne les succès qui viennent d'être remportés, en histoire et en géographie, à savoir : *Un premier prix* et *quatre accessits*, vétérans et nouveaux, en rhétorique, pour l'histoire ; *un deuxième prix* et *trois accessits*, en mathématiques élémentaires, pour la géographie spéciale, total *neuf* nominations sur quatorze obtenues par le Collége.

Il ajoute que de 1864 à 1879, le professeur a la bonne fortune de pouvoir compter, dans le même enseignement, *sept prix* et *soixante-cinq accessits*, au concours général et au concours académique, total *soixante-douze* nominations dans ces mêmes concours, en quinze années (1864-1879), et de 1850 à 1879, vingt-neuf années consécutives de laborieux services en faveur du Collége de Chartres.

Sur les observations d'un honorable confrère, il demande à l'assemblée l'autorisation de faire constater au procès-verbal ces succès exceptionnels dus à l'intelligente énergie des élèves et aux persévérants efforts du professeur.

Cette proposition est accueillie et votée immédiatement à l'unanimité.

M. Met-Gaubert, vivement touché de ce nouveau témoignage de sympathique encouragement et d'estime publique, adresse ses remerciements les plus sincères à la Société, en l'assurant de la continuation de tout son zèle, de tout son dévouement pour le présent et pour l'avenir.

Il s'estime très-heureux de voir la Société resserrer davantage, s'il est possible, les liens qui l'unissent au Collége, depuis qu'elle a fondé, à la suite d'un vote spécial et d'un décret ministériel, une récompense particulière pour le premier prix

d'histoire et de géographie, en rhétorique, et il lui en témoigne de nouveau sa profonde et respectueuse gratitude.

Un de nos confrères signale la présence de deux pierres tombales curieuses à la Chapelle-d'Aunainville. — L'assemblée décide qu'une Commission sera nommée ultérieurement pour aller visiter ces monuments.

M. le Président rend compte d'une excursion qu'il a faite chez M. le comte de Reiset, dont l'habitation est l'ancienne abbaye du Breuil. Il mentionne une bibliothèque remarquable avec de précieux manuscrits ; une collection très-belle d'objets d'art consistant en tableaux, statues de Canova, meubles et faïences dignes d'un grand intérêt.

Le Secrétaire donne ensuite lecture d'une pièce de vers de M. Joliet, intitulée *La Science*, et dédiée à son fils, M. Lucien Joliet, docteur ès-sciences.

LA SCIENCE.

A mon Fils.

La science et la poésie,
Dans cette haute région
Où plane la géométrie,
Règnent par l'inspiration.
La formule a son élégance,
Elle est la force et la puissance,
Le vrai qui s'impose et fait loi,
Part enfin du pouvoir suprême,
Le don de créer par soi-même
Et de tout ramener à soi.

L'algébriste a la noble audace
Du poëte et de l'inventeur,
Quand Newton, Képler ou Laplace
Du monde trouvent le moteur,
A l'observation timide,
Au ciel montrant la place vide ;
Quand à la voix de Leverrier
L'astre, aux lois de Newton fidèle,
Apporte au regard qui l'appelle
Le poids qui manque au balancier.

L'homme sur la voûte céleste
Lève un regard contemplateur :
Dieu dans une sphère modeste
L'a fait son collaborateur.
Dans ces luttes où la victoire
N'a pas le remords de la gloire,
Où le triomphe est pur de sang,
Voyez sa plus noble conquête :
Le cheval de feu qui s'arrête
Ou s'élance : ... oui, l'homme est puissant.

Il fait prisonnier le tonnerre
Qui passe près de nos maisons ;
Sur les vagues de l'atmosphère
Il navigue dans les ballons ;
Il devance et prédit l'orage,
Et faisant la part du naufrage
Au port enchaîne les vaisseaux.
Prévoyant et sage il endigue
Les trésors que le ciel prodigue
Laisse couler dans les ruisseaux.

Quand brillent aux flancs d'un nuage
Les sept couleurs de l'arc-en-ciel,
Nous ne cherchons plus au passage
Le nouvelliste officiel
De l'Olympe ; mais la lumière,
Fidèle et prompte messagère,
Dans le spectre nous montre encor,
Dans la poétique analyse,
Le rayon qui joue et se brise,
Bandeau d'azur, de pourpre et d'or.

Si quelque substance inconnue
Vient à rayer le pur cristal,
Dumas nous montre la cornue
Où l'air gèle et devient métal.
Un autre Lavoisier révèle
L'élément seul, base éternelle
Des mondes qui changent toujours.
Daguerre prête au grand artiste
Phœbus, un crayon..... réaliste,
Et l'étain grave nos discours.

Pour la divine prévoyance
Pas de limite ou d'horizon :
C'est le foyer où la science
N'a pu dérober qu'un rayon.
Mais ce rayon se communique,
Il forme la chaîne électrique
D'Archimède à Watt et Fulton.
Quand le son dans le téléphone
Court, parle, chante ou s'emprisonne
Dans l'écho muet d'Edison.

Le mouvement c'est la lumière
Et la force. En suivant sa loi,
La science de la matière
A fait l'homme l'esclave roi,
Roi soumis à l'obéissance
Et de qui la toute puissance
Vient se briser devant l'erreur.
Plus haut que ne portent les ailes
Il tend aux clartés éternelles,
C'est sa faiblesse et sa grandeur.

La nature est le grand poème
Que chante l'hymne des Vedah ;
C'est aussi l'éternel problème
Que demandent à Jehovah
Job et David dans leurs cantiques,
Sublime écho des temps bibliques.
Ce poème devant nos pas,
Cachant sa gloire sous des voiles,
Derrière l'éclat des étoiles
Dieu l'écrit, ne le signe pas.

De l'insecte et des cieux si ces métamorphoses,
Ce que dure un soleil, ce que vivent les roses,
Sont toujours le néant devant l'immensité,
La terre est un point : mais là, dans sa liberté,
La science a conquis l'espace. Elle calcule
Les ondulations de l'éther qui circule
Dans un atôme, donne au creuset la chaleur,
A l'aile de l'oiseau l'éclat et la couleur.
Des semis de soleils, lumineuse poussière,
Si le spectre a pesé l'impalpable matière
Dans les mondes éteints, dans les mondes naissants,
Ces planètes, nos sœurs, et les astres errants

Dans les îles de feu des pâles nébuleuses
Qui promènent si loin leurs formes nuageuses,
Nous la touchons enfin dans les échantillons,
En essaims détachés des prochains tourbillons :
Le bolide qui fuit avec ses étincelles
Des empires détruits va semant les nouvelles.

On voit dans les forêts près des jeunes semis
L'orme au tronc vigoureux, et déjà les fourmis
Dépècent le cadavre inerte du vieux chêne.
C'est ainsi que la vie et la mort font la chaîne,
Enlaçant dans un nœud nécessaire et fatal
L'eau, la terre et le feu, la plante et l'animal.

L'auteur de la nature a-t-il dans la cellule
Pour toujours enfermé l'immuable formule
De l'espèce rebelle aux moins aux cours du temps
Racontés par l'histoire à tous les changements,
A la sélection imposant des limites
Par la stérilité d'unions illicites ?
Dans les stages divers de l'œuf ou l'embryon,
Ces témoins oubliés par l'évolution ?
La force créatrice, au sein du premier être,
De tout ce qui vécut, de tout ce qui doit naître,
A-t-elle enveloppé l'informe rudiment,
Ébauche de la vie à son commencement,
Dans le temps et l'espace à ses desseins fidèle,
Sans jamais le briser achevant son modèle?

A ma vieille Sorbonne, étudiant en droit,
Souvent j'allai m'asseoir à la salle où Geoffroi,
Rival du grand Cuvier, d'une main inhabile,
Devant des bancs déserts traçait l'os d'un reptile.

Des Guizot, des Cousin, j'écoutai les leçons
Comme le chantre ailé des Méditations,
Comme Victor Hugo, Sand, Musset, nos poètes,
De la sainte nature éloquents interprètes.
Les grands contemporains qu'aujourd'hui nous pleurons,
Beaumont, Bernard ouvraient de nouveaux horizons :
La science semblait créer, et l'œil de son génie
Avec un fragment d'os recomposait la vie.
Cuvier, dans son repos ou ses convulsions,
De la terre scrutait les révolutions.

Là le globe en travail, fumant par ses blessures,
Du granit soulevé contre les boursouflures
Dans ses creusets éteints il forge les métaux.
Naples nous montre encor ses profonds soupiraux.
Partout nos pas errants trouvent dans nos campagnes
Les témoins qu'ont laissés la mer et les montagnes,
Un caillou buriné par la dent des glaciers,
Les débris d'un ours, l'huître ou les polypiers.

Nos plaines sont dans la nature
Les assises du vieux château,
Qui, dans sa fière architecture,
A pour faîte et pour chapiteau
Les montagnes dont les murailles
Se crevassent dans ses entrailles,
Quand la terre enfante un volcan,
Et laisse à l'horloge des âges,
Comme la guerre et ses ravages,
L'aiguille arrêtée au cadran.

Nos rivières contemporaines
Roulent aux nouveaux océans.
Nos arbres ont leurs fruits; nos plaines
Voient errer des monstres géants
Quand l'âge d'or, siècles de glace,
Arrive, et l'homme se fait place.
Du déluge témoin deux fois,
Il sait tailler l'os et la pierre,
Et vers le ciel dans la prière
Élève le front et la voix.

De l'histoire c'est le prologue,
Et c'est l'aurore du progrès
Que le marteau du géologue
Exhume à Cronstadt ou Saint-Prest.
Les morts n'enseignent pas la vie :
D'un Claude Bernard le génie
Nous en fait toucher le ressort.
Pasteur la suit dans l'atmosphère
Et ressuscite la poussière :
Partout l'action c'est la mort.

Mais c'est la synthèse organique
Qui détruit, répare et nourrit,
Tout, depuis la trame élastique
Du plasma qui sent et qui vit,

Base de la cellule mère,
Du mollusque ou du mammifère;
Fonds mystérieux et commun
Qu'on trouve à la frontière obscure;
Interrègne de la nature
Où les empires ne font qu'un.

En vain nous demandons aux savants si nous sommes
Nés du bathybius ou les enfants des hommes?
Quelle étoffe a formé les muscles et la peau,
Ou le tissu pensant des lobes du cerveau?

Quatrefarge et Darwin hésitent: sur la route
Avec la sente nous rencontrons le doute.
Mais on peut sans conclure admirer le tableau
Animé par le vol et le chant de l'oiseau,
Sur la terre où tout vit, dans l'air que tout respire,
Sur le vaste Océan qui se gonfle et soupire,
Sonder le grand mystère, au moins dans son milieu,
Car le commencement et la fin sont Dieu.
Quel que soit le chemin, à son but il nous mène:
Il a fait une part à la prudence humaine;
Mais le Souverain Maître a réservé ses droits,
Et le flot soulevé n'écoute pas nos voix
Quand nous lui demandons, en nos vœux téméraires,
De mettre un frein aux vents à nos vaisseaux contraires.
Le désordre apparent qui courbe nos moissons
Est l'ordre universel des temps et des saisons.
Dieu sait dans sa sagesse, en sa volonté libre,
Des espèces ainsi maintenir l'équilibre.
Tout ce qui vit s'éteint, ou la sélection
Lui fait place au banquet de la création.
Le temps fauche et resème, il élargit la voie,
Par l'animal, l'insecte ou la plante de proie.
La nature pour tous, dans sa sérénité,
A prodigué la mort, mais aussi la beauté.
Quand le naturaliste, armé du microscope,
Suit, sous sa transparente et fragile enveloppe,
Le peuple qui se meut dans une goutte d'eau,
Le monde qu'il révèle a la splendeur du beau.

Sur la mer aux flots bleus voyez des actinies,
Aux fentes d'un rocher les fleurs épanouies,
Des plus riches couleurs les poissons nuancés,
Aux tubes d'un corail les longs bras balancés,
Se repliant soudain dans leurs tiges tremblantes;

Quand un souffle a touché ces pétales vivantes,
Ou quand la pieuvre abat comme un linceul de mort,
Son lourd manteau gluant : tout pince, accroche ou mord.
Le combat pour la vie avec rage se livre,
Telle est la loi fatale : il faut tuer pour vivre ;
Puisqu'il faut vivre pour aimer,
Et l'amour sait tout transformer.
Le bryoozoaire bourgeonne,
Près du rameau qui se flétrit,
Un autre étale sa couronne,
Et de ses parents se nourrit.
Il s'étend frais tapis de mousse
Dans les eaux ; une branche pousse,
Meurt vierge, et ne vit pas deux jours.
Dans la république des bêtes,
C'est un emploi des plus honnêtes;
Elle ouvre la porte aux amours.

Du désir forme inconsciente,
Complice du soleil d'été,
La sève qui gonfle la plante
Fait appel à la volupté.
En butinant l'abeille vole,
Et sollicite la corolle
Du cytise ou du nénuphar ;
A la clochette qui se ferme,
Le bourdon va porter le germe
En s'enivrant de son nectar ;
Partout règne Vénus : la Grèce,
Mère des héros et des dieux,
Célèbre son pouvoir; Lucrèce
Lui consacre un chant glorieux.
Vénus ce n'est pas le caprice,
C'est la force génératrice,
L'âme active de l'univers.
Loi qui fait graviter les mondes,
Et de ses effluves fécondes
Anime la terre et les mers.

L'amour, d'ailleurs, mystère étrange,
N'est pas aveugle dans son choix,
Et c'est justement qu'il se venge.
Du mépris qu'on fait de ses droits.
Il rejette, juge sévère,
Sur le fils, la faute du père,

Par la loi de l'hérédité ;
C'est en choisissant qu'il épure,
Et dans la beauté chaste et pure,
Couronne la maternité.
La science et la poésie
Ont marché se donnant la main.
L'une, en sa libre fantaisie,
S'arrête aux détours du chemin ;
L'une est le progrès, la puissance,
L'autre le rêve, l'espérance,
Et peut-être l'illusion.
Et cependant c'est à sa flamme
Que vibrent les cordes de l'âme,
Jeune comme la passion.

L'amour embrasse dans sa sphère,
Joie et douleur, crainte et plaisir :
Ainsi pour former la lumière,
Les sept couleurs viennent s'unir.
De l'art il est le chant suprême,
Il est le sublime poème,
Dont le Dieu des cieux est l'auteur.
La vie est son œuvre immortelle,
Et l'amour n'est qu'une étincelle
Prise à son flambeau créateur.

Nogent-le-Phaye.

Suit une communication de M. le Président au sujet de l'attaque dirigée par les Anglais sur Belle-Ile, en 1761, et de la résistance énergique qui mit en relief l'héroïque courage du chevalier de Sainte-Croix. Repoussés avec de grandes pertes lors d'un premier essai de descente, les Anglais reçurent de nouveaux renforts qui portèrent leur armée à environ 20,000 hommes appuyés par une flotte de 120 voiles. Le combat recommença alors avec plus de succès pour l'ennemi qui parvint à prendre pied dans l'île, malgré le courage de nos troupes secondées de toute la population, car les femmes elles-mêmes voulurent prendre part à la lutte. Ce n'est qu'après deux mois de siége et après avoir épuisé toutes ses ressources, que le chevalier de Sainte-Croix consentit à accepter une capitulation des plus honorables, dans laquelle il était stipulé : *Que la garnison sortirait par la brèche avec ses armes et ses bagages, tambour battant et drapeaux déployés.*

En apposant sa signature, l'amiral anglais Hodgson ajoutait en marge de la capitulation : Accordé en faveur de la belle défense de la citadelle faite sous les ordres de M. le chevalier de Sainte-Croix.

M. Bourdel lit deux pièces de vers intitulées : *La Mort de l'Orpheline ; — L'Innocence vaincue par l'Amour.*

LA MORT D'UNE ORPHELINE.

Qu'il est triste, mon Dieu ! de mourir à vingt ans !
De sentir dans son sein un feu qui le dévore,
Et de voir s'effeuiller, dès la première aurore,
Les roses du printemps !

De lire aux yeux de tous l'arrêt qu'on vous déguise
Sous un rire trompeurr auquel on ne croit pas ;
D'entendre à son chevet prier, comme à l'église,
Et se parler tout bas !

Mais surtout c'est pour toi que la mort est cruelle,
Pauvre enfant qu'au berceau frappe un destin fatal,
Et qui n'a pour refuge, à l'heure où Dieu t'appelle,
Qu'un lit à l'hôpital.

Du lait qui te nourrit la source fut amère.
Orpheline en naissant tu ne connus jamais
Ce que pour son enfant le baiser d'une mère
A de divins attraits.

Ce que dit son regard à l'ange qui s'éveille ;
Ce que sa voix murmure, à l'instant du repos,
Dans un chant qui la berce et ravit son oreille
Comme un céleste écho.

Ta jeunesse a fleuri sans brise parfumée ;
Et si de l'amitié tu connus la douceur,
Nulle compagne, hélas ! même la plus aimée,
Ne t'appela sa sœur.

C'est que sur l'orphelin souffle un vent délétère
Qui, semant l'abandon, présage le malheur :
Pour lui point de foyer où la raison s'éclaire,
Où s'échauffe le cœur.

Pourtant dans ton miroir en te voyant si belle,
Tu rêvas que l'hymen t'enchaînerait un jour,
Et donnerait, au prix d'un cœur chaste et fidèle,
Un fils à ton amour;

Et qu'alors tu pourrais, dans une sainte ivresse,
Prodiguant les baisers à ton front refusés,
Verser sur son berceau les trésors de tendresse
En ton âme amassés.

Vain espoir! tu tombas, comme en un jour d'orage,
Tomba le jeune lys que cultivait ta main;
Pauvre tige inconnue et brisée avant l'âge,
Tu n'eus qu'un seul matin.

Mais pourquoi de la mort sonder les lois cruelles?
Qui sait si le destin, jaloux de ton bonheur,
De ton rêve bientôt n'eût pas brisé les ailes
Et déchiré ton cœur.

Au lieu de tant souffrir mieux vaut la délivrance!
Qu'il fut doux le sourire où tu fis tes adieux!
Qu'il fut beau le rayon de divine espérance
Qui brilla dans tes yeux!

Et puisses-tu, cher ange, en quittant cette terre,
Réaliser l'espoir trop longtemps suspendu;
Et trouver dans le ciel où tu rejoins ta mère
Le bonheur qui t'est dû.

Août 1879.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures et demie.

La Société entre en vacances pour trois mois; il n'y aura pas de réunion avant le jeudi 6 novembre.

NOUVEAU MEMBRE ADMIS.

Membre titulaire.

M. l'abbé Gautron, curé de Mézières-en-Drouais, près Dreux; présenté par MM. Treille et l'abbé Haret.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, tome I[er], 3[e] livraison. Brive, avril-juin 1879. (Envoi de la Société.)

Mémoires de la Société Eduenne, nouvelle série, tome VII. Autun, 1878. (Envoi de la Société.)

Mémoires de la Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise, tome XI[e]. Versailles, 1878. (Envoi de la Société.)

Revue historique et archéologique du Maine, tome V, 2[e] livraison, année 1879.

Revue des Sociétés savantes des départements, 6[e] série, tome VIII, juillet-août 1878.

Mémoires de la Société académique de Cherbourg, 1879; — *Histoire anecdotique du vieux Cherbourg et de ses environs*; — *La Duchesse Mazarin et le Chevalier de Courbeville*; — *Le roi Louis au pavillon de Harlem*; — *M. Malouet, à Cherbourg*; — *Précis historique sur l'Hôpital de la Marine, à Cherbourg*; — *Voyage au Paradis terrestre*, brochures, par M. de Pontaumont. (Don de l'auteur.)

Conseil général d'Eure-et-Loir, 1[re] session ordinaire de 1879.

Journal des Savants, 1879.

Bulletin de la Société Dunoise, n° 41, juillet 1879. (Envoi de la Société.)

Recueil des publications de la Société Nationale Havraise d'Etudes diverses, 43[e] année, 1876. Le Havre, 1877. (Envoi de la Société.)

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 1879.

Présidence de M. MERLET, vice-président. — M. MET-GAUBERT, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart; le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Étaient présents : MM. Merlet, P. Durand, Met-Gaubert, Barois, Baron, de Bertheville, Bourdel, Buisson, Escoffier, Famin, abbé Foucault, Gilbert (P.), abbés Haye et Haret, Joliet, Lecocq, Nancy (A.), abbé Pardos, Passard, Ravault, Ricour et Sautton.

Communication d'une lettre de M. Legrand, nommé professeur de langues vivantes au lycée de Bayonne. Il donne sa démission d'Archiviste de la Société et reste membre titulaire.

L'assemblée décide qu'un nouvel Archiviste sera élu le jeudi 4 décembre prochain.

Lecture d'une note de M. Lecocq, qui dépose sur le bureau trois fragments de cuir garnis de vingt-deux pièces de bronze dorées et émaillées, appliquées sur velours. Ces objets ont été trouvés dans le courant du mois de juin 1879, sous le plancher d'une maison sise à Auneau, rue de Rochefort, appartenant à M. Carré-Gout, ancien huissier. C'est dans le plancher du premier étage de cette maison que ces objets avaient été cachés. Ils sembleraient provenir du harnachement d'un cheval, et fabriqués dans la seconde période du XVIe siècle, à l'époque de la bataille d'Auneau en 1582. — La Société décide l'acquisition de ces deux objets, moyennant vingt-cinq francs.

Dépôt par M. l'abbé Haret de nombreux objets trouvés à Saulnières.

Suit la lecture d'un travail de notre honorable confrère sur de nouvelles découvertes au pays ci-dessus dénommé.

« Messieurs,

» Pour compléter la collection d'objets mérovingiens trouvés à Saulnières, je viens vous offrir aujourd'hui un beau fragment de bouclier.

» J'aurais mieux aimé qu'il vous eût été apporté par un militaire. A propos de ce bouclier datant peut-être du temps de Mérovée, un homme d'armes vous eût parlé armures, armes et batailles, attaque et défense.

» Pour moi, je me bornerai à une réflexion ; c'est qu'un bouclier me semble une simple curiosité, une chose morte, quelque chose n'existant plus. Des épées, des sabres, des

lances, des poignards, des couteaux avec des ceinturons et des plaques de ceinturon, comme j'en ai tant trouvé partout ici, on s'en sert encore dans l'armée, et ces armes en fer et en bronze sont à peu près faites de tout temps comme on les fabrique maintenant. Mais aujourd'hui on ne se sert plus de boucliers.

» Dans toutes les collections d'armures, ce n'est pas comme dans les livres, les boucliers sont rares, nous n'en avons trouvé qu'un seul à Saulnières depuis dix ans. Chaque soldat que nous avons rencontré avec son scramassax ne pouvait pas avoir un bouclier, c'était trop beau, trop cher, trop difficile à faire.

» Dans les *Mémoires des Antiquaires de Picardie* (tome X). M. Rigolot observe que le bouclier est rare dans les sépultures mérovingiennes; il aurait pu dire, partout où il y a des cimetières mérovingiens. En effet, dans la Normandie, à Londinières en 1850, on n'en a trouvé qu'un seul sur quatre cents squelettes, et deux à Envermeu sur à peu près autant de squelettes. A Parfondal, à Lucy, à Neufchâtel, à Domeron on n'en a pas signalé un seul.

» M. Baudot (*Mémoires de la Commission archéologique de la Côte-d'Or*, 1833) n'a trouvé à Charnay que cinq *umbos de boucliers* sur plus de deux cents squelettes.

» Les antiquaires anglais en ont également trouvé fort peu relativement au nombre de cimetières qu'ils ont fouillés, et à la quantité énorme de Saxons dont ils ont remué les cendres.

» Le bouclier que je trouve aujourd'hui à Saulnières est formé de cinq ou six plaques de fer reliées entre elles par des clous d'acier, des clous de bronze, du fil de fer; le tout est formé du plus pur, du plus épuré métal, le tout est fabriqué par une main habile, par une main d'orfèvre, par une main d'artiste, le tout est très-pur, c'est évident, puisque les siècles ne l'ont pas rongé.

» Mais, Messieurs, c'est malheureux que je n'aie pas trouvé mon bouclier à la place où il posait sur son maître, j'ai ramassé ce fragment au milieu d'ossements disloqués, hachés à coups de pioche, remués avec la pelle. Ce bouclier me rappelle des souvenirs classiques qu'il a évoqués sur place et que je veux vous rappeler. En Grèce, à Lacédémone, les mères Spartiates disaient à leurs fils, partant pour la guerre, en leur montrant leurs boucliers ἢ τὴν ἢ ἐπὶ τὴν, avec ou dessus.

» A Rome, Horace disait en regardant piteusement son bouclier qu'il avait lâché à la bataille *Reliqui non bene parmulam.* C'était la tradition, c'était l'honneur de ne jamais quitter son bouclier.

» Or à Saulnières, si j'avais pu voir ce héros, portant cette armure, j'aurais vu son bras, passé dans la manipule de l'umbo, et le disque étincelant du bouclier de la défense jusqu'à la mort, couvrir tout ce que l'homme a de noble, depuis les yeux jusqu'au bas des côtes, la figure et la poitrine, c'est-à-dire environ soixante-dix centimètres de diamètre. Un diamètre de soixante-dix centimètres ce doit être là toute la grandeur du bouclier qu'un chef franc ne quittait jamais, pas même au tombeau.

» Il y en a d'autres que je trouverai. Ils étaient là nombreux ces hommes du IVe au Ve siècle, ils étaient riches et puissants, je les ai trouvés; ce n'est pas moi qui ai troublé le repos de leurs cendres. J'ai suivi des ouvriers commandés par l'administration pour ouvrir un chemin vicinal, par un chef d'usine pour exploiter une sablonnière, par des employés de l'État pour construire une voie ferrée. J'ai trouvé par échantillons, tout ce qui existe dans un immense cimetière, prouvant une immense station humaine. J'ai trouvé ces hommes nos ancêtres sans les chercher, bien que les noms des pays environnants indiquassent leur présence. Ils devaient être considérables; dans les Gaules, ils étaient fort bien armés, ils connaissaient les métaux précieux, ils savaient les employer, ils connaissaient les émaux, l'art de façonner la terre, de faire de la céramique.

» J'avais donc découvert dans Saulnières absolument tout ce que l'on peut trouver, épées, poignards, couteaux, francisques, framées, ornements, ceintures. Je viens de rencontrer ce bouclier qui prouve un chef important, le commandant d'un peuple sur cette terre si anciennement habitée : ce chef, ce peuple, ces hommes sont venus là parce qu'il y en avait eu d'autres avant eux.

» Sur la rive gauche de la Blaise et toujours en face des trouvailles franques et mérovingiennes, on rencontre toujours des débris gaulois et romains, des cimetières Gallo-Romains; à Fontaine dans les jardins de M. Stirck, en face de Saint-Victor où eurent lieu nos premières trouvailles signalées en 1874, au

chemin de Morvillette, en face du clocher de Saulnières; à Aunay-sous-Crécy en face de la butte de Crécy; à Tréon en face de Fortille, des découvertes ont été faites sans recherches préalables et tous les objets découverts ont été constatés, reconnus authentiques.

» 1° Dans les jardins de M. Stirck, j'ai vu des ouvriers terrassiers raccommoder leurs pioches avec des fers de lances romaines de la plus belle époque.

» 2° A Saulnières, chemin de Morvillette, des débris de sépultures se montrent encore aux yeux de tous les passants.

» 3° Au Bois-des-Aises, dans les pièces de terre de la ferme, on trouve à chaque instant des briques romaines, des médailles romaines et d'autres curiosités.

» 4° En face de la gare d'Aunay-sous-Crécy, dans le petit bois qu'on appelle les Vieux-Murs, j'ai vu des squelettes en grande quantité et j'ai trouvé là une médaille de Constantin, des petits objets de bronze et une pierre celtique en serpentine.

» 5° A Tréon, sur la place des Friches, on a trouvé un musée complet d'armures, d'ornements, de bijoux et de médailles gallo-romaines que M. Ad. de Riancey vous livrera un jour. Les médailles ont été reconnues de Valentinien III.

» En attendant qu'on donne à votre Musée ces intéressants débris, je vous invite, Messieurs, à venir visiter tout ce qui a été trouvé, qui est déposé dans une montre spéciale de la maison de Tréon. »

Plusieurs membres protestent contre l'interprétation donnée par M. Haret à l'objet déposé par lui sur le bureau, et qu'il suppose être un fragment de bouclier mérovingien. — Des remerciements sont adressés à ce zélé coopérateur par M. le Président, qui ajoute qu'on examinera attentivement les objets déposés, pour en rendre compte.

Lecture d'une note de M. P. Durand sur une restauration du clocher vieux de la cathédrale de Chartres, en l'an 1681.

L'assemblée constaté avec regret que cet intéressant travail ayant déjà été imprimé ne pourra pas être reproduit dans nos Bulletins. Toutefois elle s'empresse de voter des remerciements à l'adresse de l'honorable Vice-Président, M. P. Durand.

Lecture d'une pièce de vers de M. Joliet, intitulée : « *L'Express* », et dédiée à son neveu, M. Natalis Bell, ingénieur.

L'EXPRESS.

A mon neveu Natalis Bell, ingénieur.

La vie est un train ordinaire
Sans arrêt, le jour et la nuit :
Dans un voyage circulaire
Nous allons où Dieu nous conduit.

Les voyageurs de toute classe,
Jeunes ou vieux, sur le parcours,
Sans choisir ni payer leur place,
Montent, et le train va toujours.

Tous montent sans jamais descendre.
Pas de faculté de séjour,
Pas de gare où l'on puisse attendre,
Et pas de billets de retour.

A travers les monts et les plaines
Le temps emporte ainsi nos jours,
Comme nos illusions vaines
Et nos fugitives amours.

Nous allons où va toute chose;
Pourquoi se plaindre ou s'effrayer,
Si le conducteur nous dépose
Sur la route sans dérayer ?

Nous arrivons par trains rapides
A la dernière station,
Dont l'Indicateur et les Guides
Ne disent l'heure ni le nom,

Des voies du ciel et de la terre
Le point de bifurcation ;
Entre l'esprit et la matière
Divorce ou séparation,

Là sans provision de bouche,
Sans argent et sans passeport,

Est la grande auberge où l'on couche,
Mais savons-nous si l'on y dort?

On dort, mais peut-être l'on rêve,
Par le cauchemar oppressés
Plongeons-nous sans fin où s'achève
Le songe qui nous a bercés?

Au sein des célestes phalanges,
Aux portes du sacré parvis,
Allons-nous sur l'aile des anges
Ou portés aux bras des Houris?

Si nous cherchons la délivrance
En jetant à bas le fardeau
De la vie, adieu l'espérance
Qui gît dans la nuit du tombeau.

Goûterons-nous le bien suprême
Dans les vallons de Josaphat,
Où l'absorption de soi-même
Dans le grand tout avec Bouddah?

A sa prison quand l'âme échappe
Dans les cieux que Flammarion
A peuplés, d'étape en étape,
De station en station,

Cherchant l'espace et la lumière,
L'action et le mouvement,
S'épurant comme la matière,
Voyage-t-elle au firmament?

Sur les tables, dans les armoires,
Des grands morts évoquant les noms,
Vient-elle dicter ses mémoires,
Ombre de ceux que nous aimons?

Grâce aux reporters infidèles
Les revenants dans leurs écrits,
Ne content que sottes nouvelles :
Nous ne croyons plus aux esprits.

Le corps, cette pauvre guenille,
Avec soin nous le rapiéçons :

Quand nous voyageons en famille
Nous tremblons pour nos chers wagons.

Pendant que le convoi chemine
L'un cherche l'horizon lointain;
Dans les beaux yeux de sa voisine,
Un autre l'horizon prochain.

On dort, on cause, on chante, on aime,
L'amour embellit le trajet:
Fait passer le temps, et lui-même,
Dieu mortel, déjeûne au buffet.

La vie ici-bas a ses charmes
Comme ses devoirs : on a peur
Au signal du sifflet d'alarmes,
Au cri strident de la vapeur.

A ces perspectives sublimes
Qu'on admire au sommet des monts,
La foi mène sur les abîmes,
La science y construit des ponts.

Comme substances explosibles
Nous prohibons sur le convoi,
Ces deux forces incompressibles,
Hier la raison, demain la foi.

Ce sont les deux locomotives
Qui pourraient parfois dérailler;
Mais sur les machines rétives
S'étend le bras du cantonnier.

Nous appelons dans les sinistres
Le chauffeur ou le serre-frein,
Et nous accusons les ministres
Sans trop penser au chef du train.

Le chef du train, qui dans l'espace
Des soleils traça le chemin,
Mesure le temps et la place
Comme l'eau, la terre et le pain.

Il attend au débarcadère
D'où personne n'est revenu

Celui qui passe la frontière
Du grand pays de l'inconnu.

S'il est aux billets qu'il délivre
Un itinéraire au verso,
Bon pour la ligne de revivre,
On y voyage incognito.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à cinq heures.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ:

Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône, tome VI, 3ᵉ partie. (Envoi de la Société.)

Le Département de l'Eure à l'Exposition universelle de 1878, par Jules Fortier. (Don de l'auteur.)

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2ᵉ trimestre 1879. (Envoi de la Société.)

L'Enseignement primaire doit-il être gratuit? obligatoire? par Armand Vassort, 1878. (Don de l'auteur.)

Hailagra Manna Sogur, vol. 1 et 2. Christiania, 1877.

Rune indskriften paa ringen i Forsa kirnke af sophus Bugge. Christiania, 1877.

Norske oldsager i fremmede musur of ingvald undset. Kristiania, 1878.

Bulletin de la Société archéologique du Vendômois, t. XVIII, 3ᵉ trimestre 1879. (Envoi de la Société.)

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 129ᵉ année, 4ᵉ série, tome II.

Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, tome Iᵉʳ, 4ᵉ livraison. Brive, 1879. (Envoi de la Société.)

Mineral map and general statistics of New-South-Wales Australia. Sydney, 1876.

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 1879.

Présidence de M. de Saint-Laumer. — M. Met-Gaubert, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Étaient présents : MM. de Saint-Laumer, abbé Olivier, P. Durand, Met-Gaubert, Balandra, Barois, de Bertheville, Bellier de la Chavignerie, Besselle, Bonnard, Buisson, Escoffier, abbé Hénault, Hue, Lecocq, abbé Pardos, Passard, Ricour.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté; les conclusions, en ce qui concerne le travail de M. l'abbé Haret, sont combattues par M. Lecocq. M. P. Durand est désigné pour présenter un rapport sur le travail de M. le curé de Crécy.

Publications américaines; proposition d'échange avec l'Amérique, en se bornant à une seule Société. Après délibération, il est décidé qu'on enverra seulement les Mémoires.

Des remerciements particuliers sont adressés à M. Thuot pour une notice qu'il a composée sur quelques restes d'édifices romains trouvés dans le rempart vitrifié du Puy-de-Gaudy (Creuse).

Mêmes remerciements à M. A. Heurtault qui abandonne à la Société une brochure intitulée « *les Bruilles* », poème en patois Messin.

La parole est donnée à M. le Trésorier qui expose l'état financier de la Société.

RECETTES.

Recettes ordinaires.

Rentes sur l'État 3 %. Huit obligations Ouest.	211 fr.	» c.
Cotisations : 280 à 10 fr.	2,800	»
— 50 à 5 fr.	250	»
Vente de bulletins	200	»
— de diplômes	10	»
Total des recettes ordinaires	3,471	»

Recettes extraordinaires :

Subvention du Ministère de l'Instruction publique	mémoire.	

DÉPENSES.

Dépenses ordinaires :

Procès-verbaux et Mémoires	2,000 fr.	» c.
Frais de recouvrement des cotisations extérieures	150	»
Traitement de l'appariteur	250	«
Gravures	400	«
Fouilles et dépenses imprévues	200	«
Séance générale du mois de mai	200	»
Reliures	150	»
Abonnements	120	»
Frais de concours pour les instituteurs	150	»
Total des dépenses ordinaires	3,620	»

Dépenses extraordinaires :

Publication d'un ouvrage d'archéologie.

Le budget est approuvé ; suivent quelques observations complémentaires :

Il est décidé que la répartition des quittances aura lieu sous forme de bons envoyés par la poste, après avis préalable. Aura-t-on recours à la poste pour les cotisations ? L'assemblée, consultée, répond affirmativement. Des lettres seraient envoyées par le Trésorier pour opérer ces recouvrements.

Proposition de M. Lecocq ayant pour but d'acheter les publications des Sociétés qui nous environnent. L'assemblée, après délibération, vote un crédit de 100 francs pour l'acquisition des publications des pays limitrophes.

Discussion à propos de l'abonnement à la *Revue des Deux Mondes* ; cet abonnement est maintenu.

Suit une demande de nouvelles médailles d'argent, notre

contingent étant épuisé, il est arrêté que la Société acquerra une douzaine de médailles.

Lecture par le Secrétaire d'une notice biographique qu'il a composée sur notre confrère décédé, M. Edouard Lefèvre, ancien chef de division à la Préfecture.

« MESSIEURS ET CHERS COLLABORATEURS,

» La Société Archéologique d'Eure-et-Loir vient de perdre un de ses membres les plus méritants, un de nos confrères les plus dévoués.

» Après avoir compulsé d'une main pieuse et amie trois volumes manuscrits intitulés : « *Mes Souvenirs* », j'ai cru qu'il était de mon devoir de vous offrir une courte notice nécrologique, comme hommage d'estime rendu à l'homme public et à l'homme considéré dans sa vie privée.

» Pierre-Edouard-Alexandre Lefèvre est né à Chartres, le 6 septembre 1807, au sein d'une très-honorable famille de la cité.

» Après avoir fait de sérieuses études classiques et théologiques, il entre, comme professeur, dans diverses institutions libres de Chartres. Son talent dans l'art modeste mais si utile de la calligraphie, dénotait en lui des aptitudes spéciales. La réputation de M. Lefèvre s'accroît; il a de nombreuses leçons en ville, et bientôt M. l'abbé Calluet, principal de notre vieux collége, s'approprie ce talent; il fait entrer, comme professeur, le savant calligraphe dans l'établissement universitaire. Dans le cours de cette profession, le jeune Lefèvre ne mérite que des éloges.

» Mais la voix du patriotisme l'appelait ailleurs; de 1830 à 1838, Edouard Lefèvre sert l'Etat, et d'engagé volontaire, titre par lequel il débute, on le voit arriver au grade de sergent-major du centre. Ses étapes militaires sont : Clermont-Ferrand, Rochefort, La Rochelle, Orléans, Paris, Saint-Cloud, Soissons, Boulogne-sur-Mer, Béthune, Saint-Omer, Lille, Valenciennes, Toul, Phalsbourg et Bitche. Le 15 septembre 1838, il est libéré du service militaire; c'est en souvenir de cette carrière si honorablement remplie que ses concitoyens l'appellent plus tard au grade de capitaine de la garde nationale de

Chartres, dont le colonel était alors l'éminent avocat, M. Doublet de Boisthibault.

» Bientôt Lefèvre conquiert, dans la vie civile, d'autres titres à l'estime publique.

» De simple commis à la Préfecture, il arrive à la position laborieuse de chef de division, et là, comme partout ailleurs, c'est, au dire de tous ceux qui l'ont connu, un modèle d'activité, de prudence et de courtoisie.

» Les titres honorifiques viennent le chercher. En voulez-vous la preuve? Son érudition de bon aloi le fait nommer membre correspondant de l'Institut historique à Paris, de différentes Sociétés savantes d'Archéologie, de plusieurs Commissions relatives à l'instruction secondaire et primaire. Le secrétariat de notre chère Société le fait instituer titulaire pendant quelque temps. Qui de vous ne connaît le rédacteur de l'*Annuaire d'Eure-et-Loir,* et l'auteur du *Dictionnaire géographique* des communes et hameaux du même pays?

» Telles sont, en résumé, les solides qualités de l'homme public. Si je ne craignais de troubler l'ombre de notre cher et modeste défunt, combien je m'estimerais heureux d'avoir à vous le montrer avec ses aimables qualités d'homme privé! Doué d'un caractère charmant, il était poète à ses heures et s'abandonnait, à l'occasion, aux douceurs d'une muse pleine de bon sens. La malice gauloise s'emparait de lui en temps opportun, et il possédait, nous l'avons vu à l'œuvre plus d'une fois, une perspicacité vraiment curieuse dans l'art d'étudier et de connaître la physionomie. Ses appréciations avaient alors la justesse d'un diagnostic médical. C'était de la finesse d'esprit toujours soutenue par une charité toute chrétienne.

» Terminons, Messieurs, en mentionnant l'affabilité de son caractère, ses prévenances, sa bonté de cœur. N'oublions jamais surtout que s'il a été excellent époux, père aimant, ami fidèle, il a attaché à sa couronne un autre fleuron, c'est sa vie de sacrifice, de dévouement en faveur de sa chère famille. Celle-ci a vu, récemment, au sein d'une cérémonie funèbre toujours pénible, sans doute, mais dans laquelle on sait trouver de fortifiantes consolations, les marques non équivoques d'estime générale pour Edouard Lefèvre, regretté de tous ceux qui l'ont aimé et connu.

» C'est le plus beau témoignage qu'on puisse rendre à

l'homme public et privé. Notre confrère a passé, au milieu de cette vallée de larmes, en *opérant le bien*. C'est la plus glorieuse épitaphe à mettre sur sa tombe, en y ajoutant ces simples mots qui valent mieux que toutes les grandeurs de la terre: « Il a fait honneur à la Patrie, à la famille et à la Société. »

Lecture de deux pièces de vers de MM. Bourdel : *Ode à sainte Cécile*, et Lequien (Emile) : *Une Fête des Félibres et des Cigaliens, à Sceaux.*

A SAINTE CÉCILE.

Fille du ciel, ô divine harmonie,
Heureuse amante des concerts,
Tout proclame ici-bas ta puissance infinie,
C'est toi qui m'inspires ces vers !
Aux jours des fêtes solennelles,
Dans le temple où brûle l'encens,
Tu prêtes aux chants des fidèles
Le charme des plus doux accents ;
Et si l'orgue, à la voix puissante,
Sous la voûte retentissante
Roule ses flots harmonieux,
L'âme alors, oubliant la terre,
Sur les ailes de la prière
S'envole avec toi vers les cieux !

Lorsqu'au bruit de l'airain qui tonne
Tu joins tes magiques accords,
Le fougueux enfant de Bellone
Ressent de sublimes transports.
Guidé par ta voix, il s'élance,
Son bras meurtrier le devance
Et s'ouvre un passage sanglant ;
Ou, quand dans la lutte il succombe,
Il descend joyeux dans la tombe
Si la victoire est dans ton chant.

L'amour léger, dans ton langage,
Peint l'inconstance et ses plaisirs ;
Mais s'il implore un doux servage
Sa voix emprunte tes soupirs.
Grâce à toi, les seuls mots : je t'aime !
Consacrés par ce Dieu lui-même,
Deviennent un philtre enchanteur,

Et le cœur de la plus cruelle
Dans l'amant qui chante pour elle
Reconnaît bientôt un vainqueur.

Donnant une âme fraternelle
A ceux qui vivent sous tes lois,
L'amitié te sourit : c'est elle
Qui te fête ici par ma voix.
Imitons un si doux exemple ;
Que ce lieu devienne ton temple
D'où s'élève un concert divin ;
Vantons les plaisirs de la table,
Ton chant n'est jamais plus aimable
Qu'au dessert d'un joyeux festin.

SOUVENIR DES FÊTES DE FLORIAN, A SCEAUX,

4 ET 5 OCTOBRE 1879.

SONNET DÉDIÉ AUX FÉLIBRES ET CIGALIENS.

Si j'étais du pays où règne la cigale,
Fauvette ou rossignol, alouette ou pinson,
J'irais, quittant sans bruit la table conjugale,
Avec les Cigaliens me mettre à l'unisson.

Chez eux, tout disparaît : la soif..... et la fringale ;
La Muse y voit sans cesse éclore un nourrisson,
Moi-même y chanterais d'une âme sans égale
Et paierais mon écot d'une fière chanson.....

Ainsi pleurait hier une simple fauvette,
Quand un grillon Du Parc fit taire la pauvrette :
Les cigales chantaient..... le grillon chuchotait.....

Et, durant le concert, attentive et muette,
Elle ne retrouva ni muse ni musette.....
Les rossignols chantaient..... la fauvette écoutait.

Émile Lequien,
Ancien élève du Collége de Chartres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures trois quarts; la prochaine réunion est fixée au jeudi 15 janvier 1880.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Bulletin de la Société d'Emulation de l'Allier, tome XV, 4e livraison. Moulins, 1879. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société Archéologique de l'Orléanais, tome VII, no 100, 1er trimestre, 1879. (Envoi de la Société.)

Journal des Savants, octobre 1879.

Romania, n° 32, octobre 1879.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3e trimestre, 1879. (Envoi de la Société.)

Annual report of the Board of regents of the Smithsonian institution for the year 1877. Wasington, 1878.

Central Ohio scientific association, vol. 1, Part. 1.

Notice sur quelques restes d'édifices romains trouvés dans le rempart vitrifié du Puy-de-Gaudy, par M. Thuot. Guéret, 1879. (Don de l'auteur.)

FIN DU TOME VI.

TABLE DES SÉANCES.

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES.

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

L

M

N

O

P

R

S